

MULTI UNITS FRANCE

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	5
<i>rapport sur le gouvernement d'entreprise</i>	8
<i>projet de resolutions</i>	9
<i>rapport du commissaire aux comptes</i>	25
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i>	30
<i>comptes annuels agrégés</i>	31
<i>bilan</i>	32
<i>actif</i>	32
<i>passif</i>	33
<i>hors-bilan</i>	34
<i>compte de résultat</i>	35
<i>annexes</i>	36
<i>règles & méthodes comptables</i>	36
LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF	38
LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	77
LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	121
LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF	163
LYXOR GERMAN MID-CAP MDAX UCITS ETF	204
LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF	243
LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF	301
LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF	346
LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	389

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF	435
LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF	482
LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF	523
LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF	566
LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF	608
LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF	646
LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF	690
LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	731
LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF	773
LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF	815
LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF	857
LYXOR WORLD WATER (DR) UCITS ETF	904
LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	952
LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF	994
LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF	1036
LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF	1078
LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF	1120
LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF	1161

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	1204
LYXOR FTSE MIB UCITS ETF	1249
LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF	1290
LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF	1333
LYXOR MSCI USA UCITS ETF	1394
LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF	1459
LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF	1520
LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF	1569
LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF	1731
LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF	1781
LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF	1846
LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF	1886
LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF	1925
LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF	1973
PLANET MONDE	2020
LYXOR GREEN BOND INDICIEL	2055

Société d'Investissement à Capital Variable	R.C.S. Nanterre 441 298 163
Siège Social	17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Établissements en charge de la centralisation des ordres de souscription et rachat	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes - France.
Dépositaire, conservateur et établissement en charge de la tenue des registres des actions	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration	Président : Monsieur Arnaud LLINAS LYXOR ASSET MANAGEMENT, représenté par Monsieur Lionel PAQUIN. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, représenté par Monsieur Tanguy AUMON. Monsieur Gregory BERTHIER.
Directeur général	Monsieur Arnaud LLINAS

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

La Sicav Multi Units France est une Sicav à Compartiments.

Orientation des placements :

La Sicav Multi Units France est une Sicav à Compartiments. L'objectif de chacun des Compartiments est défini dans leur notice d'information. Chacun des Compartiments pourra faire l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur tout marché boursier réglementé, selon la réglementation en vigueur.

L'objectif de la Sicav est ainsi de proposer un ensemble de Compartiments.

Au 29 octobre 2021, la Sicav Multi Units France comprenait 43 Compartiments :

- Compartiment N°1 : LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°2 : LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°3 : LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°4 : LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°5 : LYXOR GERMAN MID-CAP MDAX UCITS ETF
- Compartiment N°6 : LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°7 : LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF
- Compartiment N°8 : LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF
- Compartiment N°9 : LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°10 : LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF
- Compartiment N°11 : LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF
- Compartiment N°12 : LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF
- Compartiment N°13 : LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
- Compartiment N°14 : LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°15 : LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF
- Compartiment N°16 : LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
- Compartiment N°17 : LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°18 : LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°19 : LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°20 : LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
- Compartiment N°21 : LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°22 : LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°23 : LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
- Compartiment N°24 : LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°25 : LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF
- Compartiment N°26 : LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
- Compartiment N°27 : LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF
- Compartiment N°28 : LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°29 : LYXOR FTSE MIB UCITS ETF
- Compartiment N°30 : LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°31 : LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°32 : LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°33 : LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
- Compartiment N°34 : LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF
- Compartiment N°35 : LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°36 : LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°37 : LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment N°38 : LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment N°39 : LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF

Compartiment N°40 : LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF

Compartiment N°41 : LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF

Compartiment N°42 : PLANET MONDE

Compartiment N°43 : LYXOR GREEN BOND INDICIEL

Exercice des droits des actionnaires :

Durant l'exercice, la société a participé au mieux des intérêts des actionnaires de la Sicav aux assemblées générales des sociétés composant le portefeuille.

Commission :

Les commissions de mouvements ont été perçues par le dépositaire, Société Générale. Aucune rétrocession n'a été effectuée en faveur de la société de gestion, Lyxor International Asset Management.

- *La valeur liquidative, la note d'information complète de l'Opcvm ainsi que le dernier document périodique sont disponibles auprès de Lyxor International Asset Management.*
- *Date de création de la SICAV : 4 mars 2002.*

**Rapport sur le gouvernement d'entreprise
pour la Sicav MULTI UNITS FRANCE au 31/10/2021**

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Président du Conseil d'Administration

Directeur Général

LLINAS Arnaud

Administrateurs

SOCIETE GENERALE

représenté par AUMON Tanguy

LYXOR ASSET MANAGEMENT

représenté par MILLET François

BERTHIER Gregory

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

MULTI UNITS FRANCE
Societe d'investissement à Capital Variable - SICAV

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 28 février 2022

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture :

- du rapport de gestion sur l'activité de la SICAV au cours de son exercice clos à fin octobre 2021 et sur les comptes de cet exercice,
- et du Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes,

approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -11 826,07 est intégralement capitalisée.

Sur la base de cette répartition, à laquelle est ajouté l'acompte versé au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,24, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un premier acompte de 0,24 Euro a été mis en paiement le 8 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	1,67	-	-
31/10/2020	-	-	-
30/10/2021	-	-	-

- Au titre des plus-values nettes réalisées : le montant de 508 910,74 Euros est intégralement affecté au comptes des « plus et moins values non distribuées ».

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -576 549,63 Euros est intégralement capitalisée

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -18 366 835,02 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Actions ACC :

- Au titre du Résultat : la somme de -45 976,96 US Dollars est intégralement capitalisée.

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 2 332 289,23 US Dollars est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de 2 028 988,29 Euros est intégralement capitalisée.

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -16 711 050,66 Euros est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR GERMAN MID-CAP MDAX UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de 551 056,69 Euros est intégralement capitalisée,

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 1,62 Euros a été mis en paiement le 8 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2018	3,41	-	-
31/10/2019	3,06	-	-
30/10/2020	1,62	-	-

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 478 081,33 Euros est affecté en totalité au « Compte des Plus ou moins values nettes non distribuées ».

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Actions ACC :

- Au titre du Résultat : la somme de 1 482 719,24 US Dollars est intégralement capitalisée.

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 1 764 040,23 USD Dollars est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -313 114,75 USD Dollars est intégralement capitalisée.

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 9 834 701,00 USD Dollars est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Actions DIST :

Au titre du Résultat : la somme de 1 859 484,65 Euros est répartie, comme suit :

- Affectation de 1 445 423,73 Euros au compte « Report à nouveau de l'exercice »,

- Distribution de 414 060,92 Euros, soit un dividende unitaire de 0,21 Euro.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2021.

Sur la base de cette répartition, à laquelle est ajouté l'acompte versé au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,62 Euro, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un premier acompte de 0,36 Euro a été mis en paiement le 8 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution pour les actions Dist au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
30/11/2018	0,78	-	-
31/10/2019	0,96	-	-
30/10/2020	0,62	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 12 854 000,35 Euros est affecté en totalité au « Compte des Plus ou moins values nettes non distribuées ».

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor SMI Daily (-2X) Inverse UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Actions ACC :

- Au titre du Résultat : la somme de -353 675,64 CHF est intégralement capitalisée,

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -9 791 390,74 CHF est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor Daily SHORTDAX X2 UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Actions Acc :

- Au titre du Résultat : la somme de -606 925,95 Euros est intégralement capitalisée,

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -14 416 603,09 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor IBEX 35 Doble Apalancado Diario UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -396 055,21 Euros est intégralement capitalisée,

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -27 548 128,46 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor IBEX 35 Doble Inverso Diario UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -121 105,19 Euros est intégralement capitalisée,

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -15 582 361,47 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor NASDAQ-100 Daily (2X) Leveraged UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -887 803,30 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 166 654 047,00 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor PEA PME (DR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de 14 821,45 Euros est intégralement capitalisée.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
29/12//2018	0,01	0,01	-
31/10/2019	0,06	0,06	-
30/10/2020	0,01	0,01	-

- Au titre des plus-values nettes réalisées : le montant de 2 289 883,07 Euros est intégralement affecté au compte des « Plus et moins values non distribuées ».

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor Russell 1000 Growth UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de -231 772,60 Euros est répartie comme suit :

Actions ACC

- Capitalisée à hauteur de -231 696,45 Euros pour les actions ACC

Actions DIST

- Capitalisée à hauteur de -76,15 Euros pour les actions DIST

Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 73 036 259,32 Euros est répartie comme suit :

Actions ACC

- Capitalisée à hauteur de 73 054 257,15 Euros pour les actions ACC

Actions DIST

- Capitalisée à hauteur de -17 997,83 Euros pour les actions DIST

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : capitalisation intégrale de la somme de 1 406 530,73 Euros,
- Au titre des plus values nettes réalisées : capitalisation intégrale de la somme 83 525 423,67 Euros.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor CAC 40 Daily (-2X) Inverse UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : capitalisation intégrale de la somme de -780 724,02 Euros,
- Au titre des plus values nettes réalisées : capitalisation intégrale de la somme -416 925 705,43 Euros.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -124 186,69 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus values nettes réalisées : la somme de -46 999 942,90 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor CAC MID 60 (DR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Actions D :

- Au titre du Résultat : la somme de 340 979,33 Euros est affectée sur le compte « Report à nouveau de l'exercice » à hauteur de 254 097,94 Euros et capitalisée à hauteur de 86 471,84 Euros.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 2,84 Euro a été mis en paiement le 7 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution pour les actions D au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2018	5,02	-	-
31/10/2019	4,05	-	-
30/10/2020	0,75	-	-

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 177 892,74 Euros est répartie comme suit :

A hauteur de 280 562,40 Euros au compte des « Plus et moins values nettes non distribuées » et capitalisée à hauteur de -102 669,66 Euros.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat, la somme de -492 461,83 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 8 697 951,71 Euros est intégralement capitalisée,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor MSCI Water ESG FILTERED (DR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de 19 826 242,90 Euros est répartie comme suit :

Actions ACC :

La somme de 9 126,58 Euros est affectée sur le compte « Report à nouveau de l'exercice ».

Actions DIST :

La somme de 19 817 116,32 Euros est intégralement capitalisée.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,38 Euro a été mis en paiement le 7 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution pour les actions Dist au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2018	-	-	-
31/10/2019	0,65	-	-
30/10/2020	0,56	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 272 205 010,99 Euros est répartie comme suit :

Actions ACC

La somme de 161 887,42 Euros est entièrement capitalisée,

Actions DIST

La somme de 272 043 123,60 Euros est entièrement affectée au compte des « Plus et moins-values nettes non distribuées ».

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2X) Inverse UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -528 929,88 Euros est intégralement capitalisée,

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 93 011 769,81 Euros est intégralement capitalisée,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2X) Leveraged UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de 189 441,32 Euros est intégralement capitalisée,

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 41 834 414,08 Euros est intégralement capitalisée,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat, la somme de -341 450,78 Euros est intégralement capitalisée,

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 97 302 145,85 Euros est intégralement capitalisée,

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor FTSE MIB Daily (-2X) Inverse (XBEAR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat, la somme de -484 285,19 Euros est intégralement capitalisée,

- Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de -56 932 006,09 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor FTSE MIB Daily (2X) Leveraged UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de -534 933,25 Euros est répartie comme suit :

- Au titre du Résultat la somme de 145 950,15 Euros est affectée au « Report à nouveau de l'exercice ».

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -680 883,40 Euros est intégralement capitalisée

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
29/09/2018	0,53	-	-
31/10/2019	0,57	-	-
30/10/2020	-	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées, le montant de 94 310 559,26 Euros est réparti comme suit :

- Affectée au compte des « Plus et moins-values nettes non distribuées » à hauteur de 89 714 799,65 Euros,
- Distribuée à hauteur de 4 595 759,61 Euros, soit un dividende net par action de : 0,31 Euro.

Les dividendes liés au Plus et Moins Values nettes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
29/09/2018	-	-	-
31/10/2019	-	-	-
30/10/2020	0,18	-	-

VINGT-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor FTSE MIB Daily (-1X) Inverse (BEAR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -409 719,65 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 19 415 689,31 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR BUND DAILY (-2X) ETF » sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat, la somme de -632 021,92 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 31 095 838,83 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTIEME-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor FTSE MIB UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme de 31 646 945,20 Euros est répartie comme suit :

Actions ACC

- Capitalisée à hauteur de 56 238,13 Euros

Actions DIST

- Distribuée à hauteur de 9 648 986,49 Euros, soit un dividende unitaire de 0,33 Euro.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2021.

- La somme de 21 941 720,58 Euros est affectée au compte « Report à nouveau de l'exercice ».

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,54 Euro, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,21 Euro a été mis en paiement le 7 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2018	0,66	-	-
31/10/2019	0,87	-	-
30/10/2020	0,33	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées, le montant de 193 489 521,05 Euros est réparti, comme suit :

Actions ACC

- la somme de -2 471 178,97 Euros est capitalisée

Actions DIST

- la somme de 195 960 700,02 Euros est affectée au compte des « Plus et moins-values nettes non distribuées »,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor IBEX 35 (DR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme de 18 853 084,99 Euros est répartie comme suit :

Actions ACC, la somme de 5 464,56 Euros est entièrement capitalisée.

Actions DIST, la somme de 18 847 620,43 Euros.

- Distribuée à hauteur de 2 811 023,10 Euros, soit un dividende unitaire de 0,90 Euro.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2021.

- La somme de 16 036 597,33 Euros est affectée sur le compte « Report à nouveau de l'exercice ».

Sur la base de cette répartition, à laquelle est ajouté l'acompte versé au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté 1,58 Euros, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 2,48 Euros a été mis en paiement le 7 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2018	3,21	-	-
31/10/2019	3,56	-	-
30/10/2020	1,92	-	-

Au titre des plus-values nettes de l'exercice, le montant de -20 596 036,43 Euros est réparti, comme suit :

Actions ACC, la somme de -7 182,60 Euros est intégralement capitalisée.

Actions DIST, la somme de -20 588 853,83 Euros est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le Résultat net est de 25 532 700,88 Euros au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor MSCI Europe (DR) UCITS ETF».

Elle décide d'affecter les sommes distribuables comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de 29 777 598,85 Euros est répartie comme suit :

- Actions ACC : Néant

- Actions DIST : la somme de 29 777 598,85 Euros est intégralement capitalisée.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution pour les actions Dist au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2018	4,22	-	-
31/10/2019	4,49	-	-
30/10/2020	2,21	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées : le montant de 76 859 438,90 Euros est réparti, comme suit :

- Actions ACC : la somme de -0,24 Euros est intégralement capitalisée
- Actions Dist : la somme de 76 859 439,14 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de 23 734 313,64 Euros est répartie comme suit :

- ACTIONS ACC : la somme de 3 872 259,44 Euros est intégralement capitalisée,
- ACTIONS DIST : la somme de 19 862 054,20 Euros est répartie, comme suit :
 - Affectée à hauteur de 16 651 710,35 Euros sur le compte « Report à nouveau de l'exercice »
 - Distribuée à hauteur de 3 210 343,85 Euros soit un dividende unitaire de 1,85 Euro.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2021.

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 3,71 Euros, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 2,06 Euro a été mis en paiement le 7 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
30/10/2018	2,00	-	-
31/10/2019	4,93	-	-
30/10/2020	3,94	-	-

Au titre des plus-values nettes de l'exercice : le montant de 208 191 521,70 Euros est réparti, comme suit :

Actions ACC :

La somme de 18 723 771,22 Euros est intégralement capitalisée.

Actions DIST :

La somme de 189 467 750,48 Euros est affectée au comptes « Plus et moins-values nettes non distribuée »

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor MSCI World UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de 243 700 897,30 Euros est répartie comme suit :

- ACTIONS ACC : la somme de 303 889,38 Euros est intégralement capitalisée,
- ACTIONS MONTHLY HEDGED TO EUR – ACC : la somme de 4 356 537,44 Euros est intégralement capitalisée
- ACTIONS DIST : la somme de 175 690 210,96 Euros, est répartie comme suit :
 - Affectée à hauteur de 154 383 312,13 Euros sur le compte « Report à nouveau de l'exercice »
 - Distribuée à hauteur de 21 306 898,83 Euros soit un dividende unitaire de 1,47 Euro.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2021.

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 3,71 Euros, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 2,24 Euro a été mis en paiement le 7 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
30/10/2018	2,49	-	-
31/10/2019	3,89	-	-
30/10/2020	3,42	-	-

• ACTIONS MONTHLY HEDGED TO USD – DIST, la somme à affecter est de 3 263 896,56 Euros, comme suit :

- Affectée à hauteur de 2 866 993,20 Euros sur le compte « Report à nouveau de l'exercice »

- Distribuée à hauteur de 396 903,36 Euros soit un dividende unitaire de 0,96 Euro.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2021.

Sur la base de cette répartition, à laquelle est ajouté l'acompte versé au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 2,39 Euros, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 1,43 Euro a été mis en paiement le 7 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions Monthly Hedged to USD - DIST au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
30/10/2018	1,59	-	-
31/10/2019	2,51	-	-
30/10/2020	2,38	-	-

• ACTIONS MONTHLY HEDGED TO EUR – DIST, la somme à affecter est de 60 081 498,81 Euros, comme suit :

- Affectée à hauteur de 53 063 090,49 Euros sur le compte « Report à nouveau de l'exercice »

- Distribuée à hauteur de 7 018 408,32 Euros soit un dividende unitaire de 0,96 Euro.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2021.

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 2,47 Euros, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 1,51 Euro a été mis en paiement le 7 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes mis en distribution pour les actions Monthly Hedged to EUR - DIST au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
30/10/2018	1,75	-	-
31/10/2019	2,63	-	-
30/10/2020	2,30	-	-

• ACTIONS I-EUR, la somme de 4 864,15 Euros est entièrement capitalisée.

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 1 329 255 588,75 Euros est :

- ACTIONS ACC : la somme de -11 079 591,77 Euros est intégralement capitalisée,
- ACTIONS MONTHLY HEDGED TO EUR : la somme de -280 944 455,71 Euros est intégralement capitalisée,
- ACTIONS DIST, la somme de affectée à hauteur de 1 212 295 156,17 est intégralement capitalisée.
- ACTIONS MONTHLY HEDGED TO USD – DIST, la somme de 66 314 741,03 Euros est intégralement capitalisée.
- ACTIONS MONTHLY HEDGED TO EUR – DIST, la somme de 342 635 544,95 Euros est intégralement capitalisée,
- ACTIONS I- EUR, la somme de 34 194,08 Euros est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor MSCI Emerging Markets UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme de 21 200 576,42 Euro est :

- Capitalisée à hauteur de 18 602 988,58 Euros pour les actions C (EUR)
- Capitalisée à hauteur de 2 595 148,01 Euros pour les actions C (USD)
- Capitalisée à hauteur de 2 439,83 Euros pour les actions I - EUR

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de -152 759 024,93 Euros est répartie comme suit :

- Capitalisée à hauteur de -108 201 413,81 Euros pour les actions C (EUR)
- Capitalisée à hauteur de -44 533 830,09 Euros pour les actions C (USD)
- Capitalisée à hauteur de -23 781,03 Euros pour les actions I (EUR)

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme globale de 2 192 088 210 JPY est répartie entre les catégories d'actions comme suit :

- ACTIONS DIST (JPY), la somme de 149 485 008 JPY est répartie comme suit :
 - Affectée à hauteur de 81 542 383 JPY sur le compte « Report à nouveau de l'exercice »,
 - Distribuée à hauteur de 67 942 625 JPY soit un dividende unitaire de 125 JPY.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2021.

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 253 JPY, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 128 JPY a été mis en paiement le 7 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST (JPY) au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en JPY) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2018	138,00	-	-
31/10/2019	314,00	-	-
30/10/2020	187,00	-	-

ACTIONS DIST (EUR), le montant de 1 667 393 290 JPY est réparti, comme suit :

- Affectation de la somme de 892 831 134 JPY sur le compte Report à nouveau de l'exercice,
- Distribution à hauteur de 774 562 156 JPY soit un dividende unitaire de 126,50 EUR.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2021.

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 255,99 EUR, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 129 EUR a été mis en paiement le 7 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST (EUR) au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en JPY) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2018	129,22	-	-
31/10/2019	318,67	-	-
30/10/2020	188,65	-	-

Pour les actions Daily Hedged to EUR – DIST, la somme de 375 209 912 JPY est répartie comme suit :

- Affectée à hauteur de 199 666 534 JPY sur le compte « Report à nouveau de l'exercice »,
- Distribuée à hauteur de 175 543 378 JPY soit un dividende unitaire de 129,08 JPY.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2021.

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 262,49 JPY, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 133 JPY a été mis en paiement le 7 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST (JPY) au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en JPY) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2018	132,35	-	-
31/10/2019	311,01	-	-
30/10/2020	182,45	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 13 948 238 601 JPY est répartie comme suit :

- ACTIONS Dist (Jpy) un total de 4 092 341 858 JPY est intégralement affecté au compte des « Plus et moins values nettes non distribuées ».
- ACTIONS USD / Néant
- ACTIONS Daily Hedged to EUR – ACC : Néant
- ACTIONS DIST (EUR), un total de 7 374 260 343 JPY est intégralement affecté au compte des « Plus et moins-values nettes non distribuées ».
- ACTIONS Daily Hedged to EUR, le total de 2 481 636 400 JPY est affecté intégralement au compte des « plus et moins values non distribuées ».

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des plus-values nettes réalisées au titre des exercices précédents.

TRENTE-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme de 16 518 278,73 Euros est répartie comme suit entre les différentes catégories d'actions :

- ACTIONS ACC, la somme de 1 154 952,05 Euros est intégralement capitalisée.
- ACTIONS DIST, la somme de 27 902 876,53 Euros est répartie, comme suit :
 - Distribuée à hauteur de 13 111 636,45 Euros, soit un dividende unitaire de 0,23 Euro,
 - Affectée à hauteur de 14 791 240,08 Euros au compte « Report à nouveau de l'exercice »

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 1,11 Euro a été mis en paiement le 7 juillet 2021.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	-	-	-
31/10/2019	1,68	-	-
30/10/2020	0,66	-	-

• ACTIONS J-EUR, la somme de 380 704,16 Euros est distribué à hauteur de 460 740,72 Euros pour les actions J-EUR, soit un dividende unitaire de 26,31 Euros et affectée à hauteur de 10 017,81 Euros au compte « Report à nouveau de l'exercice ».

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 94,19 Euros a été mis en paiement le 7 juillet 2021 et constate que le dividende restant à percevoir est de 19,51 Euros soit un dividende net de 113,70 Euros au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/07/2019	145,11	-	-
31/10/2019	143,35	-	-
30/10/2020	56,59	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 451 307 858,19 Euros est répartie comme suit :

- ACTIONS ACC, la somme de 4 150 838,60 est intégralement capitalisée,
- ACTIONS DIST, la somme globale de 436 881 981,97 Euros est intégralement affectée au compte des « Plus et moins- values nettes non distribuées »
- ACTIONS J-EUR, la somme de 10 275 037,62 Euros est intégralement affecté au compte des « Plus et moins- values nettes non distribuées ».

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme de 145 558 783,57 Euros est répartie comme suit :

- ACTIONS Acc, le montant de 143 506 428,04 Euros est intégralement capitalisé.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
30/10/2020	0,32	-	-

- ACTIONS Daily Hedged to CHF - Acc, le montant de 218 508,64 Euros est intégralement capitalisé.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre du résultat net pour les actions Daily Hedged to CHF au titre des 3 exercices précédents.

- ACTIONS Daily Hedged to GBP - Acc, le montant de 1 129 586,53 Euros est intégralement capitalisé.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre du résultat net pour les actions Daily Hedged to GBP au titre des 3 exercices précédents.

- ACTIONS Daily Hedged to USD - Acc, le montant à affecter est de 704 260,36 Euros est intégralement capitalisé.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre du résultat net pour les actions Daily Hedged to USD au titre des 3 exercices précédents

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2018	0,91	-	-
31/10/2019	1,19		
30/10/2020	0,32		

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 700 596 347,61 Euros est répartie comme suit :

- ACTIONS Acc, la somme de 691 169 799,44 est entièrement capitalisée.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions Acc au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
30/10/2020	0,07	-	-

- ACTIONS Daily Hedged to CHF, la somme de 745 248,47 Euros est intégralement capitalisée,
- ACTIONS Daily Hedged to GBP, la somme de 6 568 660,64 Euros est intégralement capitalisée,
- ACTIONS Daily Hedged to USD, la somme de 2 112 639,06 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des plus-values nettes réalisées au titre des exercices précédents.

QUARANTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ETAT EURO UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

ACTIONS ACC :

Au titre du Résultat : la somme de -33 242,67 Euros est intégralement capitalisée.

Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -1 286 410,27 Euros est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents

QUARANTE-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF » sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme globale de 10 188 568,36 Euros est répartie comme suit :

- La somme de 3 194 173,73 Euros est affectée au compte « Report à nouveau de l'exercice »,
- La somme de 6 994 394,63 Euros est intégralement capitalisée.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST (JPY) au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en EUR) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2018	0,02	-	-
31/10/2019	0,02	-	-
30/10/2020	0,01	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées, le montant de 36 766 158,19 Euros est affecté au compte « Plus et moins values non distribuées ».

QUARANTE-DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «Lyxor MSCI INDIA UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de 9 232 710,69 Euros est répartie comme suit :

- Actions C (Eur), la somme de 7 671 729,69 Euros est intégralement capitalisée

- Actions C (USD), la somme de 1 560 981,00 Euros est intégralement capitalisée

Au titre des plus-values nettes réalisées, le montant de 107 982 716,63 Euros, est réparti comme suit :

- Actions C (EUR) la somme de 75 491 073,77 Euros est intégralement capitalisée

- Actions C (USD) la somme de 32 491 642,86 Euros, est intégralement capitalisée,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUARANTE-TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF» sont réparties, comme suit :

Au titre du résultat net : la somme de 13 530 760,87 Euros est répartie comme suit :

- ACTIONS Acc, la somme de 3 157, 74 Euros est intégralement capitalisée,
- ACTIONS DIST, la somme de 13 527 603,13 Euros est affectée au compte « Report à nouveau de l'exercice » à hauteur de 13 465 992,01 Euros et la la somme de 61 611,12 Euros est capitalisée.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,13 euros a été mis en paiement le 7 juillet 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
28/06/2019	0,32	-	-
31/10/2019	-	-	-
30/10/2020	0,29	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées : le montant de 320 093 389,95 Euros, est réparti comme suit :

- ACTIONS ACC, la somme de 6 506,80 Euros est intégralement capitalisée,
- ACTIONS Dist, la somme de 320 086 883,15 Euros est affectée au compte des « Plus et moins values nettes non distribuées ».

QUARANTE-QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «PLANET MONDE sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -312 524,93 Euros est intégralement capitalisée,

- Au titre des Plus values nettes réallisées : la somme de 268 516,48 Euros est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUARANTE-CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2021 pour le compartiment «LYXOR GREEN BOND INDICIEL sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -450,09 Euros est intégralement capitalisée,

- Au titre des Plus values nettes réallisées : la somme de -97,99 Euros est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents, s'agissant de la première clôture.

QUARANTE-SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination provisoire de Monsieur Matthieu GUIGNARD en qualité d'administrateur de la SICAV en remplacement du mandat de Monsieur Arnaud LLINAS, démissionnaire, devenu vacant, pour le restant du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos à fin octobre 2022.

QUARANTE-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination provisoire de Monsieur Luc CAYTAN en qualité d'administrateur de la SICAV en remplacement du mandat de la société LYXOR ASSET MANAGEMENT, démissionnaire, devenu vacant, pour le restant du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos à fin octobre 2022.

QUARANTE-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination provisoire de Madame Christine GENTIL en qualité d'administrateur de la SICAV en remplacement du mandat de la société SOCIETE GENERALE, démissionnaire, devenu vacant, pour le restant du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos à fin octobre 2022.

QUARANTE-NEUVIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe le montant des rémunérations allouées à répartir entre les administrateurs à 15 000 € bruts, pour l'exercice clos à fin octobre 2022.

CINQUANTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celui-ci pour faire tous dépôts prévus par la loi.

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 octobre 2021**

SICAV MULTI UNITS FRANCE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy
92800 PUTEAUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV MULTI UNITS FRANCE relatifs à l'exercice clos le 29 octobre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/10/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV MULTI UNITS FRANCE

Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Les principaux risques de cette SICAV concernent les instruments financiers de son portefeuille.</p> <p>Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entraîner une anomalie dans l'établissement de la valeur liquidative de la SICAV et dans les états financiers.</p> <p>Nous avons donc concentré nos travaux sur l'existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille.</p> <p>Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé</p> <p>La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par la SICAV n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes.</p> <p>Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p> <p>La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p>	<p>Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par la SICAV à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.</p>

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV MULTI UNITS FRANCE

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Valorisation des contrats financiers négociés de gré à gré</p> <p>Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, la SICAV utilise des swaps de gré à gré. La valorisation de ces instruments n'est pas observable sur un marché réglementé ou assimilé. Par conséquent, la valorisation des swaps de gré à gré constitue un point clé de l'audit.</p> <p>La valeur du swap est enregistrée au bilan dans le poste contrats financiers et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. L'engagement correspondant au swap figure dans l'état du hors bilan. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p>	<p>Nous avons vérifié que la valorisation du swap enregistrée à la clôture de l'exercice correspondait à la valorisation communiquée par la contrepartie du swap.</p> <p>Nous avons pris connaissance de la procédure de contrôle par la société de gestion de la valorisation des swaps. Nous avons vérifié que cette procédure avait été appliquée à la date de clôture.</p>
<p>Existence des instruments financiers</p> <p>Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire de la SICAV. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice.</p> <p>Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité de la SICAV.</p> <p>L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p>	<p>Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par la SICAV entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à son nom. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV MULTI UNITS FRANCE

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV MULTI UNITS FRANCE par le conseil d'administration en date du 04/10/2013.

Au 29 octobre 2021, notre cabinet était dans la 8^{ème} année de sa mission sans interruption, soit la 8^{ème} année depuis que les titres de la SICAV ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Il incombe à la direction de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV MULTI UNITS FRANCE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Benjamin Moïse

2022.02.15 12:56:47 +0100

rapport spécial du commissaire aux comptes



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 29 octobre 2021**

SICAV MULTI UNITS FRANCE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy
92800 PUTEAUX

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Benjamin Moïse

2022.02.15 12:56:05 +0100

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

comptes annuels agrégés

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	26 654 443 341,63	21 842 579 449,25
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	25 148 561 090,37	19 752 544 749,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 099 547 463,07	1 232 248 008,36
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	4 009 212,39	50 962 499,52
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	29 437 752,98	792 167,15
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	377 804,69	39 112 148,76
Autres opérations	372 510 018,13	766 919 875,76
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 110 098 807,85	955 048 952,01
Opérations de change à terme de devises	771 864 318,56	565 393 238,96
Autres	338 234 489,28	389 655 713,05
Comptes financiers	851 846 074,77	506 901 029,43
Liquidités	851 846 074,77	506 901 029,43
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	28 616 388 224,25	23 304 529 430,70

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	21 728 901 117,79	19 844 921 544,47
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 041 430 426,81	814 916 793,98
• Report à nouveau	290 422 679,11	157 108 496,06
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 822 297 628,16	208 178 118,39
• Résultat de l'exercice	315 197 922,59	245 594 094,37
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	26 198 249 774,47	21 270 719 047,27
Instruments financiers	472 450 677,48	831 589 314,29
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	416 304 940,10	789 219 232,84
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	375 218,97	39 378 629,80
Autres opérations	55 770 518,41	2 991 451,65
Dettes	1 594 745 372,00	905 767 875,90
Opérations de change à terme de devises	766 700 783,96	567 550 115,26
Autres	828 044 588,04	338 217 760,64
Comptes financiers	350 942 400,30	296 453 193,24
Concours bancaires courants	350 942 400,30	296 453 193,24
Emprunts	-	-
Total du passif	28 616 388 224,25	23 304 529 430,70

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	5 670 525,00	23 748 225,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	18 954 950,14	381 722 964,09
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	10 734 876 982,53	9 957 719 564,36
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	37 744,03	3 318,07
• Produits sur actions et valeurs assimilées	559 352 275,27	504 613 514,29
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	10 712,07	116 332,83
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	1 049,53	-
Total (I)	559 401 780,89	504 733 165,19
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-406,66
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-634 592,05	-466 753,39
• Autres charges financières	-976 280,23	-971 389,53
Total (II)	-1 610 872,27	-1 438 549,58
Résultat sur opérations financières (I - II)	557 790 908,61	503 294 615,61
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-83 581 579,22	-73 276 143,12
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	474 209 329,38	430 018 472,49
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-6 764 373,21	-2 713 262,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-152 247 033,57	-181 711 116,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	315 197 922,59	245 594 094,37

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

L'agrégation des comptes annuels est présentée en euro.

Le compte de résultat présenté ne tient compte que des compartiments actifs à la date de clôture.

Les compartiments en devise GBP ont fait l'objet d'une conversion en Euro au taux en vigueur au 29 octobre 2021 (WMC Reuters).

Les compartiments en devise USD ont fait l'objet d'une conversion en Euro au taux en vigueur au 29 octobre 2021 (WMC Reuters).

Les compartiments en devise CHF ont fait l'objet d'une conversion en Euro au taux en vigueur au 29 octobre 2021 (WMC Reuters).

Les compartiments en devise JPY ont fait l'objet d'une conversion en Euro au taux en vigueur au 29 octobre 2021 (WMC Reuters).

Au 29 octobre 2021, la Sicav Multi Units France comprenait 43 Compartiments :

Compartiment N°1 : LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF

Compartiment N°2 : LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°3 : LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°4 : LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF

Compartiment N°5 : LYXOR GERMAN MID-CAP MDAX UCITS ETF

Compartiment N°6 : LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment N°7 : LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF

Compartiment N°8 : LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

Compartiment N°9 : LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°10 : LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF

Compartiment N°11 : LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment N°12 : LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment N°13 : LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment N°14 : LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF

Compartiment N°15 : LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF

Compartiment N°16 : LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment N°17 : LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°18 : LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°19 : LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF

Compartiment N°20 : LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment N°21 : LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment N°22 : LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°23 : LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment N°24 : LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°25 : LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment N°26 : LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment N°27 : LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment N°28 : LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°29 : LYXOR FTSE MIB UCITS ETF

Compartiment N°30 : LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Compartiment N°31 : LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment N°32 : LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF

Compartiment N°33 : LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment N°34 : LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment N°35 : LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment N°36 : LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment N°37 : LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment N°38 : LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment N°39 : LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF

Compartiment N°40 : LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF

Compartiment N°41 : LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF

Compartiment N°42 : PLANET MONDE

Compartiment N°43 : LYXOR GREEN BOND INDICIEL

- Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (*)

- Règles et méthodes comptables (*)

- Compléments d'information (*)

- Changement intervenu sur l'exercice :

3 compartiments ont été liquidés :

Date de la VL	Nom de l'OPC
07/04/2021	LYXOR BTP DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
07/04/2021	LYXOR BUND DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
07/04/2021	LYXOR RUSSELL 1000 VALUE UCITS ETF

Sur l'exercice, un compartiment a été créé :

Date de la VL	Nom de l'OPC
16/08/2021	LYXOR GREEN BOND INDICIEL

(*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions de pays de la zone euro.

Le compartiment Lyxor BEL 20 TR (DR) UCITS ETF (ci-après le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur le marché des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont éventuellement le marché français. Le Compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice Bel 20 NRTM (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.20%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice Bel 20TM NR (Net Return) (Dividendes nets réinvestis, c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent).

L'Indicateur de Référence est un indice à panier diffusé en temps réel et qui suit l'évolution continue des cours des 20 actions belges les plus liquides. Les actions de l'Indicateur de Référence sont pondérées selon leurs capitalisations boursières ajustées par le "free float" (flottant) en utilisant le système free float de FTSE. L'Indicateur de Référence est diffusé en temps réel de façon continue mais l'indice de clôture officiel n'est diffusé qu'après 17h40.

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'indice.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet :

<https://www.euronext.com>

Révision et composition de l'Indicateur de Référence :

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée annuellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par Euronext Paris sont disponibles sur le site Internet:<https://www.euronext.com>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet : <https://www.euronext.com>

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Euronext de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplication directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ciaprès).

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplication directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplication par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplication directe retenue (réplication intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplication) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

• Actions

Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

• Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

• Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

• Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :

- action

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture

- exposition

• Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions et indices

- change à terme

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. – jusqu'à 100% de l'actif

- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques – jusqu'à 100% de l'actif

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-demeilleure-execution-liam-janvier-2020-fr>.

La contrepartie des instruments financiers à terme ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 10 % de son actif net, de façon temporaire, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'opérations de financement sur titres : jusqu'à 25% des actifs du Compartiment.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'opérations de financement sur titres : 0% des actifs du Compartiment

Dans ce cadre, la Société de gestion a nommé Société Générale en tant qu'intermédiaire (ci après l' « Agent »). En cas de recours à des cessions temporaires, l'Agent pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementation en vigueur.

Pour rappel, la Société de gestion est une entité du groupe Société Générale, elle est donc liée à l'Agent.

Lorsque Société Générale S.A. est nommée comme Agent, elle n'est pas autorisée à agir en tant que contrepartie aux opérations de prêt de titres. En cas de recours à de telles cessions temporaires :

- tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts/frais opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment ;

- les coûts/frais opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, seront ceux supportés par la Société de gestion, par l'Agent (le cas échéant) et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services ;

- les coûts/frais opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts/frais opérationnels directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts/frais seront mentionnées dans le rapport annuel du Compartiment ; et

- les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts/frais opérationnels directs et indirects supportés, le cas échéant, par l'Agent et par la Société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts/frais opérationnels directs et indirects n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- l'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- l'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts/frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

8. Contrats constituant des garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et,
- ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de concentration

Le Compartiment réplique la performance d'un Indicateur de Référence concentré sur un nombre limité de titres sous-jacents. L'exposition à un tel Indicateur de Référence peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle d'un indice plus diversifié ainsi qu'un risque de liquidité accru en cas de détérioration de la liquidité ou de suspension de cotation d'un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment. La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP concernée. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEP pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEP.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de l'Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié au listing du Compartiment

Le Compartiment peut être listé sur certains marchés ou plateformes multilatérales de négociation dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les investisseurs qui achètent le Compartiment dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence sont exposés au risque de change. Par conséquent, la valeur d'un investissement réalisé dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché des actions belges.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 14 juin 2002.
- Date de création du compartiment : 31 juillet 2002.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice BEL20 Private Return index EUR (Ticker:BELPRX).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor BEL 20 TR (DR) UCITS ETF - Dist	FR0000021842	EUR	42.51% ⁽¹⁾	43.20%		212.54%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0178%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.2%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Partie intégrante de sa politique d'investisseur responsable, Lyxor a défini une politique d'engagement actionnaire regroupant une politique d'exercice des droits de vote et une politique d'engagement. Celle-ci est disponible sur le site de Lyxor.com.

Cette année, le périmètre de vote est le suivant :

- Fonds (Fonds communs de placement – FCP) et SICAV de droit français, allemand et luxembourgeois (*)
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, Lyxor participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

(*) A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplique indirecte dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance.

Ce fonds est inclus dans le scope de vote.

En terme d'engagement, Lyxor a défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes : un engagement lié aux assemblées générales, un engagement lié aux sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, et un engagement en faveur du climat. Ce troisième axe comporte quatre campagnes d'engagement :

- Une première campagne liée à l'initiative Climate Action 100+, où Lyxor s'engage ainsi à demander aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat au travers notamment de l'application des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure).
- Une seconde campagne liée au plastique et à l'économie circulaire.
- Une troisième campagne liée à la gestion de l'eau.
- Une quatrième campagne liée aux technologies propres et responsables.

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Corporate Governance, ESG, General meeting, Localized Water Management

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Politique de vote – Gouvernance :

Un comité de gouvernance supervise la mise en œuvre de la politique de vote. Il a la charge d'établir les lignes directrices de la politique de vote et a la responsabilité de s'assurer que ces directives et procédures sont suivies. Lyxor révisé sa politique de vote chaque année. Un rapport de vote annuel est publié sur le site internet Lyxor.com.

Politique de vote - Processus opérationnel :

En complément de l'analyse interne réalisée, Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS.

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote par procuration. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible (notamment pour certaines entreprises françaises), des formulaires de vote par procuration sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale.

Politique d'engagement :

Pour mener à bien ses campagnes d'engagement, Lyxor peut :

- organiser des rencontres individuelles avec la direction, les membres du conseil d'administration, les relations investisseurs, les équipes de développement durable ou toute personne de l'entreprise capable d'apporter des réponses au thème engagé ;
- s'associer à d'autres sociétés de gestion pour avoir plus de poids auprès des sociétés ciblées; (iii) rejoindre des groupes de travail ou des initiatives spécialisées dans certains domaines.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

En terme d'engagement, le détail des campagnes menées est présenté ci-après.

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

En terme d'exercice des droits de vote, le détail du vote du fond est présenté ci-après.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

- La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

- Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.6	6.5	4.9	5.8

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 20

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.5	22.6%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.9	6.9%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	6.0	5.0%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	6.3	5.1%			
	Pollution, Gestion des Déchets	5.4	5.6%			
Social		4.9	40.1%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.2	17.5%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.9	17.1%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	3.9	5.3%			
	Opposition des parties prenantes	8.9	0.1%			
Gouvernance		5.8	37.4%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			1.1%	1.9%				
Biens de Consommation de Base		10.8%	1.8%					
Finance	13.7%		8.0%	8.0%	4.5%			
Santé			21.3%					
Technologies de l'Information					1.4%			
Matériaux	7.9%	7.2%						
Immobilier		2.9%		7.0%				
Services aux Collectivités		2.6%						

Les meilleurs (AAA,AA) 45%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 55%
Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 0%
Jaune 21%
Vert 79%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
44	113	85	Scope 1 reporté (vs estimé)	92%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	69%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	13.7%	5.4%	7.2%
Certains efforts	59.8%	57.1%	47.3%
Efforts limités/Informations	0.0%	27.5%	2.6%
Aucun effort/Aucune preuve	23.8%	10.0%	42.8%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories qui sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.4
Low carbon transition management Score	5.5
Operational Transition	16.2%
Production Transition	16.2%
Neutral	74.7%
Solutions	9.2%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille

	Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)				
	Hydroélectricité	Combustibles liquides	Gaz nature 	Nucléaire	Renouvelable s
		Charb on			

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	18%
20-49.9%	0%
50-100%	10%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	18.8%	Efficacité énergétique	19.7%	Bâtiment vert	9.4%
Prévention de la pollution	15.7%	Eau durable	7.8%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	2.1%	Efficacité énergétique	0.4%	Bâtiment vert	0.7%

Prévention de la pollution 6.4% Eau durable 0.1% Agriculture durable 0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 9.6%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	5%
Vague froide	26%
Inondation	1%
Vague De Chaleur	6%
Ouragan	2%
Stress hydrique	57%
Wildfire	4%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	36.0%	40.0%	23.9%	90.7%	6.7%	2.6%
Émissions de dioxyde de carbone	0.1%	64.2%	35.7%	68.2%	26.9%	4.9%
Déchets électroniques	0.2%	7.4%	92.4%	99.0%		1.0%
Opportunités dans le bâtiment vert	0.6%	63.6%	35.9%	94.5%	0.1%	5.3%
Opp's dans les énergies renouvelables	4.4%	91.4%	4.1%	97.4%	2.6%	
Matériel d'emballage et déchets	6.8%	32.2%	60.9%	81.2%		18.8%
Stress hydrique	10.0%	53.5%	36.5%	51.9%	25.8%	22.4%
Émissions et déchets toxiques				59.4%	25.5%	15.1%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	2.0°C
Couverture	88.5%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	18.3%
1.5-2°C	0.0%
2-3°C	24.5%
>3°C	57.2%

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	29
Nombre d'Assemblées Générales votées	16
Taux de participation aux Assemblées Générales	55.2%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Fonctionnement et formalités	100.0%	0.0%	0.0%
Rémunération	69.6%	21.7%	8.7%
Conseil d'administration	80.8%	19.2%	0.0%
Structure du capital	84.4%	15.6%	0.0%

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor BEL 20 TR (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

Belgique	93.8%
Pays-Bas	6.2%

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Corporate Governance, ESG, General meeting, Localized Water Management

ESG : La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de Lyxor. Lyxor considère ainsi qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra-financiers et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques / opportunités. L'objectif de Lyxor sur ce type d'engagement est de dialoguer avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Corporate Governance : En dehors de la période des assemblées générales, Lyxor promeut un dialogue régulier avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

Localized Water Management : Conscient du défi croissant que représente cette ressource, Lyxor a initié en 2020 une campagne d'engagement thématique collaborative sur la gestion de l'eau. La plupart des entreprises sont conscientes de l'importance des enjeux liés la gestion de l'eau mais n'en font pas pour autant une priorité. L'objectif de cette campagne est de remédier à ce phénomène pour permettre à toutes les entreprises d'intégrer ces enjeux tout au long de leur chaîne de valeur.

Le point de départ d'une bonne gestion des enjeux liés à l'eau est de bien cartographier les risques et les impacts associés qui relèvent à la fois du contrôle direct et indirect des entreprises. Au-delà d'évaluer les pratiques des entreprises, l'idée est de les mobiliser davantage sur cette thématique, autrement dit, veiller à ce que l'approche de ces entreprises en matière d'évaluation et de gestion des risques liés à l'eau :

- Contribue de façon proactive et efficace à la continuité opérationnelle à long terme ;
- Est durable sur le plan environnemental ;
- Respecte les besoins de développement des pays concernés.

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	2
Nombre d'engagement	4
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	10%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

Belgique	100%
----------	------

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

Localized Water Management	50%
ESG	50%

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
 - Prêts de titres : -
 - Emprunts de titres : -
 - Prises en pension : -
 - Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
 - Change à terme : -
 - Future : -
 - Options : -
 - Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	52 513 012,22	46 307 683,12
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	52 513 012,22	46 307 683,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	28 247,83
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	28 247,83
Comptes financiers	9 928,02	-
Liquidités	9 928,02	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	52 522 940,24	46 335 930,95

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	48 202 666,66	45 642 706,89
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	212 079,09	-
• Report à nouveau	131 776,56	162 859,00
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 995 454,04	508 910,74
• Résultat de l'exercice	-39 471,08	-11 826,07
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	52 502 505,28	46 302 650,56
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	20 388,79	20 358,14
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	20 388,79	20 358,14
Comptes financiers	46,17	12 922,25
Concours bancaires courants	46,17	12 922,25
Emprunts	-	-
Total du passif	52 522 940,24	46 335 930,95

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	309,71	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	943 344,40	585 080,37
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	943 654,11	585 080,37
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-704,20	-545,84
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-704,20	-545,84
Résultat sur opérations financières (I - II)	942 949,91	584 534,53
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-268 305,28	-228 741,96
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	674 644,63	355 792,57
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-14 673,12	2 426,14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-699 442,59	-370 044,78
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-39 471,08	-11 826,07

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier par délégation.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance, ces rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,50 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent.

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du compartiment est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

« BEL20 » est une marque déposée de la Société Euronext, pour désigner l'indice qu'elle calcule et qu'elle publie. Euronext ne garantit ni la valeur de l'indice à un moment donné, ni les résultats ou la performance du produit indexé sur cet indice.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	46 302 650,56	36 550 591,09
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	-	26 587 497,96
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-11 231 109,06	-13 100 960,41
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 815 923,67	2 010 214,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-313 251,66	-1 426 654,80
Plus-values réalisées sur contrats financiers	8 697,00	4 785,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 442,00	-2 205,00
Frais de transaction	-10 931,60	-14 735,67
Différences de change	-0,34	1,99
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	13 190 174,75	-4 073 207,96
- Différence d'estimation exercice N	10 892 900,91	-2 297 273,84
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 297 273,84	1 775 934,12
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-232 408,08	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-218 423,45
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	674 644,63	355 792,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-699 442,59	-370 044,78
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	52 502 505,28	46 302 650,56

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	9 928,02
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	46,17
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 928,02	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	46,17	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	46,17	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		20 388,79
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		20 388,79
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	-	-	196 269	11 235 603,30
Commission de souscription / rachat		-		4 494,24
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		4 494,24

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,50
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	699 442,59	0,77	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	699 442,59	0,77	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	131 776,56	162 859,00
Résultat	-39 471,08	-11 826,07
Total	95 305,48	151 032,93
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	131 776,56	162 859,00
Capitalisation	-39 471,08	-11 826,07
Total	95 305,48	151 032,93
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	212 079,09	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 995 454,04	508 910,74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4 207 533,13	508 910,74
Affectation		
Distribution	-	246 808,08
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 207 533,13	262 102,66
Capitalisation	-	-
Total	4 207 533,13	508 910,74
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	1 028 367,00
Distribution unitaire	-	0,24

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2017
Actif net	52 502 505,28	46 302 650,56	36 550 591,09	33 548 411,56	46 985 650,69
Nombre d'actions en circulation	832 098	1 028 367	653 584	646 374	755 512
Valeur liquidative	63,0965	45,0254	55,9233	51,9024	62,1904
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	0,24	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	0,77	0,34	1,67	1,87	1,91
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,04	0,01	-4,88	-0,25	10,37

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 31 juillet 2002.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
BE0003764785	ACKERMANS V.HAAREN	PROPRE	8 662,00	1 288 039,40	EUR	2,45
BE0003851681	AEDIFICA REIT	PROPRE	13 163,00	1 517 693,90	EUR	2,89
BE6328934722	AEDIFICA SA RIGHTS 17/05/2022	PROPRE	14 561,00	15 205,47	EUR	0,03
BE0974264930	AGEAS NV	PROPRE	69 661,00	2 932 728,10	EUR	5,59
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	107 466,00	5 670 980,82	EUR	10,80
LU0569974404	APERAM	PROPRE	19 095,00	984 920,10	EUR	1,88
NL0010832176	ARGEN-X N V	PROPRE	20 264,00	5 246 349,60	EUR	9,99
BE0003593044	COFINIMMO SICAFI REIT	PROPRE	10 766,00	1 501 857,00	EUR	2,86
BE0974256852	COLRUYT	PROPRE	21 667,00	919 547,48	EUR	1,75
BE0003822393	ELIA GROUP SA	PROPRE	13 656,00	1 377 890,40	EUR	2,62
BE0003818359	GALAPAGOS GENOMICS	PROPRE	16 915,00	774 791,58	EUR	1,48
BE0003797140	GROUPE BRUXELLES LAMBERT	PROPRE	41 727,00	4 183 131,75	EUR	7,97
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	89 583,00	7 216 806,48	EUR	13,75
BE0165385973	MELEXIS	PROPRE	7 233,00	720 406,80	EUR	1,37
BE0003810273	PROXIMUS	PROPRE	60 516,00	985 503,06	EUR	1,88
BE0003717312	SOFINA	PROPRE	6 132,00	2 344 876,80	EUR	4,47
BE0003470755	SOLVAY	PROPRE	27 379,00	2 814 561,20	EUR	5,36
BE0003826436	TELENET GROUP HOLDING	PROPRE	18 101,00	562 217,06	EUR	1,07
BE0003739530	UCB SA	PROPRE	50 299,00	5 185 826,90	EUR	9,88
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	83 324,00	4 131 203,92	EUR	7,87
BE0974349814	WARAHOUSES DE PAUW NV	PROPRE	54 276,00	2 138 474,40	EUR	4,07
<i>Total Action</i>				52 513 012,22		100,02
<i>Total Valeurs mobilières</i>				52 513 012,22		100,02
<i>Liquidités</i>						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	9 928,02	9 928,02	EUR	0,02

LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-53,43	-46,17	USD	-0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				9 881,85		0,02
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-20 388,79	-20 388,79	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-20 388,79		-0,04
Total Liquidites				-10 506,94		-0,02
Total LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF				52 502 505,28		100,00

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Le compartiment Lyxor BTP Daily (-2x) Inverse UCITS ETF (ci-après le « Compartiment ») est un fonds indiciel de stratégie. Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement, à la hausse comme à la baisse et avec un levier quotidien amplificateur de 2, à la performance quotidienne du marché des obligations d'Etat italiennes de maturités résiduelles comprises entre 8,5 et 11 ans en reproduisant l'évolution de l'indice Solactive BTP Daily (-2x) Inverse Index (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,02%.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie établi par Solactive AG, selon une méthodologie propriétaire. L'Indicateur de Référence est calculé et maintenu par Solactive AG.

L'Indicateur de Référence offre une exposition inverse, à la hausse comme à la baisse, à l'évolution du marché des obligations d'Etat italiennes de maturités résiduelles comprises entre 8,5 et 11 ans dont les contrats futures Long-Term Euro-BTP sont un indicateur représentatif, avec un effet de levier x2 quotidien. Ainsi, en cas de baisse des futures Long-Term Euro-BTP sur un jour de bourse, la valeur liquidative du Compartiment devrait augmenter doublement sur ce même jour de bourse et, en cas de hausse des futures Long-Term Euro-BTP sur un jour de bourse, la valeur liquidative du Compartiment devrait baisser doublement sur ce même jour de bourse et les actionnaires ne bénéficieront pas de la hausse des futures Long-Term Euro-BTP.

Les futures Long-Term Euro-BTP sont un indicateur représentatif du marché des obligations d'Etat italiennes de maturités résiduelles comprises entre 8,5 et 11 ans et de maturités initiales inférieures à 16 ans. Ils sont cotés sur Eurex, et leur méthodologie est disponible sur www.eurexchange.com

La performance quotidienne de l'Indicateur de Référence est égale à l'inverse du double de la performance quotidienne des futures Long-Term Euro-BTP, cumulée des intérêts (au taux de référence) perçus quotidiennement sur la valorisation du fixing de la veille de l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est représentatif d'une stratégie de positions vendeuses avec levier amplificateur de 2 des futures Long-Term Euro-BTP avec un ajustement quotidien. Un ajustement supplémentaire pourra être effectué en cours de session si l'Indicateur de Référence baisse de plus de 40% durant un jour de bourse (i.e. si la hausse en cours de journée des futures Long-Term Euro-BTP en valeur absolue, est supérieure à 20%)

La performance suivie est celle du fixing de clôture de l'Indicateur de Référence en Euros.

La méthodologie de calcul de l'Indicateur de Référence n'étant pas basée sur un investissement direct dans des obligations d'Etat italiennes, mais étant basée sur un investissement indirect via des contrats à terme de type « futures », la performance du Compartiment sera impactée par le coût lié au renouvellement (« roll ») des futures susvisés sur base trimestrielle.

Ce phénomène pourra impacter négativement et progressivement l'écart entre la performance du Compartiment et la performance brute des positions vendeuses sur les sous-jacents des futures susvisés, et ce de manière significative, notamment en cas d'investissement à long terme dans les actions du Compartiment.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.solactive.com

Révisions et composition de l'indicateur de référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu quotidiennement.

La fréquence d'ajustement évoquée ci-dessus pourra avoir un impact en termes de coût(s) supporté(s) par le Compartiment et pourra en conséquence affecter la performance du Compartiment.

Publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement sur le fixing de clôture officiel des futures Long-Term Euro-BTP de 17h15.

Le fixing de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet : <https://www.solactive.com>

Conformément à l'article 34 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Solactive AG de l'indice de référence Solactive BTP Daily (-2x) Inverse Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment est exposé inversement et avec un levier amplificateur de 2 quotidien à la hausse comme à la baisse à la performance quotidienne du marché des obligations d'Etat italiennes dont l'Indicateur de Référence est représentatif.

Les titres à l'actif du Compartiment seront principalement des obligations émises par un Etat membre de l'OCDE ou émises par des émetteurs non gouvernementaux résidant dans l'un des pays de l'OCDE.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20% de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres garantis ou émis par un même émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres sont des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

La sensibilité au taux d'intérêt du Compartiment est comprise entre 10 et 22.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres internationaux (actions, obligations) libellés dans l'une des devises des pays de l'OCDE.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Les titres financiers susvisés seront des obligations choisies sur la base de critères d'éligibilité, notamment :

- Dette senior ;
- Maturité fixe ;
- Maturité résiduelle maximum ;
- Taille d'émission minimum ;
- Exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent ;

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- Géographique ;
- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section) :

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion ;
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnés ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) Toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20% de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;

- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus.
- Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

Risque de réajustement quotidien du levier

Les Investisseurs sont inversement et doublement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau des futures sur BTP sous jacent à l'Indicateur de Référence sur une base quotidienne. En particulier, toute appréciation du marché sous-jacent sera inversement amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien de l'exposition figurant dans la formule de l'Indicateur de Référence "double short" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de l'opposé de la performance des futures sur BTP sous jacent à l'Indicateur de Référence. Par exemple, si les futures sur BTP sous jacent de l'Indicateur de Référence s'apprécient de 10% un jour ouvré donné puis se déprécient de 5% le jour ouvré suivant, le Compartiment se sera déprécié au total de 12% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que les futures sur BTP sous jacent de l'Indicateur de Référence se seront appréciés de 4.5% sur la même période.

Si les futures sur BTP sous jacent de l'Indicateur de Référence se déprécient de 10% un jour ouvré donné puis s'apprécie de 6% le jour ouvré suivant, ils se seront dépréciés au total de 4.6% tandis que le Compartiment se sera apprécié (avant déduction des frais applicables) de 5.6% sur la même période.

Scénario négatif 1

Cas où le levier négatif induit est supérieur à 2 dans un scénario de hausse du sous-jacent de l'Indicateur de Référence

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		Indicateur de Référence		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	10%	110	-20%	80	x-2
jour 2	-5%	104.5	10%	88	x-2
période totale	4.50%		-12.00%		x-2,67

Scénario négatif 2

Cas où le levier négatif induit est inférieur à 2 dans un scénario de baisse du sous-jacent de l'Indicateur de Référence.

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		Indicateur de Référence		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	-10%	90	20%	120	x-2
jour 2	6%	95.4	-12%	105.6	x-2
période totale	-4.60%		5.60%		x-1,22

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité des sous-jacents de l'Indicateur de Référence sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que les sous-jacents de l'Indicateur de Référence enregistre également une baisse sur cette même période.

Scénario 3 de levier inversé

Cas où le levier induit est positif sur la période.

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		Indicateur de Référence		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	5%	105	-10%	90	x-2
jour 2	-5%	99.75	10%	99	x-2
période totale	-0.25%		-1.00%		x4

Risque que l'objectif de gestion du Compartiment ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Le risque opérationnel englobe les risques de pertes directes ou indirectes liés à un certain nombre de facteurs (par exemple les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances de systèmes d'information et événements externes, etc.) qui pourraient avoir un impact sur le fonds et / ou les investisseurs. La Société de gestion vise à réduire ce risque à travers la mise en place de contrôles et procédures.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- vi) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de faible diversification

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre uniquement le marché des obligations émises par l'état italien et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

Risque de crédit

Il représente le risque éventuel d'amélioration de la qualité de crédit de l'émetteur, pouvant notamment se traduire par une amélioration de la notation réalisée par les agences de notation de l'émetteur, qui aurait alors un impact positif sur le cours des obligations de l'émetteur et donc ainsi un impact négatif sur la valeur liquidative du Compartiment. Le Compartiment est exposé au risque de crédit de l'Etat italien.

Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer inversement, à la hausse comme à la baisse et avec un levier quotidien amplificateur de 2, à la performance du marché des obligations d'Etat Italiennes de maturités résiduelles comprises entre 8,5 et 11 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 12 Avril 2011.*
- *Date de création du compartiment : 12 Avril 2011.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice Solactive BTP Daily (-2x) Inverse Index EUR (Ticker:SODI2BTP).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor BTP Daily (-2x) Inverse UCITS ETF - Acc	FR0011023621	EUR	1.62% ⁽¹⁾	2.19%		-84.45%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0062%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.02%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en-dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion. Cet écart est considéré comme non significatif.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

LYXOR étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

La mesure des émissions de GES de ses investissements est considérée comme une première étape. Cela donnera aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

Après avoir soigneusement analysé les indicateurs et les données disponibles afin de prendre en compte et mesurer les risques de transition que le changement climatique pose aux émetteurs, LYXOR ne réalisera pas de rapport sur ces enjeux à ce stade. Nous travaillerons avec nos fournisseurs externes pour améliorer notre expertise afin de reporter et de refléter le risque de transition dans les années à venir.

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	172 863 734,25
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	172 863 734,25

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	172 863 734,25
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	172 863 734,25

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	172 863 734,25

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	172 863 734,25
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	172 863 734,25

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	172 915 595,08	126 220 571,04
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	171 975 931,00	113 849 390,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	12 371 180,67
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	939 664,08	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	23 955 604,86	6 631 192,58
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	23 955 604,86	6 631 192,58
Comptes financiers	3,48	2,36
Liquidités	3,48	2,36
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	196 871 203,42	132 851 765,98

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	168 519 201,69	145 125 079,85
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 001 319,12	-18 366 835,02
• Résultat de l'exercice	-656 786,56	-576 549,63
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	172 863 734,25	126 181 695,20
Instruments financiers	-	2 456,23
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	2 456,23
Dettes	24 007 469,17	6 667 614,55
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	24 007 469,17	6 667 614,55
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	196 871 203,42	132 851 765,98

HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	169 031 038,00	150 969 742,40
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 377,50	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 377,50	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 377,50	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-528 375,70	-521 248,50
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-526 998,20	-521 248,50
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-129 788,36	-55 301,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-656 786,56	-576 549,63

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent ;
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché ;
- Les actions et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les actions et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment .
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : Ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,40% par an max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

arrêté

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Lyxor BTP Daily (-2x) Inverse UCITS ETF est un Compartiment de droit français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus du Compartiment est disponible sur le site Internet www.lyxoretf.com ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Solactive AG. Solactive AG n'octroie aucune garantie et ne prend aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'Indicateur de Référence et/ou de la marque de l'Indicateur de Référence ou le niveau auquel se situe l'Indicateur de Référence à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indicateur de Référence est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG met tout en oeuvre pour s'assurer que l'Indicateur de Référence soit calculé correctement. Quelles que soient ses obligations envers l'émetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenu de signaler les erreurs affectant l'Indicateur de Référence aux tiers, y compris les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Compartiment. Ni la publication de l'Indicateur de Référence par Solactive AG, ni la licence de l'Indicateur de Référence ou de sa marque dans le cadre du Compartiment ne constitue une recommandation de la part de Solactive AG d'investir dans les actions du Compartiment et en aucun cas ne représente une garantie ou une opinion de Solactive AG d'un investissement dans les actions du Compartiment. Solactive AG ne sera pas responsable des conséquences des avis ou opinions qui découlent de cette déclaration ou de toute omission.

exercice

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Lyxor BTP Daily (-2x) Inverse UCITS ETF est un Compartiment de droit français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus du Compartiment est disponible sur le site Internet www.lyxoretf.com ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Solactive AG. Solactive AG n'octroie aucune garantie et ne prend aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'Indicateur de Référence et/ou de la marque de l'Indicateur de Référence ou le niveau auquel se situe l'Indicateur de Référence à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indicateur de Référence est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG met tout en oeuvre pour s'assurer que l'Indicateur de Référence soit calculé correctement. Quelles que soient ses obligations envers l'émetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenu de signaler les erreurs affectant l'Indicateur de Référence aux tiers, y compris les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Compartiment. Ni la publication de l'Indicateur de Référence par Solactive AG, ni la licence de l'Indicateur de Référence ou de sa marque dans le cadre du Compartiment ne constitue une recommandation de la part de Solactive AG d'investir dans les actions du Compartiment et en aucun cas ne représente une garantie ou une opinion de Solactive AG d'un investissement dans les actions du Compartiment. Solactive AG ne sera pas responsable des conséquences des avis ou opinions qui découlent de cette déclaration ou de toute omission.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	126 181 695,20	156 432 414,34
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	133 862 885,30	170 649 082,70
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-93 609 568,50	-193 045 095,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 610 290,60	9 429 841,45
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 980 529,66	-9 780 725,55
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 046 244 331,42	1 978 798 163,70
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 038 236 639,05	-1 985 670 979,95
Frais de transaction	-	-5,15
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 623 853,17	2 568,45
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 205 166,56	1 418 686,61
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 418 686,61	1 416 118,16
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	942 120,31	-112 321,29
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	939 664,08	-2 456,23
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 456,23	109 865,06
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-526 998,20	-521 248,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	172 863 734,25	126 181 695,20

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	19 488 853,46	-
Obligations convertibles		-
Obligations à taux fixe	90 380 830,51	-
Obligations à taux variable	38 855 326,94	-
Obligations zéro coupons	23 250 920,09	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	169 031 038,00
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	90 380 830,51	-	38 855 326,94	42 739 773,55
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3,48
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	5 677 781,27	9 100 007,72	35 196 164,34	32 251 994,03	89 749 983,64
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3,48	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		23 955 604,86
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Sommes à recevoir		17 851 755,96
Ventes règlements différés		6 103 848,90
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		24 007 469,17
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		20 987 335,92
Somme à payer		2 968 268,93
Frais provisionnés		51 864,32
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	9 160 000	133 862 885,30	6 289 000	93 609 568,50
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	939 664,08

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-656 786,56	-576 549,63
Total	-656 786,56	-576 549,63
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-656 786,56	-576 549,63
Total	-656 786,56	-576 549,63
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 001 319,12	-18 366 835,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	5 001 319,12	-18 366 835,02
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5 001 319,12	-18 366 835,02
Total	5 001 319,12	-18 366 835,02
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2017
Actif net	172 863 734,25	126 181 695,20	156 432 414,34	291 047 748,49	634 371 664,35
Nombre d'actions en circulation	11 119 000	8 248 000	8 928 000	10 243 000	25 069 000
Valeur liquidative	15,5466	15,2984	17,5215	28,4143	25,305
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,39	-2,29	-10,32	3,87	-5,54

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 12 Avril 2011.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS1220923996	ABBEY NATL TREASURY SERV 0.25% 21/04/2022	PROPRE	312 000,00	313 474,39	EUR	0,18
XS2101336316	ABN AMRO BANK NV 0.375% 14/01/2035	PROPRE	2 200 000,00	2 198 768,00	EUR	1,27
XS1548458014	ABN AMRO BANK NV 1.125% 12/01/2032	PROPRE	100 000,00	109 184,16	EUR	0,06
ES0200002063	ADIF ALTA VELOCIDAD 0.55% 31/10/2031	PROPRE	700 000,00	687 467,70	EUR	0,40
XS2228897158	AKELIUS RESIDENTIAL PROP 1% 17/01/2028	PROPRE	2 307 000,00	2 320 560,10	EUR	1,34
XS1391625289	AKZO NOBEL NV 1.125% 08/04/2026	PROPRE	100 000,00	105 499,10	EUR	0,06
XS2273810510	AROUNDTOWN SA 0% 16/07/2026	PROPRE	100 000,00	96 994,00	EUR	0,06
XS2051361264	AT T INC 0.25% 04/03/2026	PROPRE	295 000,00	294 930,49	EUR	0,17
FR0013432069	AXA HOME LOAN SFH 0.05% 05/07/2027	PROPRE	100 000,00	99 785,44	EUR	0,06
XS1788584321	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 09/03/2023	PROPRE	4 100 000,00	4 127 955,70	EUR	2,39
XS2384578824	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 09/09/2023	PROPRE	100 000,00	101 761,50	EUR	0,06
ES0413211824	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.75% 20/01/2022	PROPRE	400 000,00	403 474,68	EUR	0,23
ES0413860547	BANCO DE SABADELL SA 0.625% 10/06/2024	PROPRE	700 000,00	715 052,01	EUR	0,41
IT0005090516	BANCO POPOLARE SC 0.75% 31/03/2022	PROPRE	100 000,00	100 946,84	EUR	0,06
ES0413790439	BANCO POPULAR ESPANOL SA 1% 03/03/2022	PROPRE	500 000,00	505 902,47	EUR	0,29
XS1689234570	BANCO SANTANDER SA FRN 28/03/2023	PROPRE	200 000,00	201 848,64	EUR	0,12
ES0413900574	BANCO SANTANDER SA 0.125% 04/06/2030	PROPRE	2 400 000,00	2 376 905,10	EUR	1,38
XS2345784057	BANK OF AMERICA CORP FRN 24/08/2025	PROPRE	1 484 000,00	1 510 339,35	EUR	0,87
XS2387929834	BANK OF AMERICA CORP VAR 22/09/2026	PROPRE	815 000,00	830 744,33	EUR	0,48
XS2373642102	BARCLAYS PLC VAR 09/08/2029	PROPRE	469 000,00	458 378,88	EUR	0,27
ES0000106635	BASQUE GOVERNMENT 1.125% 30/04/2029	PROPRE	71 000,00	75 304,22	EUR	0,04
DE000BLB6JD3	BAYERISCHE LANDESBANK 0.5% 19/03/2025	PROPRE	200 000,00	204 660,66	EUR	0,12
DE000BHY0GL4	BERLIN HYP AG 0.01% 19/07/2027	PROPRE	20 000,00	19 950,18	EUR	0,01
DE000BHY0MT5	BERLIN HYP AG 0.125% 05/01/2024	PROPRE	50 000,00	50 463,54	EUR	0,03
XS1756434194	BNP PARIBAS FRN 19/01/2023	PROPRE	300 000,00	301 773,00	EUR	0,17

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1584041252	BNP PARIBAS FRN 22/09/2022	PROPRE	3 062 000,00	3 085 018,50	EUR	1,78
FR0011223205	BNP PARIBAS HOME 3.125% 22/03/2022	PROPRE	100 000,00	103 341,37	EUR	0,06
FR0014002X43	BNP PARIBAS VAR 13/04/2027	PROPRE	700 000,00	691 824,29	EUR	0,40
ES00000122V9	BON Y OBL EST PRINCIPAL 0% 30/07/41	PROPRE	1 200 000,00	962 352,00	EUR	0,56
ES0000012742	BON Y OBLIG 0% 30/07/2029	PROPRE	2 809 288,00	2 726 919,68	EUR	1,58
XS1040506898	BP CAPITAL MARKETS P.L.C. TF 2.972% 27/02/2026	PROPRE	209 000,00	238 856,34	EUR	0,14
FR0013241130	BPCE SA FRN 09/03/2022	PROPRE	300 000,00	301 308,15	EUR	0,17
FR0013323672	BPCE SA VAR 23/03/2023	PROPRE	2 200 000,00	2 213 706,00	EUR	1,28
FR0013286820	BPCE SFH SOCIETE DE FI 0.875% 13/04/2028	PROPRE	300 000,00	315 892,93	EUR	0,18
FR0011993518	BPCE SFH SOCIETE DE FI 1.75% 27/06/24	PROPRE	100 000,00	105 682,70	EUR	0,06
FR0011637743	BPCE SFH 2.375% 29/11/2023	PROPRE	300 000,00	322 968,95	EUR	0,19
FR0011169879	BPCE SHF 4% 23/03/2022	PROPRE	200 000,00	208 443,59	EUR	0,12
FR0014003C70	BPIFRANCE SACA 0% 25/05/2028	PROPRE	3 400 000,00	3 381 504,00	EUR	1,96
FR0014003RL9	CAISSE DES DEPOTS ET CON 0.01% 01/06/2026	PROPRE	400 000,00	402 840,88	EUR	0,23
FR0011213453	CAISSE REFINANCE L HABIT 3.60% 08/03/24	PROPRE	31 173,00	34 703,42	EUR	0,02
FR0011388339	CAISSE REFINANCE L'HABITAT 2.4% 17/01/2025	PROPRE	49 578,00	54 471,48	EUR	0,03
ES0440609248	CAIXABANK 2.625% 21/03/2024	PROPRE	900 000,00	974 163,08	EUR	0,56
ES0414950628	CAJA MADRID 4% 03/02/25	PROPRE	300 000,00	348 431,47	EUR	0,20
FR0012967461	CARMILA 2.375% 18/09/2023	PROPRE	100 000,00	104 485,81	EUR	0,06
FR0013309549	CIE FINANCEMENT FONCIER 0.75% 11/01/2028	PROPRE	500 000,00	522 865,82	EUR	0,30
XS1795253134	CITIGROUP INC VAR 21/03/2023	PROPRE	4 202 000,00	4 227 716,24	EUR	2,45
XS1939355753	CITIGROUP INC 0.50% 29/01/2022	PROPRE	100 000,00	100 544,45	EUR	0,06
DE000CB0HRQ9	COMMERZBAK AG VAR 24/03/2026	PROPRE	900 000,00	916 984,97	EUR	0,53
DE000CZ40NN0	COMMERZBANK AG 0.125% 09/01/2024	PROPRE	228 000,00	230 021,70	EUR	0,13
DE000CZ40LR5	COMMERZBANK AG 0.5% 13/09/2023	PROPRE	41 000,00	41 456,53	EUR	0,02
DE000CZ40MQ5	COMMERZBANK AG 0.875% 18/04/2028	PROPRE	41 000,00	43 221,24	EUR	0,03
DE000CZ40NS9	COMMERZBANK AG 1% 04/03/2026	PROPRE	37 000,00	38 315,63	EUR	0,02
DE000CZ40NP5	COMMERZBANK AG 1.25% 09/01/2034	PROPRE	100 000,00	111 524,12	EUR	0,06
ES0000101875	COMUNIDAD DE MADRID SPAI 1.773% 30/04/2028	PROPRE	13 000,00	14 346,87	EUR	0,01
XS1811812145	COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.625% 26/04/2026	PROPRE	400 000,00	412 585,37	EUR	0,24

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1944327631	COOPERATIVE RABOBANK UA 0.875% 01/02/2029	PROPRE	200 000,00	211 551,70	EUR	0,12
XS2305736543	CPPIB CAPITAL INC 0.05% 24/02/2031	PROPRE	943 000,00	914 911,65	EUR	0,53
FR0012452217	CRED MUTUEL CIC HOME LO 0.5% 21/01/2022	PROPRE	571 000,00	574 576,81	EUR	0,33
FR0013313020	CRED MUTUEL CIC HOME LO 0.625% 02/02/2026	PROPRE	500 000,00	515 872,33	EUR	0,30
FR0013065117	CRED MUTUEL CIC HOME LO 0.875% 07/04/2026	PROPRE	488 000,00	509 364,77	EUR	0,29
IT0005316788	CREDIT AGRICOLE CARIPARM 0.625% 13/01/2026	PROPRE	2 100 000,00	2 162 720,96	EUR	1,25
FR0010920900	CREDIT AGRICOLE COV BOND 4% 16/07/2025	PROPRE	650 000,00	755 394,38	EUR	0,44
FR0013066743	CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 0.625 11/09/23	PROPRE	14 000,00	14 250,75	EUR	0,01
XS1787278008	CREDIT AGRICOLE LONDON FRN 06/03/2023	PROPRE	3 100 000,00	3 121 692,51	EUR	1,81
XS1550135831	CREDIT AGRICOLE LONDON 1% 16/9/2024	PROPRE	100 000,00	103 310,77	EUR	0,06
XS1395021089	CREDIT AGRICOLE LONDON 1.25% 14/04/2026	PROPRE	100 000,00	105 557,78	EUR	0,06
FR0011508332	CREDIT AGRICOLE PUB SECTOR SCF 1.875% 07/06/23	PROPRE	100 000,00	104 299,27	EUR	0,06
FR0013511227	CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 07/05/2027	PROPRE	100 000,00	103 045,11	EUR	0,06
CH0591979635	CREDIT SUISSE GROUP AG FRN 16/01/2026	PROPRE	200 000,00	202 930,69	EUR	0,12
FR0011011188	CRH-CAISSE E REFINANCEMENT DE 4.3% 24/02/23 *EUR	PROPRE	300 000,00	327 572,96	EUR	0,19
XS2303052695	CTP BV 0.75% 18/02/2027	PROPRE	405 000,00	403 817,73	EUR	0,23
DE000A19UNN9	DAIMLER INTL FINANCE BV VAR 11/01/2023	PROPRE	500 000,00	502 495,00	EUR	0,29
DE000A19HBM3	DAIMLER INTL FINANCE BV VAR 11/05/2022	PROPRE	500 000,00	501 085,00	EUR	0,29
DE000A190ND6	DAIMLER INTL FINANCE BV 0.25% 11/05/2022	PROPRE	40 000,00	40 203,15	EUR	0,02
XS1564320080	DANSKE BANK A/S 0.125% 14/02/2022	PROPRE	181 000,00	181 511,11	EUR	0,11
XS0519458755	DANSKE BK 3.75% 23/06/2022	PROPRE	337 000,00	350 780,48	EUR	0,20
XS2058989489	DANSKE MORTGAGE BANK PLC 0.01% 14/01/2028	PROPRE	104 000,00	103 507,04	EUR	0,06
DE000CZ40KG0	DEUT PFANDBRIEFBANK AG 0.25% 26/01/2022	PROPRE	748 000,00	750 825,80	EUR	0,43
XS1376323652	DEUTSCHE APOTHEKE AERZTEBANK 0.15% 07/03/2023	PROPRE	200 000,00	201 711,26	EUR	0,12
XS1936139770	DEUTSCHE BAHN FIN GMBH 1.125% 18/12/2028	PROPRE	84 000,00	90 218,70	EUR	0,05
XS1772374770	DEUTSCHE BAHN FIN GMBH 1.625% 16/08/2033	PROPRE	1 000,00	1 108,82	EUR	0,00
DE000DL19SH3	DEUTSCHE BANK AG 0.25% 08/03/2024	PROPRE	101 000,00	102 253,11	EUR	0,06
DE000DL19UC0	DEUTSCHE BANK AG 1.125% 30/08/2023	PROPRE	8 000,00	8 204,58	EUR	0,00
XS1169977896	DEXIA CREDIT LOCAL 0.625% 21/01/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 007 540,14	EUR	0,58
XS2050406094	DH EUROPE FINANCE 0.75% 18/09/2031	PROPRE	1 072 000,00	1 063 375,39	EUR	0,62

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A2TSD55	DZ HYP AG 0.01% 29/01/2024	PROPRE	93 000,00	93 509,26	EUR	0,05
DE000A2AAW12	DZ HYP AG 0.05% 06/12/2024	PROPRE	194 000,00	195 116,16	EUR	0,11
DE000A2G9HC8	DZ HYP AG 0.25% 30/06/2023	PROPRE	6 000,00	6 064,00	EUR	0,00
DE000A2G9HE4	DZ HYP AG 0.5% 13/11/2025	PROPRE	131 000,00	134 567,04	EUR	0,08
XS1425966287	ENEL FINANCE INTL NV 1.375% 01/06/2026	PROPRE	176 000,00	185 902,00	EUR	0,11
XS2343114687	EUROFINS SCIENTIFIC SE 0.875% 19/05/2031	PROPRE	200 000,00	197 754,68	EUR	0,11
BE0002718998	FLEMISH COMMUNITY 0.01% 23/06/2027	PROPRE	900 000,00	900 419,55	EUR	0,52
FR0013410552	FRANCE I 0.1% 01/03/2029	PROPRE	6 520 520,00	7 713 765,76	EUR	4,46
FR0010810101	FRANCE OAT 0% 25 /10/38	PROPRE	1 081 502,00	980 500,53	EUR	0,57
FR0010809863	FRANCE OAT 0% 25/04/2043	PROPRE	1 032,00	882,14	EUR	0,00
FR0014003N51	FRANCE 0.1% I 01/03/2032	PROPRE	6 078 502,00	7 165 624,57	EUR	4,15
XS2178769159	FRESENIUS MEDICAL CARE A 1.5% 29/05/2030	PROPRE	74 000,00	77 824,47	EUR	0,05
XS2237447961	FRESENIUS SE CO KGAA 1.125% 28/01/2033	PROPRE	3 000,00	3 021,87	EUR	0,00
FR0013266343	GECINA VAR 30/06/2022	PROPRE	200 000,00	200 588,00	EUR	0,12
XS2338355360	GOLDMAN SACHS GP FRN 30/04/2024	PROPRE	2 133 000,00	2 156 372,16	EUR	1,25
XS2322254165	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 19/03/2026	PROPRE	601 000,00	612 493,69	EUR	0,35
XS2107332483	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 21/04/2023	PROPRE	2 447 000,00	2 451 724,34	EUR	1,42
XS1691349523	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 26/09/2023	PROPRE	3 102 000,00	3 114 274,61	EUR	1,80
XS2389353181	GOLDMAN SACHS GROUP INC VAR 23/09/2027	PROPRE	927 000,00	946 184,75	EUR	0,55
DE000A2AAPV8	HAMBURGER SPARKASSE 0.1% 02/03/2022	PROPRE	100 000,00	100 278,12	EUR	0,06
XS0304459026	HBOS TREASURY 4.75% 08/06/2022 *EUR	PROPRE	229 000,00	240 624,07	EUR	0,14
XS2384269366	HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 0.75% 06/09/2029	PROPRE	100 000,00	95 595,12	EUR	0,06
XS0758420748	HEINEKEN 3.50% 19/03/2024	PROPRE	53 000,00	58 973,26	EUR	0,03
XS2265990452	HERA SPA 0.25% 03/12/2030	PROPRE	371 000,00	354 367,21	EUR	0,20
FR0013298676	HOLDING DINFRAStructure 1.625% 27/11/2027	PROPRE	100 000,00	106 871,70	EUR	0,06
XS2386287762	HSBC BANK CANADA 0.01% 14/09/2026	PROPRE	2 970 000,00	2 958 753,87	EUR	1,71
FR0013358124	HSBC FRANCE 1.375% 04/09/2028	PROPRE	100 000,00	106 680,26	EUR	0,06
FR0012602522	HSBC SFH FRANCE 0.375% 11/3/22	PROPRE	300 000,00	301 702,40	EUR	0,17
FR0014003GX7	IMERYSA SA 1% 15/07/2031	PROPRE	800 000,00	785 730,96	EUR	0,45
DE000A1KRJV6	ING DIBA AG 0.01% 07/10/2028	PROPRE	3 900 000,00	3 873 585,78	EUR	2,24

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1979491559	INSTITUT CREDITO OFICIAL 0.20% 31/01/2024	PROPRE	25 000,00	25 355,67	EUR	0,01
XS1599167589	INTESA SANPAOLO SPA VAR 19/04/2022	PROPRE	758 000,00	761 218,72	EUR	0,44
IT0005082786	INTESA SANPAOLO SPA 0.625% 20/01/2022	PROPRE	900 000,00	906 684,53	EUR	0,52
XS1551306951	INTESA SANPAOLO SPA 1.375% 18/01/2024	PROPRE	400 000,00	416 711,73	EUR	0,24
IT0004872328	INTESA SANPAOLO 3.625% 22	PROPRE	200 000,00	215 484,52	EUR	0,12
IT0005415416	ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	PROPRE	4 073 000,00	4 545 816,47	EUR	2,63
IT0001247342	ITALIAN REPUBLIC 0% 01/11/2024	PROPRE	440 879,00	438 374,81	EUR	0,25
IT0004848690	ITALIE 0% STRIP PO 01/08/2039	PROPRE	811 427,00	597 437,47	EUR	0,35
IT0004848484	ITALY BTPS HYBID 0% 01/11/29	PROPRE	49 293,00	45 649,75	EUR	0,03
IT0004848641	ITALY BTPS HYBRID 0% 01/02/2037	PROPRE	65 000,00	51 111,45	EUR	0,03
IT0003269013	ITALY BTPS STRIP 01/08/2031	PROPRE	4 698 498,00	4 172 430,67	EUR	2,41
FR0013509643	JCDECAUX SA 2.625% 24/04/2028	PROPRE	900 000,00	1 006 729,40	EUR	0,58
XS1726323436	JYSKE BANK A/S FRN 01/12/2022	PROPRE	500 000,00	502 823,92	EUR	0,29
BE0002482579	KBC BANK NV 0.45% 22/01/2022	PROPRE	100 000,00	100 576,14	EUR	0,06
ES0000012593	KINGDOM OF SPAIN 0% 30/07/2032	PROPRE	100 000,00	93 106,00	EUR	0,05
ES0000011967	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2022	PROPRE	77 029,00	77 132,99	EUR	0,04
ES0000012965	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2032	PROPRE	1 574 161,00	1 464 331,79	EUR	0,85
ES00000120D1	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2037	PROPRE	100 000,00	86 888,00	EUR	0,05
ES0443307063	KUTXABANK SA 1.25% 22/09/2025	PROPRE	600 000,00	628 760,47	EUR	0,36
FR0013482890	LA BANQUE POST HOME LOAN 0.25% 12/02/2035	PROPRE	500 000,00	490 100,68	EUR	0,28
FR0013262961	LA BANQUE POST HOME LOAN 0.625% 23/06/2027	PROPRE	250 000,00	258 417,57	EUR	0,15
DE000A2NB9Y6	LAND BERLIN 0.01% 18/05/2027	PROPRE	3 750 000,00	3 752 835,10	EUR	2,17
DE000A289K71	LAND BERLIN 0.05% 06/08/2040	PROPRE	2 000,00	1 849,48	EUR	0,00
DE000A2TR026	LAND NIEDERSACHSEN 0.125% 07/03/2025	PROPRE	90 000,00	90 880,37	EUR	0,05
DE000NRW0MK0	LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0% 15/01/2029	PROPRE	705 000,00	701 143,65	EUR	0,41
DE000NRW0MA1	LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0.2% 09/04/2030	PROPRE	82 000,00	82 402,97	EUR	0,05
DE000NRW0LN6	LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0.25% 13/03/2026	PROPRE	50 000,00	50 781,64	EUR	0,03
XS1936190021	LANDBK HESSEN THUERINGEN 0% 18/07/2022	PROPRE	100 000,00	100 376,00	EUR	0,06
XS1548773040	LANDBK HESSEN THUERINGEN 0.00% 12/01/2022	PROPRE	100 000,00	100 112,00	EUR	0,06
XS1793271716	LANDBK HESSEN THUERINGEN 0.25% 20/03/2023	PROPRE	200 000,00	202 128,96	EUR	0,12

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1548773982	LANDBK HESSEN THUERINGEN 0.625% 12/01/2027	PROPRE	300 000,00	310 972,27	EUR	0,18
XS0946693834	LANDBK HESSEN THUERINGEN 1.875% 26/06/2023	PROPRE	400 000,00	417 366,68	EUR	0,24
DE000DXA1NW1	LANDESBANK HESSEN THUERINGEN GIROZENTRALE 0.375% 03/03/2022	PROPRE	200 000,00	201 113,37	EUR	0,12
XS1394065756	LANSFORSAKRINGAR HYPOTEK 0.25% 12/04/2023	PROPRE	300 000,00	303 179,18	EUR	0,18
XS1222454032	LANSFORSAKRINGAR HYPOTEK 0.25% 22/04/2022	PROPRE	300 000,00	301 541,63	EUR	0,17
XS2384269101	LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07/09/2026	PROPRE	2 150 000,00	2 118 682,16	EUR	1,23
XS1517181167	LLOYDS BANKING GROUP PLC 0.75% 09/11/2021	PROPRE	100 000,00	100 764,62	EUR	0,06
XS2133077383	LUMINOR BANK 0.01% 11/03/2025	PROPRE	100 000,00	99 971,47	EUR	0,06
XS1403264291	MCDONALDS CORP 1.75% 03/05/2028	PROPRE	100 000,00	108 995,40	EUR	0,06
FR0014005H24	MMB SCF 0.01% 09/20/2031	PROPRE	1 800 000,00	1 739 775,21	EUR	1,01
DE000MHB16J0	MUENCHENER HYPOTHEKENBNK 0.375% 10/11/2021	PROPRE	1 350 000,00	1 355 302,54	EUR	0,78
DE000MHB06J1	MUENCHENER HYPOTHEKENBNK 1.75% 03/06/22	PROPRE	51 000,00	52 053,54	EUR	0,03
DE000MHB12J9	MUNCHEN HYP 1.5% 25/06/2024	PROPRE	149 000,00	156 420,57	EUR	0,09
DE000MHB10J3	MUNCHEN HYPOBANK 2.5% 04/07/2028	PROPRE	59 000,00	68 846,96	EUR	0,04
XS1207683522	NATIONWIDE BLDS SOCIETY 0.625% 25/03/2027	PROPRE	256 000,00	264 458,59	EUR	0,15
XS2150006646	NATWEST MARKETS 2.75% 02/04/2025	PROPRE	850 000,00	938 011,79	EUR	0,54
XS1284550941	NEDER WATERSCHAPSBANK 1% 03/09/2025	PROPRE	901 000,00	940 998,85	EUR	0,54
XS1222431097	NIBC BANK NV 0.25% 22/04/2022	PROPRE	200 000,00	200 985,75	EUR	0,12
XS2013525410	NORDEA MORTGAGE BANK PLC 0.125% 18/06/2027	PROPRE	100 000,00	100 593,92	EUR	0,06
XS1784067529	NORDEA MORTGAGE BANK PLC 0.25% 28/02/2023	PROPRE	200 000,00	202 136,36	EUR	0,12
DE000NWB0AC0	NRW. BANK 0.875% 10/11/2025	PROPRE	2 235 000,00	2 337 291,97	EUR	1,35
FR0010810218	OAT 0% 25/04/2029	PROPRE	264 575,00	263 908,27	EUR	0,15
FR0010809673	OAT 0% 25/04/2036	PROPRE	892 943,00	828 302,86	EUR	0,48
XS2189613982	OMV AG 0.75% 16/06/2030	PROPRE	20 000,00	20 392,92	EUR	0,01
XS1144844583	OP MORTGAGE BANK 1% 28/11/2024	PROPRE	100 000,00	104 454,77	EUR	0,06
FR0000471930	ORANGE 8.125% 28/01/2033	PROPRE	66 000,00	121 533,30	EUR	0,07
FR0013506532	PERNOD RICARD SA 1.75% 08/04/2030	PROPRE	100 000,00	111 520,26	EUR	0,06
FR0013153707	PEUGEOT SA 2.375% 14/04/2023	PROPRE	76 000,00	79 735,69	EUR	0,05
XS1808478710	PROVINCE OF ALBERTA 0.625% 18/04/2025	PROPRE	1 484 000,00	1 520 521,85	EUR	0,88
FR0013322146	RCI BANQUE SA FRN 12/03/2025	PROPRE	200 000,00	200 366,48	EUR	0,12

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013260486	RCI BANQUE SA FRN 14/03/2022	PROPRE	104 000,00	104 219,60	EUR	0,06
FR0013309606	RCI BANQUE SA VAR 12/01/2023	PROPRE	3 895 000,00	3 906 061,80	EUR	2,26
FR0013283371	RCI BANQUE SA 0.75% 26/9/2022	PROPRE	26 000,00	26 193,45	EUR	0,02
FR0013334695	RCI BANQUE SA 1.625% 26/05/2026	PROPRE	350 000,00	366 853,65	EUR	0,21
FR0013412707	RCI BANQUE SA 1.75% 10/04/2026	PROPRE	476 000,00	501 483,48	EUR	0,29
AT0000A2CQD2	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	PROPRE	10 000,00	9 942,10	EUR	0,01
AT0000A2QRW0	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.0% 20/04/2025	PROPRE	1 000,00	1 013,88	EUR	0,00
SK4120008871	REPUBLIC OF SLOVAKIA 3.375% 15/11/2024	PROPRE	2 692,00	3 120,99	EUR	0,00
SK4120008673	REPUBLIC OF SLOVAKIA 4.3% 09/08/2032	PROPRE	1 000 000,00	1 456 153,70	EUR	0,84
ES0000012692	REPUBLIC OF SPAIN 0% 30/07/2024	PROPRE	68 048,00	68 633,21	EUR	0,04
XS0163771396	RESEAU FERRE DE FRANCE 2.45% 1 28/02/2023	PROPRE	44 000,00	63 646,66	EUR	0,04
XS0177618039	RESEAU FRA 5% 10/10/33	PROPRE	20 000,00	30 183,01	EUR	0,02
XS0934539726	ROBERT BOSCH 2.625% 24/05/2028	PROPRE	100 000,00	117 606,07	EUR	0,07
XS2114143758	SANTANDER CONSUMER BANK 0.05% 14/02/2030	PROPRE	100 000,00	98 683,75	EUR	0,06
XS2121250836	SANTANDER CONSUMER FINANCE SA FRN 25/02/2022	PROPRE	200 000,00	200 357,55	EUR	0,12
XS1748479919	SANTANDER UK PLC 0.5% 10/01/2025	PROPRE	300 000,00	306 001,44	EUR	0,18
ES0413900160	SCH 4.625% 04/05/27	PROPRE	100 000,00	127 417,16	EUR	0,07
XS1232098001	SIMON INTL FINANCE SCA 1.375% 18/11/2022	PROPRE	700 000,00	719 185,08	EUR	0,42
XS1948598997	SKANDINAVISKA ENSKILDA 0.375% 09/02/2026	PROPRE	100 000,00	101 906,29	EUR	0,06
XS1314150878	SKANDINAVISKA ENSKILDA 0.625% 30/01/2023	PROPRE	144 000,00	146 566,95	EUR	0,08
XS1246782269	SKANDINAVISKA ENSKILDA 0.75% 16/06/2022	PROPRE	100 000,00	101 080,62	EUR	0,06
SK4000015400	SLOVENSKA SPORITELNA AS 0.125% 12/06/2026	PROPRE	300 000,00	300 881,92	EUR	0,17
ES0000012775	SPAIN 0% STRIP 30/07/2032	PROPRE	7 099,00	6 617,76	EUR	0,00
XS2234568983	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.01% 22/09/2027	PROPRE	1 500 000,00	1 492 486,85	EUR	0,86
XS1482554075	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.250% 30/08/2026	PROPRE	612 000,00	618 779,95	EUR	0,36
ES00000122W7	SPGB 0% STRIP 30/07/41	PROPRE	34 863,00	27 708,76	EUR	0,02
ES00000120S9	SPGB 0% 30/07/2036	PROPRE	1 890 500,00	1 649 347,82	EUR	0,95
ES00000120V3	SPGB 0% 30/07/2039	PROPRE	1 887 640,00	1 558 454,46	EUR	0,90
ES00000120O8	SPGB 0% 30/07/2040	PROPRE	7 600 000,00	6 271 748,00	EUR	3,63
ES00000120W1	SPGB 0% 30/07/2040	PROPRE	1 818 500,00	1 461 673,93	EUR	0,85

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1368543135	STADSHYPOTEK AB 0.375% 22/02/2023	PROPRE	516 000,00	522 661,21	EUR	0,30
XS2021467753	STANDARD CHARTERED PLC 0.9% 02/07/2027	PROPRE	100 000,00	102 146,29	EUR	0,06
DE000NRW0JF6	STATE OF NORTH RHINE WESTPHALIA 0.125% 16/03/2023	PROPRE	68 000,00	68 577,39	EUR	0,04
DE000NRW0LF2	STATE OF NORTH RHINE WESTPHALIA 0.9% 15/11/2028	PROPRE	7 000,00	7 462,77	EUR	0,00
DE000NRW0KF4	STATE OF NORTH RHINE WESTPHALIA 1.55% 16/06/2048	PROPRE	20 000,00	25 691,05	EUR	0,01
DE000NRW0KZ2	STATE OF NORTH RHINE WESTPHALIA 1.65% 22/02/2038	PROPRE	14 000,00	16 752,64	EUR	0,01
XS2325733413	STELLANTIS NV 0.625% 30/03/2027	PROPRE	571 000,00	571 031,84	EUR	0,33
FR0000475758	SUEZ ALLIANZ 5.75% 24/06/23	PROPRE	56 000,00	62 583,75	EUR	0,04
XS1550140674	SWEDBANK HYPOTEK AB 0.125% 18/07/2022	PROPRE	200 000,00	200 983,29	EUR	0,12
XS1778322351	SWEDBANK HYPOTEK AB 0.45% 23/08/2023	PROPRE	400 000,00	405 926,14	EUR	0,23
XS1550143421	SWEDISH COVERED BOND 0.375% 16/02/2024	PROPRE	235 000,00	238 783,73	EUR	0,14
XS0798790027	TELENOR ASA 2.75% 27/06/2022	PROPRE	100 000,00	103 030,38	EUR	0,06
FR0013298890	TIKEHAU CAPITAL SCA 3% 27/11/2023	PROPRE	100 000,00	108 036,52	EUR	0,06
XS0994991411	TOTAL CAPITAL INTL SA 2.875% 19/11/2025	PROPRE	200 000,00	228 186,19	EUR	0,13
DE000HV2AL33	UNCREDIT BANK AG 0.75 24/07/2023	PROPRE	42 000,00	42 859,96	EUR	0,02
FR0014000667	UNEDIC 0% 25/11/2028	PROPRE	3 200 000,00	3 178 944,00	EUR	1,84
DE000HV2AMD0	UNICREDIT BANK AG 0.125% 01/03/2022	PROPRE	211 000,00	211 646,18	EUR	0,12
DE000HV2ASK2	UNICREDIT BANK AG 0.85% 22/05/2034	PROPRE	200 000,00	212 497,84	EUR	0,12
AT000B049739	UNICREDIT BK AUSTRIA AG 0.625% 16/01/2026	PROPRE	100 000,00	103 163,58	EUR	0,06
XS1030900242	VERIZON COMMUNIC 3.25% 17/02/26	PROPRE	1 202 000,00	1 389 503,11	EUR	0,80
XS1463101680	VODAFONE GROUP PLC 1.6% 29/07/2031	PROPRE	870 000,00	932 438,35	EUR	0,54
XS2374595044	VOLKSWAGEN FIN SERV AG 0.125% 12/02/2027	PROPRE	147 000,00	143 416,26	EUR	0,08
XS1972547696	VOLKSWAGEN FIN SERV AG 2.25% 01/10/2027	PROPRE	25 000,00	27 356,07	EUR	0,02
XS2152062209	VOLKSWAGEN FIN SERV AG 3% 06/04/2025	PROPRE	471 000,00	521 858,71	EUR	0,30
XS2343822503	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0.625% 19/07/2029	PROPRE	3 218 000,00	3 153 366,69	EUR	1,82
DE000A19X793	VONOVIA FINANCE BV VAR 22/12/2022	PROPRE	200 000,00	200 832,00	EUR	0,12
XS1558022866	WELLS FARGO & COMPANY FRN 31/01/2022	PROPRE	200 000,00	200 246,57	EUR	0,12
XS2388390507	WESTPAC BANKING CORP 0.01% 22/09/2028	PROPRE	3 726 000,00	3 684 832,29	EUR	2,13
XS2388390689	WESTPAC BANKING CORP 0.375% 22/09/2036	PROPRE	3 198 000,00	3 119 588,98	EUR	1,80

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A14J5J4	WL BANK 0.5% 01/04/2027	PROPRE	200 000,00	205 601,04	EUR	0,12
Total Obligation				171 975 931,00		99,49
Total Valeurs mobilières				171 975 931,00		99,49
Swap de Performance						
SWAP03544652	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	51 864,32	EUR	0,03
SWAP03544653	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	169 031 038,00	172 863 730,76	EUR	100,00
SWAP03544488	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	169 031 038,00	-171 975 931,00	EUR	-99,49
Total Swap de Performance				939 664,08		0,54
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	17 851 755,96	17 851 755,96	EUR	10,33
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-2 968 268,93	-2 968 268,93	EUR	-1,72
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-20 987 335,92	-20 987 335,92	EUR	-12,14
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	3,48	3,48	EUR	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	6 103 848,90	6 103 848,90	EUR	3,53
Total BANQUE OU ATTENTE				3,49		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-51 864,32	-51 864,32	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-51 864,32		-0,03
Total Liquidités				-51 860,83		-0,03
Total LYXOR BTP DAILY (-2x) INVERSE UCITS ETF				172 863 734,25		100,00

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Action Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'Action Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement, à la hausse comme à la baisse et avec un levier amplificateur de 2, à la performance quotidienne du marché des obligations d'Etat du Trésor Américain de maturités résiduelles comprises entre 6.5 et 10 ans en reproduisant l'évolution de l'indice Solactive 10Y US Treasury Futures Daily (-2x) Inverse Index (l'« Indicateur de Référence »), libellé en US Dollar (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé d'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.07%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie établi par Solactive AG, selon une méthodologie propriétaire. L'Indicateur de Référence est calculé et maintenu par Solactive AG.

L'Indicateur de Référence offre une exposition inverse, à la hausse comme à la baisse, à l'évolution du marché des obligations d'Etat du Trésor Américain de maturités résiduelles comprises entre 6.5 et 10 ans dont les contrats futures CBOT 10-Year T-Note sont un indicateur représentatif, avec un effet de levier x2 quotidien. Ainsi, en cas de baisse des futures CBOT 10-Year T-Note sur un jour de bourse, la valeur liquidative du Compartiment devrait augmenter doublement sur ce même jour de bourse et, en cas de hausse des futures CBOT 10-Year T-Note sur un jour de bourse, la valeur liquidative du Compartiment devrait baisser doublement sur ce même jour de bourse et les actionnaires ne bénéficieront pas de la hausse des futures CBOT 10-Year T-Note.

Les futures CBOT 10-Year T-Note sont un indicateur représentatif du marché des obligations d'Etat du Trésor Américain de maturités résiduelles comprises entre 6.5 et 10 ans, dont la méthodologie est disponible sur : <https://www.cmegroup.com>

La performance quotidienne de l'Indicateur de Référence est égale à l'inverse du double de la performance quotidienne des futures CBOT 10-Year T-Note, cumulée des intérêts (Fed Fund) perçus quotidiennement sur la valorisation du fixing de la veille de l'Indicateur de Référence.

Il s'agit donc d'un indice représentatif d'une stratégie de positions vendeuses avec levier amplificateur de 2 des futures CBOT 10-Year T-Note avec un ajustement quotidien. Un ajustement supplémentaire pourra être effectué en cours de session si l'Indicateur de Référence baisse de plus de 40% durant un jour de bourse (i.e. si la hausse en cours de journée des futures CBOT 10-Year T-Note, en valeur absolue, est supérieure à 20%).

La performance suivie est celle du fixing de clôture de l'Indicateur de Référence en USD.

La méthodologie de calcul de l'Indicateur de Référence n'étant pas basée sur un investissement direct dans les obligations d'Etat du Trésor Américains, mais étant basée sur un investissement indirect via des contrats à terme de type « futures », la performance du Compartiment sera impactée par le coût lié au renouvellement (« roll ») des futures susvisés sur base trimestrielle.

Ce phénomène pourra impacter négativement et progressivement l'écart entre la performance du Compartiment et la performance brute des positions vendeuses sur les sous-jacents des futures susvisés, et ce de manière significative, notamment en cas d'investissement à long terme dans les actions du Compartiment. Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <https://www.solactive.com>.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu quotidiennement.

La fréquence d'ajustement évoquée ci-dessus pourra avoir un impact en termes de coût(s) supporté(s) par le Compartiment et pourra en conséquence affecter la performance du Compartiment.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement sur la valorisation du fixing de 15h00 Eastern Standard Time des futures CBOT 10-Year T-Note.

Le fixing de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet : <https://www.solactive.com>.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Solactive AG de l'indice de référence Solactive 10Y US Treasury Futures Daily (-2x) Inverse Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment est exposé inversement, à la hausse comme à la baisse, avec un levier quotidien amplificateur de 2, à la performance du marché des obligations d'Etat du Trésor Américain de maturités résiduelles comprises entre 6,5 et 10 ans dont l'Indicateur de Référence est représentatif.

Les titres à l'actif du Compartiment seront principalement des obligations émises par un Etat membre de l'OCDE ou émises par des émetteurs non gouvernementaux résidant dans l'un des pays de l'OCDE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	Entre 8 et 20
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	USD : de 0 à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net. ⁽¹⁾
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	US : de 0 à 100% de l'actif net

⁽¹⁾ un risque de change pourra toutefois s'appliquer pour les classes d'actions libellées dans une devise autre que l'USD.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation des obligations émises par un Etat membre de l'OCDE ou émises par des émetteurs non gouvernementaux résidant dans l'un des pays de l'OCDE.

Les titres financiers susvisés seront des obligations choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o dette senior

o maturité fixe

o maturité résiduelle maximum

o taille d'émission minimum

o exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o géographique

o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées cidessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le COMPARTIMENT peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du COMPARTIMENT dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Fonds pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;

- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;

- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de réajustement quotidien du levier

Les Investisseurs sont inversement et doublement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau des futures CBOT 10y du Trésor Américain sous jacent à l'Indicateur de Référence sur une base quotidienne. En particulier, toute appréciation du marché sous-jacent sera inversement amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien de l'exposition figurant dans la formule de l'Indicateur de Référence "double short" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de l'opposé de la performance des futures CBOT 10y du Trésor Américain sous jacent à l'Indicateur de Référence. Par exemple, si les futures CBOT 10y du Trésor Américain sous jacent de l'Indicateur de Référence s'apprécient de 10% un jour ouvré donné puis se déprécient de 5% le jour ouvré suivant, le Compartiment se sera déprécié au total de 12% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que les futures CBOT 10y du Trésor Américain sous jacent de l'Indicateur de Référence se seront appréciés de 4.5% sur la même période.

Si les futures sur CBOT 10y du Trésor Américain sous jacent de l'Indicateur de Référence se déprécient de 10% un jour ouvré donné puis s'apprécie de 6% le jour ouvré suivant, ils se seront dépréciés au total de 4.6% tandis que le Compartiment se sera apprécié (avant déduction des frais applicables) de 5.6% sur la même période.

Scénario négatif 1

Cas où le levier négatif induit est supérieur à 2 dans un scénario de hausse du sous-jacent de l'Indicateur de Référence.

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		Indicateur de Référence		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1		100		100	
jour 2	10%	110	-20%	80	x-2
	-5%	104.5	10%	88	x-2
période totale	4.50%		-12.00%		x-2,67

Scénario négatif 2

Cas où le levier négatif induit est inférieur à 2 dans un scénario de baisse du sous-jacent de l'Indicateur de Référence.

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		Indicateur de Référence		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1		100		100	
jour 2	-10%	90	20%	120	x-2
	6%	95.4	-12%	105.6	x-2
période totale	-4.60%		5.60%		x-1,22

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité des sous-jacents de l'Indicateur de Référence sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que les sous-jacents de l'Indicateur de Référence enregistre également une baisse sur cette même période.

Scénario 3 de levier inversé

Cas où le levier induit est positif sur la période.

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		Indicateur de Référence		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1		100		100	
jour 2	5%	105	-10%	90	x-2
	-5%	99.75	10%	99	x-2
période totale	-0.25%		-1.00%		x4

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) : un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de faible diversification

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre uniquement le marché des obligations émises par l'état américain et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

- Risque de crédit

Il représente le risque éventuel d'amélioration de la qualité de crédit de l'émetteur, pouvant notamment se traduire par une amélioration de la notation réalisée par les agences de notation de l'émetteur, qui aurait alors un impact positif sur le cours des obligations de l'émetteur et donc ainsi un impact négatif sur la valeur liquidative du Compartiment. Le Compartiment est exposé au risque de crédit de l'Etat américain.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer inversement, à la hausse comme à la baisse, avec un levier quotidien amplificateur de 2, à la performance du marché des obligations d'Etat du Trésor Américain de maturités résiduelles comprises entre 6,5 et 10 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 10 décembre 2013.
- Date de création du compartiment : 8 janvier 2014.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice Solactive 10Y US Treasury Futures Daily (-2x) Inverse Index USD (Ticker : SODI2TYF).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor 10Y US Treasury Daily (-2x) Inverse UCITS ETF - Acc	FR0011607084	USD	6.16% ⁽¹⁾	6.54%		-28.90%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par :

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0040%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.07%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en-dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion. Cet écart est considéré comme non significatif.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en oeuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).

• Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,

• Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

LYXOR étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

La mesure des émissions de GES de ses investissements est considérée comme une première étape. Cela donnera aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

Après avoir soigneusement analysé les indicateurs et les données disponibles afin de prendre en compte et mesurer les risques de transition que le changement climatique pose aux émetteurs, LYXOR ne réalisera pas de rapport sur ces enjeux à ce stade. Nous travaillerons avec nos fournisseurs externes pour améliorer notre expertise afin de reporter et de refléter le risque de transition dans les années à venir.

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	115 865 413,51
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	115 865 413,51

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	115 865 413,51
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	115 865 413,51

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	115 865 413,51

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	115 865 413,51
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	115 865 413,51

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	116 167 890,72	22 489 216,94
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	116 167 890,72	22 489 216,94
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 325 615,85	952 689,27
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 325 615,85	952 689,27
Comptes financiers	6,89	5,42
Liquidités	6,89	5,42
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	118 493 513,46	23 441 911,63

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	108 021 933,76	24 815 596,13
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 068 544,01	-2 332 289,23
• Résultat de l'exercice	-225 064,26	-45 976,96
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	115 865 413,51	22 437 329,94
Instruments financiers	283 390,33	48 246,75
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	283 390,33	48 246,75
Dettes	2 344 709,62	956 334,94
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 344 709,62	956 334,94
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	118 493 513,46	23 441 911,63

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	115 065 034,93	26 194 666,19
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	15,25	1 000,00
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	15,25	1 000,00
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	15,25	1 000,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-121 966,14	-47 894,86
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-121 950,89	-46 894,86
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-103 113,37	917,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-225 064,26	-45 976,96

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.

Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.



Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.20% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en USD.

arxes

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Action Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'Action Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Lyxor 10Y US Treasury Daily (-2x) Inverse UCITS ETF est un Compartiment de droit français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus du Compartiment est disponible sur le site Internet www.lyxoretf.com ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Solactive AG. Solactive AG n'octroie aucune garantie et ne prend aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'Indicateur de Référence et/ou de la marque de l'Indicateur de Référence ou le niveau auquel se situe l'Indicateur de Référence à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indicateur de Référence est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG met tout en oeuvre pour s'assurer que l'Indicateur de Référence soit calculé correctement. Quelles que soient ses obligations envers l'émetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenu de signaler les erreurs affectant l'Indicateur de Référence aux tiers, y compris les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Compartiment. Ni la publication de l'Indicateur de Référence par Solactive AG, ni la license de l'Indicateur de Référence ou de sa marque dans le cadre du Compartiment ne constitue une recommandation de la part de Solactive AG d'investir dans les actions du Compartiment et en aucun cas ne représente une garantie ou une opinion de Solactive AG d'un investissement dans les actions du Compartiment. Solactive AG ne sera pas responsable des conséquences des avis ou opinions qui découlent de cette déclaration ou de toute omission.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Actif net en début d'exercice	22 437 329,94	28 201 988,13
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	125 814 443,79	8 410 847,60
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-34 838 182,70	-10 664 972,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 362 623,15	5 433 052,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 376 564,46	-1 692 936,94
Plus-values réalisées sur contrats financiers	346 930 788,23	82 407 761,39
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-343 001 555,89	-88 907 273,16
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-106 374,08	-643 671,68
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-552 790,58	-446 416,50
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-446 416,50	197 255,18
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-235 143,58	-60 570,75
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-283 390,33	-48 246,75
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-48 246,75	12 324,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-121 950,89	-46 894,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	115 865 413,51	22 437 329,94

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	4 373 222,69	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	85 887 156,33	-
Obligations à taux variable	25 907 511,70	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	115 065 034,93
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	85 887 156,33	-	25 907 511,70	4 373 222,69
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6,89
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	5 377 249,64	15 050 213,11	17 018 386,09	6 131 213,67	72 590 828,21
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6,89	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 325 615,85
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	1 730 599,74
Sommes a recevoir	595 016,11
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	2 344 709,62
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	1 935 300,20
Somme a payer	390 315,66
Frais provisionnes	19 093,76
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0011607084	1 788 573	125 814 443,79	494 000	34 838 182,70
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0011607084		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0011607084		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0011607084		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0011607084	0,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0011607084	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-283 390,33

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-225 064,26	-45 976,96
Total	-225 064,26	-45 976,96

Actions Acc / FR0011607084	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-225 064,26	-45 976,96
Total	-225 064,26	-45 976,96
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 068 544,01	-2 332 289,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	8 068 544,01	-2 332 289,23
Actions Acc / FR0011607084	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8 068 544,01	-2 332 289,23
Total	8 068 544,01	-2 332 289,23
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 8 janvier 2014.

Devise					
USD	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2017
Actif net	115 865 413,51	22 437 329,94	28 201 988,13	34 456 060,66	110 317 946,61

Actions Acc / FR0011607084	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2017
Nombre d'actions en circulation	1 629 574	335 001	369 001	384 000	1 349 000
Valeur liquidative	71,1016	66,9769	76,4279	89,7293	81,7775
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	4,81	-7,09	-9,62	12,78	-1,73

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
US002824BE94	ABBOTT LABORATORIES 3.4% 30/11/2023	PROPRE	250 000,00	266 498,89	USD	0,23
US00287YBE86	ABBVIE INC 3.375% 14/11/2021	PROPRE	46 000,00	46 769,58	USD	0,04
US00287YCS63	ABBVIE INC 3.45% 15/03/2022	PROPRE	70 000,00	70 750,69	USD	0,06
US00440EAR80	ACE INA 3.35% 15/05/24	PROPRE	200 000,00	215 626,06	USD	0,19
US008281BC08	AFRICAN DEVELOPMENT BANK 0.75% 03/04/2023	PROPRE	10 000,00	10 051,94	USD	0,01
US015271AK55	ALEXANDRIA REAL ESTATE E 3.95% 15/01/2028	PROPRE	13 000,00	14 702,09	USD	0,01
US026874CY14	AMER INTL GROUP 4.125% 15/02/24	PROPRE	100 000,00	107 923,29	USD	0,09
US03076CAF32	AMERIPRISE FINANCIAL 4% 15/10/23	PROPRE	50 000,00	53 338,94	USD	0,05
US031162CP32	AMGEN INC 2.65% 11/05/2022	PROPRE	74 000,00	75 684,06	USD	0,07
US035240AQ30	ANHEUSER BUSCH INBEV WOR 4.75% 23/01/2029	PROPRE	100 000,00	118 749,25	USD	0,10
US037833DK32	APPLE INC 3% 13/11/2027	PROPRE	100 000,00	108 860,33	USD	0,09
US045167EQ26	ASIAN DEVELOPMENT BANK 1.5% 15/10/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 020 293,33	USD	0,88
US045167EC30	ASIAN DEVELOPMENT BANK 2.375% 10/8/2027	PROPRE	2 000,00	2 121,20	USD	0,00
US046353AQ14	ASTRAZENECA PLC 2.375% 12/06/2022	PROPRE	150 000,00	153 005,42	USD	0,13
US00206RGD89	AT T INC FRN 12/06/2024	PROPRE	9 000,00	9 213,73	USD	0,01
US00206RBN17	AT&T INC 2.625% 01/12/2022	PROPRE	50 000,00	51 406,52	USD	0,04
US05964HAM79	BANCO SANTANDER SA 2.958% 25/03/2031	PROPRE	200 000,00	204 558,03	USD	0,18
US06051GHR39	BANK OF AMERICA 3.458% 15/03/2025	PROPRE	100 000,00	105 875,46	USD	0,09
US06368EA361	BANK OF MONTREAL 0.45% 08/12/2023	PROPRE	250 000,00	249 260,00	USD	0,22
US06367TG384	BANK OF MONTREAL 2.35% 11/09/2022	PROPRE	194 000,00	198 153,38	USD	0,17
US064159KE56	BANK OF NOVA SCOTIA FRN 19/09/2022	PROPRE	400 000,00	402 346,51	USD	0,35
US064159QD10	BANK OF NOVA SCOTIA 2.375% 18/01/2023	PROPRE	50 000,00	51 486,06	USD	0,04
US07177MAB90	BAXZLTA INC 4% 23/6/2025	PROPRE	40 000,00	43 996,53	USD	0,04
US05531FBF99	BB&T CORPORATION 3.75% 06/12/2023	PROPRE	100 000,00	107 529,83	USD	0,09
US084423AS19	BERKLEY WR CORPORATION 4.625% 15/03/22	PROPRE	100 000,00	102 058,32	USD	0,09

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US09247XAL55	BLACKROCK INC 3.5% 18/03/2024	PROPRE	102 000,00	108 921,49	USD	0,09
US097023DE26	BOEING CO 1.433% 04/02/2024	PROPRE	100 000,00	100 411,29	USD	0,09
US05583JAF93	BPCE SA 4% 12/09/2023	PROPRE	250 000,00	265 443,89	USD	0,23
US10921U2B33	BRIGHTHSE FIN GLBL FUND VAR 12/04/2024	PROPRE	91 000,00	92 086,46	USD	0,08
US110122CX41	BRISTOL MYERS SQUIBB CO 3.55% 15/08/2022	PROPRE	50 000,00	51 628,65	USD	0,04
US12189LAQ41	BURLINGTON NORTH SANTA 3.85% 01/09/23	PROPRE	10 000,00	10 585,94	USD	0,01
US133131AT99	CAMDEN PROPERTY TRUST 2.95% 15/12/22 REITS	PROPRE	200 000,00	206 211,28	USD	0,18
US13607GRS56	CANADIAN IMPERIAL BANK 0.5% 14/12/2023	PROPRE	250 000,00	248 769,17	USD	0,21
US14040HBM60	CAPITAL ONE FINANCIAL CO FRN 09/03/2022	PROPRE	20 000,00	20 077,18	USD	0,02
US14912L6C08	CATERPILLAR FIN 3.3% 09/06/24	PROPRE	100 000,00	107 573,83	USD	0,09
US172967LR04	CITIGROUP INC FRN 27/10/2022	PROPRE	795 000,00	799 131,95	USD	0,69
US172967LQ21	CITIGROUP INC 2.70% 27/10/2022	PROPRE	50 000,00	51 034,25	USD	0,04
US191216DD90	COCA COLA CO THE 1% 15/03/2028	PROPRE	5 000,00	4 789,58	USD	0,00
US191216CL26	COCA COLA CO THE 1.75% 06/09/2024	PROPRE	11 000,00	11 300,87	USD	0,01
US191216CR95	COCA COLA CO THE 3.375% 25/3/2027	PROPRE	20 000,00	21 899,98	USD	0,02
US00209TAB17	COMCAST CABLE 9.455% 15/11/2022	PROPRE	200 000,00	227 536,14	USD	0,20
US2027A1JS79	COMMONWEALTH BANK AUST FRN 18/09/2022	PROPRE	2 800 000,00	2 817 494,24	USD	2,43
US225401AU28	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 14/05/2032	PROPRE	250 000,00	258 116,17	USD	0,22
US277432AV21	EASTMAN CHEMICAL CO 3.5% 01/12/2021	PROPRE	70 000,00	71 200,54	USD	0,06
US278642AS20	EBAY INC 2.75% 30/01/2023	PROPRE	200 000,00	206 371,56	USD	0,18
US26874RAJ77	ENI SPA 4.25% 09/05/2029	PROPRE	200 000,00	230 856,72	USD	0,20
US26884UAB52	EPR PROPERTIES 4.5% 01/04/2025	PROPRE	100 000,00	107 593,50	USD	0,09
US29874QDM33	EUROPEAN BK RECON & DEV FRN 0.2125% 11/05/22	PROPRE	1 000 000,00	1 000 436,44	USD	0,86
US29874QEM24	EUROPEAN BK RECON DEV 0.5% 28/01/2026	PROPRE	200 000,00	194 985,11	USD	0,17
US29878TFB52	EUROPEAN INVESTMENT BANK VAR 05/03/2024	PROPRE	400 000,00	401 821,33	USD	0,35
US29878TDE10	EUROPEAN INVESTMENT BANK VAR 10/06/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 001 926,10	USD	0,86
US298785HD17	EUROPEAN INVESTMENT BANK 2.125% 13/04/2026	PROPRE	1 799 000,00	1 875 712,11	USD	1,62
US30161NAX93	EXELON CORP 4.05% 15/04/2030	PROPRE	100 000,00	112 702,25	USD	0,10
US31620MBQ87	FIDELITY NATL INFO SERV 0.6% 01/03/2024	PROPRE	196 000,00	194 543,07	USD	0,17
US37045XBR61	GENERAL MOTORS FINL CO FRN 14/01/2022	PROPRE	1 468 000,00	1 473 086,55	USD	1,27

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US373298BR83	GEORGIA PACIFIC LLC 7.75% 15/11/2029	PROPRE	30 000,00	43 437,64	USD	0,04
US37959EAA01	GLOBAL LIFE INC 2.15% 15/08/2030	PROPRE	100 000,00	99 054,86	USD	0,09
US38141GYE87	GOLDMAN SACHS GROUP INC VAR 10/09/2024	PROPRE	200 000,00	199 245,80	USD	0,17
US436106AB48	HOLLYFRONTIER CORP 2.625% 01/10/2023	PROPRE	70 000,00	72 138,53	USD	0,06
US437076BG61	HOME DEPOT INC 2.625% 01/06/2022	PROPRE	35 000,00	35 790,31	USD	0,03
US437076AZ51	HOME DEPOT INC 2.7% 01/04/23	PROPRE	55 000,00	56 572,18	USD	0,05
US456837AK90	ING GROEP NV 4.10% 02/10/2023	PROPRE	202 000,00	215 462,63	USD	0,19
US458140AR18	INTEL CORP 3.1% 29/07/2022	PROPRE	31 000,00	31 880,66	USD	0,03
US45818WCP95	INTER AMERICAN DEVEL BANK VAR 16/09/2022	PROPRE	999 000,00	1 001 097,73	USD	0,86
US45818WCM64	INTER AMERICAN DEVEL BK FRN 15/03/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 000 423,22	USD	0,86
US4581X0DG01	INTER AMERICAN DEVEL BK 2.25% 18/06/2029	PROPRE	57 000,00	60 266,96	USD	0,05
US4581X0CM87	INTER AMERICAN DEVELOPMENT BANK 2.125% 15/01/2025	PROPRE	832 000,00	869 519,85	USD	0,75
US45866FAA21	INTERCONTINENTAL EXCHANGE 4% 15/10/23	PROPRE	50 000,00	53 201,94	USD	0,05
US460690BL39	INTERPUBLIC GROUP COS 4.2% 15/04/2024	PROPRE	25 000,00	26 833,08	USD	0,02
US459058EP48	INTL BANK RECON AND DEVELOP 2.5% 29/07/2025	PROPRE	250 000,00	265 182,08	USD	0,23
US459058ES86	INTL BK RECON & DEVELOP 1.87% 07/10/2022	PROPRE	500 000,00	508 091,04	USD	0,44
US459058JQ75	INTL BK RECON DEVELOP VAR 13/01/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 000 572,33	USD	0,86
US45950KCT51	INTL FINANCE CORP 0.375% 16/07/2025	PROPRE	750 000,00	733 353,13	USD	0,63
US24422EVU09	JOHN DEERE CAPITAL CORP 0.625% 10/09/2024	PROPRE	200 000,00	198 902,56	USD	0,17
US478375AR95	JOHNSON CONTROLS INTL PL 3.9% 14/02/2026	PROPRE	2 000,00	2 200,02	USD	0,00
US48128BAC54	JPMORGAN CHASE & CO FRN 15/01/2023	PROPRE	300 000,00	300 741,56	USD	0,26
US48128BAB71	JPMORGAN CHASE & CO 2.972% 15/01/2023	PROPRE	8 000,00	8 112,11	USD	0,01
US46625HJX98	JPMORGAN CHASE & CO 3.625% 13/05/2024	PROPRE	250 000,00	271 201,84	USD	0,23
US500769HD99	KFW 2.00% 30/11/2021	PROPRE	3 572 000,00	3 607 378,68	USD	3,11
US517834AG23	LAS VEGAS SANDS CORP 3.2% 08/08/2024	PROPRE	100 000,00	103 054,67	USD	0,09
US534187BC24	LINCOLN NATIONAL 4.2% 15/03/22	PROPRE	6 000,00	6 117,56	USD	0,01
US55608PBC77	MACQUARIE BANK LTD 2.1% 17/10/2022	PROPRE	1 030 000,00	1 047 700,55	USD	0,90
US594918AW47	MICROSOFT 3.625% 15/12/2023	PROPRE	197 000,00	210 984,07	USD	0,18
US61747YEA91	MORGAN STANLEY VAR 30/05/2025	PROPRE	200 000,00	198 520,72	USD	0,17
US6174468K89	MORGAN STANLY VAR 20/10/2023	PROPRE	150 000,00	150 217,05	USD	0,13

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US63111XAC56	NASDAQ INC 0.445% 21/12/2022	PROPRE	250 000,00	250 197,33	USD	0,22
US6325C0DU23	NATIONAL AUSTRALIA BANK FRN 12/04/2023	PROPRE	250 000,00	251 907,66	USD	0,22
US64952WDM29	NEW YORK LIFE GLOBAL FDG FRN 10/01/2023	PROPRE	400 000,00	401 233,60	USD	0,35
US64952WEB54	NEW YORK LIFE GLOBAL FDG 0.55% 26/04/2024	PROPRE	100 000,00	99 233,17	USD	0,09
US65339KBT60	NEXTERA ENERGY CAPITAL VAR 22/02/2023	PROPRE	2 315 000,00	2 317 619,42	USD	2,00
US654106AJ22	NIKE INC 2.75% 27/03/2027	PROPRE	7 000,00	7 453,91	USD	0,01
US68389XBB01	ORACLE CORP 2.5% 15/05/2022	PROPRE	51 000,00	52 007,11	USD	0,04
US694308JD05	PACIFIC GAS & ELECTRIC FRN 16/06/2022	PROPRE	400 000,00	401 100,51	USD	0,35
US709599AY03	PENSKE TRUCK LEASING 2.70% 14/03/2023	PROPRE	36 000,00	36 996,48	USD	0,03
US74153WCL19	PRICOA GLOBAL FUNDING 2.4% 23/09/2024	PROPRE	200 000,00	208 758,00	USD	0,18
US744573AP19	PUBLIC SERVICE ENTERPRIS 0.8% 15/08/2025	PROPRE	45 000,00	43 946,15	USD	0,04
US74913GAX34	QWEST CORP 6.75% 01/12/21	PROPRE	75 000,00	77 406,19	USD	0,07
US21684AAA43	RABOBANK NEDERLAND 4.625% 01/12/2023	PROPRE	400 000,00	437 651,72	USD	0,38
US78015K7J72	ROYAL BANK OF CANADA 0.5% 26/10/2023	PROPRE	100 000,00	99 633,33	USD	0,09
US785592AM87	SABINE PASS LIQUEFACTION 5.625% 01/03/2025	PROPRE	7 000,00	7 925,41	USD	0,01
US785592AJ58	SABINE PASS LIQUEFACTION 5.75% 15/05/2024	PROPRE	150 000,00	169 175,04	USD	0,15
US822582BZ43	SELL INTERNATIONAL FIN 3.5% 13/11/2023	PROPRE	200 000,00	214 526,11	USD	0,19
US842400HC00	SOUTHERN CAL EDISON VAR 01/04/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 006 146,67	USD	0,87
US84756NAD12	SPECTRA ENERGY 4.75% 15/03/24	PROPRE	101 000,00	109 457,88	USD	0,09
US86787EBD85	SUNTRUST BANK FRN 17/05/2022	PROPRE	281 000,00	282 165,50	USD	0,24
US87612EBK10	TARGET CORP 2.65% 15/09/2030	PROPRE	15 000,00	15 885,30	USD	0,01
US89236TJE64	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP VAR 06/04/2023	PROPRE	800 000,00	802 501,54	USD	0,69
US89236THV08	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP VAR 11/01/2024	PROPRE	150 000,00	150 336,42	USD	0,13
US89236THM09	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP 0.35% 14/10/2022	PROPRE	13 000,00	13 002,41	USD	0,01
US89236THU25	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP 0.45% 11/01/2024	PROPRE	150 000,00	149 041,13	USD	0,13
US89236TGX72	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP 3.0% 01/04/2025	PROPRE	200 000,00	212 208,67	USD	0,18
US89236TEW18	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP 3.4% 14/04/2025	PROPRE	80 000,00	85 979,20	USD	0,07
US89236TFN00	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP 3.45% 20/09/2023	PROPRE	50 000,00	52 854,25	USD	0,05
US89236TFT79	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP 3.65% 08/01/2029	PROPRE	50 000,00	56 621,92	USD	0,05
US89236THP30	TOYOTA MTR CREDIT CORP 0.8% 16/10/2025	PROPRE	157 000,00	153 911,11	USD	0,13

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US89236THF57	TOYOTA NOTOR CREDIT CORP 0.50% 14/08/2023	PROPRE	98 000,00	98 027,77	USD	0,08
US05531FAY97	TRUIST FIN CORP FRN 01/04/2022	PROPRE	800 000,00	802 190,75	USD	0,69
US912828Z377	TSY INFL IX N B I 0.125% 15/01/2030	PROPRE	2 836 400,00	3 339 829,77	USD	2,88
XS2348714713	UNICREDIT SPA VAR 03/06/2032	PROPRE	1 650 000,00	1 670 414,30	USD	1,44
US904678AA77	UNICREDIT SPA 3.75% 12/4/2022	PROPRE	472 000,00	479 360,05	USD	0,41
US911312BJ41	UNITED PARCEL SERVICE FRN 01/04/2023	PROPRE	802 000,00	806 747,48	USD	0,70
US911312BB15	UNITED PARCEL SERVICE FRN 16/05/2022	PROPRE	200 000,00	200 458,73	USD	0,17
US911312AY27	UNITED PARCEL SERVICE 2.4% 15/11/2026	PROPRE	100 000,00	105 893,33	USD	0,09
US91282CAH43	UNITED STATE OF AMERICA 0.375% 31/08/2027	PROPRE	8 279 800,00	7 899 212,91	USD	6,82
US912810ST60	UNITED STATES AMERICA 1.375% 15/11/2040	PROPRE	1 000,00	907,76	USD	0,00
US9128283F58	UNITED STATES OF AMERICA 2.25% 15/11/2027	PROPRE	2 953 400,00	3 137 077,58	USD	2,71
US9128285M81	UNITED STATES OF AMERICA 3.125% 15/11/2028	PROPRE	1 049 100,00	1 181 531,08	USD	1,02
US912810QB70	UNITED STATES OF AMERICA 4.25% 15/05/39	PROPRE	4 801 300,00	6 655 541,18	USD	5,74
US91324PCH38	UNITEDHEALTH GROUP INC 2.875% 15/12/2021	PROPRE	100 000,00	101 408,10	USD	0,09
US912828ZQ64	US TREASURY N B 0.625% 15/05/2030	PROPRE	1 000,00	931,72	USD	0,00
US91282CBS98	US TREASURY N/B 1.250% 31/03/2028	PROPRE	6 263 400,00	6 207 893,76	USD	5,36
US91282CCR07	US TREASURY NV 1.0% 31/07/2028	PROPRE	9 583 400,00	9 327 604,43	USD	8,05
US912828XL95	USA TREASURY INFLATION INDEX NB I 15/07/2025	PROPRE	817 900,00	1 033 392,92	USD	0,89
US91282CAL54	USA WI TREASURY SEC 0.375% 30/09/2027	PROPRE	11 668 700,00	11 035 446,33	USD	9,52
US91282CCV19	USA 1% 31/08/2028	PROPRE	2 353 100,00	2 305 472,33	USD	1,99
US91282CCE93	USA 1.25% 31/05/2028	PROPRE	1 653 000,00	1 642 968,71	USD	1,42
US9128286T26	USA 2.375% 15/05/2029	PROPRE	14 141 600,00	15 196 072,19	USD	13,12
US912810SK51	USA 2.375% 15/11/2049	PROPRE	1 298 700,00	1 432 976,97	USD	1,24
US931142DH37	WAL-MART STORES 2.55% 11/04/23	PROPRE	27 000,00	27 737,03	USD	0,02
US949746SJ14	WELLS FARGO & COMPANY FRN 31/10/2023	PROPRE	1 911 000,00	1 932 910,47	USD	1,67
US949746RW34	WELLS FARGO & COMPANY 3.0% 22/04/2026	PROPRE	70 000,00	74 128,13	USD	0,06
US95000U2R36	WELLS FARGO AND COMPANY VAR 02/06/2024	PROPRE	200 000,00	204 248,33	USD	0,18
US960386AM29	WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECH CORP 4.7% 15/09/2028	PROPRE	79 000,00	90 977,67	USD	0,08
US961214DC40	WESTPAC BANKING CORP 2.7% 19/08/2026	PROPRE	15 000,00	15 952,88	USD	0,01
US98956PAF99	ZIMMER HOLDINGS INC 3.55% 01/04/2025	PROPRE	100 000,00	106 830,69	USD	0,09

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
USU81522AH45	7 ELEVEN NC FRN 10/08/2022	PROPRE	2 441 000,00	2 445 099,79	USD	2,11
Total Obligation				116 167 890,72		100,26
Total Valeurs mobilières				116 167 890,72		100,26
Swap de Performance						
SWAP03598528	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	19 094,02	USD	0,02
SWAP03598511	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	115 065 034,93	115 865 406,37	USD	100,00
SWAP03598513	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	115 065 034,93	-116 167 890,72	USD	-100,26
Total Swap de Performance				-283 390,33		-0,24
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	595 016,11	595 016,11	USD	0,51
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-390 315,66	-390 315,66	USD	-0,34
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-1 935 300,20	-1 935 300,20	USD	-1,67
	BANQUE USD SGP	PROPRE	6,89	6,89	USD	0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	1 730 599,74	1 730 599,74	USD	1,49
Total BANQUE OU ATTENTE				6,88		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-19 093,76	-19 093,76	USD	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-19 093,76		-0,02
Total Liquidités				-19 086,88		-0,02
Total LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF				115 865 413,51		100,00

LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions de pays de la zone euro.

Le compartiment Lyxor FTSE Italia PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF (ci-après le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice « FTSE Italia PMI Net Tax Index » (« Indicateur de Référence »), libellé en Euro (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence. Il est représentatif des performances des actions de moyenne capitalisations boursières listées sur Borsa Italiana.

L'objectif d'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du Compartiment et celle de l'Indicateur de Référence est de 2%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice FTSE Italia PMI Net Tax Index.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant représentant la performance des actions de petite et moyenne capitalisation boursière listées sur Borsa Italiana.

L'Indicateur de Référence comprend les constituants de l'indice FTSE Italia Mid Cap Index et vingt constituants l'indice FTSE Italia Small Cap Index sélectionnés sur la base des volumes quotidiens traités et de la capitalisation boursière.

Les constituants de l'Indicateur de Référence sont en cohérence avec le régime « Piano Individuale di Risparmio a lungo termine » (PIR), mis en place avant le 31 Décembre 2018 ou à partir du 1 Janvier 2020, d'après la loi de Finances 2017 italienne (Loi N° 232 du 11 Décembre 2016) telle que modifiée et complétée.

L'indice FTSE Italia Mid Cap Index représente les 60 sociétés listées sur Borsa Italiana les mieux classées en termes de capitalisation boursière et de liquidité (sur la base des volumes quotidiens traités) et qui n'entrent pas dans la composition de l'indice FTSE MIB Index.

L'indice FTSE Italia Small Cap Index représente les sociétés listées sur Borsa Italiana vérifiant les critères de liquidités et de capitalisations boursières requis par FTSE, et qui n'entrent pas dans la composition des indices FTSE MIB Index et FTSE Italia Mid Cap Index.

A chaque rebalancement, le poids des constituants de l'Indicateur de Référence provenant du FTSE Italia Small Cap Index est fixé à 5%.

Chaque composant de l'Indicateur de Référence est cappé à hauteur de 10%, et ce à chaque rebalancement trimestriel de l'Indicateur de Référence. Toute composante dont la pondération est supérieure à 10% sera ramenée à une pondération de 10%. La somme des poids des composants ayant un poids supérieur à 5% est cappée à 40%.

L'Indicateur de Référence est rebalancé trimestriellement, en mars, juin, septembre et décembre.

L'Indicateur de Référence est un indice Dividendes Net Réinvestis. Un indice Dividendes Net Réinvestis considère la performance des composantes, incluant les dividendes nets et toutes formes de distribution dans la performance de l'indice.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.ftserussell.com/.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par FTSE sont disponibles sur le site internet: www.ftserussell.com/.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de www.ftserussell.com/.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur FTSE International Limited de l'Indicateur de Référence a jusqu'au 31 décembre 2023 pour demander un agrément ou un enregistrement, le cas échéant, auprès de l'autorité compétente.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplication directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ciaprès).

Les actions du Compartiment sont incluses dans la liste des investissements éligibles au régime « Piano Individuale di Risparmio a lungo termine » (PIR), mis en place avant le 31 Décembre 2018 ou à partir du 1 Janvier 2020, d'après la loi de Finances 2017 italienne (Loi N° 232 du 11 Décembre 2016) telle que modifiée et complétée.

Le Compartiment devra investir au moins 70% de ses actifs dans des instruments financiers, qu'ils soient ou pas négociés sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation, émis par ou conclus avec des entreprises domiciliées en Italie, ou dans un état membre de l'Union Européenne ou de l'EEA avec un établissement permanent en Italie.

Au moins 25% de ces instruments financiers, ce qui correspond à 17.5% de la valeur totale des actifs du Compartiment, devront être émis par des entreprises n'appartenant pas à l'indice FTSE MIB Index ou tout autre indice équivalent. Au moins 5% de ces instruments financiers, ce qui correspond à 3.5% de la valeur totale des actifs du Compartiment, devront être émis par des entreprises n'appartenant pas à l'indice FTSE MIB Index et FTSE Italia Mid Cap Index ou tout autre indice équivalent.

Le Compartiment ne pourra investir plus de 10% de la valeur totale de ses actifs dans des instruments financiers issus par ou conclus avec une seule entreprise, ou des entreprises appartenant au même groupe, ou dans des dépôts d'espèces.

Le Compartiment ne pourra pas investir dans des entreprises domiciliées dans des pays ne disposant pas d'un accord d'échange d'informations adéquat avec l'Italie.

Afin que le compartiment soit éligible à la loi PIR pour une année calendaire, ces restrictions d'investissements seront respectées au moins pendant les deux-tiers de chaque année calendaire à partir du 01/01/2020.

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplification directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplification par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplification) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

• Actions

Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

• Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

• Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

• Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :

- action

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition

• Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions et indices
- change à terme

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. – jusqu'à 100% de l'actif
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques – jusqu'à 100% de l'actif

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-demeilleure-execution-liam-janvier-2020-fr>

La contrepartie des instruments financiers à terme ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'opérations de financement sur titres : jusqu'à 25% des actifs du Compartiment.
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'opérations de financement sur titres : 0% des actifs du Compartiment

Dans ce cadre, la Société de gestion a nommé Société Générale en tant qu'intermédiaire (ci après l' « Agent »). En cas de recours à des cessions temporaires, l'Agent pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du prospectus et la réglementation en vigueur.

Pour rappel, la Société de gestion est une entité du groupe Société Générale, elle est donc liée à l'Agent.

Lorsque Société Générale S.A. est nommée comme Agent, elle n'est pas autorisée à agir en tant que contrepartie aux opérations de prêt de titres En cas de recours à de telles cessions temporaires :

- tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts/frais opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment ;
- les coûts/frais opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, seront ceux supportés par la Société de gestion, par l'Agent (le cas échéant) et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services ;
- les coûts/frais opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts/frais opérationnels directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts/frais seront mentionnées dans le rapport annuel du Compartiment ; et
- les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts/frais opérationnels directs et indirects supportés, le cas échéant, par l'Agent et par la Société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts/frais opérationnels directs et indirects n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- l'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- l'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts/frais opérationnels directs et indirects occasionnés

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le COMPARTIMENT peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du COMPARTIMENT dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Fonds pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Les garanties reçues dans une devise autre que l'Euro pourraient faire l'objet d'une marge additionnelle.

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées.

L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme.

Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risque lié à l'investissement dans des sociétés de moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de moyenne capitalisation, ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché impactant le prix de ces titres sont donc plus marqués et plus rapides que sur les grandes capitalisations, à la hausse comme à la baisse. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grande capitalisation.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment.

La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

- Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP concernée. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEP pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEP.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs.

Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque spécifique à la loi PIR

Le Compartiment entend se conformer aux exigences de la loi PIR, le plan d'épargne individuelle à long terme introduit en Italie par la loi de finances 2017, en répliquant l'Indicateur de Référence. Les facteurs susceptibles d'affecter la capacité du Compartiment à se conformer à la loi PIR comprennent les mises à jour de la méthodologie du fournisseur de l'Indicateur de Référence, le délistement ou des changements dans l'incorporation des titres détenus par le Compartiment, ou les titres ne répondant plus aux critères prescrits par la loi PIR. Lorsque des titres sont des composants existants de l'Indicateur de Référence, ils resteront dans l'Indicateur de Référence et pourraient donc continuer d'être détenus par le Compartiment jusqu'à ce qu'ils soient retirés de l'Indicateur de Référence lors du prochain rebalancement prévu. Le Compartiment peut également détenir d'autres titres dans des circonstances atténuantes en plus des composants de l'Indicateur de Référence. La Société de Gestion pourra gérer ces événements à sa discrétion. De plus, le cadre réglementaire de la loi PIR peut être sujet à changement de temps à autre, ce qui peut à son tour entraîner une modification de l'Indicateur de Référence ou de la stratégie d'investissement, soumis à l'agrément de la CSSF.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions de moyennes capitalisations boursières listées sur Borsa Italiana.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus, voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 7 mars 2014.*
- *Date de création du compartiment : 28 mars 2014.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE Italia PIR PMI Net Tax Index EUR (Ticker:ITPIRMCN).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor FTSE Italia PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF - Acc	FR0011758085	EUR	64.24% ⁽¹⁾	64.06%		87.80%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indiciaire»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.2454%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 2%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Partie intégrante de sa politique d'investisseur responsable, Lyxor a défini une politique d'engagement actionnaire regroupant une politique d'exercice des droits de vote et une politique d'engagement. Celle-ci est disponible sur le site de Lyxor.com.

Cette année, le périmètre de vote est le suivant :

- Fonds (Fonds communs de placement – FCP) et SICAV de droit français, allemand et luxembourgeois (*)
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, Lyxor participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

(*) A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplique indirecte dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance.

Ce fonds est inclus dans le scope de vote.

En terme d'engagement, Lyxor a défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes : un engagement lié aux assemblées générales, un engagement lié aux sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, et un engagement en faveur du climat. Ce troisième axe comporte quatre campagnes d'engagement :

- Une première campagne liée à l'initiative Climate Action 100+, où Lyxor s'engage ainsi à demander aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat au travers notamment de l'application des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure).
- Une seconde campagne liée au plastique et à l'économie circulaire.
- Une troisième campagne liée à la gestion de l'eau.
- Une quatrième campagne liée aux technologies propres et responsables.

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Corporate Governance, General meeting

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Politique de vote – Gouvernance :

Un comité de gouvernance supervise la mise en œuvre de la politique de vote. Il a la charge d'établir les lignes directrices de la politique de vote et a la responsabilité de s'assurer que ces directives et procédures sont suivies. Lyxor révisé sa politique de vote chaque année. Un rapport de vote annuel est publié sur le site internet Lyxor.com.

Politique de vote - Processus opérationnel :

En complément de l'analyse interne réalisée, Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS.

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote par procuration. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible (notamment pour certaines entreprises françaises), des formulaires de vote par procuration sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale.

Politique d'engagement :

Pour mener à bien ses campagnes d'engagement, Lyxor peut :

- organiser des rencontres individuelles avec la direction, les membres du conseil d'administration, les relations investisseurs, les équipes de développement durable ou toute personne de l'entreprise capable d'apporter des réponses au thème engagé ;
- s'associer à d'autres sociétés de gestion pour avoir plus de poids auprès des sociétés ciblées; (iii) rejoindre des groupes de travail ou des initiatives spécialisées dans certains domaines.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

En terme d'engagement, le détail des campagnes menées est présenté ci-après.

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

En terme d'exercice des droits de vote, le détail du vote du fond est présenté ci-après.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

- La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

- Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
4.8	5.1	4.4	5.1

Portefolio noté 95%
Nbre Titres notés 68

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		5.1	20.4%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	6.3	6.8%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	4.6	6.0%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	4.2	3.7%			
	Pollution, Gestion des Déchets	4.7	3.9%			
Social		4.4	38.5%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.6	20.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	4.5	14.4%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	3.9	1.9%			
	Opposition des parties prenantes	2.2	2.1%			
Gouvernance		5.1	41.1%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			1.2%	1.0%				
Consommation Discrétionnaire		1.0%	5.2%	5.9%	11.0%			
Biens de Consommation de Base			1.8%					
Énergie				0.7%				
Finance		1.0%	5.5%	8.4%	3.1%	3.9%		
Santé		1.9%		1.5%				
Industrie			6.9%	0.9%	3.3%	1.5%		
Technologies de l'Information			0.8%	8.4%	2.5%			
Matériaux				0.9%	1.1%			
Immobilier					0.5%			
Services aux Collectivités		4.2%	7.7%					

Les meilleurs (AAA,AA) 8%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 78%
Les moins bons (B, CCC) 5%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 1%
Jaune 4%
Vert 87%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	87%
88	198	177	Scope 1 reporté (vs estimé)	100%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	86%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis		
	Charbon thermique	0.0
	Sable bitumineux	0.0
	Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
	Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
	Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	12.6%	0.0%	0.0%
Certains efforts	61.3%	75.9%	18.4%
Efforts limités/Informations	3.8%	17.5%	10.3%
Aucun effort/Aucune preuve	22.3%	6.5%	71.4%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.1
Low carbon transition management Score	3.6
Operational Transition	10.1%
Production Transition	10.1%
Neutral	75.3%
Solutions	8.3%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)			
Hydroélectricité	11.6%	Combustibles liquides	0.0%
Nucléaire		Renouvelables	36.6%
		Charbon	
		Gaz naturel	51.7%

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille 12.4%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres			
Énergie alternative	16.6%	Efficacité énergétique	27.4%
Prévention de la pollution	7.4%	Eau durable	9.7%
		Bâtiment vert	0.6%
		Agriculture durable	0.0%

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :

0-19.9%	21%
20-49.9%	6%
50-100%	2%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales			
Énergie alternative	4.3%	Efficacité énergétique	0.9%
Prévention de la pollution	0.2%	Eau durable	0.5%
		Bâtiment vert	0.1%
		Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 5.9%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	1%
Vague froide	27%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	1%
Stress hydrique	54%
Wildfire	6%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	1.5%	95.5%	3.0%	85.6%	14.4%	
Émissions de dioxyde de carbone	0.5%	87.5%	11.9%	87.4%	11.8%	0.7%
Déchets électroniques	0.7%	3.6%	95.7%	88.5%	10.9%	0.7%
Opportunités dans le bâtiment vert	0.5%	87.1%	12.4%	99.4%	0.0%	0.6%
Opp's dans les énergies renouvelables	1.6%	44.0%	54.4%	90.0%	2.0%	8.0%
Matériel d'emballage et déchets	3.9%	16.4%	79.7%	89.3%		10.7%
Stress hydrique	3.0%	94.8%	2.2%	65.8%	23.3%	10.8%
Émissions et déchets toxiques				56.6%	34.2%	9.2%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

Degré d'alignement 1.5°C
Couverture 82.5%

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

Trajectoire d'alignement en % poids
<1.5°C 39.4%
1.5-2°C 14.8%
2-3°C 14.3%
>3°C 31.4%

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	109
Nombre d'Assemblées Générales votées	99
Taux de participation aux Assemblées Générales	90.8%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Conseil d'administration	52.4%	47.6%	0.0%
Fonctionnement et formalités	99.4%	0.6%	0.0%
Réorganisations et fusions	80.0%	20.0%	0.0%
Structure du capital	56.7%	43.3%	0.0%
Résolutions d'actionnaires	69.2%	30.8%	0.0%
Rémunération	54.0%	41.7%	4.3%
Dispositifs anti-OPA	60.0%	40.0%	0.0%

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor FTSE Italia PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

Italie	98.0%
Pays-Bas	2.0%

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Corporate Governance, General meeting

Corporate Governance : En dehors de la période des assemblées générales, Lyxor promeut un dialogue régulier avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	2
Nombre d'engagement	2
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	3%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

Italie	100%
--------	------

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

Corporate Governance Roadshow	100%
-------------------------------	------

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
 - Prêts de titres : -
 - Emprunts de titres : -
 - Prises en pension : -
 - Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
 - Change à terme : -
 - Future : -
 - Options : -
 - Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	325 739 982,18	160 157 167,45
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	325 739 982,18	160 157 087,45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	80,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	5 833 296,43	13 873,28
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 833 296,43	13 873,28
Comptes financiers	130 475,01	-
Liquidités	130 475,01	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	331 703 753,62	160 171 040,73

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	307 027 595,19	174 773 248,24
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 685 542,88	-16 711 050,66
• Résultat de l'exercice	5 745 277,49	2 028 988,29
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	330 458 415,56	160 091 185,87
Instruments financiers	-	80,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	80,00
Autres opérations	-	-
Dettes	106 030,25	56 362,38
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	106 030,25	56 362,38
Comptes financiers	1 139 307,81	23 412,48
Concours bancaires courants	1 139 307,81	23 412,48
Emprunts	-	-
Total du passif	331 703 753,62	160 171 040,73

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	89 505,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 605,02	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	6 727 172,55	3 219 563,43
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	6 729 777,57	3 219 563,43
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-6 782,82	-4 898,27
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-6 782,82	-4 898,27
Résultat sur opérations financières (I - II)	6 722 994,75	3 214 665,16
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 087 821,77	-902 538,75
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	5 635 172,98	2 312 126,41
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	110 104,51	-283 138,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	5 745 277,49	2 028 988,29

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.40% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Lyxor

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Coûts/frais liés aux opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion; 15% maximum pour l'Agent

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Le Lyxor FTSE Italia Mid Cap PIR (DR) UCITS ETF ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE International Limited (ci-après "FTSE"), ou la London Stock Exchange Group companies ("LSEG") (collectivement désignés comme les "Concédants").

Les Concédants n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant (i) aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice FTSE Italia PIR Mid Cap (ci-après "l'Indice") (sur lequel le Lyxor FTSE Italia Mid Cap PIR (DR) UCITS ETF est basé), (ii) au niveau auquel se situe l'Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type, ou (iii) la pertinence de l'Indice quant à l'objectif pour lequel il est mis en relation avec le Lyxor FTSE Italia Mid Cap PIR (DR) UCITS ETF.

Aucun des Concédants n'a fourni ou ne fournira aucun conseil financier ou recommandation en lien avec l'Indice à Lyxor AM ou à ses clients. L'Indice est calculé par ou au nom de FTSE. Les Concédants ne répondront pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) (a) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et (b) ils n'auront pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

Tous les droits dans l'Indice sont conférés à FTSE. "FTSE®" est une marque du LSEG; elle est utilisée sous licence par FTSE.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	160 091 185,87	218 460 094,83
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	163 476 434,07	128 262 967,59
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-107 106 260,98	-134 698 592,34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	26 482 068,43	15 756 476,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 154 112,29	-35 888 457,99
Plus-values réalisées sur contrats financiers	38 675,00	21 675,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-88 800,00	-65 350,00
Frais de transaction	-332 818,97	-330 766,97
Différences de change	-	1,07
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	90 416 791,45	-33 738 908,46
- Différence d'estimation exercice N	58 898 345,20	-31 518 446,25
- Différence d'estimation exercice N-1	-31 518 446,25	2 220 462,21
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	80,00	-80,00
- Différence d'estimation exercice N	-	-80,00
- Différence d'estimation exercice N-1	-80,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 635 172,98	2 312 126,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	330 458 415,56	160 091 185,87

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	130 475,01
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 139 307,81
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	130 475,01	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 139 307,81	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		5 833 296,43
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes reglements differes		5 833 296,43
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		106 030,25
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		104 251,27
Debiteurs et crediteurs divers		1 778,98
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	1 092 948	163 247 886,99	707 256	107 151 019,37
Commission de souscription / rachat		228 547,08		44 758,39
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		228 547,08		44 758,39

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	5 745 277,49	2 028 988,29
Total	5 745 277,49	2 028 988,29
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 745 277,49	2 028 988,29
Total	5 745 277,49	2 028 988,29
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 685 542,88	-16 711 050,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	17 685 542,88	-16 711 050,66
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	17 685 542,88	-16 711 050,66
Total	17 685 542,88	-16 711 050,66
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2017
Actif net	330 458 415,56	160 091 185,87	218 460 094,83	298 159 118,21	639 479 639,46
Nombre d'actions en circulation	1 887 487	1 501 795	1 689 030	2 514 867	4 487 762
Valeur liquidative	175,0785	106,5998	129,3405	118,5586	142,4941
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	12,41	-9,77	-3,16	7,34	37,29

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 28 mars 2014.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IT0001207098	ACEA SPA	PROPRE	272 375,00	5 109 755,00	EUR	1,55
IT0004720733	ALERION CLEANPOWER	PROPRE	39 855,00	958 512,75	EUR	0,29
IT0005424962	AMCO ASSET MANAGEMENT COMPANY SPA	PROPRE	18 285,00	0,00	EUR	0,00
IT0004998065	ANIMA HOLDING	PROPRE	1 684 619,00	7 732 401,21	EUR	2,34
IT0005366601	ANTARES VISION S P A	PROPRE	176 113,00	2 104 550,35	EUR	0,64
IT0005241192	AQUAFIL S.P.A	PROPRE	261 023,00	2 028 148,71	EUR	0,61
IT0001469383	ARNOLDO MONDADORI EDITORE SPA	PROPRE	771 801,00	1 543 602,00	EUR	0,47
IT0004093263	ASCOPIAVE	PROPRE	467 540,00	1 645 740,80	EUR	0,50
IT0001137345	AUTOGRILL SPA	PROPRE	1 207 269,00	8 180 454,74	EUR	2,48
IT0005428195	BANCA CARIGE SPA	PROPRE	969 913,00	626 563,80	EUR	0,19
IT0003188064	BANCA IFIS SPA	PROPRE	164 200,00	2 625 558,00	EUR	0,79
IT0005218752	BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SPA	PROPRE	1 747 394,00	1 801 563,21	EUR	0,55
IT0000784196	BANCA POPOLARE DI SONDRIO	PROPRE	2 484 354,00	9 331 233,62	EUR	2,82
IT0003173629	BANCA SISTEMA S.P.A	PROPRE	286 637,00	649 232,81	EUR	0,20
IT0005187460	BF S P A	PROPRE	305 033,00	1 101 169,13	EUR	0,33
IT0005244402	BFF BANK SPA	PROPRE	1 180 877,00	9 139 987,98	EUR	2,77
IT0003097257	BIESSE	PROPRE	86 075,00	2 301 645,50	EUR	0,70
IT0005252728	BREMBO SPA CURNEO	PROPRE	931 594,00	10 573 591,90	EUR	3,20
IT0004764699	BRUNELLO CUCINELLI	PROPRE	213 833,00	11 204 849,20	EUR	3,39
IT0003127930	CALTAGIRONE SPA. ROMA	PROPRE	95 319,00	424 169,55	EUR	0,13
IT0005331019	CAREL INDUSTRIES S P A	PROPRE	280 218,00	7 005 450,00	EUR	2,12
NL0013995087	CEMENTIR HOLDING NV	PROPRE	293 524,00	2 668 133,16	EUR	0,81
IT0005010423	CERVED GROUP SPA AZ NOMINATIVA	PROPRE	242 463,00	2 516 765,94	EUR	0,76
IT0000070786	CIR SPA COMPAGNIE INDUSTRIALI RIUNITE	PROPRE	4 523 212,00	2 155 310,52	EUR	0,65
IT0003121677	CREDITO EMILIANO SPA	PROPRE	493 231,00	3 235 595,36	EUR	0,98

LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0000076502	DANIELI C OFFICINE MECCANICHE	PROPRE	72 974,00	2 123 543,40	EUR	0,64
IT0004053440	DATALOGIC	PROPRE	120 777,00	1 897 406,67	EUR	0,57
IT0003115950	DE LONGHI	PROPRE	452 204,00	15 284 495,20	EUR	4,63
IT0001469995	DIGITAL BROS	PROPRE	28 124,00	1 176 145,68	EUR	0,36
IT0001044996	DOVALUE SPA	PROPRE	370 849,00	3 074 338,21	EUR	0,93
IT0005453250	EL EN SPA	PROPRE	261 555,00	4 524 901,50	EUR	1,37
IT0005176406	ENA V SPA	PROPRE	1 613 367,00	6 114 660,93	EUR	1,85
IT0001157020	ERG SPA	PROPRE	423 032,00	13 207 059,04	EUR	4,00
IT0003850929	ESPRINET	PROPRE	229 154,00	2 571 107,88	EUR	0,78
IT0003895668	EUROTECH	PROPRE	173 783,00	870 652,83	EUR	0,26
IT0004967292	FABBRICA ITALIANA LAPIS ED AFFINI SPA	PROPRE	187 576,00	1 954 541,92	EUR	0,59
IT0003198790	FALK RENEWABLES SPA	PROPRE	733 883,00	6 395 790,35	EUR	1,94
IT0003365613	FIERA MILANO	PROPRE	137 830,00	474 135,20	EUR	0,14
IT0001415246	FINCANTIERI	PROPRE	3 098 312,00	2 113 048,78	EUR	0,64
IT0005215329	FINE FOODS AND PHARAMCEUTICALS NTM SPA	PROPRE	61 077,00	1 090 224,45	EUR	0,33
IT0005345233	GAROFALO HEALTH CARE SPA	PROPRE	203 156,00	1 170 178,56	EUR	0,35
IT0004195308	GRUPPO MUTUIONLINE	PROPRE	106 336,00	4 492 696,00	EUR	1,36
IT0005411209	GVS SPA	PROPRE	449 229,00	5 772 592,65	EUR	1,75
IT0005359192	ILLIMITY BANK SPA	PROPRE	407 973,00	5 564 751,72	EUR	1,68
IT0005322612	IMMOBILIARE GRANDE DISTRIBUZIONE SOCIETA REIT	PROPRE	418 353,00	1 585 557,87	EUR	0,48
IT0003027817	IREN SPA	PROPRE	4 005 480,00	10 758 719,28	EUR	3,26
IT0005253205	ITALMOBILIARE SPA	PROPRE	88 776,00	2 694 351,60	EUR	0,82
IT0000336518	JUVENTUS FC	PROPRE	3 093 283,00	2 162 204,82	EUR	0,65
IT0001055521	LA DORIA SPA	PROPRE	70 804,00	1 173 930,32	EUR	0,36
IT0004931058	MAIRE TECNIMONT SPA	PROPRE	1 028 736,00	3 833 070,34	EUR	1,16
IT0003428445	MARR	PROPRE	211 031,00	4 296 591,16	EUR	1,30
NL0015000H23	MEDIASET N.V	PROPRE	1 778 582,00	4 318 397,10	EUR	1,31
IT0005043507	OVS SPA AZ	PROPRE	1 343 880,00	3 332 822,40	EUR	1,01
IT0005274094	PHARMANUTRA SPA	PROPRE	21 748,00	1 478 864,00	EUR	0,45
IT0003073266	PIAGGIO & C	PROPRE	1 060 123,00	3 074 356,70	EUR	0,93

LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0005054967	RAI WAY SPA	PROPRE	586 410,00	3 072 788,40	EUR	0,93
IT0001178299	RENO DE MEDICI	PROPRE	1 013 233,00	1 471 214,32	EUR	0,45
IT0005282865	REPLY SPA	PROPRE	144 587,00	24 247 239,90	EUR	7,34
IT0001402269	RISANAMENTO	PROPRE	2 445 579,00	340 424,60	EUR	0,10
IT0001042610	SABAF	PROPRE	50 619,00	1 407 208,20	EUR	0,43
IT0004604762	SAFILO GROUP	PROPRE	984 481,00	1 535 790,36	EUR	0,46
IT0005388266	SALCEF GROUP SPA	PROPRE	91 408,00	1 828 160,00	EUR	0,55
IT0004712375	SALVATORE FERRAGAMO	PROPRE	429 400,00	7 896 666,00	EUR	2,39
IT0003549422	SANLORENZO S P A	PROPRE	82 127,00	2 981 210,10	EUR	0,90
IT0000433307	SARAS SPA	PROPRE	3 537 338,00	2 272 385,93	EUR	0,69
IT0005438046	SECO S P A	PROPRE	260 252,00	2 076 810,96	EUR	0,63
IT0005283640	SERI INDUSTRIAL SPA	PROPRE	106 229,00	1 072 912,90	EUR	0,32
IT0004729759	SESA SPA	PROPRE	46 528,00	7 891 148,80	EUR	2,39
IT0000784154	SOCIETA CATTOLICA DI ASSICURAZ	PROPRE	759 641,00	4 998 437,78	EUR	1,51
IT0001206769	SOL SPA	PROPRE	232 957,00	4 626 526,02	EUR	1,40
IT0005119810	SPACE2 S.P.A	PROPRE	116 454,00	1 339 221,00	EUR	0,41
IT0003153621	TAMBURI INVESTMENT PARTNERS	PROPRE	658 542,00	6 420 784,50	EUR	1,94
IT0005162406	TECHNOGYM S.P.A	PROPRE	855 636,00	7 769 174,88	EUR	2,35
IT0005037210	TECNOINVESTIMENTI	PROPRE	124 700,00	4 776 010,00	EUR	1,45
IT0004513666	TISCALI	PROPRE	28 029 851,00	490 522,39	EUR	0,15
IT0003007728	TOD'S SPA	PROPRE	54 263,00	2 587 259,84	EUR	0,78
IT0005239881	UNIEURO SPA	PROPRE	119 289,00	2 421 566,70	EUR	0,73
IT0004827447	UNIPOLSAI AZ	PROPRE	2 729 269,00	6 834 089,58	EUR	2,07
IT0003865570	WEBUILD SPA	PROPRE	2 082 667,00	4 456 907,38	EUR	1,35
IT0005440893	WIIT SPA	PROPRE	74 384,00	2 270 199,68	EUR	0,69
IT0004171440	ZIGNAGO VETRO SPA	PROPRE	195 539,00	3 410 200,16	EUR	1,03
Total Action				325 739 982,18		98,57
Total Valeurs mobilières				325 739 982,18		98,57

LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
<i>AUTRES</i>						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-1 778,98	-1 778,98	EUR	-0,00
<i>Total AUTRES</i>				-1 778,98		-0,00
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	130 475,01	130 475,01	EUR	0,04
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-1 139 307,81	-1 139 307,81	EUR	-0,34
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	5 833 296,43	5 833 296,43	EUR	1,77
<i>Total BANQUE OU ATTENTE</i>				4 824 463,63		1,46
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-104 251,27	-104 251,27	EUR	-0,03
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				-104 251,27		-0,03
<i>Total Liquidites</i>				4 718 433,38		1,43
Total LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF				330 458 415,56		100,00

LYXOR GERMAN MID-CAP MDAX UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR GERMAN MID-CAP MDAX UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de la zone euro.

Le compartiment Lyxor German Mid-Cap MDAX UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de le capitaliser.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du compartiment est de répliquer l'évolution, à la hausse comme à la baisse, de l'indice « MDAX Index » (l'« Indicateur de Référence »), libellé en EUR, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence. Il est représentatif des entreprises allemandes de taille intermédiaire.

Le niveau anticipé de Tracking Error ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.08%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice MDAX Index.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant. Il représente la performance des actions de moyennes capitalisations boursières, classées après les actions du DAX en termes de capitalisation boursière et de liquidité.

L'Indicateur de Référence est calculé par Deutsche Börse AG.

L'Indicateur de Référence est un indice Dividendes Réinvestis. Un indice Dividendes Réinvestis considère la performance des composantes, incluant les dividendes et toutes formes de distribution dans la performance de l'indice.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence est disponibles sur le site internet de Deutsche Börse AG www.dax-indices.com

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée semestriellement et rebalancée trimestriellement.

Chaque composante de l'Indicateur de Référence est pondérée par la capitalisation boursière ajustée du flottant avec une limite fixée à 10% sur chaque composante, lors des rebalancements de l'Indicateur de Référence. La capitalisation boursière ajustée du flottant est la valeur de marché des actions émises disponibles.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants. L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de Deutsche Börse AG: www.dax-indices.com
L'administrateur de l'indice de référence est STOXX Limited.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoret.com La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des actions d'une même entité émettrice à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence. Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o géographique

o sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, et dans la limite de 10 % de son actif net à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Fonds pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment. Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte.

Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risqué lié à l'investissement dans des sociétés de moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de moyennes capitalisations et plus spécifiquement aux titres issus des marchés actions des Moyennes Entreprises et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grandes capitalisations.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risques liés à la gestion des garanties Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions Allemand des entreprises de taille intermédiaire.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 23 avril 2014.
- Date de création du compartiment : 15 mai 2014.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice DAX MID CAP INDEX EUR (Ticker:MDAX).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor German Mid-Cap MDAX UCITS ETF - Dist	FR0011857234	EUR	35.22% ⁽¹⁾	35.50%		106.36%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0216%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.08%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en-dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion. Cet écart est considéré comme non significatif.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Bank of America.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.5	5.1	5.3	5.9

Portfolio noté 98%
Nbre Titres notés 49

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		5.1	23.3%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	6.6	6.1%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	4.3	9.9%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	5.7	2.7%			
	Pollution, Gestion des Déchets	4.6	4.6%			
Social		5.3	36.3%		0.0	0.0%
	Capital Humain	5.0	21.3%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.8	14.0%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	3.8	0.7%			
	Opposition des parties prenantes	6.7	0.3%			
Gouvernance		5.9	40.4%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services		4.1%		7.7%				
Consommation Discrétionnaire		1.5%	1.7%	1.5%				
Finance		3.4%	7.6%					
Santé		4.7%	3.0%	1.0%				
Industrie		4.3%	13.7%	5.0%				
Technologies de l'Information		2.1%	4.2%	4.3%				
Matériaux		9.3%	1.6%	2.9%				
Immobilier		5.1%	4.7%	3.2%				
Services aux Collectivités					1.8%			

Les meilleurs (AAA,AA) 35%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 64%
Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 2%
Jaune 15%
Vert 83%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	98%
157	250	125	Scope 1 reporté (vs estimé)	99%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	96%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbonées financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	3.4%	8.5%	7.0%
Certains efforts	69.1%	77.7%	47.4%
Efforts limités/Informations	12.2%	12.1%	4.6%
Aucun effort/Aucune preuve	15.2%	1.7%	41.0%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.0
Low carbon transition management Score	4.8
Operational Transition	13.1%
Production Transition	13.1%
Neutral	71.0%
Solutions	8.2%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	1.8%
---	------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	14.4%	Combustibles liquides	56.7%	Nucléaire
8.4%	Renouvelables	0.0%	Charbon	20.5%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	24%
20-49.9%	13%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	7.3%	Efficacité énergétique	21.5%	Bâtiment vert	1.5%
Prévention de la pollution	19.1%	Eau durable	9.1%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.1%	Efficacité énergétique	4.4%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.9%	Eau durable	0.1%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 5.5%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	2%
Vague froide	39%
Inondation	4%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	2%
Stress hydrique	40%
Wildfire	5%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	2.0%	91.5%	6.5%	89.2%	10.7%	0.1%
Émissions de dioxyde de carbone	0.1%	29.1%	70.8%	67.5%	24.8%	7.8%
Déchets électroniques	0.3%	5.5%	94.2%	98.2%	0.5%	1.3%
Opportunités dans le bâtiment vert	0.2%	39.1%	60.7%	86.6%	11.9%	1.5%
Opp's dans les énergies renouvelables	1.8%	94.5%	3.7%	98.3%		1.7%
Matériel d'emballage et déchets	4.4%	29.8%	65.8%	99.3%		0.7%
Stress hydrique	5.5%	93.0%	1.5%	53.2%	34.2%	12.6%
Émissions et déchets toxiques				55.1%	25.2%	19.7%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

Degré d'alignement >3°C
Couverture 87.7%

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBT):

Trajectoire d'alignement en % poids

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

<1.5°C 13.2%
1.5-2°C 8.4%
2-3°C 17.1%
>3°C 61.2%

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	76 959 917,16
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	BANK OF AMERICA
	Montant	-	-	-	76 959 917,16

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
1 Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	76 959 917,16
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	ETATS-UNIS
1 Montant	-	-	-	-	76 959 917,16

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	76 959 917,16

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	76 959 917,16
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	76 959 917,16

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BANK OF AMERICA
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	77 147 255,40	49 183 009,90
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	77 147 255,40	49 136 002,87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	47 007,03
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	1 340 378,72
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	1 340 378,72
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	77 147 255,40	50 523 388,62

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	63 019 187,49	48 145 392,45
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	562 110,41	-
• Report à nouveau	647 912,04	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	12 303 981,51	478 081,33
• Résultat de l'exercice	426 725,71	551 056,69
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	76 959 917,16	49 174 530,47
Instruments financiers	160 320,15	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	160 320,15	-
Dettes	14 300,01	1 348 857,85
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	14 300,01	1 348 857,85
Comptes financiers	12 718,08	0,30
Concours bancaires courants	12 718,08	0,30
Emprunts	-	-
Total du passif	77 147 255,40	50 523 388,62

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	76 981 485,18	51 234 865,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,17	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 740 875,76	1 190 000,00
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 740 875,93	1 190 000,00
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 808,74	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-1 808,74	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 739 067,19	1 190 000,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-142 008,62	-102 672,14
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 597 058,57	1 087 327,86
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	12 586,64	31 482,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-1 182 919,50	-567 753,30
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	426 725,71	551 056,69

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.2% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro (EUR).

arXiv

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de le capitaliser.

Cet instrument financier n'est ni parrainé, ni préconisé, distribué ou soutenu d'aucune autre manière par la Deutsche Börse AG (« le Donneur de licence »). Le Donneur de licence ne donne aucune garantie ou ne fait aucune déclaration explicite ou implicite, ni en ce qui concerne les résultats découlant de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice, ni en ce qui concerne la valeur de l'Indice à un certain moment ou à une certaine date, ni à aucun autre égard. L'Indice est calculé et publié par le Donneur de licence. Néanmoins, dans la mesure où cela est admissible en vertu de la loi, le Donneur de licence ne répondra pas, vis-à-vis des tiers, d'erreurs potentielles dans l'Indice. En outre, le Donneur de licence n'est pas tenu, vis-à-vis des tiers, y compris des investisseurs, de signaler les erreurs potentielles figurant dans l'Indice.

Ni la publication de l'Indice par le Donneur de licence, ni la concession d'une licence concernant l'Indice ainsi que la marque déposée de l'Indice pour leur utilisation au sujet de l'instrument financier ou des autres titres ou produits financiers qui proviennent de l'Indice ne représentent une recommandation par le Donneur de licence pour un placement de capitaux ou ne contiennent, de quelque manière que ce soit, une garantie ou une opinion du Donneur de licence au sujet de l'attractivité concernant un investissement dans ce produit.

En sa qualité de seul propriétaire de tous les droits afférents à l'Indice et à la marque déposée de l'Indice, le Donneur de licence n'a concédé en sous licence à l'émetteur de l'instrument financier que l'utilisation de l'Indice et de la marque déposée de l'Indice, ainsi que de toute référence à l'Indice et à la marque déposée de l'indice au sujet de l'instrument financier.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	49 174 530,47	47 609 053,14
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	29 425 727,78	35 254 656,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-18 423 449,50	-29 828 761,41
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 632 057,62	10 864 753,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 548 058,48	-17 722 016,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers	226 900 701,25	113 562 648,51
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-226 783 033,59	-105 961 283,64
Frais de transaction	-9 428,52	-
Différences de change	-321 187,70	-59 965,17
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	4 705 245,94	-4 955 899,31
- Différence d'estimation exercice N	848 896,31	-3 856 349,63
- Différence d'estimation exercice N-1	-3 856 349,63	1 099 549,68
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-207 327,18	-108 230,43
- Différence d'estimation exercice N	-160 320,15	47 007,03
- Différence d'estimation exercice N-1	47 007,03	155 237,46
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 597 058,57	1 087 327,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-1 182 919,50	-567 753,30
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	76 959 917,16	49 174 530,47

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	76 981 485,18
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	12 718,08
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	12 718,08	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	39 836 501,14	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	1 430,55	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		14 300,01
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		12 280,83
Debiteurs et créditeurs divers		2 019,18
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	174 239	29 423 438,39	109 705	18 425 639,67
Commission de souscription / rachat		2 289,39		2 190,17
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		2 289,39		2 190,17

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	1 182 919,50	2,82	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	1 182 919,50	2,82	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	647 912,04	-
Résultat	426 725,71	551 056,69
Total	1 074 637,75	551 056,69
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	551 056,69
Capitalisation	1 074 637,75	-
Total	1 074 637,75	551 056,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	562 110,41	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	12 303 981,51	478 081,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	12 866 091,92	478 081,33
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	12 866 091,92	478 081,33
Capitalisation	-	-
Total	12 866 091,92	478 081,33
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2017
Actif net	76 959 917,16	49 174 530,47	47 609 053,14	113 915 643,56	103 819 192,12
Nombre d'actions en circulation	431 699	367 165	342 597	865 250	696 540
Valeur liquidative	178,2721	133,9303	138,9651	131,6563	149,0498
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	2,82	1,62	3,06	3,41	3,14
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	2,48	-	-8,70	1,52	6,47

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 15 mai 2014.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	3 479,00	1 955 154,41	USD	2,54
BE0974264930	AGEAS NV	PROPRE	24 745,00	1 041 764,50	EUR	1,35
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	50 437,00	2 661 560,49	EUR	3,46
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	104 621,00	3 068 010,83	EUR	3,99
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	2 239,00	876 344,60	EUR	1,14
US0533321024	AUTOZONE INC	PROPRE	2 383,00	3 675 328,34	USD	4,78
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	149 766,00	7 295 147,48	USD	9,48
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	11 939,00	3 216 437,27	USD	4,18
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	1 500 728,00	7 329 555,55	EUR	9,52
US2855121099	ELECTRONIC ARTS INC	PROPRE	29 165,00	3 534 578,74	USD	4,59
FI0009007132	FORTUM OYJ	PROPRE	127 977,00	3 289 008,90	EUR	4,27
BE0003818359	GALAPAGOS GENOMICS	PROPRE	7 797,00	357 141,59	EUR	0,46
US4523271090	ILLUMINA	PROPRE	14 530,00	5 211 338,78	USD	6,77
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	16 160,00	3 428 894,36	USD	4,46
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY INC	PROPRE	6 864,00	409 853,01	USD	0,53
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	44 267,00	2 133 226,73	EUR	2,77
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	304 431,00	3 219 053,39	EUR	4,18
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	5 338,00	1 072 858,43	USD	1,39
US72352L1061	PINTEREST INC	PROPRE	83 316,00	3 213 848,55	USD	4,18
GB00B03MLX29	ROYAL DUTCH SHELL PLC-A	PROPRE	267 804,00	5 347 510,27	EUR	6,95
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	30 895,00	3 871 761,40	EUR	5,03
DE000A1J5RX9	TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDING AG	PROPRE	312 607,00	704 303,57	EUR	0,92
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	22 581,00	3 299 001,66	USD	4,29
US9694571004	WILLIAMS COMPANIES INC	PROPRE	145 184,00	3 524 060,11	USD	4,58

LYXOR GERMAN MID-CAP MDAX UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000ZAL1111	ZALANDO	PROPRE	41 818,00	3 411 512,44	EUR	4,43
Total Action				77 147 255,40		100,24
Total Valeurs mobilières				77 147 255,40		100,24
Swap de Performance						
SWAP03932987	INDEX LEG BO LYX ETF	PROPRE	76 981 485,18	76 986 935,25	EUR	100,04
SWAP03932830	VRAC LEG BO LYX ETF	PROPRE	76 981 485,18	-77 147 255,40	EUR	-100,24
Total Swap de Performance				-160 320,15		-0,21
Liquidites						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-2 019,18	-2 019,18	EUR	-0,00
Total AUTRES				-2 019,18		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-11 287,53	-11 287,53	EUR	-0,01
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-1 655,50	-1 430,55	USD	-0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-12 718,08		-0,02
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-12 280,83	-12 280,83	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-12 280,83		-0,02
Total Liquidites				-27 018,09		-0,04
Total LYXOR GERMAN MID CAP MDAX UCITS ETF				76 959 917,16		100,00

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment Lyxor Hwabao WP MSCI China A (DR) UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un Compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus :

Classe d'Actions Acc : Capitalisation des revenus.

Classe d'Actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus-values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de reproduire l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'indice MSCI China A Net Total Return Index (l'« Indicateur de Référence »), libellé en US Dollar (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé d'écart de suivi ex-post (« tracking error») dans des conditions de marché normales est de 2%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant représentant une exposition à la performance du marché des actions A de grande et moyenne capitalisation boursière.

Les actions A sont les actions des sociétés incorporées en République Populaire de Chine à l'exclusion de Hong Kong et Macau (la « RPC ») qui sont négociées sur les bourses de Shanghai et de Shenzhen et cotées en yuan chinois (« CNY »).

L'Indicateur de Référence correspond aux actions A accessibles sur le Shanghai Hong-Kong Stock Connect ou sur le Shenzhen Hong-Kong Stock Connect (« les Programmes Stock Connect ») et qui sont des composantes du MSCI China All Shares Index.

Le MSCI China All Shares Index est représentatif des sociétés de grande et moyenne capitalisation boursière au sein d'un univers comprenant des sociétés incorporées en Chine, ou à l'extérieur de la Chine mais considérées par MSCI comme chinoises. Cet univers comprend des actions listées à Hong Kong, Shanghai, Shenzhen ou sur d'autres places en dehors de Chine.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, ce qui signifie que le poids de chacun de ses composants est proportionnel à sa capitalisation boursière flottante.

L'Indicateur de Référence est un indice Dividendes Net Réinvestis. Un indice Dividendes Net Réinvestis considère la performance des composantes, incluant les dividendes nets et toutes formes de distribution dans la performance de l'indice.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.msci.com

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est révisé sur une base trimestrielle, conformément à la méthodologie décrite dans le manuel de l'Indicateur de Référence, disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants. L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: <http://www.msci.com>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur MSCI Limited de l'Indicateur de Référence a jusqu'au 31 décembre 2023 pour demander un agrément ou un enregistrement, le cas échéant, auprès de l'autorité compétente.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ci- après).

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplification directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence et/ou pour tenir compte de contraintes opérationnelles liées à l'investissement dans différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplification par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplification) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Il est par ailleurs indiqué aux investisseurs que la détention, par le sous délégué de gestion financière du Compartiment, d'une Licence Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor (« RQFII » ou la « Licence RQFII ») en République Populaire de Chine (« RPC ») et l'obtention d'un quota RQFII dédié aux investissements du Compartiment (le « Quota »), permettront au sous délégué de gestion financière susvisé, agissant au nom et pour le compte du Compartiment de mettre en œuvre la Stratégie d'investissement décrite ci-dessus. Plus précisément, sous réserve des risques identifiés dans la section Profil de Risques ci-après, il est indiqué que la Licence et le Quota RQFII susvisés permettront notamment au sous délégué de gestion financière :

- d'investir dans les Actions A, au nom et pour le compte du Compartiment, dans les conditions et limites fixées par lesdits Quota et Licence et ce, sans période minimale de détention ; et
- de rapatrier vers et hors de RPC les sommes liées aux opérations d'achats/ventes d'Actions A par le Compartiment chaque jour ouvré en RPC, en exécutant, le cas échéant, les opérations de changes nécessaires à la conversion de sommes libellées en RMB dans la devise de la classe de part concernée.

Afin de mettre en œuvre la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le sous délégué de gestion financière du Compartiment pourra également investir dans des Actions A par le biais des plateformes d'échanges communes des Programmes Stock Connect. Les Programmes Stock Connect permettent notamment à des investisseurs en dehors de la RPC d'investir dans des Actions A négociées en RMB sur les bourses de Shanghai et Shenzhen, et ce sans nécessairement avoir une Licence et un Quota RQFII.

Des informations complémentaires sur les conditions et limites régissant les opérations effectuées par le sous délégué de gestion financière en liaison avec les actions A chinoises, dans le cadre de la Licence et du Quota RQFII, et/ou des Programmes Stock Connect, peuvent en outre être communiquées aux investisseurs qui en feraient la requête écrite auprès de la Société de Gestion.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

• Actions

Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

• Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

• Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

• Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :

- action
- **Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :**
 - couverture
 - exposition

• Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions et indices
- change à terme

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. – jusqu'à 100% de l'actif
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques – jusqu'à 100% de l'actif

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-de-meilleure-execution-liam-janvier-2020-fr>

La contrepartie des instruments financiers à terme ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres.

8. Garanties financières

Aucune garantie financière ne sera octroyée/reçue par le Compartiment dans le cadre de la mise en œuvre de son objectif de gestion.

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risques spécifiques liés à l'investissement en République Populaire de Chine :

Les personnes achetant des actions du Compartiment doivent être conscientes des risques suivants, qui sont inhérents aux investissements en République Populaire de Chine (« RPC ») :

- Risques liés au régime RQFII

La capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion dépend notamment du quota RQFII mis à disposition du Compartiment. Si la taille de quota RQFII mis à disposition du Compartiment est inadéquate, le fonctionnement du Compartiment pourrait être altéré. La réglementation de la RPC sur le statut RQFII peut être modifiée à tout instant par la Commission de Régulation des Marchés Financiers en Chine (China Securities Regulatory Commission – « CSRC ») et/ou l'Administration d'Etat pour les taux de changes (State Administration of Foreign Exchange – (« SAFE ») ce qui pourrait avoir un impact préjudiciable et négatif sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion et entraîner, la dissolution du Compartiment. En particulier, le statut RQFII subordonne toute augmentation du quota d'investissement à l'autorisation de la SAFE. Si le Compartiment désire obtenir une augmentation du quota mis à sa disposition à un instant donné, un délai assez long peut être nécessaire pour obtenir l'accord de l'autorité SAFE. Toute restriction appliquée sur le niveau du quota mis à la disposition du Compartiment peut affecter les investissements de ce dernier. Par conséquent, cette restriction peut affecter la cotation sur le marché secondaire des actions du Compartiment, qui pourraient, dans de telles circonstances, se négocier, sur ledit marché secondaire (sous réserve des règles applicables sur de tels marchés secondaires), à un prix supérieur à leur Valeur liquidative. Enfin si le sous-délégataire de gestion financière perd sa licence RQFII, si la taille de quota RQFII est réduite ou si les contraintes applicables sous statut RQFII sont matériellement modifiées il est possible que le Conseil d'administration décide, sous réserve de l'accord de l'AMF, de dissoudre le Compartiment.

- Risques liés aux Programmes Stock Connect

La capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion dépend notamment de la possibilité d'accéder aux Actions A par l'intermédiaire des Programmes Stock Connect. A ce jour, les Programmes Stock Connect sont soumis à un quota quotidien sur le cumul des ordres d'achats nets exécutés. La saturation de ce quota entraînerait la suspension automatique des ordres d'achats sur le Programme Stock Connect concerné (au moins temporaire), ce qui pourrait avoir un impact préjudiciable et négatif sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion.

- Risques économiques, politiques et sociaux

Tout changement politique, instabilité sociale, insécurité, et/ou évolution défavorable sur le plan diplomatique, politique, économique et/ou social qui peuvent se produire dans la ou à propos de la RPC (ci-après un « Changement de Politique ») pourrait aboutir à l'instauration par l'état Chinois de restrictions et limitations supplémentaires, notamment une expropriation, des impôts confiscatoires et/ou la nationalisation de certaines sociétés entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que tout Changement de Politique peut avoir des répercussions dommageables sur les Bourses de valeurs de la RPC ainsi que sur les performances du Compartiment et pourrait entraîner, in fine, la dissolution du Compartiment par décision du Conseil d'administration.

- Risques économiques dans la RPC

L'économie de la RPC a récemment connu une progression rapide. Il n'est cependant pas certain que cette croissance se poursuive et il se peut qu'elle soit inégale entre les différents secteurs de l'économie en RPC. De plus, le gouvernement de la RPC a de temps à autre mis en œuvre diverses mesures pour empêcher une accélération trop brutale des cycles économiques. De plus, la transformation de l'économie de la RPC, d'économie socialiste en économie davantage tournée vers le marché a abouti dans ce pays à des tensions économiques et sociales telles qu'il ne peut être donné aucune garantie que cette transformation se poursuivra ou demeurera couronnée de succès. Toutes ces considérations peuvent avoir des répercussions négatives sur les performances du Compartiment.

- Risques liés au rapatriement du capital

Le système de rapatriement de capital est soumis à l'approbation de l'autorité chinoise SAFE et il existe des restrictions imposées au niveau des sommes et intervalles de rapatriement (à la date de lancement du Compartiment, la réglementation RQFII autorise cependant le rapatriement de capital sur une base quotidienne sans accord préalable nécessaire).

En outre, la réglementation ou certaines normes économiques en RPC, concernant le statut légal du rapatriement ou de la convertibilité de montants en devises en provenance du marché local Chinois vers d'autres marchés, pourraient être modifiées de façon défavorable pour le Compartiment.

Le cas échéant, ces évolutions réglementaires et situations défavorables précisées ci-dessus pourraient entraîner une interruption ou une restriction de la convertibilité ou transférabilité des devises, et pourraient potentiellement :

- impacter négativement la capacité du Compartiment à réaliser correctement son objectif de gestion, et/ou ;
- affecter négativement les performances du Compartiment, et/ou ;
- entraîner in fine la dissolution du Compartiment par décision du Conseil d'administration.

Les plus-values et autres gains de capital sont soumis au même risque.

- Système juridique de la RPC

Le système juridique en RPC repose sur le droit écrit. Néanmoins, une partie de la réglementation n'a pas encore été mise en œuvre et il n'existe aucune certitude quant à son implémentation effective et globale dans le temps. En particulier, la réglementation de la RPC sur le contrôle des taux de change est assez récente et son application est encore très incertaine. En outre, cette réglementation laisse aux autorités chinoises (et notamment à la CSRC et à SAFE) une large discrétion dans leur interprétation respective de la réglementation, ce qui est une source d'incertitudes pour leur application et leur utilisation. Toutes ces considérations peuvent avoir des répercussions négatives sur les performances du Compartiment.

- Contrôle par l'Etat des taux de change et de leurs variations futures

Le schéma RQFII autorise actuellement à transformer du RMB offshore (CNH) en RMB onshore (CNY) et vice-versa sans application d'un taux de change. Le CNH sert par ailleurs de devise pivot entre les devises de classes USD et le CNY. Il ne peut être donné aucune assurance qu'à l'avenir la possibilité de transformer du CNH en CNY et vice-versa sans application d'un taux de change sera maintenue.

- Dépendance au marché des actions A

L'existence d'un marché liquide pour les actions A peut reposer sur l'offre d'actions A et la demande pour ces dernières. Il convient de noter que les Bourses de Shanghai et de Shenzhen sur lesquelles sont cotées et négociées les actions A sont en pleine évolution et que leur capitalisation boursière et le volume des transactions réalisées sur ces Bourses sont plus faibles que sur les places financières des pays développés. La volatilité des marchés d'actions A et les difficultés des opérations de règlement sur ceux-ci peuvent entraîner des fluctuations non négligeables des cours des titres qui y sont négociés, et donc in fine de la Valeur liquidative du Compartiment.

La fiscalité en RPC

Plusieurs réformes fiscales ont été mises en œuvre par le gouvernement de la RPC ces dernières années. Il se peut que la législation et la réglementation fiscales actuelles soient révisées ou modifiées à l'avenir.

En outre, l'administration fiscale de la RPC (« State Administration of Taxation ») a confirmé la retenue à la source de 10% au titre des dividendes, primes et intérêts payés aux investisseurs ayant le statut RQFII (suite à la « PRC Corporate Income Tax Law », loi de la RPC sur l'impôt sur les sociétés entrée en vigueur le 1er janvier 2008) ou investissant par l'intermédiaire du Shanghai Hong-Kong Stock Connect (suite à la circulaire Caishui [2014] No 81).

Une telle retenue à la source peut être réduite en vertu d'une convention de double imposition conclue avec la Chine sous réserve que certaines conditions soient remplies et que l'administration fiscale de la RPC donne son accord.

Il convient en outre de noter que les dividendes qui, le cas échéant, sont payés aux actionnaires par le Compartiment proviendront de la réception des montants correspondants dans le cadre de l'investissement dans les actions A et que tous montants de cette sorte seront nets de la retenue à la source de l'impôt sur les dividendes, primes et intérêts en vigueur dans la RPC.

Concernant les taxations relatives au résultat de cession réalisé, le 14 novembre 2014, le Ministère des Finances de la RPC et l'administration fiscale de la RPC ont publié des circulaires visant à préciser notamment le traitement fiscal applicable aux plus-values de cessions de « A-Shares » investies par le biais d'un quota RQFII ou bien par l'intermédiaire du Shanghai Hong-Kong Stock Connect. Il convient notamment de noter que :

Les plus values de cessions réalisées avant le 17 novembre 2014 sont taxables,

Les plus values de cessions réalisées à compter du 17 novembre 2014 sont exonérées temporairement.

Les autorités fiscales en RPC n'ont pas précisé définitivement ni les modalités pratiques de prélèvement et de calcul de l'imposition, ni la durée de l'exonération.

En conséquence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que :

la Valeur Liquidative du Compartiment peut être diminuée en suite de tout ajustement de la fiscalité en RPC;

l'impact négatif sur les performances du Compartiment que pourront subir ses actionnaires par suite d'un tel ajustement de la fiscalité en RPC dépendra de la date à laquelle ils ont acheté et/ou vendu des actions du Compartiment ; et

l'ampleur de cet impact négatif sur les performances du Compartiment peut ne pas être proportionnel au nombre d'actions qu'un investisseur détient dans le Compartiment du fait d'une éventuelle modification rétroactive de l'impôt dû dans la RPC et, dans certaines circonstances, elle pourrait atteindre 100 % de la Valeur Liquidative d'une Classe d'Actions.

Le gérant financier par délégation a constitué une provision de 10% sur les plus-values réalisées au niveau du Compartiment jusqu'au 14 novembre 2014. En outre, si l'administration fiscale de la RPC a confirmé l'absence temporaire de retenue à la source sur les plus-values de cession réalisées à compter du 17/11/2014, il convient de remarquer qu'il est impossible de connaître avec certitude les obligations des investisseurs au regard des impôts prélevés par la RPC sur les plus-values de cession réalisées avant le 17/11/2014. Dans l'attente de précisions sur les modalités de prélèvement et de calcul de la retenue à la source sur les plus-values réalisées avant le 17 novembre 2014, aucune assurance ne peut être fournie quant au caractère suffisant ou non de ladite provision, car il est impossible à ce jour de connaître avec certitude les obligations qui pourraient être imposées aux investisseurs dotés du statut RQFII au regard des impôts prélevés par la RPC sur les plus-values. Dans le cas où la provision constituée viendrait à être insuffisante, la Valeur Liquidative du Compartiment pourrait subir une baisse. Cependant, et comme pour tout fonds conforme à la directive 2009/65/EC, le risque maximum que pourra supporter un porteur d'actions du Compartiment est limité au capital investi et aux frais liés à l'acquisition/cession. Par ailleurs, l'administration fiscale chinoise s'étant seulement prononcée sur une exonération temporaire de la taxation applicable aux plus-values de cessions réalisées à compter du 17 novembre, le gérant financier par délégation pourrait décider de la constitution d'une provision si l'administration fiscale chinoise précise la durée d'exonération ou revoit toute ou partie de cette règle transitoire. Le cas échéant, cette provision affecterait à la baisse l'ensemble des valeurs liquidatives du Compartiment calculées à compter de la première date de provisionnement. Cette provision affecterait en outre négativement la performance du Compartiment en comparaison avec la performance de l'Indicateur de Référence.

En sus de la retenue à la source de l'impôt sur les dividendes, primes, intérêts et plus-values mentionnée ci-dessus, depuis le 19 septembre 2008, la RPC prélève sur le cédant un impôt de Bourse sur le transfert d'actions A qui est égal à 0,1 % de la valeur des titres transférés. Cet impôt est susceptible d'être modifié dans le cas où l'Etat prendrait des mesures supplémentaires.

- Normes comptables et de communication de l'information

Les normes comptables, d'audit et de communication de l'information financière ainsi que les pratiques applicables aux sociétés de la RPC dans ces domaines peuvent être différentes de celles qui sont en vigueur dans des pays dont le marché financier est plus développé. Ces disparités peuvent concerner des domaines tels que les méthodes d'évaluation des biens et des actifs et les règles de communication de l'information aux investisseurs.

- Risques liés aux activités d'exécution des ordres en RPC

Au titre de la réglementation RQFII, le sous-délégué de gestion financière choisit un ou plusieurs intermédiaire(s) en charge de l'exécution des ordres (« Broker ») en RPC pour traiter les actions A sur le Shanghai Stock Exchange et le Shenzhen Stock Exchange. Le sous-délégué de gestion financière pourrait choisir le même Broker pour les transactions sur le Shanghai Stock Exchange et le Shenzhen Stock Exchange. En cas de défaut d'un Broker, le Compartiment pourrait rencontrer des difficultés et délais pour recouvrer ses actifs ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valorisation du Compartiment.

La Société de Gestion et le sous-délégué de gestion financière encadrent ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- La conservation en RPC

Au titre de la réglementation RQFII, un sous-conservateur en RPC doit être choisi. Le sous-conservateur qui a été choisi est Bank of China Limited qui assure la sous-conservation du compartiment. A ce titre, Bank of China Limited maintient les comptes RMB onshore et titre du Compartiment en RPC. Conformément à la réglementation RQFII, ces comptes doivent être enregistrés sous le nom conjoint du sous-délégué de gestion financière (qui dispose de la licence RQFII) et du Compartiment.

Par conséquent il existe un risque que les actifs en RPC ne soient pas aussi bien protégés que s'ils étaient enregistrés seulement au nom du Compartiment.

Lorsque, en application de la stratégie d'investissement, le gérant financier par délégation traite des opérations d'acquisition et/ou de cession d'actions de type A par le biais des Programmes Stock Connect, la sous-conservation liée à ces opérations pourra être effectuée par un autre sous conservateur que Bank of China Limited (le « Sous Conservateur Tiers »). Dans ce cadre, les comptes du Compartiment ouverts dans les livres du Sous Conservateur Tiers seront ouverts sous le nom conjoint du Dépositaire et du Compartiment.

- Risque de suspension temporaire de cotation

Les titres composant l'indice de référence peuvent faire l'objet de suspension temporaire de cotation, entraînant l'incapacité pour le Compartiment à les valoriser correctement et/ou à procéder à des opérations d'achats ou de ventes de ces titres.

Autres risques liés à l'investissement dans ce Compartiment :

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque action :

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possibles, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque lié à l'investissement dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de petite et moyenne capitalisation, ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché impactant le prix de ces titres sont donc plus marqués et plus rapides que sur les grandes capitalisations, à la hausse comme à la baisse. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grande capitalisation.

- Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnés et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

- Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque lié à l'exposition sur des Marchés émergents

L'exposition du Compartiment à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment : une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instables ou incertains, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

- Risque de change lié au listing du Compartiment

Le Compartiment peut être listé sur certains marchés ou plateformes multilatérales de négociation dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les investisseurs qui achètent le Compartiment dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence sont exposés au risque de change. Par conséquent, la valeur d'un investissement réalisé dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange à terme (futures). Le recours à des IFT pourrait impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourrait éventuellement affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal éventuellement provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'obligations du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par «événement affectant l'Indicateur de Référence» les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'Indicateur de Référence ;
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants devenant illiquides pour les titres négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) ;

vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST»), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des grandes et moyennes capitalisations du marché des « Actions A », à savoir, des titres émis par des sociétés constituées en République Populaire de Chine à l'exclusion de Hong Kong.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.

• Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.

• Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 7 mai 2014.

• Date de création du compartiment : 28 août 2014.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI China A Net Return USD Index USD (Ticker:NU718708).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor Hwabao WP MSCI China A (DR) UCITS ETF - Acc	FR0011720911	USD	16.60% ⁽¹⁾	16.85%		109.93%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.2027%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 2%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique sur l'exposition financière une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés.

La liste d'exclusion rassemble les entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri).

Le fonds applique sur l'exposition financière une exclusion relative au charbon thermique dans le cadre de l'application de la politique climat de LYXOR.

LYXOR exclue les entreprises dont le chiffre d'affaire provenant d'activités liées à l'extraction de charbon thermique est supérieur à 10% ou les entreprises qui appartiennent au secteur de l'énergie et dont plus de 30% de la production d'électricité (mixte énergétique) provient du charbon thermique.

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée sur l'exposition financière du fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondérés par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale

- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

-Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
3.8	4.0	3.8	3.6

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 484

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		4.0	25.2%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	4.1	7.1%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.4	6.2%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	3.0	6.6%			
	Pollution, Gestion des Déchets	3.6	5.3%			
Social		3.8	37.2%		0.0	0.0%
	Capital Humain	3.7	18.2%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	3.9	14.4%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	4.2	2.6%			
	Opposition des parties prenantes	4.1	2.0%			
Gouvernance		3.6	37.6%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			0.1%		0.6%	0.4%	0.2%	
Consommation Discrétionnaire		0.1%	1.3%	0.9%	2.6%	1.5%	0.8%	
Biens de Consommation de Base					2.7%	6.9%	6.9%	
Énergie					0.1%	0.9%	0.9%	
Finance			4.0%	6.3%	4.9%	3.1%	0.5%	
Santé		0.9%	0.5%	2.6%	1.4%	4.1%	0.4%	
Industrie		0.7%	0.2%	4.3%	2.2%	4.5%	3.8%	
Technologies de l'Information			0.4%	2.2%	3.7%	4.7%	3.0%	
Matériaux			0.2%	0.4%	2.0%	4.1%	3.4%	
Immobilier				0.4%	1.1%	0.4%		
Services aux Collectivités					0.2%	1.5%	0.4%	

Les meilleurs (AAA,AA)
Dans la moyenne (A, BBB, BB)
Les moins bons (B, CCC)

2%
45%
52%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge	0%
Orange	3%
Jaune	6%
Vert	91%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
101	407	237	Scope 1 reporté (vs estimé)	32%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	40%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbonées financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	3%
Charbon thermique	2%
Gaz Naturel	1%
Pétrole	1%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	2 521
Gaz (MMBOE)	0.0002
Pétrole (MMBOE)	0.0001

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	1 538.2
Charbon thermique	4 604.1
Pétrole	59.1
Gaz	59.6
Total	6 264.2

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	4 604.1
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	3.2
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	4 607.3
Autre	1 656.9

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	1.5%	0.6%	0.6%
Certains efforts	32.3%	51.5%	6.9%
Efforts limités/Informations	17.6%	26.7%	0.8%
Aucun effort/Aucune preuve	48.7%	19.7%	91.7%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.1
Low carbon transition management Score	3.0
Operational Transition	13.6%
Production Transition	13.6%
Neutral	68.4%
Solutions	12.2%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)						
Hydroélectricité	50.6%	Combustibles liquides		Gaz naturel	2.9%	Nucléaire
	9.0%	Renouvelables	4.7%	Charbon	32.8%	

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	11%
20-49.9%	5%
50-100%	7%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	14.9%	Efficacité énergétique	20.2%	Bâtiment vert	2.0%
Prévention de la pollution	5.1%	Eau durable	3.6%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	3.4%	Efficacité énergétique	5.4%	Bâtiment vert	0.2%
Prévention de la pollution	0.4%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 9.4%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	2%
Vague froide	22%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	6%
Ouragan	3%
Stress hydrique	58%
Wildfire	8%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	0.1%	13.0%	86.9%	81.1%	13.9%	5.0%
Émissions de dioxyde de carbone	0.2%	99.1%	0.7%	74.7%	17.6%	7.7%
Déchets électroniques	0.4%	0.3%	99.3%	92.4%	1.1%	6.4%
Opportunités dans le bâtiment vert	0.4%	98.8%	0.7%	97.7%	2.3%	0.0%
Opp's dans les énergies renouvelables	0.5%	14.9%	84.6%	97.8%		2.2%
Matériel d'emballage et déchets	85.2%	14.0%	0.9%	79.4%	0.3%	20.3%
Stress hydrique	1.4%	98.3%	0.3%	36.5%	48.7%	14.8%
Émissions et déchets toxiques				35.4%	42.9%	21.7%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

Degré d'alignement 2.2°C
Couverture 94.6%

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBT):

Trajectoire d'alignement en % poids

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

<1.5°C 12.7%

1.5-2°C 14.2%

2-3°C 11.6%

>3°C 61.4%

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
 - Prêts de titres : -
 - Emprunts de titres : -
 - Prises en pension : -
 - Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
 - Change à terme : -
 - Future : -
 - Options : -
 - Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	227 939 866,66	134 454 298,53
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	227 939 866,66	134 454 298,53
Non négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négoциés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	79 211,95
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	79 211,95
Comptes financiers	925 399,81	1 125 973,94
Liquidités	925 399,81	1 125 973,94
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	228 865 266,47	135 659 484,42

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	216 031 285,42	132 196 404,45
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 179 469,28	1 764 040,23
• Résultat de l'exercice	2 470 286,74	1 482 719,24
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	228 681 041,44	135 443 163,92
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	184 225,03	42 882,08
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	184 225,03	42 882,08
Comptes financiers	-	173 438,42
Concours bancaires courants	-	173 438,42
Emprunts	-	-
Total du passif	228 865 266,47	135 659 484,42

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 580,75	-5 386,76
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 420 278,63	800 037,46
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 424 859,38	794 650,70
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 441,75	-4 106,11
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-1 441,75	-4 106,11
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 423 417,63	790 544,59
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-730 677,70	-185 379,87
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	2 692 739,93	605 164,72
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-222 453,19	877 554,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 470 286,74	1 482 719,24

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les classes d'actions et parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les classes d'actions et parts d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés en Renminbi (RMB) est le fixing WM Reuters de 17h00 (CET) publié par Thomson Reuters le jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégué de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.35% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en USD.

Lyxor

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions Acc : Capitalisation des revenus.

Classe d'Actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus-values nettes réalisées seront capitalisées.

Lyxor Hwabao WP MSCI China A (DR) UCITS ETF (le "Compartiment") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs d'actions du Compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur d'actions du Compartiment en général, ou les actions du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des actions du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES PORTEURS D' ACTIONS DE COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Actif net en début d'exercice	135 443 163,92	66 700 591,42
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	158 483 638,93	97 093 317,67
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-87 434 809,91	-41 096 192,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 898 544,93	6 595 931,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 845 780,51	-3 767 139,37
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-291 499,21	-134 224,95
Différences de change	7 140 107,31	3 438 898,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	4 795 154,82	5 954 036,11
- Différence d'estimation exercice N	14 556 756,47	9 761 601,65
- Différence d'estimation exercice N-1	9 761 601,65	3 807 565,54
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 692 739,93	605 164,72
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	*-200 218,77	**52 780,64
Actif net en fin d'exercice	228 681 041,44	135 443 163,92

* Provision liée aux titres suspendus et à la valorisation CNHCNY sur la NAV du 29/10/2021.

** Provision liée aux titres suspendus et à la valorisation CNHCNY sur la NAV du 30/10/2020.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	925 399,81
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	925 399,81	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	CNY	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	227 939 866,66	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	545 697,43	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	121 006,82	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		184 225,03
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Comptes d ajustement		121 006,82
Frais provisionnes		63 218,21
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Dist / FR0011720937	-	-	-	-
Actions Acc / FR0011720911	760 319	158 186 789,87	423 278	87 596 396,34
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Dist / FR0011720937		296 849,06		161 586,43
Actions Acc / FR0011720911		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Dist / FR0011720937		-		-
Actions Acc / FR0011720911		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Dist / FR0011720937		296 849,06		161 586,43
Actions Acc / FR0011720911		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
Actions Dist / FR0011720937	-
Actions Acc / FR0011720911	0,34

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
Actions Dist / FR0011720937	-
Actions Acc / FR0011720911	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 470 286,74	1 482 719,24
Total	2 470 286,74	1 482 719,24

Actions Dist / FR0011720937	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Acc / FR0011720911	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 470 286,74	1 482 719,24
Total	2 470 286,74	1 482 719,24
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 179 469,28	1 764 040,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	10 179 469,28	1 764 040,23

Actions Dist / FR0011720937	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Acc / FR0011720911	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	10 179 469,28	1 764 040,23
Total	10 179 469,28	1 764 040,23
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 28 août 2014.

Devise					
USD	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2017
Actif net	228 681 041,44	135 443 163,92	66 700 591,42	41 213 211,00	63 834 794,14

Actions Dist / FR0011720937	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2017
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Acc / FR0011720911	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2017
Nombre d'actions en circulation	1 089 330	752 289	493 757	383 756	422 489
Valeur liquidative	209,9281	180,0413	135,0878	107,3943	151,0922
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	11,61	4,31	1,04	-8,88	-0,01

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CNE00000DM5	ADDSINO CO LTD SHS A	PROPRE	88 500,00	212 284,65	CNY	0,09
CNE100003MM9	ADVANCED MICRO FABRICATION EQUIPMENT INC CHINA	PROPRE	18 283,00	446 267,67	CNY	0,20
CNE000000RM5	AECC AERO ENGINE CONTROL CO LTD	PROPRE	63 400,00	264 327,30	CNY	0,12
CNE000000JW1	AECC AVIATION-A RG REGISTERED SHS - A-	PROPRE	83 600,00	772 860,98	CNY	0,34
CNE100000RJ0	AGRICUL BANK OF CHINA A	PROPRE	2 543 700,00	1 168 638,42	CNY	0,51
CNE100000GR6	AIER EYE HOSPITAL GROUP CO LTD	PROPRE	183 904,00	1 394 660,19	CNY	0,61
CNE000001NN0	AIR CHINA LTD-A	PROPRE	132 500,00	176 202,63	CNY	0,08
CNE1000000T0	ALUMINUM CORP OF CHINA LTD-A	PROPRE	445 900,00	427 831,52	CNY	0,19
CNE0000014G0	ANGEL YEAST CO LTD-A	PROPRE	27 000,00	234 714,42	CNY	0,10
CNE0000019V8	ANHUI CONCH CEMENT CO LTD -A-	PROPRE	146 100,00	869 388,91	CNY	0,38
CNE100000Z75	ANHUI HONGLU STEEL CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	16 900,00	111 182,32	CNY	0,05
CNE1000022S6	ANHUI KOUZI DISTILLERY CO LTD	PROPRE	19 700,00	186 646,88	CNY	0,08
CNE000000Q45	APELOA PHARMACEUNTICAL CO LTD	PROPRE	54 600,00	296 237,00	CNY	0,13
CNE100002BZ6	ASYMCHEM LABORATIES TIANJIN CO LTD	PROPRE	7 500,00	466 702,75	CNY	0,20
CNE100002MR0	AUTEK CHINA INC	PROPRE	27 100,00	289 620,19	CNY	0,13
CNE100002GC4	AUTOBIO DIAGNOSTICS CO LTD A	PROPRE	14 190,00	121 248,91	CNY	0,05
CNE100003GF5	AVARY HOLDING CO LIMITED A	PROPRE	41 100,00	224 725,68	CNY	0,10
CNE000001JY5	AVIC ELECTROMECHANICAL SYSTEMS CO LTD	PROPRE	149 400,00	354 863,33	CNY	0,16
CNE0000015V6	AVIC HELICOPTER CO LTD A	PROPRE	16 355,00	160 551,89	CNY	0,07
CNE000000KC1	AVIC INDUSTRY FINANCE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	249 500,00	151 665,60	CNY	0,07
CNE100000734	BANK OF BEIJING CO LTD -A	PROPRE	610 600,00	422 695,34	CNY	0,18
CNE100002SN6	BANK OF CHENGDU CO LTD	PROPRE	99 600,00	198 598,95	CNY	0,09
CNE000001N05	BANK OF CHINA LTD	PROPRE	1 026 100,00	489 053,61	CNY	0,21
CNE1000000S2	BANK OF COMMUNICATIONS CO-A	PROPRE	1 673 000,00	1 181 683,89	CNY	0,52
CNE100002GQ4	BANK OF HANGZHOU CO LTD	PROPRE	223 600,00	498 961,40	CNY	0,22

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100002G76	BANK OF JIANGSU CO LTD	PROPRE	533 780,00	524 662,33	CNY	0,23
CNE100000627	BANK OF NANJING -A-	PROPRE	246 660,00	373 884,45	CNY	0,16
CNE1000005P7	BANK OF NINGBO CO LTD -A	PROPRE	214 131,00	1 278 232,47	CNY	0,56
CNE100002FM5	BANK OF SHANGHAI	PROPRE	412 885,00	470 352,63	CNY	0,21
CNE0000015R4	BAOSHAN IRON AND STEEL S.A	PROPRE	739 728,00	824 192,25	CNY	0,36
CNE1000010M4	BBMG CORPORATION-A	PROPRE	443 400,00	194 701,34	CNY	0,09
CNE100000643	BEIJING BDSTAR NAVIGATION CO LTD -A	PROPRE	4 000,00	24 765,17	CNY	0,01
CNE100000N61	BEIJING DABEINONG TECHNOLO-A	PROPRE	139 500,00	187 037,39	CNY	0,08
CNE1000012M0	BEIJING E HUALU INFORMATION TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	15 020,00	67 902,43	CNY	0,03
CNE100001617	BEIJING ENLIGHT MEDIA CO LTD	PROPRE	103 200,00	150 946,30	CNY	0,07
CNE100003PM2	BEIJING KINGSOFT OFFICE SOFTWARE INC A	PROPRE	11 778,00	543 466,18	CNY	0,24
CNE100003R80	BEIJING ROBOROCK TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	1 864,00	262 153,32	CNY	0,11
CNE100003RV9	BEIJING SHANGHAI HIGH SPEED RAILWAY CO LTD A	PROPRE	1 435 900,00	1 032 164,61	CNY	0,45
CNE100000668	BEIJING SHIJI A INFORMATION TECH CO LIMITED	PROPRE	26 124,00	96 669,24	CNY	0,04
CNE000000XH3	BEIJING SHUNXIN AGRICULTURE A	PROPRE	39 570,00	201 457,79	CNY	0,09
CNE100001S16	BEIJING SINNET TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	44 200,00	91 241,42	CNY	0,04
CNE000000WF9	BEIJING TIANTAN BIOLOGICAL A	PROPRE	55 365,00	249 775,03	CNY	0,11
CNE100003M28	BEIJING UNITED INFORMATION TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	9 800,00	171 824,81	CNY	0,08
CNE100004090	BEIJING WANTAI BIOLOGICAL PHARMACY ENTERPRISE CO A	PROPRE	15 100,00	522 020,92	CNY	0,23
CNE000000S84	BEIJING YANJING BREWERY A	PROPRE	91 600,00	94 902,13	CNY	0,04
CNE100003LG3	BEIJING YUANLIU HONGYUAN ELECTRONIC TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	7 400,00	187 332,73	CNY	0,08
CNE000000QS4	BEIJING NEW BUILDING SHS -A-	PROPRE	49 600,00	218 883,64	CNY	0,10
CNE100002DD9	BETTA PHARMACEUTICAL CO LTD A	PROPRE	11 900,00	147 278,41	CNY	0,06
CNE100003449	BGI GENOMICS CO LTD	PROPRE	13 800,00	192 185,76	CNY	0,08
CNE100000N95	BJ ORIGINWATER	PROPRE	80 100,00	87 368,50	CNY	0,04
CNE100003R64	BOC INTERNATIONAL LTD	PROPRE	60 500,00	125 551,06	CNY	0,05
CNE0000016L5	BOE TECHNOLOGIE GROUP CO LT-A	PROPRE	1 171 100,00	898 550,34	CNY	0,39
CNE100001526	BYD CO LTD -A	PROPRE	62 400,00	3 035 600,39	CNY	1,33
CNE100000Y84	BY-HEALTH CO LTD	PROPRE	71 108,00	283 129,31	CNY	0,12
CNE100000X36	C AND S PAPER CO LTD	PROPRE	68 000,00	181 069,56	CNY	0,08

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100002V44	CAITONG SECURITIES CO LTD	PROPRE	97 500,00	156 321,57	CNY	0,07
CNE100004BM0	CANSINO BIOLOGICS INC	PROPRE	3 878,00	165 984,21	CNY	0,07
CNE1000010Q5	CHACHA FOOD CO LTD	PROPRE	17 400,00	154 713,59	CNY	0,07
CNE0000007J8	CHANGCHUN HI & NEW	PROPRE	13 200,00	562 628,27	CNY	0,25
CNE000000SH3	CHANGJIANG SECURITIES CO L-A	PROPRE	188 700,00	213 489,94	CNY	0,09
CNE000001527	CHANGSHA ZOOMLION HEAVY INDUST	PROPRE	288 400,00	328 541,11	CNY	0,14
CNE1000011H2	CHANGZHOU XINGYU AUTOMOTIVE LIGHTING SYSTEMS CO LTD	PROPRE	9 700,00	346 600,25	CNY	0,15
CNE100001Y42	CHAOZHOU THREE -CIRCLE GROUP CO LTD	PROPRE	77 318,00	483 289,70	CNY	0,21
CNE000001H94	CHIFENG JILONG GOLD MINING-A	PROPRE	36 400,00	92 886,91	CNY	0,04
CNE000000222	CHINA BAOAN GROUP-A	PROPRE	70 900,00	231 668,62	CNY	0,10
CNE100000742	CHINA CONSTRUCTION BANK	PROPRE	306 300,00	283 836,75	CNY	0,12
CNE000000W05	CHINA CSSC HOLDINGS A	PROPRE	179 300,00	631 820,59	CNY	0,28
CNE000000TR0	CHINA EASTERN AIRLINES CO-A	PROPRE	239 200,00	180 540,75	CNY	0,08
CNE100000SL4	CHINA EVERBRIGHT BANK CO-A	PROPRE	1 169 400,00	628 620,40	CNY	0,27
CNE000001GG8	CHINA FORTUNE LAND AND DEV	PROPRE	250 450,00	144 024,31	CNY	0,06
CNE100002FG7	CHINA GALAXY SECURITIES CO LTD	PROPRE	134 300,00	207 348,02	CNY	0,09
CNE100003GD0	CHINA GREAT WALL SECURITIES CO LTD A	PROPRE	134 700,00	240 170,79	CNY	0,11
CNE000000RL7	CHINA GREATWALL TECHNOLOGY GROUP CO LTD SHS -A-	PROPRE	102 200,00	214 802,89	CNY	0,09
CNE1000048J0	CHINA INTERNATIONAL CAPITAL CORPORATION LTD	PROPRE	34 200,00	257 382,80	CNY	0,11
CNE000000YM1	CHINA JUSHI CO LTD	PROPRE	124 588,00	372 636,24	CNY	0,16
CNE000001Q93	CHINA LIFE INSURANCE CO LTD	PROPRE	87 900,00	409 328,59	CNY	0,18
CNE000001PQ8	CHINA MERCHANTS ENERGY	PROPRE	208 320,00	149 095,10	CNY	0,07
CNE000000H95	CHINA MERCHANTS PROPERTY OPERATION & SERVICES CO LTD	PROPRE	50 800,00	107 167,83	CNY	0,05
CNE100000HK9	CHINA MERCHANTS SECURITIES-A	PROPRE	208 720,00	559 690,95	CNY	0,24
CNE100002FC6	CHINA MERCHANTS SHEKOU INDUSTRIAL ZONE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	293 800,00	478 853,91	CNY	0,21
CNE000001B33	CHINA MERCHT BK -A-	PROPRE	696 781,00	5 876 458,27	CNY	2,57
CNE0000015Y0	CHINA MINSHENG BANKING-A	PROPRE	1 162 332,00	706 556,24	CNY	0,31
CNE100001NR0	CHINA MOLYBDENUM CO LTD	PROPRE	549 500,00	514 353,21	CNY	0,22
CNE100000KC0	CHINA NATIONAL CHEMICAL ENGINEERING A	PROPRE	136 300,00	223 854,34	CNY	0,10
CNE1000022N7	CHINA NATIONAL NUCLEAR POWER CO LTD	PROPRE	576 400,00	616 994,77	CNY	0,27

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001BB0	CHINA NATIONAL SOFTWARE AND SERVICE CO LTD	PROPRE	29 200,00	233 625,23	CNY	0,10
CNE000000T18	CHINA NORTHERN RARE EARTH HIGH-TECH CO LTD	PROPRE	118 100,00	933 828,99	CNY	0,41
CNE1000008M8	CHINA PACIFIC INSURANCE	PROPRE	245 243,00	1 050 060,02	CNY	0,46
CNE0000018G1	CHINA PETROLEUM & CHEMICAL-A	PROPRE	1 095 900,00	727 824,71	CNY	0,32
CNE100000866	CHINA RAILWAY GROUP LIMITED A	PROPRE	666 000,00	546 387,14	CNY	0,24
CNE100003MP2	CHINA RAILWAY SIGNAL COMMUNICATION CORPORATION LTD	PROPRE	158 444,00	122 064,58	CNY	0,05
CNE0000011K8	CHINA RESOURCES SANJIU MED A	PROPRE	6 646,00	25 060,20	CNY	0,01
CNE1000031T5	CHINA SECURITIES CO LTD	PROPRE	138 400,00	611 837,34	CNY	0,27
CNE100000767	CHINA SHENHUA ENERGY COMPANY -A-LTD	PROPRE	268 100,00	833 294,54	CNY	0,36
CNE100000W03	CHINA SOUTH PUBLISHING -A	PROPRE	17 483,00	22 402,51	CNY	0,01
CNE000001FG0	CHINA SOUTHERN AIRLINE -A-	PROPRE	459 100,00	470 628,33	CNY	0,21
CNE100000F46	CHINA STATE CEC LTD	PROPRE	1 405 700,00	1 023 635,88	CNY	0,45
CNE100000G29	CHINA TOURISM GROUP DUTY FREE COOPERATION LIMITED	PROPRE	66 436,00	2 787 083,63	CNY	1,22
CNE100000MJ1	CHINA TRANSINFO TECHNOLOGY CO LTD-A	PROPRE	9 800,00	20 490,34	CNY	0,01
CNE000001CS2	CHINA UNITED NETWORK-A	PROPRE	925 600,00	590 133,74	CNY	0,26
CNE0000000T2	CHINA VANKE A	PROPRE	381 005,00	1 084 195,40	CNY	0,47
CNE000001G87	CHINA YANGTZE POWER CO LTD	PROPRE	774 403,00	2 571 537,72	CNY	1,12
CNE100003PS9	CHINA ZHESHANG BANK CO LTD	PROPRE	504 600,00	271 251,80	CNY	0,12
CNE000000R36	CHONG QING CHANGAN AUTOMOBILE A	PROPRE	209 020,00	636 926,61	CNY	0,28
CNE000000TL3	CHONGQING BREWERY -A-	PROPRE	13 200,00	310 336,65	CNY	0,14
CNE100000WX1	CHONGQING FULING ZHACAI-A	PROPRE	18 300,00	99 745,77	CNY	0,04
CNE100003NZ9	CHONGQING RURAL COMMERCIAL BANK CO LTD	PROPRE	198 000,00	118 194,02	CNY	0,05
CNE100000V20	CHONGQING ZHIFEI BIOLOGICAL PRODUCTS CO LTD	PROPRE	55 700,00	1 307 350,59	CNY	0,57
CNE000001DB6	CITIC SECURITIES -A-	PROPRE	431 600,00	1 745 471,04	CNY	0,76
CNE100003662	CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	79 681,00	7 959 248,59	CNY	3,48
CNE000001BD6	COSCO SHIPPING ENERGY TRANSPORTATION CO LTD	PROPRE	138 400,00	128 250,10	CNY	0,06
CNE100000601	COSCO SHIPPING HOLDINGS-A	PROPRE	427 050,00	1 103 109,23	CNY	0,48
CNE100000CP9	CRRC CORPORATION LTD	PROPRE	904 500,00	839 579,75	CNY	0,37
CNE000001KP1	DAAN GENE CO LTD	PROPRE	68 384,00	205 708,47	CNY	0,09
CNE100002RG2	DASHENLIN PHARMACEUTICAL GRP CO LTD A	PROPRE	34 680,00	191 681,89	CNY	0,08

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001NL4	DHC SOFTWARE CO LIMITED	PROPRE	70 300,00	76 239,80	CNY	0,03
CNE0000006Y9	DONG-E E-JIAO-A CO LTD	PROPRE	13 200,00	83 808,43	CNY	0,04
CNE000000J28	DONGFANG ELECTRIC CORP A	PROPRE	79 819,00	226 386,15	CNY	0,10
CNE100002177	DONGXING SECURITIES CO LTD-A	PROPRE	120 000,00	205 522,20	CNY	0,09
CNE100000MD4	EAST MONEY INFORMATION CO LTD A	PROPRE	361 160,00	1 856 788,69	CNY	0,81
CNE1000031N8	ECOVAS ROBOTICS CO LTD	PROPRE	16 200,00	434 156,27	CNY	0,19
CNE000000DG7	ENN ECOLOGICAL HOLDINGS CO LTD	PROPRE	47 900,00	137 802,23	CNY	0,06
CNE100000GS4	EVE ENRGY CO LTD	PROPRE	64 919,00	1 150 915,03	CNY	0,50
CNE100000FD8	EVERBRIGHT SECURITIE CO -A	PROPRE	113 600,00	270 361,70	CNY	0,12
CNE000001CC6	FANGDA CARBON NEW MATERIAL-A	PROPRE	182 366,00	306 066,00	CNY	0,13
CNE000000R85	FAW JIEFANG GROUP CO LTD	PROPRE	164 900,00	268 249,13	CNY	0,12
CNE0000018P2	FIBERHOME TELE -A-	PROPRE	57 200,00	154 009,76	CNY	0,07
CNE000000KT5	FINANCIAL STREET HOLDING-A	PROPRE	179 700,00	163 993,96	CNY	0,07
CNE1000027G0	FIRST CAPITAL SECURITIES CO LTD	PROPRE	197 900,00	211 219,22	CNY	0,09
CNE100003HV0	FLAT GLASS GROUP CO LTD	PROPRE	50 000,00	429 812,05	CNY	0,19
CNE000001KK2	FOCUS MEDIA A SHS	PROPRE	438 900,00	504 789,52	CNY	0,22
CNE100001SL2	FOSHAN HAITAN FLAVOURING AND FOOD COMPANY LTD	PROPRE	115 660,00	2 114 999,26	CNY	0,92
CNE1000015Y8	FOUNDER SECURITIES CO LTD	PROPRE	298 200,00	380 246,07	CNY	0,17
CNE1000031P3	FOXCONN INDUSTRIAL INTERNET CO LTD	PROPRE	256 800,00	455 467,95	CNY	0,20
CNE100002YQ7	FU JAIN ANJOY FOODS CO LTD	PROPRE	7 800,00	246 994,18	CNY	0,11
CNE100000G78	FUJIAN SUNNER DEVELOPMENT	PROPRE	42 000,00	147 278,41	CNY	0,06
CNE000000230	FUYAO GROUP GLASS INDUSTR-A	PROPRE	59 300,00	457 771,32	CNY	0,20
CNE100002GK7	G BITS NETWORK TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	2 500,00	133 780,08	CNY	0,06
CNE100000WW3	GCL SYSTEM INTEGRATION TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	219 100,00	137 979,44	CNY	0,06
CNE100000KT4	GEM CO LTD SHS A	PROPRE	133 100,00	226 710,43	CNY	0,10
CNE000001790	GEMDALE CORP-A	PROPRE	151 708,00	240 625,40	CNY	0,11
CNE0000008L2	GF SECURITIES CO LTD-A	PROPRE	210 200,00	660 887,64	CNY	0,29
CNE1000010R3	GIANT NETWORK GROUP CO LTD	PROPRE	30 400,00	47 220,10	CNY	0,02
CNE1000030S9	GIGADEVICE SEMICONDUCTOR BEIJING INC	PROPRE	21 544,00	570 674,68	CNY	0,25
CNE100000BP1	GOERTEK INC -A	PROPRE	114 900,00	781 763,50	CNY	0,34

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001NY7	GOTION HIGH TECH CO LTD SHS A	PROPRE	42 800,00	393 936,30	CNY	0,17
CNE1000018V8	GREAT WALL MOTOR CO LTD-A	PROPRE	68 500,00	727 891,12	CNY	0,32
CNE000000388	GREENLAND HOLDINGS GROUP CORPORATION LTD	PROPRE	183 115,00	117 606,87	CNY	0,05
CNE100000650	GRG BANKING EQUIPMENT	PROPRE	48 500,00	78 517,86	CNY	0,03
CNE100000HP8	GUANGDONG HAID SHS A	PROPRE	55 300,00	567 318,31	CNY	0,25
CNE100001F37	GUANGDONG HONGDA BLASTING CO LTD	PROPRE	19 900,00	85 610,34	CNY	0,04
CNE100002649	GUANGDONG KINLONG HARDWARE PRODUCTS CO LTD A	PROPRE	10 800,00	225 440,60	CNY	0,10
CNE000000XL5	GUANGDONG SHENGYI SCI TECH A	PROPRE	103 445,00	359 671,86	CNY	0,16
CNE100001R82	GUANGDONG ZINBAO ELECTRICAL APPLIANCES HOLDINGS CO LTD A	PROPRE	10 600,00	37 153,70	CNY	0,02
CNE100002102	GUANGZ WOND BIOTECH CO LTD A	PROPRE	8 590,00	46 538,67	CNY	0,02
CNE000001733	GUANGZHOU BAIYUNSHAN PHARMACEUTICAL -A-	PROPRE	62 000,00	282 130,47	CNY	0,12
CNE100000T24	GUANGZHOU HAIGE COMMUNICAT-A	PROPRE	146 400,00	215 963,33	CNY	0,09
CNE100002VW1	GUANGZHOU KINGMED DIAGNOSTICS GROUP CO LTD	PROPRE	17 100,00	305 936,01	CNY	0,13
CNE100002K47	GUANGZHOU SHIYUAN ELECTRONIC TECHNOLOGY COMPANY LTD	PROPRE	28 900,00	343 224,57	CNY	0,15
CNE100001RG4	GUANGZHOU TINCI MATERIALS TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	30 210,00	778 605,24	CNY	0,34
CNE0000013M0	GUANGZHOU YUEXIU FINANCIAL HOLDINGS GROUP CO LTD	PROPRE	130 950,00	158 180,13	CNY	0,07
CNE000000MD5	GUJING DISTILERY	PROPRE	13 553,00	482 136,52	CNY	0,21
CNE1000041D8	GUOLIAN SECURITIES CO LTD	PROPRE	29 000,00	55 423,17	CNY	0,02
CNE100001WS9	GUOSEN SECURITIES CO LTD	PROPRE	149 100,00	265 613,07	CNY	0,12
CNE1000022F3	GUOTAI JUNAN SECURITIES CO LTD	PROPRE	192 100,00	525 930,56	CNY	0,23
CNE000000QZ9	GUOYUAN SECURITIES CO. LTD	PROPRE	388 410,00	450 361,49	CNY	0,20
CNE000000CG9	HAIER SMART HOME CO LTD-A	PROPRE	193 692,00	823 279,93	CNY	0,36
CNE000000CK1	HAITONG SECURITIES CO LTD-A	PROPRE	253 000,00	488 263,68	CNY	0,21
CNE100001VX1	HANGZHOU FIRST APPLIED MATERIAL CO LTD	PROPRE	32 520,00	728 221,78	CNY	0,32
CNE100000RC5	HANGZHOU GREAT STAR INDUSTRIAL CO LTD	PROPRE	29 100,00	145 652,14	CNY	0,06
CNE100000Q68	HANGZHOU HANGYANG CO LTD	PROPRE	27 900,00	112 920,01	CNY	0,05
CNE100000WY9	HANGZHOU ROBAM APPLIANCES CO LTD -A	PROPRE	49 300,00	241 364,98	CNY	0,11
CNE000001DN1	HANGZHOU SILAN MICROELECTRONICS CO LTD	PROPRE	48 200,00	464 502,36	CNY	0,20
CNE100001Y83	HAPPIGO HOME SHOPPING CO LTD	PROPRE	60 174,00	369 451,85	CNY	0,16
CNE000000H20	HBIS CO LTD-A-SHS-A-	PROPRE	342 800,00	131 777,98	CNY	0,06

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100001JZ1	HEFEI MEIYA OPTOELECTRONIC TECHNOLOGY INC	PROPRE	36 500,00	230 602,25	CNY	0,10
CNE0000019Z9	HEILONGJIANG AGRI-A	PROPRE	41 300,00	88 804,59	CNY	0,04
CNE0000018V0	HENGLI PETROCHEMICAL CO LTD	PROPRE	184 620,00	635 853,81	CNY	0,28
CNE0000001J1	HENGYI PETROCHEMICAL	PROPRE	148 990,00	254 940,12	CNY	0,11
CNE100000JG3	HIThINK ROYALFLUSH INFORMATION NETWORK CO LTD —SHS -A-	PROPRE	17 549,00	309 361,96	CNY	0,14
CNE000000JK6	HONGFA TECHNOLOGY CO LTD -A-	PROPRE	22 180,00	257 662,39	CNY	0,11
CNE100002GR2	HUAAN SECURITIES CO LTD	PROPRE	131 200,00	104 766,32	CNY	0,05
CNE000001303	HUAGONG TECH CO LTD SHS A	PROPRE	64 900,00	292 081,55	CNY	0,13
CNE000001JN8	HUALAN BIOLOGICAL ENGINEER A	PROPRE	53 725,00	249 344,51	CNY	0,11
CNE0000011S1	HUANDONG MEDECINE CO LTD-A	PROPRE	46 980,00	268 989,55	CNY	0,12
CNE000001998	HUANENG POWER INTL 'A' CNY1	PROPRE	294 100,00	354 336,87	CNY	0,15
CNE100000LQ8	HUATAI SECURITIES	PROPRE	255 535,00	633 715,40	CNY	0,28
CNE1000033J2	HUAXI SECURITIES CO LTD	PROPRE	66 106,00	93 488,11	CNY	0,04
CNE000001FW7	HUAXIA BANK CO LTD-A	PROPRE	388 260,00	341 584,36	CNY	0,15
CNE000000DC6	HUAXIN CEMENT SHS A	PROPRE	37 092,00	97 029,24	CNY	0,04
CNE000000M15	HUAYU AUTOMOTIVE SYSTEMS -A	PROPRE	95 900,00	400 725,47	CNY	0,18
CNE000000F48	HUBEI BIOCAUSE PHARMACEUTICAL CO LTD -A	PROPRE	477 800,00	242 659,02	CNY	0,11
CNE000001LJ2	HUDIAN POWER INTL-A-	PROPRE	412 900,00	284 544,64	CNY	0,12
CNE1000033C7	HUIZHOU DESAY SV AUTOMOTIVE CO LTD A	PROPRE	17 300,00	290 211,82	CNY	0,13
CNE000000QW6	HUMANWELL HEALTHCARE(GP)CO LTD	PROPRE	66 300,00	218 399,22	CNY	0,10
CNE000001006	HUNAN VALIN STEEL CO LTD	PROPRE	259 220,00	216 310,05	CNY	0,09
CNE000001GD5	HZ HANDSOME ELEC -A-	PROPRE	67 970,00	669 151,97	CNY	0,29
CNE100001KV8	HZ TIGERMED CON —SHS -A-	PROPRE	11 750,00	312 877,55	CNY	0,14
CNE100000B81	IFLYTEK CO LTD - A	PROPRE	78 400,00	691 219,66	CNY	0,30
CNE100004868	IMEIK TECHNOLOGY DEVELOPMENT CO LTD	PROPRE	7 100,00	694 210,92	CNY	0,30
CNE000001P37	INDUSTRIAL & COMMERCIAL BANK A	PROPRE	2 160 800,00	1 576 879,08	CNY	0,69
CNE000001QZ7	INDUSTRIAL BANK	PROPRE	679 100,00	1 977 031,20	CNY	0,86
CNE100000V95	INDUSTRIAL SECURITIES CO-A	PROPRE	227 900,00	325 148,71	CNY	0,14
CNE100001377	INGENIC SEMICONDUCTOR CO LTD	PROPRE	14 400,00	309 183,40	CNY	0,14
CNE1000010F8	INNER MONGOLIA JUNZHENG ENERGY AND CHEMICAL GROUP CO LTD	PROPRE	218 400,00	175 080,16	CNY	0,08

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000JP5	INNER MONGOLIA YILI INDUSTRIAL GROUP CO LTD	PROPRE	204 560,00	1 374 535,97	CNY	0,60
CNE0000017H1	INNER MONGOLIAN BAOTOU STE-A	PROPRE	1 492 980,00	655 582,34	CNY	0,29
CNE0000012M2	INSPUR ELECTRONIC INFORMATION INDUSTRY CO LTD	PROPRE	49 572,00	240 760,03	CNY	0,11
CNE100003456	INTCO MEDICAL TECHNOLOGY CO LTD A	PROPRE	20 400,00	163 632,05	CNY	0,07
CNE100000SD1	JA SOLAR TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	58 400,00	832 746,20	CNY	0,36
CNE100002995	JAFRON BIOMEDICAL CO LTD	PROPRE	17 890,00	144 477,36	CNY	0,06
CNE100002GF7	JASON FURNITUR HANGZHOU CO LTD	PROPRE	17 500,00	170 205,88	CNY	0,07
CNE000001F05	JCET GROUP CO LTD	PROPRE	54 400,00	262 763,38	CNY	0,11
CNE1000009X3	JGSU YUYUE MEDICAL EQUIPMENT AND SUPPLY SHS A	PROPRE	41 041,00	225 942,28	CNY	0,10
CNE100002RJ6	JIANGSU CHANGSHU RURAL COMMERCIAL BANK CO LTD	PROPRE	85 800,00	97 339,89	CNY	0,04
CNE0000012K6	JIANGSU EASTERN SHENGHONG CO LTD	PROPRE	118 900,00	506 308,59	CNY	0,22
CNE1000019R4	JIANGSU HENGLI HYDRAULIC CO LTD	PROPRE	40 464,00	519 133,32	CNY	0,23
CNE0000014W7	JIANGSU HENGRUI MEDICINE C A	PROPRE	219 610,00	1 689 806,96	CNY	0,74
CNE100001TH8	JIANGSU KING LUCK BREWERY JOINT STOCK CO LTD	PROPRE	52 600,00	405 392,54	CNY	0,18
CNE000001P11	JIANGSU SHAGANG CO LTD	PROPRE	43 400,00	42 116,11	CNY	0,02
CNE100000HB8	JIANGSU YANGHE BREWERY -A	PROPRE	49 600,00	1 443 050,87	CNY	0,63
CNE000001B66	JIANGSU YANGNONG CHEMICAL A	PROPRE	10 100,00	185 875,86	CNY	0,08
CNE100000PG0	JIANGSU YOKE TECHNOLOGY CO LTD A	PROPRE	14 500,00	172 092,81	CNY	0,08
CNE0000011P7	JIANGSU ZHONGNAN CONSTRUCT-A	PROPRE	278 100,00	166 443,45	CNY	0,07
CNE0000019P0	JIANGXI COPPER CO LTD-A	PROPRE	60 000,00	218 367,34	CNY	0,10
CNE100000SF6	JIANGXI GANFENG LITHIUM CO LTD A	PROPRE	38 100,00	996 660,78	CNY	0,44
CNE1000006H2	JIANGXI ZHENGBANG TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	89 400,00	139 982,00	CNY	0,06
CNE000000719	JILIN AODONG MEDICINE INDUSTRY	PROPRE	10 800,00	26 716,01	CNY	0,01
CNE000000073	JINKE PROPERTY A	PROPRE	145 500,00	100 951,53	CNY	0,04
CNE000000S92	JIUGUI LIQUOR CO LTD -A-	PROPRE	12 200,00	409 716,44	CNY	0,18
CNE000000M72	JOIN IN HOLDING CO LTD SHS A	PROPRE	46 700,00	800 991,52	CNY	0,35
CNE000001816	JOINCARE PHARMACEUTICAL GP A	PROPRE	107 700,00	194 049,24	CNY	0,08
CNE100002W27	JOINN LABORATORIES CHINA CO LTD	PROPRE	11 880,00	297 032,08	CNY	0,13
CNE100000W45	JOINTOWN PHARMACEUTICAL-A	PROPRE	52 452,00	111 390,58	CNY	0,05
CNE000000HK0	JONJEE HIGH-TECH INDUSTRIA-A	PROPRE	23 300,00	132 351,01	CNY	0,06

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100000BQ9	JOYOUNG CO LTD -A	PROPRE	21 200,00	77 355,23	CNY	0,03
CNE000001CW4	JS ZHONGTIAN TEC-A-	PROPRE	87 906,00	138 879,01	CNY	0,06
CNE100002RT5	JUEWEI FOOD CO LTD	PROPRE	25 300,00	260 341,40	CNY	0,11
CNE000001JP3	KINGFA SCI.& TECH CO LTD-A	PROPRE	77 700,00	142 424,92	CNY	0,06
CNE1000018P0	KUANG CHI TECHNOLOGIES CO LTD	PROPRE	81 000,00	259 481,15	CNY	0,11
CNE100001YF2	KUNLUN TECH CO LTD	PROPRE	46 900,00	136 977,45	CNY	0,06
CNE0000018R8	KWEICHOW MOUTAI CO LTD -A-	PROPRE	42 878,00	12 235 486,96	CNY	5,35
CNE100003KF7	LAKALA PAYMENT CO LTD	PROPRE	22 800,00	85 829,90	CNY	0,04
CNE1000015M3	LB GROUP CO LTD	PROPRE	88 000,00	390 404,67	CNY	0,17
CNE1000023Q8	LBX PHARMACY CHAIN JOINT STOCK COMPANY	PROPRE	8 400,00	57 428,08	CNY	0,03
CNE100001YW7	LENS TECHNOLOGY CO LTD-A	PROPRE	164 600,00	547 096,91	CNY	0,24
CNE1000000F9	LEO GROUP CO LTD-A	PROPRE	185 200,00	65 984,63	CNY	0,03
CNE100000H44	LEPU MEDICAL TECHNOLOGY (BEIJING) CO LTD	PROPRE	56 502,00	188 242,62	CNY	0,08
CNE100001CB7	LEYARD OPTOELECTRONIC CO LTD SHS A	PROPRE	172 000,00	252 921,07	CNY	0,11
CNE000000LY3	LIAONING CHENG DA CO LTD-A	PROPRE	73 200,00	232 778,27	CNY	0,10
CNE1000015L5	LINGYI ITECH GUANGDONG COMPANY	PROPRE	186 700,00	194 305,68	CNY	0,08
CNE0000002Y8	LIVZON PHARMACEUTICAL GROUP -A	PROPRE	15 168,00	83 290,80	CNY	0,04
CNE100001FR6	LONGI GREEN ENERGY TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	182 630,00	2 787 976,88	CNY	1,22
CNE000000WN3	LUXI CHEMICAL GROUP CO LTD	PROPRE	56 800,00	145 565,72	CNY	0,06
CNE100000TP3	LUXSHARE PRECISIONIndustr-A	PROPRE	239 611,00	1 446 807,69	CNY	0,63
CNE000000GF2	LUZHOU LAO JIAO A	PROPRE	49 100,00	1 756 665,53	CNY	0,77
CNE1000020H3	MACCURA BIOTECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	16 100,00	70 017,41	CNY	0,03
CNE000000KF4	MATERIALS INDUSTRY ZHONGDA GROUP CO LTD	PROPRE	153 200,00	150 104,34	CNY	0,07
CNE100003QK4	MAXSCEND MICROELECTRONICS COMPANY LIMITED A	PROPRE	11 440,00	552 736,83	CNY	0,24
CNE000001LV7	MEINIAN ONEHEALTH HEALTHCARE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	130 054,00	146 733,02	CNY	0,06
CNE100000FX6	METALLURGICAL CORP OF CHIN-A	PROPRE	539 200,00	342 091,95	CNY	0,15
CNE100003HQ0	MING YANG SMART ENERGY GROUP LIMITED	PROPRE	61 300,00	296 858,16	CNY	0,13
CNE100003MN7	MONTAGE TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	22 671,00	230 631,49	CNY	0,10
CNE100001RQ3	MUYUAN FOODSTUFF CO LTD	PROPRE	177 490,00	1 583 992,02	CNY	0,69
CNE100002WP3	NANJG KING FRIEND BIOCHEMICAL PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	47 112,00	273 131,88	CNY	0,12

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100000080	NANJI E COMMERCE CO LTD	PROPRE	65 600,00	73 500,44	CNY	0,03
CNE1000031R9	NANJING SECURITIES CO LTD A	PROPRE	124 700,00	189 213,72	CNY	0,08
CNE000001G38	NARI TECHNOLOGY DEVELOPMEN-A	PROPRE	195 140,00	1 187 128,26	CNY	0,52
CNE1000040F5	NATIONAL SILICON INDUSTRY GROUP CO LTD	PROPRE	57 218,00	252 233,46	CNY	0,11
CNE000001D56	NATIONALE MEDICINE	PROPRE	25 700,00	122 489,79	CNY	0,05
CNE100000ML7	NAURA TECHNOLOGY GROUP CO LTD	PROPRE	16 100,00	934 026,67	CNY	0,41
CNE100000P69	NAVINFO CO LTD A	PROPRE	47 950,00	87 668,06	CNY	0,04
CNE1000019Y0	NEW CHINA LIFE INSURANCE C-A	PROPRE	78 850,00	482 638,77	CNY	0,21
CNE000000VB0	NEW HOPE LIUHE CO LTD	PROPRE	115 799,00	260 394,94	CNY	0,11
CNE1000007W9	NINESTAR CORPORATION	PROPRE	40 600,00	233 031,11	CNY	0,10
CNE000000DJ1	NINGBO JOYSON ELECTRONIC CORP -A	PROPRE	28 360,00	78 574,55	CNY	0,03
CNE1000023J3	NINGBO TUOPU GROUP CO LTD	PROPRE	30 600,00	248 173,68	CNY	0,11
CNE100003LF5	NINGXIA BAOFENG ENERGY GROUP CO LTD	PROPRE	178 000,00	406 106,37	CNY	0,18
CNE0000004H9	NORTHEAST SECURITIES CO. LTD	PROPRE	64 600,00	87 017,52	CNY	0,04
CNE100001641	OFFCN EDUCATION TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	48 700,00	79 450,46	CNY	0,03
CNE0000019T2	OFFSHORE OIL ENG-A-	PROPRE	142 000,00	103 183,02	CNY	0,05
CNE100000S33	OFLIM GROUP CO LTD	PROPRE	185 500,00	216 826,55	CNY	0,09
CNE100002RB3	OPPEIN HOME GROUP INC	PROPRE	18 160,00	361 224,39	CNY	0,16
CNE100001ZV6	ORIENT SECURITIES CO LTD	PROPRE	215 500,00	463 375,05	CNY	0,20
CNE1000008V9	PACIFIC SECURITIES CO/THE-A	PROPRE	54 800,00	26 717,89	CNY	0,01
CNE0000007H2	PANGANG GROUP STEEL VANADI-A	PROPRE	255 000,00	159 392,22	CNY	0,07
CNE1000018W6	PERFECT WORLD CO LTD	PROPRE	75 500,00	205 051,84	CNY	0,09
CNE1000007Q1	PETROCHINA CO LTD-A	PROPRE	580 500,00	497 106,82	CNY	0,22
CNE100003JW4	PHARMARON BEIJING CO LTD A	PROPRE	22 700,00	678 767,85	CNY	0,30
CNE000001F21	PIENTZEHUANG A SHARE	PROPRE	20 000,00	1 290 514,39	CNY	0,56
CNE000000040	PING AN BANK CO LTD-A	PROPRE	651 073,00	1 983 952,34	CNY	0,87
CNE000001R84	PING AN INSURANCE GROUP CO-A	PROPRE	364 700,00	2 825 020,61	CNY	1,24
CNE000001ND1	POLY DEVELOPMENTS AND HOLDINGS GROUP CO LTD	PROPRE	444 400,00	872 229,21	CNY	0,38
CNE100003PZ4	POSTAL SAVINGS BANK OF CHINA	PROPRE	1 005 500,00	850 053,54	CNY	0,37
CNE1000017G1	POWER CONS CORP A	PROPRE	731 100,00	937 965,53	CNY	0,41

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100002TP9	PROYA COSMETICS CO LTD A	PROPRE	5 700,00	179 034,96	CNY	0,08
CNE0000011B7	PUDONG DEVL BK -A-	PROPRE	858 080,00	1 198 759,98	CNY	0,52
CNE1000026G2	QIANHE CONDIMENT AND FOOD CO LTD A	PROPRE	18 120,00	69 514,70	CNY	0,03
CNE100003JQ6	QINGDAO RURAL COMMERCIAL BANK CO LTD A	PROPRE	228 300,00	136 281,28	CNY	0,06
CNE100003MX6	RAYTRON TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	12 225,00	138 252,94	CNY	0,06
CNE1000005Y9	RISESUN REAL ESTATE DEVEL-A	PROPRE	206 700,00	138 568,56	CNY	0,06
CNE100003J15	RIYUE HEAVY INDUSTRY CO LTD A	PROPRE	35 700,00	217 068,29	CNY	0,09
CNE100000W60	RONGSHENG PETRO CHEMICAL-A	PROPRE	345 700,00	931 329,97	CNY	0,41
CNE100000L63	S F HOLDING CO LTD	PROPRE	151 300,00	1 528 058,65	CNY	0,67
CNE000000TY6	SAIC MOTOR CORPORATION LTD-A	PROPRE	246 771,00	782 040,08	CNY	0,34
CNE1000015F7	SAILUN JINYU GROUP CO LTD	PROPRE	83 900,00	175 684,60	CNY	0,08
CNE000000KB3	SANAN OPTOELECTRONICS CO L-A	PROPRE	153 460,00	805 752,03	CNY	0,35
CNE1000033T1	SANGFOR TECHNOLOGIES INC	PROPRE	14 600,00	462 710,29	CNY	0,20
CNE000001F70	SANY HEAVY INDUSTRY -A-	PROPRE	280 000,00	1 004 608,51	CNY	0,44
CNE100001B07	SATELLITE CHEMICAL CO LTD	PROPRE	70 840,00	431 174,39	CNY	0,19
CNE000001BM7	SD HUALU CHEMICALS A	PROPRE	96 491,00	468 635,04	CNY	0,20
CNE000000Q11	SDIC CAPITAL CO LTD	PROPRE	356 896,00	457 322,40	CNY	0,20
CNE000000JM2	SDIC POWER HOLDINGS CO LTD	PROPRE	259 100,00	427 156,30	CNY	0,19
CNE0000008K4	SEALAND SEC SHSA	PROPRE	131 720,00	79 452,21	CNY	0,03
CNE100002BF8	SEAZEN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	58 400,00	312 473,75	CNY	0,14
CNE100002NT4	SG MICRO CORP	PROPRE	8 300,00	420 232,89	CNY	0,18
CNE000000V89	SH INTL AIPORT -A-	PROPRE	37 500,00	309 408,42	CNY	0,14
CNE100001T64	SHAANXI COAL INDUSTRY COMPANY LIMITED A	PROPRE	299 500,00	585 492,15	CNY	0,26
CNE100002FV6	SHANDONG BUCHANG PHARMACEUTICALS CO LTD	PROPRE	7 521,00	20 555,70	CNY	0,01
CNE000001FR7	SHANDONG GOLD MINING CO LT-A	PROPRE	136 776,00	425 761,29	CNY	0,19
CNE100002GM3	SHANDONG LINGLONG TYRE CO LTD	PROPRE	41 300,00	227 690,84	CNY	0,10
CNE000001139	SHANDONG NANSHAN ALUMINIUM A	PROPRE	276 600,00	186 725,17	CNY	0,08
CNE000001BG9	SHANDONG PHARMACEUTICALS GLASS CO LTD A	PROPRE	17 800,00	94 600,53	CNY	0,04
CNE000001P52	SHANDONG SUNPAPER CO LTD	PROPRE	117 700,00	211 147,18	CNY	0,09
CNE0000013N8	SHANGAI INTERNATIONAL PORT	PROPRE	329 200,00	291 167,70	CNY	0,13

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000MK0	SHANGAI JIN JANG INTERNATIONAL HOTELS CO LTD	PROPRE	33 800,00	285 218,31	CNY	0,12
CNE000000CB0	SHANGH FRIENDSHIP	PROPRE	50 900,00	109 526,36	CNY	0,05
CNE1000011K6	SHANGHAI BAIRUN INVESTMENT HOLDING GROUP CO LTD	PROPRE	25 200,00	250 452,05	CNY	0,11
CNE000000C66	SHANGHAI BAOSIGHT SOFTWARE CO LTD	PROPRE	40 530,00	443 344,76	CNY	0,19
CNE000000WR4	SHANGHAI CONSTRUCTION CO-A	PROPRE	212 400,00	108 534,85	CNY	0,05
CNE100000D55	SHANGHAI ELECTRIC GRP CO LTD	PROPRE	357 500,00	265 360,69	CNY	0,12
CNE000000X38	SHANGHAI FOSUN PHARMACEUTI-A	PROPRE	63 700,00	497 710,01	CNY	0,22
CNE0000017K5	SHANGHAI JAHWA UNITED CO-A	PROPRE	26 700,00	199 979,57	CNY	0,09
CNE000000C74	SHANGHAI LINGANG HOLDINGS CORP LTD-A	PROPRE	33 000,00	75 856,63	CNY	0,03
CNE100001V60	SHANGHAI M&G STATIONERY INC	PROPRE	27 000,00	267 919,56	CNY	0,12
CNE000000C82	SHANGHAI PHARMACEUTICAL A	PROPRE	92 300,00	268 997,02	CNY	0,12
CNE100002TX3	SHANGHAI PUTAILAI NEW ENERGY TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	23 760,00	660 116,68	CNY	0,29
CNE100000C31	SHANGHAI RAAS BLOOD SHS A	PROPRE	144 300,00	148 825,45	CNY	0,07
CNE000000JX9	SHANGHAI ZHANGJIANG HI-TECH	PROPRE	35 500,00	92 587,34	CNY	0,04
CNE0000013Y5	SHANXI COKING COAL ENERGY GROUP CO LTD	PROPRE	123 100,00	177 744,82	CNY	0,08
CNE000001NT7	SHANXI LU'AN ENVIRONMENTAL-A	PROPRE	144 100,00	291 383,66	CNY	0,13
CNE0000005J2	SHANXI MEIJIN ENERGY CO LTD	PROPRE	211 800,00	372 013,93	CNY	0,16
CNE100000WJ0	SHANXI SECURITIES CO LTD-A	PROPRE	140 470,00	137 412,06	CNY	0,06
CNE000000WM5	SHANXI TAIGANG STAINLESS-A	PROPRE	137 300,00	165 206,91	CNY	0,07
CNE000000DH5	SHANXI XINGHUACUN FEN WINE-A	PROPRE	40 320,00	1 899 655,19	CNY	0,83
CNE0000005Q7	SHENERGY COMPANY LIMITED-A	PROPRE	173 100,00	167 438,24	CNY	0,07
CNE000001DZ5	SHENGHE RESOURCES HOLDING CO LTD	PROPRE	53 700,00	169 676,77	CNY	0,07
CNE100003373	SHENNAN CIRCUITS CO LTD	PROPRE	20 384,00	282 954,11	CNY	0,12
CNE100002FD4	SHENWAN HONGYUAN GROUP CO LTD	PROPRE	788 600,00	632 180,47	CNY	0,28
CNE100003G91	SHENZEN S C NEW ENERGY TECHNOLOGY CORPORATION A	PROPRE	10 600,00	189 793,63	CNY	0,08
CNE100000K15	SHENZHEN CAPCHEM TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	16 400,00	367 399,68	CNY	0,16
CNE000000933	SHENZHEN ENERGY GROUP CO L-A	PROPRE	119 980,00	152 241,07	CNY	0,07
CNE100002G84	SHENZHEN GOODIX TECHNOLOGY-A	PROPRE	12 100,00	193 602,01	CNY	0,08
CNE100000P02	SHENZHEN HEPALINK PHARMACEUTIK	PROPRE	71 700,00	172 098,59	CNY	0,08
CNE100000V46	SHENZHEN INOVANCE TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	86 450,00	881 209,79	CNY	0,39

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000FK4	SHENZHEN KAIFA TECHNOLOGY-A	PROPRE	9 300,00	21 508,57	CNY	0,01
CNE100002Q33	SHENZHEN KANGTAI BIOLOGICAL PRODUCTS CO LTD	PROPRE	26 403,00	471 385,72	CNY	0,21
CNE100000Q50	SHENZHEN MTC CO A	PROPRE	116 800,00	89 434,66	CNY	0,04
CNE000000SS0	SHENZHEN OVERSEAS CHINESE TOWN A	PROPRE	205 700,00	201 222,05	CNY	0,09
CNE100000FW8	SHENZHEN SALUBRIS	PROPRE	50 200,00	226 708,86	CNY	0,10
CNE100000M5	SHENZHEN SUNLORD ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	29 300,00	151 323,38	CNY	0,07
CNE100000W94	SHENZHEN SUNWAY COMMUNICATION CO LTD	PROPRE	46 400,00	172 496,13	CNY	0,08
CNE1000015S0	SHIJIAZHUANG YILING PHARMA-A	PROPRE	66 920,00	167 840,94	CNY	0,07
CNE000000XM3	SHUANGHUI INVT -A-	PROPRE	113 898,00	525 055,31	CNY	0,23
CNE000000BQ0	SICHUAN CHUANTOU ENERGY CO-A	PROPRE	87 668,00	179 327,83	CNY	0,08
CNE100000PW7	SICHUAN KELUN PHARMACEUTIC A	PROPRE	40 300,00	111 277,80	CNY	0,05
CNE000001DQ4	SICHUAN ROAD AND BRIDGE CO LTD	PROPRE	258 800,00	486 111,26	CNY	0,21
CNE000000NH4	SICHUAN SWELLFUN A	PROPRE	15 200,00	300 850,00	CNY	0,13
CNE000000SV4	SINOLINK SECURITIES CO.LTD	PROPRE	122 900,00	205 879,74	CNY	0,09
CNE000001P78	SINOMA SCIENCE&TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	55 200,00	325 025,11	CNY	0,14
CNE000000BB2	SINOPEC SH PETROCHEMICAL SHS A	PROPRE	166 729,00	101 350,92	CNY	0,04
CNE100003GS8	SINOTRANS LTD	PROPRE	176 173,00	124 435,62	CNY	0,05
CNE1000027D7	SKSHU PAINT CO LTD A	PROPRE	10 020,00	174 523,41	CNY	0,08
CNE100000XG4	SONGCHENG PERORMANCE DEVELOPMENT CO LTD	PROPRE	102 860,00	225 030,56	CNY	0,10
CNE1000019P8	SOOCHOW SECURITIES	PROPRE	164 890,00	218 245,18	CNY	0,10
CNE0000016P6	SOUTHWEST SECURITIES CO.LTD. A	PROPRE	210 000,00	157 845,17	CNY	0,07
CNE100001V45	SPRING AIRLINES CO LTD-A	PROPRE	28 600,00	261 450,12	CNY	0,11
CNE100003RN6	STARPOWER SEMICONDUCTOR LTD A	PROPRE	4 400,00	275 029,71	CNY	0,12
CNE1000018M7	SUNGROW POWER SUPPLY CO LTD	PROPRE	49 200,00	1 261 655,03	CNY	0,55
CNE000001KF2	SUNING COM CO LTD	PROPRE	262 800,00	183 569,20	CNY	0,08
CNE100001260	SUNWODA ELECTRONIC CO LTD-A	PROPRE	52 600,00	405 145,95	CNY	0,18
CNE100001203	SUOFEIYA HOME COLLECTION C-A	PROPRE	57 600,00	152 296,45	CNY	0,07
CNE100000N79	SUZHOU DONGSHAN PRECISION MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	50 300,00	159 719,75	CNY	0,07
CNE000001P86	SUZHOU GOLD MANTIS CONST.DECO.	PROPRE	72 100,00	67 263,05	CNY	0,03
CNE100003FS0	SUZHOU MAXWELL TECHNOLOGIES CO LTD SHS A	PROPRE	3 400,00	406 450,15	CNY	0,18

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100003G67	SZ MINDRAY BIO MEDICAL ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	41 500,00	2 438 972,04	CNY	1,07
CNE000000GX5	TANGSHAN JIDONG A	PROPRE	12 900,00	23 464,41	CNY	0,01
CNE000000RB8	TBEA CO LTD	PROPRE	112 731,00	475 811,44	CNY	0,21
CNE000001GL8	TCL TECHNOLOGY GROUP CORPORATION	PROPRE	454 000,00	429 927,69	CNY	0,19
CNE100003F27	THE PEOPLES INSURANCE COMPANY GROUP OF CHINA LTD	PROPRE	530 200,00	415 920,55	CNY	0,18
CNE1000021D0	THUNDER SOFTWARE TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	13 300,00	282 655,53	CNY	0,12
CNE100003F43	TIANFENG SECURITIES CO LTD	PROPRE	191 600,00	117 966,49	CNY	0,05
CNE1000000B8	TIANJIN ZHONGHUAN SEMICOND-A	PROPRE	99 900,00	817 395,17	CNY	0,36
CNE1000030X9	TIANJIN712 COMMUNICATION BROADCASTING CO LTD A	PROPRE	23 900,00	140 726,45	CNY	0,06
CNE000000HT1	TIANMA MICROELE	PROPRE	93 200,00	179 283,74	CNY	0,08
CNE100000825	TIANSHUI HUATIAN TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	66 000,00	132 529,94	CNY	0,06
CNE100002524	TOLY BREAD CO LTD	PROPRE	44 920,00	221 114,51	CNY	0,10
CNE1000006C3	TONGFU MICROELECTRONICS CO LTD A	PROPRE	72 700,00	227 439,25	CNY	0,10
CNE000000H87	TONGHUA DONGBAO PHARMACEUT-A	PROPRE	39 574,00	75 384,25	CNY	0,03
CNE1000012X7	TONGKUN GROUP CO LTD-A	PROPRE	81 920,00	255 259,57	CNY	0,11
CNE000000529	TONGLING NONFERROUS METALS-A	PROPRE	324 800,00	187 287,73	CNY	0,08
CNE000001GS3	TONGWEI CO LTD	PROPRE	152 400,00	1 362 936,59	CNY	0,60
CNE000000MZ8	TOPCHOICE MEDICAL CORPORATION	PROPRE	11 000,00	409 897,40	CNY	0,18
CNE1000009B9	TOPSEC TECHNOLOGIES GROUP INC	PROPRE	54 400,00	156 926,95	CNY	0,07
CNE000001JS7	TRANSFAR ZHILIAN CO LTD	PROPRE	143 200,00	183 271,05	CNY	0,08
CNE0000009Y3	TSINGATO BREWERY	PROPRE	24 900,00	405 758,20	CNY	0,18
CNE000001M14	UNIGROUP GUOZIN CO LTD	PROPRE	19 300,00	611 182,42	CNY	0,27
CNE0000010T1	UNISPLENDOUR CORPOATION LTD - A	PROPRE	95 988,00	415 792,94	CNY	0,18
CNE100001BZ8	USI A	PROPRE	52 000,00	112 787,18	CNY	0,05
CNE100000WN2	WALVAX BIOTECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	59 500,00	511 383,36	CNY	0,22
CNE000000GQ9	WANGFUJING -A-SHS-A-	PROPRE	19 900,00	95 779,10	CNY	0,04
CNE0000016J9	WANHUA CHEMICAL GROUP CO LTD	PROPRE	104 201,00	1 717 385,42	CNY	0,75
CNE1000000D4	WEICHAI POWER -A-	PROPRE	198 300,00	467 914,60	CNY	0,20
CNE0000002G5	WEIFU HIGH-TECHNOLOGY GRP-A	PROPRE	55 800,00	169 423,61	CNY	0,07
CNE1000034T9	WEIHAI GUANGWEI COMPOSITES CO LTD A	PROPRE	16 300,00	172 926,02	CNY	0,08

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100002508	WENS FOODSTUFF GROUP CO LTD	PROPRE	233 660,00	601 739,50	CNY	0,26
CNE100001D96	WESTERN SECURITIES SHS -A-	PROPRE	170 800,00	204 448,33	CNY	0,09
CNE100002XM8	WILL SEMICONDUCTOR CO LTD SHANGHAI -A	PROPRE	29 200,00	1 213 756,10	CNY	0,53
CNE1000016F5	WINNING HEALTH TECHNOLOGY GROUP LTD	PROPRE	31 680,00	62 624,26	CNY	0,03
CNE100000RK8	WUHAN GUIDE INFRARED SHS -A-	PROPRE	59 810,00	202 815,19	CNY	0,09
CNE1000010N2	WUHU SHUNRONG SANQI INTERACTIVE ENTERTAINMENT NETWORK TECH A	PROPRE	76 600,00	284 887,02	CNY	0,12
CNE100000QP9	WUHU TOKEN SCIENCE CO LTD A	PROPRE	99 600,00	159 688,50	CNY	0,07
CNE000000VQ8	WULIANGYE YIBIN -A-	PROPRE	129 423,00	4 378 812,62	CNY	1,91
CNE100000SP5	WUS PRINTED CIRCUIT KUNSHAN CO LTD	PROPRE	107 690,00	172 322,61	CNY	0,08
CNE1000031K4	WUXI APTEC CO LTD	PROPRE	84 494,00	1 822 230,72	CNY	0,80
CNE100001ZF9	WUXI LEAD INTELLIGENT EQUIPMENT CO LTD	PROPRE	26 420,00	335 405,10	CNY	0,15
CNE100003JF9	WUXI SHANGJI AUTOMATION CO LTD	PROPRE	9 800,00	457 969,78	CNY	0,20
CNE000000FH0	XCMG CONSTRUCTION MACHIN-A	PROPRE	321 000,00	306 487,79	CNY	0,13
CNE000000WL7	XIAMEN C & D -A-	PROPRE	66 900,00	83 738,58	CNY	0,04
CNE1000033H6	XIAMEN INTRETEC INC	PROPRE	34 340,00	165 386,43	CNY	0,07
CNE000001D15	XIAMEN TUNGSTEN CO LTD A	PROPRE	42 760,00	151 680,76	CNY	0,07
CNE1000008S5	XINJIANG GOLDWIND SCIENCE & TE A	PROPRE	109 600,00	317 360,53	CNY	0,14
CNE0000012G4	XINJIANG GUANGHUI ENERGY CO CLASS A	PROPRE	257 040,00	265 502,80	CNY	0,12
CNE000000206	YANGO GROUP A	PROPRE	151 100,00	76 030,40	CNY	0,03
CNE100002Z65	YANTAI EDDIE PRECISION MACHINERY CO LTD A	PROPRE	7 200,00	40 189,34	CNY	0,02
CNE100000L55	YANTAI JEREH	PROPRE	34 400,00	227 333,31	CNY	0,10
CNE000000WV6	YANZHOU COAL MINING CO-A	PROPRE	105 900,00	373 668,80	CNY	0,16
CNE100002PC5	YEALINK NETWORK TECHNOLOGY CORP LTD	PROPRE	36 450,00	431 352,61	CNY	0,19
CNE000001K65	YIFAN PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	76 900,00	196 957,37	CNY	0,09
CNE100001TS5	YIFENG PHARMACY CHAIN CO L SHS A	PROPRE	20 826,00	155 398,27	CNY	0,07
CNE1000048D3	YIHAI KERRY ARAWANA HOLDINGS CO LTD	PROPRE	40 800,00	388 151,93	CNY	0,17
CNE0000012L4	YINTAI GOLD CO LTD	PROPRE	69 020,00	95 128,46	CNY	0,04
CNE000001360	YLP HI TECH AGR A SHS	PROPRE	60 400,00	198 114,52	CNY	0,09
CNE100000XX9	YONGHUI SUPERSTORES CO LTD-A	PROPRE	365 200,00	224 279,85	CNY	0,10
CNE0000017Y6	YONYOU NETWORK TECHNOLOGY	PROPRE	102 449,00	509 098,46	CNY	0,22

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000XR2	YOUNGOR GROUP CO-A	PROPRE	22 800,00	22 909,35	CNY	0,01
CNE0000012J8	YTO EXPRESS GROUP CO LTD	PROPRE	85 900,00	195 980,54	CNY	0,09
CNE100000015	YUNDA HOLDING CO LTD	PROPRE	136 270,00	397 568,08	CNY	0,17
CNE000000VG9	YUNNAN ALUMINIUM CO LTD-A	PROPRE	142 100,00	264 023,67	CNY	0,12
CNE0000008X7	YUNNAN BAIYAO GROUP CO LTD A	PROPRE	39 000,00	546 058,98	CNY	0,24
CNE100002BR3	YUNNAN ENERGY NEW MATERIAL CO LTD	PROPRE	29 450,00	1 342 604,86	CNY	0,59
CNE100001WJ8	YUNNAN HONGXIANG YIXINTANG PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	24 200,00	119 878,57	CNY	0,05
CNE000000594	YUYUAN TOURIST	PROPRE	142 000,00	218 126,69	CNY	0,10
CNE100000CL8	ZHEFU HLDG GRP	PROPRE	176 600,00	197 592,59	CNY	0,09
CNE1000015R2	ZHEJIANG CENTURY HUATONG GROUP CO LTD	PROPRE	218 700,00	253 924,46	CNY	0,11
CNE100000KD8	ZHEJIANG CHINT ELECTRICS-A	PROPRE	86 360,00	812 951,31	CNY	0,36
CNE100000BJ4	ZHEJIANG DAHUA TECHNOLOGY-A	PROPRE	79 200,00	269 556,62	CNY	0,12
CNE1000023M7	ZHEJIANG DINGLI MACHINERY CO LTD	PROPRE	18 020,00	192 356,12	CNY	0,08
CNE100003MW8	ZHEJIANG HANGKE TECHNOLOGY INCORPORATED COMPANY	PROPRE	11 276,00	182 109,45	CNY	0,08
CNE000001NK6	ZHEJIANG HUAFENG SPANDEX CO LTD	PROPRE	187 700,00	348 749,08	CNY	0,15
CNE000001DL5	ZHEJIANG HUAHAI A SHARE	PROPRE	41 730,00	120 182,34	CNY	0,05
CNE100001VW3	ZHEJIANG HUAYOU COBALT CO -A	PROPRE	40 440,00	701 772,99	CNY	0,31
CNE100001DJ8	ZHEJIANG JINGSHENG MECHANICAL ELECTRICAL CO LTD	PROPRE	46 400,00	554 032,34	CNY	0,24
CNE100001W36	ZHEJIANG JIUZHOU PHARMACEUTICAL CO LTD A	PROPRE	21 200,00	173 394,98	CNY	0,08
CNE000000WQ6	ZHEJIANG JUHUA CO-A	PROPRE	73 020,00	177 320,84	CNY	0,08
CNE000001FJ4	ZHEJIANG LONGSHENG GROUP C-A	PROPRE	74 100,00	144 163,23	CNY	0,06
CNE000001J84	ZHEJIANG NHU CO LTD-A	PROPRE	75 540,00	320 371,42	CNY	0,14
CNE000001M22	ZHEJIANG SANHUA INTELLIGENT CO SHS -A-	PROPRE	114 169,00	423 184,57	CNY	0,19
CNE100001104	ZHEJIANG SEMIR GARMENT CO LTD SHS A	PROPRE	92 800,00	108 761,75	CNY	0,05
CNE000001KS5	ZHEJIANG SUPOR CO LTD	PROPRE	18 973,00	157 137,13	CNY	0,07
CNE100000MK9	ZHEJIANG WEIXING NEW BUILDING MATERIALS CO LTD	PROPRE	52 160,00	146 715,85	CNY	0,06
CNE100001R58	ZHEJIANG WOLVO BIO PHARMACEUTICAL CO LTD A	PROPRE	26 300,00	220 491,79	CNY	0,10
CNE000000PY4	ZHENGZHOU YUTONG BUS -A-	PROPRE	90 700,00	160 726,42	CNY	0,07
CNE100002R65	ZHESHANG SECURITIES CO LTD	PROPRE	172 633,00	332 893,96	CNY	0,15
CNE100001CY9	ZHONGJI INNOLIGHT CO LTD	PROPRE	39 600,00	204 642,73	CNY	0,09

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001FM8	ZHONGJIN GOLD CORP-A	PROPRE	214 000,00	278 230,05	CNY	0,12
CNE100004900	ZHONGTAI SECURITIES CO LTD	PROPRE	158 800,00	229 540,42	CNY	0,10
CNE000000FL2	ZHONGTIAN FINANCIAL GROUP CO LTD REIT	PROPRE	220 100,00	86 329,79	CNY	0,04
CNE100001666	ZHUZHOU KIBING GROUP CO LTD	PROPRE	116 600,00	289 709,42	CNY	0,13
CNE100000B24	ZIJIN MINING GROUP CO LTD-A	PROPRE	671 900,00	1 098 255,19	CNY	0,48
CNE000001BC8	ZJ COMMODITIES -A-	PROPRE	174 600,00	133 146,88	CNY	0,06
CNE000000TK5	ZTE CORPORATION A	PROPRE	124 500,00	634 629,49	CNY	0,28
CNE100002RZ2	360 SECURITY TECHNOLOGY INC	PROPRE	222 900,00	419 375,92	CNY	0,18
Total Action				227 939 866,66		99,68
Total Valeurs mobilières				227 939 866,66		99,68
Liquidités						
AUTRES						
	PMLEFTIT SWAPHORSPTF	PROPRE	-774 360,00	-121 006,82	CNY	-0,05
Total AUTRES				-121 006,82		-0,05
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CNY SGP G2	PROPRE	3 492 086,30	545 697,43	CNY	0,24
	BANQUE USD SGP G2	PROPRE	379 702,38	379 702,38	USD	0,17
Total BANQUE OU ATTENTE				925 399,81		0,40
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-63 218,21	-63 218,21	USD	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-63 218,21		-0,03
Total Liquidités				741 174,78		0,32
Total LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF				228 681 041,44		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Fonds et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le compartiment pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio (conformément aux recommandations de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA)

Clôture annuelle du placement collectif :

31-oct.

Fortune moyenne du fonds pour la période du 01/11/19 au 30/10/20 :

53 151 813,11

Commission de gestion de la direction du fonds :

0,35 % TTC

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 31/10/2019	Rapport semestriel 30/04/2020	Rapport annuel 30/10/2020
Commission de gestion de la direction du fonds	250 284,59	69 290,96	185 379,87
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	250 284,59	69 290,96	185 379,87

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/11/19 au 30/10/20 :

TER y compris commission de performance

$185379.87/53151813.11*100$

0,35 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 31/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 31/10/2018 au 31/10/2019
LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF			
Part C-USD	+16.60%	+33.28%	+25.79%
MSCI CHINA A NET TOTAL RETURN (USI			
Part C-USD	+16.85%	+33.97%	+27.64%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Lyxor MSCI World Ex EMU UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe Actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged to EUR - Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged to EUR - Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged to GBP - Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged to GBP - Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged to CHF - Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged to CHF - Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution, à la hausse comme à la baisse, de l'indice MSCI World ex EMU Net Total Return (ci-après l'« Indicateur de Référence ») libellé en USD, représentatif de la performance des entreprises de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays développés excluant les pays de la zone Euro, tout en minimisant l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de la Tracking Error ex-post dans des conditions normales de marché est de 0.07 %.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est de type « Net Total Return » (c'est-à-dire que les dividendes nets détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI.

Il mesure la performance globale des marchés développés hors zone Euro. Il couvre approximativement 85% des capitalisations boursières de chaque pays.

L'Indicateur de Référence est constitué à partir de la réunion de plusieurs indices MSCI représentant chacun des pays classifiés comme développés par MSCI, en excluant les pays de la zone Euro.

Le poids de chaque valeur dans l'Indicateur de Référence est ajusté suivant sa capitalisation boursière, sur la base du flottant. Par conséquent le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'Indicateur de Référence peut évoluer au cours du temps.

La méthodologie MSCI et sa méthode de calcul impliquent un nombre variable des sociétés constituant l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site <https://www.msci.com/>.

La performance suivie est celle de la valeur de clôture de l'Indicateur de Référence.

Révision et composition de l'indicateur de référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par MSCI sont disponibles sur le site internet: <https://www.msci.com/>. La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement à la clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres le constituant. L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de <https://www.msci.com/>.

L'administrateur de l'indice de référence est MSCI Limited.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indicateur de Référence a jusqu'au 31 décembre 2023 pour demander un agrément ou un enregistrement, le cas échéant, auprès de l'autorité compétente.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice.

Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence ;

o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;

o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent) ;

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;

o géographique ;

o sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Fonds pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment. Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT ») procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risqué lié à l'investissement dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de petite et moyenne capitalisation et plus spécifiquement aux titres issus des marchés actions des Petites et Moyennes Entreprises et des Entreprises (PME) de Taille Intermédiaire (ETI) ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grandes capitalisations.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des Instruments Financiers à Terme

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre (« OST »), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

- Risque lié à la couverture de change spécifique aux classes d'actions Monthly Hedged to EUR - Acc , Monthly Hedged to EUR - Dist , Monthly Hedged to GBP - Acc , Monthly Hedged to GBP - Dist , Monthly Hedged to CHF - Acc et Monthly Hedged to CHF - Dist :

Afin de couvrir le risque de change EUR (respectivement GBP et CHF) contre la devise de chacune des valeurs composant l'Indicateur de Référence spécifique à la classe d'Actions Monthly Hedged considérée, le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de chacune des valeurs composant l'Indicateur de Référence et la devise de ladite classe d'Actions. Cette couverture reste néanmoins imparfaite du fait de sa fréquence d'ajustement mensuelle et des instruments utilisés; le Compartiment peut ainsi être sujet à des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative de la classe d'Actions. En outre, le coût de la mise en œuvre de la couverture de change viendra impacter négativement la valeur liquidative des classes d'Actions Monthly Hedged.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la performance des entreprises de grande et moyenne capitalisations boursières des pays développés hors les pays de la zone Euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 10 octobre 2016.*
- *Date de création du compartiment : 24 octobre 2016.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI World ex EMU Net Return USD Index USD (Ticker:M1WOM).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor MSCI World Ex EMU UCITS ETF - Acc	FR0013209921	USD	40.16% ⁽¹⁾	40.16%		108.68%

⁽¹⁾«Il n'y a aucun écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence.»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0155%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.07%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en-dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion. Cet écart est considéré comme non significatif.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Bank of America.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en oeuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »).

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds sont respectées via le processus d'investissement mis en œuvre. Pour plus d'informations sur ces caractéristiques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du Code Monétaire et Financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Pour les fonds de type ETF (« Exchange Traded Fund ») dont l'objectif de gestion est de reproduire la performance de son indice de référence via une réplification physique.

Appliquer une exclusion ou une sélection de titres sur la base de critères ESG impliquerait de s'écarter de l'indice de référence et donc une tracking error plus élevée.

Lyxor a implémenté un engagement actionnaire. La politique de vote de Lyxor est référencée dans la politique ISR de Lyxor et disponible sur le site de Lyxor.com.

Le périmètre de vote défini par Lyxor pour cette année d'exercice n'incluait pas ce fonds.

L'ensemble des actions générales menées par la société de gestion relatives aux critères ESG est présenté dans la politique d'investisseur responsable disponible sur le site Lyxor.com.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.2	6.1	5.0	5.0

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 1 321

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.1	18.4%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.5	6.4%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.4	5.6%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	5.5	3.0%			
	Pollution, Gestion des Déchets	5.0	3.4%			
Social		5.0	43.9%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.4	21.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.4	18.2%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	5.1	2.8%			
	Opposition des parties prenantes	6.4	1.7%			
Gouvernance		5.0	37.7%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services	0.1%	0.4%	1.4%	3.5%	1.9%	1.8%	0.1%	
Consommation Discrétionnaire	0.4%	2.1%	2.9%	5.2%	0.8%	0.4%	0.1%	
Biens de Consommation de Base	0.4%	2.6%	1.2%	2.2%	0.2%	0.0%	0.1%	
Énergie	0.1%	0.5%	0.8%	1.5%	0.3%	0.0%		
Finance	0.3%	4.3%	4.5%	2.3%	1.7%	0.3%	0.0%	
Santé	0.6%	2.4%	3.1%	3.9%	2.3%	0.7%	0.0%	
Industrie	1.1%	2.2%	2.6%	2.8%	0.9%	0.2%	0.0%	
Technologies de l'Information	6.0%	4.5%	4.3%	7.2%	1.3%	0.4%	0.0%	
Matériaux	0.3%	0.6%	1.6%	1.2%	0.1%	0.0%		
Immobilier	0.2%	0.7%	0.7%	0.5%	0.4%	0.3%	0.0%	
Services aux Collectivités	0.5%	0.5%	0.9%	0.3%	0.1%	0.0%	0.0%	

Les meilleurs (AAA,AA) 31%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 65%
Les moins bons (B, CCC) 5%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 1%
Orange 34%
Jaune 24%
Vert 41%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
40	142	129	Scope 1 reporté (vs estimé)	93%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	86%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbonées financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	6%
Charbon thermique	2%
Gaz Naturel	4%
Pétrole	4%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	60
Gaz (MMBOE)	0.0007
Pétrole (MMBOE)	0.0011

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	170.9
Charbon thermique	110.0
Pétrole	526.2
Gaz	165.8
Total	1 020.9

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	110.0
Sable bitumineux	204.4
Huile de schiste ou gaz de schiste	110.7
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	425.0
Autre	595.9

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	6.3%	4.9%	4.2%
Certains efforts	78.6%	88.4%	69.8%
Efforts limités/Informations	4.9%	2.5%	3.6%
Aucun effort/Aucune preuve	9.9%	4.1%	22.5%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.2
Low carbon transition management Score	5.4
Operational Transition	5.3%
Production Transition	5.3%
Neutral	78.0%
Solutions	8.4%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	4.0%	Combustibles liquides	0.3%	Gaz naturel	37.3%
Nucléaire	24.3%	Renouvelables	10.5%	Charbon	23.6%

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	4.2%
---	------

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	22%
20-49.9%	8%
50-100%	2%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	10.7%	Efficacité énergétique	30.6%	Bâtiment vert	2.5%
Prévention de la pollution	4.9%	Eau durable	4.4%	Agriculture durable	0.3%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	0.6%	Efficacité énergétique	4.3%	Bâtiment vert	0.4%
Prévention de la pollution	0.2%	Eau durable	0.1%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 5.6%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	2%
Vague froide	23%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	7%
Ouragan	5%
Stress hydrique	44%
Wildfire	16%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	1.7%	43.1%	55.3%	88.7%	7.3%	4.0%
Émissions de dioxyde de carbone	0.7%	27.4%	72.0%	79.5%	16.8%	3.7%
Déchets électroniques	1.7%	6.8%	91.6%	94.2%	0.7%	5.1%
Opportunités dans le bâtiment vert	1.4%	36.2%	62.5%	98.1%	1.2%	0.8%
Opp's dans les énergies renouvelables	2.6%	88.1%	9.3%	98.2%	0.6%	1.1%
Matériel d'emballage et déchets	8.5%	75.2%	16.4%	87.5%		12.5%
Stress hydrique	8.6%	89.0%	2.4%	62.1%	29.5%	8.5%
Émissions et déchets toxiques				57.6%	32.1%	10.3%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	>3°C
Couverture	96.6%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	28.8%
1.5-2°C	18.3%
2-3°C	12.9%
>3°C	40.0%

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	0
Nombre d'Assemblées Générales votées	0
Taux de participation aux Assemblées Générales	0.0%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
------------	------	--------	------------

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor MSCI World Ex EMU Leaders Extra UCITS ETF a participé sur l'exercice.

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Corporate Governance, ESG, General meeting, No

ESG : La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de Lyxor. Lyxor considère ainsi qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra-financiers et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques / opportunités. L'objectif de Lyxor sur ce type d'engagement est de dialoguer avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Corporate Governance : En dehors de la période des assemblées générales, Lyxor promeut un dialogue régulier avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	4
Nombre d'engagement	5
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	10%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

Pays-Bas	20%
Allemagne	40%
USA	40%

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

General Meeting	20%
ESG	40%
Plastic & Circular Economy	20%
Climate Action 100+	20%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	130 609 946,03
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	BANK OF AMERICA
	Montant	-	-	-	130 609 946,03

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	130 609 946,03
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	ETATS-UNIS
	Montant	-	-	-	-	130 609 946,03

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	130 609 946,03

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	130 609 946,03
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	130 609 946,03

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BANK OF AMERICA
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	130 789 727,90	93 171 817,51
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	129 430 523,37	92 033 184,31
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 359 204,53	1 138 633,20
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	2 288 844,29
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	2 288 844,29
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	130 789 727,90	95 460 661,80

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	101 154 637,31	83 622 220,96
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	29 866 177,24	9 834 701,00
• Résultat de l'exercice	-410 868,52	-313 114,75
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	130 609 946,03	93 143 807,21
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	36 622,10	2 316 854,57
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	36 622,10	2 316 854,57
Comptes financiers	143 159,77	0,02
Concours bancaires courants	143 159,77	0,02
Emprunts	-	-
Total du passif	130 789 727,90	95 460 661,80

HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	120 993 710,65	71 201 022,17
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	22,60	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	22,60	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-705,06	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-705,06	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-682,46	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-418 514,93	-304 439,64
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-419 197,39	-304 439,64
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	8 328,87	-8 675,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-410 868,52	-313 114,75

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème maximum actions Acc et Dist	Taux barème maximum actions Monthly Hedged to EUR - Acc, Monthly Hedged to EUR - Dist, Monthly Hedged to GBP - Acc, Monthly Hedged to GBP - Dist, Monthly Hedged to CHF- Acc, Monthly Hedged to CHF - Dist
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.35% par an	0.45% par an

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème maximum actions Acc et Dist	Taux barème maximum actions Monthly Hedged to EUR - Acc, Monthly Hedged to EUR - Dist, Monthly Hedged to GBP - Acc, Monthly Hedged to GBP - Dist, Monthly Hedged to CHF - Acc, Monthly Hedged to CHF - Dist
Dont frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0.12% par an	
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant	
Commission de surperformance	Actif net	Néant	
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en USD.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Lyxor

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe Actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged to EUR - Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged to EUR - Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged to GBP - Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged to GBP - Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged to CHF - Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged to CHF - Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Compartiment n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. («MSCI»), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs d'actions du Compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur des actions du fonds, ou les actions du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des actions du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRESSES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES PORTEURS D' ACTIONS DU COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX- CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Actif net en début d'exercice	93 143 807,21	87 187 579,02
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	8 113 112,08	14 587 552,42
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-8 783 304,52	-13 769 574,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	52 073 860,32	22 196 836,57
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-25 140 472,52	-20 835 873,30
Plus-values réalisées sur contrats financiers	333 121 025,05	97 603 281,38
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-330 339 942,60	-89 862 317,50
Frais de transaction	-19 880,61	-
Différences de change	-630 947,79	632 853,53
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	9 271 315,47	-5 092 883,11
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 578 165,93	-2 693 149,54
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 693 149,54	2 399 733,57
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	220 571,33	800 792,08
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 359 204,53	1 138 633,20
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 138 633,20	337 841,12
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-419 197,39	-304 439,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	130 609 946,03	93 143 807,21

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	120 993 710,65
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	143 159,77
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	143 159,77	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	EUR	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	89 906 591,41	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	279,42	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances			
Opérations de change à terme de devises :			-
Achats à terme de devises			-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises			-
Autres Créances :			-
-			-
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-
Dettes			36 622,10
Opérations de change à terme de devises :			
Ventes à terme de devises			-
Montant total négocié des Achats à terme de devises			-
Autres Dettes :			
Frais provisionnes			35 298,43
Debiteurs et créditeurs divers			1 323,67
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0013209921	46 899	8 112 624,69	46 634	8 786 226,74
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0013209921		487,39		2 922,22
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0013209921		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0013209921		487,39		2 922,22

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

Actions Acc / FR0013209921 **0,35**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

Actions Acc / FR0013209921 -

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés au compartiment -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-410 868,52	-313 114,75
Total	-410 868,52	-313 114,75

Actions Acc / FR0013209921	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-410 868,52	-313 114,75
Total	-410 868,52	-313 114,75
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	29 866 177,24	9 834 701,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	29 866 177,24	9 834 701,00
Actions Acc / FR0013209921	29.10.2021	30.10.2020
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	29 866 177,24	9 834 701,00
Total	29 866 177,24	9 834 701,00
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 24 octobre 2016.

Devise					
USD	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2017
Actif net	130 609 946,03	93 143 807,21	87 187 579,02	103 023 284,25	105 018 411,39

Actions Acc / FR0013209921	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2017
Nombre d'actions en circulation	625 894	625 629	620 434	826 926	868 026
Valeur liquidative	208,6774	148,8802	140,5267	124,5858	120,9853
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	47,06	15,21	10,31	22,64	10,18

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	748,00	2 259 708,84	EUR	1,73
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	362,00	1 071 853,04	USD	0,82
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	169 326,00	5 746 307,46	EUR	4,40
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	2 412,00	1 092 509,73	EUR	0,84
US0708301041	BATH AND BODY WORKS INC	PROPRE	176 869,00	12 219 879,21	USD	9,36
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	56 259,00	3 168 695,77	EUR	2,43
DE000CBK1001	COMMERZBANK	PROPRE	544 806,00	3 982 091,12	EUR	3,05
NL0010583399	CORBION	PROPRE	9 163,00	435 819,54	EUR	0,33
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	56 814,00	3 518 833,04	EUR	2,69
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	272 712,00	5 074 151,88	EUR	3,88
NL000023519E	EADS	PROPRE	43 010,00	5 502 938,54	EUR	4,21
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	2 173 786,00	12 286 258,03	EUR	9,41
US2855121099	ELECTRONIC ARTS INC	PROPRE	1 779,00	249 504,75	USD	0,19
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	38 751,00	1 256 545,54	EUR	0,96
PTGAL0AM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	PROPRE	123 421,00	1 284 317,94	EUR	0,98
BE0003797140	GROUPE BRUXELLES LAMBERT	PROPRE	10 028,00	1 163 391,53	EUR	0,89
US4062161017	HALLIBURTON CO	PROPRE	463 008,00	11 570 569,92	USD	8,86
DE0006047004	HEIDELBERGCEMENT AG	PROPRE	13 280,00	1 001 089,76	EUR	0,77
NL0000008977	HEINEKEN HOLDING NV	PROPRE	5 409,00	502 017,13	EUR	0,38
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	18 755,00	2 079 698,72	EUR	1,59
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ PFD	PROPRE	57 232,00	5 125 011,42	EUR	3,92
NL0014332678	JDE PEETS B V	PROPRE	32 511,00	947 732,31	EUR	0,73
FI0009000202	KESKO OYJ B	PROPRE	22 861,00	743 146,01	EUR	0,57
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	8 658,00	1 894 180,90	EUR	1,45
US5658491064	MARATHON OIL CORP	PROPRE	766 775,00	12 513 768,00	USD	9,58

LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A0D9PT0	MTU AERO ENGINES HLDG AG	PROPRE	24 725,00	5 503 711,75	EUR	4,21
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	97 768,00	5 452 313,85	EUR	4,17
US7782961038	ROSS STORES INC	PROPRE	6 373,00	721 423,60	USD	0,55
GB00B03MLX29	ROYAL DUTCH SHELL PLC-A	PROPRE	249 131,00	5 756 911,18	EUR	4,41
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	37 483,00	5 436 030,92	EUR	4,16
DE0007165631	SARTORIUS VZ PFD	PROPRE	1 701,00	1 103 137,45	EUR	0,84
DE000A12DM80	SCOUT 24 AG	PROPRE	2 805,00	195 414,39	EUR	0,15
US81762P1021	SERVICENOW INC	PROPRE	431,00	300 734,56	USD	0,23
DE000ENER6Y0	SIEMENS ENERGY AG	PROPRE	120 430,00	3 459 104,27	EUR	2,65
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	7 319,00	486 681,19	EUR	0,37
DE000A2YN900	TEAMVIEWER AG	PROPRE	29 284,00	437 166,93	EUR	0,33
BE0003739530	UCB SA	PROPRE	9 261,00	1 104 952,83	EUR	0,85
US9311421039	WALMART INC	PROPRE	5 864,00	876 198,88	USD	0,67
FI0009003727	WARTSILA OYJ	PROPRE	61 316,00	851 140,50	EUR	0,65
DE000ZAL1111	ZALANDO	PROPRE	11 181,00	1 055 580,94	EUR	0,81
Total Action				129 430 523,37		99,10
Total Valeurs mobilières				129 430 523,37		99,10
Swap de Performance						
SWAP03928272	INDEX LEG BO LYXOR E	PROPRE	120 993 710,65	130 789 727,88	USD	100,14
SWAP03928015	VRAC LEG BO LYXOR ET	PROPRE	120 993 710,65	-129 430 523,35	USD	-99,10
Total Swap de Performance				1 359 204,53		1,04
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV USD	PROPRE	-1 323,67	-1 323,67	USD	-0,00
Total AUTRES				-1 323,67		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-241,45	-279,42	EUR	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-142 880,35	-142 880,35	USD	-0,11
Total BANQUE OU ATTENTE				-143 159,77		-0,11

LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-35 298,43	-35 298,43	USD	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-35 298,43		-0,03
Total Liquidites				-179 781,87		-0,14
Total LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF				130 609 946,03		100,00

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment Lyxor DJ Global Titans 50 UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français. Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment Lyxor DJ Global Titans 50 UCITS ETF est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice Dow Jones Global Titans 50 Total Return (l'« Indicateur de Référence ») libellé en Euro, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi ("tracking error") entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence. Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.05 %.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice Dow Jones Global Titans 50 Total Return.

L'Indicateur de Référence est un indice de type "Total Return" (c'est-à-dire que tous les dividendes détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence est un indice de capitalisation pondérée de sociétés globales et multinationales. Il représente la performance des 50 premières sociétés mondiales sélectionnées au sein de 18 secteurs. 9 pays sont représentés dans cet indice.

Les valeurs sont sélectionnées par Dow Jones selon quatre critères :

- un risque et une volatilité des cours relativement bas
- un leadership établi dans leur secteur au niveau mondial
- une capacité bénéficiaire stable
- une large diversification mondiale

Il est publié par Dow Jones sur les cinq jours ouvrés et est le 1er indice mondial avec des contrats à terme réglementés.

La performance suivie est celle des cours de clôture des actions composant l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <https://us.spindices.com/>

Publication de l'indicateur de référence

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet : <https://us.spindices.com/> /

L'administrateur de l'Indicateur de Référence est S&P DJI LLC. Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'indicateur de référence

Les composants de l'Indicateur de Référence sont revus trimestriellement par DJI Opco, LLC.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence, éditées par Dow Jones, sont disponibles sur le site Internet :

<https://us.spindices.com/>

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, des actions internationales et ou des actions de la zone euro de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100 % de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o géographique

o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10 % de l'actif net.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées cidessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20 % de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30 % de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

(i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;

(ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;

(iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;

(iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées.

L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financiers à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés actions internationaux.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de vos besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 8 février 2018.
- Date de création du compartiment : 23 mars 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice DJGT 50 TRE EUR (Ticker:DJGTET).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor DJ Global Titans 50 UCITS ETF - Dist	FR0007075494	EUR	41.73% ⁽¹⁾	42.36%		321.69%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0142%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.05%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en-dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion. Cet écart est considéré comme non significatif.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.1	6.5	5.1	4.4

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 55

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.5	17.3%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	8.4	5.6%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.9	6.0%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	5.6	2.8%			
	Pollution, Gestion des Déchets	5.1	2.9%			
Social		5.1	45.9%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.3	21.2%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.6	19.4%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	5.9	3.3%			
	Opposition des parties prenantes	7.5	2.0%			
Gouvernance		4.4	36.8%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			1.6%	8.1%	1.6%	4.1%		
Consommation Discrétionnaire			4.8%	9.7%				
Biens de Consommation de Base		5.1%	1.8%	1.9%				
Énergie		1.0%		2.6%				
Finance			4.2%					
Santé			2.6%	6.5%	2.1%	1.3%		
Industrie		0.7%						
Technologies de l'Information	16.9%	6.1%	8.0%	8.5%				
Matériaux			0.7%					

Les meilleurs (AAA,AA) 30%
Dans la moyenne (A, BBB,BB) 65%
Les moins bons (B,CCC) 5%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 2%
Orange 63%
Jaune 21%
Vert 15%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
17	98	47	Scope 1 reporté (vs estimé)	100%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	97%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	6%
Charbon thermique	2%
Gaz Naturel	4%
Pétrole	4%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	27
Gaz (MMBOE)	0.0009
Pétrole (MMBOE)	0.0011

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	165.2
Charbon thermique	49.1
Pétrole	473.3
Gaz	285.2
Total	978.8

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	49.1
Sable bitumineux	54.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	21.1
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	124.2
Autre	854.6

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	13.2%	10.8%	2.9%
Certains efforts	86.8%	89.2%	80.7%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	2.1%
Aucun effort/Aucune preuve	0.0%	0.0%	14.3%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories qui sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.4
Low carbon transition management Score	6.3
Operational Transition	2.0%
Production Transition	2.0%
Neutral	76.5%
Solutions	16.0%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	5.6%	Combustibles liquides	Gaz naturel	Nucléaire
Renouvelables	94.4%	Charbon		

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	1.2%
---	------

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	27%
20-49.9%	16%
50-100%	5%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	7.0%	Efficacité énergétique	49.2%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	1.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.4%	Efficacité énergétique	9.7%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 10.0%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	2%
Vague froide	22%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	7%
Ouragan	5%
Stress hydrique	45%
Wildfire	16%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modérée	Elevé	Faible	Modérée	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	2.0%	45.3%	52.7%	91.0%	5.3%	3.7%
Émissions de dioxyde de carbone	0.2%	36.7%	63.1%	80.8%	16.0%	3.2%
Déchets électroniques	0.9%	10.9%	88.2%	91.5%	0.3%	8.1%
Opportunités dans le bâtiment vert	0.3%	52.6%	47.0%	100.0%		
Opp's dans les énergies renouvelables	2.9%	90.8%	6.3%	100.0%		
Matériel d'emballage et déchets	7.6%	77.5%	14.9%	83.6%		16.4%
Stress hydrique	3.5%	92.9%	3.6%	63.1%	30.2%	6.6%
Émissions et déchets toxiques				55.4%	34.8%	9.9%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	>3°C
Couverture	99.7%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	37.5%
1.5-2°C	13.3%
2-3°C	9.1%
>3°C	40.1%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contrepertes éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	114 345 330,02
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	114 345 330,02

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
1 Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	114 345 330,02
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
1 Montant	-	-	-	-	114 345 330,02

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	114 345 330,02

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	114 345 330,02
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	114 345 330,02

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	114 909 794,63	91 147 152,06
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	114 909 794,63	90 179 870,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	967 281,76
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 619 685,84	5 267 484,85
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 619 685,84	5 267 484,85
Comptes financiers	1,72	1,71
Liquidités	1,72	1,71
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	118 529 482,19	96 414 638,62

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	79 213 543,40	76 402 459,34
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	11 505 268,85	8 123 968,02
• Report à nouveau	1 293 759,89	120 899,46
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	20 680 847,29	4 730 032,33
• Résultat de l'exercice	1 651 910,59	1 738 585,19
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	114 345 330,02	91 115 944,34
Instruments financiers	529 588,54	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	529 588,54	-
Dettes	3 654 563,63	5 298 694,27
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 654 563,63	5 298 694,27
Comptes financiers	-	0,01
Concours bancaires courants	-	0,01
Emprunts	-	-
Total du passif	118 529 482,19	96 414 638,62

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	106 614 357,89	93 475 778,18
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 894 250,00	3 315 000,00
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 894 250,00	3 315 000,00
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 894 250,00	3 315 000,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-414 073,99	-339 075,38
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	2 480 176,01	2 975 924,62
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-81 420,94	-290 794,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-746 844,48	-946 545,24
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 651 910,59	1 738 585,19

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0,40 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

exercice

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Dow Jones.

Dow Jones n'octroie aucune garantie et ne prend aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice Dow Jones Global Titans 50 Net Total Return (ci-après "l'Indice") et/ou le niveau auquel se situe ledit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indice est calculé par ou au nom de Dow Jones. Dow Jones ne répondra pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et il n'aura pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	91 115 944,34	67 771 962,47
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	4 122 305,00	67 221 254,65
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-15 773 262,73	-47 326 147,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	39 173 034,43	36 284 177,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-16 107 360,28	-32 273 266,56
Plus-values réalisées sur contrats financiers	92 034 347,81	216 254 535,20
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-94 073 715,96	-209 042 593,97
Frais de transaction	-	-
Différences de change	1 718 439,98	-4 295 772,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	12 298 016,12	-5 810 166,28
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 779 296,87	-4 518 719,25
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 518 719,25	1 291 447,03
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-1 496 870,30	824 076,41
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-529 588,54	967 281,76
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	967 281,76	143 205,35
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-398 879,92	-521 494,20
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 480 176,01	2 975 924,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-746 844,48	-946 545,24
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	114 345 330,02	91 115 944,34

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	106 614 357,89
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,72
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,72	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	114 909 794,63	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	1,72	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	3 619 685,84
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	2 634 726,05
Sommes a recevoir	984 959,79
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	3 654 563,63
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	3 619 685,85
Frais provisionnes	34 877,78
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions D-USD / FR0011523505	-	-	-	-
Actions Dist / FR0007075494	76 336	4 122 305,00	305 000	15 773 262,73
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions D-USD / FR0011523505		-		-
Actions Dist / FR0007075494		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions D-USD / FR0011523505		-		-
Actions Dist / FR0007075494		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions D-USD / FR0011523505		-		-
Actions Dist / FR0007075494		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
Actions D-USD / FR0011523505	-
Actions Dist / FR0007075494	0,40

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
Actions D-USD / FR0011523505	-
Actions Dist / FR0007075494	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- | | |
|--|---|
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée) | - |
| - Autres opérations temporaires | - |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- | | |
|----------------|-------------|
| - Titres d'OPC | - |
| - Swaps | -529 588,54 |

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	Dist	746 844,48	0,36	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	120 899,46
Résultat	1 651 910,59	1 738 585,19
Total	1 651 910,59	1 859 484,65

Actions D-USD / FR0011523505	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Dist / FR0007075494	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	409 626,84	414 060,92
Report à nouveau de l'exercice	1 242 283,75	1 445 423,73
Capitalisation	-	-
Total	1 651 910,59	1 859 484,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 950 604,00	2 179 268,00
Distribution unitaire	0,21	0,19
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	11 505 268,85	8 123 968,02
Plus et moins-values nettes de l'exercice	20 680 847,29	4 730 032,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	32 186 116,14	12 854 000,35

Actions D-USD / FR0011523505	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist / FR0007075494	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	32 186 116,14	12 854 000,35
Capitalisation	-	-
Total	32 186 116,14	12 854 000,35
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 23 mars 2018.

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.11.2017
Actif net	114 345 330,02	91 115 944,34	67 771 962,47	62 794 951,18	48 710 300,42

Actions D-USD / FR0011523505	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.11.2017
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	54 500
Valeur liquidative	-	-	-	-	27,1885
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	0,53
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	2,50

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Dist / FR0007075494	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.11.2017
Nombre d'actions en circulation	1 950 604	2 179 268	1 717 187	1 794 434	1 451 775
Valeur liquidative	58,6204	41,8103	39,4668	34,9942	32,6962
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	0,57	0,62	0,96	0,78	0,77
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	3,48	1,04

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	2 184,00	5 587 944,94	USD	4,89
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	3 510,00	10 228 757,23	USD	8,95
US03662Q1058	ANSYS	PROPRE	237,00	77 736,41	USD	0,07
US0758871091	BECTON DICKINSON & CO	PROPRE	23 400,00	4 844 593,65	USD	4,24
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PROPRE	8 270,00	2 051 045,76	USD	1,79
US1011371077	BOSTON SCIENTIFIC CORP	PROPRE	16 934,00	631 119,83	USD	0,55
US1567821046	CERNER CORP	PROPRE	9 883,00	634 442,06	USD	0,55
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PROPRE	82 828,00	4 005 947,86	USD	3,50
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	91 318,00	4 448 127,60	USD	3,89
US22052L1044	CORTEVA INC	PROPRE	60 852,00	2 268 968,50	USD	1,98
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	10 298,00	2 774 342,16	USD	2,43
US25470F3029	DISCOVERY SERIES C	PROPRE	17 268,00	336 630,87	USD	0,29
US2561631068	DOCUSIGN INC	PROPRE	522,00	125 528,09	USD	0,11
US25746U1097	DOMINION ENERGY INC	PROPRE	18 004,00	1 181 286,43	USD	1,03
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	21 751,00	1 211 740,74	USD	1,06
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	17 426,00	4 872 353,27	USD	4,26
US4523271090	ILLUMINA	PROPRE	300,00	107 598,19	USD	0,09
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	37 958,00	5 572 421,36	USD	4,87
US4851703029	KANSAS CITY SOUTHERN	PROPRE	13 903,00	3 727 289,48	USD	3,26
US4878361082	KELLOGG CO	PROPRE	90 775,00	4 808 388,42	USD	4,21
US49338L1035	KEYSIGHT TECHNOLOGIES SHS WI INC	PROPRE	6 223,00	968 040,15	USD	0,85
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	37 288,00	10 685 199,01	USD	9,34
US60770K1079	MODERNA INC	PROPRE	7 231,00	2 157 021,83	USD	1,89
US6819191064	OMNICOM GROUP INC	PROPRE	16 017,00	942 266,03	USD	0,82
US67103H1077	OREILLY AUTOMOTIVE INC	PROPRE	4 947,00	2 660 286,92	USD	2,33

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US6934751057	PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	PROPRE	26 322,00	4 799 940,95	USD	4,20
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	42 215,00	5 216 092,33	USD	4,56
US74736K1016	QORVO INC SHS	PROPRE	2 685,00	390 319,77	USD	0,34
US8522341036	SQUARE INC	PROPRE	2 292,00	504 051,85	USD	0,44
US8740541094	TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE	PROPRE	11 195,00	1 750 957,01	USD	1,53
US87612E1064	TARGET CORP	PROPRE	25 714,00	5 768 735,09	USD	5,05
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	10 849,00	10 443 539,43	USD	9,13
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	5 945,00	3 252 193,69	USD	2,84
US91913Y1001	VALERO ENERGY CORPORATION	PROPRE	27 925,00	1 866 010,15	USD	1,63
US9290891004	VOYA FINANCIAL	PROPRE	46 977,00	2 832 218,87	USD	2,48
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	4 556,00	665 614,97	USD	0,58
US98936J1016	ZENDESK	PROPRE	3 956,00	347 998,10	USD	0,30
US98980L1017	ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC	PROPRE	687,00	163 045,63	USD	0,14
Total Action				114 909 794,63		100,49
Total Valeurs mobilières				114 909 794,63		100,49
Swap de Performance						
SWAP03547822	FEES LEG D EUR LYX E	PROPRE	1,00	34 877,80	EUR	0,03
SWAP03547783	INDEX LEG D EUR LYX	PROPRE	106 614 357,89	114 345 328,24	EUR	100,00
SWAP03547720	VRAC LEG LYX ETF DJ	PROPRE	106 614 357,89	-114 909 794,58	EUR	-100,49
Total Swap de Performance				-529 588,54		-0,46
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	984 959,79	984 959,79	EUR	0,86
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-3 619 685,85	-3 619 685,85	EUR	-3,17
	BANQUE USD SGP	PROPRE	1,99	1,72	USD	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	2 634 726,05	2 634 726,05	EUR	2,30
Total BANQUE OU ATTENTE				1,71		0,00

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-34 877,78	-34 877,78	EUR	-0,03
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				-34 877,78		-0,03
<i>Total Liquidites</i>				-34 876,07		-0,03
Total LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF				114 345 330,02		100,00

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Le compartiment Lyxor SMI Daily (-2x) Inverse UCITS ETF (le « Compartiment ») est un OPCVM indiciel de stratégie de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement et avec un levier x2 quotidien à la hausse ou à la baisse au marché des actions suisses en reproduisant l'évolution de l'indice SMI Daily Short Leverage (l'« Indicateur de Référence ») et en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence SMI Daily Short Leverage reflète l'évolution de l'indice SMI® Swiss Market Index Total Return (l'« Indice Parent ») avec un effet de levier x2 quotidien inversé, c'est-à-dire que si l'indice sous-jacent croît de 2 % sur une même journée, l'indice avec effet de levier décroît de 4 %, minorés des coûts d'emprunt sur la même journée et inversement.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,15 %.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est l'indice de stratégie SMI Daily Short Leverage, (dividendes brut réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent) libellé en Francs Suisses (CHF).

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie défini et calculé par SIX Swiss Exchange SA.

L'Indicateur de Référence offre une exposition inverse quotidienne à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'Indice Parent avec un effet de levier x2 quotidien. Ainsi, en cas de baisse de l'Indice Parent sur une journée, la valeur liquidative du Compartiment augmentera doublement la même journée et, en cas de hausse de l'Indice Parent sur une journée, la valeur liquidative du Compartiment baissera doublement la même journée et les actionnaires ne bénéficieront pas de la hausse de cet indice. L'Indice Parent est pondéré sur la base de la valeur boursière du flottant avec une forte capitalisation du marché Suisse des actions. Il englobe les 20 titres les plus importants et les plus liquides qui représentent environ 85 % de la capitalisation totale du marché suisse des actions. L'indice est calculé en temps réel en CHF et est disponible sur le site : www.six-swiss-exchange.com.

La performance de l'Indicateur de Référence est égale au double de la performance quotidienne inversée de l'Indice Parent cumulée des intérêts (SAR Swiss Average Rate On® perçus quotidiennement sur 3 fois la valorisation du cours de clôture de l'Indice Parent). Il s'agit donc d'un indice représentatif d'une stratégie de positions vendeuses avec levier x2 de l'Indice Parent avec un rebalancement quotidien. Un rebalancement supplémentaire sera effectué en cours de session si l'Indice Parent monte de plus de 25 % durant un jour de bourse, par rapport au cours de clôture du jour de bourse précédent.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet :

http://www.six-swiss-exchange.com/indices/data_centre/strategy_indices/leveraged_indices_en.html et http://www.six-swiss-exchange.com/indices/data_centre/shares/smi_family_fr.html

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'indice en CHF.

Publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet https://www.six-group.com/exchanges/indices/data_centre/index_overview.html

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révisions et composition de l'indicateur de référence

La composition de l'indice de stratégie SMI Daily Short Leverage dépend de la révision de l'Indicateur de Référence.

Le levier introduit dans la formule de calcul de l'Indicateur de Référence fait l'objet d'un réajustement quotidien. Les conséquences liées au réajustement quotidien du levier sont notamment explicitées dans les sections Indicateur de Référence et Profil de Risque du prospectus.

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence dépend de la révision de la composition de son Indice Parent. La révision de la composition de l'Indice Parent a lieu quotidiennement.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indice Parent et, incidemment, celles de l'Indicateur de Référence, éditées par SIX Swiss Exchange, sont disponibles sur le site Internet :

https://www.six-group.com/exchanges/indices/data_centre/index_overview.html

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplication indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indice Parent, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100 % de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des actions d'une même entité émettrice à 20 % et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o géographique

o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10 % de l'actif net. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20 % de sa valeur liquidative à la condition que :

les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30 % de l'actif du Compartiment. Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;

(iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;

(iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT

- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou

ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou

iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou

iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou

v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque lié au réajustement quotidien du levier

Les Investisseurs sont inversement et doublement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau de l'Indice Parent sur une base quotidienne. En particulier, toute appréciation du marché sous-jacent sera inversement amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien de l'exposition figurant dans la formule de l'indice de stratégie "double short" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de l'opposé de la performance de l'Indice Parent. Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10 % un jour ouvré donné puis se déprécie de 5 % le jour ouvré suivant, l'ETF se sera déprécié au total de 12 % après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que l'Indice Parent se sera apprécié de 4,5 % sur la même période.

Si l'Indice Parent se déprécie de 5 % par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total de 9,75 % tandis que l'ETF se sera apprécié (avant déduction des frais applicables) de 21 % sur la même période.

Scénario négatif 1 Cas où le levier négatif induit est supérieur à 2 dans un scénario de hausse de l'Indice Parent					
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	10 %	110	-20 %	80 x	-2
jour 2	-5 %	104.5	10 %	88 x	-2
période totale	4.50 %		-12.00 %		x-2,67

Scénario négatif 2 Cas où le levier négatif induit est inférieur à 2 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent					
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	-10 %	90	20 %	120	x-2
jour 2	6 %	95.4	-12 %	105.6	x-2
période totale	-4.60 %		5.60 %		x-1,22

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre également une baisse sur cette même période.

Scénario de levier induit inversé : Cas où le levier induit est positif sur la période					
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	5 %	105	-10 %	90	x-2
jour 2	-5 %	99.75	10 %	99	x-2
période totale	-0.25 %		-1.00 %		x4

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des "IFT" négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de l'Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer inversement avec un levier de 2 à la hausse ou à la baisse au marché des actions suisse.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment. S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 15 février 2018.
- Date de création du compartiment : 19 avril 2018..

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice SMI Daily Short Leverage CHF (Ticker:SMISL).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor SMI Daily (-2x) Inverse UCITS ETF - Acc	FR0010869438	CHF	-44.62% ⁽¹⁾	-44.34%		-94.79%

⁽¹⁾ « L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0,0454%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0,15%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Barclays Bank Ireland.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
2.9	2.4	3.1	2.9

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 20

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		2.4	18.8%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	1.2	5.6%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	2.9	1.6%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	3.0	4.9%			
	Pollution, Gestion des Déchets	3.0	6.6%			
Social		3.1	45.5%		0.0	0.0%
	Capital Humain	3.1	17.3%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	3.5	20.1%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	2.5	6.9%			
	Opposition des parties prenantes	2.1	1.1%			
Gouvernance		2.9	35.8%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services		1.0%						
Consommation Discrétionnaire		4.8%						
Biens de Consommation de Base		19.0%						
Finance	2.1%	10.8%	5.0%					
Santé	4.5%	36.2%						
Industrie	1.3%	6.0%						
Technologies de l'Information		1.1%						
Matériaux	2.8%		5.6%					

Les meilleurs (AAA,AA) **53%**
Dans la moyenne (A, BBB, BB) **47%**
Les moins bons (B, CCC) **0%**

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 61%
Jaune 16%
Vert 23%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
0	0	0	Scope 1 reporté (vs estimé)	0%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	0%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.0%	0.0%	0.0%
Certains efforts	0.0%	0.0%	0.0%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	0.0%
Aucun effort/Aucune preuve	0.0%	0.0%	0.0%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories qui sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	0.0
Low carbon transition management Score	0.0
Operational Transition	0.0%
Production Transition	0.0%
Neutral	0.0%
Solutions	0.0%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille

	Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)				
	Hydroélectricité	Combustibles liquides	Gaz nature 	Nucléaire	Renouvelable s
		Charb on			

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	0%
20-49.9%	0%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%

Prévention de la pollution 0.0% Eau durable 0.0% Agriculture durable 0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 0.0%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	2%
Vague froide	32%
Inondation	9%
Vague De Chaleur	9%
Ouragan	3%
Stress hydrique	36%
Wildfire	9%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences, du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	13.3%	63.7%	23.0%	92.6%	7.4%	
Émissions de dioxyde de carbone	0.1%	46.8%	53.1%	77.6%	19.8%	2.6%
Déchets électroniques	0.7%	17.2%	82.2%	97.5%		2.5%
Opportunités dans le bâtiment vert	1.5%	47.6%	50.9%	100.0%		
Opp's dans les énergies renouvelables	7.9%	79.8%	12.3%	100.0%		
Matériel d'emballage et déchets	15.5%	52.3%	32.3%	49.5%		50.5%
Stress hydrique	15.9%	83.4%	0.7%	27.7%	46.4%	25.9%
Émissions et déchets toxiques				28.1%	67.2%	4.7%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement null
Couverture 100.0%

Trajectoire d'alignement en % poids
<1.5°C 18.0%
1.5-2°C 27.0%
2-3°C 19.2%
>3°C 35.8%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	28 757 697,60
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	BARCLAYS
	Montant	-	-	-	28 757 697,60

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	28 757 697,60
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	IRLANDE
	Montant	-	-	-	-	28 757 697,60

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	28 757 697,60

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	28 757 697,60
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	28 757 697,60

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BARCLAYS
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	CHF	CHF
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	28 792 989,23	58 459 221,36
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	28 792 989,23	58 459 221,36
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 030 138,18	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 030 138,18	-
Comptes financiers	5 995,72	-
Liquidités	5 995,72	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	29 829 123,13	58 459 221,36

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	CHF	CHF
Capitaux propres		
• Capital	50 404 318,08	68 177 307,50
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-21 434 641,64	-9 791 390,74
• Résultat de l'exercice	-211 978,84	-353 675,64
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	28 757 697,60	58 032 241,12
Instruments financiers	26 525,33	400 376,41
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	26 525,33	400 376,41
Dettes	1 044 309,53	26 598,90
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 044 309,53	26 598,90
Comptes financiers	590,67	4,93
Concours bancaires courants	590,67	4,93
Emprunts	-	-
Total du passif	29 829 123,13	58 459 221,36

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	CHF	CHF
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	30 561 604,43	51 432 689,70
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	CHF	CHF
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	224,54	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	224,54	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 075,60	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-1 075,60	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-851,06	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-194 811,49	-369 517,60
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-195 662,55	-369 517,60
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-16 316,29	15 841,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-211 978,84	-353 675,64

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0.60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en CHF.

arrêts

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Le LYXOR ETF DAILY DOUBLE SHORT SMI n'est en aucune manière parrainé, approuvé, vendu ou recommandé par la SIX Swiss Exchange SA, laquelle ne se porte aucunement garante (expressément ou tacitement) ni des résultats escomptés de l'utilisation de l'indice SMI® (ci-après, « l'Indice »), ni du niveau atteint par l'Indice à quelque moment ou date que ce soit. La SIX Swiss Exchange SA n'endosse aucune responsabilité quant aux erreurs qui pourraient, par suite de négligence ou autre, apparaître dans l'Indice. Par ailleurs, la SIX Swiss Exchange SA n'est aucunement tenue d'attirer l'attention sur de telles erreurs.

SIX®, SIX Swiss Exchange®, SPI®, Swiss Performance In-dex (SPI)®, SPI EXTRA®, SPI ex SLI®, Swiss Market Index (SMI)®, SMIM®, SMI MID (SMIM)®, SMI Expanded®, SLI®, SLI Swiss Leader Index®, SXI®, SXI LIFE SCIENCES®, SXI Bio+Medtech®, SBI®, SBI Swiss Bond Index®, VSMI®, SWX Immobilienfonds Index® et SWX Quotematch® sont des marques enregistrées en Suisse et/ou à l'étranger pour SIX Group SA respectivement SIX Swiss Exchange SA. Leur utilisation nécessite une licence.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	CHF	CHF
Actif net en début d'exercice	58 032 241,12	64 537 761,48
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	16 243 468,25	29 107 985,35
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-23 000 399,77	-28 588 218,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 694 373,39	22 276 851,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 986 855,76	-35 804 896,27
Plus-values réalisées sur contrats financiers	154 066 589,05	302 014 286,71
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-194 320 741,92	-291 964 901,01
Frais de transaction	-3 519,48	-
Différences de change	368 597,11	-4 022 424,53
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 514 242,92	1 357 771,21
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 250 825,64	2 765 068,56
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 765 068,56	1 407 297,35
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	373 851,08	-512 456,97
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-26 525,33	-400 376,41
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-400 376,41	112 080,56
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-195 662,55	-369 517,60
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	28 757 697,60	58 032 241,12

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	30 561 604,43
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 995,72
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	590,67
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 995,72	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	590,67	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	EUR	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	28 792 989,23	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	515 088,22	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,50
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	515 088,22	-	-	-
Comptes financiers	67,40	508,26	15,01	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	1 030 138,18
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	515 088,22
Achats reglements differes	515 049,96
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 044 309,53
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Ventes reglements differes	515 088,22
Somme a payer	515 043,49
Frais provisionnes	13 856,46
Debiteurs et crediteurs divers	321,36
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0010869438	5 451 956	16 240 814,13	6 711 992	23 013 619,69
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0010869438		2 654,12		13 219,92
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0010869438		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0010869438		2 654,12		13 219,92

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

Actions Acc / FR0010869438 **0,60**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

Actions Acc / FR0010869438 -

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés au compartiment -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	CHF	CHF
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-211 978,84	-353 675,64
Total	-211 978,84	-353 675,64

Actions Acc / FR0010869438	29.10.2021	30.10.2020
Devise	CHF	CHF
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-211 978,84	-353 675,64
Total	-211 978,84	-353 675,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	CHF	CHF
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-21 434 641,64	-9 791 390,74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-21 434 641,64	-9 791 390,74
Actions Acc / FR0010869438	29.10.2021	30.10.2020
Devise	CHF	CHF
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-21 434 641,64	-9 791 390,74
Total	-21 434 641,64	-9 791 390,74
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 19 avril 2018..

Devise					
CHF	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.05.2017
Actif net	28 757 697,60	58 032 241,12	64 537 761,48	56 845 787,01	36 847 195,54

Actions Acc / FR0010869438	Devise de l'action et de la valeur liquidative : CHF				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.05.2017
Nombre d'actions en circulation	10 720 837	11 980 873	11 638 974	6 922 019	3 766 162
Valeur liquidative	2,6824	4,8437	5,5449	8,2123	9,7837
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-2,01	-0,84	-3,28	-1,14	-4,57

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	367,00	992 898,50	USD	3,45
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	356,00	1 096 996,04	USD	3,81
US0530151036	AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	PROPRE	6 716,00	1 377 589,44	USD	4,79
US0533321024	AUTOZONE INC	PROPRE	539,00	879 022,87	USD	3,06
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PROPRE	4 494,00	1 178 534,26	USD	4,10
US1101221083	BRISTOL MYERS SQUIBB CO	PROPRE	13 759,00	734 195,70	USD	2,55
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	662,00	321 597,20	USD	1,12
US1273871087	CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	PROPRE	8 103,00	1 281 681,49	USD	4,46
US1773761002	CITRIX SYSTEMS INC	PROPRE	12 212,00	1 057 027,90	USD	3,68
US25470F3029	DISCOVERY SERIES C	PROPRE	26 400,00	544 195,74	USD	1,89
US3453708600	FORD MOTOR CO	PROPRE	49 700,00	775 633,17	USD	2,70
US37045V1008	GENERAL MOTORS	PROPRE	18 906,00	940 264,64	USD	3,27
US37940X1028	GLOBAL PAYMENTS	PROPRE	8 870,00	1 158 887,83	USD	4,03
US4370761029	HOME DEPOT INC	PROPRE	3 625,00	1 231 287,36	USD	4,28
US45866F1049	INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	PROPRE	11 173,00	1 413 533,95	USD	4,92
US4612021034	INTUIT	PROPRE	2 286,00	1 307 542,27	USD	4,55
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	PROPRE	6 922,00	1 030 176,11	USD	3,58
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	4 914,00	1 488 976,98	USD	5,18
US60770K1079	MODERNA INC	PROPRE	236,00	74 440,19	USD	0,26
US64110L1061	NETFLIX INC	PROPRE	610,00	384 756,63	USD	1,34
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	8 690,00	1 328 317,44	USD	4,62
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	5 366,00	1 253 552,58	USD	4,36
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	2 797,00	594 423,02	USD	2,07
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	7 614,00	1 124 258,93	USD	3,91
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	3 514,00	962 246,02	USD	3,35

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US81762P1021	SERVICENOW INC	PROPRE	2 101,00	1 339 504,69	USD	4,66
US8716071076	SYNOPSIS INC	PROPRE	3 961,00	1 205 857,21	USD	4,19
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	558,00	567 977,99	USD	1,98
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	162,00	17 027,00	USD	0,06
US9311421039	WALMART INC	PROPRE	8 281,00	1 130 586,08	USD	3,93
Total Action				28 792 989,23		100,12
Total Valeurs mobilières				28 792 989,23		100,12
Swap de Performance						
SWAP03921065	INDEX LEG BA LYX ETF	PROPRE	30 561 604,43	28 766 463,90	CHF	100,03
SWAP03920554	VRAC LEG BA LYX ETF	PROPRE	30 561 604,43	-28 792 989,23	CHF	-100,12
Total Swap de Performance				-26 525,33		-0,09
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV CHF	PROPRE	-321,36	-321,36	CHF	-0,00
Total AUTRES				-321,36		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-515 043,49	-515 043,49	CHF	-1,79
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	515 049,96	515 049,96	CHF	1,79
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	0,68	0,50	CAD	0,00
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	5 995,22	5 995,22	CHF	0,02
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-480,67	-508,26	EUR	-0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-1 873,00	-15,01	JPY	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-73,77	-67,40	USD	-0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	563 727,86	515 088,22	USD	1,79
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-563 727,86	-515 088,22	USD	-1,79
Total BANQUE OU ATTENTE				5 411,52		0,02
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-13 856,46	-13 856,46	CHF	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-13 856,46		-0,05
Total Liquidités				-8 766,30		-0,03
Total LYXOR SMI DAILY (-2x) INVERSE UCITS ETF				28 757 697,60		100,00

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 31/10/2018 au 31/10/2019
<i>Lyxor SMI Daily (-2x) Inverse UCITS ETF- Acc (CHF)</i>	-44.62%	-12.65%	-32.48%
<i>SMI Daily Short Leverage (CHF)</i>	-44.34%	-11.87%	-31.87%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Le compartiment Lyxor Daily Shortdax x2 UCITS ETF (le « Compartiment ») est un OPCVM indiciel de stratégie de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions I-USD : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer, une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement et avec un levier x2 quotidien à la hausse ou à la baisse au marché des actions allemandes en reproduisant l'évolution de l'indicateur de référence ShortDAX x2 (l'« Indicateur de Référence ») et en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence. L'Indicateur de Référence reflète l'évolution de l'indice DAX® (l'« Indice Parent ») avec un effet de levier inversé x2 quotidien, c'est-à-dire que si l'indice sous-jacent croît de 2 % sur une même journée, l'indice avec effet de levier baissera de 4 %, minorés des coûts d'emprunt sur la même journée et inversement.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,15 %.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice de stratégie ShortDAX x2, (dividendes brut réinvestis, c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent) libellé en Euros (EUR).

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie défini et calculé par Deutsche Börse AG.

L'Indicateur de Référence offre une exposition inverse quotidienne à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'Indice Parent avec un effet de levier x2 quotidien. Ainsi, en cas de baisse de l'Indice Parent sur une journée, la valeur liquidative du Compartiment augmentera doublement la même journée et, en cas de hausse de l'Indice Parent sur une journée, la valeur liquidative du Compartiment baissera doublement la même journée et les actionnaires ne bénéficieront pas de la hausse de cet indice.

L'Indice Parent est l'indice est composé des 30 plus grandes valeurs allemandes. Ces sociétés sont les sociétés les plus activement négociées de la Bourse de Francfort. La Bourse de Francfort représente 85 % des échanges allemands, 35 % des échanges européens. La méthodologie de l'indice est disponible sur <http://www.dax-indices.com>.

La performance de l'Indicateur de Référence est égale au double de la performance quotidienne inversée de l'Indice Parent, cumulée des intérêts (EONIA) perçus quotidiennement sur 3 fois la valorisation du cours de clôture de l'Indice Parent.

Il s'agit donc d'un indice représentatif d'une stratégie de positions vendeuses avec levier x2 de l'Indice Parent avec un rebalancement quotidien. Un rebalancement supplémentaire pourra être effectué en cours de session si l'indice de stratégie baisse de plus de 50 % durant un Jour de Bourse.

L'Indice Parent est un indice pondéré par capitalisation boursière flottante, mesurant l'évolution de 30 plus grandes valeurs allemandes cotées sur les marchés réglementés de la Bourse de Francfort.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <https://www.dax-indices.com/indices>

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'indice en Euros.

Publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants. Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet <http://www.dax-indices.com>

L'administrateur de l'indice de référence est STOXX Limited.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence dépend de la révision de la composition de son Indice Parent. La révision de la composition de l'Indice Parent a lieu quotidiennement.

Le levier introduit dans la formule de calcul de l'Indicateur de Référence fait l'objet d'un réajustement quotidien. Les conséquences liées au réajustement quotidien du levier sont notamment explicitées dans les sections Indicateur de Référence et Profil de Risque du prospectus.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indice Parent et, incidemment, celles de l'Indicateur de Référence, éditées par Deutsche Börse AG, sont disponibles sur le site Internet : <https://www.dax-indices.com/indices>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100 % de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o géographique

o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10 % de l'actif net. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré, échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

La contrepartie des instruments financiers à terme (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20 % de sa valeur liquidative à la condition que :

les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30 % de l'actif du Compartiment. Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties :

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque lié au réajustement quotidien du levier

Les Investisseurs sont inversement et doublement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau de l'Indice Parent sur une base quotidienne. En particulier, toute appréciation du marché sous-jacent sera inversement amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien de l'exposition figurant dans la formule de l'indice de stratégie "double short" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de l'opposé de la performance de l'Indice Parent.

Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10 % un jour ouvré donné puis se déprécie de 5 % le jour ouvré suivant, l'ETF se sera déprécié au total de 12 % après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que l'Indice Parent se sera apprécié de 4,5 % sur la même période.

Si l'Indice Parent se déprécie de 5 % par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total de 9,75 % tandis que l'ETF se sera apprécié (avant déduction des frais applicables) de 21 % sur la même période.

Scénario négatif 1	Cas où le levier négatif induit est supérieur à 1 dans un scénario de hausse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	10 %	110	-10 %	90	x-1
jour 2	-8 %	101.2	8 %	97.2	x-1
période totale	1.20 %		-2.80 %		x-2,33

Scénario négatif 2	Cas où le levier négatif induit est inférieur à 1 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	-10 %	90	10 %	110	x-1
jour 2	6 %	95.4	-6 %	103.4	x-1
période totale	-4.60 %		3.40 %		x-0,74

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre également une baisse sur cette même période.

Scénario de levier induit inversé :	Cas où le levier induit est positif sur la période				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	5 %	105	-5 %	95	x-1
jour 2	-5 %	99.75	5 %	99.75	x-1
période totale	-0.25 %		-0.25 %		x1

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des "IFT" négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de l'Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'indice, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer inversement avec un levier de 2 à la hausse ou à la baisse au marché des actions allemand.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme. Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.

• Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.

• Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 15 février 2018.

• Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice SHORTDAX X2 Index EUR (Ticker:SHRTDAX2).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor Daily ShortDAX x2 UCITS ETF - Acc	FR0010869495	EUR	-50.39% ⁽¹⁾	-50.20%		-96.71%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0524%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.15%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en-dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion. Cet écart est considéré comme non significatif.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Morgan Stanley.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/ \$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
2.9	2.4	3.0	3.3

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 40

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		2.4	26.1%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	1.7	9.5%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	2.8	8.2%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	2.1	4.9%			
	Pollution, Gestion des Déchets	3.9	3.5%			
Social		3.0	36.9%		0.0	0.0%
	Capital Humain	3.2	18.8%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	2.8	16.2%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	2.1	1.4%			
	Opposition des parties prenantes	1.6	0.5%			
Gouvernance		3.3	37.0%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services								3.7%
Consommation Discrétionnaire	4.4%	1.3%	9.4%	0.8%			3.5%	
Biens de Consommation de Base		1.6%						
Finance	7.8%	2.6%	1.6%					
Santé	1.9%		1.8%	2.0%	4.5%			
Industrie		9.1%	3.7%	0.8%	4.6%			
Technologies de l'Information	9.3%	3.7%						
Matériaux		0.7%	16.1%					
Immobilier			1.9%					
Services aux Collectivités		1.6%	1.6%					

Les meilleurs (AAA,AA) 44%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 52%
Les moins bons (B, CCC) 4%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings. A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 3%
Orange 33%
Jaune 37%
Vert 26%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
0	0	0	Scope 1 reporté (vs estimé)	0%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	0%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbonées financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.0%	0.0%	0.0%
Certains efforts	0.0%	0.0%	0.0%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	0.0%
Aucun effort/Aucune preuve	0.0%	0.0%	0.0%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories qui sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	0.0
Low carbon transition management Score	0.0
Operational Transition	0.0%
Production Transition	0.0%
Neutral	0.0%
Solutions	0.0%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	3.2%
---	------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	Combustibles liquides	Gaz nature	Nucléaire	Renouvelables
	Charbon			

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	0%
20-49.9%	0%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
---------------------	------	------------------------	------	---------------	------

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Prévention de la pollution 0.0% Eau durable 0.0% Agriculture durable 0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 0.0%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	4%
Vague froide	32%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	3%
Stress hydrique	41%
Wildfire	9%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	1.6%	74.8%	23.6%	92.9%	4.8%	2.3%
Émissions de dioxyde de carbone	1.0%	41.8%	57.2%	69.3%	17.3%	13.3%
Déchets électroniques	2.4%	14.9%	82.6%	100.0%		
Opportunités dans le bâtiment vert	1.2%	54.0%	44.9%	98.1%	1.9%	
Opp's dans les énergies renouvelables	1.5%	92.9%	5.5%	97.6%	1.1%	1.3%
Matériel d'emballage et déchets	9.4%	46.7%	43.9%	89.2%		10.8%
Stress hydrique	6.6%	90.6%	2.8%	51.5%	31.4%	17.1%
Émissions et déchets toxiques				44.9%	24.6%	30.5%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	null
Couverture	98.2%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	18.2%
1.5-2°C	14.2%
2-3°C	16.5%
>3°C	51.1%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	59 101 313,74
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	MORGAN STANLEY
	Montant	-	-	-	59 101 313,74

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	59 101 313,74
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	ALLEMAGNE
	Montant	-	-	-	-	59 101 313,74

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	59 101 313,74

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	59 101 313,74
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	59 101 313,74

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	MORGAN STANLEY
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	59 859 592,65	94 721 790,51
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	59 859 592,65	94 721 790,51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	1 119 685,97
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	1 119 685,97
Comptes financiers	933,22	0,01
Liquidités	933,22	0,01
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	59 860 525,87	95 841 476,49

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	127 512 442,20	109 329 715,90
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-67 989 417,81	-14 416 603,09
• Résultat de l'exercice	-421 710,65	-606 925,95
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	59 101 313,74	94 306 186,86
Instruments financiers	683 947,94	376 268,38
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	683 947,94	376 268,38
Dettes	29 954,58	1 159 021,18
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	29 954,58	1 159 021,18
Comptes financiers	45 309,61	0,07
Concours bancaires courants	45 309,61	0,07
Emprunts	-	-
Total du passif	59 860 525,87	95 841 476,49

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	58 202 617,88	76 202 143,76
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-68,66	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-68,66	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-68,66	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-362 000,46	-404 254,44
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-362 069,12	-404 254,44
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-59 641,53	-202 671,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-421 710,65	-606 925,95

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0.60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

exercice

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions I-USD : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer, une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Cet instrument financier n'est ni parrainé, ni préconisé, distribué ou soutenu d'aucune autre manière par la Deutsche Börse AG (« le Donneur de licence »). Le Donneur de licence ne donne aucune garantie ou ne fait aucune déclaration explicite ou implicite, ni en ce qui concerne les résultats découlant de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice, ni en ce qui concerne la valeur de l'Indice à un certain moment ou à une certaine date, ni à aucun autre égard. L'Indice est calculé et publié par le Donneur de licence. Néanmoins, dans la mesure où cela est admissible en vertu de la loi, le Donneur de licence ne répondra pas, vis-à-vis des tiers, d'erreurs potentielles dans l'Indice. En outre, le Donneur de licence n'est pas tenu, vis-à-vis des tiers, y compris des investisseurs, de signaler les erreurs potentielles figurant dans l'Indice. Ni la publication de l'Indice par le Donneur de licence, ni la concession d'une licence concernant l'Indice ainsi que la marque déposée de l'Indice pour leur utilisation au sujet de l'instrument financier ou des autres titres ou produits financiers qui proviennent de l'Indice ne représentent une recommandation par le Donneur de licence pour un placement de capitaux ou ne contiennent, de quelque manière que ce soit, une garantie ou une opinion du Donneur de licence au sujet de l'attractivité concernant un investissement dans ce produit. En sa qualité de seul propriétaire de tous les droits afférents à l'Indice et à la marque déposée de l'Indice, le Donneur de licence n'a concédé sous licence à l'émetteur de l'instrument financier que l'utilisation de l'Indice et de la marque déposée de l'Indice, ainsi que de toute référence à l'Indice et à la marque déposée de l'Indice au sujet de l'instrument financier. L'investisseur est invité à se faire sa propre opinion quant à l'opportunité de l'investissement envisagé et à se rapprocher de ses conseils habituels avant toute acquisition d'actions.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	94 306 186,86	58 960 904,89
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	21 520 896,80	123 864 991,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-8 672 489,07	-89 548 025,52
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	32 077 773,45	28 533 945,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 953 024,19	-38 859 687,19
Plus-values réalisées sur contrats financiers	311 071 276,38	488 152 554,44
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-387 114 623,47	-469 336 961,09
Frais de transaction	-5 765,75	-
Différences de change	1 043 931,72	-2 457 005,29
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	6 496 899,69	-4 149 838,81
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 138 207,28	-2 358 692,41
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 358 692,41	1 791 146,40
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-307 679,56	-450 437,12
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-683 947,94	-376 268,38
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-376 268,38	74 168,74
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-362 069,12	-404 254,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	59 101 313,74	94 306 186,86

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	58 202 617,88
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	933,22
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	45 309,61
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	933,22	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	45 309,61	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	59 859 592,65	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	933,22	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		29 954,58
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		29 393,90
Debiteurs et créditeurs divers		560,68
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0010869495	13 230 605	21 512 611,91	4 650 772	8 674 091,57
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0010869495		8 284,89		1 602,50
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0010869495		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0010869495		8 284,89		1 602,50

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0010869495	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0010869495	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-421 710,65	-606 925,95
Total	-421 710,65	-606 925,95

Actions Acc / FR0010869495	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-421 710,65	-606 925,95
Total	-421 710,65	-606 925,95
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-67 989 417,79	-14 416 603,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-67 989 417,79	-14 416 603,09
Actions Acc / FR0010869495	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-67 989 417,79	-14 416 603,09
Total	-67 989 417,79	-14 416 603,09
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.05.2017
Actif net	59 101 313,74	94 306 186,86	58 960 904,89	76 881 762,80	59 681 139,17

Actions Acc / FR0010869495	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.05.2017
Nombre d'actions en circulation	41 169 921	32 590 088	18 061 907	16 981 321	14 369 127
Valeur liquidative	1,4355	2,8937	3,2643	4,5274	4,1534
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,66	-0,46	-1,58	0,60	-2,99

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US00507V1098	ACTIVISION BLIZZARD INC	PROPRE	30 884,00	2 086 688,24	USD	3,53
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	505,00	283 803,67	USD	0,48
US0116591092	ALASKA AIR GROUP INC	PROPRE	40 782,00	1 860 695,27	USD	3,15
US0171751003	ALLEGHANY CORPORATION	PROPRE	3 221,00	1 813 000,63	USD	3,07
US02043Q1076	ALNYLAM PHARMACEUTICALS	PROPRE	6 736,00	928 750,19	USD	1,57
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	361,00	1 052 017,48	USD	1,78
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	28 077,00	3 634 421,78	USD	6,15
US0404131064	ARISTA NETWORKS	PROPRE	3 732,00	1 321 203,78	USD	2,24
US09215C1053	BLACK KNIGHT INC	PROPRE	14,00	848,17	USD	0,00
US09857L1089	BOOKING HOLDINGS INC	PROPRE	850,00	1 778 062,65	USD	3,01
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	67,00	30 781,50	USD	0,05
US1273871087	CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	PROPRE	29 852,00	4 465 482,58	USD	7,56
US15135B1017	CENTENE	PROPRE	6 027,00	371 020,51	USD	0,63
US1252691001	CF INDUSTRIES HOLDINGS INC	PROPRE	21 924,00	1 076 071,03	USD	1,82
US22266L1061	COUPA SOFTWARE INC	PROPRE	4,00	787,04	USD	0,00
IL0011334468	CYBERARK SOFTWARE LTD	PROPRE	2 926,00	455 391,54	USD	0,77
US24906P1093	DENTSPLY INTERNATIONAL INC	PROPRE	54 524,00	2 695 457,37	USD	4,56
US2561631068	DOCUSIGN INC	PROPRE	6 101,00	1 467 139,59	USD	2,48
US25746U1097	DOMINION ENERGY INC	PROPRE	19 522,00	1 280 886,12	USD	2,17
US44891N2080	IAC/INTERACTIVECORP	PROPRE	2 593,00	341 408,87	USD	0,58
US4523271090	ILLUMINA	PROPRE	1 234,00	442 587,20	USD	0,75
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	5 358,00	1 210 359,35	USD	2,05
US5128071082	LAM RESEARCH CORP	PROPRE	8 138,00	3 963 130,40	USD	6,71
US5658491064	MARATHON OIL CORP	PROPRE	23 864,00	336 539,62	USD	0,57
US5926881054	METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	PROPRE	724,00	926 469,75	USD	1,57

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	10 383,00	2 975 338,48	USD	5,03
US60855R1005	MOLINA HEALTHCARE	PROPRE	8 784,00	2 244 635,54	USD	3,80
US61174X1090	MONSTER BEVERAGE CORP	PROPRE	11,00	807,95	USD	0,00
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	3 369,00	744 309,55	USD	1,26
US68622V1061	ORGANON AND COMPANY	PROPRE	103 377,00	3 282 872,97	USD	5,55
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	18 641,00	1 293 634,66	USD	2,19
US7782961038	ROSS STORES INC	PROPRE	41 059,00	4 016 313,50	USD	6,80
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	3 027,00	783 894,26	USD	1,33
US8168511090	SEMPRA ENERGY	PROPRE	4 874,00	537 540,39	USD	0,91
US8334451098	SNOWFLAKE INC	PROPRE	5 581,00	1 706 442,89	USD	2,89
US8522341036	SQUARE INC	PROPRE	1 319,00	290 071,72	USD	0,49
US78486Q1013	SVB FINANCIAL GROUP	PROPRE	1 719,00	1 065 638,89	USD	1,80
US8716071076	SYNOPSIS INC	PROPRE	8 606,00	2 477 724,85	USD	4,19
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	2 685,00	2 584 653,27	USD	4,37
US90138F1021	TWILIO INC	PROPRE	2 582,00	650 068,28	USD	1,10
US91879Q1094	VAIL RESORTS INC.	PROPRE	2 184,00	650 547,97	USD	1,10
US9291601097	VULCAN MATERIALS CO	PROPRE	1 328,00	218 171,84	USD	0,37
US9418481035	WATERS CORP	PROPRE	207,00	65 744,52	USD	0,11
US98980L1017	ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC	PROPRE	3,00	711,99	USD	0,00
US98980G1022	ZSCALER INC	PROPRE	1 624,00	447 464,80	USD	0,76
Total Action				59 859 592,65		101,28
Total Valeurs mobilières				59 859 592,65		101,28
Swap de Performance						
SWAP03925623	INDEX LEG MS LYX ETF	PROPRE	58 202 617,88	59 175 644,73	EUR	100,13
SWAP03924891	VRAC LEG MS LYX ETF	PROPRE	58 202 617,88	-59 859 592,67	EUR	-101,28
Total Swap de Performance				-683 947,94		-1,16
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-560,68	-560,68	EUR	-0,00
Total AUTRES				-560,68		-0,00

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-45 309,61	-45 309,61	EUR	-0,08
	BANQUE USD SGP	PROPRE	1 079,97	933,22	USD	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-44 376,39		-0,08
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-29 393,90	-29 393,90	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-29 393,90		-0,05
Total Liquidites				-74 330,97		-0,13
Total LYXOR DAILY SHORT DAX X2 UCITS ETF				59 101 313,74		100,00

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 31/10/2018 au 31/10/2019
<i>LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF- Acc</i>	-50.39%	-11.35%	-27.90%
<i>SHORTDAX X2 INDEX</i>	-50.20%	-10.81%	-27.34%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARO UCITS ETF

Compartiment/nourricier	LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARO UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions des pays de la zone Euro.

Le compartiment Lyxor Ibex 35 Doble Apalancado Diario UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de stratégie de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer avec un effet de levier x2 quotidien à la hausse comme à la baisse au marché des actions espagnoles en reproduisant l'évolution de l'indice de stratégie Ibex 35[®] Doble Apalancado Neto (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.10 %.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence du Compartiment est l'indice de stratégie Ibex 35[®] Doble Apalancado Neto augmenté des dividendes éventuels perçus par le Compartiment au titre de la détention des actions composant l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie action calculé, maintenu et publié par Sociedad de Bolsas. L'Indicateur de Référence offre une exposition avec effet de levier X 2 quotidien à la hausse ou à la baisse de l'indice IBEX 35[®] (l'« Indice Parent »). Ainsi, en cas de hausse de l'Indice Parent sur un Jour de calcul de la valeur liquidative, la valeur liquidative du Compartiment augmentera doublement sur ce même jour de calcul de la valeur liquidative et, en cas de baisse de l'Indice Parent sur un jour de calcul de la valeur liquidative, la valeur liquidative du Compartiment baissera doublement sur ce même jour de calcul de la valeur liquidative.

L'Indice Parent est la principale référence de la Bourse de Madrid et est composé des 35 actions les plus traitées du marché espagnol. L'Indice Parent est un indice pondéré par la capitalisation boursière flottante.

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet : <http://www.bolsamadrid.es/ing/asp/Indices/Resumen.aspx>

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Publication de l'indicateur de référence

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet <http://www.bolsamadrid.es/ing/asp/Indices/Resumen.aspx>

L'administrateur de l'Indicateur de Référence est Sociedad de Bolsas.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révisions et composition de l'indicateur de référence

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence dépend de la révision de la composition de son Indice Parent. La révision de la composition de l'Indice Parent a lieu semestriellement.

Le levier introduit dans la formule de calcul de l'Indicateur de Référence fait l'objet d'un réajustement quotidien. Les conséquences liées au réajustement quotidien du levier sont notamment explicitées dans les sections Indicateur de Référence et Profil de Risque du prospectus.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet : <http://www.bolsamadrid.es/ing/asp/Indices/Resumen.aspx>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Intérêt de la stratégie « Leverage »

La stratégie « Leverage » (avec effet de levier quotidien) est une stratégie dynamique appliquée au niveau de l'Indicateur de Référence. Elle permet à tout investisseur de multiplier quotidiennement son investissement par deux par rapport à un investissement « simple » dans l'Indice Parent, ceci grâce à l'emprunt contracté pour la réalisation de la stratégie. En cas de hausse de l'Indicateur de Référence, les gains sur une journée sont 2 fois plus importants que pour un investissement « simple » dans l'Indice Parent. A contrario dans le cas d'un marché baissier les pertes sont elles aussi multipliées par deux quotidiennement du fait de l'effet multiplicateur du levier. Les risques de la stratégie font ainsi l'objet d'un effet multiplicateur quotidien.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100 % de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé..

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indice Parent, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions à l'actif du Compartiment seront choisies afin de limiter les coûts liés à la réplification de l'Indicateur de Référence.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o géographique

o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10 % de l'actif net. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 10 % de son actif net, de façon temporaire, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20 % de sa valeur liquidative à la condition que :

les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30 % de l'actif du Compartiment. Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (i) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (ii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (iv) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (v) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque sur actions

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Le Compartiment présente un risque action élevé.

Risque de perte du capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de réajustement quotidien du levier

Les investisseurs sont doublement exposés aux fluctuations qui affectent au jour le jour le prix ou le niveau de l'Indice Parent. En particulier, toute dépréciation du marché sous-jacent sera amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien figurant dans la formule de l'Indicateur de Référence sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de la performance de l'Indice Parent. Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10 % un jour ouvré donné, puis se déprécie de 5 % le jour ouvré suivant, le Compartiment se sera apprécié au total de 8 % après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que l'Indice Parent se sera apprécié de 4,5 % sur la même période.

Si l'Indice Parent se déprécie de 5 % par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total de 9,75 %, tandis que le Compartiment se sera déprécié (avant déduction des frais applicables) de 19 % sur la même période.

Scénario négatif 1	Cas où le levier induit est supérieur à 2 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	10 %	110	20 %	120	x2
jour 2	-11 %	97.9	-22 %	93.6	x2
période totale	-2.10 %		-6.40 %		x3,05

Scénario négatif 2	Cas où le levier induit est inférieur à 2 dans un scénario de hausse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	-5 %	95	-10 %	90	x2
jour 2	6 %	100.7	12 %	100.8	x2
période totale	0.70 %		0.80 %		x1,14

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre une hausse sur cette même période.

Scénario de levier induit inversé :	Cas où le levier induit est négatif sur la période				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	20 %	120	40 %	140	x2
jour 2	-16 %	100.8	-32 %	95.2	x2
période totale	0.80 %		-4.80 %		x-6

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplcation de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- v) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- vi) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque que l'objectif de gestion du Compartiment ne soit que partiellement atteint :

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'indicateur de référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'indice, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement du régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté. Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment. On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence " les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,

- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'indice, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer avec un effet de levier x2 quotidien à la hausse comme à la baisse au marché des actions espagnoles.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels (et à cinq ans), mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.

- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 15 février 2018.
- Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

rapp d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice IBEX 35 Double Lev Net EUR (Ticker:IBXQ).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor IBEX 35 Doble Apalancado Diario UCITS ETF - Acc	FR0011042753	EUR	99,19% ⁽¹⁾	99,74%	-	58,96%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0619%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.1%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en-dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en œuvre par les équipes de gestion. Cet écart est considéré comme non significatif.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.9	7.7	5.8	4.9

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 35

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		7.7	21.5%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	8.4	8.2%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	6.6	4.2%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	7.8	6.0%			
	Pollution, Gestion des Déchets	7.3	3.1%			
Social		5.8	40.3%		0.0	0.0%
	Capital Humain	5.5	20.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.9	13.5%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	5.6	4.1%			
	Opposition des parties prenantes	8.6	2.6%			
Gouvernance		4.9	38.2%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			7.4%	4.3%				
Consommation Discrétionnaire	11.9%			0.2%	0.5%			
Biens de Consommation de Base					0.6%			
Énergie		3.4%						
Finance	8.2%	4.9%	1.6%	11.6%				
Santé			0.4%	1.7%	0.3%			
Industrie			10.3%	1.0%				
Technologies de l'Information		5.7%						
Matériaux				0.7%	1.3%			
Immobilier			0.6%	0.9%				
Services aux Collectivités	17.8%	2.5%	0.4%					

Les meilleurs (AAA,AA) 54%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 44%
Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings. A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 36%
Jaune 33%
Vert 29%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
245	388	221	Scope 1 reporté (vs estimé)	100%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	98%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	6%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	4%
Pétrole	3%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0025
Pétrole (MMBOE)	0.0011

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	357.3
Charbon thermique	0.0
Pétrole	485.4
Gaz	820.6
Total	1 663.3

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	1 663.3

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	15.2%	0.0%	4.3%
Certains efforts	78.3%	99.6%	84.8%
Efforts limités/Informations	3.7%	0.0%	8.2%
Aucun effort/Aucune preuve	0.9%	0.0%	2.6%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.1
Low carbon transition management Score	6.2
Operational Transition	4.5%
Production Transition	4.5%
Neutral	70.0%
Solutions	5.2%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	13.6%	Combustibles liquides	0.0%	Gaz naturel	38.2%
Nucléaire	17.5%	Renouvelables	30.2%	Charbon	0.5%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	28%
20-49.9%	5%
50-100%	3%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	30.5%	Efficacité énergétique	37.7%	Bâtiment vert	4.4%
Prévention de la pollution	4.1%	Eau durable	8.1%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	4.4%	Efficacité énergétique	1.3%	Bâtiment vert	1.3%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.6%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 7.7%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	1%
Vague froide	27%
Inondation	5%
Vague De Chaleur	9%
Ouragan	2%
Stress hydrique	50%
Wildfire	6%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	0.7%	85.4%	13.9%	78.2%	18.6%	3.2%
Émissions de dioxyde de carbone	3.0%	66.0%	31.0%	82.8%	13.0%	4.1%
Déchets électroniques	3.4%	17.0%	79.6%	100.0%		
Opportunités dans le bâtiment vert	8.4%	63.9%	27.7%	98.6%	0.0%	1.3%
Opp's dans les énergies renouvelables	10.3%	84.6%	5.1%	84.0%	6.2%	9.8%
Matériel d'emballage et déchets	20.3%	21.6%	58.1%	99.1%		0.9%
Stress hydrique	15.2%	42.3%	42.5%	72.4%	18.3%	9.2%
Émissions et déchets toxiques				64.9%	26.3%	8.7%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBT):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	>3°C
Couverture	98.7%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	25.8%
1.5-2°C	24.4%
2-3°C	3.7%
>3°C	46.1%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	77 603 549,10
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	TESLA
	Montant	7 497 901,06
2	Dénomination	BERKSHIRE HATHAWAY
	Montant	6 987 444,15
3	Dénomination	AMERISOURCEBERGEN
	Montant	4 249 005,80
4	Dénomination	PEPSICO
	Montant	4 110 763,28
5	Dénomination	UNITED PARCEL SERVICE
	Montant	3 823 183,60
6	Dénomination	MICROSOFT
	Montant	3 781 427,97
7	Dénomination	ALPHABET
	Montant	3 769 215,85
8	Dénomination	MOODYS
	Montant	3 701 870,81

9	Dénomination	INTUIT
	Montant	3 684 807,85
10	Dénomination	DOLLAR GENERAL
	Montant	3 610 168,24

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	-	77 603 549,10

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
	Cash	-	-	-	-	-
	Titre	-	-	-	-	89 172 802,61

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
	Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
	1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
	1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
	1 à 3 mois	-	-	-	-	-
	3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
	Plus d'1 an	-	-	-	-	-
	Ouvertes	-	-	-	-	89 172 802,61

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	USD
	Montant	-	-	-	-	78 611 194,97
2	Monnaie	-	-	-	-	EUR
	Montant	-	-	-	-	4 832 666,34
3	Monnaie	-	-	-	-	GBP
	Montant	-	-	-	-	3 504 939,18

4	Monnaie	-	-	-	-	JPY
	Montant	-	-	-	-	2 224 002,12

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	77 603 549,10
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	77 603 549,10

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	77 603 549,10

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		1
1	Dénomination	SOCIETE GENERALE
	Montant	89 172 802,61

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	77 603 549,10
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	77 603 549,10

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	89 172 802,61
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	89 172 802,61
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	166 801 040,75	133 846 873,25
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	89 172 802,61	71 036 375,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	77 628 238,14	62 810 497,70
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	166 801 040,75	133 846 873,25

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	40 699 025,11	90 732 539,90
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	37 179 264,67	-27 548 128,46
• Résultat de l'exercice	-274 740,68	-396 055,21
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	77 603 549,10	62 788 356,23
Instruments financiers	89 172 802,61	71 036 375,55
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	89 172 802,61	71 036 375,55
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	24 688,68	22 141,08
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	24 688,68	22 141,08
Comptes financiers	0,36	0,39
Concours bancaires courants	0,36	0,39
Emprunts	-	-
Total du passif	166 801 040,75	133 846 873,25

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	75 382 531,16	70 681 682,24
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-308 262,73	-264 267,21
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-308 262,73	-264 267,21
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	33 522,05	-131 788,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-274 740,68	-396 055,21

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
 - les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
 - les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
 - Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
 - Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent. Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
 - Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0,40 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

exercice

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Sociedad de Bolsa ne garantit en aucune façon, de façon explicite ou implicite, les résultats qui pourraient être obtenus via l'utilisation de l'indice de Sociedad de Bolsa. Sociedad de Bolsa ne pourra en aucune façon être tenue responsable (pour négligence ainsi que tout autre motif) d'une quelconque erreur affectant l'indice, envers quiconque, et ne sera nullement tenue d'informer qui que ce soit de toute erreur touchant l'indice.

Le LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF n'est en aucune façon parrainé ou promu par Sociedad de Bolsa, qui ne le commercialise pas.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	62 788 356,23	74 172 978,62
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	55 614 471,63	97 051 879,02
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-96 302 101,15	-69 249 462,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,02	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	91 611 103,06	66 161 868,98
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-50 617 758,42	-93 695 568,52
Frais de transaction	-	-
Différences de change	0,02	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	14 817 740,44	-11 389 071,87
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	77 628 238,14	62 810 497,70
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	62 810 497,70	74 199 569,57
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-308 262,73	-264 267,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	77 603 549,10	62 788 356,23

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	75 382 531,16
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,36
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,36	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	78 611 194,97	3 504 939,18	2 224 002,12	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	78 611 194,97	3 504 939,18	2 224 002,12	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	0,36	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		24 688,68
Opérations de change à terme de devises :		-
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		-
Frais provisionnés		24 688,68
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	3 895 018	55 614 471,63	6 784 400	96 302 101,15
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	77 628 238,14

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-274 740,68	-396 055,21
Total	-274 740,68	-396 055,21
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-274 740,68	-396 055,21
Total	-274 740,68	-396 055,21
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	37 179 264,67	-27 548 128,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	37 179 264,67	-27 548 128,46
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	37 179 264,67	-27 548 128,46
Total	37 179 264,67	-27 548 128,46
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.08.2017
Actif net	77 603 549,10	62 788 356,23	74 172 978,62	101 495 769,89	84 714 921,88
Nombre d'actions en circulation	4 723 897	7 613 279	4 086 715	6 345 915	4 111 444
Valeur liquidative	16,4278	8,2472	18,1497	15,9938	20,6046
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	7,81	-3,67	8,52	-6,56	9,25

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US02079K3059	ALPHABET INC	PGARAN	43,00	110 019,06	USD	0,14
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PGARAN	1 428,00	3 659 196,79	USD	4,72
US0231351067	AMAZON.COM INC	PGARAN	1 220,00	3 555 294,53	USD	4,58
US03073E1055	AMERISOURCEBERGEN	PGARAN	40 298,00	4 249 005,80	USD	5,48
FR0004125920	AMUNDI SA	PGARAN	9 039,00	696 454,95	EUR	0,90
US0404131064	ARISTA NETWORKS	PGARAN	10 163,00	3 597 908,38	USD	4,64
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PGARAN	28 174,00	6 987 444,15	USD	9,00
US09062X1037	BIOGEN INC	PGARAN	779,00	179 514,99	USD	0,23
FR0000039299	BOLLORE SA	PGARAN	77 119,00	386 366,19	EUR	0,50
US1344291091	CAMPBELL SOUP CO	PGARAN	47 431,00	1 637 389,03	USD	2,11
US1252691001	CF INDUSTRIES HOLDINGS INC	PGARAN	33 741,00	1 656 071,55	USD	2,13
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PGARAN	71 932,00	3 478 966,55	USD	4,48
US2566771059	DOLLAR GENERAL	PGARAN	18 860,00	3 610 168,24	USD	4,65
US26875P1012	EOG RESOURCES	PGARAN	43 976,00	3 513 519,95	USD	4,53
US30303M1027	FACEBOOK A	PGARAN	7 380,00	2 063 466,49	USD	2,66
US37045V1008	GENERAL MOTORS	PGARAN	11 337,00	533 223,51	USD	0,69
US4606901001	INTERPUBLIC GROUP OF COS INC	PGARAN	3 668,00	115 911,65	USD	0,15
US4612021034	INTUIT	PGARAN	6 812,00	3 684 807,85	USD	4,75
US58155Q1031	MCKESSON CORP	PGARAN	10 209,00	1 833 870,75	USD	2,36
US5949181045	MICROSOFT CORP	PGARAN	13 196,00	3 781 427,97	USD	4,87
US6153691059	MOODY'S CORP	PGARAN	10 600,00	3 701 870,81	USD	4,77
JP3756600007	NINTENDO CO LTD	PGARAN	5 846,00	2 224 002,12	JPY	2,87
US67066G1040	NVIDIA CORP	PGARAN	9 614,00	2 124 010,70	USD	2,74
US7134481081	PEPSICO INC	PGARAN	29 438,00	4 110 763,28	USD	5,30
US7237871071	PIONEER NATURAL RES	PGARAN	15 996,00	2 584 516,81	USD	3,33

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARO UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US7611521078	RESMED	PGARAN	7 090,00	1 610 742,62	USD	2,08
FR0000121709	SEB SA	PGARAN	1 994,00	269 788,20	EUR	0,35
FR0012757854	SPIE SA	PGARAN	165 717,00	3 480 057,00	EUR	4,48
US88160R1014	TESLA INC	PGARAN	7 789,00	7 497 901,06	USD	9,66
US90184L1026	TWITTER INC	PGARAN	30 303,00	1 401 963,81	USD	1,81
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PGARAN	16 822,00	3 509 035,04	USD	4,52
US9113121068	UNITED PARCEL SERVICE-B	PGARAN	20 726,00	3 823 183,60	USD	4,93
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PGARAN	2 738 842,00	3 504 939,18	GBP	4,52
Total Action				89 172 802,61		114,91
Total Valeurs mobilières				89 172 802,61		114,91
Swap de Performance						
SWAP03552973	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	24 688,69	EUR	0,03
SWAP03553017	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	75 382 531,16	77 603 549,45	EUR	100,00
Total Swap de Performance				77 628 238,14		100,03
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-47,00	-0,36	JPY	-0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-0,36		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-24 688,68	-24 688,68	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-24 688,68		-0,03
Total Liquidités				-24 689,04		-0,03
Dossiers						
ADI REME:Prise depot de Collateral (Doss.)						
PDC-03748973	PDC LYXOFR0000039299	PGAR1	-386 366,19	-386 366,19	EUR	-0,50
PDC-03748968	PDC LYXOFR0000121709	PGAR1	-269 788,20	-269 788,20	EUR	-0,35
PDC-03748979	PDC LYXOFR00004125920	PGAR1	-696 454,95	-696 454,95	EUR	-0,90
PDC-03748978	PDC LYXOFR0012757854	PGAR1	-3 480 057,00	-3 480 057,00	EUR	-4,48
PDC-03748971	PDC LYXOGB00BH4HKS39	PGAR1	-2 959 044,90	-3 504 939,18	GBP	-4,52
PDC-03748972	PDC LYXOJP3756600007	PGAR1	-293 469 200,00	-2 224 002,12	JPY	-2,87
PDC-03748958	PDC LYXOUS02079K1079	PGAR1	-4 234 605,48	-3 659 196,79	USD	-4,72
PDC-03748975	PDC LYXOUS02079K3059	PGAR1	-127 319,56	-110 019,06	USD	-0,14

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARO UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PDC-03748948	PDC LYXOUS0231351067	PGAR1	-4 114 364,60	-3 555 294,53	USD	-4,58
PDC-03748947	PDC LYXOUS03073E1055	PGAR1	-4 917 161,96	-4 249 005,80	USD	-5,48
PDC-03748976	PDC LYXOUS0404131064	PGAR1	-4 163 679,47	-3 597 908,38	USD	-4,64
PDC-03748950	PDC LYXOUS0846707026	PGAR1	-8 086 219,74	-6 987 444,15	USD	-9,00
PDC-03748949	PDC LYXOUS09062X1037	PGAR1	-207 743,72	-179 514,99	USD	-0,23
PDC-03748951	PDC LYXOUS1252691001	PGAR1	-1 916 488,80	-1 656 071,55	USD	-2,13
PDC-03748952	PDC LYXOUS1344291091	PGAR1	-1 894 868,45	-1 637 389,03	USD	-2,11
PDC-03748953	PDC LYXOUS17275R1023	PGAR1	-4 026 034,04	-3 478 966,55	USD	-4,48
PDC-03748954	PDC LYXOUS2566771059	PGAR1	-4 177 867,20	-3 610 168,24	USD	-4,65
PDC-03748955	PDC LYXOUS26875P1012	PGAR1	-4 066 020,96	-3 513 519,95	USD	-4,53
PDC-03748956	PDC LYXOUS30303M1027	PGAR1	-2 387 946,60	-2 063 466,49	USD	-2,66
PDC-03748957	PDC LYXOUS37045V1008	PGAR1	-617 072,91	-533 223,51	USD	-0,69
PDC-03748960	PDC LYXOUS4606901001	PGAR1	-134 138,76	-115 911,65	USD	-0,15
PDC-03748959	PDC LYXOUS4612021034	PGAR1	-4 264 243,88	-3 684 807,85	USD	-4,75
PDC-03748961	PDC LYXOUS58155Q1031	PGAR1	-2 122 246,92	-1 833 870,75	USD	-2,36
PDC-03748963	PDC LYXOUS5949181045	PGAR1	-4 376 057,52	-3 781 427,97	USD	-4,87
PDC-03748962	PDC LYXOUS6153691059	PGAR1	-4 283 990,00	-3 701 870,81	USD	-4,77
PDC-03748964	PDC LYXOUS67066G1040	PGAR1	-2 458 011,38	-2 124 010,70	USD	-2,74
PDC-03748965	PDC LYXOUS7134481081	PGAR1	-4 757 180,80	-4 110 763,28	USD	-5,30
PDC-03748966	PDC LYXOUS7237871071	PGAR1	-2 990 932,08	-2 584 516,81	USD	-3,33
PDC-03748967	PDC LYXOUS7611521078	PGAR1	-1 864 031,90	-1 610 742,62	USD	-2,08
PDC-03748977	PDC LYXOUS88160R1014	PGAR1	-8 676 946,00	-7 497 901,06	USD	-9,66
PDC-03748974	PDC LYXOUS90184L1026	PGAR1	-1 622 422,62	-1 401 963,81	USD	-1,81
PDC-03748969	PDC LYXOUS9078181081	PGAR1	-4 060 830,80	-3 509 035,04	USD	-4,52
PDC-03748970	PDC LYXOUS9113121068	PGAR1	-4 424 379,22	-3 823 183,60	USD	-4,93
Total ADI REME:Prise depot de Collateral (Doss.)				-89 172 802,61		-114,91
Total Dossiers				-89 172 802,61		-114,91
Total LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARO UCITS ETF				77 603 549,10		100,00

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Le compartiment Lyxor Ibex 35 Doble Inverso Diario UCITS ETF (le « Compartiment ») est un OPCVMs indiciel de stratégie de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement et avec un effet de levier x2 quotidien à la hausse comme à la baisse au marché des actions espagnoles en reproduisant l'évolution de l'indice de stratégie Ibex 35® Doble Inverso (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), quelle que soit son évolution, et tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'indice de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,15 %.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est l'indice de stratégie IBEX 35® DOBLE INVERSO TOTAL RETURN (dividendes bruts réinvestis, c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent).

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie action calculé, maintenu et publié par Sociedad de Bolsas. L'Indicateur de Référence offre une exposition inversée avec un effet de levier X2 quotidien à la hausse ou à la baisse de l'indice IBEX 35® (« l'Indice Parent »). Ainsi, en cas de hausse de l'Indice Parent sur un jour de calcul de la valeur liquidative, la valeur liquidative du Compartiment baissera doublement sur ce même jour de calcul de la valeur liquidative et les actionnaires ne bénéficieront pas de la hausse de l'Indice Parent.

L'Indice Parent est la principale référence de la Bourse de Madrid et est composé des 35 actions les plus traitées du marché espagnol.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière flottante.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de la construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet : <http://www.bolsamadrid.es/ing/asp/Indices/Resumen.aspx>

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence en Euros.

Publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants. L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour appartenant au calendrier de publication de l'Indicateur de Référence.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet :

<http://www.bolsamadrid.es/ing/asp/Indices/Resumen.aspx>

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'indicateur de référence

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence dépend de la révision de la composition de son Indice Parent.

La révision de la composition de l'Indice Parent a lieu semestriellement.

Le levier doublement inversé introduit dans la formule de calcul de l'Indicateur de Référence fait l'objet d'un réajustement quotidien. Les conséquences liées au réajustement quotidien du levier sont notamment explicitées dans les sections Indicateur de Référence et Profil de Risque du présent prospectus.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site :

<http://www.bolsamadrid.es/ing/asp/Indices/Resumen.aspx>

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indice Parent, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20% de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35% pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instruments financiers entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence ;
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;
- Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent) ;

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- Géographique ;

- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion ;

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du

Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) Toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20% de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables

aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce,

aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque lié au réajustement quotidien du levier

Les investisseurs sont doublement exposés aux fluctuations qui affectent au jour le jour le prix ou le niveau de l'Indice Parent. En particulier, toute dépréciation du marché sous-jacent sera amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien figurant dans la formule de l'indice de stratégie "leveragé" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de la performance de l'Indice Parent.

Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10% un jour ouvré donné, puis se déprécie de 5% le jour ouvré suivant, l'ETF se sera apprécié au total de 8% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que l'Indice Parent se sera apprécié de 4,5% sur la même période. Si l'Indice Parent se déprécie de 5% par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total de 9,75%, tandis que l'ETF se sera déprécié (avant déduction des frais applicables) de 19% sur la même période.

Scénario négatif 1

Cas où le levier induit est supérieur à 2 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent.

	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	10%	110	20%	80	x-2
jour 2	-5%	104.5	-10%	88	x-2
periode totale	4.50%		-12%		x-2,67

Scénario négatif 2

Cas où le levier négatif induit est inférieur à 2 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent.

	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	-10%	90	20%	120	x-2
jour 2	6%	95.4	-12%	105.6	x-2
periode totale	-4.60%		5.60%		x-1,22

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre également une baisse sur cette même période.

Scénario de levier inversé

Cas où le levier induit est positif sur la période :

	indice Parent	indice de stratégie	

	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	levier induit
		100		100	
jour 1	5%	105	-10%	90	x-2
jour 2	-5%	99.75	10%	99	x-2
période totale		-0.25%		-1.00%	x4

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de l'Indicateur de référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) Un ou plusieurs composants de l'indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer inversement avec un effet de levier x2 quotidien à la hausse comme à la baisse au marché des actions espagnoles.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 15 février 2018.
- Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice IBEX 35 Double Short EUR (Ticker:IBEXDS).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor IBEX 35 Doble Inverso Diario UCITS ETF - Acc	FR0011036268	EUR	-57,38% ⁽¹⁾	-57,01%	-	-89,48%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

-les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;

-Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);

-la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0480%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.15%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en œuvre par les équipes de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
2.7	1.5	2.8	3.4

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 35

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		1.5	21.5%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	1.0	8.2%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	2.3	4.2%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	1.5	6.0%			
	Pollution, Gestion des Déchets	1.8	3.1%			
Social		2.8	40.3%		0.0	0.0%
	Capital Humain	3.0	20.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	2.7	13.5%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	2.9	4.1%			
	Opposition des parties prenantes	1.0	2.6%			
Gouvernance		3.4	38.2%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			7.4%	4.3%				
Consommation Discrétionnaire	11.9%			0.2%	0.5%			
Biens de Consommation de Base					0.6%			
Énergie		3.4%						
Finance	8.2%	4.9%	1.6%	11.6%				
Santé			0.4%	1.7%	0.3%			
Industrie			10.3%	1.0%				
Technologies de l'Information		5.7%						
Matériaux				0.7%	1.3%			
Immobilier			0.6%	0.9%				
Services aux Collectivités	17.8%	2.5%	0.4%					

Les meilleurs (AAA,AA) 54%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 44%
Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 36%
Jaune 33%
Vert 29%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	
0	0	0	Portefeuille couvert (poids) 100%
			Scope 1 reporté (vs estimé) 0%
			Scope 2 reporté (vs estimé) 0%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions-carbones financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.0%	0.0%	0.0%
Certains efforts	0.0%	0.0%	0.0%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	0.0%
Aucun effort/Aucune preuve	0.0%	0.0%	0.0%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories qui sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	0.0
Low carbon transition management Score	0.0
Operational Transition	0.0%
Production Transition	0.0%
Neutral	0.0%
Solutions	0.0%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	21.8%
---	-------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	Combustibles liquides	Gaz nature 	Nucléaire	Renouvelable s
	Charb on			

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	0%
20-49.9%	0%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
---------------------	------	------------------------	------	---------------	------

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Prévention de la pollution 0.0% Eau durable 0.0% Agriculture durable 0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 0.0%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	1%
Vague froide	27%
Inondation	5%
Vague De Chaleur	9%
Ouragan	2%
Stress hydrique	50%
Wildfire	6%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	0.7%	85.4%	13.9%	78.2%	18.6%	3.2%
Émissions de dioxyde de carbone	3.0%	66.0%	31.0%	82.8%	13.0%	4.1%
Déchets électroniques	3.4%	17.0%	79.6%	100.0%		
Opportunités dans le bâtiment vert	8.4%	63.9%	27.7%	98.6%	0.0%	1.3%
Opp's dans les énergies renouvelables	10.3%	84.6%	5.1%	84.0%	6.2%	9.8%
Matériel d'emballage et déchets	20.3%	21.6%	58.1%	99.1%		0.9%
Stress hydrique	15.2%	42.3%	42.5%	72.4%	18.3%	9.2%
Émissions et déchets toxiques				64.9%	26.3%	8.7%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	null
Couverture	98.7%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	25.8%
1.5-2°C	24.4%
2-3°C	3.7%
>3°C	46.1%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres

% des actifs prêtés	-
---------------------	---

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	24 661 530,76
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	TESLA
	Montant	2 460 474,40
2	Dénomination	BERKSHIRE HATHAWAY
	Montant	2 354 858,46
3	Dénomination	BEST BUY
	Montant	1 493 287,43
4	Dénomination	VOYA FINANCIAL
	Montant	1 420 902,45
5	Dénomination	MERCK & CO
	Montant	1 245 292,16
6	Dénomination	AMAZON.COM
	Montant	1 194 812,10
7	Dénomination	MICROSOFT
	Montant	1 180 908,20
8	Dénomination	ALPHABET
	Montant	1 164 155,20

9	Dénomination	CHEVRON CORPORATION
	Montant	1 163 647,77
10	Dénomination	SPIE
	Montant	1 158 969,00

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	-	24 661 530,76

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
	Cash	-	-	-	-	-
	Titre	-	-	-	-	28 626 883,07

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
	Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
	1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
	1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
	1 à 3 mois	-	-	-	-	-
	3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
	Plus d'1 an	-	-	-	-	-
	Ouvertes	-	-	-	-	28 626 883,07

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	USD
	Montant	-	-	-	-	23 685 541,98
2	Monnaie	-	-	-	-	EUR
	Montant	-	-	-	-	2 833 022,15
3	Monnaie	-	-	-	-	GBP
	Montant	-	-	-	-	1 150 541,21

4	Monnaie	-	-	-	-	JPY
	Montant	-	-	-	-	957 777,73

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	24 661 530,76
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	24 661 530,76

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	24 661 530,76

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		1
1	Dénomination	SOCIETE GENERALE
	Montant	28 626 883,07

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	24 661 530,76
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	24 661 530,76

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	28 626 883,07
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	28 626 883,07
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	53 301 025,02	51 919 256,17
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	28 626 883,07	27 835 572,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	24 674 141,95	24 083 683,21
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	0,92	0,87
Liquidités	0,92	0,87
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	53 301 025,94	51 919 257,04

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	42 127 996,13	8 610 229,55
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17 286 497,57	15 582 361,47
• Résultat de l'exercice	-179 967,80	-121 105,19
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	24 661 530,76	24 071 485,83
Instruments financiers	28 626 883,07	27 835 572,96
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	28 626 883,07	27 835 572,96
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	12 607,78	12 193,92
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	12 607,78	12 193,92
Comptes financiers	4,33	4,33
Concours bancaires courants	4,33	4,33
Emprunts	-	-
Total du passif	53 301 025,94	51 919 257,04

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	25 720 444,67	21 583 045,61
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	0,19
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	0,19
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	0,19
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-121 154,84	-156 492,61
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-121 154,84	-156 492,42
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-58 812,96	35 387,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-179 967,80	-121 105,19

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation ;
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent ;
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.



Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs. Elles sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à l'actionie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,60% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

armes

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Sociedad de Bolsa ne garantit en aucune façon, de façon explicite ou implicite, les résultats qui pourraient être obtenus via l'utilisation de l'indice de Sociedad de Bolsa.

Sociedad de Bolsa ne pourra en aucune façon être tenue responsable (pour négligence ainsi que tout autre motif) d'une quelconque erreur affectant l'indice, envers quiconque, et ne sera nullement tenue d'informer qui que ce soit de toute erreur touchant l'indice.

Le Lyxor IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF n'est en aucune façon parrainé ou promu par Sociedad de Bolsa, qui ne le commercialise pas.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	24 071 485,83	25 071 264,53
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	39 199 673,56	29 438 822,88
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-21 732 210,72	-41 419 283,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,02	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	21 852 951,68	41 073 856,64
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-39 199 673,56	-28 937 832,88
Frais de transaction	-	-
Différences de change	0,05	-0,04
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	590 458,74	-998 849,38
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	24 674 141,95	24 083 683,21
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	24 083 683,21	25 082 532,59
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-121 154,84	-156 492,42
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	24 661 530,76	24 071 485,83

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	25 720 444,67
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,92
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4,33
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,92	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4,33	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	23 685 541,98	1 150 541,21	957 777,73	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	0,92	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	23 685 541,98	1 150 541,21	957 777,73	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		12 607,78
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		12 607,78
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	15 571 791	39 199 673,56	8 655 100	21 732 210,72
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	24 674 141,95

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-179 967,80	-121 105,19
Total	-179 967,80	-121 105,19
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-179 967,80	-121 105,19
Total	-179 967,80	-121 105,19
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17 286 497,59	15 582 361,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-17 286 497,59	15 582 361,47
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-17 286 497,59	15 582 361,47
Total	-17 286 497,59	15 582 361,47
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.08.2017
Actif net	24 661 530,76	24 071 485,83	25 071 264,53	11 462 461,34	29 247 141,10
Nombre d'actions en circulation	11 844 552	4 927 861	7 204 600	2 604 884	7 587 721
Valeur liquidative	2,082	4,8847	3,4798	4,4003	3,8545
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,47	3,13	-2,92	4,96	-1,64

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US02079K3059	ALPHABET INC	PGARAN	455,00	1 164 155,20	USD	4,72
US0231351067	AMAZON.COM INC	PGARAN	410,00	1 194 812,10	USD	4,84
FR0004125920	AMUNDI SA	PGARAN	5 246,00	404 204,30	EUR	1,64
US0404131064	ARISTA NETWORKS	PGARAN	199,00	70 450,04	USD	0,29
US0527691069	AUTODESK INC	PGARAN	1 765,00	484 408,43	USD	1,96
US0718131099	BAXTER INTERNATIONAL INC	PGARAN	4 414,00	301 170,40	USD	1,22
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PGARAN	9 495,00	2 354 858,46	USD	9,55
US0865161014	BEST BUY CO INC	PGARAN	14 137,00	1 493 287,43	USD	6,06
US14149Y1082	CARDINAL HEALTH INC	PGARAN	27 881,00	1 151 860,54	USD	4,67
US1667641005	CHEVRON CORP	PGARAN	11 762,00	1 163 647,77	USD	4,72
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PGARAN	23 707,00	1 146 580,94	USD	4,65
FR0014004L86	DASSAULT AVIATION SA	PGARAN	2 188,00	197 467,00	EUR	0,80
US26875P1012	EOG RESOURCES	PGARAN	4 205,00	335 963,97	USD	1,36
US30063P1057	EXACT SCIENCES CORP	PGARAN	2 328,00	191 550,80	USD	0,78
US30303M1027	FACEBOOK A	PGARAN	3 961,00	1 107 505,53	USD	4,49
US37045V1008	GENERAL MOTORS	PGARAN	6 505,00	305 955,63	USD	1,24
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PGARAN	16 367,00	1 245 292,16	USD	5,05
US5949181045	MICROSOFT CORP	PGARAN	4 121,00	1 180 908,20	USD	4,79
JP3756600007	NINTENDO CO LTD	PGARAN	2 446,00	930 535,27	JPY	3,77
US67066G1040	NVIDIA CORP	PGARAN	491,00	108 476,10	USD	0,44
JP3201200007	OLYMPUS CORP	PGARAN	1 461,00	27 242,46	JPY	0,11
US7134481081	PEPSICO INC	PGARAN	4 216,00	588 728,11	USD	2,39
US7237871071	PIONEER NATURAL RES	PGARAN	7 060,00	1 140 703,22	USD	4,63
US7445731067	PUBLIC SERVICE ENTERPRISE GROU	PGARAN	20 835,00	1 148 648,09	USD	4,66
US7607591002	REPUBLIC SERVICES INC	PGARAN	4 584,00	533 166,04	USD	2,16

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US7703231032	ROBERT HALF INTL	PGARAN	9 869,00	964 258,22	USD	3,91
FR0013269123	RUBIS SCA	PGARAN	36 908,00	1 021 982,52	EUR	4,14
FR0000121709	SEB SA	PGARAN	145,00	19 618,50	EUR	0,08
FR0012757854	SPIE SA	PGARAN	55 189,00	1 158 969,00	EUR	4,70
US8522341036	SQUARE INC	PGARAN	204,00	44 863,25	USD	0,18
GB00BDSFG982	TECHNIPFMC PLC	PGARAN	4 756,00	30 780,83	EUR	0,12
US88160R1014	TESLA INC	PGARAN	2 556,00	2 460 474,40	USD	9,98
US8962391004	TRIMBLE NAVIGATION	PGARAN	468,00	35 333,04	USD	0,14
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PGARAN	899 060,00	1 150 541,21	GBP	4,67
US9290891004	VOYA FINANCIAL	PGARAN	23 568,00	1 420 902,45	USD	5,76
US9311421039	WALMART INC	PGARAN	2 692,00	347 581,46	USD	1,41
Total Action				28 626 883,07		116,08
Total Valeurs mobilières				28 626 883,07		116,08
Swap de Performance						
SWAP03553010	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	12 607,80	EUR	0,05
SWAP03552995	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	25 720 444,67	24 661 534,15	EUR	100,00
Total Swap de Performance				24 674 141,95		100,05
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-4,33	-4,33	EUR	-0,00
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	0,78	0,92	GBP	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-3,41		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-12 607,78	-12 607,78	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-12 607,78		-0,05
Total Liquidités				-12 611,19		-0,05
Dossiers						
AD1 REME:Prise depot de Collateral (Doss.)						
PDC-03749001	PDC LYXOFR0000121709	PGAR1	-19 618,50	-19 618,50	EUR	-0,08
PDC-03749014	PDC LYXOFR0004125920	PGAR1	-404 204,30	-404 204,30	EUR	-1,64
PDC-03749012	PDC LYXOFR0012757854	PGAR1	-1 158 969,00	-1 158 969,00	EUR	-4,70
PDC-03749000	PDC LYXOFR0013269123	PGAR1	-1 021 982,52	-1 021 982,52	EUR	-4,14

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PDC-03749011	PDC LYXOFR0014004L86	PGAR1	-197 467,00	-197 467,00	EUR	-0,80
PDC-03749015	PDC LYXOGB00BDSFG982	PGAR1	-30 780,83	-30 780,83	EUR	-0,12
PDC-03749003	PDC LYXOGB00BH4HKS39	PGAR1	-971 344,42	-1 150 541,21	GBP	-4,67
PDC-03748980	PDC LYXOJP3201200007	PGAR1	-3 594 790,50	-27 242,46	JPY	-0,11
PDC-03749005	PDC LYXOJP3756600007	PGAR1	-122 789 200,00	-930 535,27	JPY	-3,77
PDC-03749008	PDC LYXOUS02079K3059	PGAR1	-1 347 218,60	-1 164 155,20	USD	-4,72
PDC-03748982	PDC LYXOUS0231351067	PGAR1	-1 382 696,30	-1 194 812,10	USD	-4,84
PDC-03749009	PDC LYXOUS0404131064	PGAR1	-81 528,31	-70 450,04	USD	-0,29
PDC-03748981	PDC LYXOUS0527691069	PGAR1	-560 581,65	-484 408,43	USD	-1,96
PDC-03748983	PDC LYXOUS0718131099	PGAR1	-348 529,44	-301 170,40	USD	-1,22
PDC-03748985	PDC LYXOUS0846707026	PGAR1	-2 725 159,95	-2 354 858,46	USD	-9,55
PDC-03748984	PDC LYXOUS0865161014	PGAR1	-1 728 106,88	-1 493 287,43	USD	-6,06
PDC-03748986	PDC LYXOUS14149Y1082	PGAR1	-1 332 990,61	-1 151 860,54	USD	-4,67
PDC-03748988	PDC LYXOUS1667641005	PGAR1	-1 346 631,38	-1 163 647,77	USD	-4,72
PDC-03748987	PDC LYXOUS17275R1023	PGAR1	-1 326 880,79	-1 146 580,94	USD	-4,65
PDC-03748989	PDC LYXOUS26875P1012	PGAR1	-388 794,30	-335 963,97	USD	-1,36
PDC-03749006	PDC LYXOUS30063P1057	PGAR1	-221 672,16	-191 550,80	USD	-0,78
PDC-03748990	PDC LYXOUS30303M1027	PGAR1	-1 281 660,77	-1 107 505,53	USD	-4,49
PDC-03748991	PDC LYXOUS37045V1008	PGAR1	-354 067,15	-305 955,63	USD	-1,24
PDC-03748992	PDC LYXOUS58933Y1055	PGAR1	-1 441 114,35	-1 245 292,16	USD	-5,05
PDC-03748993	PDC LYXOUS5949181045	PGAR1	-1 366 606,02	-1 180 908,20	USD	-4,79
PDC-03748994	PDC LYXOUS67066G1040	PGAR1	-125 533,97	-108 476,10	USD	-0,44
PDC-03748996	PDC LYXOUS7134481081	PGAR1	-681 305,60	-588 728,11	USD	-2,39
PDC-03748997	PDC LYXOUS7237871071	PGAR1	-1 320 078,80	-1 140 703,22	USD	-4,63
PDC-03748995	PDC LYXOUS7445731067	PGAR1	-1 329 273,00	-1 148 648,09	USD	-4,66
PDC-03748999	PDC LYXOUS7607591002	PGAR1	-617 006,40	-533 166,04	USD	-2,16
PDC-03748998	PDC LYXOUS7703231032	PGAR1	-1 115 887,83	-964 258,22	USD	-3,91
PDC-03749013	PDC LYXOUS8522341036	PGAR1	-51 918,00	-44 863,25	USD	-0,18
PDC-03749010	PDC LYXOUS88160R1014	PGAR1	-2 847 384,00	-2 460 474,40	USD	-9,98
PDC-03749002	PDC LYXOUS8962391004	PGAR1	-40 889,16	-35 333,04	USD	-0,14

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PDC-03749007	PDC LYXOUS9290891004	PGAR1	-1 644 339,36	-1 420 902,45	USD	-5,76
PDC-03749004	PDC LYXOUS9311421039	PGAR1	-402 238,64	-347 581,46	USD	-1,41
Total ADI REME:Prise depot de Collateral (Doss.)				-28 626 883,07		-116,08
Total Dossiers				-28 626 883,07		-116,08
Total LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF				24 661 530,76		100,00

LYXOR NASDAQ- 100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment/nourricier	LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions Internationales.

Le compartiment Lyxor Nasdaq-100 Daily (2x) Leveraged UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de stratégie de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer à la hausse comme à la baisse au marché des actions américaines en reproduisant l'indice de stratégie NASDAQ- 100 Leveraged Notional Net Return Index (l' « Indicateur de Référence »), libellé en Dollars (USD), quelle que soit son évolution, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,15 %.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice de stratégie NASDAQ-100 Leveraged Notional Net Return Index (Dividendes Nets Réinvestis, c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent).

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie défini par NASDAQ OMX Group, Inc. Il est calculé et maintenu par S&P.

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie qui reflète l'évolution de l'indice NASDAQ-100 (NDX) (l' « Indice Parent ») avec un effet de levier x2 quotidien, c'est-à-dire que si l'Indice Parent croît de 2 % sur un jour de bourse, l'Indicateur de Référence croît de 4 % sur ce même jour de bourse, minorés des coûts d'emprunt, et inversement. La double performance est obtenue par le doublement, sur chaque jour de bourse, de l'investissement, via un emprunt, dans le panier d'actions de l'Indice Parent. Le coût de l'emprunt est pris en compte dans le calcul de l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est un sous-ensemble de l'Indice Parent. L'Indice Parent est un indice technologique américain qui offre une indexation au secteur des technologies américaines.

Il est composé de 100 valeurs et regroupe les plus grosses capitalisations des secteurs suivants : logiciels et services Internet, conseils et services informatiques, logiciels, équipements et instruments électroniques, électronique de bureau et semi-conducteurs.

L'indice de stratégie NASDAQ-100 Leveraged Notional Net Return Index a été créé le 18 Novembre 2009.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet :

<https://indexes.nasdaqomx.com/>

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'indice en USD.

PUBLICATION DE L'INDICATEUR DE REFERENCE

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants. L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour appartenant au calendrier de publication de l'Indicateur de Référence.

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet : <https://indexes.nasdaqomx.com/>

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

RÉVISION ET COMPOSITION DE L'INDICATEUR DE REFERENCE

La révision de la composition de L'Indicateur de Référence dépend de la révision de la composition de son Indice Parent. La révision de la composition de l'Indice Parent a lieu trimestriellement.

Le levier introduit dans la formule de calcul de l'Indicateur de Référence fait l'objet d'un réajustement quotidien. Les conséquences liées au réajustement quotidien du levier sont notamment explicitées dans les sections Indicateur de Référence et Profil de Risque du prospectus.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indice Parent et, incidemment, celles de l'Indicateur de Référence, édités par NASDAQ OMX Group Inc., sont disponibles sur le site Internet <https://indexes.nasdaqomx.com/>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

INTERET DE LA STRATEGIE « LEVERAGE »

La stratégie « Leverage » (avec effet de levier quotidien) est une stratégie dynamique appliquée au niveau de l'Indicateur de Référence. Elle permet à tout investisseur de multiplier quotidiennement son investissement par deux par rapport à un investissement « simple » dans l'Indice Parent, ceci grâce à l'emprunt contracté pour la réalisation de la stratégie. En cas de hausse de L'Indicateur de Référence, les gains sur une journée sont 2 fois plus importants que pour un investissement « simple » dans l'Indice Parent. A contrario dans le cas d'un marché baissier les pertes sont elles aussi multipliées par deux quotidiennement du fait de l'effet multiplicateur du levier. Les risques de la stratégie font ainsi l'objet d'un effet multiplicateur quotidien.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indice Parent, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100 % de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75 % de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des actions d'une même entité émettrice à 20 % et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence. Cette limite de 20 % pourra

être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o géographique

o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10 % de l'actif net. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA visés à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie.

Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20 % de sa valeur liquidative à la condition que :

les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30 % de l'actif du Compartiment. Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties :

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets d'importants écarts de prix achat/vente,

la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque lié au réajustement quotidien du levier

Les investisseurs sont doublement exposés aux fluctuations qui affectent au jour le jour le prix ou le niveau de l'Indice Parent. En particulier, toute dépréciation du marché sous-jacent sera amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien figurant dans la formule de l'indice de stratégie "leveragé" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de la performance de l'Indice Parent.

Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10 % un jour ouvré donné, puis se déprécie de 5 % le jour ouvré suivant, l'ETF se sera apprécié au total de 8 % après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que l'Indice Parent se sera apprécié de 4,5 % sur la même période. Si l'Indice Parent se déprécie de 5 % par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total de 9,75 %, tandis que l'ETF se sera déprécié (avant déduction des frais applicables) de 19 % sur la même période.

Scénario négatif 1	Cas où le levier induit est supérieur à 2 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	levier induit
		100		100	
jour 1	10 %	110	20 %	120	x2
jour 2	-11 %	97.9	-22 %	93.6	x2
période totale	-2.10 %		-6.40 %		x3,05

Scénario négatif 2	Cas où le levier induit est inférieur à 2 dans un scénario de hausse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	levier induit
		100		100	
jour 1	-5 %	95	-10 %	90	x2
jour 2	6 %	100.7	12 %	100.8	x2
période totale	0.70 %		0.80 %		x1,14

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre une hausse sur cette même période.

Scénario de levier induit inversé :	Cas où le levier induit est négatif sur la période				
	indice Parent		indice de stratégie		
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	levier induit
		100		100	
jour 1	20 %	120	40 %	140	x2
jour 2	-16 %	100.8	-32 %	95.2	x2
période totale	0.80 %		-4.80 %		x-6

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment.

Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de l'Indicateur de référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de Change lié à l'indice

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'indice de stratégie pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'indice, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'indice. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'indice de stratégie suivi par le Compartiment.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à l'évolution à la hausse comme à la baisse au marché des actions américaines.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.

- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 15 février 2018.
- Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice NASDAQ 100 Leveraged Notional Net Return Index USD (Ticker:XNDXNNRL).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor Nasdaq-100 Daily (2x) Leveraged UCITS ETF - Accxx	FR0010342592	EUR	100.68% ⁽¹⁾	101.58% ⁽³⁾	-0.65% ⁽²⁾	5668.15%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence».

⁽²⁾«La part n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change sur l'exercice.

Le mode de calcul pour évolution du change sur la période est : la devise de la part / la devise de l'indice.»

⁽³⁾«Lorsque l'indicateur de référence est libellé dans une autre devise que celle de la part, la performance de l'indicateur de référence est d'abord convertie dans la devise de la part par souci de clarté et de comparaison. A cet effet, une opération de change (au cours WM Reuters 17h du jour considéré) est appliquée quotidiennement à la valeur de l'indicateur de référence.»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0385%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.15%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en oeuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/ \$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondérés par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.1	6.2	5.2	4.6

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 102

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.2	16.3%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	8.1	4.9%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.5	8.0%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	6.4	1.7%			
	Pollution, Gestion des Déchets	4.2	1.7%			
Social		5.2	45.1%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.1	23.4%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	6.3	17.9%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	4.9	1.4%			
	Opposition des parties prenantes	7.5	2.4%			
Gouvernance		4.6	38.6%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			0.3%	8.8%	5.0%	4.5%		
Consommation Discrétionnaire			7.2%	9.4%	1.1%	0.4%		
Biens de Consommation de Base		1.5%	0.3%	2.6%			0.3%	
Santé		2.5%	0.7%	1.6%	1.2%			
Industrie		1.2%	0.8%	0.7%				
Technologies de l'Information	17.3%	8.8%	5.3%	13.6%	3.5%			
Services aux Collectivités		0.2%	0.6%					

Les meilleurs (AAA,AA) 32%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 63%
Les moins bons (B, CCC) 5%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 43%
Jaune 24%
Vert 33%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
18	61	47	Scope 1 reporté (vs estimé)	98%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	71%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbonées financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	11.8%	9.4%	1.0%
Certains efforts	76.9%	84.4%	68.0%
Efforts limités/Informations	3.1%	1.1%	0.6%
Aucun effort/Aucune preuve	8.2%	5.0%	30.4%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.6
Low carbon transition management Score	5.2
Operational Transition	1.7%
Production Transition	1.7%
Neutral	77.8%
Solutions	18.7%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	0.9%
---	------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	1.1%	Combustibles liquides	0.1%	Gaz naturel	17.7%
Nucléaire	58.3%	Renouvelables	4.9%	Charbon	17.9%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	27%
20-49.9%	17%
50-100%	6%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	9.7%	Efficacité énergétique	50.0%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	1.0%	Eau durable	2.8%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.5%	Efficacité énergétique	11.1%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 11.6%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	1%
Vague froide	21%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	7%
Ouragan	4%
Stress hydrique	47%
Wildfire	18%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modérée	Elevé	Faible	Modérée	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	1.2%	26.1%	72.7%	96.2%	3.8%	
Émissions de dioxyde de carbone	0.1%	25.0%	74.8%	80.7%	19.2%	0.1%
Déchets électroniques	0.6%	8.4%	91.1%	89.8%	0.1%	10.1%
Opportunités dans le bâtiment vert	0.4%	45.9%	53.8%	100.0%		
Opp's dans les énergies renouvelables	3.1%	87.7%	9.1%	99.2%	0.4%	0.4%
Matériel d'emballage et déchets	10.2%	78.0%	11.8%	95.1%		4.9%
Stress hydrique	5.2%	91.7%	3.1%	70.1%	26.0%	3.9%
Émissions et déchets toxiques				62.9%	30.4%	6.7%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	<1.5°C
Couverture	96.8%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	32.9%
1.5-2°C	8.0%
2-3°C	14.7%
>3°C	44.4%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	380 659 063,21
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	380 659 063,21

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
1 Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	380 659 063,21
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
1 Montant	-	-	-	-	380 659 063,21

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	380 659 063,21

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatéralisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	380 659 063,21
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	380 659 063,21

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	380 821 187,77	176 794 310,14
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	377 385 377,12	175 897 425,61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	3 435 810,65	896 884,53
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	12 379 738,23	14 439 422,16
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	12 379 738,23	14 439 422,16
Comptes financiers	2,81	2,75
Liquidités	2,81	2,75
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	393 200 928,81	191 233 735,05

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	215 519 892,12	97 105 308,80
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	166 654 047,00	80 479 796,03
• Résultat de l'exercice	-1 514 875,91	-887 803,30
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	380 659 063,21	176 697 301,53
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	12 541 865,60	14 536 433,52
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	12 541 865,60	14 536 433,52
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	393 200 928,81	191 233 735,05

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	357 926 012,98	188 668 135,70
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	188 780,20	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	188 780,20	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	188 780,20	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 634 131,47	-786 802,97
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 445 351,27	-786 802,97
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-69 524,64	-101 000,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 514 875,91	-887 803,30

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les actions et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les actions et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

la méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie Statistique du Document Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0,60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

exercice

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

LYXOR NASDAQ-100 DAILY LEVERAGE UCITS ETF (le « Compartiment ») n'est pas sponsorisé, validé, vendu ou promu par « The Nasdaq Stock Market », Inc. (Nasdaq, et ses affiliés sont désignés ci-après comme les « Entreprises »). Les Entreprises n'ont pas validé la légalité ou la pertinence du Produit, ni la précision et l'adéquation des descriptions et des déclarations faites en relation avec le Produit. Les Entreprises ne garantissent pas et ne s'engagent pas, expressément ou implicitement, vis-à-vis des actionnaires du Produit ou de quelque personne que ce soit sur l'opportunité d'acheter des titres d'une façon générale ou de souscrire dans le Produit, ou sur la capacité de l'indice Nasdaq-100 Index® à suivre la performance des marchés d'actions. Le seul lien entre les Entreprises et LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT (le « Licencié ») consiste en un accord de licence des marques Nasdaq®, Nasdaq-100®, et Nasdaq-100 Index® et certaines autres dénominations commerciales des Entreprises et sur l'utilisation de l'indice Nasdaq-100 Index®, qui est établi, composé et calculé par Nasdaq sans considération du Licencié ou du Produit. Nasdaq n'a aucune obligation de tenir compte des besoins du Licencié ou des actionnaires du Produit dans la détermination, la composition et le calcul de l'indice Nasdaq-100 Index®. Les Entreprises ne sont pas responsables et n'ont pas participé à la détermination des délais de création, du prix, ou des quantités de Produit émis ou à la détermination ou au calcul des équations utilisées pour le convertir en espèces. Les entreprises n'ont aucune responsabilité liée à l'administration, la vente ou la négociation du Produit.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	176 697 301,53	84 666 999,52
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	88 893 195,98	79 907 636,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-69 228 779,68	-42 237 513,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	85 120 277,14	38 499 470,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-43 062 736,87	-36 902 751,41
Plus-values réalisées sur contrats financiers	674 979 901,23	444 167 380,56
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-556 829 074,34	-372 602 258,57
Frais de transaction	-	-
Différences de change	2 992 259,74	-2 761 219,68
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	20 003 143,63	-15 537 099,40
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 672 396,02	-12 330 747,61
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-12 330 747,61	3 206 351,79
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	2 538 926,12	283 458,96
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 435 810,65	896 884,53
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	896 884,53	613 425,57
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 445 351,27	-786 802,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	380 659 063,21	176 697 301,53

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	357 926 012,98
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2,81
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,81	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	DKK	USD	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	73 750 305,52	67 296 058,32	24 999 686,58	4 217 199,07
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	12 379 738,23
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Sommes a recevoir	10 896 621,40
Ventes reglements differes	1 483 116,83
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	12 541 865,60
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	12 379 738,23
Frais provisionnes	162 127,37
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	138 043	88 893 195,98	108 182	69 228 779,68
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	3 435 810,65

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 514 875,91	-887 803,30
Total	-1 514 875,91	-887 803,30
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 514 875,91	-887 803,30
Total	-1 514 875,91	-887 803,30
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	166 654 047,00	80 479 796,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	166 654 047,00	80 479 796,03
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	166 654 047,00	80 479 796,03
Total	166 654 047,00	80 479 796,03
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2017
Actif net	380 659 063,21	176 697 301,53	84 666 999,52	75 176 765,91	58 900 576,15
Nombre d'actions en circulation	436 220	406 359	304 467	348 525	331 938
Valeur liquidative	872,6309	434,8305	278,0826	215,6997	177,4445
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	378,56	195,86	50,47	55,61	39,00

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
BE0003764785	ACKERMANS V.HAAREN	PROPRE	161 308,00	23 986 499,60	EUR	6,30
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	3 816,00	9 961 668,00	EUR	2,62
BE0974264930	AGEAS NV	PROPRE	20 755,00	873 785,50	EUR	0,23
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	132 432,00	14 646 979,20	EUR	3,85
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	2 626,00	6 718 838,56	USD	1,77
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	54 346,00	3 143 372,64	EUR	0,83
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	10 543,00	30 724 155,96	USD	8,07
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	91 569,00	4 832 096,13	EUR	1,27
DK0010244508	A.P. MOELLER-MAERSK B	PROPRE	336,00	839 858,86	DKK	0,22
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	47 887,00	18 742 971,80	EUR	4,92
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	61 217,00	3 812 594,76	EUR	1,00
AT0000BAWAG2	BAWAG GROUP AG	PROPRE	5 563,00	302 905,35	EUR	0,08
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	44 084,00	2 145 568,28	EUR	0,56
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	70 970,00	4 109 163,00	EUR	1,08
SE0015811559	BOLIDEN AB	PROPRE	121 914,00	3 715 439,24	SEK	0,98
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	98 177,00	14 008 789,26	DKK	3,68
NL0015435975	DAVIDE CAMPARI MILANO NV	PROPRE	123 748,00	1 519 625,44	EUR	0,40
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	22 301,00	3 202 423,60	EUR	0,84
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	33 619,00	1 799 288,88	EUR	0,47
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	160 626,00	32 290 376,45	DKK	8,48
FR0014000MR3	EUROFINS SCIENTIFIC SE	PROPRE	79 853,00	8 140 214,82	EUR	2,14
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	105 176,00	10 244 142,40	EUR	2,69
SE0012673267	EVOLUTION AB	PROPRE	55 285,00	7 727 328,91	SEK	2,03
NL0012059018	EXOR HOLDINGS N.V	PROPRE	94 277,00	7 683 575,50	EUR	2,02
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	30 613,00	8 559 471,51	USD	2,25

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	17 212,00	3 528 460,00	EUR	0,93
SE0000202624	GETINGE AB	PROPRE	89 248,00	3 450 850,83	SEK	0,91
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	10 229,00	1 964 479,45	EUR	0,52
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	18 796,00	246 603,52	EUR	0,06
DK0060542181	ISS	PROPRE	24 464,00	421 257,30	DKK	0,11
PTJMT0AE0001	JERONIMO MARTINS SGPS SA	PROPRE	699 258,00	13 705 456,80	EUR	3,60
FI0009013403	KONE B	PROPRE	9 405,00	554 518,80	EUR	0,15
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	314 030,00	8 833 663,90	EUR	2,32
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	42 163,00	7 970 915,15	EUR	2,09
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	111 643,00	4 546 661,18	EUR	1,19
SE0015949201	LIFCO AB	PROPRE	58 094,00	1 461 848,21	SEK	0,38
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	1 638,00	334 479,60	EUR	0,09
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	27 869,00	7 986 103,07	USD	2,10
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	1 112 537,00	11 763 966,24	EUR	3,09
NO0003055501	NORDIC SEMICONDUCTOR	PROPRE	27 421,00	700 265,59	NOK	0,18
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	117 799,00	7 493 025,08	DKK	1,97
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	193 825,00	10 156 430,00	EUR	2,67
NO0003733800	ORKLA ASA	PROPRE	394 246,00	3 308 774,85	NOK	0,87
DK0060252690	PANDORA AB	PROPRE	45 871,00	5 540 838,20	DKK	1,46
US74736K1016	QORVO INC SHS	PROPRE	15 114,00	2 197 129,59	USD	0,58
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	2 317,00	266 367,41	USD	0,07
DK0060634707	ROYAL UNIBREW SHS	PROPRE	45 045,00	4 834 348,62	DKK	1,27
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	25 152,00	3 152 048,64	EUR	0,83
NO0003028904	SCHIBSTED	PROPRE	4 677,00	208 158,63	NOK	0,05
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	16 551,00	2 321 774,28	EUR	0,61
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	67 891,00	3 901 016,86	EUR	1,02
NL0011821392	SIGNIFY NV	PROPRE	64 091,00	2 682 208,35	EUR	0,70
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	501 065,00	8 643 371,25	EUR	2,27
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	81 687,00	3 340 589,87	EUR	0,88
SE0005190238	TELE2 B	PROPRE	434 681,00	5 298 481,05	SEK	1,39

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	11 265,00	10 843 992,22	USD	2,85
DK0060636678	TRYGVESTA	PROPRE	130 920,00	2 684 658,53	DKK	0,71
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	10 767,00	328 608,84	EUR	0,09
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	150 687,00	5 637 153,22	DKK	1,48
SE0000115446	VOLVO AB-B SHS	PROPRE	166 333,00	3 345 738,34	SEK	0,88
Total Action				377 385 377,12		99,14
Total Valeurs mobilières				377 385 377,12		99,14
Swap de Performance						
SWAP03547807	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	162 127,39	EUR	0,04
SWAP03547695	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	357 926 012,98	380 659 060,38	EUR	100,00
SWAP03547708	VRAC LEG LYX ETF NAS	PROPRE	357 926 012,98	-377 385 377,12	EUR	-99,14
Total Swap de Performance				3 435 810,65		0,90
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	10 896 621,40	10 896 621,40	EUR	2,86
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-12 379 738,23	-12 379 738,23	EUR	-3,25
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	2,81	2,81	EUR	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	1 483 116,83	1 483 116,83	EUR	0,39
Total BANQUE OU ATTENTE				2,81		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-162 127,37	-162 127,37	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-162 127,37		-0,04
Total Liquidités				-162 124,56		-0,04
Total LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF				380 659 063,21		100,00

LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions de pays de la zone euro.

Le compartiment Lyxor PEA PME (DR) UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution, à la hausse comme à la baisse, de l'indice CAC PME GR Index (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence. L'Indicateur de Référence est représentatif des actions de petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire listées sur le marché Euronext Paris, et éligibles au PEA PME.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.30 %.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice CAC PME GR Index.

L'Indicateur de Référence représente la performance des entreprises les mieux notées de petite et moyenne capitalisation ainsi que des entreprises de taille intermédiaire listées sur le marché Euronext Paris ; sélectionnées selon un critère de liquidité et le critère « SME ».

L'Indicateur de Référence compte entre 20 et 40 composants, représentant la performance des entreprises les mieux notées de petite et moyenne capitalisation boursière ainsi que des entreprises de taille intermédiaire listées sur le marché Euronext Paris.

Cet Indicateur de Référence est pondéré par la capitalisation boursière modifiée, avec un cap fixé à 7,5 % pour chaque composant de l'Indicateur de Référence, ainsi qu'un cap fixé à 25 % par secteur industriel.

L'Indicateur de Référence est rebalancé trimestriellement sur une période de 5 jours. A chaque date de rebalancement, les titres éligibles sont sélectionnés sur la base des critères ci-dessous :

- Les titres sont filtrés de manière à sélectionner uniquement les titres répondant à un « facteur de liquidité » fixé à un volume minimum de transactions moyen quotidien à 3 mois et 1 % de la capitalisation boursière ajustée du flottant.
- Les titres doivent également satisfaire les « critères SME », impliquant les deux conditions suivantes sur l'émetteur des dits titres :
 - L'entreprise devra compter entre 250 et 4999 employés
 - Le chiffre d'affaires annuel ne devra pas dépasser 1,5 milliards d'euros, ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

L'Indicateur de Référence est un indice Dividendes Bruts Réinvestis. Un indice Dividendes Bruts Réinvestis considère la performance des composantes, incluant le réinvestissement des dividendes bruts et toutes formes de distribution dans la performance de l'indice.

Publication de l'indicateur de référence

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'Indicateur de Référence. La méthodologie complète est disponible à l'adresse suivante : www.euronext.com.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Euronext de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révisions et composition de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est rebalancé trimestriellement, sur une période de 5 jours.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composantes de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.euronext.com.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment utilisera une méthode de réplication directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence. En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ci-après).

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplication directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplication par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Le site www.lyxoretf.com propose une page dédiée au Compartiment, laquelle permet notamment aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplication directe retenue (réplication intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplication). La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment respecte également en permanence les contraintes d'actifs lui permettant d'être acquis dans le cadre d'un PEA-PME, à savoir la détention de titres dont l'éligibilité est définie par les critères de l'INSEE, la société émettrice devant compter moins de 5000 salariés, et son chiffre d'affaires annuel ne devra pas dépasser 1,5 milliards d'euros, ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

• Actions

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales. Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

• Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75 % de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

• Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

• Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :

- action

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition

• Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions et indices
- change à terme

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. – jusqu'à 100% de l'actif
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques – jusqu'à 100% de l'actif

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-de-meilleure-execution-liam-janvier-2020-fr>

La contrepartie des instruments financiers à terme ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 10 % de son actif net, de façon temporaire, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'opérations de financement sur titres : jusqu'à 25% des actifs du Compartiment.
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'opérations de financement sur titres : 0% des actifs du Compartiment

Dans ce cadre, la Société de gestion a nommé Société Générale en tant qu'intermédiaire (ci après l' « Agent »). En cas de recours à des cessions temporaires, l'Agent pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementation en vigueur.

Pour rappel, la Société de gestion est une entité du groupe Société Générale, elle est donc liée à l'Agent.

Lorsque Société Générale S.A. est nommée comme Agent, elle n'est pas autorisée à agir en tant que contrepartie aux opérations de prêt de titres En cas de recours à de telles cessions temporaires :

- tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts/frais opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment ;
- les coûts/frais opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, seront ceux supportés par la Société de gestion, par l'Agent (le cas échéant) et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services ;
- les coûts/frais opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts/frais opérationnels directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts/frais seront mentionnées dans le rapport annuel du Compartiment ; et
- les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts/frais opérationnels directs et indirects supportés, le cas échéant, par l'Agent et par la Société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts/frais opérationnels directs et indirects n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel de la Sicav Multi Units France comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- l'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- l'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts/frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20 % de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30 % de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment dans le cadre de ces opérations de cessions temporaires de titres. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable)
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable)

Les garanties reçues dans une devise autre que l'Euro pourraient faire l'objet d'une marge additionnelle.

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;

- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)
Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnée et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP concernée. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEP pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEP.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365. titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque lié au recours à des Instruments Financiers à Terme

A titre accessoire, le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment.

La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risqué lié à l'investissement dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de petites capitalisations et plus spécifiquement aux titres issus des marchés actions des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grandes capitalisations.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Les actions du Compartiment sont ouvertes à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés des actions des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire listées sur le marché Euronext Paris

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 8 février 2018.*
- *Date de création du compartiment : 23 mars 2018.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice CAC PME GR EUR (Ticker:CACPG).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor PEA PME (DR) UCITS ETF - Dist	FR0011770775	EUR	19.90% ⁽¹⁾	20.40%		1.13%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.1069%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.3%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Partie intégrante de sa politique d'investisseur responsable, Lyxor a défini une politique d'engagement actionnaire regroupant une politique d'exercice des droits de vote et une politique d'engagement. Celle-ci est disponible sur le site de Lyxor.com.

Cette année, le périmètre de vote est le suivant :

- Fonds (Fonds communs de placement – FCP) et SICAV de droit français, allemand et luxembourgeois (*)
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, Lyxor participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

(*) A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplique indirecte dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance.

Ce fonds est inclus dans le scope de vote.

En terme d'engagement, Lyxor a défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes : un engagement lié aux assemblées générales, un engagement lié aux sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, et un engagement en faveur du climat. Ce troisième axe comporte quatre campagnes d'engagement :

- Une première campagne liée à l'initiative Climate Action 100+, où Lyxor s'engage ainsi à demander aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat au travers notamment de l'application des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure).
- Une seconde campagne liée au plastique et à l'économie circulaire.
- Une troisième campagne liée à la gestion de l'eau.
- Une quatrième campagne liée aux technologies propres et responsables.

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Corporate Governance, General meeting

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
 - Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
 - Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
 - Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
 - Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
 - Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
 - Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.
- Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Politique de vote – Gouvernance :

Un comité de gouvernance supervise la mise en œuvre de la politique de vote. Il a la charge d'établir les lignes directrices de la politique de vote et a la responsabilité de s'assurer que ces directives et procédures sont suivies. Lyxor révisé sa politique de vote chaque année. Un rapport de vote annuel est publié sur le site internet Lyxor.com.

Politique de vote - Processus opérationnel :

En complément de l'analyse interne réalisée, Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS.

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote par procuration. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible (notamment pour certaines entreprises françaises), des formulaires de vote par procuration sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale.

Politique d'engagement :

Pour mener à bien ses campagnes d'engagement, Lyxor peut :

- organiser des rencontres individuelles avec la direction, les membres du conseil d'administration, les relations investisseurs, les équipes de développement durable ou toute personne de l'entreprise capable d'apporter des réponses au thème engagé ;
- s'associer à d'autres sociétés de gestion pour avoir plus de poids auprès des sociétés ciblées; (iii) rejoindre des groupes de travail ou des initiatives spécialisées dans certains domaines.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

En terme d'engagement, le détail des campagnes menées est présenté ci-après.

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

En terme d'exercice des droits de vote, le détail du vote du fond est présenté ci-après.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.1	5.5	4.6	5.4

Portfolio noté 93%
Nbre Titres notés 35

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		5.5	20.6%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.3	2.4%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.0	7.3%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	5.6	6.3%			
	Pollution, Gestion des Déchets	5.3	4.6%			
Social		4.6	39.5%		0.0	0.0%
	Capital Humain	3.8	22.2%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	6.8	12.9%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	3.1	2.5%			
	Opposition des parties prenantes	1.9	2.0%			
Gouvernance		5.4	39.9%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services		7.7%						
Consommation Discrétionnaire		4.6%	2.0%	1.9%				
Santé		3.0%	3.4%	11.6%		2.1%		
Industrie			7.7%	7.2%				
Technologies de l'Information					6.8%	9.6%		
Services aux Collectivités			3.4%					

Les meilleurs (AAA,AA) 15%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 44%
Les moins bons (B, CCC) 12%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 0%
Jaune 0%
Vert 71%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	66%
28	156	214	Scope 1 reporté (vs estimé)	86%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	2%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classons comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	4.7%	0.0%	0.0%
Certains efforts	63.3%	56.2%	10.9%
Efforts limités/Informations	10.2%	22.7%	0.0%
Aucun effort/Aucune preuve	21.8%	21.1%	89.1%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.5
Low carbon transition management Score	3.9
Operational Transition	13.6%
Production Transition	13.6%
Neutral	55.8%
Solutions	25.8%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	3.1%
---	------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	0.0%	Combustibles liquides	Gaz naturel	Nucléaire
Renouvelables	69.1%	Charbon	30.9%	

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	23%
20-49.9%	10%
50-100%	5%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	14.9%	Efficacité énergétique	30.6%	Bâtiment vert	2.8%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	8.3%	Efficacité énergétique	2.8%	Bâtiment vert	0.3%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 11.5%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	1%
Vague froide	32%
Inondation	3%
Vague De Chaleur	9%
Ouragan	2%
Stress hydrique	41%
Wildfire	13%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	4.4%	85.2%	10.5%	89.1%	10.9%	
Émissions de dioxyde de carbone	2.5%	39.8%	57.8%	71.6%	27.0%	1.5%
Déchets électroniques	3.1%	0.9%	96.1%	100.0%		
Opportunités dans le bâtiment vert	2.4%	37.9%	59.7%		2.8%	
Opp's dans les énergies renouvelables	3.1%	68.6%	28.3%	95.3%		4.7%
Matériel d'emballage et déchets	4.1%	29.5%	66.4%	98.6%		1.4%
Stress hydrique	5.8%	91.6%	2.5%	39.3%	58.0%	2.8%
Émissions et déchets toxiques				28.5%	68.9%	2.6%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

La couverture de la mesure de l'alignement au regard de différents scénarios climatiques est insuffisante pour le fonds

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	47
Nombre d'Assemblées Générales votées	21
Taux de participation aux Assemblées Générales	44.7%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Conseil d'administration	48.4%	51.6%	0.0%
Structure du capital	46.9%	53.1%	0.0%
Fonctionnement et formalités	89.0%	9.2%	1.8%
Rémunération	48.5%	51.5%	0.0%
Dispositifs anti-OPA	100.0%	0.0%	0.0%
Réorganisations et fusions	37.5%	62.5%	0.0%

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor PEA PME (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

France	90.5%
Luxembourg	9.5%

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Corporate Governance, General meeting

Corporate Governance : En dehors de la période des assemblées générales, Lyxor promeut un dialogue régulier avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	0
Nombre d'engagement	0
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	0%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
 - Prêts de titres : -
 - Emprunts de titres : -
 - Prises en pension : -
 - Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
 - Change à terme : -
 - Future : -
 - Options : -
 - Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	16 638 811,30	14 421 141,22
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	16 638 811,30	14 421 141,22
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	-	2,89
Liquidités	-	2,89
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	16 638 811,30	14 421 144,11

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	14 325 414,23	15 737 031,93
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 289 883,07	-1 316 420,15
• Résultat de l'exercice	14 821,45	-10 323,01
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	16 630 118,75	14 410 288,77
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	6 694,87	6 598,59
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 694,87	6 598,59
Comptes financiers	1 997,68	4 256,75
Concours bancaires courants	1 997,68	4 256,75
Emprunts	-	-
Total du passif	16 638 811,30	14 421 144,11

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	94 905,60	75 388,36
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	94 905,60	75 388,36
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-406,66
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-143,05	-215,39
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-143,05	-622,05
Résultat sur opérations financières (I - II)	94 762,55	74 766,31
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-79 704,54	-62 774,30
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	15 058,01	11 992,01
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-236,56	-2 915,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-19 399,75
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	14 821,45	-10 323,01

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les actions et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les actions et actions de FIA de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters au jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0,5 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent

Lyxor

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Euronext N.V ou ses filiales (ci- après dénommées "Euronext") (collectivement désignés comme les "Détenteurs"). Les Détenteurs n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice CAC PME Index (ci-après "l'Indice") et/ou le niveau auquel se situe le dit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indice est calculé par ou au nom d'Euronext. Les Détenteurs ne répondront pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et ils n'auront pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

Euronext N.V. ou ses filiales détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext N.V. ou ses filiales, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. ou ses filiales, ne seront pas tenues responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

2 évolutionactif net

Devise	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	14 410 288,77	9 729 061,37
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	2 265 656,34	4 839 018,29
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-2 872 677,01	-984 770,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 513 458,73	1 528 105,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 372 767,93	-2 780 926,09
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 000,00	375,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 220,00	-960,00
Frais de transaction	-21 405,18	-18 083,51
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	692 727,02	2 105 876,10
- Différence d'estimation exercice N	2 022 200,27	1 329 473,25
- Différence d'estimation exercice N-1	1 329 473,25	-776 402,85
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	15 058,01	11 992,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-19 399,75
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	16 630 118,75	14 410 288,77

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 997,68
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 997,68	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		6 694,87
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		6 426,15
Debiteurs et créditeurs divers		268,72
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	236 179	2 263 015,56	304 076	2 873 539,07
Commission de souscription / rachat		2 640,78		862,06
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		2 640,78		862,06

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,50
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	14 821,45	-10 323,01
Total	14 821,45	-10 323,01
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	14 821,45	-10 323,01
Total	14 821,45	-10 323,01
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 289 883,07	-1 316 420,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 289 883,07	-1 316 420,15
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 289 883,07	-
Capitalisation	-	-1 316 420,15
Total	2 289 883,07	-1 316 420,15
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	29.12.2017
Actif net	16 630 118,75	14 410 288,77	9 729 061,37	8 328 710,06	13 320 932,12
Nombre d'actions en circulation	1 742 360	1 810 257	1 222 038	990 332	1 380 332
Valeur liquidative	9,5445	7,9603	7,9613	8,41	9,6505
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	0,01	0,06	0,01	0,01
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,008	-0,73	-1,00	0,26	0,22

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 23 mars 2018.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0010557264	AB SCIENCE PROMESSE	PROPRE	40 026,00	522 339,30	EUR	3,14
FR0012333284	ABIVAX SA	PROPRE	4 546,00	131 834,00	EUR	0,79
FR0000060402	ALBIOMA	PROPRE	15 310,00	520 540,00	EUR	3,13
FR0000079683	ARTEFACT SA	PROPRE	32 128,00	250 598,40	EUR	1,51
FR0010478248	ATARI RGPT ACT.	PROPRE	743 907,00	235 818,52	EUR	1,42
FR0000074072	BIGBEN INTERACTIVE	PROPRE	16 618,00	272 535,20	EUR	1,64
FR0012816825	BIOPHYTIS	PROPRE	234 715,00	123 319,26	EUR	0,74
FR0011005933	BIOSYNEX	PROPRE	17 842,00	279 048,88	EUR	1,68
FR0011648716	CARBIOS	PROPRE	8 573,00	346 863,58	EUR	2,09
FR0010907956	CARMAT	PROPRE	6 639,00	185 892,00	EUR	1,12
FR0010425595	CELLECTIS	PROPRE	19 819,00	186 794,08	EUR	1,12
FR0000130692	CHARGEURS	PROPRE	11 266,00	289 085,56	EUR	1,74
FR0013426004	CLARANOVA RG	PROPRE	77 047,00	415 283,33	EUR	2,50
FR0010417345	DBV TECHNOLOGIES	PROPRE	48 183,00	277 341,35	EUR	1,67
FR0011471135	ERYTECH PHARMA	PROPRE	29 248,00	75 459,84	EUR	0,45
FR0000035818	ESKER	PROPRE	1 881,00	555 835,50	EUR	3,34
FR0013240934	EUROBIO SCIENTIFIC SA SHS	PROPRE	6 182,00	110 410,52	EUR	0,66
FR0010221234	EUTELSAT COMMUNICATIONS	PROPRE	97 224,00	1 193 910,72	EUR	7,18
FR0012419307	FOCUS HOME INTERACTIVE SA	PROPRE	5 233,00	209 320,00	EUR	1,26
FR0013183985	GENSIGHT BIOLOGICS SA	PROPRE	37 327,00	263 528,62	EUR	1,58
FR0010533075	GETLINK SE	PROPRE	89 867,00	1 193 883,10	EUR	7,18
FR0000075442	GROUPE LDLC SA	PROPRE	5 843,00	321 365,00	EUR	1,93
FR0010331421	INNATE PHARMA	PROPRE	19 717,00	95 272,54	EUR	0,57
FR0013233012	INVENTIVA SA	PROPRE	5 166,00	66 641,40	EUR	0,40
FR0004007813	KAUFMAN & BROAD	PROPRE	8 759,00	303 061,40	EUR	1,82

LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011742329	MCPHY ENERGY	PROPRE	47 577,00	1 117 107,96	EUR	6,72
FR0004177046	METABOLIC EXPLORER CAT.A	PROPRE	40 624,00	225 056,96	EUR	1,35
FR0011341205	NANOBIOTIX	PROPRE	10 210,00	90 869,00	EUR	0,55
FR0010397232	NOVACYT	PROPRE	139 905,00	420 554,43	EUR	2,53
FR0012127173	OSE IMMUNOTHERAPEUTICS SHS	PROPRE	6 035,00	56 487,60	EUR	0,34
FR0012882389	PHARMAGEST INTERACTIVE	PROPRE	3 432,00	325 353,60	EUR	1,96
FR0012432516	POXEL SA	PROPRE	14 610,00	81 231,60	EUR	0,49
FR0011648971	QUANTUM GENOMICS	PROPRE	18 977,00	80 652,25	EUR	0,48
FR0013227113	SOITEC SA	PROPRE	6 506,00	1 495 078,80	EUR	8,99
FR0014000609	SOLOCAL GROUP	PROPRE	134 400,00	175 392,00	EUR	1,05
FR0013379484	SOLUTIONS SE	PROPRE	134 577,00	1 051 719,26	EUR	6,32
FR0013006558	SRP GROUPE SA	PROPRE	146 884,00	309 925,24	EUR	1,86
FR0005691656	TRIGANO	PROPRE	4 415,00	714 788,50	EUR	4,30
FR0004056851	VALNEVA SE	PROPRE	83 574,00	1 608 799,50	EUR	9,67
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	1 051,00	459 812,50	EUR	2,76
Total Action				16 638 811,30		100,05
Total Valeurs mobilières				16 638 811,30		100,05
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-268,72	-268,72	EUR	-0,00
Total AUTRES				-268,72		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-1 997,68	-1 997,68	EUR	-0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				-1 997,68		-0,01
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-6 426,15	-6 426,15	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-6 426,15		-0,04
Total Liquidités				-8 692,55		-0,05
Total LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF				16 630 118,75		100,00

LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions Internationales

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

Le compartiment Lyxor Russell 1000 Growth UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser.

Les plus-values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice Russell 1000® Growth Net Total Return (l'« Indicateur de Référence »), libellé en dollars des Etats-Unis (USD), tout en minimisant au maximum d'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,05%.

Indicateur de référence

Description de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est l'indice Russell 1000® Growth Net Total Return (dividendes nets réinvestis, c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent).

L'Indicateur de Référence mesure la performance du segment des sociétés de grande capitalisation à potentiel de croissance du marché américain. Il inclut les sociétés du Russell 1000 ayant les plus grand cours sur actifs net (price-to-book ratio) et disposant du plus grand potentiel de croissance.

L'Indicateur de Référence est construit dans le but de fournir un indicateur fiable marché des sociétés de grande capitalisation à potentiel de croissance.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.russell.com

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence en US Dollars.

Méthodologie de l'Indicateur de Référence

FTSE International Limited fournit une famille d'indices actions US pondérés par capitalisation boursière. Tous les indices US sont des sous-ensembles du Russell 3000E™ Index, qui représente approximativement 99% du marché action américain.

L'Indicateur de Référence est un sous-ensemble du Russell 1000® Index, représentant les actions dites « value » du Russell 1000® Index sélectionnées selon des variables comme le cours sur actifs net (price-to-book ratio), les croissances à moyen terme de la base de données I/B/E/S ainsi que de la croissance des ventes historiques par action.

Afin de déterminer les valeurs éligibles à l'Indicateur de Référence, Russell Investments considère chaque année la méthodologie suivante :

- Classement par capitalisation boursière, au 31 Mai ;
- Les 3000 premières valeurs composent le Russell 3000® Index ;
- Les 1000 premières valeurs composent le Russell 1000® Index.

Sont exclus :

- Valeurs se négociant en dessous d'1 USD ;
- Valeurs se négociant sur l'OTC Bulletin Board et sur le marché Pink Quote ;
- Fonds fermés, SCS, royalty trusts, etc ;
- Actions non américaines et American Depositary Receipts (ADRs).

Les dividendes sont réinvestis en date de détachement.

Publication de l'indicateur de Référence

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet : www.ftserussell.com

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur FTSE International Limited de l'Indicateur de Référence a jusqu'au 31 décembre 2023 pour demander un agrément ou un enregistrement, le cas échéant, auprès de l'autorité compétente.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence a lieu annuellement.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence, éditées par Russell sont disponibles sur le site internet : www.russell.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoret.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés), y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ;
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;
- Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent) ;

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- Géographique ;
- Sectorielle.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site : www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA visés à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier à l'actif du Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion ;
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) Toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20 % de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (« IFT ») procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne soit atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de l'Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux performances du segment des sociétés de grande capitalisation à potentiel de croissance du marché américain en reproduisant l'évolution de l'Indicateur de Référence.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 15 Février 2018.*
- *Date de création du compartiment : 19 avril 2018.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice Russell 1000 Growth net USD (Ticker:RU1GN30U).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor Russell 1000 Growth UCITS ETF - Dist	FR0011119155	USD	42,88% ⁽¹⁾	42,88%	-	215,54%
Lyxor Russell 1000 Growth UCITS ETF - Acc	FR0011119171	USD	42,87% ⁽²⁾	42,88%	-	266,96%

⁽¹⁾«Il n'y a aucun écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence.»

⁽²⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

-les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;

-Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);

-la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0006%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.05%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en-dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en œuvre par les équipes de gestion. Cet écart est considéré comme non significatif.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion. La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.1	6.2	5.1	4.7

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 487

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.2	15.7%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.9	5.3%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.4	6.8%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	6.0	1.6%			
	Pollution, Gestion des Déchets	4.4	2.0%			
Social		5.1	45.8%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.0	23.9%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	6.3	18.6%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	5.3	1.6%			
	Opposition des parties prenantes	7.5	1.7%			
Gouvernance		4.7	38.5%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			0.1%	6.5%	1.5%	4.1%		
Consommation Discrétionnaire	0.0%	3.2%	5.5%	9.1%	0.8%	0.3%		
Biens de Consommation de Base	0.0%	1.8%	0.0%	1.7%	0.0%	0.0%	0.1%	
Énergie	0.0%		0.1%	0.1%	0.0%	0.1%		
Finance		0.5%	0.9%	0.2%	0.3%	0.5%		
Santé	0.2%	2.3%	1.6%	2.6%	1.8%	0.3%		
Industrie	0.4%	0.7%	2.3%	1.9%	0.4%	0.1%		
Technologies de l'Information	14.3%	5.0%	7.9%	13.9%	2.7%	0.8%		
Matériaux	0.2%	0.1%	0.0%	0.5%	0.1%	0.0%	0.0%	
Immobilier	0.0%	0.8%	0.4%	0.2%	0.0%	0.2%		
Services aux Collectivités				0.0%		0.0%		

Les meilleurs (AAA,AA) 30%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 63%
Les moins bons (B, CCC) 7%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 37%
Jaune 27%
Vert 35%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	99%
7	43	32	Scope 1 reporté (vs estimé)	92%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	81%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbonées financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0001
Pétrole (MMBOE)	0.0001

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.9
Charbon thermique	0.0
Pétrole	36.8
Gaz	0.6
Total	58.2

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	55.5
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	55.5
Autre	2.7

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classons comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	10.0%	6.6%	1.1%
Certains efforts	73.8%	82.8%	66.0%
Efforts limités/Informations	3.9%	2.5%	0.1%
Aucun effort/Aucune preuve	12.4%	8.1%	32.8%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.5
Low carbon transition management Score	5.1
Operational Transition	0.6%
Production Transition	0.6%
Neutral	78.8%
Solutions	16.9%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	4.4%	Combustibles liquides	0.7%	Gaz naturel	39.0%
Nucléaire	19.6%	Renouvelables	0.6%	Charbon	35.7%

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	0.0%
---	------

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	22%
20-49.9%	15%
50-100%	4%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	5.8%	Efficacité énergétique	41.5%	Bâtiment vert	0.3%
Prévention de la pollution	1.8%	Eau durable	1.5%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	0.3%	Efficacité énergétique	8.2%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.2%	Eau durable	0.1%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 8.8%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	1%
Vague froide	22%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	7%
Ouragan	4%
Stress hydrique	47%
Wildfire	18%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modérée	Elevé	Faible	Modérée	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	0.6%	29.0%	70.4%	95.3%	4.3%	0.4%
Émissions de dioxyde de carbone	0.3%	24.7%	75.0%	84.2%	15.3%	0.5%
Déchets électroniques	0.5%	7.0%	92.6%	90.5%	0.4%	9.1%
Opportunités dans le bâtiment vert	0.3%	41.8%	57.9%	99.6%	0.3%	0.2%
Opp's dans les énergies renouvelables	1.8%	92.1%	6.0%	100.0%		0.0%
Matériel d'emballage et déchets	6.7%	82.7%	10.6%	93.0%	0.0%	7.0%
Stress hydrique	3.6%	94.9%	1.5%	73.6%	23.2%	3.1%
Émissions et déchets toxiques				67.4%	27.8%	4.8%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	1.9°C
Couverture	95.3%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	34.0%
1.5-2°C	12.5%
2-3°C	11.0%
>3°C	42.4%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	285 489 482,41
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	285 489 482,41

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	285 489 482,41
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	285 489 482,41

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	285 489 482,41

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	285 489 482,41
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	285 489 482,41

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	285 529 831,47	257 683 946,06
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	284 429 794,07	257 683 946,06
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 100 037,40	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	9 185 783,93	3 580 306,65
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 185 783,93	3 580 306,65
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	294 715 615,40	261 264 252,71

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	212 684 995,69	187 736 398,53
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	73 036 259,32	69 767 608,46
• Résultat de l'exercice	-231 772,60	-446 090,05
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	285 489 482,41	257 057 916,94
Instruments financiers	-	584 411,70
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	584 411,70
Dettes	9 226 131,77	3 621 922,78
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 226 131,77	3 621 922,78
Comptes financiers	1,22	1,29
Concours bancaires courants	1,22	1,29
Emprunts	-	-
Total du passif	294 715 615,40	261 264 252,71

HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	209 279 851,28	246 110 935,10
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	194 307,68	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	194 307,68	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	194 307,68	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-440 324,41	-325 315,54
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-246 016,73	-325 315,54
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	14 244,13	-120 774,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-231 772,60	-446 090,05

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation ;
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent ;
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une

devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance. Ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,19% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.

exercice

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser.

Les plus-values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Compartiment LYXOR RUSSELL1000 GROWTH UCITS ETF n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par Franck Russell Company ("Russell"), Russell ne fait aucune déclaration et n'émet aucune garantie, expresse ou implicite, vis-à-vis des détenteurs d'actions du Compartiment LYXOR RUSSELL1000 GROWTH UCITS ETF ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur des parts actions d'OPCVM en général, ou les actions du Compartiment LYXOR RUSSELL1000 GROWTH UCITS ETF en particulier, ou la capacité de l'indice Russell 1000® Growth Net Total Return à répliquer la performance du marché ou de l'un de ses segments. La publication de l'indice Russell 1000® Growth Net Total Return n'implique ou ne suggère en aucun cas l'opportunité d'investir dans une ou toutes les valeurs mobilières qui composent l'indice Russell 1000® Growth Net Total Return L'unique relation entre Lyxor International Asset Management est l'accord de Franck Russell Company ("Russell"), sur les marques et noms déposés pour Russell et sur Russell 1000® Growth Net Total Return Russell 1000® Growth Net Total Return Russell 1000® Growth Net Total Return qui est composé, calculé par Russell sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment. Russell n'est pas responsable et n'a pas étudié le Compartiment ni aucune littérature ou autre publication et ne fait aucune déclaration ou n'émet aucune garantie, expresse ou implicite concernant sa précision ou son exhaustivité. Russell se réserve le droit, à tout moment et sans avertissement de réviser, de modifier, de clôturer ou de changer de toute manière l'indice Russell 1000® Growth Net Total Return . Russell n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment LYXOR RUSSELL1000 GROWTH UCITS ETF

RUSSELL NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE.NI RUSSELL NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUÉE DANS LA CRÉATION D'UN CALCUL DES INDICES RUSSELL NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DÉTENTEUR D'UNE LICENCE RUSSELL. RUSSELL REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DE RUSSELL OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGÉE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RÉSULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	257 057 916,94	102 396 184,11
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	249 434 152,38	192 806 386,42
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-306 661 172,17	-74 181 771,45
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	85 401 407,26	47 884 715,32
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-33 897 963,45	-37 635 752,95
Plus-values réalisées sur contrats financiers	789 291 730,08	473 918 637,28
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-777 111 524,46	-432 697 894,15
Frais de transaction	-	-
Différences de change	2 056 614,01	-2 961 924,32
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	18 479 889,45	-11 048 480,77
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 765 761,40	-9 714 128,05
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-9 714 128,05	1 334 352,72
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 684 449,10	-1 096 867,01
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 100 037,40	-584 411,70
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-584 411,70	512 455,31
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-246 016,73	-325 315,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	285 489 482,41	257 057 916,94

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	209 279 851,28
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,22
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,22	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	DKK	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	54 011 938,23	44 980 757,81	6 241 952,05	5 114 152,67
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	9 185 783,93
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Sommes a recevoir	5 610 603,72
Ventes règlements différés	3 575 180,21
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	9 226 131,77
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	9 185 783,92
Frais provisionnés	40 347,85
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0011119171	957 431	249 434 152,38	1 222 900	306 661 172,17
Actions Dist / FR0011119155	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0011119171		-		-
Actions Dist / FR0011119155		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0011119171		-		-
Actions Dist / FR0011119155		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0011119171		-		-
Actions Dist / FR0011119155		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0011119171	0,19
Actions Dist / FR0011119155	0,19
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0011119171	-
Actions Dist / FR0011119155	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- | | |
|--|---|
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée) | - |
| - Autres opérations temporaires | - |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- | | |
|----------------|--------------|
| - Titres d'OPC | - |
| - Swaps | 1 100 037,40 |

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-231 772,60	-446 090,05
Total	-231 772,60	-446 090,05

Actions Acc / FR0011119171	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-231 696,45	-445 976,83
Total	-231 696,45	-445 976,83
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Dist / FR0011119155	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-76,15	-113,22
Total	-76,15	-113,22
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	73 036 259,32	69 767 608,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	73 036 259,32	69 767 608,46

Actions Acc / FR0011119171	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	73 054 257,15	69 711 653,17
Total	73 054 257,15	69 711 653,17
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist / FR0011119155	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-17 997,83	55 955,29
Total	-17 997,83	55 955,29
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.01.2018
Actif net	285 489 482,41	257 057 916,94	102 396 184,11	135 669 844,02	122 954 815,61

Actions Acc / FR0011119171	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.01.2018
Nombre d'actions en circulation	900 039	1 165 508	572 602	895 514	887 094
Valeur liquidative	366,9553	256,8476	199,4043	171,2709	172,2745
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	80,91	59,42	29,41	26,69	11,19

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Dist / FR0011119155	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.01.2018
Nombre d'actions en circulation	34 400	34 400	34 400	234 400	234 400
Valeur liquidative	3,1554	2,2085	1,7146	1,4727	1,4813
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,52	1,62	8,11	-0,32	10,31

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	5 717,00	14 924 228,50	EUR	5,23
SE0000695876	ALFA LAVAL	PROPRE	4 149,00	153 495,05	SEK	0,05
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	6 024,00	15 412 903,07	USD	5,40
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	5 972,00	17 403 458,16	USD	6,10
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	96 694,00	5 102 542,38	EUR	1,79
DK0010244425	A.P. MOELLER-MAERSK A	PROPRE	1 600,00	3 789 629,33	DKK	1,33
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	13 468,00	5 271 375,20	EUR	1,85
US0533321024	AUTOZONE INC	PROPRE	728,00	1 122 802,78	USD	0,39
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	89 666,00	5 584 398,48	EUR	1,96
AT0000BAWAG2	BAWAG GROUP AG	PROPRE	106 131,00	5 778 832,95	EUR	2,02
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	114 676,00	5 581 280,92	EUR	1,95
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	73 048,00	4 229 479,20	EUR	1,48
DE000A1DAHH0	BRENNTAG AG	PROPRE	52 986,00	4 357 568,64	EUR	1,53
NL0010545661	CNH INDUSTRIAL N.V	PROPRE	91 614,00	1 367 797,02	EUR	0,48
US25470F3029	DISCOVERY SERIES C	PROPRE	50 777,00	989 871,78	USD	0,35
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	49 540,00	9 958 943,44	DKK	3,49
US29355A1079	ENPHASE ENERGY	PROPRE	12 118,00	2 425 484,85	USD	0,85
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	34 436,00	9 628 391,89	USD	3,37
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	802,00	458 935,35	JPY	0,16
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	30 623,00	6 277 715,00	EUR	2,20
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	130 056,00	5 106 648,84	EUR	1,79
DE0006602006	GEA GROUP AG	PROPRE	132 490,00	5 642 749,10	EUR	1,98
DK0010272202	GENMAB	PROPRE	10 429,00	4 043 046,81	DKK	1,42
SE0000202624	GETINGE AB	PROPRE	113 070,00	4 371 948,99	SEK	1,53
DK0010272632	GN GREAT NORDIC	PROPRE	230 518,00	12 100 316,43	DKK	4,24

LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	62 842,00	12 068 806,10	EUR	4,23
SE0001515552	INDUTRADE AB	PROPRE	47 948,00	1 205 574,52	SEK	0,42
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	117 392,00	4 742 049,84	EUR	1,66
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	180 538,00	5 078 533,94	EUR	1,78
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	24 302,00	4 594 293,10	EUR	1,61
US61174X1090	MONSTER BEVERAGE CORP	PROPRE	16 342,00	1 200 319,72	USD	0,42
DE000A0D9PT0	MTU AERO ENGINES HLDG AG	PROPRE	27 518,00	5 293 087,30	EUR	1,85
NL0010773842	NN GROUP NV	PROPRE	258 459,00	11 971 820,88	EUR	4,19
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	1 428 773,00	15 107 845,70	EUR	5,29
NO0003055501	NORDIC SEMICONDUCTOR	PROPRE	182 289,00	4 655 217,32	NOK	1,63
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	169 292,00	8 870 900,80	EUR	3,11
DK0060252690	PANDORA AB	PROPRE	124 916,00	15 088 821,80	DKK	5,29
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	48 472,00	6 074 511,04	EUR	2,13
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	42 439,00	5 953 342,92	EUR	2,09
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	64 060,00	3 680 887,60	EUR	1,29
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	748 000,00	12 903 000,00	EUR	4,52
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	6 055,00	5 828 705,98	USD	2,04
DE000UNSE018	UNIPER SE	PROPRE	89 026,00	3 401 683,46	EUR	1,19
DE0007664005	VOLKSWAGEN AG	PROPRE	18 218,00	5 115 614,40	EUR	1,79
SE0000115446	VOLVO AB-B SHS	PROPRE	25 401,00	510 933,49	SEK	0,18
Total Action				284 429 794,07		99,63
Total Valeurs mobilières				284 429 794,07		99,63
Swap de Performance						
SWAP03546910	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	40 334,91	EUR	0,01
SWAP03589375	FEES LEG D USD LYX E	PROPRE	1,00	13,49	EUR	0,00
SWAP03546900	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	209 279 851,28	285 395 685,49	EUR	99,97
SWAP03589379	INDEX LEG D USD LYX	PROPRE	209 279 851,28	93 797,61	EUR	0,03
SWAP03546917	VRAC LEG LYX ETF RUS	PROPRE	209 279 851,28	-284 429 794,10	EUR	-99,63
Total Swap de Performance				1 100 037,40		0,39

LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	5 610 603,72	5 610 603,72	EUR	1,97
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-9 185 783,92	-9 185 783,92	EUR	-3,22
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-1,22	-1,22	EUR	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	3 575 180,21	3 575 180,21	EUR	1,25
Total BANQUE OU ATTENTE				-1,21		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-40 347,85	-40 347,85	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-40 347,85		-0,01
Total Liquidites				-40 349,06		-0,01
Total LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF				285 489 482,41		100,00

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de la zone euro.

Le compartiment Lyxor CAC 40 Daily (2x) Leveraged UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Acc: capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie CAC 40[®] LEVERAGE GROSS RETURN (l'« Indicateur de Référence »), quelle que soit son évolution, en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence reflète l'évolution de l'indice CAC 40[®] Gross Return (l'« Indice Parent ») avec un effet de levier x2 quotidien, c'est-à-dire que si l'indice sous-jacent croît de 2% sur une même journée, l'indice avec effet de levier croît de 4%, minorés des coûts d'emprunt, sur la même journée et inversement.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,12%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice de stratégie CAC 40[®] LEVERAGE GROSS RETURN, (dividendes bruts réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent) libellé en Euros.

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie défini par le fournisseur d'indices internationaux Euronext. Il est calculé par Euronext.

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie qui reflète l'évolution de l'Indice Parent avec un effet de levier x2 quotidien, c'est-à-dire que si l'indice sous-jacent croît de 2% sur une même journée, l'indice avec effet de levier croît de 4%, minorés des coûts d'emprunt, sur la même journée et inversement. La double performance est obtenue par le doublement de l'investissement, via un emprunt, dans le panier d'actions de l'indice. Le coût de l'emprunt est pris en compte dans le calcul de l'indice de stratégie.

L'Indice Parent est un indice pondéré par capitalisation boursière flottante, mesurant l'évolution de 40 valeurs cotées sur les marchés réglementés d'Euronext Paris. Les valeurs éligibles sont choisies pour leur forte capitalisation boursière, leur représentativité sectorielle et le volume important des transactions les concernant.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont sur le site internet : <https://www.euronext.com/en>.

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence en Euros.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour appartenant au calendrier de publication de l'Indicateur de Référence.

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: <https://www.euronext.com/en>.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Euronext de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de composition de L'Indicateur de Référence dépend de la révision de la composition de son Indice Parent.

La révision de la composition de l'Indice Parent a lieu trimestriellement.

Le levier introduit dans la formule de calcul de l'Indicateur de Référence fait l'objet d'un réajustement quotidien. Les conséquences liées au réajustement quotidien du levier sont notamment explicitées dans les sections Indicateur de Référence et Profil de Risque du présent prospectus.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indice Parent et, incidemment, celles de l'Indicateur de Référence, éditées par Euronext sont disponibles sur le site Internet: <https://www.euronext.com/en>

Intérêt de la stratégie « Leverage »

La stratégie « Leverage » (avec effet de levier quotidien) est une stratégie dynamique appliquée au niveau de l'Indicateur de Référence. Elle permet à tout investisseur de multiplier quotidiennement son investissement par deux par rapport à un investissement « simple » dans l'Indice Parent, ceci grâce à l'emprunt contracté pour la réalisation de la stratégie. En cas de hausse de L'Indicateur de Référence, les gains sur une journée sont 2 fois plus importants que pour un investissement « simple » dans l'Indice Parent. A contrario dans le cas d'un marché baissier les pertes sont elles aussi multipliées par deux quotidiennement du fait de l'effet multiplicateur du levier. Les risques de la stratégie font ainsi l'objet d'un effet multiplicateur quotidien.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des actions d'une même entité émettrice à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence.

Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o géographique

o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Toute contrepartie retenue par le Compartiment en qualité de contrepartie à un contrat portant sur des instruments financiers à termes devra être une institution financière de premier ordre agréé pour la négociation pour compte propre.

La contrepartie des instruments financiers à terme (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées cidessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, et dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

- que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque lié au réajustement quotidien du levier

Les investisseurs sont doublement exposés aux fluctuations qui affectent au jour le jour le prix ou le niveau de l'Indice Parent. En particulier, toute dépréciation du marché sous-jacent sera amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien figurant dans la formule de l'indice de stratégie "leveragé" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de la performance de l'Indice Parent.

Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10% un jour ouvré donné, puis se déprécie de 5% le jour ouvré suivant, l'ETF se sera apprécié au total de 8% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que l'Indice Parent se sera apprécié de 4,5% sur la même période.

Si l'Indice Parent se déprécie de 5% par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total de 9.75%, tandis que l'ETF se sera déprécié (avant déduction des frais applicables) de 19% sur la même période.

Scénario négatif 1 : Cas où le levier induit est supérieur à 2 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent.					
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	10%	110	20%	120	x2
jour 2	-11%	97.9	-22%	93.6	x2
période totale		-2.10%		-6.40%	x3,05

Scénario négatif 2 : Cas où le levier induit est inférieur à 2 dans un scénario de hausse de l'Indice Parent					
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	-5%	95	-10%	90	x2
jour 2	6%	100.7	12%	100.8	x2
période totale	0.70%		0.80%		x1.14

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre également une hausse sur cette même période.

Scénario de levier induit inversé : Cas où le levier induit est négatif sur la période					
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	20%	120	40%	140	x2
jour 2	-16%	100.8	-32%	95.2	x2
période totale	0.80%		-4.80%		x-6

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;

- ii) l'indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de l'indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché de valeurs de grandes compagnies de la zone Euro. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.

• Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.

• Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 15 février 2018.

• Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice CAC 40® LEVERAGE GROSS RETURN EUR (Ticker:CACGL).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor CAC 40 Daily (2x) Leveraged UCITS ETF - Acc	FR0010592014	EUR	125.54% ⁽¹⁾	127.20%		81.56%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0362%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.12%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en-dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion. Cet écart est considéré comme non significatif.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.4	6.6	5.0	5.0

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 40

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.6	25.9%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	8.4	8.1%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	6.2	5.0%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	5.3	7.5%			
	Pollution, Gestion des Déchets	6.3	5.3%			
Social		5.0	36.7%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.3	18.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.4	14.0%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	6.0	3.3%			
	Opposition des parties prenantes	6.8	1.3%			
Gouvernance		5.0	37.4%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services		2.5%						
Consommation Discrétionnaire	3.1%	4.9%	14.6%	0.4%	2.2%			
Biens de Consommation de Base	8.6%	2.6%	0.6%					
Énergie			6.9%					
Finance	4.7%	4.1%	1.1%					
Santé				7.0%				
Industrie	5.3%	4.0%	5.5%	2.5%	4.1%			
Technologies de l'Information		5.8%	0.8%					
Matériaux			4.3%		1.2%			
Immobilier	0.5%							
Services aux Collectivités			2.6%					

Les meilleurs (AAA,AA) 46%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 54%
Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 18%
Jaune 61%
Vert 21%

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
208	238	144	Scope 1 reporté (vs estimé)	99%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	97%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbonées financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émetteurs induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	10%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	8%
Pétrole	8%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0048
Pétrole (MMBOE)	0.0043

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	337.2
Charbon thermique	0.0
Pétrole	1 931.0
Gaz	1 559.0
Total	3 827.2

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	355.3
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	355.3
Autre	3 471.9

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classons comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.8%	11.2%	4.3%
Certains efforts	99.2%	88.8%	91.8%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	2.6%
Aucun effort/Aucune preuve	0.0%	0.0%	1.3%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.1
Low carbon transition management Score	6.8
Operational Transition	9.0%
Production Transition	9.0%
Neutral	72.0%
Solutions	8.1%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	14.1%	Combustibles liquides	0.7%	Gaz naturel	57.5%
Nucléaire	8.7%	Renouvelables	13.8%	Charbon	5.3%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	22%
20-49.9%	9%
50-100%	1%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	22.7%	Efficacité énergétique	22.7%	Bâtiment vert	4.1%
Prévention de la pollution	6.1%	Eau durable	6.1%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	0.7%	Efficacité énergétique	3.7%	Bâtiment vert	0.6%
Prévention de la pollution	0.1%	Eau durable	0.3%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 5.2%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	4%
Vague froide	32%
Inondation	4%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	2%
Stress hydrique	42%
Wildfire	8%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modérée	Elevé	Faible	Modérée	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	2.5%	85.9%	11.5%	87.9%	7.2%	4.8%
Émissions de dioxyde de carbone	2.9%	47.6%	49.5%	78.2%	12.0%	9.9%
Déchets électroniques	5.0%	5.4%	89.7%	99.5%		0.5%
Opportunités dans le bâtiment vert	3.1%	55.3%	41.6%	99.5%	0.1%	0.4%
Opp's dans les énergies renouvelables	7.2%	76.6%	16.2%	97.4%		2.6%
Matériel d'emballage et déchets	10.0%	47.7%	42.3%	79.4%		20.6%
Stress hydrique	6.7%	90.4%	3.0%	33.7%	45.9%	20.3%
Émissions et déchets toxiques				38.7%	40.1%	21.2%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	>3°C
Couverture	97.9%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	6.7%
1.5-2°C	28.0%
2-3°C	27.4%
>3°C	37.9%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

**1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés
définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie**

Prêts de titres

% des actifs prêtés	-
---------------------	---

**1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement
collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif**

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	167 784 120,11
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

**2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et
de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières
reçus par noms d'émetteurs)**

1	Dénomination	-
	Montant	-

**2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	167 784 120,11

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
1 Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	167 784 120,11
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
1 Montant	-	-	-	-	167 784 120,11

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	167 784 120,11

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	167 784 120,11
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	167 784 120,11

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	167 837 541,38	208 319 968,14
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	166 305 088,33	207 356 369,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 532 453,05	963 598,18
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	5 533 236,96	24 670 326,61
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 533 236,96	24 670 326,61
Comptes financiers	7,38	7,39
Liquidités	7,38	7,39
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	173 370 785,72	232 990 302,14

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	82 852 165,71	261 369 672,72
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	83 525 423,67	-54 345 878,67
• Résultat de l'exercice	1 406 530,73	1 228 614,25
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	167 784 120,11	208 252 408,30
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	5 586 665,61	24 737 893,84
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 586 665,61	24 737 893,84
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	173 370 785,72	232 990 302,14

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	155 658 439,47	241 003 416,80
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 500 137,00	1 388 131,29
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 500 137,00	1 388 131,29
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 500 137,00	1 388 131,29
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-745 260,08	-627 047,63
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 754 876,92	761 083,66
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-348 346,19	467 530,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 406 530,73	1 228 614,25

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur - actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les actions et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les actions et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par WM Reuters au jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.40 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

euronext

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc: capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

"CAC 40®" et "CAC®" sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Lyxor CAC 40 Daily (2x) Leveraged UCITS ETF ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Euronext ou ses filiales (ci-après dénommées "Euronext") (collectivement désignés comme les "Détenteurs").

Les Détenteurs n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice CAC 40® LEVERAGE GROSS RETURN (ci-après "l'Indice") et/ou le niveau auquel se situe ledit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indice est calculé par ou au nom d'Euronext. Les Détenteurs ne répondront pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et ils n'auront pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	208 252 408,30	101 813 027,79
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	192 613 203,18	455 038 946,14
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-401 845 992,71	-311 440 998,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	63 354 690,29	44 362 052,13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 662 463,75	-21 141 009,89
Plus-values réalisées sur contrats financiers	708 754 594,15	909 899 728,62
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-619 034 351,81	-946 795 316,75
Frais de transaction	-	-
Différences de change	921 863,80	-1 703 553,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	24 106 436,87	-23 638 608,52
- Différence d'estimation exercice N	40 615 904,91	16 509 468,04
- Différence d'estimation exercice N-1	16 509 468,04	40 148 076,56
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	568 854,87	1 097 057,33
- Différence d'estimation exercice N	1 532 453,05	963 598,18
- Différence d'estimation exercice N-1	963 598,18	-133 459,15
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 754 876,92	761 083,66
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	167 784 120,11	208 252 408,30

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	155 658 439,47
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7,38
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7,38	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	DKK	USD	NOK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	23 200 631,88	15 951 276,02	5 819 758,20	5 048 881,84
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	5 533 236,96
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	5 533 236,96
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	5 586 665,61
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	5 290 540,03
Somme a payer	242 696,93
Frais provisionnes	53 428,65
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	8 211 173	192 613 203,18	18 074 628	401 845 992,71
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	1 532 453,05

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 406 530,73	1 228 614,25
Total	1 406 530,73	1 228 614,25
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 406 530,73	1 228 614,25
Total	1 406 530,73	1 228 614,25
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	83 525 423,67	-54 345 878,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	83 525 423,67	-54 345 878,67
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	83 525 423,67	-54 345 878,67
Total	83 525 423,67	-54 345 878,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.07.2017
Actif net	167 784 120,11	208 252 408,30	101 813 027,79	252 631 338,57	226 203 514,46
Nombre d'actions en circulation	5 481 510	15 344 965	4 520 317	14 733 982	13 704 755
Valeur liquidative	30,6091	13,5713	22,5234	17,1461	16,5054
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	15,49	-3,46	7,71	3,30	3,17

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0000852564	AALBERTS BR BEARER SHS	PROPRE	103 804,00	4 967 021,40	EUR	2,96
BE0974264930	AGEAS NV	PROPRE	41 852,00	1 761 969,20	EUR	1,05
FR00140008A4	AIR LIQUIDE SA PRIME DE FIDELITE 2023	PROPRE	28 406,00	4 097 281,44	EUR	2,44
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	28 589,00	3 161 943,40	EUR	1,88
SE0000695876	ALFA LAVAL	PROPRE	4 996,00	184 830,39	SEK	0,11
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	2 745,00	7 023 309,92	USD	4,19
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	161,00	469 182,31	USD	0,28
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	76 582,00	3 444 658,36	EUR	2,05
FR0000120628	AXA	PROPRE	190 114,00	4 783 268,24	EUR	2,85
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	85 372,00	4 943 038,80	EUR	2,95
SE0015811559	BOLIDEN AB	PROPRE	23 886,00	727 947,42	SEK	0,43
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	39 440,00	1 083 022,40	EUR	0,65
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	90 542,00	12 919 357,87	DKK	7,70
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	118 347,00	7 048 747,32	EUR	4,20
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	58 424,00	3 292 192,40	EUR	1,96
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	15 473,00	3 110 511,34	DKK	1,85
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	143,00	1 820,39	EUR	0,00
FR0014000R76	ELECTRICITE DE FRANCE SA PRIME FIDELITE 2023	PROPRE	7 290,00	92 801,70	EUR	0,06
FR0014000R50	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2023	PROPRE	286 050,00	3 517 270,80	EUR	2,10
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	31 601,00	5 653 418,90	EUR	3,37
SE0012673267	EVOLUTION AB	PROPRE	16 964,00	2 371 102,61	SEK	1,41
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	6 132,00	1 714 522,57	USD	1,02
SE0000202624	GETINGE AB	PROPRE	4 001,00	154 702,11	SEK	0,09
SE0000190126	INDUSTRIVARDEN AB A	PROPRE	56 514,00	1 610 299,31	SEK	0,96
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	27 045,00	3 970 339,21	USD	2,37

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121485	KERING	PROPRE	4 966,00	3 218 961,20	EUR	1,92
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	119 028,00	4 847 415,30	EUR	2,89
FR0014000RC4	L OREAL SA PRIME FIDELITY 2023	PROPRE	15 995,00	6 317 225,25	EUR	3,77
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	503 765,00	5 326 811,11	EUR	3,17
NO0003055501	NORDIC SEMICONDUCTOR	PROPRE	32 253,00	823 663,11	NOK	0,49
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	39 734,00	3 761 757,73	DKK	2,24
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	314 152,00	2 964 024,12	EUR	1,77
NO0003733800	ORKLA ASA	PROPRE	595 293,00	4 996 095,09	NOK	2,98
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	2 936,00	590 092,24	USD	0,35
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	25 899,00	5 146 131,30	EUR	3,07
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	80 194,00	2 490 825,64	EUR	1,48
DK0010219153	ROCKWOOL INTERNATIONAL B	PROPRE	8 626,00	3 409 004,94	DKK	2,03
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	37 222,00	4 319 240,88	EUR	2,57
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	17 529,00	1 515 031,47	EUR	0,90
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	26 110,00	3 887 779,00	EUR	2,32
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	7 496,00	1 051 538,88	EUR	0,63
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	12 055,00	692 680,30	EUR	0,41
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	199 126,00	3 434 923,50	EUR	2,05
FR0010613471	SUEZ SA ACT	PROPRE	310 628,00	6 114 712,18	EUR	3,64
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	99 291,00	4 306 250,67	EUR	2,57
DE000UNSE018	UNIPER SE	PROPRE	56 700,00	2 166 507,00	EUR	1,29
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	89 645,00	2 530 678,35	EUR	1,51
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	44 140,00	4 077 211,80	EUR	2,43
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	226 862,00	2 526 108,37	EUR	1,51
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	10 082,00	1 472 943,39	USD	0,88
US98138H1014	WORKDAY INC	PROPRE	2 837,00	710 886,38	USD	0,42
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	29 814,00	1 502 029,32	EUR	0,90
Total Action				166 305 088,33		99,12
Total Valeurs mobilières				166 305 088,33		99,12

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Swap de Performance						
SWAP03547813	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	53 428,54	EUR	0,03
SWAP03547675	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	155 658 439,47	167 784 112,81	EUR	100,00
SWAP03547667	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	155 658 439,47	-166 305 088,30	EUR	-99,12
Total Swap de Performance				1 532 453,05		0,91
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-242 696,93	-242 696,93	EUR	-0,14
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-5 290 540,03	-5 290 540,03	EUR	-3,15
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	7,38	7,38	EUR	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	5 533 236,96	5 533 236,96	EUR	3,30
Total BANQUE OU ATTENTE				7,38		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-53 428,65	-53 428,65	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-53 428,65		-0,03
Total Liquidites				-53 421,27		-0,03
Total LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF				167 784 120,11		100,00

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment/nourricier	LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Le compartiment Lyxor CAC 40 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF (le « Compartiment ») est un OPCVM indiciel de stratégie de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement et avec un effet de levier quotidien x2 à la hausse comme à la baisse au marché des actions françaises en reproduisant l'indice de stratégie CAC 40 Double Short GR libellé en Euros (l'« Indicateur de Référence ») quelle que soit son évolution, en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles du CAC 40 Double Short GR.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,15%.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est l'indice de stratégie CAC40 Double Short GR (Dividendes bruts réinvestis, c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent).

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie défini et maintenu par Euronext.

L'Indicateur de Référence offre une exposition inverse, réajustée quotidiennement, à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'indice CAC40 Gross Total Return (l'« Indice Parent »), avec un effet de levier x2. Ainsi, en cas de baisse sur un jour de bourse de l'Indice Parent, la valeur liquidative du Compartiment augmentera doublement sur le même jour de bourse et, en cas de hausse de l'Indice Parent sur un jour de bourse, la valeur liquidative du Compartiment baissera doublement sur le même jour de bourse et les actionnaires ne bénéficieront pas de la hausse de l'Indice Parent.

La prise de position vendeuse sur l'Indice Parent implique des coûts d'emprunt qui sont inclus dans la méthodologie de calcul de l'Indicateur de Référence.

Ainsi, la performance calculée sur un jour de bourse de l'Indicateur de Référence est égale au double de la performance inversée de l'Indice Parent sur ce même jour de bourse, cumulée des intérêts (EONIA) perçus quotidiennement sur 3 fois la valorisation du cours de clôture précédent de l'Indicateur de Référence moins le coût de la stratégie de position vendeuse rapporté à ce jour de bourse sur 2 fois le panier de l'indice CAC40.

L'Indice Parent est un indice pondéré par capitalisation flottante mesurant l'évolution des 40 valeurs les plus importantes cotées sur les marchés règlementés d'Euronext Paris.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://indices.nyx.com/sites/indices.nyx.com>

La performance suivie est celle des cours de clôture des actions composant l'Indicateur de Référence.

Publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constitutifs. L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour appartenant au calendrier de publication de l'Indicateur de Référence.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet <https://www.euronext.com/en>

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Euronext de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révisions et composition de l'indicateur de référence

La révision de composition de L'Indicateur de Référence dépend de la révision de la composition de son Indice Parent. La révision de la composition de l'Indice Parent a lieu trimestriellement.

Le levier introduit dans la formule de calcul de l'Indicateur de Référence fait l'objet d'un réajustement quotidien. Les conséquences liées au réajustement quotidien du levier sont notamment explicitées dans les sections Indicateur de Référence et Profil de Risque du présent prospectus.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indice Parent et, incidemment, celles de l'Indicateur de Référence, édités par Euronext sont disponibles sur le site Internet: <https://www.euronext.com/en>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplication indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des actions d'une même entité émettrice à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence. Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

D'éligibilité, notamment :

- appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence ;
- liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;
- notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent).

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- géographique ;
- sectorielle.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque lié au réajustement quotidien du levier

Les Investisseurs sont inversement et doublement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau de l'Indice Parent sur une base quotidienne. En particulier, toute appréciation du marché sous-jacent sera inversement amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien de l'exposition figurant dans la formule de l'indice de stratégie "double short" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de l'opposé de la performance de l'Indice Parent.

Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10% un jour ouvré donné puis se déprécie de 5% le jour ouvré suivant, l'ETF se sera déprécié au total de 12% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que l'Indice Parent se sera apprécié de 4,5% sur la même période.

Si l'Indice Parent se déprécie de 5% par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total de 9,75% tandis que l'ETF se sera apprécié (avant déduction des frais applicables) de 21% sur la même période.

Scénario négatif 1	Cas où le levier négatif induit est supérieur à 2 dans un scénario de hausse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	10%	110	-20%	80	x-2
jour 2	-5%	104.5	10%	88	x-2
période totale	4.50%		-12.00%		x-2.67

Scénario négatif 2	Cas où le levier négatif induit est inférieur à 2 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	-10%	90	20%	120	x-2
jour 2	6%	95.4	-12%	105.6	x-2
période totale	-4.60%		5.60%		x-1.22

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre également une baisse sur cette même période.

Scénario de levier inversé :	Cas où le levier induit est positif sur la période				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	5%	105	-10%	90	x-2
jour 2	-5%	99.75	10%	99	x-2
période totale	-0.25%		-1.00%		x4

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment s'expose de manière inverse avec un effet de levier x2 à l'évolution à la hausse comme à la baisse du marché des actions françaises.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme. Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 15 février 2018.
- Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice CAC 40 Double Short GR EUR (Ticker:CACDSH).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor CAC 40 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF - Acc	FR0010411884	EUR	-61.06% ⁽¹⁾	-60.73%		-97.59%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0494%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.15%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en oeuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
3.1	2.3	3.4	3.3

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 40

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		2.3	25.9%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	1.1	8.1%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	2.5	5.0%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	3.1	7.5%			
	Pollution, Gestion des Déchets	2.5	5.3%			
Social		3.4	36.7%		0.0	0.0%
	Capital Humain	3.8	18.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	3.1	14.0%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	2.7	3.3%			
	Opposition des parties prenantes	2.2	1.3%			
Gouvernance		3.3	37.4%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services		2.5%						
Consommation Discrétionnaire	3.1%	4.9%	14.6%	0.4%	2.2%			
Biens de Consommation de Base	8.6%	2.6%	0.6%					
Énergie			6.9%					
Finance	4.7%	4.1%	1.1%					
Santé				7.0%				
Industrie	5.3%	4.0%	5.5%	2.5%	4.1%			
Technologies de l'Information		5.8%	0.8%					
Matériaux			4.3%		1.2%			
Immobilier	0.5%							
Services aux Collectivités			2.6%					

Les meilleurs (AAA,AA) 46%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 54%
Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 18%
Jaune 61%
Vert 21%

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	
0	0	0	Portefeuille couvert (poids) 100%
			Scope 1 reporté (vs estimé) 0%
			Scope 2 reporté (vs estimé) 0%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions-carbones financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.0%	0.0%	0.0%
Certains efforts	0.0%	0.0%	0.0%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	0.0%
Aucun effort/Aucune preuve	0.0%	0.0%	0.0%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

•Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués

•Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels

•Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone

•Neutral : faible exposition aux risques de transition

•Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	0.0
Low carbon transition management Score	0.0
Operational Transition	0.0%
Production Transition	0.0%
Neutral	0.0%
Solutions	0.0%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	9.5%
---	------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	Combustibles liquides	Gaz nature l	Nucléaire	Renouvelable s
	Charbon			

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	0%
20-49.9%	0%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
---------------------	------	------------------------	------	---------------	------

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Prévention de la pollution 0.0% Eau durable 0.0% Agriculture durable 0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 0.0%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	4%
Vague froide	32%
Inondation	4%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	2%
Stress hydrique	42%
Wildfire	8%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	2.5%	85.9%	11.5%	87.9%	7.2%	4.8%
Émissions de dioxyde de carbone	2.9%	47.6%	49.5%	78.2%	12.0%	9.9%
Déchets électroniques	5.0%	5.4%	89.7%	99.5%		0.5%
Opportunités dans le bâtiment vert	3.1%	55.3%	41.6%	99.5%	0.1%	0.4%
Opp's dans les énergies renouvelables	7.2%	76.6%	16.2%	97.4%		2.6%
Matériel d'emballage et déchets	10.0%	47.7%	42.3%	79.4%		20.6%
Stress hydrique	6.7%	90.4%	3.0%	33.7%	45.9%	20.3%
Émissions et déchets toxiques				38.7%	40.1%	21.2%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	null
Couverture	97.9%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	6.7%
1.5-2°C	28.0%
2-3°C	27.4%
>3°C	37.9%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

**1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés
définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie**

Prêts de titres

% des actifs prêtés	-
---------------------	---

**1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement
collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif**

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	228 617 159,29
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

**2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et
de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières
reçus par noms d'émetteurs)**

1	Dénomination	-
	Montant	-

**2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	228 617 159,29

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	228 617 159,29
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	228 617 159,29

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	228 617 159,29

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	228 617 159,29
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	228 617 159,29

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	233 299 569,34	292 200 157,61
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	233 299 569,34	292 200 157,61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 556 851,52	20 874 888,62
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 556 851,52	20 874 888,62
Comptes financiers	0,73	0,44
Liquidités	0,73	0,44
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	236 856 421,59	313 075 046,67

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	646 323 588,74	291 774 791,81
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-416 925 705,43	515 631,52
• Résultat de l'exercice	-780 724,02	-1 451 145,57
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	228 617 159,29	290 839 277,76
Instruments financiers	4 571 200,38	1 232 129,74
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	4 571 200,38	1 232 129,74
Dettes	3 668 061,88	21 003 639,13
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 668 061,88	21 003 639,13
Comptes financiers	0,04	0,04
Concours bancaires courants	0,04	0,04
Emprunts	-	-
Total du passif	236 856 421,59	313 075 046,67

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	237 858 077,98	253 863 388,80
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	971 682,50	210 418,25
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	971 682,50	210 418,25
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	971 682,50	210 418,25
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 403 570,77	-1 627 325,23
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-431 888,27	-1 416 906,98
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-348 835,75	-34 238,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-780 724,02	-1 451 145,57

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les actions et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les actions et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par WM Reuters le jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.60% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.

ar
n
e
x
e
s

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Euronext ou ses filiales (ci-après dénommées "Euronext") (collectivement désignés comme les "Détenteurs"). Les Détenteurs n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice CAC 40 DOUBLE SHORT GR INDEX (ci-après l'"Indice") et/ou le niveau auquel se situe ledit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indice est calculé par ou au nom d'Euronext. Les Détenteurs ne répondront pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et ils n'auront pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	290 839 277,76	277 847 677,53
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	336 632 401,10	475 569 681,50
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-177 198 201,78	-520 135 422,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	88 299 796,54	99 190 519,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-41 609 507,44	-134 873 190,61
Plus-values réalisées sur contrats financiers	738 158 941,28	1 889 746 416,76
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 033 694 630,03	-1 764 979 665,20
Frais de transaction	-	-
Différences de change	2 352 659,59	-1 868 916,54
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	28 607 381,18	-24 671 338,06
- Différence d'estimation exercice N	10 743 909,35	-17 863 471,83
- Différence d'estimation exercice N-1	-17 863 471,83	6 807 866,23
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-3 339 070,64	-3 569 578,06
- Différence d'estimation exercice N	-4 571 200,38	-1 232 129,74
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 232 129,74	2 337 448,32
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-431 888,27	-1 416 906,98
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	228 617 159,29	290 839 277,76

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	237 858 077,98
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,73
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,04
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,73	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,04	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	DKK	USD	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	50 689 396,29	45 742 408,73	32 690 143,93	4 570 187,32
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,04
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	3 556 851,52
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	2 653 100,92
Sommes a recevoir	903 750,60
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	3 668 061,88
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	3 556 851,52
Frais provisionnes	111 210,36
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	182 671 404	336 632 401,10	97 508 074	177 198 201,78
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-4 571 200,38

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-780 724,02	-1 451 145,57
Total	-780 724,02	-1 451 145,57
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-780 724,02	-1 451 145,57
Total	-780 724,02	-1 451 145,57
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-416 925 705,43	515 631,52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-416 925 705,43	515 631,52
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-416 925 705,43	515 631,52
Total	-416 925 705,43	515 631,52
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.06.2017
Actif net	228 617 159,29	290 839 277,76	277 847 677,53	125 602 502,26	186 026 323,38
Nombre d'actions en circulation	168 753 514	83 590 184	86 487 835	26 483 168	33 875 479
Valeur liquidative	1,3547	3,4793	3,2125	4,7427	5,4914
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-2,47	-0,01	-2,04	-0,78	-4,49

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	1 653,00	4 315 156,50	EUR	1,89
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	62 097,00	6 867 928,20	EUR	3,00
SE0000695876	ALFA LAVAL	PROPRE	104 560,00	3 868 267,63	SEK	1,69
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	1 037,00	2 653 250,41	USD	1,16
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	273,00	699 552,33	USD	0,31
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	6 376,00	18 580 785,21	USD	8,13
DK0010244508	A.P. MOELLER-MAERSK B	PROPRE	1 627,00	4 066 816,55	DKK	1,78
NL0011872643	ASR NEDERLAND N.V	PROPRE	222 540,00	9 003 968,40	EUR	3,94
FR0000120628	AXA	PROPRE	92 105,00	2 317 361,80	EUR	1,01
AT0000BAWAG2	BAWAG GROUP AG	PROPRE	17 289,00	941 386,05	EUR	0,41
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	222 310,00	12 871 749,00	EUR	5,63
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	18 412,00	2 627 191,99	DKK	1,15
DK0060227585	CHR. HANSEN HOLDING A/S	PROPRE	1 904,00	131 041,17	DKK	0,06
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	81 482,00	16 380 190,34	DKK	7,16
FR0014000R50	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2023	PROPRE	198 955,00	2 446 350,68	EUR	1,07
AT0000652011	ERSTE GROUP BANK	PROPRE	49 820,00	1 848 322,00	EUR	0,81
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	59 992,00	5 843 220,80	EUR	2,56
SE0012673267	EVOLUTION AB	PROPRE	93 872,00	13 120 734,72	SEK	5,74
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	17 121,00	4 787 074,50	USD	2,09
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	29 905,00	6 130 525,00	EUR	2,68
PTGAL0AM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	PROPRE	209 332,00	1 882 313,34	EUR	0,82
DK0010272632	GN GREAT NORDIC	PROPRE	100 518,00	5 276 375,84	DKK	2,31
SE0001515552	INDUTRADE AB	PROPRE	461 436,00	11 602 058,19	SEK	5,07
PTJMT0AE0001	JERONIMO MARTINS SGPS SA	PROPRE	165 000,00	3 234 000,00	EUR	1,41
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	4 043,00	593 532,31	USD	0,26

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	162 131,00	4 560 745,03	EUR	1,99
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	12 257,00	2 317 185,85	EUR	1,01
SE0015949201	LIFCO AB	PROPRE	162 898,00	4 099 083,39	SEK	1,79
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	8 694,00	1 775 314,80	EUR	0,78
US61174X1090	MONSTER BEVERAGE CORP	PROPRE	30 918,00	2 270 926,77	USD	0,99
NO0003055501	NORDIC SEMICONDUCTOR	PROPRE	157 210,00	4 014 760,71	NOK	1,76
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	100 052,00	9 472 275,24	DKK	4,14
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	65 552,00	3 434 924,80	EUR	1,50
NO0003733800	ORKLA ASA	PROPRE	66 180,00	555 426,61	NOK	0,24
DK0060252690	PANDORA AB	PROPRE	41 571,00	5 021 433,69	DKK	2,20
BE0003810273	PROXIMUS	PROPRE	399 566,00	6 506 932,31	EUR	2,85
US74736K1016	QORVO INC SHS	PROPRE	1 507,00	219 073,33	USD	0,10
DK0010219153	ROCKWOOL INTERNATIONAL B	PROPRE	615,00	243 048,69	DKK	0,11
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	4 237,00	530 980,84	EUR	0,23
NL0011821392	SIGNIFY NV	PROPRE	58 981,00	2 468 354,85	EUR	1,08
BE0003717312	SOFINA	PROPRE	9 688,00	3 704 691,20	EUR	1,62
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	420 747,00	7 257 885,75	EUR	3,17
LU0156801721	TENARIS SA	PROPRE	50 000,00	481 500,00	EUR	0,21
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	16 557,00	15 938 213,87	USD	6,97
DK0060636678	TRYGVESTA	PROPRE	93 838,00	1 924 251,36	DKK	0,84
DE000UNSE018	UNIPER SE	PROPRE	14 317,00	547 052,57	EUR	0,24
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	148 271,00	5 546 771,42	DKK	2,43
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	238 636,00	2 657 211,86	EUR	1,16
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	62 471,00	5 662 371,44	EUR	2,48
Total Action				233 299 569,34		102,05
Total Valeurs mobilières				233 299 569,34		102,05
Swap de Performance						
SWAP03547709	FEES LEG EUR LYX CAC	PROPRE	1,00	111 210,37	EUR	0,05
SWAP03547803	INDEX LEG EUR LYX CA	PROPRE	237 858 077,98	228 617 158,61	EUR	100,00

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP03547693	VRAC LEG LYX CAC 40	PROPRE	237 858 077,98	-233 299 569,36	EUR	-102,05
Total Swap de Performance				-4 571 200,38		-2,00
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	903 750,60	903 750,60	EUR	0,40
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-3 556 851,52	-3 556 851,52	EUR	-1,56
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,73	0,73	EUR	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-5,00	-0,04	JPY	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	2 653 100,92	2 653 100,92	EUR	1,16
Total BANQUE OU ATTENTE				0,69		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-111 210,36	-111 210,36	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-111 210,36		-0,05
Total Liquidites				-111 209,67		-0,05
Total LYXOR CAC 40 DAILY -2X INVERSE UCITS ETF				228 617 159,29		100,00

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Le compartiment Lyxor CAC 40 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF (le « Compartiment ») est un OPCVM indiciel de stratégie de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement à la hausse ou à la baisse au marché des actions françaises en reproduisant l'évolution de l'indicateur de référence CAC 40® Short (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indicateur de Référence ») et en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'indice de stratégie CAC 40® Short.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,08%.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice de stratégie CAC 40® Short (dividendes brut réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent), libellé en Euros.

L'Indicateur de Référence offre une exposition quotidienne inverse à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'indice CAC 40® dividendes réinvestis (l'« Indice Parent »). Ainsi, en cas de baisse de l'Indice Parent sur une journée, la valeur liquidative du Compartiment augmentera la même journée et, en cas de hausse de l'Indice Parent sur une journée, la valeur liquidative du Compartiment baissera la même journée et les porteurs ne bénéficieront pas de la hausse de l'Indice Parent.

L'Indice Parent est la principale référence de la Bourse de Paris. Il mesure l'évolution de 40 valeurs choisies pour leur forte capitalisation boursière, leur représentativité sectorielle et le volume important des transactions les concernant.

La performance de l'Indicateur de Référence est égale à la performance quotidienne inversée de l'Indice Parent, cumulée des intérêts perçus quotidiennement sur 2 fois la valorisation du cours de clôture de l'Indicateur de Référence (moins le coût de la vente à découvert rapporté à un jour sur le panier de l'Indice Parent).

Il s'agit donc d'un indice représentatif d'une stratégie de vente à découvert de l'Indice Parent avec un rebalancement quotidien.

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé, maintenu et publié par Euronext.

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <https://www.euronext.com/en>

Publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet <https://www.euronext.com/en>

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Euronext de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révisions et composition de l'indicateur de référence

La composition de l'Indicateur de Référence ne fait pas l'objet d'une révision car elle dépend de la révision de l'Indice Parent.

La révision de l'Indice Parent a lieu tous les trimestres.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par Euronext sont disponibles sur le site Internet: <https://www.euronext.com/en>

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indice Parent, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site : www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20% de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35% pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence.

Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris pour les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence ;
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;
- Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent).

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- Géographique ;
- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des actions ou parts d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des actions ou parts de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion ;
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnés ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) Toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;

(iv) Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché

correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats de parts.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque de réajustement quotidien du levier

Les investisseurs sont inversement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau de l'Indice Parent sur une base quotidienne. Le réajustement quotidien figurant dans la formule de l'indice de stratégie "short" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale à l'opposé de la performance de l'Indice Parent. Les investisseurs sont en effet sous-exposés à la volatilité.

Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10% un jour ouvré donné, puis se déprécie de 5% le jour ouvré suivant, l'ETF se sera déprécié au total, après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables) de 5,5%, tandis que l'Indice Parent se sera apprécié au total de 4,5%.

Si l'Indice Parent se déprécie de 5% par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total 9,75%, tandis que l'ETF se sera apprécié (avant déduction des frais applicables) de 10,25% sur la même période.

Scénario négatif 1

Cas où le levier négatif induit est supérieur à 1 dans un scénario de hausse de l'Indice Parent

	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1		100		100	x-1
	10%	110	-10%	90	
jour 2	-8%	101.2	8%	97.2	x-1
période totale		1.20%		-2.80%	x-2,33

Scénario négatif 2

Cas où le levier négatif induit est inférieur à 1 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent

	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1		100		100	x-1
	-10%	90	10%	110	
jour 2	6%	95.4	-6%	103.4	x-1
période totale	-4.60%		3.40%		x-0,74

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre également une baisse sur cette même période.

Scénario de levier induit inversé

Cas où le levier induit est positif sur la période

	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1		100		100	x-1
	5%	105	-5%	95	
jour 2	-5%	99.75	5%	99.75	x-1
période totale	-0.25%		-0.25%		x1

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) Un ou plusieurs composants de l'indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière

de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations

supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer inversement à la hausse ou à la baisse aux marchés actions de la zone euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 15 février 2018.*
- *Date de création du compartiment : 19 avril 2018.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice CAC40 Short Index EUR (Ticker:CACSH).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor CAC 40 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF - Acc	FR0010591362	EUR	-37.00% ⁽¹⁾	-36.66%		-79.71%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0187%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.08%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en-dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion. Cet écart est considéré comme non significatif.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en oeuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
3.1	2.3	3.4	3.3

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 40

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		2.3	25.9%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	1.1	8.1%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	2.5	5.0%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	3.1	7.5%			
	Pollution, Gestion des Déchets	2.5	5.3%			
Social		3.4	36.7%		0.0	0.0%
	Capital Humain	3.8	18.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	3.1	14.0%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	2.7	3.3%			
	Opposition des parties prenantes	2.2	1.3%			
Gouvernance		3.3	37.4%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services		2.5%						
Consommation Discrétionnaire	3.1%	4.9%	14.6%	0.4%	2.2%			
Biens de Consommation de Base	8.6%	2.6%	0.6%					
Énergie			6.9%					
Finance	4.7%	4.1%	1.1%					
Santé				7.0%				
Industrie	5.3%	4.0%	5.5%	2.5%	4.1%			
Technologies de l'Information		5.8%	0.8%					
Matériaux			4.3%		1.2%			
Immobilier	0.5%							
Services aux Collectivités			2.6%					

Les meilleurs (AAA,AA) 46%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 54%
Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 18%
Jaune 61%
Vert 21%

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	
0	0	0	Portefeuille couvert (poids) 100%
			Scope 1 reporté (vs estimé) 0%
			Scope 2 reporté (vs estimé) 0%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.0%	0.0%	0.0%
Certains efforts	0.0%	0.0%	0.0%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	0.0%
Aucun effort/Aucune preuve	0.0%	0.0%	0.0%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

•Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués

•Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels

•Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone

•Neutral : faible exposition aux risques de transition

•Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	0.0
Low carbon transition management Score	0.0
Operational Transition	0.0%
Production Transition	0.0%
Neutral	0.0%
Solutions	0.0%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	9.5%
---	------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	Combustibles liquides	Gaz nature	Nucléaire	Renouvelables
	Charbon			

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	0%
20-49.9%	0%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
---------------------	------	------------------------	------	---------------	------

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Prévention de la pollution 0.0% Eau durable 0.0% Agriculture durable 0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 0.0%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	4%
Vague froide	32%
Inondation	4%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	2%
Stress hydrique	42%
Wildfire	8%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	2.5%	85.9%	11.5%	87.9%	7.2%	4.8%
Émissions de dioxyde de carbone	2.9%	47.6%	49.5%	78.2%	12.0%	9.9%
Déchets électroniques	5.0%	5.4%	89.7%	99.5%		0.5%
Opportunités dans le bâtiment vert	3.1%	55.3%	41.6%	99.5%	0.1%	0.4%
Opp's dans les énergies renouvelables	7.2%	76.6%	16.2%	97.4%		2.6%
Matériel d'emballage et déchets	10.0%	47.7%	42.3%	79.4%		20.6%
Stress hydrique	6.7%	90.4%	3.0%	33.7%	45.9%	20.3%
Émissions et déchets toxiques				38.7%	40.1%	21.2%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBT):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	null
Couverture	97.9%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	6.7%
1.5-2°C	28.0%
2-3°C	27.4%
>3°C	37.9%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

**1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés
définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie**

Prêts de titres

% des actifs prêtés	-
---------------------	---

**1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement
collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif**

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	71 132 219,94
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

**2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et
de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières
reçus par noms d'émetteurs)**

1	Dénomination	-
	Montant	-

**2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	71 132 219,94

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	71 132 219,94
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	71 132 219,94

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	71 132 219,94

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	71 132 219,94
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	71 132 219,94

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	71 919 078,03	138 882 108,88
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	71 919 078,03	138 882 108,88
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 205 223,12	3 172 332,80
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 205 223,12	3 172 332,80
Comptes financiers	3,36	3,23
Liquidités	3,36	3,23
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	73 124 304,51	142 054 444,91

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	118 256 349,53	133 513 658,26
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-46 999 942,90	5 609 972,87
• Résultat de l'exercice	-124 186,69	-531 560,57
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	71 132 219,94	138 592 070,56
Instruments financiers	763 512,36	249 291,16
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	763 512,36	249 291,16
Dettes	1 228 571,86	3 213 082,81
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 228 571,86	3 213 082,81
Comptes financiers	0,35	0,38
Concours bancaires courants	0,35	0,38
Emprunts	-	-
Total du passif	73 124 304,51	142 054 444,91

HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	75 229 446,11	127 228 066,60
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	190 440,04	768,08
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	190 440,04	768,08
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	190 440,04	768,08
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-334 620,37	-443 266,24
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-144 180,33	-442 498,16
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	19 993,64	-89 062,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-124 186,69	-531 560,57

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation ;
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent ;
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché ;
- Les actions et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les actions et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0,40% par an max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.

arrées

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Lyxor CAC 40 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Euronext Paris SA ou ses filiales (ci-après dénommées "Euronext") (collectivement désignés comme "Détenteurs").

Les Détenteurs n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice CAC 40 @ Short Index et/ou le niveau auquel se situe ledit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'indice est calculé par ou au nom d'Euronext. Les Détenteurs ne répondront pas de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et il n'aura aucune obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	138 592 070,56	118 154 895,07
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	44 540 383,96	107 843 802,10
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-66 152 040,40	-103 027 625,29
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	38 301 212,55	30 081 364,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 815 803,20	-41 341 567,54
Plus-values réalisées sur contrats financiers	190 552 386,98	504 846 799,58
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-269 912 370,21	-468 195 551,39
Frais de transaction	-	-
Différences de change	1 578 176,62	-430 623,39
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	7 106 604,61	-8 037 699,18
- Différence d'estimation exercice N	1 909 448,27	-5 197 156,34
- Différence d'estimation exercice N-1	-5 197 156,34	2 840 542,84
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-514 221,20	-859 225,84
- Différence d'estimation exercice N	-763 512,36	-249 291,16
- Différence d'estimation exercice N-1	-249 291,16	609 934,68
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-144 180,33	-442 498,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	71 132 219,94	138 592 070,56

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	75 229 446,11
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3,36
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,35
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3,36	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,35	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	DKK	SEK	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	19 055 631,70	18 525 343,09	13 598 096,42	1 281 755,96
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,35
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	1 205 223,12
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	1 183 581,00
Sommes a recevoir	21 642,12
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 228 571,86
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	1 205 223,12
Frais provisionnes	23 348,74
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	3 208 695	44 540 383,96	4 498 700	66 152 040,40
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-763 512,36

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-124 186,69	-531 560,57
Total	-124 186,69	-531 560,57
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-124 186,69	-531 560,57
Total	-124 186,69	-531 560,57
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-46 999 942,90	5 609 972,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-46 999 942,90	5 609 972,87
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-46 999 942,90	5 609 972,87
Total	-46 999 942,90	5 609 972,87
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.08.2017
Actif net	71 132 219,94	138 592 070,56	118 154 895,07	48 841 779,16	50 528 713,83
Nombre d'actions en circulation	5 671 402	6 961 407	6 455 734	2 213 910	2 137 787
Valeur liquidative	12,5422	19,9086	18,3023	22,0613	23,6359
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-8,30	0,72	-5,20	-0,74	-5,71

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	244,00	636 962,00	EUR	0,90
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	9 775,00	1 081 115,00	EUR	1,52
SE0000695876	ALFA LAVAL	PROPRE	74 440,00	2 753 957,94	SEK	3,87
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	454,00	1 161 596,61	USD	1,63
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	25 285,00	1 462 484,40	EUR	2,06
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	1 200,00	3 497 011,02	USD	4,92
DK0010244508	A.P. MOELLER-MAERSK B	PROPRE	1 651,00	4 126 806,47	DKK	5,80
NL0011872643	ASR NEDERLAND N.V	PROPRE	28 256,00	1 143 237,76	EUR	1,61
AT0000BAWAG2	BAWAG GROUP AG	PROPRE	11 606,00	631 946,70	EUR	0,89
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	71 594,00	4 145 292,60	EUR	5,83
SE0015811559	BOLIDEN AB	PROPRE	108 572,00	3 308 829,74	SEK	4,65
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	15 966,00	2 278 174,41	DKK	3,20
DK0060227585	CHR. HANSEN HOLDING A/S	PROPRE	16 004,00	1 101 461,57	DKK	1,55
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	17 861,00	3 590 566,99	DKK	5,05
FR0014000MR3	EUROFINS SCIENTIFIC SE	PROPRE	21 512,00	2 192 933,28	EUR	3,08
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	3 996,00	389 210,40	EUR	0,55
SE0012673267	EVOLUTION AB	PROPRE	15 694,00	2 193 591,39	SEK	3,08
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	3 647,00	1 019 710,34	USD	1,43
SE0001515552	INDUTRADE AB	PROPRE	117 939,00	2 965 384,46	SEK	4,17
PTJMT0AE0001	JERONIMO MARTINS SGPS SA	PROPRE	69 902,00	1 370 079,20	EUR	1,93
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	590,00	86 614,91	USD	0,12
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	9 810,00	2 811 140,38	USD	3,95
US61174X1090	MONSTER BEVERAGE CORP	PROPRE	20 421,00	1 499 922,23	USD	2,11
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	167 305,00	1 769 083,07	EUR	2,49
NO0003055501	NORDIC SEMICONDUCTOR	PROPRE	50 191,00	1 281 755,96	NOK	1,80

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	12 685,00	1 200 933,63	DKK	1,69
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	22 831,00	1 452 247,09	DKK	2,04
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	22 212,00	1 163 908,80	EUR	1,64
NL0011821392	SIGNIFY NV	PROPRE	25 377,00	1 062 027,45	EUR	1,49
SE0005190238	TELE2 B	PROPRE	387 128,00	4 718 840,65	SEK	6,63
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	1 879,00	1 808 775,98	USD	2,54
US9113631090	UNITED RENTALS INC	PROPRE	5 230,00	1 713 324,95	USD	2,41
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	43 263,00	1 320 386,76	EUR	1,86
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	141 820,00	5 305 441,54	DKK	7,46
SE0000115446	VOLVO AB-B SHS	PROPRE	128 500,00	2 584 738,91	SEK	3,63
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	12 021,00	1 089 583,44	EUR	1,53
Total Action				71 919 078,03		101,11
Total Valeurs mobilières				71 919 078,03		101,11
Swap de Performance						
SWAP03547713	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	23 348,54	EUR	0,03
SWAP03547743	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	75 229 446,11	71 132 217,13	EUR	100,00
SWAP03547799	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	75 229 446,11	-71 919 078,03	EUR	-101,11
Total Swap de Performance				-763 512,36		-1,07
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	21 642,12	21 642,12	EUR	0,03
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-1 205 223,12	-1 205 223,12	EUR	-1,69
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	3,36	3,36	EUR	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-46,00	-0,35	JPY	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	1 183 581,00	1 183 581,00	EUR	1,66
Total BANQUE OU ATTENTE				3,01		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-23 348,74	-23 348,74	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-23 348,74		-0,03
Total Liquidites				-23 345,73		-0,03
Total LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF				71 132 219,94		100,00

LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions des pays de l'Union européenne.

Le compartiment Lyxor CAC Mid 60 (DR) UCITS ETF (le « Compartiment ») en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone euro.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Classe d'actions Dist: le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Objectif de gestion

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice CAC Mid 60 Gross Total Return (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 1%.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est un indice « Gross Total Return » (dividendes bruts réinvestis), c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par capitalisation boursière flottante, mesurant l'évolution de 60 valeurs, de taille moyenne, cotées sur les marchés réglementés d'Euronext Paris.

Les valeurs éligibles sont classées par capitalisation flottante et capitaux échangés. Sont retenues les valeurs les mieux classées et qui ne font pas partie de l'Indice CAC Large 60.

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé et publié par le fournisseur d'indices Euronext.

L'Indicateur de Référence est un indice qui mesure la performance des 60 valeurs les mieux classées qui ne font pas partie de l'Indice CAC Large 60. Une zone tampon est applicable où les constituants actuels classés 56^{ème} à 65^{ème} sont prioritaires par rapport aux valeurs candidates qui ne font pas partie des indices CAC Mid 60 ou CAC Large 60 au moment de la révision.

Le poids de chaque valeur dans l'indice est ajusté suivant sa capitalisation boursière, sur la base du flottant. Le flottant est arrondi à la borne supérieure par paliers de 5%.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <https://www.euronext.com/en>

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Publication de l'Indicateur de Référence

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet : <https://www.euronext.com/en>

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Euronext de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de la composition et du nombre d'actions a lieu trimestriellement à la clôture du 3ème vendredi du mois de mars, juin, septembre et décembre.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par Euronext sont disponibles sur le site Internet : <https://www.euronext.com/en>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplique directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ci-après).

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplique directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplique par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Le site www.lyxoretf.com propose une page dédiée au Compartiment, laquelle permet notamment aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplique directe retenue (réplique intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplique). La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instruments financiers entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

Actions

Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :

- action

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition

Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions et indices
- change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. – jusqu'à 100% de l'actif
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques – jusqu'à 100% de l'actif

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-de-meilleure-execution-liam-janvier-2020-fr>

La contrepartie des instruments financiers à terme ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment peut avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code monétaire et financier et notamment à :

Nature des opérations utilisées

- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- Optimisation des revenus du Compartiment ;
- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'opérations de financement sur titres : jusqu'à 25% des actifs du Compartiment ;
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'opérations de financement sur titres : 0% des actifs du Compartiment.

Dans ce cadre, la Société de gestion a nommé Société Générale en tant qu'intermédiaire (ci après l' « Agent »). En cas de recours à des cessions temporaires, l'Agent pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementation en vigueur.

Pour rappel, la Société de gestion est une entité du groupe Société Générale, elle est donc liée à l'Agent.

Lorsque Société Générale S.A. est nommée comme Agent, elle n'est pas autorisée à agir en tant que contrepartie aux opérations de prêt de titres.

En cas de recours à de telles cessions temporaires

- Tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts/frais opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment ;
- Les coûts/frais opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, seront ceux supportés par la Société de gestion, par l'Agent (le cas échéant) et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services ;
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts/frais opérationnels directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts/frais seront mentionnées dans le rapport annuel du Compartiment ; et
- Les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts/frais opérationnels directs et indirects supportés, le cas échéant, par l'Agent et par la Société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts/frais opérationnels directs et indirects n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel de la Sicav Multi Units France comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- L'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- L'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- Le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- Les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts/ frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) Toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par

émetteur de 20% de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risque de perte en capital

Le capital initialement investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant initialement investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées.

L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats de parts.

Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourra conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP concernée. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEP pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEP.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

Risque lié au recours à des Instruments Financiers à Terme

A titre accessoire, le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment.

La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de l'Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'indicateur de Référence.

Risque lié à une opération sur titres composant l'Indicateur de Référence

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'indice, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur souhaitant s'exposer à la performance des 60 valeurs les mieux classées qui ne font pas partie de l'Indice CAC Large 60.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 15 février 2018.
- Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice CAC MID60 GRO TR INDEX EUR (Ticker:CM1GR).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor CAC MID 60 (DR) UCITS ETF - Dist	FR0011041334	EUR	45.80% ⁽¹⁾	46.65%		153.59%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0762%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 1%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Partie intégrante de sa politique d'investisseur responsable, Lyxor a défini une politique d'engagement actionnaire regroupant une politique d'exercice des droits de vote et une politique d'engagement. Celle-ci est disponible sur le site de Lyxor.com.

Cette année, le périmètre de vote est le suivant :

- Fonds (Fonds communs de placement – FCP) et SICAV de droit français, allemand et luxembourgeois (*)
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, Lyxor participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

(*) A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplique indirecte dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance.

Ce fonds est inclus dans le scope de vote.

En terme d'engagement, Lyxor a défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes : un engagement lié aux assemblées générales, un engagement lié aux sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, et un engagement en faveur du climat. Ce troisième axe comporte quatre campagnes d'engagement :

- Une première campagne liée à l'initiative Climate Action 100+, où Lyxor s'engage ainsi à demander aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat au travers notamment de l'application des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure).
- Une seconde campagne liée au plastique et à l'économie circulaire.
- Une troisième campagne liée à la gestion de l'eau.
- Une quatrième campagne liée aux technologies propres et responsables.

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Corporate Governance, General meeting

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Politique de vote – Gouvernance :

Un comité de gouvernance supervise la mise en œuvre de la politique de vote. Il a la charge d'établir les lignes directrices de la politique de vote et a la responsabilité de s'assurer que ces directives et procédures sont suivies. Lyxor révisé sa politique de vote chaque année. Un rapport de vote annuel est publié sur le site internet Lyxor.com.

Politique de vote - Processus opérationnel :

En complément de l'analyse interne réalisée, Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS.

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote par procuration. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible (notamment pour certaines entreprises françaises), des formulaires de vote par procuration sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale.

Politique d'engagement :

Pour mener à bien ses campagnes d'engagement, Lyxor peut :

- (i) organiser des rencontres individuelles avec la direction, les membres du conseil d'administration, les relations investisseurs, les équipes de développement durable ou toute personne de l'entreprise capable d'apporter des réponses au thème engagé ;
- (ii) s'associer à d'autres sociétés de gestion pour avoir plus de poids auprès des sociétés ciblées; (iii) rejoindre des groupes de travail ou des initiatives spécialisées dans certains domaines.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

En terme d'engagement, le détail des campagnes menées est présenté ci-après.

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

En terme d'exercice des droits de vote, le détail du vote du fond est présenté ci-après.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

- La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

- Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.6	6.2	5.3	5.5

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 59

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.2	19.1%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.6	6.7%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.3	5.1%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	6.4	3.8%			
	Pollution, Gestion des Déchets	4.5	3.4%			
Social		5.3	38.6%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.8	22.2%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	6.3	14.3%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	4.3	0.9%			
	Opposition des parties prenantes	4.6	1.2%			
Gouvernance		5.5	42.3%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services	1.1%	3.5%	3.1%	0.5%		3.5%		
Consommation Discrétionnaire		2.3%	8.2%	0.7%				
Biens de Consommation de Base		0.8%	3.1%					
Énergie		3.8%	1.5%					
Finance	2.4%	10.0%		3.9%				
Santé		1.5%	4.1%	1.1%				
Industrie	0.8%	3.3%	5.0%	5.9%	1.0%	1.8%		
Technologies de l'Information		5.2%			0.6%	4.3%		
Matériaux		3.0%	0.5%			1.4%		
Immobilier	2.8%	1.8%	1.7%					
Services aux Collectivités		2.2%	1.8%					

Les meilleurs (AAA,AA) 44%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 43%
Les moins bons (B, CCC) 11%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 5%
Jaune 9%
Vert 84%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
45	66	79	Scope 1 reporté (vs estimé)	95%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	73%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	1.8%	0.8%	5.0%
Certains efforts	87.7%	92.2%	67.3%
Efforts limités/Informations	6.7%	3.3%	3.8%
Aucun effort/Aucune preuve	3.8%	3.7%	24.0%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.0
Low carbon transition management Score	5.3
Operational Transition	6.9%
Production Transition	6.9%
Neutral	72.2%
Solutions	7.4%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	1.8%
---	------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	0.0%	Combustibles liquides		Gaz naturel		Nucléaire
Renouvelables	86.2%	Charbon		13.8%		

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	12%
20-49.9%	3%
50-100%	5%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	9.8%	Efficacité énergétique	15.3%	Bâtiment vert	9.1%
Prévention de la pollution	5.1%	Eau durable	1.3%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	2.2%	Efficacité énergétique	0.5%	Bâtiment vert	3.3%
Prévention de la pollution	0.3%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 6.4%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	1%
Vague froide	33%
Inondation	3%
Vague De Chaleur	9%
Ouragan	2%
Stress hydrique	43%
Wildfire	9%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	3.8%	93.3%	3.0%	90.2%	9.2%	0.6%
Émissions de dioxyde de carbone	2.6%	45.4%	52.0%	68.3%	28.5%	3.2%
Déchets électroniques	3.8%	7.2%	89.0%	96.0%	3.8%	0.2%
Opportunités dans le bâtiment vert	2.7%	47.2%	50.1%	93.0%	3.5%	3.6%
Opp's dans les énergies renouvelables	5.0%	60.4%	34.6%	98.6%		1.4%
Matériel d'emballage et déchets	7.9%	28.8%	63.3%	88.9%		11.1%
Stress hydrique	5.3%	93.6%	1.1%	56.3%	37.6%	6.1%
Émissions et déchets toxiques				56.5%	33.0%	10.5%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	2.6°C
Couverture	86.9%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	27.9%
1.5-2°C	7.7%
2-3°C	13.6%
>3°C	50.8%

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	65
Nombre d'Assemblées Générales votées	9
Taux de participation aux Assemblées Générales	13.8%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Conseil d'administration	72.3%	27.7%	0.0%
Structure du capital	79.1%	20.9%	0.0%
Fonctionnement et formalités	93.3%	2.2%	4.4%
Rémunération	76.1%	19.6%	4.3%

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor CAC MID 60 (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

France	66.7%
Luxembourg	33.3%

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Corporate Governance, General meeting

Corporate Governance : En dehors de la période des assemblées générales, Lyxor promeut un dialogue régulier avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	0
Nombre d'engagement	0
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	0%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
 - Prêts de titres : -
 - Emprunts de titres : -
 - Prises en pension : -
 - Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
 - Change à terme : -
 - Future : -
 - Options : -
 - Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	15 011 286,73	14 548 970,93
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	15 011 286,73	14 545 450,93
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	3 520,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	5 500,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	5 500,00
Comptes financiers	5 254,78	-
Liquidités	5 254,78	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	15 016 541,51	14 554 470,93

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	14 491 916,80	14 035 256,13
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	280 562,40	-
• Report à nouveau	254 507,49	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-102 669,66	389 996,53
• Résultat de l'exercice	86 471,84	76 379,89
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	15 010 788,87	14 501 632,55
Instruments financiers	-	3 520,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	3 520,00
Autres opérations	-	-
Dettes	5 752,64	6 424,97
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 752,64	6 424,97
Comptes financiers	-	42 893,41
Concours bancaires courants	-	42 893,41
Emprunts	-	-
Total du passif	15 016 541,51	14 554 470,93

HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	45 900,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10,39	0,01
• Produits sur actions et valeurs assimilées	360 232,57	227 549,20
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	360 242,96	227 549,21
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-300,84	-145,10
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-300,84	-145,10
Résultat sur opérations financières (I - II)	359 942,12	227 404,11
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-75 659,57	-80 582,65
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	284 282,55	146 821,46
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-4 753,19	428,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-193 057,52	-70 869,75
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	86 471,84	76 379,89

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation ;
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent ;
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché ;
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- Des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,50% par an max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% max. pour la Société de gestion ; 15% max. pour l'Agent.

⁽¹⁾ Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

ar
n
e
x
e
s

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Dist: le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Euronext N.V. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext N.V., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	14 501 632,55	17 790 219,91
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	-	1 275 926,87
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-5 103 190,46	-1 690 837,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 511 268,67	1 159 969,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 591 986,94	-747 892,24
Plus-values réalisées sur contrats financiers	6 830,00	10 470,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-8 165,00	-1 475,00
Frais de transaction	-10 433,12	-19 567,85
Différences de change	10 938,60	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	5 606 189,54	-3 354 653,16
- Différence d'estimation exercice N	914 174,39	-4 692 015,15
- Différence d'estimation exercice N-1	-4 692 015,15	-1 337 361,99
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-3 520,00	3 520,00
- Différence d'estimation exercice N	-	3 520,00
- Différence d'estimation exercice N-1	3 520,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	284 282,55	146 821,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-193 057,52	-70 869,75
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	15 010 788,87	14 501 632,55

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 254,78
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 254,78	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		5 752,64
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		5 752,64
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Dist / FR0011041334	-	-	26 515	5 104 721,88
Actions I / FR0011046754	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Dist / FR0011041334		-		1 531,42
Actions I / FR0011046754		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Dist / FR0011041334		-		-
Actions I / FR0011046754		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Dist / FR0011041334		-		1 531,42
Actions I / FR0011046754		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions Dist / FR0011041334	0,50
Actions I / FR0011046754	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Actions Dist / FR0011041334	-
Actions I / FR0011046754	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	Dist	193 057,52	2,84	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	254 507,49	-
Résultat	86 471,84	76 379,89
Total	340 979,33	76 379,89

Actions Dist / FR0011041334	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	254 097,94	76 379,89
Capitalisation	86 471,84	-
Total	340 569,78	76 379,89
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions I / FR0011046754	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	280 562,40	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-102 669,66	389 996,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	177 892,74	389 996,53

Actions Dist / FR0011041334	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	280 562,40	389 996,53
Capitalisation	-102 669,66	-
Total	177 892,74	389 996,53
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions I / FR0011046754	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.05.2017
Actif net	15 010 788,87	14 501 632,55	17 790 219,91	92 932 429,24	107 901 341,50

Actions Dist / FR0011041334	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.05.2017
Nombre d'actions en circulation	67 978	94 493	96 760	512 555	553 277
Valeur liquidative	220,8183	153,4677	183,8592	181,3121	194,7519
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	2,84	0,75	4,05	5,02	4,08
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,23	-	-37,06	4,92	19,80

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions I / FR0011046754	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.05.2017
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	600
Valeur liquidative	-	-	-	-	249,2395
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	0,01	4,20
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	279,97

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0010340141	ADP	PROPRE	3 527,00	405 252,30	EUR	2,70
FR0000031122	AIR FRANCE-KLM	PROPRE	38 172,00	155 360,04	EUR	1,03
FR0000060402	ALBIOMA	PROPRE	1 904,00	64 736,00	EUR	0,43
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	3 468,00	482 745,60	EUR	3,22
FR0004125920	AMUNDI SA	PROPRE	7 238,00	557 687,90	EUR	3,72
LU0569974404	APERAM	PROPRE	5 702,00	294 109,16	EUR	1,96
FR0000120966	BIC	PROPRE	2 427,00	121 956,75	EUR	0,81
FR0000039299	BOLLORE SA	PROPRE	105 046,00	526 280,46	EUR	3,51
FR0000125585	CASINO GUICHARD	PROPRE	5 796,00	124 787,88	EUR	0,83
FR0013181864	CGG	PROPRE	76 090,00	47 693,21	EUR	0,32
FR0000120222	CNP ASSURANCES	PROPRE	16 314,00	353 361,24	EUR	2,35
FR0010667147	COFACE	PROPRE	9 813,00	121 190,55	EUR	0,81
FR0000064578	COVIVIO SA REIT	PROPRE	5 618,00	420 226,40	EUR	2,80
FR0014004L86	DASSAULT AVIATION SA	PROPRE	2 975,00	268 493,75	EUR	1,79
FR0010417345	DBV TECHNOLOGIES	PROPRE	4 241,00	24 411,20	EUR	0,16
FR0000053381	DERICHEBOURG ACT.	PROPRE	11 362,00	111 688,46	EUR	0,74
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	14 482,00	98 767,24	EUR	0,66
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	25 289,00	414 486,71	EUR	2,76
FR0000131757	ERAMET	PROPRE	1 108,00	80 108,40	EUR	0,53
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	5 647,00	457 689,35	EUR	3,05
FR0012789949	EUROPCAR MOBILITY GROUP SA	PROPRE	208 506,00	105 253,83	EUR	0,70
FR0010221234	EUTELSAT COMMUNICATIONS	PROPRE	17 803,00	218 620,84	EUR	1,46
FR0011476928	FNAC DARTY	PROPRE	2 066,00	115 799,30	EUR	0,77
FR0011726835	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	PROPRE	3 083,00	220 126,20	EUR	1,47
FR0000035081	ICADE REIT	PROPRE	4 075,00	276 285,00	EUR	1,84

LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	4 036,00	151 269,28	EUR	1,01
FR0010259150	IPSEN	PROPRE	4 481,00	400 601,40	EUR	2,67
FR0000073298	IPSOS	PROPRE	4 751,00	192 177,95	EUR	1,28
FR0000077919	JC DECAUX	PROPRE	7 588,00	171 185,28	EUR	1,14
FR0010386334	KORIAN SA	PROPRE	7 527,00	216 777,60	EUR	1,44
FR0013451333	LA FRANCAISE DES JEUX SA	PROPRE	13 614,00	611 268,60	EUR	4,07
FR0000130213	LAGARDERE	PROPRE	3 353,00	76 582,52	EUR	0,51
FR0013153541	MAISON DU MONDE	PROPRE	3 762,00	73 659,96	EUR	0,49
FR0011742329	MCPHY ENERGY	PROPRE	2 644,00	62 081,12	EUR	0,41
FR0010241638	MERCIALYS	PROPRE	7 808,00	73 200,00	EUR	0,49
FR0000053225	M6 METROPOLE TELEVISION	PROPRE	6 007,00	114 493,42	EUR	0,76
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	5 085,00	202 383,00	EUR	1,35
FR0000044448	NEXANS SA	PROPRE	3 379,00	292 790,35	EUR	1,95
FR0010112524	NEXITY REIT	PROPRE	4 668,00	184 292,64	EUR	1,23
FR0000124570	PLASTIC OMNIUM	PROPRE	6 991,00	167 504,36	EUR	1,12
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	2 701,00	471 594,60	EUR	3,14
FR0010451203	REXEL	PROPRE	29 055,00	498 583,80	EUR	3,32
FR0013269123	RUBIS SCA	PROPRE	11 734,00	324 914,46	EUR	2,16
FR0010411983	SCOR SE ACT PROV	PROPRE	19 945,00	580 399,50	EUR	3,87
FR0000121709	SEB SA	PROPRE	169,00	22 865,70	EUR	0,15
FR0014000RD2	SEB SA LOYALTY BONUS	PROPRE	3 118,00	421 865,40	EUR	2,81
LU0088087324	SES GLOBAL FDR	PROPRE	45 554,00	353 863,47	EUR	2,36
FR0013227113	SOITEC SA	PROPRE	2 787,00	640 452,60	EUR	4,27
FR0013379484	SOLUTIONS SE	PROPRE	10 818,00	84 542,67	EUR	0,56
FR0000050809	SOPRA STERIA GROUP SA	PROPRE	1 708,00	290 530,80	EUR	1,94
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	16 171,00	339 591,00	EUR	2,26
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES NV	PROPRE	13 886,00	185 030,95	EUR	1,23
GB00BDSFG982	TECHNIPFMC PLC	PROPRE	52 730,00	341 268,56	EUR	2,27
FR0000054900	TF1	PROPRE	12 503,00	115 777,78	EUR	0,77
FR0005691656	TRIGANO	PROPRE	919,00	148 786,10	EUR	0,99

LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013506730	VALLOUREC SA	PROPRE	25 837,00	178 275,30	EUR	1,19
FR0004056851	VALNEVA SE	PROPRE	8 307,00	159 909,75	EUR	1,07
FR0013447729	VERALLIA SASU	PROPRE	6 538,00	209 085,24	EUR	1,39
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	502,00	219 625,00	EUR	1,46
FR0000121204	WENDEL ACT	PROPRE	3 188,00	366 938,80	EUR	2,44
Total Action				15 011 286,73		100,00
Total Valeurs mobilières				15 011 286,73		100,00
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	5 254,78	5 254,78	EUR	0,04
Total BANQUE OU ATTENTE				5 254,78		0,04
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 752,64	-5 752,64	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-5 752,64		-0,04
Total Liquidités				-497,86		-0,00
Total LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF				15 010 788,87		100,00

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Le compartiment Lyxor Euro Overnight Return UCITS ETF (le « Compartiment ») est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice Solactive Euro Overnight Return Index (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en euros (EUR), quelle que soit son évolution, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du fonds et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,20%.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est l'indice Solactive Euro Overnight Return Index (dividendes bruts réinvestis) de type « Total Return » (c'est-à-dire qu'il capitalise les intérêts).

L'Indicateur de Référence est calculé et maintenu par Solactive AG.

L'Indicateur de Référence est calculé à partir du taux EONIA (European Overnight Index Average) qui est le taux de référence quotidien des dépôts interbancaires en blanc (c'est-à-dire sans être gagés par de titres) effectués au jour le jour dans la zone Euro. Calculé par la Banque Centrale Européenne et diffusé par la Fédération Bancaire Européenne, le taux EONIA est la moyenne, pondéré par les montants, des taux effectivement traités sur le marché monétaire interbancaire de l'Euro pendant la journée par un échantillon de 57 grandes banques pour les dépôts/prêts jusqu'au lendemain ouvré. C'est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone Euro, avec l'EURIBOR, qui couvre lui les durées allant d'une semaine à un an.

L'Indicateur de Référence est calculé selon la formule suivante :

où $IINV[T+1]$ représente l'indice à la date $T+1$;

$IINV[T]$ l'indice du jour ouvré précédent ;

$n[T+2, T+3]$, le nombre de jours effectifs entre $T+2$ et $T+3$;

rE le fixing de l'EONIA publié en T entre 18h45 et 19h00.

Une description exhaustive de la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site internet : <https://www.solactive.com>. Des informations complémentaires figurent également sur le site : www.euribor.ebf.eu

La performance suivie est celle du fixing de l'Indicateur de Référence déterminé par Solactive AG.

Publication de l'Indicateur de Référence

Solactive AG est responsable du calcul et de la diffusion de la valeur de l'Indicateur de Référence.

Les caractéristiques de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur : <https://www.solactive.com>

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Solactive AG de l'indicateur de référence Solactive Euro Overnight Return Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

Compte tenu de la particularité de l'Indicateur de Référence, basé uniquement sur le taux EONIA, il n'est pas prévu que l'Indicateur de Référence fasse l'objet de révisions périodiques.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de répllication indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site : www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20% de son actif en actions d'une même entité émettrice non souveraine.

Cette limite de 20% pourra être portée à 35% pour une seule obligation lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, et/ou d'un événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres garantis ou émis par un même émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si l'OPCVM détient au moins 6 émissions dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres concernés sont des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres de la zone euro.

Les titres financiers susvisés seront des obligations choisies sur la base de critères

D'éligibilité, notamment :

- Dette senior ;
- Maturité fixe ;
- Maturité résiduelle maximum ;
- Taille d'émission minimum ;
- Exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent.

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- Géographique ;
- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site : www.lyxoretf.com

Au moins 60% de la valeur des actifs du Compartiment correspond à des actifs de bilan dont la maturité résiduelle est de deux ans ou plus.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Les titres garantis émis par un même émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si l'OPCVM détient au moins 6 émissions dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres sont des instruments émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion ;
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

La contrepartie des instruments financiers à terme (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) Toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque de taux d'intérêt

Le Compartiment est exposé à toute évolution des marchés monétaires consécutive à la décision d'une banque centrale. Par conséquent, si les taux d'intérêt viennent à atteindre un niveau inférieur à celui des frais de gestion et autres coûts structurels, la valeur liquidative du Compartiment pourrait se déprécier.

Risque de perte en capital

Le capital initialement investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant initialement investi pourrane pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées.

L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;

- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Fonds et/ou
- iv) Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à Terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur de l'Indicateur de Référence est dans l'incapacité d'en fournir le niveau ou la valeur ;
- iv) Le fournisseur de l'Indicateur de Référence opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risque lié à la modification de l'Indice de Référence en application de la réglementation et de la réforme des "indices de référence", y compris le LIBOR, l'EURIBOR et d'autres taux d'intérêt, actions, matières premières, taux de change et autres types d'indices de référence.

Les taux interbancaires (y compris le taux interbancaire LIBOR, EURIBOR, taux de change et autres types de taux et indices qui sont considérés comme des "indicateurs de référence") font l'objet de réformes réglementaire nationale et internationale en cours. À la suite de ces réformes, les indicateurs de référence peuvent avoir des performances différentes de celles du passé ou disparaître complètement, ou il pourrait y avoir d'autres conséquences imprévisibles. Ces changements pourraient avoir un effet, important ou limité, sur la réalisation de l'objectif de gestion du Compartiment. Les principales propositions et initiatives réglementaires dans ce domaine comprennent (entre autres) les principes de l'OICV sur les indices références des marchés financiers (les "Principes sur les indices référence de l'OICV") et le règlement de l'Union européenne concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement (le "Règlement sur les indices de référence").

En ce qui concerne spécifiquement les taux interbancaires, les autorités compétentes ont identifié des "taux sans risque" qui serviront éventuellement de référence principale, notamment (i) en ce qui concerne le LIBOR sterling, une version réformée de l'indice "Sterling Overnight Index Average" ("SONIA"), de sorte que SONIA soit établie comme référence primaire du taux d'intérêt en livres sterling d'ici la fin de 2021, (ii) en ce qui concerne l'Eonia et l'Euribor, un nouveau taux court terme en euros (ESTER) comme nouveau taux sans risque pour l'euro (pour remplacer l'EONIA), et (iii) en ce qui concerne le LIBOR USD, le "Secured Overnight Financing Rate" (SOFR) qui sera finalement établi comme référence principale du taux d'intérêt en dollars américains. Les taux sans risque ont une méthodologie différente et d'autres différences importantes par rapport aux taux interbancaires qu'ils remplaceront et ont peu, voire aucun, historique. Les initiatives de réforme internationales et/ou nationales en cours et le contrôle réglementaire accru des indices de référence pourraient généralement augmenter les coûts et les risques liés à l'administration ou à la participation à l'établissement d'un indicateur de référence et au respect de toute réglementation ou exigence applicable. Ces facteurs peuvent dissuader les acteurs du marché de continuer à administrer des indicateurs de référence ou à y contribuer, déclencher des changements dans les règles ou les méthodologies utilisées en ce qui concerne les indicateurs de référence et/ou conduire à la disparition des indicateurs de référence, y compris l'EURIBOR et le LIBOR. Cela pourrait entraîner un changement d'indicateur de référence ou d'autres conséquences pour le Compartiment, telles qu'une retrait de cotation ou une liquidation. Une telle conséquence pourrait avoir un effet sur la valeur liquidative du Compartiment et/ou le calcul des commissions de surperformance du Compartiment, qui ne peut être évaluée à ce jour.

Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché monétaire de la zone Euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour

le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à un an, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à un an. Cette durée minimale doit notamment s'apprécier au regard des fourchettes de cotation, des frais de courtage et de l'éventuel impôt de bourse supporté par l'investisseur.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.*
- *Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice Solactive Euro Overnight Return Index EUR (Ticker:SOEUONRT).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor Euro Overnight Return UCITS ETF - Acc	FR0010510800	EUR	-0.69% ⁽¹⁾	-0.48%		3.40%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0000%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.2%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

LYXOR étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

La mesure des émissions de GES de ses investissements est considérée comme une première étape. Cela donnera aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

Après avoir soigneusement analysé les indicateurs et les données disponibles afin de prendre en compte et mesurer les risques de transition que le changement climatique pose aux émetteurs, LYXOR ne réalisera pas de rapport sur ces enjeux à ce stade. Nous travaillerons avec nos fournisseurs externes pour améliorer notre expertise afin de reporter et de refléter le risque de transition dans les années à venir.

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

**1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés
définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie**

Prêts de titres

% des actifs prêtés	-
---------------------	---

**1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement
collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif**

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	506 158 861,91
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

**2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et
de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières
reçus par noms d'émetteurs)**

1	Dénomination	-
	Montant	-

**2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	506 158 861,91

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
1 Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	506 158 861,91
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
1 Montant	-	-	-	-	506 158 861,91

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	506 158 861,91

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	506 158 861,91
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	506 158 861,91

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	506 198 014,44	857 939 294,16
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	505 022 465,96	821 478 449,77
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	414 126,67	36 226 899,31
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	761 421,81	233 945,08
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	19 458 291,26	59 224 373,17
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 458 291,26	59 224 373,17
Comptes financiers	14,36	-
Liquidités	14,36	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	525 656 320,06	917 163 667,33

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	497 953 372,03	858 065 572,14
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 697 951,71	600 221,67
• Résultat de l'exercice	-492 461,83	-791 339,64
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	506 158 861,91	857 874 454,17
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	19 497 458,15	31 138 540,69
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 497 458,15	31 138 540,69
Comptes financiers	-	28 150 672,47
Concours bancaires courants	-	28 150 672,47
Emprunts	-	-
Total du passif	525 656 320,06	917 163 667,33

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	507 639 401,50	863 248 640,10
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	7 360,76	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	8 317,64	110 498,39
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	15 678,40	110 498,39
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	15 678,40	110 498,39
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-497 128,30	-1 049 557,01
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-481 449,90	-939 058,62
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-11 011,93	147 718,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-492 461,83	-791 339,64

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation ;
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent ;
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché ;
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance, ces rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,15 % par an max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(1) Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

arrêté

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Lyxor Euro Overnight Return UCITS ETF est un Compartiment de droit français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus du Compartiment est disponible sur le site Internet www.lyxoretf.com ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Solactive AG. Solactive AG n'octroie aucune garantie et ne prend aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'Indicateur de Référence et/ou de la marque de l'Indicateur de Référence ou le niveau auquel se situe l'Indicateur de Référence à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indicateur de Référence est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG met tout en oeuvre pour s'assurer que l'Indicateur de Référence soit calculé correctement. Quelles que soient ses obligations envers l'émetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenu de signaler les erreurs affectant l'Indicateur de Référence aux tiers, y compris les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Compartiment. Ni la publication de l'Indicateur de Référence par Solactive AG, ni la licence de l'Indicateur de Référence ou de sa marque dans le cadre du Compartiment ne constitue une recommandation de la part de Solactive AG d'investir dans les actions du Compartiment et en aucun cas ne représente une garantie ou une opinion de Solactive AG d'un investissement dans les actions du Compartiment. Solactive AG ne sera pas responsable des conséquences des avis ou opinions qui découlent de cette déclaration ou de toute omission.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	857 874 454,17	871 761 428,65
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	488 511 578,60	1 605 982 182,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-836 774 538,90	-1 612 776 052,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 948 220,87	84 753 877,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-18 510 619,56	-61 876 216,24
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 535 462 501,09	8 400 084 015,50
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 531 829 366,58	-8 432 741 087,56
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-13 569 394,61	3 882 016,48
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 282 800,47	9 286 594,14
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	9 286 594,14	5 404 577,66
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	527 476,73	-256 651,28
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	761 421,81	233 945,08
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	233 945,08	490 596,36
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-481 449,90	-939 058,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	506 158 861,91	857 874 454,17

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	33 801 908,04	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	380 722 618,28	-
Obligations à taux variable	90 497 939,64	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	414 126,67	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	507 639 401,50
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	380 722 618,28	124 299 847,68	-	-
Titres de créances	414 126,67	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	14,36
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7 170 604,29	35 568 267,83	95 878 269,24	57 198 775,54	309 206 549,06
Titres de créances	-	414 126,67	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	14,36	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		19 458 291,26
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Sommes a recevoir		16 697 159,60
Ventes reglements differes		2 761 131,66
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		19 497 458,15
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats reglements differes		19 458 291,27
Frais provisionnes		39 166,88
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	4 704 000	488 511 578,60	8 048 000	836 774 538,90
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,10
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	761 421,81

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-492 461,83	-791 339,64
Total	-492 461,83	-791 339,64
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-492 461,83	-791 339,64
Total	-492 461,83	-791 339,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 697 951,71	600 221,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	8 697 951,71	600 221,67
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8 697 951,71	600 221,67
Total	8 697 951,71	600 221,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	29.09.2017
Actif net	506 158 861,91	857 874 454,17	871 761 428,65	955 665 968,72	496 148 467,00
Nombre d'actions en circulation	4 895 000	8 239 000	8 316 000	9 063 000	4 678 000
Valeur liquidative	103,4032	104,1236	104,8294	105,4469	106,0599
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1,67	-0,02	1,13	-0,39	-1,62

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS1520907814	ABBVIE INC 2.125% 17/11/2028	PROPRE	100 000,00	112 790,85	EUR	0,02
XS2401704189	ACEF HOLDING SA 1.25% 26/04/2030	PROPRE	300 000,00	300 421,64	EUR	0,06
ES0200002063	ADIF ALTA VELOCIDAD 0.55% 31/10/2031	PROPRE	3 800 000,00	3 773 558,25	EUR	0,75
ES0200002030	ADIF ALTA VELOCIDAD 1.25% 04/05/2026	PROPRE	2 900 000,00	3 086 234,03	EUR	0,61
XS1072438366	AGENCE FRANCAISE DEVEOPPEMENT 2.25% 28/05/2026	PROPRE	100 000,00	111 997,81	EUR	0,02
FR0013422490	AGENCE FRANCE LOCALE 0.125% 20/06/2026	PROPRE	500 000,00	505 114,45	EUR	0,10
FR0014001LQ5	AGENCE FRANCE 0.0% 20/03/2031	PROPRE	2 200 000,00	2 132 042,00	EUR	0,42
XS1405816312	ALIMENTATION COUCHE TARD 1.875% 06/05/2026	PROPRE	200 000,00	214 081,04	EUR	0,04
XS0907606379	AMCOR LTD 2.75% 22/03/2023	PROPRE	200 000,00	211 513,34	EUR	0,04
XS2393701953	AMERICAN TOWER CORP 0.95% 05/10/2030	PROPRE	1 200 000,00	1 188 447,29	EUR	0,23
XS2227906208	AMERICAN TOWER CORP 1% REIT 15/01/2032	PROPRE	400 000,00	396 498,08	EUR	0,08
XS2346208197	AMERICAN TOWER CORP 1.25% 21/05/2033	PROPRE	1 618 000,00	1 618 317,84	EUR	0,32
BE6276040431	ANHEUSER BUSCH INBEV BV 1.5% 18/04/2030	PROPRE	147 000,00	158 114,07	EUR	0,03
BE6243179650	ANHEUSER BUSCH 2.875% 25/09/2024	PROPRE	1 220 000,00	1 333 514,15	EUR	0,26
XS2164646304	APT PIPELINES LTD 2% 15/07/2030	PROPRE	100 000,00	108 162,26	EUR	0,02
XS1875331636	ARGENTUM GIVAUDAN 1.125% 17/09/2025	PROPRE	800 000,00	831 877,59	EUR	0,16
XS0866310088	AT & T INC 3.55% 17/12/3232	PROPRE	100 000,00	127 701,60	EUR	0,03
ES0312342019	AYT CAJA10 3.75% 30/06/25 B	PROPRE	400 000,00	459 203,89	EUR	0,09
XS2364001078	A2A SPA 0.625% 15/07/2031	PROPRE	650 000,00	639 259,68	EUR	0,13
IT0005386922	BANCA MONTE DEI PASCHI S 0.875% 08/10/2026	PROPRE	350 000,00	361 618,37	EUR	0,07
IT0005199465	BANCA POPOLARE DI MILANO 0.625% 08/06/2023	PROPRE	200 000,00	203 378,00	EUR	0,04
IT0005135725	BANCA POPOLARE DI MILANO 0.875% 14/09/2022	PROPRE	1 900 000,00	1 923 694,30	EUR	0,38
XS1788584321	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 09/03/2023	PROPRE	5 200 000,00	5 235 484,37	EUR	1,03
XS2384578824	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 09/09/2023	PROPRE	200 000,00	203 530,50	EUR	0,04
XS1594368539	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 12/04/2022	PROPRE	12 100 000,00	12 132 414,56	EUR	2,40

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0005321663	BANCO BPM SPA 1% 23/01/2025	PROPRE	200 000,00	208 559,21	EUR	0,04
ES0413860554	BANCO DE SABADELL SA 0.125% 20/10/2023	PROPRE	2 200 000,00	2 217 426,41	EUR	0,44
ES0413860547	BANCO DE SABADELL SA 0.625% 10/06/2024	PROPRE	1 800 000,00	1 842 418,36	EUR	0,36
ES0413860596	BANCO DE SABADELL SA 1.00% 26/04/2027	PROPRE	200 000,00	211 341,62	EUR	0,04
IT0005359507	BANCO MONTE DEI PASCHI S 2% 29/01/2024	PROPRE	621 000,00	660 143,67	EUR	0,13
IT0005090516	BANCO POPOLARE SC 0.75% 31/03/2022	PROPRE	444 000,00	448 234,79	EUR	0,09
ES0413900384	BANCO SANTANDER SA 0.75% 09/09/2022	PROPRE	100 000,00	101 119,90	EUR	0,02
ES0413900376	BANCO SANTANDER SA 2% 27/11/2034	PROPRE	200 000,00	245 061,07	EUR	0,05
XS2345784057	BANK OF AMERICA CORP FRN 24/08/2025	PROPRE	1 483 000,00	1 509 377,13	EUR	0,30
XS2038039074	BANK OF AMERICA CORP VAR 08/08/2029	PROPRE	400 000,00	398 136,27	EUR	0,08
XS2387929834	BANK OF AMERICA CORP VAR 22/09/2026	PROPRE	1 023 000,00	1 042 882,57	EUR	0,21
XS1791326728	BANK OF MONTREAL VAR 14/03/2022	PROPRE	525 000,00	526 086,75	EUR	0,10
XS2386592138	BANK OF NOVA SCOTIA 0.01% 14/09/2029	PROPRE	1 100 000,00	1 082 678,47	EUR	0,21
XS1550202029	BANK OF NOVA SCOTIA 0.125% 13/01/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 002 370,00	EUR	0,20
XS1799545758	BANK OF NOVA SCOTIA 0.25% 28/09/2022	PROPRE	100 000,00	100 692,29	EUR	0,02
XS1377941106	BANK OF NOVA SCOTIA 0.375% 10/03/2023	PROPRE	169 000,00	171 192,72	EUR	0,03
ES0413307127	BANKIA SA 1% 14/03/2023	PROPRE	100 000,00	102 498,62	EUR	0,02
ES0413307101	BANKIA SA 1.125% 05/08/2022	PROPRE	200 000,00	202 952,47	EUR	0,04
FR0013515749	BANQUE FED CRED MUTUEL 1.25% 03/06/2030	PROPRE	100 000,00	104 600,12	EUR	0,02
XS1884706885	BANQUE INTERNATIONALE LUX 1.5% 28/09/2023	PROPRE	1 100 000,00	1 133 920,99	EUR	0,22
XS0491009659	BARCL BK 4.25% 02/03/2022	PROPRE	50 000,00	52 209,55	EUR	0,01
XS2342060360	BARCLAYS BANK PLC VAR 12/05/2032	PROPRE	475 000,00	476 003,27	EUR	0,09
XS2373642102	BARCLAYS PLC VAR 09/08/2029	PROPRE	815 000,00	800 271,23	EUR	0,16
XS2342059784	BARCLAYS PLC VAR 12/05/2026	PROPRE	2 449 000,00	2 506 917,01	EUR	0,50
DE000BLB6JJ0	BAYERISCHE LANDESBANK 0.125% 10/02/2028	PROPRE	500 000,00	492 272,05	EUR	0,10
IT0005038283	BCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA 2.875% 16/07/2024	PROPRE	3 150 000,00	3 424 859,08	EUR	0,68
XS1200679071	BERKSHIRE HATHAWAY INC 1.125% 16/03/2027	PROPRE	200 000,00	210 653,81	EUR	0,04
XS1380334224	BERKSHIRE HATHAWAY INC 2.150% 15/03/2028	PROPRE	371 000,00	416 750,55	EUR	0,08
XS1748236699	BK NEDERLANDSE GEMEENTEN 0.75% 11/01/2028	PROPRE	600 000,00	632 598,66	EUR	0,12
XS2332592760	BNG BANK NV 0.125% 19/04/2033	PROPRE	28 708 000,00	28 280 286,19	EUR	5,59

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1626933102	BNP PARIBAS FRN 07/06/2024	PROPRE	1 786 000,00	1 813 930,56	EUR	0,36
FR0013398070	BNP PARIBAS VAR 23/01/2027	PROPRE	100 000,00	108 705,78	EUR	0,02
FR0013465358	BNP PARIBAS VARIABLE 04/06/2026	PROPRE	1 900 000,00	1 923 322,11	EUR	0,38
XS1823532640	BNP PARIBAS 1.125% 22/11/2023	PROPRE	200 000,00	207 612,55	EUR	0,04
FR0013405537	BNP PARIBAS 1.125% 28/08/2024	PROPRE	100 000,00	103 459,34	EUR	0,02
ES00000122V9	BON Y OBL EST PRINCIPAL 0% 30/07/41	PROPRE	10 500 000,00	8 507 100,00	EUR	1,68
ES0000012742	BON Y OBLIG 0% 30/07/2029	PROPRE	679 812,00	665 223,23	EUR	0,13
ES0000012759	BON Y OBLIG 0% 30/07/2030	PROPRE	2 269 100,00	2 202 638,06	EUR	0,44
FR0013455540	BPCE SA 0.50% 24/02/2027	PROPRE	300 000,00	301 588,40	EUR	0,06
FR0013312493	BPCE SA 0.875% 31/01/2024	PROPRE	700 000,00	720 109,95	EUR	0,14
FR0013412343	BPCE SA 1% 01/04/2025	PROPRE	700 000,00	724 019,11	EUR	0,14
FR0013231743	BPCE SA 1.125% 18/01/2023	PROPRE	300 000,00	307 819,77	EUR	0,06
FR0013238219	BPCE SFH - SOCIETE DE FI 0.375% 21/02/2024	PROPRE	400 000,00	407 135,73	EUR	0,08
FR0014003C70	BPIFRANCE SACA 0% 25/05/2028	PROPRE	2 200 000,00	2 199 846,00	EUR	0,43
XS1405777316	BUNGE GINANCE EUROPE BV 1.85% 16/06/2023	PROPRE	100 000,00	103 361,45	EUR	0,02
IT0003268957	BUONI PIOLENNALI ST 0% 01/02/2030	PROPRE	8 691 224,00	8 137 245,38	EUR	1,61
FR0011198787	CAISSE AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE 1 1.5% 25/07/24	PROPRE	92 000,00	110 663,45	EUR	0,02
FR0013150257	CAISSE FRANCAISE DE FIN 0.625% 13/04/2026	PROPRE	300 000,00	310 478,67	EUR	0,06
FR0011072826	CAISSE FRANCAISE DE FIN 4.5% 01/07/2023	PROPRE	100 000,00	109 606,94	EUR	0,02
FR0013019510	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT 0.625% 26/01/2023	PROPRE	100 000,00	101 801,74	EUR	0,02
XS2346253730	CAIXA BANK SA VAR 26/05/2028	PROPRE	200 000,00	200 721,42	EUR	0,04
ES0440609313	CAIXABANK SA 1% 08/02/2023	PROPRE	200 000,00	204 969,53	EUR	0,04
XS1968846532	CAIXABANK SA 1.125% 27/03/2026	PROPRE	100 000,00	104 472,00	EUR	0,02
ES0440609339	CAIXABANK SA 1.25% 11/1/2027	PROPRE	200 000,00	214 573,70	EUR	0,04
ES0440609248	CAIXABANK 2.625% 21/03/2024	PROPRE	4 200 000,00	4 553 772,33	EUR	0,90
XS1456455572	CANADIAN IMPERIAL BANK 0% 25/07/2022	PROPRE	520 000,00	521 851,20	EUR	0,10
XS2025468542	CANADIAN IMPERIAL BANK 0.04% 09/07/2027	PROPRE	100 000,00	99 970,60	EUR	0,02
XS1071713470	CARLSBERG BREWERIES 2.5% 28/05/2024	PROPRE	200 000,00	214 494,68	EUR	0,04
IT0005121592	CASS RISP PARMA PIACENZA 0.875% 16/06/2023	PROPRE	100 000,00	102 251,82	EUR	0,02
IT0005273567	CASSA DEPOSITI E PRESTIT SPA 1.5% 21/06/2024	PROPRE	100 000,00	104 493,58	EUR	0,02

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0005374043	CASSA DEPOSITIE E PRESTIT VAR 28/06/2026	PROPRE	204 000,00	217 001,04	EUR	0,04
XS2387052744	CASTELLUM HELSINKI 0.875% 17/09/2029	PROPRE	700 000,00	682 695,14	EUR	0,13
ES0317046003	CEDULAS 6 3.875% 23/05/25	PROPRE	300 000,00	347 018,59	EUR	0,07
FR0013328218	CIE FINANCEMENT FONCIER 0.25% 11/04/2023	PROPRE	200 000,00	202 231,45	EUR	0,04
FR0013135282	CIE FINANCEMENT FONCIER 0.25% 16/03/2022	PROPRE	100 000,00	100 463,53	EUR	0,02
FR0013309549	CIE FINANCEMENT FONCIER 0.75% 11/01/2028	PROPRE	300 000,00	315 147,33	EUR	0,06
FR0013160959	CIE FINANCEMENT FONCIER 1.2% 29/04/2031	PROPRE	100 000,00	109 722,51	EUR	0,02
FR0011356997	CIE FINANCEMENT FONCIER 2.375% 21/11/12	PROPRE	1 347 000,00	1 417 971,58	EUR	0,28
FR0011181171	CIE FINANCEMENT FONCIER 4.25% 19/01/2022	PROPRE	210 000,00	219 198,29	EUR	0,04
FR0011053255	CIF EUROMORTGAGE 4.125% 19/01/22	PROPRE	200 000,00	208 494,38	EUR	0,04
XS2167003685	CITIGROUP INC VAR 06/07/2026	PROPRE	100 000,00	103 967,11	EUR	0,02
XS1795253134	CITIGROUP INC VAR 21/03/2023	PROPRE	215 000,00	216 330,85	EUR	0,04
XS1859010685	CITIGROUP INC VAR 24/07/2026	PROPRE	100 000,00	104 905,96	EUR	0,02
ES0414950685	CJ MADRID 4.5% 26/04/22	PROPRE	600 000,00	628 500,82	EUR	0,12
DE000CB0HRQ9	COMMERZBAK AG VAR 24/03/2026	PROPRE	3 400 000,00	3 471 133,59	EUR	0,69
DE000CZ40LR5	COMMERZBANK AG 0.5% 13/09/2023	PROPRE	170 000,00	172 047,01	EUR	0,03
DE000CZ40N04	COMMERZBANK AG 0.625% 28/08/2024	PROPRE	4 672 000,00	4 758 305,92	EUR	0,94
DE000CZ40L63	COMMERZBANK AG 1.125% 24/05/2024	PROPRE	125 000,00	129 166,54	EUR	0,03
XS1789454326	COMMONWEALTH BANK AUST VAR 08/03/2023	PROPRE	500 000,00	503 702,50	EUR	0,10
XS1458458665	COMMONWEALTH BANK AUST 27/07/2026	PROPRE	200 000,00	205 429,75	EUR	0,04
XS1952948104	COMMONWEALTH BANK AUSTRALIA 0.875% 19/02/2029	PROPRE	10 000 000,00	10 590 130,14	EUR	2,09
XS0775914277	COMMONWEALTH BANK AUSTRALIA 3% 03/05/2022	PROPRE	200 000,00	206 663,78	EUR	0,04
ES0000101263	COMUNIDAD DE MADRID 4.3% 15/09/2026	PROPRE	1 100 000,00	1 336 430,68	EUR	0,26
XS2178585423	CONTI GUMMI FINANCE BV 2.125% 27/11/2023	PROPRE	200 000,00	212 645,26	EUR	0,04
XS1788529490	CPPIB CAPITAL INC 1.5% 04/03/2033	PROPRE	8 985 000,00	10 125 243,27	EUR	2,00
FR0012452217	CRED MUTUEL CIC HOME LO 0.5% 21/01/2022	PROPRE	1 000,00	1 006,32	EUR	0,00
FR0013313020	CRED MUTUEL CIC HOME LO 0.625% 02/02/2026	PROPRE	500 000,00	517 733,77	EUR	0,10
FR0013065117	CRED MUTUEL CIC HOME LO 0.875% 07/04/2026	PROPRE	22 000,00	23 048,44	EUR	0,00
IT0005316788	CREDIT AGRICOLE CARIPARM 0.625% 13/01/2026	PROPRE	8 200 000,00	8 475 028,00	EUR	1,67
IT0005246415	CREDIT AGRICOLE CARIPARM 1.625% 21/03/2029	PROPRE	100 000,00	111 998,71	EUR	0,02

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010920900	CREDIT AGRICOLE COV BOND 4% 16/07/2025	PROPRE	100 000,00	116 577,56	EUR	0,02
FR0013066743	CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 0.625 11/09/23	PROPRE	46 000,00	46 874,15	EUR	0,01
IT0005366288	CREDIT AGRICOLE ITALIA 1% 25/03/2027	PROPRE	100 000,00	105 853,48	EUR	0,02
XS1787278008	CREDIT AGRICOLE LONDON FRN 06/03/2023	PROPRE	2 700 000,00	2 718 970,80	EUR	0,54
XS2381633150	CREDIT SUISSE AG LONDON FRN 01/09/2023	PROPRE	500 000,00	508 361,25	EUR	0,10
XS2176687270	CREDIT SUISSE AG LONDON FRN 18/05/2022	PROPRE	500 000,00	502 901,67	EUR	0,10
XS2345982362	CREDIT SUISSE AG LONDON 0.25% 05/01/2026	PROPRE	100 000,00	99 851,33	EUR	0,02
CH0537261858	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 02/04/2026	PROPRE	400 000,00	445 366,30	EUR	0,09
CH0591979627	CREDIT SUISSE GROUP AG 0.625% 18/01/2033	PROPRE	500 000,00	467 837,19	EUR	0,09
CH0494734418	CREDIT SUISSE GROUP AG 0.65% 10/09/2029	PROPRE	1 633 000,00	1 596 806,23	EUR	0,32
IT0005451759	CREDITO EMILIANO SPA CREDEM 0.01% 07/07/2028	PROPRE	1 000 000,00	993 732,05	EUR	0,20
XS2356029541	CTP NV 0.5% 21/06/2025	PROPRE	263 000,00	263 560,69	EUR	0,05
DE000CZ40KG0	DEUT PFANDBRIEFBANK AG 0.25% 26/01/2022	PROPRE	92 000,00	92 350,61	EUR	0,02
DE000DL19TQ2	DEUTSCHE BANK AG FRN 16/05/2022	PROPRE	2 900 000,00	2 911 479,09	EUR	0,58
DE000DL19TA6	DEUTSCHE BANK AG 1.5% 20/01/2022	PROPRE	100 000,00	101 603,23	EUR	0,02
DE000DL19U23	DEUTSCHE BANK AG 1.625% 20/01/2027	PROPRE	700 000,00	741 816,85	EUR	0,15
ES0413320096	DEUTSCHE BK SA ESPANOLA 0.5% 11/03/2024	PROPRE	100 000,00	101 877,92	EUR	0,02
DE000DHY4556	DEUTSCHE HYPOTHEKEN BANK 0.25% 18/11/2021	PROPRE	400 000,00	401 081,42	EUR	0,08
XS1169977896	DEXIA CREDIT LOCAL 0.625% 21/01/2022	PROPRE	200 000,00	201 510,60	EUR	0,04
XS2063495811	DIGITAL EURO FINCO 1.125% 09/04/2028	PROPRE	506 000,00	518 993,73	EUR	0,10
XS1979262448	DNB BANK ASA 0.25% 09/04/2024	PROPRE	100 000,00	101 326,10	EUR	0,02
XS1934743656	DNB BOLIGKREDITT AS 0 625% 14/01/2026	PROPRE	100 000,00	103 451,29	EUR	0,02
XS1548410080	DNB BOLIGKREDITT AS 0.05% 11/01/2022	PROPRE	200 000,00	200 326,55	EUR	0,04
XS1719108463	DNB BOLIGKREDITT AS 0.375% 20/11/2024	PROPRE	300 000,00	306 166,44	EUR	0,06
XS0856976682	DNB BOLIGKREDITT AS 1.875% 21/11/2022	PROPRE	300 000,00	312 786,78	EUR	0,06
XS0759310930	DNB BOLIGKREDITT 2.75% 21/03/22	PROPRE	1 149 000,00	1 183 093,19	EUR	0,23
XS1396253236	DNB 0.25% 18/04/2023	PROPRE	1 350 000,00	1 364 552,08	EUR	0,27
DE000A2G9HD6	DZ HYP AG 0.75% 30/06/2027	PROPRE	27 000,00	28 255,98	EUR	0,01
XS1523250295	EASTMAN CHEMICAL CO 1.875% 23/11/2026	PROPRE	718 000,00	782 993,26	EUR	0,15
XS1493328477	ENI SPA 1.125% 19/09/2028	PROPRE	100 000,00	104 528,53	EUR	0,02

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS0951565091	ENI SPA 3.25% 10/07/2023	PROPRE	200 000,00	214 034,14	EUR	0,04
XS0347908096	E.ON INTL FINANCE BV 5.528% 21/02/2023	PROPRE	50 000,00	55 716,87	EUR	0,01
XS2304340693	EQUINIX INC 1% 15/03/2033	PROPRE	200 000,00	198 193,15	EUR	0,04
AT0000A2KW37	ERSTE GROUP BANK AG VAR 16/11/2028	PROPRE	5 100 000,00	5 006 664,41	EUR	0,99
AT0000A2SUH1	ERSTE GROUP BANK AG 0.25% 14/09/2029	PROPRE	4 300 000,00	4 215 155,70	EUR	0,83
XS2386877133	ESSITY CAPITAL BV 0.25% 15/09/2029	PROPRE	900 000,00	879 958,73	EUR	0,17
XS2196322403	EXXON MOBIL CORPORATIPN 0.835% 26/06/2032	PROPRE	425 000,00	419 244,74	EUR	0,08
XS1794675931	FAIRFAX FINL HLDGS LTD 2.75% 29/03/2028	PROPRE	300 000,00	333 950,79	EUR	0,07
XS1829326716	FED CAISSES DESJARDINS 0.375% 30/05/2023	PROPRE	300 000,00	303 945,74	EUR	0,06
DE0001142263	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 04/01/2037	PROPRE	16 665 403,00	16 879 720,08	EUR	3,33
DE0001108504	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 04/07/2039	PROPRE	16 646 710,00	16 783 129,79	EUR	3,32
DE0001108595	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 04/07/2042 STRIPS	PROPRE	5 893 067,61	5 900 787,53	EUR	1,17
DE0001143287	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 04/07/25	PROPRE	5 580 833,00	5 686 059,61	EUR	1,12
XS2337253319	FEDEX CORP 0.95% 04/05/2033	PROPRE	100 000,00	97 317,10	EUR	0,02
XS2398807383	FINECO BANK SPA 0.50% 21/10/2027	PROPRE	3 438 000,00	3 416 721,13	EUR	0,68
BE0002718998	FLEMISH COMMUNITY 0.01% 23/06/2027	PROPRE	3 300 000,00	3 317 047,44	EUR	0,66
BE0002826072	FLEMISH COMMUNITY 0.30% 20/10/2031	PROPRE	3 000 000,00	2 996 305,89	EUR	0,59
FR0013410552	FRANCE I 0.1% 01/03/2029	PROPRE	16 007 330,00	19 211 977,67	EUR	3,80
FR0010810101	FRANCE OAT 0% 25 /10/38	PROPRE	2 009,00	1 837,19	EUR	0,00
FR0010809624	FRANCE OAT 0% 25/04/2051	PROPRE	1 236,00	953,82	EUR	0,00
FR0014003N51	FRANCE 0.1% I 01/03/2032	PROPRE	12 014 574,00	14 464 776,01	EUR	2,86
DE0001053502	FREISTAAT BAYERN 0.01% 20/03/2023	PROPRE	22 000,00	22 166,36	EUR	0,00
DE0001142214	GERMANY 0% 04/07/2034	PROPRE	2 725 905,00	2 787 769,41	EUR	0,55
XS2322254165	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 19/03/2026	PROPRE	500 000,00	509 596,74	EUR	0,10
XS1691349523	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 26/09/2023	PROPRE	8 077 000,00	8 109 185,72	EUR	1,60
XS2389353181	GOLDMAN SACHS GROUP INC VAR 23/09/2027	PROPRE	950 000,00	969 771,24	EUR	0,19
XS2043678841	GOLDMAN SACHS GROUP INC 0.125% 19/08/2024	PROPRE	6 000,00	6 016,40	EUR	0,00
XS1362373224	GOLDMAN SACHS GROUP INC 3% 12/02/2031	PROPRE	26 000,00	31 499,63	EUR	0,01
XS2149207354	GOLDMAN SACHS GROUP INC 3.375% 27/03/2025	PROPRE	951 000,00	1 072 708,98	EUR	0,21
XS1796209010	GOLDMAN SACHS GRP INC 2% 22/03/2028	PROPRE	1 000,00	1 095,19	EUR	0,00

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
LU2320463339	GRAND DUCHY OF LUXEMBOUR 0% 24/03/2031	PROPRE	71 000,00	70 394,37	EUR	0,01
DE000HCB0AY6	HAMBURG COMMERCIAL BANK 0.75% 23/11/2023	PROPRE	100 000,00	101 629,79	EUR	0,02
XS1366026919	HONEYWELL INTERNATIONAL 2.250% 22/02/2028	PROPRE	280 000,00	316 753,99	EUR	0,06
XS2386287762	HSBC BANK CANADA 0.01% 14/09/2026	PROPRE	1 897 000,00	1 896 778,34	EUR	0,37
XS2310947259	HSBC BANK PLC FRN 08/03/2023	PROPRE	500 000,00	506 783,25	EUR	0,10
XS2229993832	HSBC BANK PLC 14/09/2022	PROPRE	500 000,00	507 157,33	EUR	0,10
XS2388490802	HSBC HOLDINGS PLC FRN 24/09/2026	PROPRE	500 000,00	512 095,67	EUR	0,10
XS1681855539	HSBC HOLDINGS PLC VAR 05/10/2023	PROPRE	500 000,00	501 910,00	EUR	0,10
IT0005459067	ICCREA BANCA SPA 0.010% 23/09/2028	PROPRE	5 750 000,00	5 696 068,94	EUR	1,13
DE000A1KRJV6	ING DIBA AG 0.01% 07/10/2028	PROPRE	9 700 000,00	9 683 770,44	EUR	1,91
XS2281155254	ING GROEP NV VAR 01/02/2030	PROPRE	4 800 000,00	4 646 463,87	EUR	0,92
XS2390506546	ING GROEP NV VAR 29/09/2028	PROPRE	4 900 000,00	4 833 551,30	EUR	0,95
XS1979491559	INSTITUT CREDITO OFICIAL 0.20% 31/01/2024	PROPRE	68 000,00	69 055,45	EUR	0,01
XS1681522998	INSTITUT CREDITO OFICIAL 0.25% 30/04/2022	PROPRE	59 000,00	59 307,22	EUR	0,01
IT0005365231	INTESA SANPAOLO SPA 0.5% 05/03/2024	PROPRE	700 000,00	715 141,96	EUR	0,14
XS2089368596	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 04/12/2024	PROPRE	250 000,00	256 890,48	EUR	0,05
IT0005259988	INTESA SANPAOLO SPA 1.125% 16/06/2027	PROPRE	700 000,00	747 868,40	EUR	0,15
XS2304664597	INTESA SANPAOLO SPA 1.35% 24/02/2031	PROPRE	1 100 000,00	1 099 149,23	EUR	0,22
XS1551306951	INTESA SANPAOLO SPA 1.375% 18/01/2024	PROPRE	200 000,00	208 656,33	EUR	0,04
XS2179037697	INTESA SANPAOLO SPA 2.125% 26/05/2025	PROPRE	511 000,00	549 246,74	EUR	0,11
IT0001247342	ITALIAN REPUBLIC 0% 01/11/2024	PROPRE	1 178 121,00	1 176 931,10	EUR	0,23
IT0004848690	ITALIE 0% STRIP PO 01/08/2039	PROPRE	8 336 802,00	6 244 764,91	EUR	1,23
IT0003269013	ITALY BTPS STRIP 01/08/2031	PROPRE	1 470 734,00	1 324 042,99	EUR	0,26
IT0003268775	ITALY 0% 01/02/2023	PROPRE	10 437 625,00	10 482 193,66	EUR	2,07
IT0003268742	ITALY 0% 01/08/2022	PROPRE	10 333 625,00	10 363 799,19	EUR	2,05
XS1960248919	JPMORGAN CHASE & CO VAR 11/03/2027	PROPRE	200 000,00	207 515,56	EUR	0,04
ES0000090805	JUNTA DE ANDALUCIA 1.375% 30/04/2029	PROPRE	100 000,00	108 151,92	EUR	0,02
XS2243666125	JYSKE BANK AS VAR 15/10/2025	PROPRE	100 000,00	100 740,47	EUR	0,02
BE0008063126	KINGDOM OF BELGIQUM 0% 28/03/2028	PROPRE	3 283,00	3 342,95	EUR	0,00
ES0000011967	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2022	PROPRE	341 133,00	341 637,88	EUR	0,07

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0000012940	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2030	PROPRE	420 000,00	409 453,80	EUR	0,08
ES0000012957	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2031	PROPRE	366 355,00	351 495,64	EUR	0,07
ES0000012965	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2032	PROPRE	403 187,00	380 431,13	EUR	0,08
ES0000012973	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2033	PROPRE	420 000,00	390 852,00	EUR	0,08
ES0000012981	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2034	PROPRE	420 000,00	383 434,80	EUR	0,08
ES0000012999	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2035	PROPRE	377 868,00	340 500,63	EUR	0,07
ES00000120A7	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2036	PROPRE	418 633,00	369 891,56	EUR	0,07
ES00000120B5	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2037	PROPRE	420 000,00	366 277,80	EUR	0,07
ES00000126X6	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/10/2024	PROPRE	1 200 000,00	1 215 450,00	EUR	0,24
NL0011613906	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2022	PROPRE	732 486,00	733 734,89	EUR	0,14
XS0752092311	KPN NV 4.25% 01/03/2022	PROPRE	100 000,00	104 348,74	EUR	0,02
FR0011688464	LA BQ POSTALE HIOME LOAN 2.375% 15/01/24	PROPRE	1 000 000,00	1 077 749,86	EUR	0,21
DE000A2NB9Y6	LAND BERLIN 0.01% 18/05/2027	PROPRE	8 823 000,00	8 869 989,12	EUR	1,75
DE000A2LQ5H4	LAND NIEDERSACHSEN 0.5% 13/06/2025	PROPRE	200 000,00	205 538,30	EUR	0,04
DE000NRW0MK0	LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0% 15/01/2029	PROPRE	108 000,00	107 943,84	EUR	0,02
DE000RLP0645	LAND RHEINLAND-PFALZ 0.5% 21/01/2025	PROPRE	100 000,00	102 795,04	EUR	0,02
XS1501367921	LANXESS AG 1% 7/10/2026	PROPRE	50 000,00	51 974,75	EUR	0,01
XS0855167523	LANXESS FINANCE 2.625% 21/11/22	PROPRE	300 000,00	316 785,49	EUR	0,06
DE000LB1DVL8	LB BADEN WUERTTEMBERG 0.5% 07/06/2022	PROPRE	100 000,00	100 779,37	EUR	0,02
XS1290654513	LLOYDS BANK PLC 0.625% 14/09/2022	PROPRE	400 000,00	404 140,77	EUR	0,08
XS2109394077	LLOYDS BK CORP MKTS PLC 0.375% 28/01/2025	PROPRE	100 000,00	101 298,59	EUR	0,02
XS2027364327	LOGICR FINANCIAL SARL 1.625% 15/07/2027	PROPRE	234 000,00	245 225,62	EUR	0,05
IT0005142952	MEDIOBANCA SPA 1.375% 10/11/2025	PROPRE	284 000,00	304 766,35	EUR	0,06
XS1603892065	MORGAN STANLEY FRN 08/11/2022	PROPRE	1 438 000,00	1 440 176,17	EUR	0,28
XS1278084147	MPT OPER PARTINERSP / FINL 4% 19/08/2022	PROPRE	492 000,00	507 610,96	EUR	0,10
XS1942618023	NATIONAL AUSTRALIA BANK 0.75% 30/01/2026	PROPRE	200 000,00	207 970,14	EUR	0,04
XS1191309720	NATIONAL AUSTRALIA BANK 0.875% 19/02/2027	PROPRE	125 000,00	131 457,88	EUR	0,03
XS1586704378	NATIONAL AUSTRALIAN BANK 0.25% 28/03/2022	PROPRE	600 000,00	603 055,89	EUR	0,12
XS1859275718	NATIONAL BANK OF CANADA 0.25% 24/07/2023	PROPRE	100 000,00	101 101,49	EUR	0,02
XS2385790667	NATIONWIDE BLDG SOCIETY 0.25% 14/09/2028	PROPRE	750 000,00	738 756,58	EUR	0,15

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS0864360358	NATL AUSTRALIA BANK 1.875% 13/01/2023	PROPRE	300 000,00	312 855,00	EUR	0,06
DK0009520280	NYKREDIT REALKREDIT AS 0.5% 19/01/2022	PROPRE	2 123 000,00	2 135 563,51	EUR	0,42
FR0010810069	OAT 0% 25/04/2025	PROPRE	3 120 734,00	3 164 205,82	EUR	0,63
XS1138366445	OEBB INFRASTRUKTUR AG 1% 18/11/2024	PROPRE	77 000,00	80 613,94	EUR	0,02
XS2189613982	OMV AG 0.75% 16/06/2030	PROPRE	12 000,00	12 290,95	EUR	0,00
XS2154348424	OMV AG 2.375% 09/04/2032	PROPRE	1 000,00	1 181,77	EUR	0,00
XS2259210677	ONTARIO TEACHERS FINANCE 0.05% 25/11/2020	PROPRE	1 794 000,00	1 739 241,96	EUR	0,34
XS2344384768	ONTARIO TEACHERS FINANCE 0.1% 19/05/2028	PROPRE	1 000 000,00	993 369,80	EUR	0,20
XS2162004209	ONTARIO TEACHERS FINANCE 0.5% 06/05/2025	PROPRE	3 193 000,00	3 262 613,96	EUR	0,64
FR0000471930	ORANGE 8.125% 28/01/2033	PROPRE	34 000,00	62 903,43	EUR	0,01
ES0334699008	PROGRAMA I 5.125% 20/07/22	PROPRE	200 000,00	210 854,55	EUR	0,04
XS2112475509	PROLOGIS EURO FINANCE 0.375% 06/02/2028	PROPRE	133 000,00	133 355,57	EUR	0,03
XS1807430811	PROVINCE OF ONTARIO 0.625% 17/04/2025	PROPRE	3 000 000,00	3 088 201,23	EUR	0,61
XS1606720131	PROVINCE OF QUEBEC 0.875% 04/05/2027	PROPRE	100 000,00	104 930,90	EUR	0,02
XS2381599898	RAIFFEISEN BANK INTL 0.05% 01/09/2027	PROPRE	3 600 000,00	3 530 748,82	EUR	0,70
FR0013260486	RCI BANQUE SA FRN 14/03/2022	PROPRE	135 000,00	135 279,18	EUR	0,03
FR0013309606	RCI BANQUE SA VAR 12/01/2023	PROPRE	3 742 000,00	3 753 001,48	EUR	0,74
FR0013476090	RCI BANQUE SA 1.125% 15/01/2027	PROPRE	226 000,00	232 659,85	EUR	0,05
FR0012759744	RCI BANQUE SA 1.25% 08/06/2022	PROPRE	15 000,00	15 216,00	EUR	0,00
FR0013334695	RCI BANQUE SA 1.625% 26/05/2026	PROPRE	50 000,00	52 568,94	EUR	0,01
FR0013412707	RCI BANQUE SA 1.75% 10/04/2026	PROPRE	450 000,00	475 496,45	EUR	0,09
AT0000A2T198	REPUBLIC OF AUSTRALIA 0.25% 20/10/2036	PROPRE	491 000,00	482 381,54	EUR	0,10
AT0000A2CQD2	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	PROPRE	3 549 000,00	3 548 254,71	EUR	0,70
AT0000A0N9A0	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.65% 20/04/2022	PROPRE	50 000,00	51 992,50	EUR	0,01
IT0005346579	REPUBLIC OF ITALY 2.125% 27/09/2023	PROPRE	500 000,00	523 118,84	EUR	0,10
IT0004848591	REPUBLIC OF ITALY 0% 01/08/2034	PROPRE	2 529 374,00	2 126 318,25	EUR	0,42
SK4120011420	REPUBLIC OF SLOVAKIA 1.625% 21/1/2031	PROPRE	106 608,00	124 400,22	EUR	0,02
SK4120012691	REPUBLIC OF SLOVAKIA 1.875% 09/03/2037	PROPRE	10 862 508,00	13 165 301,66	EUR	2,60
SK4120008871	REPUBLIC OF SLOVAKIA 3.375% 15/11/2024	PROPRE	489 586,00	568 485,47	EUR	0,11
SI0002103545	REPUBLIC OF SLOVENIA 2.125% 28/07/2025	PROPRE	40 000,00	44 061,56	EUR	0,01

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0000012692	REPUBLIC OF SPAIN 0% 30/07/2024	PROPRE	472 400,00	477 426,34	EUR	0,09
XS0163771396	RESEAU FERRE DE FRANCE 2.45% 1 28/02/2023	PROPRE	10 000,00	14 490,91	EUR	0,00
XS2393518910	ROYAL BANK OF CANADA 0.01% 05/10/2028	PROPRE	3 400 000,00	3 369 867,15	EUR	0,67
XS1942615607	ROYAL BANK OF CANADA 0.25% 29/01/2024	PROPRE	200 000,00	202 650,08	EUR	0,04
XS1246658501	ROYAL BANK OF CANADA 0.875% 17/06/2022	PROPRE	501 000,00	507 044,19	EUR	0,10
XS1575979148	ROYAL BANK OF SCOTLAND VAR 08/03/2023	PROPRE	783 000,00	799 694,42	EUR	0,16
XS1799039976	SANTANDER UK GROUP HDG FRN 27/03/2024	PROPRE	9 345 000,00	9 430 025,22	EUR	1,86
XS2126058168	SANTANDER UK GROUP HLDGS VAR 28/02/2025	PROPRE	2 100 000,00	2 120 422,99	EUR	0,42
XS1615065320	SANTANDER UK GRP FRN 18/05/2023	PROPRE	1 925 000,00	1 932 544,40	EUR	0,38
XS1720761490	SELP FINANCE SARL 1.5% 20/11/2025	PROPRE	420 000,00	444 032,05	EUR	0,09
XS1232098001	SIMON INTL FINANCE SCA 1.375% 18/11/2022	PROPRE	7 759 000,00	7 972 757,26	EUR	1,58
SK4000017398	SLOVAKIA 0% 17/06/2024	PROPRE	8 966,00	9 106,95	EUR	0,00
XS1558472129	SNCF MOBILITES EPIC 1.5% 02/02/2029	PROPRE	300 000,00	329 096,42	EUR	0,07
FR0013422383	SOCIETE DU GRAND PARIS 1.7% 25/05/2050	PROPRE	100 000,00	119 983,21	EUR	0,02
BE6315847804	SOLVAY SA 0.5% 06/09/2029	PROPRE	100 000,00	99 678,71	EUR	0,02
BE6282460615	SOLVAY SA 2.75% 02/12/2027	PROPRE	600 000,00	696 092,63	EUR	0,14
XS2391343196	SP KIINNIYSLUOTTOPANKKI 0.01% 28/09/2028	PROPRE	8 201 000,00	8 148 918,03	EUR	1,61
ES0000012775	SPAIN 0% STRIP 30/07/2032	PROPRE	1 368 365,00	1 288 986,15	EUR	0,25
ES00000125F5	SPAIN 0% 31/01/2022	PROPRE	60 000,00	60 105,60	EUR	0,01
XS1285867419	SPAREBANK 1 BOLIGKREDIT 0.75% 05/09/2022	PROPRE	450 000,00	455 324,05	EUR	0,09
XS1839386908	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.375% 19/06/2023	PROPRE	500 000,00	506 838,49	EUR	0,10
XS1943561883	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 1% 30/01/2029	PROPRE	1 175 000,00	1 258 512,24	EUR	0,25
ES00000122W7	SPGB 0% STRIP 30/07/41	PROPRE	1 501 256,00	1 211 738,78	EUR	0,24
ES0000011983	SPGB 0% 31/01/2024	PROPRE	2 659 400,00	2 684 212,20	EUR	0,53
DE000A1RQBY4	STATE OF HESSE 1.125% 10/12/2021	PROPRE	20 000,00	20 238,36	EUR	0,00
DE000NRW0JF6	STATE OF NORTH RHINE WESTPHALIA 0.125% 16/03/2023	PROPRE	1 000,00	1 009,02	EUR	0,00
DE000NRW0KZ2	STATE OF NORTH RHINE WESTPHALIA 1.65% 22/02/2038	PROPRE	1 501 000,00	1 802 523,55	EUR	0,36
XS2177441990	TELEFONICA EMISIONES SAU 1.201% 21/08/2027	PROPRE	100 000,00	105 092,91	EUR	0,02
XS0881369770	TERRA BOLIGKREDITT 2.125% 30/01/2023	PROPRE	137 000,00	143 606,18	EUR	0,03
XS2152883406	TRANSURBAN FINANCE CO 3% 08/04/2030	PROPRE	100 000,00	119 083,37	EUR	0,02

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1239502328	TRANSURBAN FINANCE CO 2% 28/08/2025	PROPRE	100 000,00	107 150,16	EUR	0,02
XS1997077364	TRANSURBAN FINANCE CO 1.45% 16/05/2029	PROPRE	100 000,00	105 621,32	EUR	0,02
XS1109744778	TRANSURBAN FINANCE CO 1.875% 16/09/2024	PROPRE	100 000,00	105 287,30	EUR	0,02
IT0005067076	UBI 1.25% 07/02/2025	PROPRE	250 000,00	264 048,46	EUR	0,05
CH0302790123	UBS GROUP FUNDING 1.75% 16/11/2022	PROPRE	2 153 000,00	2 237 184,07	EUR	0,44
IT0005090813	UNICREDIT SPA 0.75% 30/04/2025	PROPRE	100 000,00	103 158,14	EUR	0,02
IT0004988553	UNICREDIT SPA 3% 31/01/2024	PROPRE	150 000,00	164 463,08	EUR	0,03
IT0004547409	UNICREDIT 4.375% 31/01/2022	PROPRE	521 000,00	544 540,06	EUR	0,11
XS1807182495	UNIONE DI BANCHE ITALIAN 1.75% 12/04/2023	PROPRE	250 000,00	259 208,22	EUR	0,05
XS1030900242	VERIZON COMMUNIC 3.25% 17/02/26	PROPRE	200 000,00	231 648,71	EUR	0,05
XS1979280937	VERIZON COMMUNICATIONS 1.25% 08/04/2030	PROPRE	200 000,00	210 281,81	EUR	0,04
XS2176560444	VERIZON COMMUNICATIONS 1.30% 18/05/2033	PROPRE	100 000,00	103 188,79	EUR	0,02
XS1734548644	VOLKSWAGEN BANK GMBH 1.25% 15/12/2025	PROPRE	28 000,00	29 326,97	EUR	0,01
XS2343822503	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0.625% 19/07/2029	PROPRE	91 000,00	89 553,82	EUR	0,02
XS1692347526	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 1.125% 04/04/2024	PROPRE	12 000,00	12 391,00	EUR	0,00
XS1642590480	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 1.375% 20/01/2025	PROPRE	81 000,00	84 894,99	EUR	0,02
DE000A3MP4U9	VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028	PROPRE	500 000,00	486 568,90	EUR	0,10
DE000A3MP4V7	VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	PROPRE	500 000,00	483 711,71	EUR	0,10
SK4000018693	VSEOBECNA UVEROVA BANK 0.01% 24/03/2026	PROPRE	200 000,00	199 898,16	EUR	0,04
XS1138360166	WALGREENS BOOTS ALLIANCE 2.125% 20/11/2026	PROPRE	100 000,00	109 487,38	EUR	0,02
XS2167007918	WELLS FARGO & COMPANY VAR 04/05/2030	PROPRE	446 000,00	476 735,40	EUR	0,09
XS1240964483	WELLS FARGO AND COMPANY 1.625% 02/06/2025	PROPRE	100 000,00	105 730,71	EUR	0,02
XS1987097430	WELLS FARGO COMPANY 0.5% 26/04/2024	PROPRE	213 000,00	216 186,28	EUR	0,04
XS2388390507	WESTPAC BANKING CORP 0.01% 22/09/2028	PROPRE	10 670 000,00	10 579 635,33	EUR	2,09
XS2388390689	WESTPAC BANKING CORP 0.375% 22/09/2036	PROPRE	12 211 000,00	11 954 092,27	EUR	2,36
XS1167295804	WESTPAC BANKING CORP 0.625% 14/01/2022	PROPRE	900 000,00	906 842,59	EUR	0,18
Total Obligation				505 022 465,96		99,78
Total Valeurs mobilières				505 022 465,96		99,78
Swap de Performance						
SWAP03599397	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	39 166,99	EUR	0,01

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP03599395	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	507 639 401,50	506 158 847,45	EUR	100,00
SWAP03599442	VRAC LEG LYX ETF EUR	PROPRE	507 639 401,50	-505 436 592,63	EUR	-99,86
Total Swap de Performance				761 421,81		0,15
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	16 697 159,60	16 697 159,60	EUR	3,30
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-19 458 291,27	-19 458 291,27	EUR	-3,84
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	14,36	14,36	EUR	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	2 761 131,66	2 761 131,66	EUR	0,55
Total BANQUE OU ATTENTE				14,35		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-39 166,88	-39 166,88	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-39 166,88		-0,01
Total Liquidites				-39 152,53		-0,01
Creances negociables						
Interets precomptes.						
EU000A3K4C18	BELIUM 0% 04/03/2022	PROPRE	413 164,00	414 126,67	EUR	0,08
Total Interets precomptes.				414 126,67		0,08
Total Creances negociables				414 126,67		0,08
Total LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF-ACC				506 158 861,91		100,00

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 31/10/2018 au 31/10/2019
LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF	-0.69%	-0.67%	-0.59%
SOLACTIVE EURO OVERNIGHT RETURN INDEX	-0.48%	-0.47%	-0.38%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net Total Return (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence vise à représenter la performance de titres dont les activités sont liées à la thématique de l'eau tel que la distribution de l'eau, les services publics et la fourniture d'équipements liés à l'eau et le traitement de l'eau. Il exclut les sociétés accusant un retard sur le plan environnemental, social et de gouvernance ("ESG") par rapport à l'univers du thème, sur la base d'une note ESG.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Le niveau anticipé maximal de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 2%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net Total Return (dividendes net réinvestis, c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent).

L'Indicateur de Référence est un indice actions calculé et publié par le concepteur d'indices internationaux MSCI. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Un univers d'investissement identique à celui de l'indice MSCI ACWI Investable Market Index (IMI) (l'« Indice Parent »), incluant des actions de sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation de pays développés et émergents.

b) L'indicateur de Référence sélectionne des entreprises de l'Indice Parent dont l'analyse révèle une forte exposition à des activités telles que la distribution de l'eau, les services publics liés à l'eau, le traitement de l'eau ou la fourniture d'équipements liés à l'eau, et notamment :

- Toutes les entreprises du sous-secteur GICS "Water Utility",
- Les entreprises dont le « score de pertinence » de leur activité par rapport à la thématique de l'eau (tel que défini par MSCI) est supérieure à 25% (ou 75%, selon le secteur d'activité de l'entreprise), et
- Les entreprises ayant des revenus liés à la thématique de l'eau considérée comme durable supérieurs à 15% de leur revenu total. (l'« Univers Sélectionné »)

c) A partir de l'Univers Sélectionné sont appliqués :

- Un filtre ESG négatif afin d'exclure :
- Les entreprises exposées à des activités controversées telles que les armes controversées, les armes conventionnelles, les armes nucléaires, les armes à feu civiles, le tabac, le charbon thermique, les sables bitumeux ou les entreprises en violation du Pacte mondial des Nations Unies.
- Les entreprises faisant l'objet d'une controverse ESG sévère (selon la note MSCI ESG Controversies).
- Les entreprises "non-alignées" ou "fortement non-alignées" avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (dans le cadre du MSCI Impact Solutions' SDG Alignment framework) suivants : ODD 6 (Eau Propre et Assainissement), ODD 13 (Mesures Relatives à la Lutte contre le Réchauffement Climatique) ou ODD 14 (Vie Aquatique).
- Les entreprises sans "notation ESG" ou sans "score de controverse ESG" (tel que définis par MSCI).
- Des filtres géographique et sectoriel.

d) Un « Univers Filtré » est ensuite déterminé :

- En suivant une approche « best-in-class » consistant à privilégier les sociétés les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité en excluant les entreprises du quartile inférieur déterminées par une notation ESG ajustée à l'industrie (telle que définie par MSCI). La méthodologie de notation MSCI ESG utilise une méthodologie basée sur des règles conçue pour mesurer la résilience d'une entreprise face aux risques ESG matériels à long terme de son secteur. Elle est fondée sur des critères ESG extra-financiers qui se concentrent sur le croisement entre l'activité principale d'une entreprise et les enjeux spécifiques à son secteur pouvant générer des risques et des opportunités significatifs pour l'entreprise. Les principaux enjeux ESG sont pondérés en fonction de l'impact et de l'horizon temporel du risque ou de l'opportunité. Les critères ESG comprennent non limitativement, le stress hydrique, les émissions de carbone, la gestion du personnel ou l'éthique de l'entreprise. Le Compartiment suit ainsi une approche extra-financière fondée sur un engagement fort qui permet de réduire d'au moins 20 % l'univers d'investissement initial (exprimé en nombre d'émetteurs). Les limites de l'approche extra-financière sont mentionnées dans la section « Profil de risque » ci-dessous. Les données extra-financières couvrent plus de 90% des actions éligibles de l'Indice Parent. Les entreprises non notées ESG sont exclues du processus de sélection de l'indice ;
- En appliquant un filtre de liquidité est appliqué à l'Univers filtré ; et
- En excluant les entreprises qui ne présentent pas de revenus liés à la thématique de l'eau considérée comme durable.

e) L'indice pondère les entreprises de l'Univers Filtré en fonction de la méthodologie MSCI Adaptive Capped Index (tel que définie par MSCI) et les ajuste en tenant compte de critères d'exposition maximale.

f) Une pondération décroissante itérative garantit que l'intensité carbone et la moyenne pondérée du score d'indépendance des conseils d'administration de l'indice sont respectivement inférieure et supérieure à celles de l'indice MSCI ACWI IMI Water.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment sont mises en œuvre par la méthodologie de notation MSCI ESG (telle que décrite ci-dessus).

Pour plus d'informations sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), généraux et spécifiques, visés par le Compartiment, veuillez-vous référer au Code de Transparence du Compartiment disponible sur <https://www.lyxoretf.com/>.

L'Indicateur de Référence est un indice de rendement total net. Un indice de rendement total net mesure la performance des composants de l'indice selon le critère que tout dividende ou toute distribution sont intégrés dans les rendements de l'indice après retenue de l'impôt.

La méthode de construction de l'Indicateur de Référence (y compris les règles régissant sa repondération et l'actualisation de sa composition) peut être consultée sur le site Internet de MSCI à l'adresse : www.msci.com

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence fait l'objet d'une révision semestrielle en mai et novembre, de façon à coïncider avec les révisions semestrielles de l'Indice Parent aux mêmes dates. Les modifications sont appliquées à la fin du mois de mai et de novembre.

L'actualisation de l'Univers éligible et de l'Univers Sélectionné a lieu lors de la révision semestrielle de l'Indicateur de Référence.

La composition précise et les règles de révision de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet de MSCI : www.msci.com.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants. L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de Bourse ouvert.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: <https://www.msci.com/>.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence.

Stratégie d'investissement :

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplique directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ci- après).

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplique directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplique par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Le Compartiment se réserve également la possibilité, notamment dans le but de s'exposer à des titres négociés sur des marchés émergents entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence et dont l'accès peut être particulièrement coûteux et/ou complexe, d'avoir recours à des instruments financiers tels que par exemple des instruments de créances ou des IFT négociés de gré à gré, notamment des swaps, futures, CFD.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplique directe retenue (réplique intégrale de l'Indicateur de Référence, ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplique) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice.. Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

- Actions

Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

- Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment. Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

• Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

• Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :

- action

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition

• Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions et indices

- contrats d'échange à terme sur rendement global (« total return swap ») : sur actions et indices (cf. proportions indiquées ci-dessous) ;

- change à terme

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. – jusqu'à 100% de l'actif

- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques – jusqu'à 100% de l'actif

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-de-meilleure-execution-liam-janvier-2020-fr>

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 10% des actifs sous gestion ;

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 0% des actifs sous gestion.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action

• Nature des intervention, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- exposition

- autre nature (à préciser)

• Nature des instruments utilisés :

- EMTN

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : les dérivés seront utilisés à titre accessoire (jusqu' à 10% de l'actif net maximum).

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties :

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnés et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT ») procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risques liés à l'absence de réplique parfaite

La réplique de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence ; et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment ; et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place ; et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP concernée. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEP pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEP.

- Risques liés à la gestion des garanties

• Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite un risque opérationnel lié à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat ou des erreurs des différents acteurs impliqués dans le cadre de la gestion des garanties des opérations de financement sur titres et/ou des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations). Ce risque intervient uniquement dans le cadre de la gestion des garanties des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

• Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de

financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment.

La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou

à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

- Risques en matière de durabilité

Dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité, la Société de gestion s'appuie sur l'administrateur l'Indicateur de Référence dont la méthodologie intègre les risques en matière de durabilité du fait de l'investissement dans des actions issues d'entreprises réalisant une partie de leur chiffre d'affaires dans des activités considérées comme favorisant la transition écologique. Une telle intégration a un impact direct sur l'univers d'investissement de l'Indicateur de Référence. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des actifs compris dans l'Indicateur de Référence. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'Indicateur de Référence, veuillez-vous référer au site internet : <https://www.sgindex.com>. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

- Risque lié au caractère durable de l'investissement

La méthodologie de l'Indicateur de Référence ne garantit pas le caractère durable de l'investissement réalisé, elle sélectionne des actions issues d'entreprises disposant de plus de 40% de leur chiffre d'affaires dans les trois secteurs d'activités mentionnés dans la section « Indicateur de Référence » ci-dessous comprenant des activités considérées comme favorisant la transition écologique.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions de sociétés ayant pour principale source de revenu des activités relatives aux métiers de l'eau (infrastructure, produits et équipements pour le retraitement de l'eau, distribution et gestion des réseaux hydrauliques de l'eau).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.

• Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.

• Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.

• Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net USD Index USD (Ticker:MXACIWEF).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Dist	FR0010527275	EUR	38.60% ⁽¹⁾	39.69% ⁽³⁾	0.0% ⁽²⁾	282.17%
Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc	FR0014002CH1	EUR	13.18% ⁽¹⁾	13.70% ⁽³⁾	0.0% ⁽²⁾	13.18%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

⁽²⁾«La part n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change sur l'exercice.

Le mode de calcul pour évolution du change sur la période est : la devise de la part / la devise de l'indice.»

⁽³⁾«Lorsque l'indicateur de référence est libellé dans une autre devise que celle de la part, la performance de l'indicateur de référence est d'abord convertie dans la devise de la part par

souci de clarté et de comparaison. A cet effet, une opération de change (au cours WM Reuters 17h du jour considéré) est appliquée quotidiennement à la valeur de l'indicateur de référence.»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.2585%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 1%.

Jusqu'au 26/10/21 l'indice de référence du Fonds était World Water Total Return Index CW, à partir du 27/10/2021 l'indice de référence est MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net USD Index.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Transparence des investissements durables dans les rapports périodiques

En application de l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), l'incidence globale du produit financier en matière de durabilité est décrite au moyen des indicateurs de durabilité ci-dessous :

Indicateur	Portefeuille				Indice Parent			
	October 2021		October 2020		October 2021		October 2020	
	Mesure de l'indicateur	% de couverture de l'indicateur	Mesure de l'indicateur	% de couverture de l'indicateur	Mesure de l'indicateur	% de couverture de l'indicateur	Mesure de l'indicateur	% de couverture de l'indicateur
Eau durable	16.6%	100%	14.3%	100%	11.4%	100%		
% de membre independant au CA	82.0%	100%	77.6%	100%	78.9%	79%		
Moyenne pondérée des intensités Carbone (Scope 1&2) tCo2e	251.1	100%	121.0	100%	382.9	100%		
% de femme au CA	33.4%	100%	31.9%	100.0%	30.9%	98%		
Preoccupation relatives aux droits de l'homme		100%				98%		
- Conformité	100.0%				98.0%			
- Non-conformité	0.0%				0.0%			
- Liste de surveillance	0.0%				0.0%			
Controverses sur les sujets de capital humain		100%				98%		
- Aucune préoccupation	100.0%				100.0%			
- Mineur	0.0%				0.0%			
- Modéré	0.0%				0.0%			
- Sévère	0.0%				0.0%			
- Très sévère	0.0%				0.0%			

L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA)

Cet indicateur mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Controverse Sévère et Très Sévère vis-à-vis des enjeux de Capital Humain

Cet indicateur mesure la gravité des controverses liées à l'impact des activités d'une entreprise sur les droits humains. Les facteurs qui influent sur cette évaluation comprennent, sans toutefois s'y limiter, un historique de participation à des affaires juridiques liées aux droits de la personne, une complicité généralisée ou flagrante dans les meurtres, les sévices physiques ou la violation d'autres droits, la résistance à l'amélioration des pratiques et les critiques des ONG et/ou d'autres observateurs tiers.

Évaluation des préoccupations relatives aux droits de l'homme

This factor indicates whether the company is in compliance with the United Nations Guiding Principles for Business and Human Rights. The possible values are Fail, Watch List, or Pass.

Pourcentage de femme au CA

Pourcentage des membres du conseil d'administration de l'entreprise qui sont des femmes. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance prudentielle.

Pourcentage de membre d'independant au CA

Le pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI. Ces critères considèrent comme non-indépendant un membre payé ou employé par l'entreprise (ou ancien employé quel que soit l'ancienneté), un membre de la famille ou toute personne ayant une relation étroite avec un des membres de l'exécutif. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Contribution aux Solutions Environnementales - Eau Durable

Cet indicateur vise à mesurer l'exposition du portefeuille aux émetteurs ayant des revenus consacrés aux solutions environnementales. Il reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Il est calculé comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

L'eau durable est l'un des thèmes du « capital naturel ». Cela comprend des produits, des services, des projets d'infrastructure et des technologies qui résolvent les problèmes de pénurie d'eau et de qualité de l'eau, en minimisant et en surveillant la demande actuelle en eau, en améliorant la qualité et la disponibilité de l'approvisionnement en eau pour améliorer la gestion des ressources à la fois domestique et industrielle.

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie »).

Le Règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental (« Activités Durables »).

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, et (vi) protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause de préjudice important à aucune de ces activités (principe dit du « DNSH », « Do No Significant Harm ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie. Le principe du DNSH s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Fonds peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

Alors que le Fonds peut d'ores et déjà détenir des investissements dans des Activités Durables sans être engagé au respect d'une part minimum d'investissement, la société de gestion fournit ses meilleurs efforts pour que cette part minimum des investissements sous-jacents au produit financier effectués dans des Activités Durables soit disponible dès qu'il en sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires liées au contenu et à la présentation des informations à fournir conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du règlement (UE) 2019/2088 tel que modifié par le Règlement Taxonomie (Regulatory Technical Standards with regards to the content and presentation of disclosures pursuant to Article 8(4), 9(6) and 11(5) of Regulation (EU) 2019/2088 as amended by the Taxonomy Regulation).

Au fur et à mesure de la disponibilité des données et du développement des méthodologies de calcul, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des Activités Durables sera mise à la disposition des investisseurs. Cette information, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront intégrées dans une future version du prospectus.

Cet engagement sera atteint de façon progressive et continue, en engageant des discussions avec l'administrateur de l'indice afin que ce dernier intègre dès qu'il en sera raisonnablement possible les exigences du Règlement Taxonomie au sein de la méthodologie de l'indice. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables qui sera mis à disposition des investisseurs à ce moment.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables ne sera pas disponible auprès des investisseurs.

Pour toute question, veuillez contacter la société de gestion à l'adresse indiquée ci-après : client-services-etf@lyxor.com.

La société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »).

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds sont respectées via le processus d'investissement mis en œuvre. Pour plus d'informations sur ces caractéristiques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds :

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Partie intégrante de sa politique d'investisseur responsable, Lyxor a défini une politique d'engagement actionnaire regroupant une politique d'exercice des droits de vote et une politique d'engagement. Celle-ci est disponible sur le site de Lyxor.com.

Cette année, le périmètre de vote est le suivant :

- Fonds (Fonds communs de placement – FCP) et SICAV de droit français, allemand et luxembourgeois (*)
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, Lyxor participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

(*) A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplique indirecte dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance.

Ce fonds est inclus dans le scope de vote.

En terme d'engagement, Lyxor a défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes : un engagement lié aux assemblées générales, un engagement lié aux sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, et un engagement en faveur du climat. Ce troisième axe comporte quatre campagnes d'engagement :

- Une première campagne liée à l'initiative Climate Action 100+, où Lyxor s'engage ainsi à demander aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat au travers notamment de l'application des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure).
- Une seconde campagne liée au plastique et à l'économie circulaire.
- Une troisième campagne liée à la gestion de l'eau.
- Une quatrième campagne liée aux technologies propres et responsables.

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Corporate Governance, ESG, General meeting, Localized Water Management

L'approche dite thématique environnementale et/ou sociale consiste à choisir des entreprises actives sur des thématiques ou secteurs liés au développement durable tels que les énergies renouvelables, l'eau, la santé, ou plus généralement le changement climatique, l'éco-efficience, le vieillissement de la population.

Pour les fonds actions, les entreprises sont éligibles si la part de leur chiffre d'affaires tirée du secteur d'activité est au-dessus d'un certain seuil, ou si elles sont en position dominante sur le marché en question.

Pour les fonds de type ETF qui visent à répliquer l'indice ESG de référence, la description des critères ESG ci-dessus s'applique à l'indice Benchmark.

Le fonds applique sur l'exposition financière une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri).

LYXOR exclut également des sociétés impliquées dans des activités ou des secteurs jugés controversés et/ou ayant la majorité de leurs revenus provenant de secteurs à risque ESG majeur (par exemple :armes, tabac, jeux, charbon, nucléaire...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Concernant les fonds ETF à investissement thématique :

Les fonds ETF cherchent à reproduire la performance de l'indice de référence.

L'indice de référence est calculé par un fournisseur d'indice à partir d'une sélection de valeurs potentiellement effectuées par un fournisseur de données ESG (Robeco SAM, Equileap, CBI...)

Vous trouverez les détails sur la méthodologie de l'indice sur le site Web du fournisseur d'indice.

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

Politique de vote – Gouvernance :

Un comité de gouvernance supervise la mise en oeuvre de la politique de vote. Il a la charge d'établir les lignes directrices de la politique de vote et a la responsabilité de s'assurer que ces directives et procédures sont suivies. Lyxor révisé sa politique de vote chaque année. Un rapport de vote annuel est publié sur le site internet Lyxor.com.

Politique de vote - Processus opérationnel :

En complément de l'analyse interne réalisée, Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS.

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote par procuration. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible (notamment pour certaines entreprises françaises), des formulaires de vote par procuration sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale.

Politique d'engagement :

Pour mener à bien ses campagnes d'engagement, Lyxor peut :

(i) organiser des rencontres individuelles avec la direction, les membres du conseil d'administration, les relations investisseurs, les équipes de développement durable ou toute personne de l'entreprise capable d'apporter des réponses au thème engagé ;

(ii) s'associer à d'autres sociétés de gestion pour avoir plus de poids auprès des sociétés ciblées; (iii) rejoindre des groupes de travail ou des initiatives spécialisées dans certains domaines.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

L'exclusion précédemment citée est appliquée sur l'exposition financière du fonds.

En terme d'engagement, le détail des campagnes menées est présenté ci-après.

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

En terme d'exercice des droits de vote, le détail du vote du fond est présenté ci-après.

Le Lyxor Green Bonds(DR) UCITS ETF est investi en obligations vertes qui sont des titres obligataires dont le produit de l'émission est dédié aux projets ayant un impact positif sur l'environnement

Le Lyxor world water UCITS ETF vise à refléter la performance du secteur mondial de l'eau, ce qui comprend les infrastructures, les produits & équipements pour le traitement de l'eau et la fourniture & le retraitement de l'eau.

Le Lyxor new energy UCITS ETF vise à reproduire la performance d'un indice dédié au secteur de l'énergie renouvelable incluant les 20 plus importantes valeurs présentes dans les secteurs suivants: Énergie renouvelable, Efficience énergétique, Décentralisation de l'alimentation en énergie.

Le LYXOR ETF Gender suit l'évolution d'un indice qui répertorie les entreprises les plus avancées en matière d'égalité hommes-femmes dans les fonctions de direction et de production ainsi qu'en matière de rémunération, d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de politiques internes, de transparence et de responsabilité entre autres.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en oeuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

•La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/ \$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

•Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

•Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

-Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

-Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.8	5.6	5.5	6.0

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 41

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		5.6	35.7%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.9	6.2%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	4.6	10.3%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	5.8	8.1%			
	Pollution, Gestion des Déchets	5.2	11.1%			
Social		5.5	23.6%		0.0	0.0%
	Capital Humain	5.7	17.9%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	4.8	5.4%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	0.0	0.0%			
	Opposition des parties prenantes	4.8	0.3%			
Gouvernance		6.0	40.7%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Industrie	5.5%	22.3%	15.2%	20.5%	2.8%			
Technologies de l'Information	1.4%	1.4%						
Matériaux	1.8%				0.3%			
Services aux Collectivités		6.5%	14.2%	7.2%	0.8%			

Les meilleurs (AAA,AA) 39%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 61%
Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.
A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 0%
Jaune 0%
Vert 100%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
107	301	251	Scope 1 reporté (vs estimé)	94%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	76%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.3%	0.0%	14.1%
Certains efforts	80.0%	89.2%	38.3%
Efforts limités/Informations	10.3%	10.1%	12.5%
Aucun effort/Aucune preuve	9.4%	0.7%	35.1%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

•Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués

•Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels

•Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone

•Neutral : faible exposition aux risques de transition

•Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.1
Low carbon transition management Score	5.5
Operational Transition	17.7%
Production Transition	17.7%
Neutral	71.3%
Solutions	5.4%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	13.3%
---	-------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	Combustibles liquides	Gaz nature l	Nucléaire	Renouvelable s
90.1%	Charbon	9.9%		

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	51%
20-49.9%	27%
50-100%	13%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	44.9%	Efficacité énergétique	20.2%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	45.0%	Eau durable	98.1%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	2.4%	Efficacité énergétique	0.7%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	3.7%	Eau durable	16.6%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 23.4%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	3%
Vague froide	26%
Inondation	5%
Vague De Chaleur	7%
Ouragan	6%
Stress hydrique	39%
Wildfire	13%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	2.6%	55.0%	42.3%	55.4%	44.6%	
Émissions de dioxyde de carbone	0.4%	25.1%	74.5%	55.0%	44.0%	1.0%
Déchets électroniques	0.5%	3.1%	96.4%	100.0%		
Opportunités dans le bâtiment vert	0.4%	26.1%	73.5%	100.0%	0.0%	
Opp's dans les énergies renouvelables	1.6%	88.3%	10.1%	98.5%	0.1%	1.4%
Matériel d'emballage et déchets	4.0%	62.0%	34.1%	100.0%		
Stress hydrique	23.2%	75.9%	0.9%	11.9%	52.9%	35.2%
Émissions et déchets toxiques				26.8%	50.1%	23.1%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	2.4°C
Couverture	96.0%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	11.9%
1.5-2°C	21.8%
2-3°C	18.8%
>3°C	47.6%

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	14
Nombre d'Assemblées Générales votées	11
Taux de participation aux Assemblées Générales	78.6%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Fonctionnement et formalités	96.3%	3.7%	0.0%
Conseil d'administration	88.1%	11.9%	0.0%
Rémunération	73.9%	21.7%	4.3%
Structure du capital	94.7%	5.3%	0.0%
Dispositifs anti-OPA	100.0%	0.0%	0.0%
Réorganisations et fusions	50.0%	50.0%	0.0%
Miscellaneous	100.0%	0.0%	0.0%

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

Finlande	9.1%
France	9.1%
Italie	9.1%
Irlande	9.1%
United Kingdom	18.2%
Japan	36.4%
USA	9.1%

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Corporate Governance, ESG, General meeting, Localized Water Management

Climate Action 100+ : En 2018, Lyxor a rejoint le Climate Action 100+, une initiative internationale menée par les investisseurs, visant à mobiliser les plus importants principaux émetteurs de gaz à effet de serre du monde ainsi que d'autres entreprises, qui ont été identifiées comme disposant d'importantes opportunités pour conduire la transition vers les énergies propres et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

A travers cette initiative, Lyxor a pour objectif d'obtenir des engagements de la part des Conseils d'administration ou de Surveillance et/ou des principaux dirigeants afin :

1. De mettre en œuvre un cadre de gouvernance solide qui énonce clairement la responsabilité et la supervision du Conseil à l'égard des risques climatiques ;
2. De prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de la chaîne de valeur, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de passer, dans la mesure du possible à une trajectoire 1,5 °C. Cela implique notamment l'ambition d'atteindre l'objectif de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ou peu de temps après ; et
3. D'améliorer la communication de l'information conformément aux recommandations finales de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et du Global Investor Coalition on Climate Change (le cas échéant) afin de permettre aux investisseurs d'évaluer la robustesse des stratégies des entreprises par rapport à une gamme de scénarios climatiques, y compris bien en deçà de 2 °C, et d'améliorer la prise de décisions en matière d'investissement.

ESG : La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de Lyxor. Lyxor considère ainsi qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra-financiers et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques / opportunités. L'objectif de Lyxor sur ce type d'engagement est de dialoguer avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Corporate Governance : En dehors de la période des assemblées générales, Lyxor promeut un dialogue régulier avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

Localized Water Management : Conscient du défi croissant que représente cette ressource, Lyxor a initié en 2020 une campagne d'engagement thématique collaborative sur la gestion de l'eau. La plupart des entreprises sont conscientes de l'importance des enjeux liés la gestion de l'eau mais n'en font pas pour autant une priorité. L'objectif de cette campagne est de remédier à ce phénomène pour permettre à toutes les entreprises d'intégrer ces enjeux tout au long de leur chaîne de valeur.

Le point de départ d'une bonne gestion des enjeux liés à l'eau est de bien cartographier les risques et les impacts associés qui relèvent à la fois du contrôle direct et indirect des entreprises. Au-delà d'évaluer les pratiques des entreprises, l'idée est de les mobiliser davantage sur cette thématique, autrement dit, veiller à ce que l'approche de ces entreprises en matière d'évaluation et de gestion des risques liés à l'eau :

- Contribue de façon proactive et efficace à la continuité opérationnelle à long terme ;
- Est durable sur le plan environnemental ;
- Respecte les besoins de développement des pays concernés.

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	1
Nombre d'engagement	2
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	4%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

France	100%
--------	------

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

General Meeting	50%
ESG	50%

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
 - Prêts de titres : -
 - Emprunts de titres : -
 - Prises en pension : -
 - Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
 - Change à terme : -
 - Future : -
 - Options : -
 - Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 270 155 289,59	678 407 498,65
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 270 155 289,59	678 399 772,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	7 726,32
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	4 382 851,77	418 576,47
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 382 851,77	418 576,47
Comptes financiers	2 466 484,11	7 019,83
Liquidités	2 466 484,11	7 019,83
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 277 004 625,47	678 833 094,95

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	975 827 588,20	551 950 675,96
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	153 722 738,91	109 805 245,51
• Report à nouveau	17 578 595,70	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	118 482 272,08	3 719 421,57
• Résultat de l'exercice	2 247 647,20	12 969 085,22
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 267 858 842,09	678 444 428,26
Instruments financiers	-	7 726,32
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	7 726,32
Autres opérations	-	-
Dettes	5 744 155,74	261 819,95
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 744 155,74	261 819,95
Comptes financiers	3 401 627,64	119 120,42
Concours bancaires courants	3 401 627,64	119 120,42
Emprunts	-	-
Total du passif	1 277 004 625,47	678 833 094,95

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	117 182,47
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	67,85	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	14 464 127,91	25 535 075,84
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	14 464 195,76	25 535 075,84
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-27 326,85	-133,62
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-27 326,85	-133,62
Résultat sur opérations financières (I - II)	14 436 868,91	25 534 942,22
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5 760 939,66	-4 109 687,23
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	8 675 929,25	21 425 254,99
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	853 250,21	375 833,83
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-7 281 532,26	-8 832 003,60
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 247 647,20	12 969 085,22

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.



- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/Frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent.

(1) incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu :
 - Changement dans le libellé du nom du fonds pour LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF ;
 - Changement d'indicateur de référence.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

L'indice World Water Index CW Net Total Return (Wowax) est calculé par Dow Jones Indexes, département de la société Dow Jones & Company, Inc. ("Dow Jones") et compilé par le groupe SAM ("SAM"). "Dow Jones" et "Dow Jones Indexes" sont des marques déposées de Dow Jones & Company, Inc. Les produits de placement basés sur le Wowax, ne sont pas proposés, garantis, vendus ou promus par Dow Jones Indexes ni par la société SAM ; Dow Jones Indexes et SAM ne se prononcent nullement sur le caractère recommandable ou non de l'investissement dans lesdits produits. Dow Jones, SAM et leurs sociétés affiliées respectives, sources et agents distributeurs (collectivement, les "Parties de l'Indice"), déclinent toute responsabilité à l'égard de la Société Générale, de Lyxor AM, d'un quelconque client ou tiers en cas de perte ou dommage direct ou indirect découlant de (i) données inexactes ou incomplètes fournies par Wowax, ou de retards, interruptions, erreurs ou omissions concernant lesdites données ou toutes données y afférentes (les « Données de l'Indice ») ou de (ii) toute décision adoptée ou mesure prise par Société Générale, Lyxor AM, un quelconque client ou tiers sur la foi des Données de l'Indice. Les Parties de l'Indice ne donnent aucune attestation, explicite ou implicite, à Société Générale, Lyxor AM, l'un quelconque de ses clients ou n'importe quel tiers concernant les Données de l'Indice, notamment aucune attestation ayant trait à l'opportunité, l'ordre, l'exactitude, l'exhaustivité, la validité, la commercialisation, la qualité ou l'adéquation à un objectif particulier, ni aucune attestation quant aux résultats devant être obtenus par Société Générale, Lyxor AM, l'un quelconque de ses clients ou un tiers en relation avec l'utilisation des Données de l'Indice. Les Parties de l'Indice déclinent toute responsabilité à l'égard de Société Générale, de Lyxor AM, de ses clients ou de tiers en cas de perte d'exploitation, manque à gagner ou de dommages indirects, spéciaux ou similaires, quels qu'ils soient, qu'il s'agisse de dommages contractuels, dus à une négligence ou autrement, même si elles sont informées de la possibilité de tels dommages. Il ne saurait y avoir de relation contractuelle entre Dow Jones ou le Groupe SAM et l'un quelconque des clients de Société Générale ou de Lyxor AM pour les produits d'investissement basés sur le Wowax ou liés à ce dernier. L'ETF Lyxor AM, basé sur le Wowax, n'est pas proposé, garanti, vendu ou promu par les Parties de l'Indice qui ne se prononcent nullement sur le caractère recommandable ou non de l'investissement.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	678 444 428,26	737 138 764,08
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	303 963 353,28	148 798 617,14
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-3 048 073,28	-211 179 116,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	112 431 988,09	260 109 393,57
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 589 030,36	-315 872 794,94
Plus-values réalisées sur contrats financiers	313 462,85	1 965 459 037,42
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-80 516,27	-1 860 170 439,33
Frais de transaction	-1 116 176,70	-545 031,89
Différences de change	11 823 449,46	-20 537 641,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	168 313 833,45	-36 810 501,17
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	157 232 533,68	-11 081 299,77
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-11 081 299,77	25 729 201,40
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	7 726,32	-964 537,85
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-7 726,32
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-7 726,32	956 811,53
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 675 929,25	21 425 254,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-7 281 532,26	-8 832 003,60
Autres éléments	-	*425 427,66
Actif net en fin d'exercice	1 267 858 842,09	678 444 428,26

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 466 484,11
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 401 627,64
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 466 484,11	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 401 627,64	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	699 799 925,95	134 287 534,09	76 150 734,20	196 746 763,52
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 637 300,16	286 633,21	1 038 039,26	418 478,23
Comptes financiers	-	1 728 663,32	550 151,59	158 124,30
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 492 545,69	287 866,30	160 287,76	419 435,90
Comptes financiers	1 478 678,80	-	-	562 128,96
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	4 382 851,77
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Achats reglements differes	2 333 729,18
Coupons a recevoir	1 046 721,68
-	1 002 400,91
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	5 744 155,74
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	2 708 926,20
Ventes reglements differes	2 333 790,00
Frais provisionnes	580 076,11
Debiteurs et crediteurs divers	121 363,43
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0014002CH1	378 000	2 017 384,00	-	-
Actions Dist / FR0010527275	5 718 652	301 482 462,76	67 000	3 049 659,10
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002CH1		464 817,95		1 585,82
Actions Dist / FR0010527275		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002CH1		-		-
Actions Dist / FR0010527275		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002CH1		464 817,95		1 585,82
Actions Dist / FR0010527275		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0014002CH1	0,60
Actions Dist / FR0010527275	0,60

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0014002CH1	-
Actions Dist / FR0010527275	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	Dist	7 281 532,26	0,38	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	17 578 595,70	-
Résultat	2 247 647,20	12 969 085,22
Total	19 826 242,90	12 969 085,22

Actions Acc / FR0014002CH1	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	9 126,58	-
Total	9 126,58	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Dist / FR0010527275	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	12 969 085,22
Capitalisation	19 817 116,32	-
Total	19 817 116,32	12 969 085,22
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	153 722 738,91	109 805 245,51
Plus et moins-values nettes de l'exercice	118 482 272,08	3 719 421,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	272 205 010,99	113 524 667,08

Actions Acc / FR0014002CH1	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	161 887,42	-
Total	161 887,42	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist / FR0010527275	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	272 043 123,60	113 524 667,08
Capitalisation	-	-
Total	272 043 123,60	113 524 667,08
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	29.06.2018
Actif net	1 267 858 842,09	678 444 428,26	737 138 764,08	467 224 678,36	513 861 128,89

Actions Dist / FR0010527275	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	29.06.2018
Nombre d'actions en circulation	21 522 852	15 901 200	17 712 767	14 333 768	14 808 568
Valeur liquidative	58,7263	42,6662	41,6162	32,596	34,7002
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	0,38	0,56	0,65	-	0,66
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,92	-	0,17	0,53	-2,80

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Acc / FR0014002CH1	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	29.06.2018
Nombre d'actions en circulation	378 000	-	-	-	-
Valeur liquidative	5,6591	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,45	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
SE0000695876	ALFA LAVAL	PROPRE	1 946 205,00	72 001 164,96	SEK	5,68
US0298991011	AMERICAN STATES WATER	PROPRE	244 574,00	19 198 187,22	USD	1,51
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	470 445,00	70 807 612,96	USD	5,58
US0565251081	BADGER METER INC	PROPRE	195 485,00	17 272 275,87	USD	1,36
BMG0957L1090	BEIJING ENTERPRISES WATER GR	PROPRE	29 892 000,00	9 861 839,75	HKD	0,78
HK0257001336	CHINA EVERBRIGHT ENVIRONMENT GROUP LIMITED	PROPRE	6 108 000,00	3 629 939,02	HKD	0,29
US1844961078	CLEAN HARBORS INC	PROPRE	345 049,00	33 555 251,21	USD	2,65
AU000000CWY3	CLEANAWAY WASTE MANAGEMENT LTD	PROPRE	13 640 146,00	23 725 842,14	AUD	1,87
US22282E1029	COVANTA HOLDING	PROPRE	787 339,00	13 729 532,10	USD	1,08
JP3485600005	DAISEKI	PROPRE	290 700,00	11 698 016,26	JPY	0,92
JP3166000004	EBARA CORP	PROPRE	632 300,00	29 708 966,17	JPY	2,34
US29270J1007	ENERGY RECOVERY INC	PROPRE	244 581,00	4 294 565,50	USD	0,34
US30057T1051	EVOQUA WATER TECHNOLOGIES CORP	PROPRE	802 529,00	29 008 242,01	USD	2,29
US34354P1057	FLOWSERVE CORP	PROPRE	873 794,00	25 385 140,88	USD	2,00
US34960W1062	FORTERRA INC	PROPRE	197 648,00	4 068 243,99	USD	0,32
US3535141028	FRANKLIN ELECTRIC	PROPRE	263 579,00	19 674 187,96	USD	1,55
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	100 122,00	67 682 244,75	CHF	5,34
US3841091040	GRACO INC.	PROPRE	954 830,00	62 029 915,23	USD	4,89
IT0001078911	INTERPUMP GROUP	PROPRE	474 682,00	30 260 977,50	EUR	2,39
US4657411066	ITRON INC	PROPRE	271 343,00	18 234 906,12	USD	1,44
JP3270000007	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	PROPRE	654 734,00	27 785 971,70	JPY	2,19
US5966801087	MIDDLESEX WATER CO	PROPRE	117 206,00	11 152 926,96	USD	0,88
US6247581084	MUELLER WATER PRODUCTS SER A	PROPRE	1 062 669,00	15 068 825,48	USD	1,19
JP3201600008	ORGANO CORP	PROPRE	42 300,00	2 314 462,95	JPY	0,18
GB00BNNTLN49	PENNON GROUP PLC	PROPRE	1 887 375,00	26 066 677,52	GBP	2,06

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00BLS09M33	PENTAIR PLC	PROPRE	1 039 845,00	66 465 616,46	USD	5,24
US7587501039	REGAL REXNORD CORPORATION	PROPRE	178 877,00	23 545 762,29	USD	1,86
AU000000RWC7	RELIANCE WORLDWIDE CORPORATION LTD	PROPRE	5 299 361,00	19 845 732,90	AUD	1,57
GB00B1FH8J72	SEVERN TRENT PLC	PROPRE	1 602 216,00	51 961 710,49	GBP	4,10
US7843051043	SJW GROUP	PROPRE	181 957,00	10 364 748,71	USD	0,82
FR0010613471	SUEZ SA ACT	PROPRE	2 290 748,00	45 093 374,38	EUR	3,56
JP3462600002	TAKUMA CO LTD	PROPRE	412 600,00	4 643 317,12	JPY	0,37
US88162G1031	TETRA TECH	PROPRE	363 727,00	55 210 442,70	USD	4,35
GB00B39J2M42	UNITED UTILITIES GROUP PLC	PROPRE	4 573 595,00	56 259 146,08	GBP	4,44
US91734M1036	US ECOLOGY INC	PROPRE	208 874,00	5 810 027,27	USD	0,46
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	2 282 589,00	64 437 487,47	EUR	5,08
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	PROPRE	507 481,00	70 264 576,05	USD	5,54
US9427491025	WATTS WATER TECHNOLOGIES CL-A	PROPRE	184 254,00	30 254 435,15	USD	2,39
AT0000831706	WIENERBERGER	PROPRE	763 504,00	23 378 492,48	EUR	1,84
US98419M1009	XYLEM	PROPRE	613 738,00	69 257 330,24	USD	5,46
US98983L1089	ZURN WATER SOLUTIONS CORPORATION	PROPRE	802 138,00	25 147 173,59	USD	1,98
Total Action				1 270 155 289,59		100,18
Total Valeurs mobilières				1 270 155 289,59		100,18
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-121 363,43	-121 363,43	EUR	-0,01
Total AUTRES				-121 363,43		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES AUD	PROPRE	-143 194,43	-92 938,13	AUD	-0,01
	ACH DIFF TITRES CHF	PROPRE	-152 298,08	-144 030,72	CHF	-0,01
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-348 790,55	-348 790,55	EUR	-0,03
	ACH DIFF TITRES GBP	PROPRE	-243 031,12	-287 866,30	GBP	-0,02
	ACH DIFF TITRES HKD	PROPRE	-260 066,88	-28 888,94	HKD	-0,00
	ACH DIFF TITRES JPY	PROPRE	-21 150 844,00	-160 287,76	JPY	-0,01
	ACH DIFF TITRES SEK	PROPRE	-1 526 412,79	-153 578,11	SEK	-0,01
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-1 727 248,50	-1 492 545,69	USD	-0,12

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	142 823,82	92 697,60	AUD	0,01
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	152 271,85	144 005,91	CHF	0,01
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	241 990,09	286 633,21	GBP	0,02
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	256 552,73	28 498,58	HKD	0,00
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	20 973 770,00	158 945,84	JPY	0,01
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 523 411,60	153 276,14	SEK	0,01
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 700 777,81	1 469 671,90	USD	0,12
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	37 251,18	24 177,30	AUD	0,00
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	0,23	0,16	CAD	0,00
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	109 429,99	103 489,68	CHF	0,01
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	29 544,90	29 544,90	EUR	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-1 360 819,88	-1 360 819,88	EUR	-0,11
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	1 459 424,01	1 728 663,32	GBP	0,14
	BANQUE HKD SGP	PROPRE	274 184,48	30 457,16	HKD	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	72 595 501,00	550 151,59	JPY	0,04
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	-5 586 999,74	-562 128,96	SEK	-0,04
	BANQUE USD NEWEDG	PROPRE	-862,75	-745,52	USD	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-1 710 338,29	-1 477 933,28	USD	-0,12
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	1 002 400,91	1 002 400,91	EUR	0,08
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-2 333 790,00	-2 333 790,00	EUR	-0,18
Total BANQUE OU ATTENTE				-2 641 729,64		-0,21
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-579 090,32	-579 090,32	EUR	-0,05
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-985,79	-985,79	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-580 076,11		-0,05
Total Liquidites				-3 343 169,18		-0,26
Coupons						
Action						
JP3270000007	KURITA WATER IND	ACHLIG	638 434,00	147 501,92	JPY	0,01
JP3626800001	LIXIL CORPORAT	ACHLIG	1 632 042,00	418 958,00	JPY	0,03
JP3880800002	MIURA CO	ACHLIG	666 243,00	68 411,92	JPY	0,01

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00BLS09M33	PENTAIR PLC	ACHLIG	969 939,00	167 628,26	USD	0,01
JP3596200000	TOTO LTD	ACHLIG	951 360,00	244 221,58	JPY	0,02
Total Action				1 046 721,68		0,08
Total Coupons				1 046 721,68		0,08
Total LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF				1 267 858 842,09		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Fonds et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le compartiment pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio (conformément aux recommandations de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA)

Clôture annuelle du fonds : 30-oct.

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM : 0,60 % TTC

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/20 au 29/10/21 : 961 957 185,97

extrait du compte de résultat

Charges en euro	Rapport annuel 30/10/2020	Rapport semestriel 30/04/2021	Rapport annuel 29/10/2021
Commission de gestion de la direction du fonds	4 109 687,23	2 445 997,44	5 760 939,66
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	4 109 687,23	2 445 997,44	5 760 939,66

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/20 au 29/10/21 :

TER y compris rémunération en fonction de la performance

$$(5760939,66/961957185,97)*100$$

TER □□□□ %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 31/10/2018 au 31/10/2019
Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Dist	+38.60%	4.00%	+29.84%
Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc	+13.18%		
MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net (USD)			
Dist	+39.69%	4.87%	+30.92%
Acc	+13.70%		

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment/nourricier	LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Le compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF (le « Compartiment ») est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement et avec un levier x2 quotidien à la hausse ou à la baisse au marché des actions européennes en reproduisant l'évolution de l'indice de référence EURO STOXX 50® Daily Double Short (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indicateur de Référence »), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post des conditions de marché normales est de 1%.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est l'indice de stratégie EURO STOXX 50® Daily Double Short, (dividendes brut réinvestis, c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent), libellé en Euros (EUR).

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie défini par le fournisseur d'indices internationaux Stoxx Ltd.

L'Indicateur de Référence offre une exposition inverse quotidienne à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® Total Return (« l'Indice Parent »), avec un effet de levier x2. Ainsi, en cas de baisse sur une journée de l'Indice Parent, la valeur liquidative du Compartiment augmentera doublement sur la même journée et, en cas de hausse de l'Indice Parent sur une journée, la valeur liquidative du Compartiment baissera doublement sur la même journée et les actionnaires ne bénéficieront pas de la hausse de l'Indice Parent.

L'Indice Parent est composé des 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone Euro. Ces valeurs sont sélectionnées pour leur capitalisation boursière, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. L'Indice Parent s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur économique reflétant au maximum la structure économique de la zone Euro.

La performance quotidienne de l'Indicateur de Référence est égale : au double de la performance quotidienne inversée de l'Indice Parent, cumulée des intérêts (EONIA) perçus quotidiennement sur 3 fois la valorisation du cours de clôture de l'Indicateur de Référence et minorée des coûts engendrés par la vente à découvert des titres composant l'Indice Parent.

Il s'agit donc d'un indice représentatif d'une stratégie de prise de positions vendeuses avec un levier quotidien x2 sur l'Indice Parent.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : http://www.stoxx.com/download/indices/rulebooks/stoxx_strategy_guide.pdf

Publication de l'Indicateur de Référence

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet www.stoxx.com.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Stoxx Ltd de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La composition de l'Indicateur de Référence dépend de la révision de l'Indice Parent. La révision de l'Indice Parent a lieu annuellement, au mois de septembre. La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par Stoxx Ltd. sont disponibles sur le site Internet: www.stoxx.com/indices La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplication indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

- o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

- o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- o géographique
- o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

La contrepartie des instruments financiers à terme (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financière

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque lié au réajustement quotidien du levier

Les Investisseurs sont inversement et doublement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau de l'Indice Parent sur une base quotidienne. En particulier, toute appréciation du marché sous-jacent sera inversement amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien de l'exposition figurant dans la formule de l'indice de stratégie "double short" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de l'opposé de la performance de l'Indice Parent.

Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10% un jour ouvré donné puis se déprécie de 5% le jour ouvré suivant, l'ETF se sera déprécié au total de 12% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que l'Indice Parent se sera apprécié de 4,5% sur la même période.

Si l'Indice Parent se déprécie de 5% par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total de 9,75% tandis que l'ETF se sera apprécié (avant déduction des frais applicables) de 21% sur la même période.

Scénario négatif 1	Cas où le levier négatif induit est supérieur à 2 dans un scénario de hausse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	levier induit
		100		100	
jour 1	10%	110	-20%	80	x-2
jour 2	-5%	104.5	10%	88	x-2
période totale	4.50%		-12.00%		x-2.67

Scénario négatif 2	Cas où le levier négatif induit est inférieur à 2 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	levier induit
		100		100	
jour 1	-10%	90	20%	120	x-2
jour 2	6%	95.4	-12%	105.6	x-2
période totale	-4.60%		5.60%		x-1.22

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre également une baisse sur cette même période.

Scénario de levier inversé :	Cas où le levier induit est positif sur la période				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	5%	105	-10%	90	x-2
jour 2	-5%	99.75	10%	99	x-2
période totale	-0.25%		-1.00%		x4

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise.

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'indice" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer inversement à la hausse ou à la baisse avec un levier de 2 quotidien au marché des actions européennes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme. Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.*
- *Date de création du compartiment : 6 septembre 2018..*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice EURO STOXX 50® Daily Double Short EUR (Ticker: SX5T2S).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF - Acc	FR0010424143	EUR	-58.04% ⁽¹⁾	-57.93%		-96.73%

⁽¹⁾ « L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par :

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence »

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0,0694%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 1%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Morgan Stanley.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non audité par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
2.8	2.2	2.8	3.2

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 50

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		2.2	25.1%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	1.4	8.7%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	2.7	6.3%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	2.5	6.1%			
	Pollution, Gestion des Déchets	2.6	4.0%			
Social		2.8	36.9%		0.0	0.0%
	Capital Humain	2.8	19.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	2.9	13.9%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	2.7	2.9%			
	Opposition des parties prenantes	1.7	1.1%			
Gouvernance		3.2	38.0%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services				1.6%				
Consommation Discrétionnaire	4.3%	2.6%	10.9%		1.1%	1.1%		
Biens de Consommation de Base	4.2%	3.6%						
Énergie			4.6%					
Finance	7.8%	4.9%		1.8%				
Santé				3.1%	2.7%			
Industrie	2.7%	3.3%	3.4%	2.1%	2.0%			
Technologies de l'Information	13.5%	1.7%	2.3%					
Matériaux	1.0%		8.5%					
Immobilier			0.9%					
Services aux Collectivités	3.6%							

Les meilleurs (AAA,AA) 53%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 45%
Les moins bons (B, CCC) 1%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 2%
Orange 26%
Jaune 47%
Vert 25%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	
0	0	0	Scope 1 reporté (vs estimé)	100%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	0%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	0%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions-carbones financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.0%	0.0%	0.0%
Certains efforts	0.0%	0.0%	0.0%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	0.0%
Aucun effort/Aucune preuve	0.0%	0.0%	0.0%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories qui sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	0.0
Low carbon transition management Score	0.0
Operational Transition	0.0%
Production Transition	0.0%
Neutral	0.0%
Solutions	0.0%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	8.2%
---	------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	Combustibles liquides	Gaz nature l	Nucléaire	Renouvelable s
	Charb on			

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	0%
20-49.9%	0%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
---------------------	------	------------------------	------	---------------	------

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Prévention de la pollution 0.0% Eau durable 0.0% Agriculture durable 0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 0.0%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	4%
Vague froide	31%
Inondation	3%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	2%
Stress hydrique	42%
Wildfire	9%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	10.4%	70.2%	19.4%	90.1%	5.9%	4.0%
Émissions de dioxyde de carbone	2.4%	45.2%	52.4%	78.5%	10.8%	10.7%
Déchets électroniques	3.7%	17.1%	79.2%	100.0%		
Opportunités dans le bâtiment vert	3.1%	58.9%	37.9%	99.1%	0.9%	
Opp's dans les énergies renouvelables	8.3%	80.6%	11.1%	96.5%	1.1%	2.4%
Matériel d'emballage et déchets	13.5%	41.5%	45.0%	85.2%		14.8%
Stress hydrique	8.7%	84.5%	6.8%	51.6%	31.2%	17.1%
Émissions et déchets toxiques				42.8%	37.1%	20.1%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	null
Couverture	97.2%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	22.7%
1.5-2°C	19.6%
2-3°C	16.2%
>3°C	41.5%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

**1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés
définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie**

Prêts de titres

% des actifs prêtés	-
---------------------	---

**1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement
collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif**

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	67 711 960,72
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

**2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et
de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières
reçus par noms d'émetteurs)**

1	Dénomination	-
	Montant	-

**2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	MORGAN STANLEY
	Montant	-	-	-	67 711 960,72

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	67 711 960,72
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	ALLEMAGNE
	Montant	-	-	-	-	67 711 960,72

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	67 711 960,72

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	67 711 960,72
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	67 711 960,72

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	MORGAN STANLEY
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	68 887 158,47	266 905 763,99
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	68 887 158,47	142 793 872,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	124 111 891,85
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 866 951,78	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 866 951,78	-
Comptes financiers	9 686,62	-
Liquidités	9 686,62	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	71 763 796,87	266 905 763,99

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	-24 770 879,21	130 350 283,77
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	93 011 769,81	-5 562 448,86
• Résultat de l'exercice	-528 929,88	-729 553,48
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	67 711 960,72	124 058 281,43
Instruments financiers	1 149 444,86	142 793 872,14
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	142 793 872,14
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 149 444,86	-
Dettes	2 902 391,29	53 610,42
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 902 391,29	53 610,42
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	71 763 796,87	266 905 763,99

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	73 219 156,20	104 024 967,10
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-374 663,51	-685 430,91
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-374 663,51	-685 430,91
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-154 266,37	-44 122,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-528 929,88	-729 553,48

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

es
e
x
e
n
s
a

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Lyxor

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

STOXX et ses concédants n'ont pas d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice EURO STOXX 50® DAILY DOUBLE SHORT et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec le Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF.

STOXX et ses concédants:

- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les actions du Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des actions du Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF.
- Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF ou de ses détenteurs d'actions pour déterminer, composer ou calculer l'indice EURO STOXX 50® DAILY DOUBLE SHORT.

STOXX et ses concédants déclinent toute responsabilité relative au Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF. Plus particulièrement, STOXX et ses concédants ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:

- Les résultats devant être obtenus par le Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF, le détenteur d'actions du Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice EURO STOXX 50® DAILY DOUBLE SHORT et des données incluses dans EURO STOXX 50® DAILY DOUBLE SHORT ;
- L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice EURO STOXX 50® DAILY DOUBLE SHORT et des données qu'il contient;
- La négociabilité de l'indice EURO STOXX 50® DAILY DOUBLE SHORT et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;
- STOXX et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice EURO STOXX 50® DAILY DOUBLE SHORT ou les données qu'il contient;
- En aucun cas, STOXX ou ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et ses concédants ont été avertis de l'existence de tels risques.

Le contrat de licence entre LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs d'actions du Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF ou de tiers.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	124 058 281,43	99 232 508,55
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	53 666 499,89	180 743 682,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-42 591 585,20	-166 437 978,47
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 051 941,99	0,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 379 548,80	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	310 868 546,01	139 347 186,97
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-264 287 218,50	-152 966 068,13
Frais de transaction	-7 239,10	-
Différences de change	1 906 525,42	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2 061 757,80	-
- Différence d'estimation exercice N	2 061 757,80	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-125 261 336,71	24 824 380,57
- Différence d'estimation exercice N	-1 149 444,86	124 111 891,85
- Différence d'estimation exercice N-1	124 111 891,85	99 287 511,28
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-374 663,51	-685 430,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	67 711 960,72	124 058 281,43

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	73 219 156,20
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	9 686,62
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 686,62	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	68 887 158,47	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 380 604,69	-	-	-
Comptes financiers	0,01	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	2 380 604,70	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 866 951,78
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	2 380 604,69
Achats reglements differes	486 347,09
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	2 902 391,29
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	1 889 886,89
Ventes reglements differes	490 717,81
Somme a payer	486 293,91
Frais provisionnes	34 652,85
Debiteurs et crediteurs divers	839,83
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	31 120 518	53 651 692,74	19 852 072	42 594 152,29
Commission de souscription / rachat		14 807,15		2 567,09
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		14 807,15		2 567,09

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-528 929,88	-729 553,48
Total	-528 929,88	-729 553,48
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-528 929,88	-729 553,48
Total	-528 929,88	-729 553,48
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	93 011 769,81	-5 562 448,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	93 011 769,81	-5 562 448,86
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	93 011 769,81	-5 562 448,86
Total	93 011 769,81	-5 562 448,86
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	29.06.2018
Actif net	67 711 960,72	124 058 281,43	99 232 508,55	57 530 140,83	71 858 977,71
Nombre d'actions en circulation	48 731 970	37 463 524	30 774 970	12 009 328	16 395 448
Valeur liquidative	1,3894	3,3114	3,2244	4,7904	4,3828
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1,89	-0,16	-2,99	2,50	7,67

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018..

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US00287Y1091	ABBVIE INC	PROPRE	34 557,00	3 424 196,32	USD	5,06
US00507V1098	ACTIVISION BLIZZARD INC	PROPRE	21 432,00	1 448 060,56	USD	2,14
US0162551016	ALIGN TECHNOLOGY	PROPRE	62,00	33 450,80	USD	0,05
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	696,00	2 028 266,39	USD	3,00
US0367521038	ANTHEM INC	PROPRE	4 338,00	1 631 102,99	USD	2,41
US0404131064	ARISTA NETWORKS	PROPRE	550,00	194 711,17	USD	0,29
US0718131099	BAXTER INTERNATIONAL INC	PROPRE	31 502,00	2 149 404,12	USD	3,17
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PROPRE	7 724,00	1 915 632,09	USD	2,83
US09062X1037	BIOGEN INC	PROPRE	4 761,00	1 097 138,46	USD	1,62
US09215C1053	BLACK KNIGHT INC	PROPRE	34 747,00	2 105 087,21	USD	3,11
US12769G1004	CAESARS ENTERTAINMENT INC	PROPRE	23 869,00	2 257 680,48	USD	3,33
US15135B1017	CENTENE	PROPRE	36 097,00	2 222 121,65	USD	3,28
US1264081035	CSX CORP	PROPRE	96 046,00	3 001 930,28	USD	4,43
IL0011334468	CYBERARK SOFTWARE LTD	PROPRE	2 569,00	399 829,41	USD	0,59
US2561631068	DOCUSIGN INC	PROPRE	6 356,00	1 528 460,78	USD	2,26
US23355L1061	DXC TECHNOLOGY COMPANY	PROPRE	45 156,00	1 270 884,36	USD	1,88
US2681501092	DYNATRACE INC	PROPRE	903,00	58 522,36	USD	0,09
US29414B1044	EPAM SYSTEMS	PROPRE	33,00	19 198,03	USD	0,03
US3755581036	GILEAD SCIENCES INC	PROPRE	34 676,00	1 944 073,35	USD	2,87
US37940X1028	GLOBAL PAYMENTS	PROPRE	3 085,00	381 183,11	USD	0,56
US4228061093	HEICO CORPORATION	PROPRE	16 850,00	2 029 571,40	USD	3,00
US4523271090	ILLUMINA	PROPRE	3,00	1 075,98	USD	0,00
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	8 991,00	2 031 045,34	USD	3,00
US60770K1079	MODERNA INC	PROPRE	300,00	89 490,60	USD	0,13
US6081901042	MOHAWK INDUSTRIES	PROPRE	6 127,00	938 229,14	USD	1,39

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US6200763075	MOTOROLA SOLUTIONS INC	PROPRE	24 809,00	5 329 245,46	USD	7,87
US65249B1098	NEW NEWSCORP	PROPRE	197 982,00	3 917 725,47	USD	5,79
US6556631025	NORDSON CORP	PROPRE	23 231,00	5 103 091,39	USD	7,54
US62944T1051	NVR	PROPRE	430,00	1 818 763,45	USD	2,69
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	26 058,00	1 808 354,27	USD	2,67
US6951561090	PACKAGING CORP. OF AMERICA	PROPRE	15 757,00	1 870 416,15	USD	2,76
US75886F1075	REGENERON PHARMA	PROPRE	4 144,00	2 291 563,07	USD	3,38
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	9 349,00	2 421 086,03	USD	3,58
US81211K1007	SEALED AIR	PROPRE	10 291,00	527 511,01	USD	0,78
US8168511090	SEMPRA ENERGY	PROPRE	12 587,00	1 388 186,49	USD	2,05
US8334451098	SNOWFLAKE INC	PROPRE	1 679,00	513 369,94	USD	0,76
US87612E1064	TARGET CORP	PROPRE	1 111,00	249 244,17	USD	0,37
US89400J1079	TRANSUNION	PROPRE	28 952,00	2 884 317,20	USD	4,26
US90184L1026	TWITTER INC	PROPRE	6 135,00	283 834,87	USD	0,42
US91879Q1094	VAIL RESORTS INC.	PROPRE	10 763,00	3 205 974,28	USD	4,73
US9892071054	ZEBRA TECH -A-	PROPRE	2 328,00	1 074 128,84	USD	1,59
Total Action				68 887 158,47		101,74
Total Valeurs mobilières				68 887 158,47		101,74
Swap de Performance						
SWAP03925622	INDEX LEG MS LYX ETF	PROPRE	73 219 156,20	67 737 713,61	EUR	100,04
SWAP03924857	VRAC LEG MS LYX ETF	PROPRE	50 913 106,00	-68 887 158,47	EUR	-101,74
Total Swap de Performance				-1 149 444,86		-1,70
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-839,83	-839,83	EUR	-0,00
Total AUTRES				-839,83		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-486 293,91	-486 293,91	EUR	-0,72
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-2 187 071,60	-1 889 886,89	USD	-2,79
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	486 347,09	486 347,09	EUR	0,72
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	9 686,61	9 686,61	EUR	0,01

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,01	0,01	USD	0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	2 754 954,78	2 380 604,69	USD	3,52
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-567 883,18	-490 717,81	USD	-0,72
Total BANQUE OU ATTENTE				9 739,79		0,01
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-34 652,85	-34 652,85	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-34 652,85		-0,05
Total Liquidites				-25 752,89		-0,04
Total LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF				67 711 960,72		100,00

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de la zone euro.

Le compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2x) Leveraged UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer avec un effet de levier quotidien x2 à la hausse ou à la baisse au marché des actions européennes en reproduisant l'évolution de l'indice de référence EURO STOXX 50® Daily Leverage Net Total Return dividendes bruts réinvestis (l'« Indicateur de Référence »), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 1%.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est l'indice de stratégie EURO STOXX 50® Daily Leverage Net Total Return, (dividendes net réinvestis, c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent) libellé en Euros.

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie défini par le fournisseur d'indices internationaux Stoxx Ltd. Il est calculé par Deutsche Börse AG.

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie qui reflète l'évolution de l'indice EURO STOXX 50® (l'« Indice Parent ») avec un effet de levier x2 quotidien.

La performance quotidienne de l'Indicateur de Référence est égale au double de la performance quotidienne de l'Indice Parent, minorée des coûts d'emprunt nécessaire à l'obtention du levier 2x. Ainsi, lorsque l'Indice Parent croît de 2% sur un jour de bourse, l'Indicateur de Référence croît de 4% sur ce même jour de bourse, minorés des coûts d'emprunt. Inversement, en cas de baisse de l'Indice Parent de 2% sur un jour de bourse, l'Indicateur de Référence baisse de 4% sur ce même jour de bourse, minorés des coûts d'emprunts.

L'Indice Parent est composé des 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone Euro. Ces valeurs sont sélectionnées pour leur capitalisation boursière, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. L'Indice Parent s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur économique reflétant au maximum la structure économique de la zone Euro.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.stoxx.com/indices

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'indice en Euros.

Publication de l'Indicateur de Référence

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.stoxx.com/indices

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Stoxx Ltd de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence ne fait pas l'objet d'une révision car elle dépend de la révision de l'Indice Parent. La révision de l'Indice Parent a lieu annuellement, au mois de septembre.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par Stoxx Ltd. sont disponibles sur le site Internet : www.stoxx.com/indices

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Intérêt de la stratégie « Leveraged »

La stratégie « Leveraged » (avec effet de levier) est une stratégie dynamique appliquée au niveau de l'Indicateur de Référence. Elle permet à tout investisseur de multiplier son investissement par deux sur un jour de bourse par rapport à un investissement « simple » dans l'Indice Parent sur ce même jour de bourse ceci grâce à l'emprunt contracté pour la réalisation de la stratégie. En cas de hausse de L'Indicateur de Référence, sur un jour de bourse les gains sont 2 fois plus importants que pour un investissement « simple » dans l'indice Parent sur ce même jour de bourse. A contrario dans le cas d'un marché baissier les pertes sur un jour de bourse sont elles aussi multipliées par deux sur ce même jour de bourse du fait de l'effet multiplicateur du levier. Les risques de la stratégie font ainsi l'objet d'un effet multiplicateur.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretif.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice.

Cette limite de 20% pourra être portée à 35% pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence ;
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;
- Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent).

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- Géographique ;
- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site : www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion ;
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

La contrepartie des instruments financiers à terme (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) Toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;

- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées.

L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque lié au réajustement quotidien du levier

Les investisseurs sont doublement exposés aux fluctuations qui affectent au jour le jour le prix ou le niveau de l'Indice Parent. En particulier, toute dépréciation du marché sous-jacent sera amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien figurant dans la formule de l'indice de stratégie "leveragé" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de la performance de l'Indice Parent.

Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10% un jour ouvré donné, puis se déprécie de 5% le jour ouvré suivant, l'ETF se sera apprécié au total de 8% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que l'Indice Parent se sera apprécié de 4,5% sur la même période.

Si l'Indice Parent se déprécie de 5% par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total de 9.75%, tandis que l'ETF se sera déprécié (avant déduction des frais applicables) de 19% sur la même période.

Cas défavorable à la hausse

	Indice Parent	Indicateur de Référence	levier induit
performance jour 1	+ 10%	+ 20%	x2
performance jour 2	- 5%	- 10%	x2
performance totale période	+4,5%	+8%	x1,78

Cas favorable à la hausse

	Indice Parent	Indicateur de Référence	levier induit
performance jour 1	- 5%	- 10%	x2
performance jour 2	- 5%	- 10%	x2
performance totale période	-9,75%	-19%	x1,95

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre une hausse sur cette même période.

Exemple levier inversé

	Indice Parent		Indicateur de Référence		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1		100		100	x2
	20%	120	40%	140	
jour 2	-20%	96	-40%	84	x2
jour 3	30%	124,8	60%	134,4	x2
jour 4	-20%	99,84	-40%	80,64	x2
jour 5	10%	109,824	20%	96,768	x2
période totale	+ 9,82%		- 3,23%		x -0,33

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise.

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'indice" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché de valeurs de grandes compagnies de la zone Euro. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.
- Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice EURO STOXX 50 Daily Lev EUR (Ticker: SX5TL).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2x) Leveraged UCITS ETF - Acc	FR0010468983	EUR	111.67% ⁽¹⁾	110.39%	-	-11.28%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.4110%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 1%. Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non audité par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.8	6.7	5.8	5.2

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 50

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.7	25.1%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.9	8.7%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.9	6.3%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	6.3	6.1%			
	Pollution, Gestion des Déchets	6.0	4.0%			
Social		5.8	36.9%		0.0	0.0%
	Capital Humain	5.7	19.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.6	13.9%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	6.0	2.9%			
	Opposition des parties prenantes	7.5	1.1%			
Gouvernance		5.2	38.0%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services				1.6%				
Consommation Discrétionnaire	4.3%	2.6%	10.9%		1.1%	1.1%		
Biens de Consommation de Base	4.2%	3.6%						
Énergie			4.6%					
Finance	7.8%	4.9%		1.8%				
Santé				3.1%	2.7%			
Industrie	2.7%	3.3%	3.4%	2.1%	2.0%			
Technologies de l'Information	13.5%	1.7%	2.3%					
Matériaux	1.0%		8.5%					
Immobilier			0.9%					
Services aux Collectivités	3.6%							

Les meilleurs (AAA,AA) 53%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 45%
Les moins bons (B, CCC) 1%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 2%
Orange 26%
Jaune 47%
Vert 25%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
113	147	159	Scope 1 reporté (vs estimé)	99%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	98%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émetteurs induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	8%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	8%
Pétrole	8%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0040
Pétrole (MMBOE)	0.0034

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	1 507.7
Gaz	1 295.4
Total	2 803.1

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	186.8
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	186.8
Autre	2 616.3

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	1.9%	7.6%	12.8%
Certains efforts	93.1%	89.5%	79.5%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	1.8%
Aucun effort/Aucune preuve	5.1%	2.9%	6.0%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	5.8
Low carbon transition management Score	6.3
Operational Transition	12.1%
Production Transition	12.1%
Neutral	70.6%
Solutions	2.7%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	20.4%	Combustibles liquides	4.3%	Gaz naturel	36.6%
Nucléaire	12.8%	Renouvelables	22.9%	Charbon	3.0%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	22%
20-49.9%	7%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	16.6%	Efficacité énergétique	24.6%	Bâtiment vert	1.7%
Prévention de la pollution	4.5%	Eau durable	5.1%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	0.6%	Efficacité énergétique	2.5%	Bâtiment vert	0.1%
Prévention de la pollution	0.1%	Eau durable	0.1%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 3.0%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	4%
Vague froide	31%
Inondation	3%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	2%
Stress hydrique	42%
Wildfire	9%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modérée	Elevé	Faible	Modérée	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	10.4%	70.2%	19.4%	90.1%	5.9%	4.0%
Émissions de dioxyde de carbone	2.4%	45.2%	52.4%	78.5%	10.8%	10.7%
Déchets électroniques	3.7%	17.1%	79.2%	100.0%		
Opportunités dans le bâtiment vert	3.1%	58.9%	37.9%	99.1%	0.9%	
Opp's dans les énergies renouvelables	8.3%	80.6%	11.1%	96.5%	1.1%	2.4%
Matériel d'emballage et déchets	13.5%	41.5%	45.0%	85.2%		14.8%
Stress hydrique	8.7%	84.5%	6.8%	51.6%	31.2%	17.1%
Émissions et déchets toxiques				42.8%	37.1%	20.1%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	>3°C
Couverture	97.2%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	22.7%
1.5-2°C	19.6%
2-3°C	16.2%
>3°C	41.5%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	87 577 878,51
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	87 577 878,51

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	87 577 878,51
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	87 577 878,51

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	87 577 878,51

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	87 577 878,51
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	87 577 878,51

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	87 604 067,00	66 022 465,88
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	86 540 068,95	65 415 861,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 063 998,05	606 604,79
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	2 122 745,79
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	2 122 745,79
Comptes financiers	1,15	1,15
Liquidités	1,15	1,15
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	87 604 068,15	68 145 212,82

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	45 554 023,11	90 492 686,05
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	41 834 414,08	-24 339 886,30
• Résultat de l'exercice	189 441,32	-156 755,35
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	87 577 878,51	65 996 044,40
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	26 189,64	2 149 168,42
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	26 189,64	2 149 168,42
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	87 604 068,15	68 145 212,82

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	80 589 574,66	79 637 161,25
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	486 111,75	213 533,57
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	486 111,75	213 533,57
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	486 111,75	213 533,57
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-320 808,06	-311 170,76
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	165 303,69	-97 637,19
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	24 137,63	-59 118,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	189 441,32	-156 755,35

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation ;
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent ;
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché ;
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,40 % par an max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Lyxor

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

STOXX et ses concédants n'ont pas d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice EURO STOXX 50® DAILY LEVERAGE et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec le Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2X) Leveraged UCITS ETF.

STOXX et ses concédants :

- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les actions du Compartiment LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ou qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2X) Leveraged UCITS ETF ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des actions du Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2X) Leveraged UCITS ETF, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2X) Leveraged UCITS ETF.

Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2X) Leveraged UCITS ETF ou de ses détenteurs d'actions pour déterminer, composer ou calculer l'indice EURO STOXX 50® DAILY LEVERAGE.

STOXX et ses concédants déclinent toute responsabilité relative au Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2X) Leveraged UCITS ETF. Plus particulièrement, STOXX et ses concédants ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant :

- Les résultats devant être obtenus par le Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2X) Leveraged UCITS ETF, le détenteur d'actions du Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2X) Leveraged UCITS ETF ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice EURO STOXX 50® DAILY LEVERAGE et des données incluses dans EURO STOXX 50® DAILY LEVERAGE ;
- L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice EURO STOXX 50® DAILY LEVERAGE et des données qu'il contient ;
- La négociabilité de l'indice EURO STOXX 50® DAILY LEVERAGE et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière ;
- STOXX et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice EURO STOXX 50® DAILY LEVERAGE ou les données qu'il contient ;
- En aucun cas, STOXX ou ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et ses concédants ont été avertis de l'existence de tels risques.

Le contrat de licence entre LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs d'actions du Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2X) Leveraged UCITS ETF ou de tiers.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	65 996 044,40	78 508 344,58
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	11 432 031,70	135 873 109,23
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-49 947 667,36	-128 910 635,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	31 665 077,29	28 944 950,58
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 181 714,35	-16 730 423,48
Plus-values réalisées sur contrats financiers	160 180 190,15	329 546 227,44
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-130 776 493,01	-355 218 923,56
Frais de transaction	-	-
Différences de change	855 102,75	-503 427,11
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	6 732 609,99	-6 439 362,59
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 563 258,97	-2 169 351,02
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 169 351,02	4 270 011,57
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	457 393,26	1 023 822,13
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 063 998,05	606 604,79
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	606 604,79	-417 217,34
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	165 303,69	-97 637,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	87 577 878,51	65 996 044,40

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	80 589 574,66
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,15
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,15	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	DKK	USD	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	31 410 106,06	16 132 937,78	9 699 396,61	3 253 744,01
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	26 189,64
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	-
Frais provisionnes	26 189,64
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	417 000	11 432 031,70	1 736 124	49 947 667,36
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	1 063 998,05

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	189 441,32	-156 755,35
Total	189 441,32	-156 755,35
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	189 441,32	-156 755,35
Total	189 441,32	-156 755,35
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	41 834 414,08	-24 339 886,30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	41 834 414,08	-24 339 886,30
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	41 834 414,08	24 339 886,30
Total	41 834 414,08	24 339 886,30
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.08.2018
Actif net	87 577 878,51	65 996 044,40	78 508 344,58	105 770 281,62	111 887 067,03
Nombre d'actions en circulation	2 216 691	3 535 815	2 666 008	4 745 187	4 454 469
Valeur liquidative	39,5083	18,665	29,4479	22,29	25,1179
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	18,95	-6,92	6,27	-2,83	1,80

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0000852564	AALBERTS BR BEARER SHS	PROPRE	32 642,00	1 561 919,70	EUR	1,78
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	1 375,00	3 518 051,41	USD	4,02
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	113,00	289 558,29	USD	0,33
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	1 351,00	3 937 051,57	USD	4,50
DK0010244508	A.P. MOELLER-MAERSK B	PROPRE	920,00	2 299 613,54	DKK	2,63
FR0000120628	AXA	PROPRE	109 649,00	2 758 768,84	EUR	3,15
AT0000BAWAG2	BAWAG GROUP AG	PROPRE	63 348,00	3 449 298,60	EUR	3,94
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	73 618,00	4 262 482,20	EUR	4,87
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	18 764,00	2 677 418,56	DKK	3,06
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	20 249,00	2 855 287,97	DKK	3,26
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	29 794,00	5 989 438,05	DKK	6,84
US29786A1060	ETSY INC	PROPRE	3 168,00	686 269,97	USD	0,78
FR0014000MR3	EUROFINS SCIENTIFIC SE	PROPRE	23 428,00	2 388 250,32	EUR	2,73
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	15 542,00	1 513 790,80	EUR	1,73
SE0012673267	EVOLUTION AB	PROPRE	11 293,00	1 578 452,12	SEK	1,80
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	14 602,00	4 082 755,79	USD	4,66
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	5 261,00	1 078 505,00	EUR	1,23
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	7 058,00	1 334 314,90	EUR	1,52
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	32 109,00	1 307 639,03	EUR	1,49
SE0015949201	LIFCO AB	PROPRE	55 355,00	1 392 925,39	SEK	1,59
US61174X1090	MONSTER BEVERAGE CORP	PROPRE	6 668,00	489 764,53	USD	0,56
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	23 658,00	2 239 786,19	DKK	2,56
NO0003733800	ORKLA ASA	PROPRE	215 684,00	1 810 163,69	NOK	2,07
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	51 222,00	6 251 917,33	DKK	7,14
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	4 297,00	1 112 782,83	USD	1,27

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NO0003028904	SCHIBSTED	PROPRE	32 435,00	1 443 580,32	NOK	1,65
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	80 472,00	1 388 142,00	EUR	1,59
SE0005190238	TELE2 B	PROPRE	103 882,00	1 266 254,58	SEK	1,45
LU0156801721	TENARIS SA	PROPRE	167 559,00	1 613 593,17	EUR	1,84
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	2 095,00	2 016 703,39	USD	2,30
DK0060636678	TRYGVESTA	PROPRE	140 870,00	2 888 694,22	DKK	3,30
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	29 811,00	909 831,72	EUR	1,04
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	165 945,00	6 207 950,20	DKK	7,09
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	222 483,00	2 477 348,21	EUR	2,83
SE0000115446	VOLVO AB-B SHS	PROPRE	271 531,00	5 461 764,52	SEK	6,24
Total Action				86 540 068,95		98,81
Total Valeurs mobilières				86 540 068,95		98,81
Swap de Performance						
SWAP03552986	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	26 189,65	EUR	0,03
SWAP03552977	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	80 589 574,66	87 577 877,33	EUR	100,00
SWAP03553038	VRAC LEG LYX ETF EUR	PROPRE	80 589 574,66	-86 540 068,93	EUR	-98,81
Total Swap de Performance				1 063 998,05		1,21
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1,15	1,15	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				1,15		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-26 189,64	-26 189,64	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-26 189,64		-0,03
Total Liquidités				-26 188,49		-0,03
Total LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF				87 577 878,51		100,00

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 31/10/2018 au 31/10/2019
LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2x) LEVERAGED UCITS ETF (EUR)	+111.67%	-36.62%	+32.11%
EURO STOXX 50® DAILY LEVERAGE NET TOTAL RETURN (EUR)	+110.39%	-36.52%	+31.95%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment/nourricier	LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Le compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF (le « Compartiment ») est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement à la hausse ou à la baisse quotidienne du marché des actions européennes en reproduisant l'évolution de l'indicateur de référence EURO STOXX 50® Daily Short (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indicateur de Référence »), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post des conditions de marché normales est de 1%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice de stratégie EURO STOXX 50® Daily Short, (dividendes bruts réinvestis, c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent), libellé en Euros (EUR).

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie défini par le fournisseur d'indices internationaux Stoxx Ltd.

L'Indicateur de Référence offre une exposition inverse quotidienne à la hausse ou à la baisse par rapport à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50® Total Return (l'« Indice Parent »). Ainsi, en cas de baisse sur une journée de l'Indice Parent, la valeur liquidative du Compartiment augmentera sur la même journée et, en cas de hausse de l'Indice Parent sur une journée, la valeur liquidative du Compartiment baissera sur la même journée et les actionnaires ne bénéficieront pas de la hausse de l'Indice Parent.

L'Indice Parent est composé des 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone Euro. Ces valeurs sont sélectionnées pour leur capitalisation boursière, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. L'Indice Parent s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur économique reflétant au maximum la structure économique de la zone Euro.

La performance quotidienne de l'Indicateur de Référence est égale : à la performance quotidienne inversée de l'Indice Parent, cumulée des intérêts perçus quotidiennement sur 2 fois la valorisation du cours de clôture de l'Indicateur de Référence et minorée des coûts engendrés par la vente à découvert des titres composant l'indice EURO STOXX 50®.

L'Indicateur de Référence est représentatif d'une stratégie de prise de positions vendeuses sur l'Indice Parent.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.stoxx.com/indices

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse où les titres le constituant sont admis à la cotation.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet www.stoxx.com/indices

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Stoxx Ltd de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La composition de l'Indicateur de Référence dépend de la révision de l'Indice Parent. La révision de l'Indice Parent a lieu annuellement, au mois de septembre. La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de répllication indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoret.com La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o géographique

o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoret.com.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

La contrepartie des instruments financiers à terme (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

(i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;

(ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;

(iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;

(iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties :

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment.

La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque lié au réajustement quotidien du levier

Les investisseurs sont inversement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau de l'Indice Parent sur une base quotidienne.

Le réajustement quotidien figurant dans la formule de l'indice de stratégie "short" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale à l'opposé de la performance de l'Indice Parent. Les investisseurs sont en effet sous-exposés à la volatilité.

Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10% un jour ouvré donné, puis se déprécie de 5% le jour ouvré suivant, l'ETF se sera déprécié au total, après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables) de 5,5%, tandis que l'Indice Parent se sera apprécié au total de 4,5%

Si l'Indice Parent se déprécie de 5% par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total 9,75%, tandis que l'ETF se sera apprécié (avant déduction des frais applicables) de 10,25% sur la même période.

Scénario négatif 1	Cas où le levier négatif induit est supérieur à 1 dans un scénario de hausse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	10%	110	-10%	90	x-1
jour 2	-8%	101.2	8%	97.2	x-1
période totale		1.20%		-2.80%	x-2.33

Scénario négatif 2	Cas où le levier négatif induit est inférieur à 1 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	-10%	90	10%	110	x-1
jour 2	6%	95.4	-6%	103.4	x-1
période totale		-4.60%		3.40%	x-0.74

Scénario de levier inversé : Cas où le levier induit est positif sur la période					
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
			100		100
jour 1	5%	105	-5%	95	x-1
jour 2	-5%	99.75	5%	99.75	x-1
période totale		-0.25%		-0.25%	x1

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre également une baisse sur cette même période.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment

prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'indice" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer inversement à la hausse ou à la baisse quotidienne du marché des actions européennes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur.

Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme. Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.*
- *Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice EURO STOXX 50 ® Daily Short EUR.

(Ticker: SX5TS). Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF - Acc	FR0010424135	EUR	-34.62% ⁽¹⁾	34.48%	-	-74.46%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence».

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0412%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 1%. Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Morgan Stanley.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/ \$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
2.8	2.2	2.8	3.2

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 50

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		2.2	25.1%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	1.4	8.7%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	2.7	6.3%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	2.5	6.1%			
	Pollution, Gestion des Déchets	2.6	4.0%			
Social		2.8	36.9%		0.0	0.0%
	Capital Humain	2.8	19.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	2.9	13.9%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	2.7	2.9%			
	Opposition des parties prenantes	1.7	1.1%			
Gouvernance		3.2	38.0%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services				1.6%				
Consommation Discrétionnaire	4.3%	2.6%	10.9%		1.1%	1.1%		
Biens de Consommation de Base	4.2%	3.6%						
Énergie			4.6%					
Finance	7.8%	4.9%		1.8%				
Santé				3.1%	2.7%			
Industrie	2.7%	3.3%	3.4%	2.1%	2.0%			
Technologies de l'Information	13.5%	1.7%	2.3%					
Matériaux	1.0%		8.5%					
Immobilier			0.9%					
Services aux Collectivités	3.6%							

Les meilleurs (AAA,AA) 53%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 45%
Les moins bons (B, CCC) 1%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 2%
Orange 26%
Jaune 47%
Vert 25%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	
0	0	0	Portefeuille couvert (poids)	100%
			Scope 1 reporté (vs estimé)	0%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	0%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis

Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
	Charbon thermique
	Sable bitumineux
	Huile de schiste ou gaz de schiste
	Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact
	Autre

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.0%	0.0%	0.0%
Certains efforts	0.0%	0.0%	0.0%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	0.0%
Aucun effort/Aucune preuve	0.0%	0.0%	0.0%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

•Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués

•Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels

•Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone

•Neutral : faible exposition aux risques de transition

•Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	0.0
Low carbon transition management Score	0.0
Operational Transition	0.0%
Production Transition	0.0%
Neutral	0.0%
Solutions	0.0%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	8.2%
---	------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	Combustibles liquides	Gaz nature l	Nucléaire	Renouvelable s
	Charb on			

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	0%
20-49.9%	0%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
---------------------	------	------------------------	------	---------------	------

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Prévention de la pollution 0.0% Eau durable 0.0% Agriculture durable 0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 0.0%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	4%
Vague froide	31%
Inondation	3%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	2%
Stress hydrique	42%
Wildfire	9%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	10.4%	70.2%	19.4%	90.1%	5.9%	4.0%
Émissions de dioxyde de carbone	2.4%	45.2%	52.4%	78.5%	10.8%	10.7%
Déchets électroniques	3.7%	17.1%	79.2%	100.0%		
Opportunités dans le bâtiment vert	3.1%	58.9%	37.9%	99.1%	0.9%	
Opp's dans les énergies renouvelables	8.3%	80.6%	11.1%	96.5%	1.1%	2.4%
Matériel d'emballage et déchets	13.5%	41.5%	45.0%	85.2%		14.8%
Stress hydrique	8.7%	84.5%	6.8%	51.6%	31.2%	17.1%
Émissions et déchets toxiques				42.8%	37.1%	20.1%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	null
Couverture	97.2%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	22.7%
1.5-2°C	19.6%
2-3°C	16.2%
>3°C	41.5%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

**1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés
définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie**

Prêts de titres

% des actifs prêtés	-
---------------------	---

**1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement
collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif**

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	75 552 982,74
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

**2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et
de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières
reçus par noms d'émetteurs)**

1	Dénomination	-
	Montant	-

**2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	MORGAN STANLEY
	Montant	-	-	-	75 552 982,74

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	75 552 982,74
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	ALLEMAGNE
Montant	-	-	-	-	75 552 982,74

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	75 552 982,74

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	75 552 982,74
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	75 552 982,74

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	MORGAN STANLEY
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	77 049 576,78	421 588 454,29
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	77 049 576,78	224 988 767,38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	196 599 686,91
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	11 585 687,39	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	11 585 687,39	-
Comptes financiers	12 681,66	-
Liquidités	12 681,66	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	88 647 945,83	421 588 454,29

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	-21 407 712,33	174 215 099,11
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	97 302 145,85	23 081 676,97
• Résultat de l'exercice	-341 450,78	-757 461,27
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	75 552 982,74	196 539 314,81
Instruments financiers	1 482 931,74	224 988 767,37
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	224 988 767,37
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 482 931,74	-
Dettes	11 611 662,54	60 372,11
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	11 611 662,54	60 372,11
Comptes financiers	368,81	-
Concours bancaires courants	368,81	-
Emprunts	-	-
Total du passif	88 647 945,83	421 588 454,29

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	78 806 635,46	179 785 689,10
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,35	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1,35	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-95,04	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-95,04	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-93,69	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-403 955,90	-832 925,24
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-404 049,59	-832 925,24
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	62 598,81	75 463,97
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-341 450,78	-757 461,27

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

es
e
x
e
r
c
i
c
e

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,40 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

es
e
x
e
r
c
i
c
e

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

STOXX et ses concédants n'ont pas d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice EURO STOXX 50® DAILY SHORT et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec le Compartiment LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF.

STOXX et ses concédants:

- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les actions du Compartiment LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le Compartiment LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des actions du Compartiment LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF.
- Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Compartiment LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF ou de ses détenteurs d'actions pour déterminer, composer ou calculer l'indice EURO STOXX 50® DAILY SHORT.

STOXX et ses concédants déclinent toute responsabilité relative au Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1X) Inverse UCITS ETF. Plus particulièrement,

- STOXX et ses concédants ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:
 - o Les résultats devant être obtenus par le Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1X) Inverse UCITS ETF, le détenteur d'actions du Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1X) Inverse UCITS ETF ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice EURO STOXX 50® DAILY SHORT et des données incluses dans EURO STOXX 50® DAILY SHORT ;
 - o L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice EURO STOXX 50® DAILY SHORT et des données qu'il contient;
 - o La négociabilité de l'indice EURO STOXX 50® DAILY SHORT et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;
- STOXX et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice EURO STOXX 50® DAILY SHORT ou les données qu'il contient;
- En aucun cas, STOXX ou ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et ses concédants ont été avertis de l'existence de tels risques.

Le contrat de licence entre LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs d'actions du Compartiment Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1X) Inverse UCITS ETF ou de tiers.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	196 539 314,81	202 540 298,25
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	57 157 484,75	259 664 246,16
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-121 360 137,75	-273 798 423,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 592 953,46	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 125 876,85	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	529 874 918,58	238 190 954,39
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-412 583 391,99	-223 211 706,81
Frais de transaction	-9 925,56	-
Différences de change	1 316 939,44	0,01
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	5 637 372,09	-
- Différence d'estimation exercice N	5 637 372,09	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-198 082 618,65	-6 013 128,67
- Différence d'estimation exercice N	-1 482 931,74	196 599 686,91
- Différence d'estimation exercice N-1	196 599 686,91	202 612 815,58
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-404 049,59	-832 925,24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	75 552 982,74	196 539 314,81

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	78 806 635,46
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	12 681,66
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	368,81
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	12 681,66	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	368,81	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	77 049 576,78	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	11 114 090,60	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	11 114 090,60	-	-	-
Comptes financiers	368,81	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	11 585 687,39
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	11 114 090,60
Achats reglements differes	471 596,79
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	11 611 662,54
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	10 638 255,66
Ventes reglements differes	475 834,94
Somme a payer	471 325,93
Frais provisionnes	25 124,41
Debiteurs et crediteurs divers	1 121,60
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	4 399 228	57 154 184,84	9 281 614	121 367 944,29
Commission de souscription / rachat		3 299,91		7 806,54
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		3 299,91		7 806,54

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-341 450,78	-757 461,27
Total	-341 450,78	-757 461,27
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-341 450,78	-757 461,27
Total	-341 450,78	-757 461,27
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	97 302 145,85	23 081 676,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	97 302 145,85	23 081 676,97
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	97 302 145,85	23 081 676,97
Total	97 302 145,85	23 081 676,97
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	29.06.2018
Actif net	75 552 982,74	196 539 314,81	202 540 298,25	103 492 898,50	132 839 331,74
Nombre d'actions en circulation	6 967 058	11 849 444	12 925 817	5 454 893	7 330 947
Valeur liquidative	10,8443	16,5863	15,6694	18,9724	18,1203
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	13,91	1,88	-14,40	5,53	-7,07

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US00507V1098	ACTIVISION BLIZZARD INC	PROPRE	9 635,00	650 992,14	USD	0,86
US0090661010	AIRBNB INC	PROPRE	2 981,00	439 608,95	USD	0,58
US0116591092	ALASKA AIR GROUP INC	PROPRE	9 633,00	439 509,53	USD	0,58
US0162551016	ALIGN TECHNOLOGY	PROPRE	1 087,00	586 468,08	USD	0,78
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	667,00	1 709 162,64	USD	2,26
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	1 239,00	3 610 663,88	USD	4,78
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	42 754,00	5 534 283,17	USD	7,33
US05338G1067	AVALARA INC	PROPRE	3 387,00	525 764,25	USD	0,70
US0905722072	BIO-RAD LABORATORIES-A	PROPRE	209,00	143 519,65	USD	0,19
US09857L1089	BOOKING HOLDINGS INC	PROPRE	1 910,00	3 995 411,36	USD	5,29
US1101221083	BRISTOL MYERS SQUIBB CO	PROPRE	124 061,00	6 260 671,76	USD	8,29
US1567821046	CERNER CORP	PROPRE	73 345,00	4 708 403,59	USD	6,23
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	18 740,00	1 854 000,95	USD	2,45
US1696561059	CHIPOTLE MEXICAN GRILL CL A	PROPRE	229,00	352 039,64	USD	0,47
US22266L1061	COUPA SOFTWARE INC	PROPRE	711,00	139 896,05	USD	0,19
IL0011334468	CYBERARK SOFTWARE LTD	PROPRE	2 691,00	418 817,03	USD	0,55
US2561631068	DOCUSIGN INC	PROPRE	3 693,00	888 075,15	USD	1,18
US26614N1028	DUPONT DE NEMOURS INC	PROPRE	2 324,00	139 771,35	USD	0,18
US2855121099	ELECTRONIC ARTS INC	PROPRE	27 867,00	3 377 270,90	USD	4,47
US29414B1044	EPAM SYSTEMS	PROPRE	5 192,00	3 020 490,02	USD	4,00
US3666511072	GARTNER	PROPRE	10 117,00	2 901 649,14	USD	3,84
US4228061093	HEICO CORPORATION	PROPRE	10 938,00	1 317 474,89	USD	1,74
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	16 601,00	3 750 126,09	USD	4,96
US5128071082	LAM RESEARCH CORP	PROPRE	7 174,00	3 493 671,36	USD	4,62
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	17 086,00	1 299 997,67	USD	1,72

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US5926881054	METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	PROPRE	74,00	94 694,42	USD	0,13
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	10 180,00	2 917 167,08	USD	3,86
US60855R1005	MOLINA HEALTHCARE	PROPRE	16 094,00	4 112 609,79	USD	5,44
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	10 204,00	2 254 358,76	USD	2,98
US6792951054	OKTA INC	PROPRE	6 922,00	1 478 487,76	USD	1,96
US67103H1077	OREILLY AUTOMOTIVE INC	PROPRE	4 650,00	2 500 572,91	USD	3,31
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	7 818,00	542 547,92	USD	0,72
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	4 709,00	1 219 477,39	USD	1,61
US83304A1060	SNAP INC	PROPRE	13 068,00	593 748,49	USD	0,79
US78486Q1013	SVB FINANCIAL GROUP	PROPRE	2 254,00	1 397 294,97	USD	1,85
US8740541094	TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE	PROPRE	23 731,00	3 711 653,49	USD	4,91
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	5 799,00	3 172 324,85	USD	4,20
US9043112062	UNDER ARMOUR INC-CLASS C-W/I	PROPRE	39 761,00	648 682,38	USD	0,86
US9224751084	VEEVA SYSTEMS INC	PROPRE	128,00	35 063,54	USD	0,05
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	5 561,00	812 441,80	USD	1,08
US98980L1017	ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC	PROPRE	3,00	711,99	USD	0,00
Total Action				77 049 576,78		101,98
Total Valeurs mobilières				77 049 576,78		101,98
Swap de Performance						
SWAP03925620	INDEX LEG MS LYX ETF	PROPRE	78 806 635,46	75 566 645,05	EUR	100,02
SWAP03924848	VRAC LEG MS LYX ETF	PROPRE	78 806 635,46	-77 049 576,79	EUR	-101,98
Total Swap de Performance				-1 482 931,74		-1,96
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-1 121,60	-1 121,60	EUR	-0,00
Total AUTRES				-1 121,60		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-471 325,93	-471 325,93	EUR	-0,62
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-12 311 121,36	-10 638 255,66	USD	-14,08
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	471 596,79	471 596,79	EUR	0,62
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	12 681,66	12 681,66	EUR	0,02

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-426,81	-368,81	USD	-0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	12 861 781,35	11 114 090,60	USD	14,71
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-550 659,99	-475 834,94	USD	-0,63
Total BANQUE OU ATTENTE				12 583,71		0,02
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-25 124,41	-25 124,41	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-25 124,41		-0,03
Total Liquidites				-13 662,30		-0,02
Total LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF				75 552 982,74		100,00

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment/nourricier	LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Le compartiment Lyxor FTSE MIB Daily (-2x) Inverse (Xbear) UCITS ETF (le « Compartiment ») est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement et avec un effet de levier quotidien x2 à la hausse comme à la baisse au marché des actions italiennes en reproduisant l'indice de stratégie FTSE MIB Daily Super Short Strategy RT Gross TR (l'« Indicateur de Référence »), quelle que soit son évolution, en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 1%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice de stratégie FTSE MIB Daily Super Short Strategy RT Gross TR (Dividendes bruts réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent) libellé en Euros.

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie défini et maintenu par FTSE.

L'Indicateur de Référence offre une exposition inverse, réajustée quotidiennement, à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'Indice Parent, avec un effet de levier x2. Ainsi, en cas de baisse sur un jour de bourse de l'Indice Parent, la valeur liquidative du Compartiment augmentera doublement sur le même jour de bourse et, en cas de hausse de l'Indice Parent sur un jour de bourse, la valeur liquidative du Compartiment baissera doublement sur le même jour de bourse et les actionnaires ne bénéficieront pas de la hausse de l'Indice Parent.

La prise de position vendeuse sur l'Indice Parent implique des coûts d'emprunt qui sont inclus dans la méthodologie de calcul de l'Indicateur de Référence.

Ainsi, la performance calculée sur un jour de bourse de l'Indicateur de Référence est égale au double de la performance inversée de l'Indice Parent sur ce même jour de bourse, cumulée des intérêts (EONIA) perçus quotidiennement sur 3 fois la valorisation du cours de clôture précédent de l'Indicateur de Référence moins le coût de la stratégie de position vendeuse rapporté à ce jour de bourse sur 2 fois le panier de l'Indice Parent.

L'Indice Parent est un indice pondéré par capitalisation boursière flottante mesurant l'évolution des 40 valeurs les plus importantes cotées sur Borsa Italiana.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de la construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et le poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet : <http://www.ftse.com/products/indexmenu>

La performance suivie est celle des cours de clôture des actions composant l'indice.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants. L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour appartenant au calendrier de publication de l'Indicateur de Référence.

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: <http://www.ftse.com/products/indexmenu>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur FTSE International Limited de l'Indice de Référence a jusqu'au 31 décembre 2023 pour demander un agrément ou un enregistrement, le cas échéant, auprès de l'autorité compétente.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence dépend de la révision de la composition de son Indice Parent. La révision de la composition de l'Indice Parent a lieu trimestriellement.

Le levier introduit dans la formule de calcul de l'Indicateur de Référence fait l'objet d'un réajustement quotidien. Les conséquences liées au réajustement quotidien du levier sont notamment explicitées dans les sections Indicateur de Référence et Profil de Risque du prospectus.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées sont disponibles sur le site Internet: <http://www.ftse.com/products/indexmenu>

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com.

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé. Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice..

Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

- o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- o géographique
- o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations.

Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque lié au réajustement quotidien du levier

Les Investisseurs sont inversement et doublement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau de l'Indice Parent sur une base quotidienne. En particulier, toute appréciation du marché sous-jacent sera inversement amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien de l'exposition figurant dans la formule de l'indice de stratégie "double short" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de l'opposé de la performance de l'Indice Parent. Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10% un jour ouvré donné puis se déprécie de 5% le jour ouvré suivant, l'ETF se sera déprécié au total de 12% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que l'Indice Parent se sera apprécié de 4,5% sur la même période.

Si l'Indice Parent se déprécie de 5% par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total de 9,75% tandis que l'ETF se sera apprécié (avant déduction des frais applicables) de 21% sur la même période.

Scénario négatif 1	Cas où le levier négatif induit est supérieur à 2 dans un scénario de hausse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	10%	110	-20%	80	x-2
jour 2	-5%	104.5	10%	88	x-2
période totale	4.50%		-12.00%		x-2.67

Scénario négatif 2	Cas où le levier négatif induit est inférieur à 2 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	-10%	90	20%	120	x-2
jour 2	6%	95.4	-12%	105.6	x-2
période totale	-4.60%		5.60%		x-1.22

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre une baisse sur cette même période.

Scénario de levier inversé :	Cas où le levier induit est positif sur la période				
	indice Parent		indice de stratégie		
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	levier induit
		100		100	
jour 1	5%	105	-10%	90	x-2
jour 2	-5%	99.75	10%	99	x-2
période totale	-0.25%		-1.00%		x4

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'indice" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment s'expose de manière inverse (avec un effet de levier x2) à l'évolution à la hausse comme à la baisse du marché actions italiennes soit des 40 valeurs les plus importantes cotées sur la Borsa Italiana.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme. Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 1^{er} juin 2018.
- Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE MIB Daily Super Short Strategy RT Gross TR EUR (Ticker:FMIBI2X).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor FTSE MIB Daily (-2x) Inverse (Xbear) UCITS ETF - Acc	FR0010446666	EUR	-62.27% ⁽¹⁾	-61.99%		-97.32%

⁽¹⁾ « L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par :

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence ».

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0687%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 1%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
2.9	2.0	3.1	3.4

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 40

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		2.0	27.6%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	1.9	10.3%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	2.7	5.6%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	1.5	7.5%			
	Pollution, Gestion des Déchets	2.0	4.1%			
Social		3.1	36.6%		0.0	0.0%
	Capital Humain	3.1	17.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	3.3	14.1%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	3.7	3.5%			
	Opposition des parties prenantes	0.7	1.9%			
Gouvernance		3.4	35.8%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			0.8%	0.8%				
Consommation Discrétionnaire		0.6%		8.7%	8.0%			
Biens de Consommation de Base			1.4%					
Énergie			7.1%	0.2%	1.0%			
Finance	9.3%	5.5%	12.4%	3.4%	0.7%			
Santé		1.3%	2.2%					
Industrie	3.3%	2.0%		2.5%	1.2%			
Technologies de l'Information		8.1%						
Matériaux				0.4%				
Services aux Collectivités	12.8%	4.6%	1.9%					

Les meilleurs (AAA,AA) **48%**
Dans la moyenne (A, BBB, BB) **52%**
Les moins bons (B, CCC) **0%**

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings. A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 2%
Orange 31%
Jaune 16%
Vert 51%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
0	0	0	Scope 1 reporté (vs estimé)	0%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	0%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions-carbones financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.0%	0.0%	0.0%
Certains efforts	0.0%	0.0%	0.0%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	0.0%
Aucun effort/Aucune preuve	0.0%	0.0%	0.0%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories qui sont :

•Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués

•Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels

•Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone

•Neutral : faible exposition aux risques de transition

•Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	0.0
Low carbon transition management Score	0.0
Operational Transition	0.0%
Production Transition	0.0%
Neutral	0.0%
Solutions	0.0%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	21.2%
---	-------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	Combustibles liquides	Gaz nature l	Nucléaire	Renouvelable s
	Charb on			

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	0%
20-49.9%	0%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
---------------------	------	------------------------	------	---------------	------

Prévention de la pollution 0.0% Eau durable 0.0% Agriculture durable 0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 0.0%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	3%
Vague froide	27%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	1%
Stress hydrique	52%
Wildfire	7%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	6.2%	90.1%	3.7%	73.8%	18.3%	7.9%
Émissions de dioxyde de carbone	7.0%	72.2%	20.7%	76.5%	16.1%	7.4%
Déchets électroniques	9.5%	10.7%	79.7%	99.7%		0.3%
Opportunités dans le bâtiment vert	6.1%	72.8%	21.1%	100.0%	0.0%	
Opp's dans les énergies renouvelables	7.8%	50.3%	41.9%	90.5%	5.6%	3.9%
Matériel d'emballage et déchets	14.0%	21.2%	64.7%	96.9%		3.1%
Stress hydrique	11.1%	82.2%	6.8%	51.4%	42.2%	6.4%
Émissions et déchets toxiques				46.8%	26.6%	26.6%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	null
Couverture	96.4%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	18.5%
1.5-2°C	19.8%
2-3°C	11.0%
>3°C	50.6%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	58 907 912,31
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	TESLA
	Montant	5 731 480,67
2	Dénomination	ALPHABET
	Montant	5 586 168,76
3	Dénomination	VODAFONE
	Montant	5 309 646,75
4	Dénomination	INTUIT
	Montant	3 080 590,24
5	Dénomination	HUMANA
	Montant	2 963 263,46
6	Dénomination	AMAZON
	Montant	2 803 437,17
7	Dénomination	MICROSOFT
	Montant	2 796 239,33
8	Dénomination	TARGET
	Montant	2 773 766,84

9	Dénomination		CVS HEALTH
	Montant		2 761 758,86
10	Dénomination		FACEBOOK
	Montant		2 759 676,73

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	-	58 907 912,31

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
	Cash	-	-	-	-	-
	Titre	-	-	-	-	68 770 755,62

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
	Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
	1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
	1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
	1 à 3 mois	-	-	-	-	-
	3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
	Plus d'1 an	-	-	-	-	-
	Ouvertes	-	-	-	-	68 770 755,62

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	USD
	Montant	-	-	-	-	60 578 837,51
2	Monnaie	-	-	-	-	GBP
	Montant	-	-	-	-	5 309 646,75
3	Monnaie	-	-	-	-	EUR
	Montant	-	-	-	-	2 882 271,36

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	58 907 912,31
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	58 907 912,31

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	58 907 912,31

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		1
1	Dénomination	SOCIETE GENERALE
	Montant	68 770 755,62

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	58 907 913,31
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	58 907 913,31

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	68 770 755,62
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	68 770 755,62
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	127 708 416,62	162 123 796,66
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	68 770 755,62	86 517 724,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	58 937 661,00	75 606 072,39
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	0,03	0,02
Liquidités	0,03	0,02
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	127 708 416,65	162 123 796,68

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	116 324 203,59	212 722,44
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-56 932 006,09	75 799 374,27
• Résultat de l'exercice	-484 285,19	-439 999,85
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	58 907 912,31	75 572 096,86
Instruments financiers	68 770 755,62	86 517 724,27
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	68 770 755,62	86 517 724,27
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	29 748,54	33 975,37
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	29 748,54	33 975,37
Comptes financiers	0,18	0,18
Concours bancaires courants	0,18	0,18
Emprunts	-	-
Total du passif	127 708 416,65	162 123 796,68

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	63 372 197,12	60 401 312,43
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	369,04
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	369,04
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	369,04
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-356 449,93	-500 560,65
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-356 449,93	-500 191,61
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-127 835,26	60 191,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-484 285,19	-439 999,85

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

exercice

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Lyxor FTSE MIB Daily (-2x) Inverse (Xbear) UCITS ETF ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE ni par Borsa Italiana Spa.

FTSE et Borsa Italiana Spa n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice FTSE MIB Daily Super Short Strategy RT Gross TR Index (ci-après "l'Indice") et/ou le niveau auquel se situe ledit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indice est calculé par ou au nom de FTSE.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	75 572 096,86	91 900 620,25
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	79 656 944,64	152 086 548,71
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-38 099 889,34	-219 963 757,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,02	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-369,01
Plus-values réalisées sur contrats financiers	38 204 964,53	200 405 688,73
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-79 401 343,07	-132 017 221,71
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-0,01	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-16 668 411,39	-16 339 221,02
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	58 937 661,00	75 606 072,38
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	75 606 072,39	91 945 293,40
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-356 449,93	-500 191,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	58 907 912,31	75 572 096,86

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	63 372 197,12
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,03
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,18
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,03	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,18	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	AUD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	60 578 837,51	5 309 646,75	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	0,02	0,01	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	60 578 837,51	5 309 646,75	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	29 748,54
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	-
Frais provisionnes	29 748,54
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	53 677 215	79 656 944,64	25 364 128	38 099 889,34
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	58 937 661,00

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-484 285,19	-439 999,85
Total	-484 285,19	-439 999,85
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-484 285,19	-439 999,85
Total	-484 285,19	-439 999,85
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-56 932 006,09	75 799 374,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-56 932 006,09	75 799 374,27
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-56 932 006,09	75 799 374,27
Total	-56 932 006,09	75 799 374,27
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	29.09.2017
Actif net	58 907 912,31	75 572 096,86	91 900 620,25	90 276 552,50	124 176 705,35
Nombre d'actions en circulation	54 872 454	26 559 367	34 019 297	19 553 298	31 713 177
Valeur liquidative	1,0735	2,8454	2,7014	4,6169	3,9156
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,04	2,83	-1,32	2,32	-7,61

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PGARAN	2 180,00	5 586 168,76	USD	9,48
US0231351067	AMAZON.COM INC	PGARAN	962,00	2 803 437,17	USD	4,76
US0258161092	AMERICAN EXPRESS CO	PGARAN	11 690,00	1 755 444,55	USD	2,98
US00206R1023	AT&T INC	PGARAN	124 958,00	2 727 534,31	USD	4,63
US0718131099	BAXTER INTERNATIONAL INC	PGARAN	38 800,00	2 647 351,91	USD	4,49
US11135F1012	BROADCOM INC	PGARAN	3 810,00	1 750 410,63	USD	2,97
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PGARAN	55 688,00	2 693 331,05	USD	4,57
US2172041061	COPART	PGARAN	20 499,00	2 750 736,41	USD	4,67
US1266501006	CVS HEALTH CORP	PGARAN	35 798,00	2 761 758,86	USD	4,69
FR0014004L86	DASSAULT AVIATION SA	PGARAN	13 635,00	1 230 558,75	EUR	2,09
US30303M1027	FACEBOOK A	PGARAN	9 870,00	2 759 676,73	USD	4,68
US3703341046	GENERAL MILLS INC	PGARAN	50 505,00	2 697 091,38	USD	4,58
US4448591028	HUMANA	PGARAN	7 404,00	2 963 263,46	USD	5,03
US4612021034	INTUIT	PGARAN	5 695,00	3 080 590,24	USD	5,23
US56585A1025	MARATHON PETROLEUM	PGARAN	47 672,00	2 715 934,29	USD	4,61
US5949181045	MICROSOFT CORP	PGARAN	9 758,00	2 796 239,33	USD	4,75
US60770K1079	MODERNA INC	PGARAN	9 107,00	2 716 636,40	USD	4,61
US67066G1040	NVIDIA CORP	PGARAN	9 007,00	1 989 906,84	USD	3,38
US69370C1009	PTC	PGARAN	19 888,00	2 188 582,24	USD	3,72
FR0013269123	RUBIS SCA	PGARAN	9 349,00	258 873,81	EUR	0,44
FR0000121709	SEB SA	PGARAN	3 016,00	408 064,80	EUR	0,69
FR0012757854	SPIE SA	PGARAN	46 894,00	984 774,00	EUR	1,67
US87612E1064	TARGET CORP	PGARAN	12 364,00	2 773 766,84	USD	4,71
US88160R1014	TESLA INC	PGARAN	5 954,00	5 731 480,67	USD	9,73
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PGARAN	4 149 083,00	5 309 646,75	GBP	9,01

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US9311421039	WALMART INC	PGARAN	20 830,00	2 689 495,44	USD	4,57
Total Action				68 770 755,62		116,74
Total Valeurs mobilières				68 770 755,62		116,74
Swap de Performance						
SWAP03553012	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	29 748,55	EUR	0,05
SWAP03552979	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	63 372 197,12	58 907 912,45	EUR	100,00
Total Swap de Performance				58 937 661,00		100,05
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	0,01	0,01	AUD	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-0,18	-0,18	EUR	-0,00
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	0,02	0,02	GBP	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-0,15		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-29 748,54	-29 748,54	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-29 748,54		-0,05
Total Liquidites				-29 748,69		-0,05
Dossiers						
AD1 REME:Prise depot de Collateral (Doss.)						
PDC-03748907	PDC LYXOFR0000121709	PGAR1	-408 064,80	-408 064,80	EUR	-0,69
PDC-03748916	PDC LYXOFR0012757854	PGAR1	-984 774,00	-984 774,00	EUR	-1,67
PDC-03748906	PDC LYXOFR0013269123	PGAR1	-258 873,81	-258 873,81	EUR	-0,44
PDC-03748915	PDC LYXOFR0014004L86	PGAR1	-1 230 558,75	-1 230 558,75	EUR	-2,09
PDC-03748910	PDC LYXOGB00BH4HKS39	PGAR1	-4 482 669,27	-5 309 646,75	GBP	-9,01
PDC-03748909	PDC LYXOUS00206R1023	PGAR1	-3 156 439,08	-2 727 534,31	USD	-4,63
PDC-03748900	PDC LYXOUS02079K1079	PGAR1	-6 464 593,80	-5 586 168,76	USD	-9,48
PDC-03748892	PDC LYXOUS0231351067	PGAR1	-3 244 277,66	-2 803 437,17	USD	-4,76
PDC-03748894	PDC LYXOUS0258161092	PGAR1	-2 031 488,20	-1 755 444,55	USD	-2,98
PDC-03748895	PDC LYXOUS0718131099	PGAR1	-3 063 648,00	-2 647 351,91	USD	-4,49
PDC-03748893	PDC LYXOUS11135F1012	PGAR1	-2 025 662,70	-1 750 410,63	USD	-2,97
PDC-03748897	PDC LYXOUS1266501006	PGAR1	-3 196 045,44	-2 761 758,86	USD	-4,69
PDC-03748896	PDC LYXOUS17275R1023	PGAR1	-3 116 857,36	-2 693 331,05	USD	-4,57

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PDC-03748913	PDC LYXOUS2172041061	PGAR1	-3 183 289,71	-2 750 736,41	USD	-4,67
PDC-03748898	PDC LYXOUS30303M1027	PGAR1	-3 193 635,90	-2 759 676,73	USD	-4,68
PDC-03748899	PDC LYXOUS3703341046	PGAR1	-3 121 209,00	-2 697 091,38	USD	-4,58
PDC-03748901	PDC LYXOUS4448591028	PGAR1	-3 429 236,64	-2 963 263,46	USD	-5,03
PDC-03748902	PDC LYXOUS4612021034	PGAR1	-3 565 013,05	-3 080 590,24	USD	-5,23
PDC-03748903	PDC LYXOUS56585A1025	PGAR1	-3 143 014,96	-2 715 934,29	USD	-4,61
PDC-03748904	PDC LYXOUS5949181045	PGAR1	-3 235 947,96	-2 796 239,33	USD	-4,75
PDC-03748917	PDC LYXOUS60770K1079	PGAR1	-3 143 827,47	-2 716 636,40	USD	-4,61
PDC-03748905	PDC LYXOUS67066G1040	PGAR1	-2 302 819,69	-1 989 906,84	USD	-3,38
PDC-03748912	PDC LYXOUS69370C1009	PGAR1	-2 532 736,80	-2 188 582,24	USD	-3,72
PDC-03748908	PDC LYXOUS87612E1064	PGAR1	-3 209 941,68	-2 773 766,84	USD	-4,71
PDC-03748914	PDC LYXOUS88160R1014	PGAR1	-6 632 756,00	-5 731 480,67	USD	-9,73
PDC-03748911	PDC LYXOUS9311421039	PGAR1	-3 112 418,60	-2 689 495,44	USD	-4,57
Total ADI REME:Prise depot de Collateral (Doss.)				-68 770 755,62		-116,74
Total Dossiers				-68 770 755,62		-116,74
Total LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF				58 907 912,31		100,00

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment/nourricier	LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions de pays de la zone euro.

Le compartiment Lyxor FTSE MIB Daily (2x) Leveraged UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de stratégie de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Objectif de gestion

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer avec un effet de levier quotidien x2 à la hausse comme à la baisse au marché des actions italiennes en reproduisant l'indice de stratégie FTSE MIB Daily Leveraged RT Net-of-Tax (Lux) TR (l'« Indicateur de Référence ») (dividend net réinvestis), quelle que soit son évolution, en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 1%.

Indicateur de référence

L'Indicateur de référence est l'indice de stratégie FTSE MIB Daily Leveraged RT Net-of-Tax (Lux) TR (Dividendes nets réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent) libellé en Euros (EUR).

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie défini et maintenu par FTSE et Borsa Italiana Spa.

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie qui reflète l'évolution de l'indice FTSE MIB Net Total Return (l'« Indice Parent ») avec un effet de levier x2 quotidien. La performance quotidienne de l'Indicateur de Référence est égale au double de la performance quotidienne de l'Indice Parent, minorée des coûts d'emprunt nécessaire à l'obtention du levier 2x. Ainsi, lorsque l'Indice Parent croît de 2% sur un jour de bourse, l'Indicateur de Référence croît de 4% sur ce même jour de bourse, minorés des coûts d'emprunt. Inversement, en cas de baisse de l'Indice Parent de 2% sur un jour de bourse, l'Indicateur de Référence baisse de 4% sur ce même jour de bourse, minorés des coûts d'emprunts.

L'Indice Parent est un indice pondéré par capitalisation flottante mesurant l'évolution des 40 valeurs les plus importantes cotées sur Borsa Italiana.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.ftse.com/products/indexmenu>.

La méthodologie de calcul de l'indice FTSE MIB Net Total Return est publiée sur le site : <http://www.ftse.com/products/indexmenu>. La performance suivie est celle des cours de clôture des actions composant l'indice.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour appartenant au calendrier de publication de l'Indicateur de Référence. Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: <http://www.ftse.com/products/indexmenu>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur FTSE International Limited de l'Indicateur de référence a jusqu'au 31 décembre 2023 pour demander un agrément ou un enregistrement, le cas échéant, auprès de l'autorité compétente.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence dépend de la révision de la composition de son Indice Parent. La révision de la composition de l'Indice Parent a lieu trimestriellement.

Le levier introduit dans la formule de calcul de l'Indicateur de Référence fait l'objet d'un réajustement quotidien. Les conséquences liées au réajustement quotidien du levier sont notamment explicitées dans les sections Indicateur de Référence et Profil de Risque du prospectus.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indice Parent et, incidemment, celles de l'indicateur de Référence édités par Euronext sont disponibles sur le site Internet: <http://www.ftse.com/products/indexmenu>.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Intérêt de la stratégie « Leverage »

La stratégie « Leverage » (avec effet de levier quotidien) est une stratégie dynamique appliquée au niveau de l'Indicateur de Référence. Elle permet à tout investisseur de multiplier quotidiennement son investissement par deux par rapport à un investissement « simple » dans l'Indice Parent, ceci grâce à l'emprunt contracté pour la réalisation de la stratégie. En cas de hausse de l'Indicateur de Référence, les gains sur une journée sont 2 fois plus importants que pour un investissement « simple » dans l'Indice Parent. A contrario dans le cas d'un marché baissier les pertes sont elles aussi multipliées par deux quotidiennement du fait de l'effet multiplicateur du levier. Les risques de la stratégie font ainsi l'objet d'un effet multiplicateur quotidien.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplcation indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com.

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé. Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice.

Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence.

Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instruments financiers entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

D'éligibilité, notamment :

- appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence ;
- liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;
- notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent).

De diversification, notamment :

- émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- géographique ;
- sectorielle.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque lié au réajustement quotidien du levier

Les investisseurs sont doublement exposés aux fluctuations qui affectent au jour le jour le prix ou le niveau de l'Indice Parent. En particulier, toute dépréciation du marché sous-jacent sera amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien figurant dans la formule de l'indice de stratégie "leveragé" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de la performance de l'Indice Parent. Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10% un jour ouvré donné, puis se déprécie de 5% le jour ouvré suivant, l'ETF se sera apprécié au total de 8% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que l'Indice Parent se sera apprécié de 4,5% sur la même période. Si l'Indice Parent se déprécie de 5% par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total de 9,75%, tandis que l'ETF se sera déprécié (avant déduction des frais applicables) de 19% sur la même période.

Scénario négatif 1	Cas où le levier induit est supérieur à 2 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	10%	110	20%	120	x2
jour 2	-11%	97.9	-22%	93.6	x2
période totale	-2.10%		-6.40%		x3,05

Scénario négatif 2	Cas où le levier induit est inférieur à 2 dans un scénario de hausse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	-5%	95	-10%	90	x2
jour 2	6%	100.7	12%	100.8	x2
période totale	0.70%		0.80%		x1,14

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre une hausse sur cette même période.

Scénario de levier induit inversé :	Cas où le levier induit est négatif sur la période				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	20%	120	40%	140	x2
jour 2	-16%	100.8	-32%	95.2	x2
période totale	0.80%		-4.80%		x-6

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise.

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'indice" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à l'évolution à la hausse comme à la baisse des 40 valeurs les plus importantes cotées sur Borsa Italiana.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.
- Date de création du compartiment : 6 septembre 2018..

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE MIB Daily Leveraged RT Net-of-Tax (Lux) TR EUR (Ticker:FMIBL2X).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor FTSE MIB Daily (2x) Leveraged UCITS ETF - Dist	FR0010446658	EUR	128.16% ⁽¹⁾	128.34%		-54.10%

⁽¹⁾« L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence »

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.2521%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 1%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.7	7.0	5.3	4.9

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 40

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		7.0	27.6%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.1	10.3%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.9	5.6%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	7.7	7.5%			
	Pollution, Gestion des Déchets	7.1	4.1%			
Social		5.3	36.6%		0.0	0.0%
	Capital Humain	5.3	17.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.1	14.1%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	4.4	3.5%			
	Opposition des parties prenantes	8.9	1.9%			
Gouvernance		4.9	35.8%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			0.8%	0.8%				
Consommation Discrétionnaire		0.6%		8.7%	8.0%			
Biens de Consommation de Base			1.4%					
Énergie			7.1%	0.2%	1.0%			
Finance	9.3%	5.5%	12.4%	3.4%	0.7%			
Santé		1.3%	2.2%					
Industrie	3.3%	2.0%		2.5%	1.2%			
Technologies de l'Information		8.1%						
Matériaux				0.4%				
Services aux Collectivités	12.8%	4.6%	1.9%					

Les meilleurs (AAA,AA) 48%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 52%
Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings. A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 2%
Orange 31%
Jaune 16%
Vert 51%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
204	190	214	Scope 1 reporté (vs estimé)	100%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	100%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	20%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	20%
Pétrole	20%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0063
Pétrole (MMBOE)	0.0066

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis

Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	2 774.4
Gaz	2 046.7
Total	4 821.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	4 821.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.0%	0.0%	9.4%
Certains efforts	92.0%	98.8%	62.6%
Efforts limités/Informations	4.3%	1.2%	16.1%
Aucun effort/Aucune preuve	1.7%	0.0%	11.8%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	5.5
Low carbon transition management Score	5.4
Operational Transition	13.9%
Production Transition	13.9%
Neutral	55.7%
Solutions	2.1%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	26.1%	Combustibles liquides	7.9%	Gaz naturel	32.8%
Nucléaire	10.2%	Renouvelables	17.9%	Charbon	5.2%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	48%
20-49.9%	1%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	23.9%	Efficacité énergétique	39.8%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	7.7%	Eau durable	3.5%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	1.4%	Efficacité énergétique	1.6%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.1%	Eau durable	0.1%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 2.6%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	3%
Vague froide	27%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	1%
Stress hydrique	52%
Wildfire	7%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modérée	Elevé	Faible	Modérée	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	6.2%	90.1%	3.7%	73.8%	18.3%	7.9%
Émissions de dioxyde de carbone	7.0%	72.2%	20.7%	76.5%	16.1%	7.4%
Déchets électroniques	9.5%	10.7%	79.7%	99.7%		0.3%
Opportunités dans le bâtiment vert	6.1%	72.8%	21.1%	100.0%	0.0%	
Opp's dans les énergies renouvelables	7.8%	50.3%	41.9%	90.5%	5.6%	3.9%
Matériel d'emballage et déchets	14.0%	21.2%	64.7%	96.9%		3.1%
Stress hydrique	11.1%	82.2%	6.8%	51.4%	42.2%	6.4%
Émissions et déchets toxiques				46.8%	26.6%	26.6%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	>3°C
Couverture	96.4%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	18.5%
1.5-2°C	19.8%
2-3°C	11.0%
>3°C	50.6%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	140 491 863,73
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	TESLA
	Montant	13 861 827,61
2	Dénomination	ALPHABET
	Montant	13 067 235,68
3	Dénomination	AT&T
	Montant	12 915 614,26
4	Dénomination	AMAZON.COM
	Montant	12 828 202,08
5	Dénomination	INTUIT
	Montant	6 745 924,64
6	Dénomination	REPUBLIC SERVICES
	Montant	6 694 001,99
7	Dénomination	SOITEC
	Montant	6 677 068,80
8	Dénomination	COPART
	Montant	6 632 684,48

9	Dénomination	MICROSOFT
	Montant	6 570 789,89
10	Dénomination	CISCO SYSTEMS
	Montant	6 542 238,87

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	-	140 491 863,73

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	161 301 828,95

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	161 301 828,95

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	USD
	Montant	-	-	-	146 162 108,33
2	Monnaie	-	-	-	EUR
	Montant	-	-	-	9 044 835,18
3	Monnaie	-	-	-	GBP
	Montant	-	-	-	6 094 885,44

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	140 491 863,73
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	140 491 863,73

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	140 491 863,73

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		1
1	Dénomination	SOCIETE GENERALE
	Montant	161 301 828,95

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	140 491 863,73
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	140 491 863,73

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	161 301 828,95
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	161 301 828,95
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	301 859 873,83	243 537 964,30
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	161 301 828,95	129 756 266,74
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	140 558 044,88	113 781 697,56
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	301 859 873,83	243 537 964,30

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	46 716 237,72	81 085 061,04
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	24 311 688,89	48 900 201,44
• Report à nouveau	145 950,15	263 081,47
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	69 998 870,37	-15 565 452,62
• Résultat de l'exercice	-680 883,40	-965 836,38
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	140 491 863,73	113 717 054,95
Instruments financiers	161 301 828,95	129 756 266,74
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	161 301 828,95	129 756 266,74
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	66 179,59	64 641,05
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	66 179,59	64 641,05
Comptes financiers	1,56	1,56
Concours bancaires courants	1,56	1,56
Emprunts	-	-
Total du passif	301 859 873,83	243 537 964,30

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	123 032 932,27	133 242 368,60
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-815 102,17	-767 833,37
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-815 102,17	-767 833,37
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	134 218,77	-198 003,01
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-680 883,40	-965 836,38

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

exercice

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

FTSE MIB Daily (2x) Leveraged UCITS ETF ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE ni par Borsa Italiana Spa.

FTSE et Borsa Italiana Spa n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice FTSE MIB Daily Leveraged RT Net-of-Tax (Lux) TR Index (ci-après "l'Indice") et/ou le niveau auquel se situe ledit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indice est calculé par ou au nom de FTSE.

FTSE ne répondra pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et il n'aura pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	113 717 054,95	142 974 498,90
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	80 218 063,73	168 173 907,46
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-161 882 806,84	-144 348 362,45
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,01	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	162 672 457,54	130 107 537,07
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-76 962 830,73	-148 395 884,00
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	0,01
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	26 776 347,32	-29 262 803,48
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	140 558 044,88	113 781 697,56
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	113 781 697,56	143 044 501,04
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-3 231 320,08	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-1 088 529,75
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-815 102,17	-767 833,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-3 675 475,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	140 491 863,73	113 717 054,95

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	123 032 932,27
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,56
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,56	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	146 162 108,33	6 094 885,44	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	146 162 108,33	6 094 885,44	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	0,01	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	66 179,59
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	-
Frais provisionnes	66 179,59
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	11 090 053	80 218 063,73	22 987 785	161 882 806,84
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	140 558 044,88

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	145 950,15	263 081,47
Résultat	-680 883,40	-965 836,38
Total	-534 933,25	-702 754,91
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	145 950,15	263 081,47
Capitalisation	-680 883,40	-965 836,38
Total	-534 933,25	-702 754,91
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	24 311 688,89	48 900 201,44
Plus et moins-values nettes de l'exercice	69 998 870,37	-15 565 452,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	94 310 559,26	33 334 748,82
Affectation		
Distribution	4 595 759,61	1 068 910,52
Plus et moins-values nettes non distribuées	89 714 799,65	47 831 290,92
Capitalisation	-	-15 565 452,62
Total	94 310 559,26	33 334 748,82
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	14 825 031,00	26 722 763
Distribution unitaire	0,31	0,04

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	29.09.2017
Actif net	140 491 863,73	113 717 054,95	142 974 498,90	133 582 257,74	307 284 440,54
Nombre d'actions en circulation	14 825 031	26 722 763	18 163 301	22 964 801	35 334 495
Valeur liquidative	9,4766	4,2554	7,8716	5,8168	8,6964
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	0,31	0,18	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	0,57	0,53	0,45
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,04	-0,61	-	5,78	2,31

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0091581068	AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	PGARAN	16 721,00	4 331 927,42	USD	3,08
US02079K3059	ALPHABET INC	PGARAN	4 304,00	11 012 140,57	USD	7,84
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PGARAN	802,00	2 055 095,11	USD	1,46
US0231351067	AMAZON.COM INC	PGARAN	4 402,00	12 828 202,08	USD	9,13
US00206R1023	AT&T INC	PGARAN	591 710,00	12 915 614,26	USD	9,19
US0718131099	BAXTER INTERNATIONAL INC	PGARAN	8 617,00	587 944,11	USD	0,42
DE000A1DAHH0	BRENTAG AG	PGARAN	1 488,00	122 373,12	EUR	0,09
US1667641005	CHEVRON CORP	PGARAN	60 245,00	5 960 207,43	USD	4,24
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PGARAN	135 269,00	6 542 238,87	USD	4,66
US1773761002	CITRIX SYSTEMS INC	PGARAN	67 990,00	5 565 515,40	USD	3,96
US2091151041	CONSOLIDATED EDISON INC	PGARAN	62 006,00	4 039 967,51	USD	2,88
US2172041061	COPART	PGARAN	49 428,00	6 632 684,48	USD	4,72
US22052L1044	CORTEVA INC	PGARAN	57 944,00	2 160 538,86	USD	1,54
US2473617023	DELTA AIR LINES WI	PGARAN	134 140,00	4 535 664,90	USD	3,23
US3703341046	GENERAL MILLS INC	PGARAN	121 907,00	6 510 134,02	USD	4,63
US4523271090	ILLUMINA	PGARAN	11 046,00	3 961 765,18	USD	2,82
US4612021034	INTUIT	PGARAN	12 471,00	6 745 924,64	USD	4,80
US4878361082	KELLOGG CO	PGARAN	35 338,00	1 871 868,14	USD	1,33
US58155Q1031	MCKESSON CORP	PGARAN	32 411,00	5 822 077,06	USD	4,14
US5949181045	MICROSOFT CORP	PGARAN	22 930,00	6 570 789,89	USD	4,68
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PGARAN	50 899,00	3 753 045,30	USD	2,67
US7607591002	REPUBLIC SERVICES INC	PGARAN	57 553,00	6 694 001,99	USD	4,76
FR0013269123	RUBIS SCA	PGARAN	27 154,00	751 894,26	EUR	0,54
FR0013227113	SOITEC SA	PGARAN	29 056,00	6 677 068,80	EUR	4,75
FR0012757854	SPIE SA	PGARAN	71 119,00	1 493 499,00	EUR	1,06

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US87612E1064	TARGET CORP	PGARAN	28 959,00	6 496 725,50	USD	4,62
US88160R1014	TESLA INC	PGARAN	14 400,00	13 861 827,61	USD	9,87
US92343V1044	VERIZON COMMUNICATIONS INC	PGARAN	102 779,00	4 706 208,00	USD	3,35
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PGARAN	4 762 687,00	6 094 885,44	GBP	4,34
Total Action				161 301 828,95		114,81
Total Valeurs mobilières				161 301 828,95		114,81
Swap de Performance						
SWAP03552971	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	66 179,62	EUR	0,05
SWAP03553050	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	123 032 932,27	140 491 865,26	EUR	100,00
Total Swap de Performance				140 558 044,88		100,05
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-1,55	-1,55	EUR	-0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-1,00	-0,01	JPY	-0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-1,56		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-66 179,59	-66 179,59	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-66 179,59		-0,05
Total Liquidites				-66 181,15		-0,05
Dossiers						
ADI REME:Prise depot de Collateral (Doss.)						
PDC-03748921	PDC LYXODE000A1DAHH0	PGAR1	-122 373,12	-122 373,12	EUR	-0,09
PDC-03748945	PDC LYXOFR0012757854	PGAR1	-1 493 499,00	-1 493 499,00	EUR	-1,06
PDC-03748941	PDC LYXOFR0013227113	PGAR1	-6 677 068,80	-6 677 068,80	EUR	-4,75
PDC-03748936	PDC LYXOFR0013269123	PGAR1	-751 894,26	-751 894,26	EUR	-0,54
PDC-03748939	PDC LYXOGB00BH4HKS39	PGAR1	-5 145 607,03	-6 094 885,44	GBP	-4,34
PDC-03748938	PDC LYXOUS00206R1023	PGAR1	-14 946 594,60	-12 915 614,26	USD	-9,19
PDC-03748919	PDC LYXOUS0091581068	PGAR1	-5 013 123,01	-4 331 927,42	USD	-3,08
PDC-03748928	PDC LYXOUS02079K1079	PGAR1	-2 378 258,82	-2 055 095,11	USD	-1,46
PDC-03748943	PDC LYXOUS02079K3059	PGAR1	-12 743 799,68	-11 012 140,57	USD	-7,84
PDC-03748918	PDC LYXOUS0231351067	PGAR1	-14 845 436,86	-12 828 202,08	USD	-9,13
PDC-03748920	PDC LYXOUS0718131099	PGAR1	-680 398,32	-587 944,11	USD	-0,42

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PDC-03748924	PDC LYXOUS1667641005	PGAR1	-6 897 450,05	-5 960 207,43	USD	-4,24
PDC-03748922	PDC LYXOUS17275R1023	PGAR1	-7 571 005,93	-6 542 238,87	USD	-4,66
PDC-03748923	PDC LYXOUS1773761002	PGAR1	-6 440 692,70	-5 565 515,40	USD	-3,96
PDC-03748926	PDC LYXOUS2091151041	PGAR1	-4 675 252,40	-4 039 967,51	USD	-2,88
PDC-03748942	PDC LYXOUS2172041061	PGAR1	-7 675 674,12	-6 632 684,48	USD	-4,72
PDC-03748946	PDC LYXOUS22052L1044	PGAR1	-2 500 283,60	-2 160 538,86	USD	-1,54
PDC-03748925	PDC LYXOUS2473617023	PGAR1	-5 248 898,20	-4 535 664,90	USD	-3,23
PDC-03748927	PDC LYXOUS3703341046	PGAR1	-7 533 852,60	-6 510 134,02	USD	-4,63
PDC-03748929	PDC LYXOUS4523271090	PGAR1	-4 584 752,76	-3 961 765,18	USD	-2,82
PDC-03748930	PDC LYXOUS4612021034	PGAR1	-7 806 721,29	-6 745 924,64	USD	-4,80
PDC-03748931	PDC LYXOUS4878361082	PGAR1	-2 166 219,40	-1 871 868,14	USD	-1,33
PDC-03748932	PDC LYXOUS58155Q1031	PGAR1	-6 737 598,68	-5 822 077,06	USD	-4,14
PDC-03748933	PDC LYXOUS5949181045	PGAR1	-7 604 046,60	-6 570 789,89	USD	-4,68
PDC-03748934	PDC LYXOUS65339F1012	PGAR1	-4 343 211,67	-3 753 045,30	USD	-2,67
PDC-03748935	PDC LYXOUS7607591002	PGAR1	-7 746 633,80	-6 694 001,99	USD	-4,76
PDC-03748937	PDC LYXOUS87612E1064	PGAR1	-7 518 335,58	-6 496 725,50	USD	-4,62
PDC-03748944	PDC LYXOUS88160R1014	PGAR1	-16 041 600,00	-13 861 827,61	USD	-9,87
PDC-03748940	PDC LYXOUS92343V1044	PGAR1	-5 446 259,21	-4 706 208,00	USD	-3,35
Total ADI REME:Prise depot de Collateral (Doss.)				-161 301 828,95		-114,81
Total Dossiers				-161 301 828,95		-114,81
Total LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF				140 491 863,73		100,00

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment/nourricier	LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Le compartiment Lyxor FTSE MIB Daily (-1x) Inverse (Bear) UCITS ETF (le « Compartiment ») est un OPCVM indiciel de stratégie de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement à la hausse comme à la baisse au marché des actions italiennes en reproduisant l'indice de stratégie FTSE MIB Daily Short Strategy RT Gross TR (l'« Indicateur de Référence ») (dividende net réinvesti), quelle que soit son évolution, en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 1%.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est l'indice de stratégie FTSE MIB Daily Short Strategy RT Gross TR (Dividendes bruts réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent), libellé en Euros (EUR) (« l'Indicateur de Référence »).

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie défini et maintenu par FTSE et Borsa Italiana Spa.

L'Indicateur de Référence offre une exposition inverse, réajustée quotidiennement, à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'Indice Parent. Ainsi, en cas de baisse de l'Indice Parent, la valeur liquidative du Compartiment augmentera sur la même journée et, en cas de hausse de l'Indice Parent, la valeur liquidative du Compartiment baissera sur la même journée et les actionnaires ne bénéficieront pas de la hausse de l'Indice Parent.

La prise de position vendeuse sur l'Indice Parent implique des coûts d'emprunt qui sont inclus dans la méthodologie de calcul de l'Indicateur de Référence.

Ainsi, la performance calculée sur un jour de bourse de l'Indicateur de Référence est égale à la performance inversée de l'Indice Parent sur ce même jour de bourse, cumulée des intérêts (EONIA) perçus quotidiennement sur 2 fois la valorisation du cours de clôture précédent de l'Indicateur de Référence moins le coût de la stratégie de position vendeuse rapporté à ce jour de bourse le panier de l'indice FTSE MIB.

L'Indice Parent est un indice pondéré par capitalisation flottante mesurant l'évolution des 40 valeurs les plus importantes cotées sur Borsa Italiana.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.ftse.com/products/indexmenu>

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence libellé en Euros.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituant. L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour appartenant au calendrier de publication de l'Indicateur de Référence.

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: <http://www.ftse.com/products/indexmenu>.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur FTSE International Limited de l'indice de référence FTSE MIB Daily Short Strategy RT Gross TR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence dépend de la révision de la composition de son Indice Parent. La révision de la composition de l'Indice Parent a lieu trimestriellement.

Le levier introduit dans la formule de calcul de l'Indicateur de Référence fait l'objet d'un réajustement quotidien. Les conséquences liées au réajustement quotidien du levier sont notamment explicitées dans les sections Indicateur de Référence et Profil de Risque du prospectus.

La composition exacte et les règles de révision de L'Indicateur de Référence éditées par Euronext sont disponibles sur le site <http://www.ftse.com/products/indexmenu> La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de répllication indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice.

Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

D'éligibilité, notamment :

- appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence ;
- liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;
- notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent).

De diversification, notamment :

- émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- géographique ;
- sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations.

Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité.

Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque lié au réajustement quotidien du levier

Les investisseurs sont inversement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau de l'Indice Parent sur une base quotidienne. Le réajustement quotidien figurant dans la formule de l'indice de stratégie "short" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale à l'opposé de la performance de l'Indice Parent. Par exemple, si l'Indice Parent s'apprécie de 10% un jour ouvré donné, puis se déprécie de 5% le jour ouvré suivant, l'ETF se sera déprécié au total, après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables) de 5,5%, tandis que l'Indice Parent se sera apprécié au total de 4,5%. Si l'Indice Parent se déprécie de 5% par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, il se sera déprécié au total 9,75%, tandis que l'ETF se sera apprécié (avant déduction des frais applicables) de 10,25% sur la même période.

Scénario négatif 1	Cas où le levier négatif induit est supérieur à 1 dans un scénario de hausse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	10%	110	-10%	90	x-1
jour 2	-8%	101.2	8%	97.2	x-1
période totale	1.20%		-2.80%		x-2,33

Scénario négatif 2	Cas où le levier négatif induit est inférieur à 1 dans un scénario de baisse de l'Indice Parent				
	indice Parent		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	-10%	90	10%	110	x-1
jour 2	6%	95.4	-6%	103.4	x-1
période totale	-4.60%		3.40%		x-0,74

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité de l'Indice Parent sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que l'Indice Parent enregistre également une baisse sur cette même période.

Scénario de levier induit inversé :	Cas où le levier induit est positif sur la période				
	indice Parent		indice de stratégie		
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	levier induit
		100		100	
jour 1	5%	105	-5%	95	x-1
jour 2	-5%	99.75	5%	99.75	x-1
période totale	-0.25%		-0.25%		x1

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise.

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'indice" les situations suivantes:

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment s'expose de manière inverse à l'évolution à la hausse comme à la baisse du marché actions italiennes soit des 40 valeurs les plus importantes cotées sur la Borsa Italiana.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme. Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.*
- *Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE MIB Daily Short Strategy RT Gross TR EUR (Ticker:FMIBI1X).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor FTSE MIB Daily (-1x) Inverse (Bear) UCITS ETF - Acc	FR0010446146	EUR	-38.10% ⁽¹⁾	-37.65%		-75.41%

⁽¹⁾« L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence »

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0309%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 1%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
2.9	2.0	3.1	3.4

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 40

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		2.0	27.6%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	1.9	10.3%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	2.7	5.6%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	1.5	7.5%			
	Pollution, Gestion des Déchets	2.0	4.1%			
Social		3.1	36.6%		0.0	0.0%
	Capital Humain	3.1	17.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	3.3	14.1%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	3.7	3.5%			
	Opposition des parties prenantes	0.7	1.9%			
Gouvernance		3.4	35.8%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			0.8%	0.8%				
Consommation Discrétionnaire		0.6%		8.7%	8.0%			
Biens de Consommation de Base			1.4%					
Énergie			7.1%	0.2%	1.0%			
Finance	9.3%	5.5%	12.4%	3.4%	0.7%			
Santé		1.3%	2.2%					
Industrie	3.3%	2.0%		2.5%	1.2%			
Technologies de l'Information		8.1%						
Matériaux				0.4%				
Services aux Collectivités	12.8%	4.6%	1.9%					

Les meilleurs (AAA,AA) 48%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 52%
Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings. A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 2%
Orange 31%
Jaune 16%
Vert 51%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	
0	0	0	Portefeuille couvert (poids) 100%
			Scope 1 reporté (vs estimé) 0%
			Scope 2 reporté (vs estimé) 0%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions-carbones financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.0%	0.0%	0.0%
Certains efforts	0.0%	0.0%	0.0%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	0.0%
Aucun effort/Aucune preuve	0.0%	0.0%	0.0%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories qui sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	0.0
Low carbon transition management Score	0.0
Operational Transition	0.0%
Production Transition	0.0%
Neutral	0.0%
Solutions	0.0%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	21.2%
---	-------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	Combustibles liquides	Gaz nature 	Nucléaire	Renouvelable s
	Charb on			

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	0%
20-49.9%	0%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.0%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
---------------------	------	------------------------	------	---------------	------

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Prévention de la pollution 0.0% Eau durable 0.0% Agriculture durable 0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 0.0%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	3%
Vague froide	27%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	1%
Stress hydrique	52%
Wildfire	7%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	6.2%	90.1%	3.7%	73.8%	18.3%	7.9%
Émissions de dioxyde de carbone	7.0%	72.2%	20.7%	76.5%	16.1%	7.4%
Déchets électroniques	9.5%	10.7%	79.7%	99.7%		0.3%
Opportunités dans le bâtiment vert	6.1%	72.8%	21.1%	100.0%	0.0%	
Opp's dans les énergies renouvelables	7.8%	50.3%	41.9%	90.5%	5.6%	3.9%
Matériel d'emballage et déchets	14.0%	21.2%	64.7%	96.9%		3.1%
Stress hydrique	11.1%	82.2%	6.8%	51.4%	42.2%	6.4%
Émissions et déchets toxiques				46.8%	26.6%	26.6%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	null
Couverture	96.4%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	18.5%
1.5-2°C	19.8%
2-3°C	11.0%
>3°C	50.6%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	58 851 257,46
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	TESLA
	Montant	5 663 134,15
2	Dénomination	ALPHABET
	Montant	5 559 843,61
3	Dénomination	SOITEC
	Montant	5 398 921,20
4	Dénomination	SPIE
	Montant	4 060 119,00
5	Dénomination	MICROSOFT
	Montant	2 790 221,59
6	Dénomination	CHEVRON
	Montant	2 777 044,11
7	Dénomination	TARGET
	Montant	2 758 735,92
8	Dénomination	SUNRUN
	Montant	2 655 996,41

9	Dénomination	PROCTER & GAMBLE
	Montant	2 600 076,53
10	Dénomination	FACEBOOK
	Montant	2 592 194,83

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	-	58 851 257,46

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	68 432 669,85

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	68 432 669,85

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	USD
	Montant	-	-	-	49 053 131,44
2	Monnaie	-	-	-	EUR
	Montant	-	-	-	17 254 397,69
3	Monnaie	-	-	-	GBP
	Montant	-	-	-	2 125 140,72

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	58 851 257,46
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	58 851 257,46

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	58 851 257,46

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		1
1	Dénomination	SOCIETE GENERALE
	Montant	68 432 669,85

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	58 851 257,46
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	58 851 257,46

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	68 432 669,85
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	68 432 669,85
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	127 307 364,57	198 637 870,62
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	68 432 669,85	106 290 653,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	58 874 694,72	92 347 216,81
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	2,85	2,72
Liquidités	2,85	2,72
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	127 307 367,42	198 637 873,34

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	39 845 287,80	20 281 819,17
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 415 689,31	72 559 357,43
• Résultat de l'exercice	-409 719,65	-530 879,34
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	58 851 257,46	92 310 297,26
Instruments financiers	68 432 669,85	106 290 653,81
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	68 432 669,85	106 290 653,81
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	23 440,11	36 922,27
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	23 440,11	36 922,27
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	127 307 367,42	198 637 873,34

HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	64 196 721,38	85 732 253,96
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-309 919,24	-481 599,00
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-309 919,24	-481 599,00
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-99 800,41	-49 280,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-409 719,65	-530 879,34

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

armes

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	92 310 297,26	113 995 204,93
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	105 102 174,14	287 018 460,61
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-106 867 477,11	-319 300 496,64
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	0,78
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-0,01	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	101 005 166,44	266 589 723,79
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-98 916 462,06	-233 809 187,01
Frais de transaction	-	-
Différences de change	0,13	-0,09
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-33 472 522,09	-21 701 810,11
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	58 874 694,72	92 347 216,81
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	92 347 216,81	114 049 026,92
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-309 919,24	-481 599,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	58 851 257,46	92 310 297,26

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	64 196 721,38
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2,85
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,85	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	49 053 131,44	2 125 140,72	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	2,07	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	49 053 131,44	2 125 140,72	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		23 440,11
Opérations de change à terme de devises :		-
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		-
Frais provisionnes		23 440,11
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	9 264 901	105 102 174,14	9 090 738	106 867 477,11
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	58 874 694,72

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-409 719,65	-530 879,34
Total	-409 719,65	-530 879,34
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-409 719,65	-530 879,34
Total	-409 719,65	-530 879,34
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 415 689,31	72 559 357,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	19 415 689,31	72 559 357,43
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	19 415 689,31	72 559 357,43
Total	19 415 689,31	72 559 357,43
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	29.09.2017
Actif net	58 851 257,46	92 310 297,26	113 995 204,93	76 442 669,36	55 902 601,52
Nombre d'actions en circulation	5 983 644	5 809 481	7 727 057	3 989 547	3 195 532
Valeur liquidative	9,8353	15,8895	14,7527	19,1607	17,4939
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	3,17	12,39	-3,41	1,38	9,37

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0091581068	AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	PGARAN	5 225,00	1 353 646,36	USD	2,30
US02079K3059	ALPHABET INC	PGARAN	841,00	2 151 768,17	USD	3,66
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PGARAN	1 330,00	3 408 075,44	USD	5,79
US0231351067	AMAZON.COM INC	PGARAN	879,00	2 561 560,57	USD	4,35
US0258161092	AMERICAN EXPRESS CO	PGARAN	7 873,00	1 182 259,62	USD	2,01
FR0004125920	AMUNDI SA	PGARAN	9 985,00	769 344,25	EUR	1,31
US00206R1023	AT&T INC	PGARAN	103 492,00	2 258 982,86	USD	3,84
DE0005200000	BEIERSDORF	PGARAN	1 484,00	136 379,60	EUR	0,23
FR0000039299	BOLLORE SA	PGARAN	114 549,00	573 890,49	EUR	0,98
DE000A1DAHH0	BRENTAG AG	PGARAN	16 313,00	1 341 581,12	EUR	2,28
US1667641005	CHEVRON CORP	PGARAN	28 070,00	2 777 044,11	USD	4,72
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PGARAN	44 494,00	2 151 937,07	USD	3,66
US2091151041	CONSOLIDATED EDISON INC	PGARAN	5 359,00	349 162,76	USD	0,59
US2172041061	COPART	PGARAN	6 166,00	827 408,20	USD	1,41
US30303M1027	FACEBOOK A	PGARAN	9 271,00	2 592 194,83	USD	4,40
IE00BWT6H894	FLUTTER ENTMT RG	PGARAN	262,00	42 863,20	EUR	0,07
US3703341046	GENERAL MILLS INC	PGARAN	43 016,00	2 297 160,34	USD	3,90
US37045V1008	GENERAL MOTORS	PGARAN	5 169,00	243 118,31	USD	0,41
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PGARAN	22 492,00	908 564,34	EUR	1,54
US4612021034	INTUIT	PGARAN	4 675,00	2 528 842,73	USD	4,30
DE000KGX8881	KION GROUP	PGARAN	11 326,00	1 069 174,40	EUR	1,82
US5949181045	MICROSOFT CORP	PGARAN	9 737,00	2 790 221,59	USD	4,74
US61945C1036	MOSAIC CO THE -WI	PGARAN	63 060,00	2 265 201,30	USD	3,85
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PGARAN	21 043,00	2 600 076,53	USD	4,42
FR0000130395	REMY COINTREAU	PGARAN	944,00	164 822,40	EUR	0,28

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US7607591002	REPUBLIC SERVICES INC	PGARAN	17 053,00	1 983 438,15	USD	3,37
FR0000121709	SEB SA	PGARAN	13 201,00	1 786 095,30	EUR	3,03
FR0013227113	SOITEC SA	PGARAN	23 494,00	5 398 921,20	EUR	9,17
FR0000050809	SOPRA STERIA GROUP SA	PGARAN	5 172,00	879 757,20	EUR	1,49
FR0012757854	SPIE SA	PGARAN	193 339,00	4 060 119,00	EUR	6,90
US86771W1053	SUNRUN INC	PGARAN	53 288,00	2 655 996,41	USD	4,51
US87612E1064	TARGET CORP	PGARAN	12 297,00	2 758 735,92	USD	4,69
US88160R1014	TESLA INC	PGARAN	5 883,00	5 663 134,15	USD	9,62
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PGARAN	4 353,00	122 885,19	EUR	0,21
US92343V1044	VERIZON COMMUNICATIONS INC	PGARAN	20 570,00	941 891,81	USD	1,60
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PGARAN	1 660 635,00	2 125 140,72	GBP	3,61
US88025U1097	10X GENOMICS INC	PGARAN	5 104,00	711 274,21	USD	1,21
Total Action				68 432 669,85		116,28
Total Valeurs mobilières				68 432 669,85		116,28
Swap de Performance						
SWAP03552981	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	23 440,57	EUR	0,04
SWAP03552988	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	64 196 721,38	58 851 254,15	EUR	100,00
Total Swap de Performance				58 874 694,72		100,04
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,78	0,78	EUR	0,00
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	1,75	2,07	GBP	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				2,85		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-23 440,11	-23 440,11	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-23 440,11		-0,04
Total Liquidités				-23 437,26		-0,04
Dossiers						
AD1 REME:Prise depot de Collateral (Doss.)						
PDC-03748859	PDC LYXODE000A1DAH0	PGAR1	-1 341 581,12	-1 341 581,12	EUR	-2,28
PDC-03748885	PDC LYXODE000KGX8881	PGAR1	-1 069 174,40	-1 069 174,40	EUR	-1,82
PDC-03748858	PDC LYXODE0005200000	PGAR1	-136 379,60	-136 379,60	EUR	-0,23

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PDC-03748867	PDC LYXODE0006231004	PGAR1	-908 564,34	-908 564,34	EUR	-1,54
PDC-03748881	PDC LYXOFR0000039299	PGAR1	-573 890,49	-573 890,49	EUR	-0,98
PDC-03748883	PDC LYXOFR0000050809	PGAR1	-879 757,20	-879 757,20	EUR	-1,49
PDC-03748875	PDC LYXOFR0000121709	PGAR1	-1 786 095,30	-1 786 095,30	EUR	-3,03
PDC-03748878	PDC LYXOFR0000124141	PGAR1	-122 885,19	-122 885,19	EUR	-0,21
PDC-03748873	PDC LYXOFR0000130395	PGAR1	-164 822,40	-164 822,40	EUR	-0,28
PDC-03748890	PDC LYXOFR0004125920	PGAR1	-769 344,25	-769 344,25	EUR	-1,31
PDC-03748889	PDC LYXOFR0012757854	PGAR1	-4 060 119,00	-4 060 119,00	EUR	-6,90
PDC-03748882	PDC LYXOFR0013227113	PGAR1	-5 398 921,20	-5 398 921,20	EUR	-9,17
PDC-03748879	PDC LYXOGB00BH4HKS39	PGAR1	-1 794 150,05	-2 125 140,72	GBP	-3,61
PDC-03748872	PDC LYXOIE00BWT6H894	PGAR1	-42 863,20	-42 863,20	EUR	-0,07
PDC-03748877	PDC LYXOUS00206R1023	PGAR1	-2 614 207,92	-2 258 982,86	USD	-3,84
PDC-03748856	PDC LYXOUS0091581068	PGAR1	-1 566 507,25	-1 353 646,36	USD	-2,30
PDC-03748866	PDC LYXOUS02079K1079	PGAR1	-3 943 995,30	-3 408 075,44	USD	-5,79
PDC-03748886	PDC LYXOUS02079K3059	PGAR1	-2 490 133,72	-2 151 768,17	USD	-3,66
PDC-03748855	PDC LYXOUS0231351067	PGAR1	-2 964 365,97	-2 561 560,57	USD	-4,35
PDC-03748857	PDC LYXOUS0258161092	PGAR1	-1 368 169,94	-1 182 259,62	USD	-2,01
PDC-03748861	PDC LYXOUS1667641005	PGAR1	-3 213 734,30	-2 777 044,11	USD	-4,72
PDC-03748860	PDC LYXOUS17275R1023	PGAR1	-2 490 329,18	-2 151 937,07	USD	-3,66
PDC-03748862	PDC LYXOUS2091151041	PGAR1	-404 068,60	-349 162,76	USD	-0,59
PDC-03748884	PDC LYXOUS2172041061	PGAR1	-957 518,14	-827 408,20	USD	-1,41
PDC-03748863	PDC LYXOUS30303M1027	PGAR1	-2 999 817,47	-2 592 194,83	USD	-4,40
PDC-03748864	PDC LYXOUS3703341046	PGAR1	-2 658 388,80	-2 297 160,34	USD	-3,90
PDC-03748865	PDC LYXOUS37045V1008	PGAR1	-281 348,67	-243 118,31	USD	-0,41
PDC-03748868	PDC LYXOUS4612021034	PGAR1	-2 926 503,25	-2 528 842,73	USD	-4,30
PDC-03748870	PDC LYXOUS5949181045	PGAR1	-3 228 983,94	-2 790 221,59	USD	-4,74
PDC-03748869	PDC LYXOUS61945C1036	PGAR1	-2 621 404,20	-2 265 201,30	USD	-3,85
PDC-03748871	PDC LYXOUS7427181091	PGAR1	-3 008 938,57	-2 600 076,53	USD	-4,42
PDC-03748874	PDC LYXOUS7607591002	PGAR1	-2 295 333,80	-1 983 438,15	USD	-3,37
PDC-03748888	PDC LYXOUS86771W1053	PGAR1	-3 073 651,84	-2 655 996,41	USD	-4,51

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PDC-03748876	PDC LYXOUS87612E1064	PGAR1	-3 192 547,14	-2 758 735,92	USD	-4,69
PDC-03748891	PDC LYXOUS88025U1097	PGAR1	-823 122,08	-711 274,21	USD	-1,21
PDC-03748887	PDC LYXOUS88160R1014	PGAR1	-6 553 662,00	-5 663 134,15	USD	-9,62
PDC-03748880	PDC LYXOUS92343V1044	PGAR1	-1 090 004,30	-941 891,81	USD	-1,60
Total ADI REME:Prise depot de Collateral (Doss.)				-68 432 669,85		-116,28
Total Dossiers				-68 432 669,85		-116,28
Total LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF				58 851 257,46		100,00

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Le compartiment Lyxor Bund Daily (-2x) Inverse UCITS ETF (le « Compartiment ») est un OPCVM indiciel de stratégie de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement, à la hausse comme à la baisse et avec un levier quotidien amplificateur de 2, à la performance quotidienne du marché des obligations d'Etat allemandes de maturités résiduelles comprises entre 8.5 et 10.5 ans en reproduisant l'évolution de l'indice Solactive Bund Daily (-2x) Inverse Index (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,50%.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie établi par Solactive AG, selon une méthodologie propriétaire. L'Indicateur de Référence est calculé et maintenu par Solactive AG.

L'Indicateur de Référence offre une exposition inverse, à la hausse comme à la baisse, à l'évolution du marché des obligations d'Etat allemandes de maturités résiduelles comprises entre 8.5 et 10.5 ans dont les contrats futures Euro-Bund sont un indicateur représentatif, avec un effet de levier x2 quotidien. Ainsi, en cas de baisse des futures Euro-Bund sur un jour de bourse, la valeur liquidative du Compartiment devrait augmenter doublement sur ce même jour de bourse et, en cas de hausse des futures Euro-Bund, la valeur liquidative du Compartiment devrait baisser doublement sur ce même jour de bourse et les actionnaires ne bénéficieront pas de la hausse des futures Euro-Bund.

Les futures Euro-Bund sont un indicateur représentatif du marché des obligations d'Etat allemandes de maturités résiduelles comprises entre 8.5 et 10.5 ans, cotées sur Eurex, et dont la méthodologie est disponible sur : www.eurexchange.com

La performance quotidienne de l'Indicateur de Référence est égale à l'inverse du double de la performance quotidienne des futures Euro-Bund, cumulée des intérêts (au taux de référence) perçus quotidiennement sur la valorisation du fixing de la veille de l'Indicateur de Référence.

Il s'agit donc d'un indice représentatif d'une stratégie de positions vendeuses avec levier amplificateur de 2 des futures Euro-Bund avec un ajustement quotidien. Un ajustement supplémentaire pourra être effectué en cours de session si l'Indicateur de Référence baisse de plus de 40% durant un jour de bourse (i.e. si la hausse en cours de journée des futures Euro-Bund, en valeur absolue, est supérieure à 20%).

La performance suivie est celle du fixing de clôture de l'Indicateur de Référence en Euros.

La méthodologie de calcul de l'Indicateur de Référence n'étant pas basée sur un investissement direct dans les obligations d'Etat

allemandes, mais étant basée sur un investissement indirect via des contrats à terme de type « futures », la performance du Compartiment sera impactée par le coût lié au renouvellement (« roll ») des futures susvisés sur base trimestrielle.

Ce phénomène pourra impacter négativement et progressivement l'écart entre la performance du Compartiment et la performance brute des positions vendeuses sur les sous-jacents des futures susvisés, et ce de manière significative, notamment en cas d'investissement à long terme dans les actions du Compartiment.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <https://www.solactive.com>

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu quotidiennement.

La fréquence d'ajustement évoquée ci-dessus pourra avoir un impact en termes de coût(s) supporté(s) par le Compartiment et pourra en conséquence affecter la performance du Compartiment.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement sur le fixing de clôture officiel des futures Euro-Bund de 17h15.

Le fixing de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet : <https://www.solactive.com>

Conformément à l'article 34 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Solactive AG de l'indice de référence Solactive Bund Daily (-2x) Inverse Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres titres financiers de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20% de son actif en dette émise par un Etat non membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres émis par un même état émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres de la zone euro (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les titres financiers susvisés seront des obligations choisies sur la base de critères

D'éligibilité, notamment :

- Dette senior ;
- Maturité fixe ;
- Maturité résiduelle maximum ;
- Taille d'émission minimum ;
- Exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent.

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- Géographique ;
- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, les investisseurs sont invités à consulter le site : www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des titres financiers à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion ;
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) Toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque de réajustement quotidien du levier (double short)

Les Investisseurs sont inversement et doublement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau des futures sur Bund sous jacent à l'Indicateur de Référence sur une base quotidienne. En particulier, toute appréciation du marché sous-jacent sera inversement amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien de l'exposition figurant dans la formule de l'Indicateur de Référence "double short" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de l'opposé de la performance des futures sur Bund sous jacent à l'Indicateur de Référence. Les investisseurs sont en effet sous-exposés à la volatilité.

Par exemple, si les futures sur Bund sous jacent à l'Indicateur de Référence s'apprécient de 10% un jour ouvré donné puis se déprécie de 5% le jour ouvré suivant, l'ETF se sera déprécié au total de 12% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que les futures sur Bund sous jacent à l'Indicateur de Référence se seront appréciés de 4,5% sur la même période.

Si les futures sur Bund sous jacent à l'Indicateur de Référence se déprécient de 10% par jour ouvré donné puis s'apprécie de 6% le jour ouvré suivant, l'ETF s'apprécie au total de 5,60% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que les futures sur Bund sous jacent à l'Indicateur de Référence se seront dépréciés de 4,60% sur la même période.

Aussi, dans le cas où les futures sur Bund sous jacent à l'Indicateur de Référence s'apprécient de 5% par jour ouvré donné puis se déprécient de 5% le jour ouvré suivant, l'ETF se déprécie au total de 1% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), les futures sur Bund sous jacent à l'Indicateur de Référence se seront dépréciés aussi mais que de 0,25% sur la même période.

Scenario négatif 1

Cas où le levier négatif induit est supérieur à 2 dans un scénario de hausse du sous-jacent de l'Indicateur de Référence.

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	10%	110	-20%	80	x-2
jour 2	-5%	104.5	10%	88	x-2
période totale	4.50%		-12.00%		x-2,67

Scenario négatif 2

Cas où le levier négatif induit est inférieur à 2 dans un scénario de baisse du sous-jacent de l'Indicateur de Référence.

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	-10%	90	20%	120	x-2
jour 2	6%	95.4	-12%	105.6	x-2
période totale	-4.60%		5.60%		x-1,22

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité des sous-jacents de l'Indicateur de Référence sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que les sous-jacents de l'Indicateur de Référence enregistre également une baisse sur cette même période.

Scénario de levier inversé

Cas où le levier induit est positif sur la période.

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
		100		100	
jour 1	5%	105	-10%	90	x-2
jour 2	-5%	99.75	10%	99	x-2
période totale	-0.25%		-1.00%		x4

Risque de roll des futures

L'Indicateur de Référence étant composé de contrats à terme de type « futures » sur les obligations d'Etat allemandes (Bund), le maintien de l'exposition nécessite un roulement ("Roll") trimestriel des positions sur les futures : le roulement de contrats à terme consiste à transférer une position sur des futures d'une maturité proche (dans tous les cas avant l'expiration des contrats à terme) sur des futures de maturité plus longue.

L'investisseur est exposé à un risque de perte ou de gain lors des Roll des futures. Dans certaines configurations de marché, ce phénomène pourrait entraîner une perte systématique lors des Roll trimestriel et ainsi impacter négativement et progressivement l'écart entre la performance du Compartiment et la performance brute des positions vendeuses sur les sous-jacents des futures usvisés, et ce de manière significative, notamment en cas d'investissement à long terme dans les actions du Compartiment.

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des "IFT" négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer inversement, à la hausse comme à la baisse et avec un levier quotidien amplificateur de 2, à la performance du marché des obligations d'Etat allemandes de maturités résiduelles comprises entre 8.5 et 10.5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.*
- *Date de création du compartiment : 6 septembre 2018*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice Solactive Bund Daily (-2x) Inverse Index EUR (Ticker:SODI2BUN).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor Bund Daily (-2x) Inverse UCITS ETF - Acc	FR0010869578	EUR	5.97% ⁽¹⁾	6.41%		-72.15%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0168%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.5%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

LYXOR étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

La mesure des émissions de GES de ses investissements est considérée comme une première étape. Cela donnera aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

Après avoir soigneusement analysé les indicateurs et les données disponibles afin de prendre en compte et mesurer les risques de transition que le changement climatique pose aux émetteurs, LYXOR ne réalisera pas de rapport sur ces enjeux à ce stade. Nous travaillerons avec nos fournisseurs externes pour améliorer notre expertise afin de reporter et de refléter le risque de transition dans les années à venir.

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	327 538 293,42
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	327 538 293,42

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	327 538 293,42
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	327 538 293,42

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	327 538 293,42

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatéralisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	327 538 293,42
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	327 538 293,42

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	327 590 782,15	264 564 541,09
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	322 166 356,48	264 564 541,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	3 595 085,72	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 829 339,95	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	32 589 676,80	4 252 967,16
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	32 589 676,80	4 252 967,16
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	360 180 458,95	268 817 508,25

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	297 074 476,51	288 859 964,24
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	31 095 838,83	-23 881 936,73
• Résultat de l'exercice	-632 021,92	-549 872,94
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	327 538 293,42	264 428 154,57
Instruments financiers	-	92 032,42
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	92 032,42
Dettes	27 639 791,01	4 297 315,67
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	27 639 791,01	4 297 315,67
Comptes financiers	5 002 374,52	5,59
Concours bancaires courants	5 002 374,52	5,59
Emprunts	-	-
Total du passif	360 180 458,95	268 817 508,25

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	334 614 740,06	285 442 836,70
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	211,63	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 003,75	4 975,43
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 215,38	4 975,43
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 215,38	4 975,43
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-638 831,39	-698 916,10
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-637 616,01	-693 940,67
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	5 594,09	144 067,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-632 021,92	-549 872,94

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation ;
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent ;
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché ;
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;

exercice

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Lyxor Bund Daily (-2x) Inverse UCITS ETF est un Compartiment de droit français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus du Compartiment est disponible sur le site Internet www.lyxoretf.com ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Solactive AG. Solactive AG n'octroie aucune garantie et ne prend aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'Indicateur de Référence et/ou de la marque de l'Indicateur de Référence ou le niveau auquel se situe l'Indicateur de Référence à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indicateur de Référence est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG met tout en oeuvre pour s'assurer que l'Indicateur de Référence soit calculé correctement. Quelles que soient ses obligations envers l'émetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenu de signaler les erreurs affectant l'Indicateur de Référence aux tiers, y compris les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Compartiment. Ni la publication de l'Indicateur de Référence par Solactive AG, ni la licence de l'Indicateur de Référence ou de sa marque dans le cadre du Compartiment ne constitue une recommandation de la part de Solactive AG d'investir dans les actions du Compartiment et en aucun cas ne représente une garantie ou une opinion de Solactive AG d'un investissement dans les actions du Compartiment. Solactive AG ne sera pas responsable des conséquences des avis ou opinions qui découlent de cette déclaration ou de toute omission.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	264 428 154,57	559 305 303,52
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	381 404 950,40	28 949 799,10
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-330 019 677,81	-303 600 312,95
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 532 605,35	19 737 063,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 782 828,56	-16 458 589,85
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 938 999 600,82	4 153 898 298,85
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 921 661 575,55	-4 177 809 405,20
Frais de transaction	-	-18,82
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-10 646 692,16	1 843 557,39
- Différence d'estimation exercice N	2 159 040,31	12 805 732,47
- Différence d'estimation exercice N-1	12 805 732,47	10 962 175,08
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 921 372,37	-743 600,15
- Différence d'estimation exercice N	1 829 339,95	-92 032,42
- Différence d'estimation exercice N-1	-92 032,42	651 567,73
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-637 616,01	-693 940,67
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	327 538 293,42	264 428 154,57

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	26 688 123,75	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	177 642 245,84	-
Obligations à taux variable	58 626 791,47	-
Obligations zéro coupons	59 209 195,42	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	3 595 085,72	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	334 614 740,06
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	177 642 245,85	-	58 626 791,47	85 897 319,17
Titres de créances	3 595 085,72	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 002 374,52
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7 375 136,01	10 295 889,52	75 315 618,37	68 571 596,04	160 608 116,54
Titres de créances	-	3 595 085,72	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 002 374,52	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		32 589 676,80
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Sommes à recevoir		24 236 287,18
Ventes règlements différés		8 353 389,62
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		27 639 791,01
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		22 127 833,14
Somme à payer		5 459 474,29
Frais provisionnés		52 483,58
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	13 889 000	381 404 950,40	12 190 299	330 019 677,81
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	1 829 339,95

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-632 021,92	-549 872,94
Total	-632 021,92	-549 872,94
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-632 021,92	-549 872,94
Total	-632 021,92	-549 872,94
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	31 095 838,83	-23 881 936,73
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	31 095 838,83	-23 881 936,73
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	31 095 838,83	-23 881 936,73
Total	31 095 838,83	-23 881 936,73
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.08.2018
Actif net	327 538 293,42	264 428 154,57	559 305 303,52	897 805 489,25	1 041 735 398,90
Nombre d'actions en circulation	11 759 105	10 060 404	19 743 904	26 603 904	30 973 904
Valeur liquidative	27,854	26,284	28,3279	33,7471	33,6326
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	2,59	-2,42	-4,98	0,33	-1,99

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2125914593	ABBVIE INC 1.25% 01/06/2024	PROPRE	100 000,00	103 518,40	EUR	0,03
XS2125914916	ABBVIE INC 2.125% 01/06/2029	PROPRE	150 000,00	167 483,36	EUR	0,05
ES0200002063	ADIF ALTA VELOCIDAD 0.55% 31/10/2031	PROPRE	100 000,00	98 209,67	EUR	0,03
ES0200002030	ADIF ALTA VELOCIDAD 1.25% 04/05/2026	PROPRE	6 100 000,00	6 465 407,55	EUR	1,97
XS1717433541	AKELIUS RESIDENTIAL AB 1.125% 14/03/2024	PROPRE	750 000,00	772 838,63	EUR	0,24
XS2301127119	AKELIUS RESIDENTIAL PROP 0.75% 22/02/2030	PROPRE	631 000,00	606 882,32	EUR	0,19
XS2228897158	AKELIUS RESIDENTIAL PROP 1% 17/01/2028	PROPRE	3 257 000,00	3 276 144,02	EUR	1,00
XS2251233651	AKELIUS RESIDENTIAL PROP 1.125% 11/01/2029	PROPRE	283 000,00	284 155,34	EUR	0,09
XS1205616698	APT PIPELINES LTD 2% 22/03/2027	PROPRE	140 000,00	152 795,83	EUR	0,05
XS1196373507	AT& T INC 1.30% 05/09/2023	PROPRE	450 000,00	461 464,09	EUR	0,14
XS1907120528	AT T INC 1.8% 05/09/2026	PROPRE	200 000,00	213 629,92	EUR	0,07
FR0013520210	AXA HOME LOAN SFH 0.125% 25/06/2035	PROPRE	600 000,00	576 195,12	EUR	0,18
IT0005153975	BANCA POPOLARE DI MILANO 1.50% 02/12/2025	PROPRE	100 000,00	107 273,71	EUR	0,03
XS1788584321	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 09/03/2023	PROPRE	8 000 000,00	8 054 524,00	EUR	2,46
XS1594368539	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 12/04/2022	PROPRE	2 900 000,00	2 907 598,97	EUR	0,89
ES0413211873	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.625% 18/03/2023	PROPRE	300 000,00	305 151,37	EUR	0,09
ES0413211915	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.875% 22/11/2026	PROPRE	300 000,00	314 775,16	EUR	0,10
ES0413860547	BANCO DE SABADELL SA 0.625% 10/06/2024	PROPRE	300 000,00	306 450,86	EUR	0,09
ES0413860398	BANCO DE SABADELL SA 0.875% 12/11/2021	PROPRE	100 000,00	100 890,03	EUR	0,03
ES0413900590	BANCO SANTANDER SA 0.01% 27/02/2025	PROPRE	2 600 000,00	2 603 322,66	EUR	0,79
ES0413900566	BANCO SANTANDER SA 0.25% 10/07/2029	PROPRE	700 000,00	704 226,37	EUR	0,22
XS2113889351	BANCO SANTANDER SA 0.5% 04/02/2027	PROPRE	300 000,00	299 625,70	EUR	0,09
ES0413900392	BANCO SANTANDER SA 1.50% 25/01/2026	PROPRE	900 000,00	966 328,15	EUR	0,30
XS2345784057	BANK OF AMERICA CORP FRN 24/08/2025	PROPRE	1 381 000,00	1 405 511,22	EUR	0,43
XS2387929834	BANK OF AMERICA CORP VAR 22/09/2026	PROPRE	3 491 000,00	3 558 439,82	EUR	1,09

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1791326728	BANK OF MONTREAL VAR 14/03/2022	PROPRE	293 000,00	293 606,51	EUR	0,09
XS1706963284	BANK OF MONTREAL 0.2% 26/01/2023	PROPRE	900 000,00	907 950,82	EUR	0,28
XS2101325111	BANK OF NOVA SCOTIA 0.01% 14/01/2027	PROPRE	100 000,00	99 530,00	EUR	0,03
XS1377941106	BANK OF NOVA SCOTIA 0.375% 10/03/2023	PROPRE	231 000,00	233 888,64	EUR	0,07
ES0413307101	BANKIA SA 1.125% 05/08/2022	PROPRE	400 000,00	405 873,26	EUR	0,12
XS2373642102	BARCLAYS PLC VAR 09/08/2029	PROPRE	2 077 000,00	2 029 963,63	EUR	0,62
ES0000106684	BASQUE GOVERNMENT 0.25% 30/04/2031	PROPRE	83 000,00	80 710,36	EUR	0,02
ES0000106635	BASQUE GOVERNMENT 1.125% 30/04/2029	PROPRE	25 000,00	26 515,57	EUR	0,01
XS1840618216	BAYER CAPITAL CORP BV 15/12/2029	PROPRE	100 000,00	112 105,66	EUR	0,03
ES0413211071	BBVA 4% 25/02/25	PROPRE	400 000,00	465 114,90	EUR	0,14
BE0002499748	BELFIUS 0.25% 10/03/2022	PROPRE	800 000,00	803 498,63	EUR	0,25
BE0008524853	BELGIUM BE STRIP 0% 22/06/2037	PROPRE	1 005,00	925,21	EUR	0,00
DE000BHY0GP5	BERLIN HYP AG 0.125% 05/05/2022	PROPRE	682 000,00	684 727,91	EUR	0,21
XS2332592760	BNG BANK NV 0.125% 19/04/2033	PROPRE	1 292 000,00	1 266 166,02	EUR	0,39
XS1756434194	BNP PARIBAS FRN 19/01/2023	PROPRE	200 000,00	201 182,00	EUR	0,06
FR0014002X43	BNP PARIBAS VAR 13/04/2027	PROPRE	100 000,00	98 832,04	EUR	0,03
FR0013508710	BNP PARIBAS VAR 17/04/2029	PROPRE	300 000,00	307 945,07	EUR	0,09
FR0013323672	BPCE SA VAR 23/03/2023	PROPRE	8 000 000,00	8 049 840,00	EUR	2,46
FR0013111903	BPCE SFH - SOCIETE DE FI 0.375% 10/02/2023	PROPRE	500 000,00	506 401,30	EUR	0,15
FR0011993518	BPCE SFH SOCIETE DE FI 1.75% 27/06/24	PROPRE	500 000,00	528 413,49	EUR	0,16
FR0014003C70	BPIFRANCE SACA 0% 25/05/2028	PROPRE	7 400 000,00	7 359 744,00	EUR	2,25
IT0004288616	BUONI ORD 0% 01/08/2038	PROPRE	606 000,00	450 530,70	EUR	0,14
FR0011198787	CAISSE AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE I 1.5% 25/07/24	PROPRE	5 072 000,00	6 072 869,92	EUR	1,85
FR0013150257	CAISSE FRANCAISE DE FIN 0.625% 13/04/2026	PROPRE	900 000,00	927 860,42	EUR	0,28
FR0012467942	CAISSE FRANCAISE DE FIN 1.25% 22/01/2035	PROPRE	300 000,00	335 674,81	EUR	0,10
FR0013019510	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT 0.625% 26/01/2023	PROPRE	900 000,00	915 853,07	EUR	0,28
FR0013088432	CAISSE FRANCAISE DE FIN 1.50% 13/01/2031	PROPRE	400 000,00	449 660,44	EUR	0,14
FR0011213453	CAISSE REFINANCE L HABIT 3.60% 08/03/24	PROPRE	426 875,00	475 219,70	EUR	0,15
ES0414970204	CAIXA 3.875% 17/02/25	PROPRE	200 000,00	231 272,08	EUR	0,07
ES0440609248	CAIXABANK 2.625% 21/03/2024	PROPRE	500 000,00	541 201,71	EUR	0,17

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0414970303	CAJA AHORROS BARCELONA 4.5% 26/01/2022	PROPRE	200 000,00	209 254,11	EUR	0,06
ES0414950628	CAJA MADRID 4% 03/02/25	PROPRE	200 000,00	232 287,64	EUR	0,07
XS1456455572	CANADIAN IMPERIAL BANK 0% 25/07/2022	PROPRE	205 000,00	205 713,40	EUR	0,06
XS1991125896	CANADIAN IMPERIAL BANK 0.375% 03/05/2024	PROPRE	100 000,00	101 183,01	EUR	0,03
XS2012102674	CHUBB INA HOLDINGS INC 0.875% 15/06/2027	PROPRE	100 000,00	102 905,62	EUR	0,03
FR0013162302	CIE FINANCEMENT FONCIER 0.5% 04/09/2024	PROPRE	900 000,00	916 639,40	EUR	0,28
FR0012447696	CIE FINANCEMENT FONCIER 0.75% 21/01/2025	PROPRE	600 000,00	619 617,70	EUR	0,19
FR0011181171	CIE FINANCEMENT FONCIER 4.25% 19/01/2022	PROPRE	90 000,00	93 937,30	EUR	0,03
FR0011885722	CIE FINANCEMENT 2% 07/05/24	PROPRE	300 000,00	319 379,47	EUR	0,10
XS1795253134	CITIGROUP INC VAR 21/03/2023	PROPRE	8 121 000,00	8 170 700,52	EUR	2,49
XS1107727007	CITIGROUP INC 2.125% 10/09/2026	PROPRE	100 000,00	109 025,56	EUR	0,03
DE000CZ40LG8	COMMERZBANK AG 0.50% 09/06/2026	PROPRE	739 000,00	757 556,29	EUR	0,23
DE000CZ40N04	COMMERZBANK AG 0.625% 28/08/2024	PROPRE	51 000,00	51 860,89	EUR	0,02
DE000CZ40NS9	COMMERZBANK AG 1% 04/03/2026	PROPRE	12 000,00	12 426,69	EUR	0,00
XS1952948104	COMMONWEALTH BANK AUSTRALIA 0.875% 19/02/2029	PROPRE	200 000,00	211 203,40	EUR	0,06
XS1622193248	COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.25% 31/05/2024	PROPRE	600 000,00	607 152,99	EUR	0,19
FR0012452217	CRED MUTUEL CIC HOME LO 0.5% 21/01/2022	PROPRE	25 000,00	25 156,60	EUR	0,01
IT0005316788	CREDIT AGRICOLE CARIPARM 0.625% 13/01/2026	PROPRE	6 900 000,00	7 106 083,15	EUR	2,17
FR0010920900	CREDIT AGRICOLE COV BOND 4% 16/07/2025	PROPRE	50 000,00	58 107,26	EUR	0,02
FR0013066743	CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 0.625 11/09/23	PROPRE	9 000,00	9 161,19	EUR	0,00
FR0013141074	CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 1.25% 24/03/2031	PROPRE	600 000,00	659 266,19	EUR	0,20
XS1787278008	CREDIT AGRICOLE LONDON FRN 06/03/2023	PROPRE	6 000 000,00	6 041 985,50	EUR	1,84
FR0011182542	CREDIT MUTUEL CIC HOME LOAN 4.125% 19/01/24	PROPRE	600 000,00	677 600,96	EUR	0,21
XS2381633150	CREDIT SUISSE AG LONDON FRN 01/09/2023	PROPRE	100 000,00	101 671,50	EUR	0,03
XS2176687270	CREDIT SUISSE AG LONDON FRN 18/05/2022	PROPRE	440 000,00	442 549,56	EUR	0,14
CH0537261858	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 02/04/2026	PROPRE	500 000,00	555 502,40	EUR	0,17
IT0005451759	CREDITO EMILIANO SPA CREDEM 0.01% 07/07/2028	PROPRE	600 000,00	593 443,40	EUR	0,18
ES0205045026	CRITERIA CAIXA SA 0.875% 28/10/2027	PROPRE	300 000,00	300 980,96	EUR	0,09
DE000CZ40KG0	DEUT PFANDBRIEFBANK AG 0.25% 26/01/2022	PROPRE	3 060 000,00	3 071 560,09	EUR	0,94
XS1936139770	DEUTSCHE BAHN FIN GMBH 1.125% 18/12/2028	PROPRE	16 000,00	17 184,52	EUR	0,01

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000DL19VD6	DEUTSCHE BANK AG VAR 10/06/2026	PROPRE	51 000,00	53 406,81	EUR	0,02
DE000DL19U23	DEUTSCHE BANK AG 1.625% 20/01/2027	PROPRE	600 000,00	633 181,73	EUR	0,19
XS1382792197	DEUTSCHE TELEKOM INT FIN 0.625% 03/04/2023	PROPRE	68 000,00	69 088,49	EUR	0,02
FR0010775486	DEXIA MUNICIPAL AGENCY 5.375% 08/07/2024	PROPRE	781 000,00	910 216,02	EUR	0,28
XS2050404636	DH EUROPE FINANCE 0.2% 18/03/2026	PROPRE	150 000,00	149 705,22	EUR	0,05
XS2050406094	DH EUROPE FINANCE 0.75% 18/09/2031	PROPRE	100 000,00	99 195,47	EUR	0,03
XS2100664114	DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.5% 15/03/2030	PROPRE	347 000,00	363 331,29	EUR	0,11
XS2063495811	DIGITAL EURO FINCO 1.125% 09/04/2028	PROPRE	101 000,00	103 266,45	EUR	0,03
XS1371969483	DNB BANK ASA 1.125% 01/03/2023	PROPRE	422 000,00	433 513,08	EUR	0,13
XS1719108463	DNB BOLIGKREDITT AS 0.375% 20/11/2024	PROPRE	400 000,00	407 214,03	EUR	0,12
DE000A2G9HD6	DZ HYP AG 0.75% 30/06/2027	PROPRE	42 000,00	43 756,38	EUR	0,01
DE000A2NB841	DZ HYP AG 0.875% 17/04/2034	PROPRE	800 000,00	853 072,44	EUR	0,26
DE000A2GSP56	DZ HYP AG 0.875% 22/03/2028	PROPRE	350 000,00	369 356,34	EUR	0,11
BE0002432079	ELIA SYSTEM 3.25% 04/04/2028	PROPRE	300 000,00	361 739,01	EUR	0,11
XS1023703090	ENI 3.625% 29/01/29	PROPRE	100 000,00	124 662,03	EUR	0,04
AT0000A2KW37	ERSTE GROUP BANK AG VAR 16/11/2028	PROPRE	2 300 000,00	2 247 977,78	EUR	0,69
XS1422953932	EUROPEAN INVESTMENT BANK 1% 14/04/2032	PROPRE	52 000,00	56 810,22	EUR	0,02
XS1794675931	FAIRFAX FINL HLDGS LTD 2.75% 29/03/2028	PROPRE	100 000,00	110 905,47	EUR	0,03
DE0001143352	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 04/07/2032	PROPRE	579,00	587,38	EUR	0,00
DE0001143386	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 04/07/2035	PROPRE	517,00	522,90	EUR	0,00
XS2337252931	FEDEX CORP 0.4% 04/05/2029	PROPRE	350 000,00	343 918,34	EUR	0,11
XS2085547433	FIDELITY NATL INFO SERV 0.125% 03/12/2022	PROPRE	100 000,00	100 490,38	EUR	0,03
FR0013410552	FRANCE I 0.1% 01/03/2029	PROPRE	6 689 130,00	7 913 231,15	EUR	2,42
FR0011461656	FRANCE OAT FUNGIBLE STRIP 0% 25/05/2044	PROPRE	487 500,00	409 685,25	EUR	0,13
FR0011461664	FRANCE OAT FUNGIBLE STRIP 0% 25/05/2045	PROPRE	487 500,00	412 010,63	EUR	0,13
FR0011461375	FRANCE OAT FUNGIBLE STRP 0% 25/05/2022	PROPRE	195 000,00	195 737,10	EUR	0,06
FR0011461417	FRANCE OAT FUNGIBLE STRP 0% 25/05/2025	PROPRE	487 500,00	493 969,13	EUR	0,15
FR0011461425	FRANCE OAT FUNGIBLE STRP 0% 25/05/2026	PROPRE	332 194,00	335 901,29	EUR	0,10
FR0011461433	FRANCE OAT FUNGIBLE STRP 0% 25/05/2027	PROPRE	487 500,00	491 609,63	EUR	0,15
FR0011461458	FRANCE OAT FUNGIBLE STRP 0% 25/05/2028	PROPRE	487 500,00	489 464,63	EUR	0,15

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011461524	FRANCE OAT FUNGIBLE STRP 0% 25/05/2033	PROPRE	487 500,00	464 865,38	EUR	0,14
FR0011461573	FRANCE OAT FUNGIBLE STRP 0% 25/05/2036	PROPRE	487 500,00	453 087,38	EUR	0,14
FR0011461599	FRANCE OAT FUNGIBLE STRP 0% 25/05/2038	PROPRE	487 500,00	441 933,38	EUR	0,13
FR0011461615	FRANCE OAT FUNGIBLE STRP 0% 25/05/2040	PROPRE	487 500,00	431 715,38	EUR	0,13
FR0011461623	FRANCE OAT FUNGIBLE STRP 0% 25/05/2041	PROPRE	487 500,00	423 827,63	EUR	0,13
FR0011461631	FRANCE OAT FUNGIBLE STRP 0% 25/05/2042	PROPRE	487 500,00	420 483,38	EUR	0,13
FR0011461565	FRANCE OAT FUNGIBLE 0% 25/05/2035	PROPRE	487 500,00	456 066,00	EUR	0,14
FR0010810101	FRANCE OAT 0% 25 /10/38	PROPRE	8 945 409,00	8 109 997,25	EUR	2,48
FR0010809863	FRANCE OAT 0% 25/04/2043	PROPRE	2 055,00	1 756,59	EUR	0,00
FR0010809558	FRANCE OAT 0% 25/04/2048	PROPRE	22 305,00	17 863,41	EUR	0,01
FR0010809905	FRANCE OAT 0% 25/04/44	PROPRE	1 017,00	858,93	EUR	0,00
FR0014003N51	FRANCE 0.1% I 01/03/2032	PROPRE	6 646 132,00	7 834 773,56	EUR	2,39
XS1612542826	GENERAL ELECTRIC CO 0.875% 17/05/2025	PROPRE	450 000,00	461 250,62	EUR	0,14
XS1238901166	GENERAL ELECTRIC CO 1.25% 26/05/2023	PROPRE	100 000,00	102 460,95	EUR	0,03
XS1238902057	GENERAL ELECTRIC CO 1.875% 28/05/2027	PROPRE	200 000,00	216 201,29	EUR	0,07
XS2338355360	GOLDMAN SACHS GP FRN 30/04/2024	PROPRE	723 000,00	730 922,21	EUR	0,22
XS2107332483	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 21/04/2023	PROPRE	407 000,00	407 785,78	EUR	0,12
XS2389353181	GOLDMAN SACHS GROUP INC VAR 23/09/2027	PROPRE	1 029 000,00	1 050 294,58	EUR	0,32
LU2320463339	GRAND DUCHY OF LUXEMBOUR 0% 24/03/2031	PROPRE	2 020 000,00	1 991 598,80	EUR	0,61
XS1528141788	GREAT-WEST LIFE CO INC 1.75% 07/12/2026	PROPRE	100 000,00	108 910,19	EUR	0,03
XS1019821732	HOLCIM FINANCE LUX 3% 22/01/2024	PROPRE	100 000,00	109 227,25	EUR	0,03
XS2386287762	HSBC BANK CANADA 0.01% 14/09/2026	PROPRE	2 133 000,00	2 124 923,23	EUR	0,65
XS2388490802	HSBC HOLDINGS PLC FRN 24/09/2026	PROPRE	100 000,00	102 371,40	EUR	0,03
DE000A1KRJV6	ING DIBA AG 0.01% 07/10/2028	PROPRE	6 500 000,00	6 455 976,30	EUR	1,97
XS1761785077	INNOGY FINANCE BV 1.5% 31/07/2029	PROPRE	73 000,00	78 527,05	EUR	0,02
XS2173111282	INSTITUT CREDITO OFICIAL 0.25% 30/04/2024	PROPRE	480 000,00	487 557,11	EUR	0,15
XS1599167589	INTESA SANPAOLO SPA VAR 19/04/2022	PROPRE	1 262 000,00	1 267 358,87	EUR	0,39
IT0000966017	INTESA SANPAOLO SPA 0% 08/01/27	PROPRE	1 019,00	974,82	EUR	0,00
IT0005174492	INTESA SANPAOLO SPA 0.625% 23/03/2023	PROPRE	1 300 000,00	1 322 991,30	EUR	0,40
IT0004992787	INTESA SANPAOLO SPA 3.25% 10/02/2026	PROPRE	400 000,00	465 478,36	EUR	0,14

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004872328	INTESA SANPAOLO 3.625% 22	PROPRE	100 000,00	107 742,26	EUR	0,03
IT0005415416	ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	PROPRE	4 361 000,00	4 867 249,12	EUR	1,49
IT0001247342	ITALIAN REPUBLIC 0% 01/11/2024	PROPRE	1 651 318,00	1 641 938,51	EUR	0,50
IT0003685093	ITALIAN REPUBLIC 5.20% 31/07/2034	PROPRE	12 000,00	17 174,06	EUR	0,01
IT0004848690	ITALIE 0% STRIP PO 01/08/2039	PROPRE	1 974 120,00	1 453 505,07	EUR	0,44
IT0004848484	ITALY BTPS HYBID 0% 01/11/29	PROPRE	600 089,00	555 736,42	EUR	0,17
IT0004848534	ITALY BTPS HYBRD 0% 01/02/33	PROPRE	113 859,00	98 057,08	EUR	0,03
IT0004848435	ITALY BTPS HYBRID 0% 01/11/23	PROPRE	298 111,00	298 972,54	EUR	0,09
IT0004848708	ITALY BTPS 0% STRIP 01/08/23	PROPRE	453 625,00	455 825,08	EUR	0,14
IT0004288590	ITALY 0% BTPS STRIP 01/08/37	PROPRE	217 000,00	166 230,68	EUR	0,05
IT0001247367	ITALY 0% STRIP 01/11/25	PROPRE	194 480,12	191 784,63	EUR	0,06
IT0003268932	ITALY 0% 01/08/2029	PROPRE	6 171 402,00	5 725 333,06	EUR	1,75
IT0001464202	ITLAY 0% 01/11/2030	PROPRE	1 171 873,00	1 057 756,01	EUR	0,32
XS1960248919	JPMORGAN CHASE & CO VAR 11/03/2027	PROPRE	407 000,00	420 930,66	EUR	0,13
DE000A254PM6	KFW 0% 18/02/2025	PROPRE	20 000,00	20 165,20	EUR	0,01
BE0008521826	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/06/2034	PROPRE	47 250,00	44 951,05	EUR	0,01
BE0008527880	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/06/2040	PROPRE	13 608,00	12 075,60	EUR	0,00
NL0011613930	KINGDOM OF NETHERLANDS 0% 15/01/2024	PROPRE	500 000,00	505 507,50	EUR	0,15
NL0011613963	KINGDOM OF NETHERLANDS 0% 15/01/2027	PROPRE	1 373 285,00	1 390 643,32	EUR	0,42
NL0011613989	KINGDOM OF NETHERLANDS 0% 15/01/2029	PROPRE	11 916,00	12 015,32	EUR	0,00
NL0000003531	KINGDOM OF NETHERLANDS 0% 15/01/2031	PROPRE	4 000,00	3 976,22	EUR	0,00
NL0011614003	KINGDOM OF NETHERLANDS 0% 15/01/2031	PROPRE	518 226,00	517 510,85	EUR	0,16
NL0011614045	KINGDOM OF NETHERLANDS 0% 15/01/2035	PROPRE	300 000,00	292 693,50	EUR	0,09
NL0000102788	KINGDOM OF NETHERLANDS 0% 15/01/2037	PROPRE	2 066,00	2 026,50	EUR	0,00
ES0000012593	KINGDOM OF SPAIN 0% 30/07/2032	PROPRE	4 100 000,00	3 817 346,00	EUR	1,17
ES0000011967	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2022	PROPRE	191 738,00	191 996,85	EUR	0,06
ES0000012957	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2031	PROPRE	9 329,00	8 864,32	EUR	0,00
ES00000126X6	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/10/2024	PROPRE	500 000,00	505 310,00	EUR	0,15
NL0011613906	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2022	PROPRE	2 646 720,00	2 651 232,66	EUR	0,81
XS2081058096	KOMMUNEKREDIT 0.625% 21/11/2039	PROPRE	190 000,00	194 165,68	EUR	0,06

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2242924491	KUNTARAOHITUS OYJ 0% 14/10/2030	PROPRE	1 271 000,00	1 252 011,26	EUR	0,38
ES0443307063	KUTXABANK SA 1.25% 22/09/2025	PROPRE	300 000,00	314 380,23	EUR	0,10
DE000A2NB9Y6	LAND BERLIN 0.01% 18/05/2027	PROPRE	2 988 000,00	2 990 259,01	EUR	0,91
DE000A3H2W42	LAND NIEDERSACHSEN 0.01% 13/08/2030	PROPRE	1 000,00	985,30	EUR	0,00
DE000NRW0MK0	LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0% 15/01/2029	PROPRE	6 808 000,00	6 770 760,24	EUR	2,07
DE000NRW0MA1	LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0.2% 09/04/2030	PROPRE	2 314 000,00	2 325 371,57	EUR	0,71
XS1548773040	LANDBK HESSEN THUERINGEN 0.00% 12/01/2022	PROPRE	100 000,00	100 112,00	EUR	0,03
XS1382379318	LANDBK HESSEN THUERINGEN 0.125% 21/11/2022	PROPRE	900 000,00	906 718,44	EUR	0,28
XS1793271716	LANDBK HESSEN THUERINGEN 0.25% 20/03/2023	PROPRE	500 000,00	505 322,40	EUR	0,15
XS1548773982	LANDBK HESSEN THUERINGEN 0.625% 12/01/2027	PROPRE	500 000,00	518 287,12	EUR	0,16
XS1673096829	LANDWIRTSCH RENTENBANK 0.25% 29/08/2025	PROPRE	4 350 000,00	4 417 578,14	EUR	1,35
DE000LB09PR3	LB BADEN-WUERTTEMBERG 0.05% 11/11/2021	PROPRE	1 000,00	1 000,64	EUR	0,00
XS1693260702	LEASEPLAN CORPORATION NV 0.75% 03/10/2022	PROPRE	223 000,00	225 213,60	EUR	0,07
XS2155365641	LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09/04/2025	PROPRE	600 000,00	678 131,59	EUR	0,21
ES0468675030	LIBERBANK SA 0.25% 25/09/2029	PROPRE	100 000,00	99 491,03	EUR	0,03
XS1391589626	LLOYDS BANK PLC 0.5% 11/04/2023	PROPRE	750 000,00	760 768,66	EUR	0,23
XS1517174626	LLOYDS BANKING GROUP PLC 1% 09/11/2023	PROPRE	100 000,00	103 237,82	EUR	0,03
XS1633845158	LLYODS BANKING GROUP PLC FRN 21/06/2024	PROPRE	500 000,00	508 260,33	EUR	0,16
XS2133077383	LUMINOR BANK 0.01% 11/03/2025	PROPRE	100 000,00	99 971,47	EUR	0,03
XS1403264291	MCDONALDS CORP 1.75% 03/05/2028	PROPRE	100 000,00	108 995,40	EUR	0,03
IT0005142952	MEDIOBANCA SPA 1.375% 10/11/2025	PROPRE	3 216 000,00	3 439 636,23	EUR	1,05
XS2056374353	MONDELEZ INTL HOLDINGS NE 0.875% 01/10/2031	PROPRE	100 000,00	100 430,71	EUR	0,03
XS2404028230	MORGAN STANLEY VAR 29/04/2033	PROPRE	3 400 000,00	3 390 157,00	EUR	1,04
XS1278084147	MPT OPER PARTINERSP / FINL 4% 19/08/2022	PROPRE	368 000,00	379 492,34	EUR	0,12
DE000MHB13J7	MUENCHENER HYPOTHEKENBANK EG 0.5% 14/03/2025	PROPRE	367 000,00	375 577,44	EUR	0,11
DE000MHB12J9	MUNCHEN HYP 1.5% 25/06/2024	PROPRE	35 000,00	36 743,09	EUR	0,01
XS1173616753	NATIONAL BANK OF CANADA 0.5% 26/01/2022	PROPRE	350 000,00	352 217,47	EUR	0,11
XS2385790667	NATIONWIDE BLDG SOCIETY 0.25% 14/09/2028	PROPRE	6 250 000,00	6 131 097,60	EUR	1,87
XS1569896498	NATIONWIDE BLDG SOCIETY 0.5% 23/02/2024	PROPRE	681 000,00	693 947,21	EUR	0,21
XS0289011198	NATWIDE BS 4.375% 02/22 *EUR	PROPRE	750 000,00	784 189,62	EUR	0,24

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1284550941	NEDER WATERSCHAPSBANK 1% 03/09/2025	PROPRE	316 000,00	330 028,45	EUR	0,10
XS2170362912	NESTLE FINANCE INTL LTD 0.375%12/05/2032	PROPRE	150 000,00	146 902,15	EUR	0,04
XS1204140971	NORDEA BANK FINLAND PLC 0.625% 17/03/2027	PROPRE	659 000,00	683 164,45	EUR	0,21
XS1522968277	NORDEA MORTGAGE BANK PLC 0.25% 21/11/2023	PROPRE	450 000,00	455 966,94	EUR	0,14
XS2079316753	NORDLB LX COV BOND BANK 0.05% 2025	PROPRE	500 000,00	499 190,41	EUR	0,15
DK0009520280	NYKREDIT REALKREDIT AS 0.5% 19/01/2022	PROPRE	149 000,00	149 874,85	EUR	0,05
FR0010809871	OAT 0% 25/04/2022	PROPRE	845 162,88	848 053,34	EUR	0,26
FR0010809921	OAT 0% 25/04/2023	PROPRE	92 301,75	93 124,16	EUR	0,03
FR0010810002	OAT 0% 25/04/2024	PROPRE	729 250,00	737 563,45	EUR	0,23
FR0010810069	OAT 0% 25/04/2025	PROPRE	9 790 200,80	9 909 543,35	EUR	3,03
FR0010810127	OAT 0% 25/04/2026	PROPRE	195 600,00	197 900,26	EUR	0,06
FR0010810184	OAT 0% 25/04/2028	PROPRE	273 500,00	274 626,82	EUR	0,08
FR0010809459	OAT 0% 25/04/2033	PROPRE	1 011,00	967,43	EUR	0,00
FR0010809483	OAT 0% 25/04/2035 STRIPPS	PROPRE	4 840 490,80	4 567 196,69	EUR	1,39
FR0010810077	OAT 0% 25/04/2037	PROPRE	1 482 633,00	1 362 554,55	EUR	0,42
FR0010809715	OAT 0% 25/04/2038	PROPRE	2 243 701,00	2 035 979,16	EUR	0,62
FR0010809574	OAT 0% 25/04/2049	PROPRE	1 085,00	860,36	EUR	0,00
FR0010809426	OAT 0% 25/04/32	PROPRE	795 590,00	770 115,21	EUR	0,24
FR0010810135	OAT 0% 25/10/2026	PROPRE	2 723 678,00	2 749 144,39	EUR	0,84
FR0000578569	OAT 0% 251028 IMPT	PROPRE	2 000 000,00	2 003 270,00	EUR	0,61
XS1138366445	OEBB INFRASTRUKTUR AG 1% 18/11/2024	PROPRE	23 000,00	24 015,49	EUR	0,01
XS2189613982	OMV AG 0.75% 16/06/2030	PROPRE	46 000,00	46 903,72	EUR	0,01
XS0300113254	PROCTER GB 4.875% 05/27	PROPRE	200 000,00	256 958,66	EUR	0,08
XS1808478710	PROVINCE OF ALBERTA 0.625% 18/04/2025	PROPRE	5 570 000,00	5 707 079,99	EUR	1,74
XS0525602339	RABOBANK 4.125% 14/07/25	PROPRE	1 000,00	1 166,87	EUR	0,00
FR0013309606	RCI BANQUE SA VAR 12/01/2023	PROPRE	6 108 000,00	6 125 346,72	EUR	1,87
FR0013476090	RCI BANQUE SA 1.125% 15/01/2027	PROPRE	274 000,00	281 008,69	EUR	0,09
AT0000A2KQ43	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/10/2040	PROPRE	1 088 000,00	996 183,68	EUR	0,30
AT0000A0N9A0	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.65% 20/04/2022	PROPRE	84 000,00	87 345,72	EUR	0,03
IT0004848591	REPUBLIC OF ITALY 0% 01/08/2034	PROPRE	67 377,90	55 735,67	EUR	0,02

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004848443	REPUBLIC OF ITALY 0% 01/11/26	PROPRE	340 000,00	332 450,30	EUR	0,10
XS1310032260	REPUBLIC OF LITHUANIA 2.125% 22/10/2035	PROPRE	163 000,00	200 941,58	EUR	0,06
SK4120014150	REPUBLIC OF SLOVAKIA 1% 12/06/2028	PROPRE	42 000,00	45 322,95	EUR	0,01
SK4120011420	REPUBLIC OF SLOVAKIA 1.625% 21/1/2031	PROPRE	94 592,00	109 635,76	EUR	0,03
SK4120012691	REPUBLIC OF SLOVAKIA 1.875% 09/03/2037	PROPRE	9 000,00	10 837,76	EUR	0,00
SK4120009044	REPUBLIC OF SLOVAKIA 3% 28/02/2023	PROPRE	66 000,00	70 647,15	EUR	0,02
SK4120008871	REPUBLIC OF SLOVAKIA 3.375% 15/11/2024	PROPRE	637 207,00	738 751,00	EUR	0,23
SK4120008954	REPUBLIC OF SLOVAKIA 3.875% 08/02/2033	PROPRE	40 750,00	58 806,57	EUR	0,02
SI0002103776	REPUBLIC OF SLOVENIA 1% 06/03/2028	PROPRE	99 000,00	105 526,35	EUR	0,03
ES0000012692	REPUBLIC OF SPAIN 0% 30/07/2024	PROPRE	114 327,00	115 310,21	EUR	0,04
XS1575979148	ROYAL BANK OF SCOTLAND VAR 08/03/2023	PROPRE	100 000,00	102 126,59	EUR	0,03
XS1487315860	SANTANDER UK GROUP HLDGS 1.125% 08/09/2023	PROPRE	163 000,00	166 991,09	EUR	0,05
XS1232098001	SIMON INTL FINANCE SCA 1.375% 18/11/2022	PROPRE	7 392 000,00	7 594 594,47	EUR	2,32
SK4000017398	SLOVAKIA 0% 17/06/2024	PROPRE	66 945,00	67 884,91	EUR	0,02
XS0368361217	SNCF 4.875% 12/06/23 *EUR	PROPRE	100 000,00	110 358,93	EUR	0,03
BE6282460615	SOLVAY SA 2.75% 02/12/2027	PROPRE	1 700 000,00	1 964 655,53	EUR	0,60
XS1526515892	SP MORTGAGE BANK 0.1% 29/11/2021	PROPRE	400 000,00	400 582,41	EUR	0,12
ES0000012775	SPAIN 0% STRIP 30/07/2032	PROPRE	5 080 222,00	4 735 833,75	EUR	1,45
XS1827891869	SPAREBANK 1 SMN 0.75% 03/07/2023	PROPRE	200 000,00	203 807,37	EUR	0,06
ES00000120R1	SPGB STRIP 0% 30/07/35	PROPRE	1 016,00	901,60	EUR	0,00
ES00000120T7	SPGB 0% STRIP 30/07/37	PROPRE	1 874 371,00	1 601 837,46	EUR	0,49
ES00000122W7	SPGB 0% STRIP 30/07/41	PROPRE	3 856 707,00	3 065 272,16	EUR	0,94
ES0000012767	SPGB 0% 30/07/2031	PROPRE	3 718 450,00	3 505 010,97	EUR	1,07
ES00000120U5	SPGB 0% 30/07/2038	PROPRE	3 703 500,00	3 067 757,19	EUR	0,94
ES00000120V3	SPGB 0% 30/07/2039	PROPRE	164 818,00	136 075,39	EUR	0,04
XS1368543135	STADSHYPOTEK AB 0.375% 22/02/2023	PROPRE	679 000,00	687 765,42	EUR	0,21
XS2021467753	STANDARD CHARTERED PLC 0.9% 02/07/2027	PROPRE	600 000,00	612 877,73	EUR	0,19
DE000A1RQBY4	STATE OF HESSE 1.125% 10/12/2021	PROPRE	27 000,00	27 321,00	EUR	0,01
DE000A2YNW43	STATE OF LOWER SAXONY 0% 10/07/2026	PROPRE	20 000,00	20 049,00	EUR	0,01
DE000NRWOLF2	STATE OF NORTH RHINE WESTPHALIA 0.9% 15/11/2028	PROPRE	393 000,00	418 981,01	EUR	0,13

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000NRW0KZ2	STATE OF NORTH RHINE WESTPHALIA 1.65% 22/02/2038	PROPRE	134 000,00	160 346,68	EUR	0,05
XS2087639626	STRYKER CORP 0.75% 01/03/2029	PROPRE	114 000,00	115 717,39	EUR	0,04
FR0010913780	SUEZ ENVI 4.125% 24/06/2022	PROPRE	50 000,00	52 222,74	EUR	0,02
XS1200837836	SWEDBANK HYPOTEK AB 0.375% 11/03/2022	PROPRE	673 000,00	676 899,80	EUR	0,21
XS2177441990	TELEFONICA EMISIONES SAU 1.201% 21/08/2027	PROPRE	1 000 000,00	1 047 512,00	EUR	0,32
XS1405762805	TELEKOM FINANZMANAGEMENT 1.5% 07/12/2026	PROPRE	100 000,00	107 678,16	EUR	0,03
XS1401105587	TORONTO-DOMINION BANK 0.375% 27/04/2023	PROPRE	400 000,00	405 028,71	EUR	0,12
CH0302790123	UBS GROUP FUNDING 1.75% 16/11/2022	PROPRE	1 847 000,00	1 918 753,67	EUR	0,59
FR0013489259	UNEDIC 0% 05/03/2030	PROPRE	100 000,00	98 404,00	EUR	0,03
FR0014000667	UNEDIC 0% 25/11/2028	PROPRE	7 100 000,00	7 053 282,00	EUR	2,15
XS1376614118	UNIBAIL-RODAMCO SE 1.375% 09/03/2026	PROPRE	100 000,00	105 704,58	EUR	0,03
DE000HV2AGL5	UNICREDIT BANK AG 1.875% 12/09/22	PROPRE	35 000,00	35 808,15	EUR	0,01
AT000B049788	UNICREDIT BK AUSTRIA AG 0.25% 04/06/2027	PROPRE	400 000,00	404 341,70	EUR	0,12
FR0011991306	UNICREDIT SPA 0% 19/06/2019	PROPRE	100 000,00	105 689,05	EUR	0,03
IT0005215147	UNIONE DI BANCHE ITALIAN 0.375% 14/09/2026	PROPRE	208 000,00	211 430,63	EUR	0,06
IT0005140030	UNIONE DI BANCHE ITALIAN 1% 27/01/2023	PROPRE	271 000,00	277 746,23	EUR	0,08
IT0005283491	UNIONE DI BANCHE ITALIAN 1.125% 04/10/2027	PROPRE	300 000,00	317 575,15	EUR	0,10
IT0004992878	UNIONE DI BANCHE ITALIAN 3.125% 05/02/2024	PROPRE	421 000,00	462 605,93	EUR	0,14
XS1030900242	VERIZON COMMUNIC 3.25% 17/02/26	PROPRE	300 000,00	346 797,78	EUR	0,11
XS2389688107	VITERRA FIN B V 0.375% 24/09/2025	PROPRE	300 000,00	298 032,21	EUR	0,09
XS2389688875	VITERRA FINANCE BV 1.0% 24/09/2028	PROPRE	200 000,00	196 779,70	EUR	0,06
XS2152062209	VOLKSWAGEN FIN SERV AG 3% 06/04/2025	PROPRE	82 000,00	90 854,38	EUR	0,03
XS2343822503	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0.625% 19/07/2029	PROPRE	830 000,00	813 329,51	EUR	0,25
XS1692347526	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 1.125% 04/04/2024	PROPRE	114 000,00	117 596,04	EUR	0,04
DE000A3MP4U9	VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028	PROPRE	300 000,00	290 593,40	EUR	0,09
DE000A3MP4V7	VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	PROPRE	200 000,00	192 308,79	EUR	0,06
XS2388390507	WESTPAC BANKING CORP 0.01% 22/09/2028	PROPRE	4 030 000,00	3 985 473,47	EUR	1,22
XS1978200472	WESTPAC BANKING CORP 0.375% 02/04/2026	PROPRE	200 000,00	203 771,73	EUR	0,06
XS2388390689	WESTPAC BANKING CORP 0.375% 22/09/2036	PROPRE	7 708 000,00	7 519 009,34	EUR	2,30

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1722859532	WESTPAC BANKING CORP 0.625% 22/11/2024	PROPRE	100 000,00	102 735,75	EUR	0,03
Total Obligation				322 166 356,48		98,36
Total Valeurs mobilières				322 166 356,48		98,36
Swap de Performance						
SWAP03589615	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	52 483,58	EUR	0,02
SWAP03938286	INDEX LEG ACC LYX ET	PROPRE	334 614 740,06	327 538 298,57	EUR	100,00
SWAP03589639	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	334 614 740,06	-325 761 442,20	EUR	-99,46
Total Swap de Performance				1 829 339,95		0,56
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	24 236 287,18	24 236 287,18	EUR	7,40
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-5 459 474,29	-5 459 474,29	EUR	-1,67
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-22 127 833,14	-22 127 833,14	EUR	-6,76
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-5 002 374,52	-5 002 374,52	EUR	-1,53
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	8 353 389,62	8 353 389,62	EUR	2,55
Total BANQUE OU ATTENTE				-5,15		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-52 483,58	-52 483,58	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-52 483,58		-0,02
Total Liquidités				-52 488,73		-0,02
Creances negociables						
Interets precomptes.						
EU000A3K4C18	BELIUM 0% 04/03/2022	PROPRE	3 586 836,00	3 595 085,72	EUR	1,10
Total Interets precomptes.				3 595 085,72		1,10
Total Creances negociables				3 595 085,72		1,10
Total LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF				327 538 293,42		100,00

LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions de pays de la zone Euro.

Le compartiment Lyxor FTSE MIB UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont éventuellement le marché français. Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice FTSE MIB™ Net Total Return (dividendes net réinvestis) (l'« Indicateur de Référence ») libellé en Euros, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.50%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence mesure la performance de 40 actions cotées sur le marché organisé et géré de la Bourse italienne et vise à répliquer la répartition sectorielle du marché intérieur italien.

L'Indicateur de Référence est un indice « Net Total Return », c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

La composition de l'Indicateur de Référence est déterminée sur la base de trois critères : le flottant, la liquidité et la représentativité des principaux secteurs du marché selon la classification ICB (Industry Classification Standard).

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.ftse.com>

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Publication de l'Indicateur de Référence

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de FTSE : <http://www.ftse.com>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur FTSE International Limited de l'Indicateur de Référence a jusqu'au 31 décembre 2023 pour demander un agrément ou un enregistrement, le cas échéant, auprès de l'autorité compétente.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence, éditées par Euronext, sont disponibles sur le site Internet: <http://www.ftse.com>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions européennes de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence, notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o géographique

o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 cidessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées cidessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des "IFT" négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés des actions italiennes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.
- Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE MIB Net TR EUR (Ticker:FTSEMIBN).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor FTSE MIB (DR) UCITS ETF - Dist	FR0010010827	EUR	53.53% ⁽¹⁾	53.12%		74.08%
Lyxor FTSE MIB (DR) UCITS ETF - Acc	FR0014002H76	EUR	11.13% ⁽¹⁾	10.77%		11.13%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.3173%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.5%.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion. Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Partie intégrante de sa politique d'investisseur responsable, Lyxor a défini une politique d'engagement actionnaire regroupant une politique d'exercice des droits de vote et une politique d'engagement. Celle-ci est disponible sur le site de Lyxor.com.

Cette année, le périmètre de vote est le suivant :

- Fonds (Fonds communs de placement – FCP) et SICAV de droit français, allemand et luxembourgeois (*)
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, Lyxor participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

(*) A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplique indirecte dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance.

Ce fonds est inclus dans le scope de vote.

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Politique de vote – Gouvernance :

Un comité de gouvernance supervise la mise en œuvre de la politique de vote. Il a la charge d'établir les lignes directrices de la politique de vote et a la responsabilité de s'assurer que ces directives et procédures sont suivies. Lyxor révisé sa politique de vote chaque année. Un rapport de vote annuel est publié sur le site internet Lyxor.com.

Politique de vote - Processus opérationnel :

En complément de l'analyse interne réalisée, Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS.

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote par procuration. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible (notamment pour certaines entreprises françaises), des formulaires de vote par procuration sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

En terme d'exercice des droits de vote, le détail du vote du fond est présenté ci-après.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

•La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/ \$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO₂e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

•Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

•Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

-Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

•le score de l'indice de performance climatique Germanwatch

•le score de performance environnementale

•l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

•Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

•Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

-Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.7	7.0	5.3	4.9

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 40

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		7.0	27.6%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.1	10.3%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.9	5.6%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	7.7	7.5%			
	Pollution, Gestion des Déchets	7.1	4.1%			
Social		5.3	36.6%		0.0	0.0%
	Capital Humain	5.3	17.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.1	14.1%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	4.4	3.5%			
	Opposition des parties prenantes	8.9	1.9%			
Gouvernance		4.9	35.8%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			0.8%	0.8%				
Consommation Discrétionnaire		0.6%		8.7%	8.0%			
Biens de Consommation de Base			1.4%					
Énergie			7.1%	0.2%	1.0%			
Finance	9.3%	5.5%	12.4%	3.4%	0.7%			
Santé		1.3%	2.2%					
Industrie	3.3%	2.0%		2.5%	1.2%			
Technologies de l'Information		8.1%						
Matériaux				0.4%				
Services aux Collectivités	12.8%	4.6%	1.9%					

Les meilleurs (AAA,AA) **48%**
Dans la moyenne (A, BBB,BB) **52%**
Les moins bons (B,CCC) **0%**

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings. A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 2%
Orange 31%
Jaune 16%
Vert 51%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
102	190	214	Scope 1 reporté (vs estimé)	100%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	100%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbonées financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	20%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	20%
Pétrole	20%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0032
Pétrole (MMBOE)	0.0033

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	1 387.2
Gaz	1 023.3
Total	2 410.5

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	2 410.5

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.0%	0.0%	9.4%
Certains efforts	92.0%	98.8%	62.6%
Efforts limités/Informations	4.3%	1.2%	16.1%
Aucun effort/Aucune preuve	1.7%	0.0%	11.8%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	5.5
Low carbon transition management Score	5.4
Operational Transition	13.9%
Production Transition	13.9%
Neutral	55.7%
Solutions	2.1%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	26.1%	Combustibles liquides	7.9%	Gaz naturel	32.8%
Nucléaire	10.2%	Renouvelables	17.9%	Charbon	5.2%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	48%
20-49.9%	1%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	23.9%	Efficacité énergétique	39.8%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	7.7%	Eau durable	3.5%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	1.4%	Efficacité énergétique	1.6%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.1%	Eau durable	0.1%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 2.6%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	3%
Vague froide	27%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	1%
Stress hydrique	52%
Wildfire	7%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	6.2%	90.1%	3.7%	73.8%	18.3%	7.9%
Émissions de dioxyde de carbone	7.0%	72.2%	20.7%	76.5%	16.1%	7.4%
Déchets électroniques	9.5%	10.7%	79.7%	99.7%		0.3%
Opportunités dans le bâtiment vert	6.1%	72.8%	21.1%	100.0%	0.0%	
Opp's dans les énergies renouvelables	7.8%	50.3%	41.9%	90.5%	5.6%	3.9%
Matériel d'emballage et déchets	14.0%	21.2%	64.7%	96.9%		3.1%
Stress hydrique	11.1%	82.2%	6.8%	51.4%	42.2%	6.4%
Émissions et déchets toxiques				46.8%	26.6%	26.6%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	>3°C
Couverture	96.4%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	18.5%
1.5-2°C	19.8%
2-3°C	11.0%
>3°C	50.6%

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	17
Nombre d'Assemblées Générales votées	8
Taux de participation aux Assemblées Générales	47.1%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Fonctionnement et formalités	100.0%	0.0%	0.0%
Conseil d'administration	88.2%	11.8%	0.0%
Rémunération	85.7%	14.3%	0.0%
Structure du capital	100.0%	0.0%	0.0%
Résolutions d'actionnaires	100.0%	0.0%	0.0%
Réorganisations et fusions	100.0%	0.0%	0.0%

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor FTSE MIB (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

Belgique	12.5%
Pays-Bas	25.0%
Italie	62.5%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles» ou «clients professionnels» au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	1 337 350,00
- Change à terme :	-
- Future :	1 337 350,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	770 249 832,43	293 050 666,78
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	770 235 382,43	292 676 803,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	14 450,00	-
Autres opérations	-	373 863,35
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	163 825,38	3 253 498,78
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	163 825,38	3 253 498,78
Comptes financiers	1 109 068,53	193,37
Liquidités	1 109 068,53	193,37
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	771 522 726,34	296 304 358,93

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	546 129 664,56	275 233 583,50
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	66 839 600,83	38 644 079,03
• Report à nouveau	21 490 439,57	3 122 932,62
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	126 649 920,22	-34 529 300,18
• Résultat de l'exercice	10 156 505,63	10 485 365,07
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	771 266 130,81	292 956 660,04
Instruments financiers	14 450,00	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	14 450,00	-
Autres opérations	-	-
Dettes	209 696,87	3 347 698,55
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	209 696,87	3 347 698,55
Comptes financiers	32 448,66	0,34
Concours bancaires courants	32 448,66	0,34
Emprunts	-	-
Total du passif	771 522 726,34	296 304 358,93

HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	1 337 350,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	323 852 039,90
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	19 881 929,74	18 681 200,00
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	19 881 929,74	18 681 200,00
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3 529,12	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-3 529,12	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	19 878 400,62	18 681 200,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 321 796,82	-1 273 903,72
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	17 556 603,80	17 407 296,28
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	174 728,88	-2 107 073,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-7 574 827,05	-4 814 858,10
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	10 156 505,63	10 485 365,07

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,35 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

arrêts

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

LYXOR ETF FTSE MIB ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE ni par Borsa Italiana Spa.

FTSE et Borsa Italiana Spa n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice FTSE MIB™ Net Total Return (ci-après "l'Indice") et/ou le niveau auquel se situe ledit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indice est calculé par ou au nom de FTSE. FTSE ne répondra pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et il n'aura pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	292 956 660,04	421 320 452,40
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	621 992 680,56	380 159 792,72
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-348 201 977,29	-449 802 624,75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	157 925 168,23	134 321 595,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-54 719 831,87	-140 512 377,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 006 427 399,87	1 024 960 315,55
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 012 327 530,92	-1 053 676 101,18
Frais de transaction	-748 783,30	-
Différences de change	86 357,60	-1 240 174,03
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	99 467 516,89	-32 178 718,84
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	67 207 613,74	-32 259 903,15
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-32 259 903,15	-81 184,31
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-359 413,35	-356 997,89
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	14 450,00	373 863,35
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	373 863,35	730 861,24
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 213 892,40	-2 630 940,96
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	17 556 603,80	17 407 296,28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-7 574 827,05	-4 814 858,10
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	771 266 130,81	292 956 660,04

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	1 337 350,00
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 109 068,53
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	32 448,66
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 109 068,53	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	32 448,66	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	217 840,42	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	0,32	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		163 825,38
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Depots de garantie (verses)		163 825,38
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		209 696,87
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		208 772,80
Debiteurs et créditeurs divers		724,07
Sommes a recevoir		200,00
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0014002H76	226 000	2 431 522,50	-	-
Actions Dist / FR0010010827	26 929 231	619 401 321,94	14 594 944	348 236 038,84
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002H76		159 836,12		34 061,55
Actions Dist / FR0010010827		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002H76		-		-
Actions Dist / FR0010010827		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002H76		159 836,12		34 061,55
Actions Dist / FR0010010827		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0014002H76	0,35
Actions Dist / FR0010010827	0,35

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0014002H76	-
Actions Dist / FR0010010827	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	Dist	7 574 827,05	0,21	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	21 490 439,57	3 122 932,62
Résultat	10 156 505,63	10 485 365,07
Total	31 646 945,20	13 608 297,69

Actions Acc / FR0014002H76	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	56 238,13	-
Total	56 238,13	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Dist / FR0010010827	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	9 648 986,49	1 183 354,62
Report à nouveau de l'exercice	21 941 720,58	12 424 943,07
Capitalisation	-	-
Total	31 590 707,07	13 608 297,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	29 239 353	16 905 066
Distribution unitaire	0,33	0,07
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	66 839 600,83	38 644 079,03
Plus et moins-values nettes de l'exercice	126 649 920,22	-34 529 300,18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	193 489 521,05	4 114 778,85

Actions Acc / FR0014002H76	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 471 178,97	-
Total	-2 471 178,97	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist / FR0010010827	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	195 960 700,02	38 644 079,03
Capitalisation	-	-34 529 300,18
Total	195 960 700,02	4 114 778,85
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.04.2018
Actif net	771 266 130,81	292 956 660,04	421 320 452,40	407 099 823,44	697 397 667,36

Actions Acc / FR0014002H76	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.04.2018
Nombre d'actions en circulation	226 000	-	-	-	-
Valeur liquidative	11,1131	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-10,68	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Dist / FR0010010827	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.04.2018
Nombre d'actions en circulation	29 239 353	16 905 066	19 186 479	21 945 751	29 662 974
Valeur liquidative	26,2917	17,3295	21,9592	18,5502	23,5107
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	0,54	0,33	0,87	0,66	0,07
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-2,04	-	3,69	4,07

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IT0004056880	AMPLIFON	PROPRE	226 445,00	9 952 257,75	EUR	1,29
IT0000062072	ASSICURAZIONI GENERALI	PROPRE	2 259 976,00	42 600 547,60	EUR	5,52
IT0003506190	ATLANTIA SPA	PROPRE	863 963,00	14 432 501,92	EUR	1,87
IT0003261697	AZIMUT HOLDING SPA	PROPRE	214 323,00	5 334 499,47	EUR	0,69
IT0001233417	A2A SPA	PROPRE	2 656 289,00	4 829 133,40	EUR	0,63
IT0001031084	BANCA GENERALI	PROPRE	98 091,00	3 988 380,06	EUR	0,52
IT0004776628	BANCA MEDIOLANUM	PROPRE	421 905,00	3 673 104,93	EUR	0,48
IT0005218380	BANCO BPM SPA	PROPRE	2 650 331,00	7 118 789,07	EUR	0,92
IT0000066123	BPER BANCA SPA	PROPRE	1 845 161,00	3 495 657,51	EUR	0,45
IT0001347308	BUZZI UNICEM SPA	PROPRE	163 469,00	3 297 169,73	EUR	0,43
NL0010545661	CNH INDUSTRIAL N.V	PROPRE	1 727 549,00	25 792 306,57	EUR	3,34
NL0015435975	DAVIDE CAMPARI MILANO NV	PROPRE	867 563,00	10 653 673,64	EUR	1,38
IT0003492391	DIASORIN SPA	PROPRE	39 510,00	7 718 278,50	EUR	1,00
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	13 645 745,00	98 740 610,82	EUR	12,80
IT0003132476	ENI SPA	PROPRE	4 409 977,00	54 701 354,71	EUR	7,09
NL0012059018	EXOR HOLDINGS N.V	PROPRE	181 489,00	14 791 353,50	EUR	1,92
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	213 401,00	43 747 205,00	EUR	5,67
IT0000072170	FINECOBANK	PROPRE	1 071 434,00	17 694 732,51	EUR	2,29
IT0001250932	HERA SPA	PROPRE	1 379 853,00	4 880 540,06	EUR	0,63
IT0005090300	INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE SPA	PROPRE	617 812,00	5 903 811,47	EUR	0,77
IT0001078911	INTERPUMP GROUP	PROPRE	141 007,00	8 989 196,25	EUR	1,17
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PROPRE	29 149 640,00	71 635 240,30	EUR	9,29
IT0005211237	ITALGAS SPA	PROPRE	859 504,00	4 718 676,96	EUR	0,61
IT0003856405	LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	PROPRE	702 278,00	4 451 037,96	EUR	0,58
IT0000062957	MEDIOBANCA SPA	PROPRE	1 220 037,00	12 584 681,66	EUR	1,63

LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	377 322,00	23 439 242,64	EUR	3,04
IT0005366767	NEXI SPA	PROPRE	1 034 628,00	15 545 285,70	EUR	2,02
IT0005278236	PIRELLI C SPA	PROPRE	929 308,00	4 936 484,10	EUR	0,64
IT0003796171	POSTE ITALIANE SPA	PROPRE	800 972,00	9 883 994,48	EUR	1,28
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	462 560,00	15 125 712,00	EUR	1,96
IT0003828271	RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	PROPRE	169 879,00	9 193 851,48	EUR	1,19
IT0005252140	SAIPEM SPA	PROPRE	973 198,00	1 845 670,01	EUR	0,24
IT0003153415	SNAM RETE GAS	PROPRE	3 911 664,00	19 155 418,61	EUR	2,48
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	3 550 672,00	61 249 092,00	EUR	7,94
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	1 140 718,00	46 649 662,61	EUR	6,05
IT0003497168	TELECOM ITALIA SPA	PROPRE	18 841 318,00	5 805 010,08	EUR	0,75
LU0156801721	TENARIS SA	PROPRE	820 442,00	7 900 856,46	EUR	1,02
IT0003242622	TERNA SPA	PROPRE	2 474 800,00	15 942 661,60	EUR	2,07
IT0005239360	UNICREDIT SPA	PROPRE	3 819 792,00	43 637 303,81	EUR	5,66
IT0004810054	UNIPOL GRUPPO S P A	PROPRE	845 150,00	4 200 395,50	EUR	0,54
Total Action				770 235 382,43		99,87
Total Valeurs mobilières				770 235 382,43		99,87
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-14 450,00	-14 450,00	EUR	-0,00
Total APPELS DE MARGES				-14 450,00		-0,00
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-724,07	-724,07	EUR	-0,00
Total AUTRES				-724,07		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	-200,00	-200,00	EUR	-0,00
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	-32 448,34	-32 448,34	EUR	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	891 228,11	891 228,11	EUR	0,12
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-42,00	-0,32	JPY	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	252 095,83	217 840,42	USD	0,03
Total BANQUE OU ATTENTE				1 076 419,87		0,14

LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	163 825,38	163 825,38	EUR	0,02
Total DEPOSIT DE GARANTIE				163 825,38		0,02
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-208 362,60	-208 362,60	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-410,20	-410,20	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-208 772,80		-0,03
Total Liquidites				1 016 298,38		0,13
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ST171221	FTSE/MIB IDX FU 1221	PROPRE	10,00	14 450,00	EUR	0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				14 450,00		0,00
Total Futures				14 450,00		0,00
Total LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF				771 266 130,81		100,00

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions de pays de la zone Euro.

Le compartiment Lyxor IBEX 35 (DR) UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice IBEX 35 Net Return (dividendes net réinvestis) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros et principal indice boursier espagnol, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.20%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé et publié par la Sociedad de Bolsas.

L'Indicateur de Référence comprend 35 valeurs espagnoles sélectionnées suivant un critère de liquidité.

L'Indicateur de Référence est un indice « Net Return », c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.bolsamadrid.es>

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants. L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour appartenant au calendrier de publication de l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: <http://www.bolsamadrid.es>

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Sociedad de Bolsas de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence, éditées par Sociedad de Bolsas, sont disponibles sur le site Internet: <http://www.bolsamadrid.es>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment utilisera une méthode de réplication directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ci-après).

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code monétaire et financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers, dans les conditions présentées ci-après.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplication directe retenue (réplication intégrale de l'Indicateur de Référence) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35% pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un État membre de l'Union Européenne, ou dans un autre État partie au traité sur l'Espace Économique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Épargne en Actions.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

- Actions

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales. Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

- Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

- Nature des marchés d'intervention :
 - réglementés
 - organisés
 - de gré à gré
- Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :
 - action
 - Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - couverture
 - exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - futures : sur actions et indices
 - change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. - jusqu'à 100% de l'actif
 - reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques - jusqu'à 100% de l'actif

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-de-meilleure-execution-liam-janvier-2020-fr>

La contrepartie des instruments financiers à terme ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'opérations de financement sur titres : jusqu'à 25% des actifs du Compartiment.
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'opérations de financement sur titres : 0% des actifs du Compartiment

Dans ce cadre, la Société de gestion a nommé Société Générale en tant qu'intermédiaire (ci après l' « Agent »). En cas de recours à des cessions temporaires, l'Agent pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementation en vigueur.

Pour rappel, la Société de gestion est une entité du groupe Société Générale, elle est donc liée à l'Agent.

Lorsque Société Générale S.A. est nommée comme Agent, elle n'est pas autorisée à agir en tant que contrepartie aux opérations de prêt de titres.

En cas de recours à de telles cessions temporaires :

- tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts/frais opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment ;
- les coûts/frais opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, seront ceux supportés par la Société de gestion, par l'Agent (le cas échéant) et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services ;
- les coûts/frais opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts/frais opérationnels directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts/frais seront mentionnées dans le rapport annuel du Compartiment ; et
- les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts/frais opérationnels directs et indirects supportés, le cas échéant, par l'Agent et par la Société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts/frais opérationnels directs et indirects n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- l'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- l'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts/frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties :

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers composant l'Indicateur de Référence sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur

lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT ») procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP").

Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP concernée. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEP pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEP.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides,
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment.

La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés actions de la zone espagnole.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.*
- *Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice IBEX 35 Net Return EUR (Ticker:IBEXNR).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor IBEX 35 (DR) UCITS ETF - Dist	FR0010251744	EUR	43.87% ⁽¹⁾	43.71%	-	32.52%
Lyxor IBEX 35 (DR) UCITS ETF - Acc	FR0012205672	EUR	43.87% ⁽¹⁾	43.71%	-	-0.50%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.1653%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.2%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en-dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion. Cet écart est considéré comme non significatif.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Partie intégrante de sa politique d'investisseur responsable, Lyxor a défini une politique d'engagement actionnaire regroupant une politique d'exercice des droits de vote et une politique d'engagement. Celle-ci est disponible sur le site de Lyxor.com.

Cette année, le périmètre de vote est le suivant :

- Fonds (Fonds communs de placement – FCP) et SICAV de droit français, allemand et luxembourgeois (*)
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, Lyxor participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

(*) A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplique indirecte dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance.

Ce fonds est inclus dans le scope de vote.

En terme d'engagement, Lyxor a défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes : un engagement lié aux assemblées générales, un engagement lié aux sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, et un engagement en faveur du climat. Ce troisième axe comporte quatre campagnes d'engagement :

- Une première campagne liée à l'initiative Climate Action 100+, où Lyxor s'engage ainsi à demander aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat au travers notamment de l'application des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure).
- Une seconde campagne liée au plastique et à l'économie circulaire.
- Une troisième campagne liée à la gestion de l'eau.
- Une quatrième campagne liée aux technologies propres et responsables.

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Corporate Governance, ESG, General meeting, Responsible Cleantech

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Politique de vote – Gouvernance :

Un comité de gouvernance supervise la mise en œuvre de la politique de vote. Il a la charge d'établir les lignes directrices de la politique de vote et a la responsabilité de s'assurer que ces directives et procédures sont suivies. Lyxor révisé sa politique de vote chaque année. Un rapport de vote annuel est publié sur le site internet Lyxor.com.

Politique de vote - Processus opérationnel :

En complément de l'analyse interne réalisée, Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS.

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote par procuration. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible (notamment pour certaines entreprises françaises), des formulaires de vote par procuration sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale.

Politique d'engagement :

Pour mener à bien ses campagnes d'engagement, Lyxor peut :

- organiser des rencontres individuelles avec la direction, les membres du conseil d'administration, les relations investisseurs, les équipes de développement durable ou toute personne de l'entreprise capable d'apporter des réponses au thème engagé ;
- s'associer à d'autres sociétés de gestion pour avoir plus de poids auprès des sociétés ciblées; (iii) rejoindre des groupes de travail ou des initiatives spécialisées dans certains domaines.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

En terme d'engagement, le détail des campagnes menées est présenté ci-après.

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

En terme d'exercice des droits de vote, le détail du vote du fond est présenté ci-après.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

- La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

- Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.9	7.7	5.8	4.9

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 35

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		7.7	21.5%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	8.4	8.2%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	6.6	4.2%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	7.8	6.0%			
	Pollution, Gestion des Déchets	7.3	3.1%			
Social		5.8	40.3%		0.0	0.0%
	Capital Humain	5.5	20.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.9	13.5%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	5.6	4.1%			
	Opposition des parties prenantes	8.6	2.6%			
Gouvernance		4.9	38.2%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			7.4%	4.3%				
Consommation Discrétionnaire	11.9%			0.2%	0.5%			
Biens de Consommation de Base					0.6%			
Énergie		3.4%						
Finance	8.2%	4.9%	1.6%	11.6%				
Santé			0.4%	1.7%	0.3%			
Industrie			10.3%	1.0%				
Technologies de l'Information		5.7%						
Matériaux				0.7%	1.3%			
Immobilier			0.6%	0.9%				
Services aux Collectivités	17.8%	2.5%	0.4%					

Les meilleurs (AAA,AA) 54%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 44%
Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 36%
Jaune 33%
Vert 29%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
123	388	221	Scope 1 reporté (vs estimé)	100%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	98%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbonées financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	6%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	4%
Pétrole	3%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0013
Pétrole (MMBOE)	0.0006

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	178.6
Charbon thermique	0.0
Pétrole	242.7
Gaz	410.3
Total	831.7

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	831.7

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classons comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	15.2%	0.0%	4.3%
Certains efforts	78.3%	99.6%	84.8%
Efforts limités/Informations	3.7%	0.0%	8.2%
Aucun effort/Aucune preuve	0.9%	0.0%	2.6%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.1
Low carbon transition management Score	6.2
Operational Transition	4.5%
Production Transition	4.5%
Neutral	70.0%
Solutions	5.2%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	13.6%	Combustibles liquides	0.0%	Gaz naturel	38.2%
Nucléaire	17.5%	Renouvelables	30.2%	Charbon	0.5%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	28%
20-49.9%	5%
50-100%	3%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	30.5%	Efficacité énergétique	37.7%	Bâtiment vert	4.4%
Prévention de la pollution	4.1%	Eau durable	8.1%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	4.4%	Efficacité énergétique	1.3%	Bâtiment vert	1.3%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.6%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo **7.7%**

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	1%
Vague froide	27%
Inondation	5%
Vague De Chaleur	9%
Ouragan	2%
Stress hydrique	50%
Wildfire	6%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	0.7%	85.4%	13.9%	78.2%	18.6%	3.2%
Émissions de dioxyde de carbone	3.0%	66.0%	31.0%	82.8%	13.0%	4.1%
Déchets électroniques	3.4%	17.0%	79.6%	100.0%		
Opportunités dans le bâtiment vert	8.4%	63.9%	27.7%	98.6%	0.0%	1.3%
Opp's dans les énergies renouvelables	10.3%	84.6%	5.1%	84.0%	6.2%	9.8%
Matériel d'emballage et déchets	20.3%	21.6%	58.1%	99.1%		0.9%
Stress hydrique	15.2%	42.3%	42.5%	72.4%	18.3%	9.2%
Émissions et déchets toxiques				64.9%	26.3%	8.7%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	>3°C
Couverture	98.7%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	25.8%
1.5-2°C	24.4%
2-3°C	3.7%
>3°C	46.1%

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	39
Nombre d'Assemblées Générales votées	20
Taux de participation aux Assemblées Générales	51.3%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Conseil d'administration	92.9%	7.1%	0.0%
Fonctionnement et formalités	99.3%	0.7%	0.0%
Rémunération	95.1%	4.9%	0.0%
Miscellaneous	100.0%	0.0%	0.0%
Other/Misc	100.0%	0.0%	0.0%
Structure du capital	100.0%	0.0%	0.0%
Réorganisations et fusions	100.0%	0.0%	0.0%
Dispositifs anti-OPA	100.0%	0.0%	0.0%

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor IBEX 35 (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

Espagne	95.0%
Luxembourg	5.0%

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Corporate Governance, ESG, General meeting, Responsible Cleantech

ESG : La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de Lyxor. Lyxor considère ainsi qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra-financiers et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques / opportunités. L'objectif de Lyxor sur ce type d'engagement est de dialoguer avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Corporate Governance : En dehors de la période des assemblées générales, Lyxor promeut un dialogue régulier avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

Responsible Cleantech : Lyxor a initié en 2020 une campagne thématique sur les technologies propres et responsables. L'objectif de cette campagne d'engagement est d'instaurer une approche holistique pour évaluer et gérer les risques ESG associés au développement de ce type de technologies. Au-delà d'évaluer les pratiques des entreprises, cette campagne a pour but d'identifier des potentiels points de vigilance et d'amélioration, de les valider avec les entreprises et de travailler ensemble dans la recherche de solutions durables.

Plus précisément, cet engagement thématique vise à :

- Appliquer une approche axée sur le cycle de vie aux produits de technologies propres ;
- Catalyser une production plus durable de certaines des solutions de technologies propres les plus populaires ;
- Explorer des façons de traiter plus efficacement les risques environnementaux et sociaux dans les chaînes de production et d'approvisionnement.

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	8
Nombre d'engagement	12
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	24%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

Espagne	100%
---------	------

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

ESG	75%
Corporate Governance Roadshow	25%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	542 736,00
- Change à terme :	-
- Future :	542 736,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	275 877 891,27	271 118 368,20
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	275 873 515,27	270 746 152,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 376,00	372 216,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	4 221 326,56	8 470 195,18
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 221 326,56	8 470 195,18
Comptes financiers	3 420,00	38 177,51
Liquidités	3 420,00	38 177,51
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	280 102 637,83	279 626 740,89

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	281 729 813,64	304 285 983,98
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	8 166 742,02	6 112 241,28
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-20 596 036,43	-40 544 058,56
• Résultat de l'exercice	10 686 342,97	5 930 971,03
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	279 986 862,20	275 785 137,73
Instruments financiers	4 376,00	372 216,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 376,00	372 216,00
Autres opérations	-	-
Dettes	69 721,99	74 986,03
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	69 721,99	74 986,03
Comptes financiers	41 677,64	3 394 401,13
Concours bancaires courants	41 677,64	3 394 401,13
Emprunts	-	-
Total du passif	280 102 637,83	279 626 740,89

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	542 736,00	5 021 874,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	11,29	4,18
• Produits sur actions et valeurs assimilées	16 517 309,78	14 400 648,00
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	16 517 321,07	14 400 652,18
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-23 593,69	-36 269,69
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-23 593,69	-36 269,69
Résultat sur opérations financières (I - II)	16 493 727,38	14 364 382,49
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-827 922,68	-990 145,28
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	15 665 804,70	13 374 237,21
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-137 763,45	59 055,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-4 841 698,28	-7 502 322,08
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	10 686 342,97	5 930 971,03

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,30 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

ar
m
e
s

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Sociedad de Bolsas, propriétaire de l'indice IBEX 35[®] et des marques correspondantes associées, affirme ne pas parrainer, promouvoir, ou considérer l'opportunité d'investir dans ce produit financier. L'autorisation de l'utilisation de l'indice et de la marque, n'implique aucune approbation concernant l'utilité ou l'intérêt de l'investissement dans ce produit financier.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	275 785 137,73	420 633 544,36
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	50 529 748,62	124 463 083,41
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-144 752 357,60	-146 066 796,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	19 649 164,40	17 381 261,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-44 845 586,31	-53 762 172,79
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 185 915,00	3 543 965,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-519 555,00	-6 965 480,00
Frais de transaction	-150 253,84	-100 889,91
Différences de change	12 677,60	-23 006,90
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	115 549 968,65	-87 541 292,19
- Différence d'estimation exercice N	2 203 290,32	-113 346 678,33
- Différence d'estimation exercice N-1	-113 346 678,33	-25 805 386,14
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	376 592,00	-336 431,00
- Différence d'estimation exercice N	4 376,00	-372 216,00
- Différence d'estimation exercice N-1	-372 216,00	-35 785,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-594 976,80	-2 716 292,04
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	15 665 804,70	13 374 237,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-4 841 698,28	-7 502 322,08
*Autres éléments	-4 063 718,67	*1 403 728,88
Actif net en fin d'exercice	279 986 862,20	275 785 137,73

*Provision liée à la réception fiscale sur les titres espagnols.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	542 736,00
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 420,00
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	41 677,64
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 420,00	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	41 677,64	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	6 562,20	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	4 221 326,56
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	2 747 010,00
Autres creances	733 525,04
Coupons a recevoir	686 791,52
Depots de garantie (verses)	54 000,00
-	-
Autres opérations	-
Dettes	69 721,99
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	67 462,86
Debiteurs et crediteurs divers	2 259,13
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0012205672	-	-	-	-
Actions Dist / FR0010251744	608 399	50 467 299,51	1 824 282	144 801 390,31
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0012205672		-		-
Actions Dist / FR0010251744		62 449,11		49 032,71
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0012205672		-		-
Actions Dist / FR0010251744		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0012205672		-		-
Actions Dist / FR0010251744		62 449,11		49 032,71

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0012205672	0,30
Actions Dist / FR0010251744	0,30
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0012205672	-
Actions Dist / FR0010251744	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	Dist	4 841 698,28	1,58	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	8 166 742,02	6 112 241,28
Résultat	10 686 342,97	5 930 971,03
Total	18 853 084,99	12 043 212,31

Actions Acc / FR0012205672	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 464,56	2 984,97
Total	5 464,56	2 984,97
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Dist / FR0010251744	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	2 811 023,10	694 278,72
Report à nouveau de l'exercice	16 036 597,33	11 345 948,62
Capitalisation	-	-
Total	18 847 620,43	12 040 227,34
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	3 123 359	4 339 242
Distribution unitaire	0,90	0,16
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-20 596 036,43	-40 544 058,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-20 596 036,43	-40 544 058,56

Actions Acc / FR0012205672	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7 182,60	-9 558,46
Total	-7 182,60	-9 558,46
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist / FR0010251744	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-20 588 853,83	-40 534 500,10
Total	-20 588 853,83	-40 534 500,10
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.01.2018
Actif net	279 986 862,20	275 785 137,73	420 633 544,36	759 523 219,96	1 139 147 286,66

Actions Acc / FR0012205672	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.01.2018
Nombre d'actions en circulation	5 000	5 000	-	-	-
Valeur liquidative	19,9001	13,8319	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,34	-1,31	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Dist / FR0010251744	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.01.2018
Nombre d'actions en circulation	3 123 359	4 339 242	4 607 594	8 664 632	11 049 132
Valeur liquidative	89,611	63,5401	91,2913	87,6578	103,0983
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	2,48	1,92	3,56	3,21	3,23
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-6,59	-9,34	-7,29	-2,18	-2,00

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
ES0125220311	ACCIONA SA	PROPRE	24 636,00	4 084 648,80	EUR	1,46
ES0132105018	ACERINOX SA	PROPRE	151 875,00	1 827 815,63	EUR	0,65
ES0167050915	ACS	PROPRE	174 396,00	3 946 581,48	EUR	1,41
ES0105046009	AENA SME SA	PROPRE	67 364,00	9 542 110,60	EUR	3,41
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	252 894,00	14 627 388,96	EUR	5,22
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	123 815,00	3 632 732,10	EUR	1,30
ES0113211835	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	PROPRE	3 743 109,00	22 690 726,76	EUR	8,10
ES0113860A34	BANCO DE SABADELL	PROPRE	3 158 773,00	2 199 769,52	EUR	0,79
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	9 734 404,00	31 894 774,71	EUR	11,39
ES0113679I37	BANKINTER	PROPRE	504 591,00	2 402 862,34	EUR	0,86
ES0140609019	CAIXABANK	PROPRE	4 524 954,00	11 244 510,69	EUR	4,02
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	381 350,00	20 280 193,00	EUR	7,24
ES0105630315	CIE AUTOMATIVE	PROPRE	55 036,00	1 294 446,72	EUR	0,46
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	147 072,00	2 853 932,16	EUR	1,02
ES0130670112	ENDESA	PROPRE	237 738,00	4 741 684,41	EUR	1,69
ES0118900010	FERROVIAL SA	PROPRE	414 577,00	11 301 369,02	EUR	4,04
ES0137650018	FLUIDRA SA	PROPRE	87 855,00	2 903 607,75	EUR	1,04
ES0171996087	GRIFOLS SA	PROPRE	239 214,00	4 735 241,13	EUR	1,69
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	3 573 690,00	36 505 243,35	EUR	13,04
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	1 049 745,00	32 794 033,80	EUR	11,71
ES0118594417	INDRA SISTEMAS SA	PROPRE	99 167,00	1 036 295,15	EUR	0,37
ES0139140174	INMOBILIARIA COLONIAL SA	PROPRE	181 752,00	1 528 534,32	EUR	0,55
ES0177542018	INTERNATIONAL CONSOLIDATED AIRLINES GROUP SA	PROPRE	2 790 806,00	5 398 814,21	EUR	1,93
ES0157097017	LABORATORIOS ALMIRALL	PROPRE	80 736,00	1 037 457,60	EUR	0,37
ES0124244E34	MAFPRE SA	PROPRE	1 037 249,00	1 898 684,29	EUR	0,68

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0176252718	MELIA HOTEL INTL	PROPRE	98 980,00	629 710,76	EUR	0,22
ES0105025003	MERLIN PROPERTIES REIT	PROPRE	263 712,00	2 470 454,02	EUR	0,88
ES0116870314	NATURGY ENERGY GROUP SA	PROPRE	108 861,00	2 474 410,53	EUR	0,88
ES0169501022	PHARMA MAR SA	PROPRE	10 304,00	691 810,56	EUR	0,25
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PROPRE	303 743,00	5 470 411,43	EUR	1,95
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	857 425,00	9 479 690,80	EUR	3,39
ES0143416115	SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY SA	PROPRE	152 948,00	3 583 571,64	EUR	1,28
ES0165386014	SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	PROPRE	70 143,00	1 211 369,61	EUR	0,43
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	3 164 998,00	11 914 634,97	EUR	4,26
ES0184262212	VISCOFAN	PROPRE	26 103,00	1 543 992,45	EUR	0,55
Total Action				275 873 515,27		98,53
Total Valeurs mobilières				275 873 515,27		98,53
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-4 376,00	-4 376,00	EUR	-0,00
Total APPELS DE MARGES				-4 376,00		-0,00
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-2 259,13	-2 259,13	EUR	-0,00
	PROV INTCREDCPTDEPCE	PROPRE	733 525,04	733 525,04	EUR	0,26
Total AUTRES				731 265,91		0,26
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	3 420,00	3 420,00	EUR	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-35 115,44	-35 115,44	EUR	-0,01
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-7 594,11	-6 562,20	USD	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	2 747 010,00	2 747 010,00	EUR	0,98
Total BANQUE OU ATTENTE				2 708 752,36		0,97
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	54 000,00	54 000,00	EUR	0,02
Total DEPOSIT DE GARANTIE				54 000,00		0,02
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-67 462,86	-67 462,86	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-67 462,86		-0,02
Total Liquidités				3 422 179,41		1,22

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Futures</i>						
<i>Indices (Livraison du sous-jacent)</i>						
IB191121	IBEX 35 IND 1121	PROPRE	6,00	4 376,00	EUR	0,00
<i>Total Indices (Livraison du sous-jacent)</i>				4 376,00		0,00
<i>Total Futures</i>				4 376,00		0,00
<i>Coupons</i>						
<i>Action</i>						
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	ACHLIG	9 831 356,00	386 224,82	EUR	0,14
ES0148396007	INDITEX	ACHLIG	1 060 200,00	300 566,70	EUR	0,11
<i>Total Action</i>				686 791,52		0,25
<i>Total Coupons</i>				686 791,52		0,25
Total LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF				279 986 862,20		100,00

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment Lyxor MSCI Europe (DR) UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français. Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'indice MSCI Europe Net Total Return Index (dividendes net réinvestis) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), et représentatif des grandes et moyennes capitalisations des marchés développés européens, tout, en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.50%.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Europe Net Total Return, dividendes net réinvestis (c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent), libellé en EUR.

L'Indicateur de Référence est un indice action, pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI.

L'Indicateur de Référence conserve les caractéristiques fondamentales des indices MSCI, à savoir :

- a) univers de valeurs incluses dans l'Indicateur de Référence ;
- b) ajustement des valeurs incluses dans l'Indicateur de Référence sur la base du flottant ;
- c) classification sectorielle selon la classification GICS (Global Industry Classification Standard).

L'Indicateur de Référence est un indice représentatif des sociétés de grandes et moyennes capitalisations boursières des marchés développés européens. L'Indicateur de Référence comprend seulement des valeurs des pays européens et a comme objectif d'inclure 85% de la capitalisation boursière ajustée au flottant de chaque pays présent dans l'indice et de chaque groupe d'industries européen.

En visant 85% de chaque pays et de chaque groupe d'industrie, l'Indicateur de Référence capture ainsi 85% de toute la capitalisation boursière des marchés européens, tout en reflétant la diversité économique de ces marchés.

La méthodologie MSCI et sa méthode de calcul impliquent un nombre variable des sociétés constituant l'indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.msci.com>

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplication directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ci- après).

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplication directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplication par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplication directe retenue (réplication intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplication) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence, notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

- Actions

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales. Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

- Détenition d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

- Nature des marchés d'intervention :

- réglementés,
- organisés,
- de gré à gré,

•Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :

- action,

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture,

- exposition,

• Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions et indices,

- change à terme,

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. – jusqu'à 100% de l'actif,

- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques – jusqu'à 100% de l'actif,

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-de-meilleure-execution-liam-janvier-2020-fr>

La contrepartie des instruments financiers à terme e disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment peut avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code monétaire et financier et notamment à :

• Nature des opérations utilisées :

- prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier,

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- optimisation des revenus du Compartiment,

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'opérations de financement sur titres : jusqu'à 25% des actifs du Compartiment.

-Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'opérations de financement sur titres : 0% des actifs du Compartiment.

Dans ce cadre, la Société de gestion a nommé Société Générale en tant qu'intermédiaire (ci après l' « Agent »). En cas de recours à des cessions temporaires, l'Agent pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementations en vigueur.

Pour rappel, la Société de gestion est une entité du groupe Société Générale, elle est donc liée à l'Agent.

Lorsque Société Générale S.A. est nommée comme Agent, elle n'est pas autorisée à agir en tant que contrepartie aux opérations de prêt de titres En cas de recours à de telles cessions temporaires :

- tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts/frais opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment ;

- les coûts/frais opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, seront ceux supportés par la Société de gestion, par l'Agent (le cas échéant) et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services ;

- les coûts/frais opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts/frais opérationnels directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles

sont réglés ces coûts/frais seront mentionnées dans le rapport annuel du Compartiment ; et

- les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts/frais opérationnels directs et indirects supportés, le cas échéant, par l'Agent et par la Société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts/frais opérationnels directs et indirects n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- l'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- l'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts/frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de

l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourra conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP concernée. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEP pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEP.

- Risques liés à la gestion des garanties Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

-Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau

du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment.

La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de Change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés actions européens.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.*
- *Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI Europe Net Return EUR Index EUR (Ticker:M7EU).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor MSCI Europe (DR) UCITS ETF - Acc	FR0010261198	EUR	41.92% ⁽¹⁾	41.86%	-	121.32%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0891%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.5%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Partie intégrante de sa politique d'investisseur responsable, Lyxor a défini une politique d'engagement actionnaire regroupant une politique d'exercice des droits de vote et une politique d'engagement. Celle-ci est disponible sur le site de Lyxor.com.

Cette année, le périmètre de vote est le suivant :

- Fonds (Fonds communs de placement – FCP) et SICAV de droit français, allemand et luxembourgeois (*)
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, Lyxor participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

(*) A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplique indirecte dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance.

Ce fonds est inclus dans le scope de vote.

En terme d'engagement, Lyxor a défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes : un engagement lié aux assemblées générales, un engagement lié aux sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, et un engagement en faveur du climat. Ce troisième axe comporte quatre campagnes d'engagement :

- Une première campagne liée à l'initiative Climate Action 100+, où Lyxor s'engage ainsi à demander aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat au travers notamment de l'application des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure).
- Une seconde campagne liée au plastique et à l'économie circulaire.
- Une troisième campagne liée à la gestion de l'eau.
- Une quatrième campagne liée aux technologies propres et responsables.

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Corporate Governance, ESG, General meeting, Localized Water Management, Plastic & Circular Economy, Responsible Cleantech

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Politique de vote – Gouvernance :

Un comité de gouvernance supervise la mise en œuvre de la politique de vote. Il a la charge d'établir les lignes directrices de la politique de vote et a la responsabilité de s'assurer que ces directives et procédures sont suivies. Lyxor révisé sa politique de vote chaque année. Un rapport de vote annuel est publié sur le site internet Lyxor.com.

Politique de vote - Processus opérationnel :

En complément de l'analyse interne réalisée, Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS.

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote par procuration. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible (notamment pour certaines entreprises françaises), des formulaires de vote par procuration sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale.

Politique d'engagement :

Pour mener à bien ses campagnes d'engagement, Lyxor peut :

- (i) organiser des rencontres individuelles avec la direction, les membres du conseil d'administration, les relations investisseurs, les équipes de développement durable ou toute personne de l'entreprise capable d'apporter des réponses au thème engagé ;
- (ii) s'associer à d'autres sociétés de gestion pour avoir plus de poids auprès des sociétés ciblées; (iii) rejoindre des groupes de travail ou des initiatives spécialisées dans certains domaines.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

En terme d'engagement, le détail des campagnes menées est présenté ci-après.

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

En terme d'exercice des droits de vote, le détail du vote du fond est présenté ci-après.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

- La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

- Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.8	6.4	5.5	5.7

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 430

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.4	22.6%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	8.1	7.2%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.6	4.6%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	5.7	5.8%			
	Pollution, Gestion des Déchets	5.6	5.1%			
Social		5.5	40.0%		0.0	0.0%
	Capital Humain	5.4	18.5%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.3	16.2%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	5.7	4.0%			
	Opposition des parties prenantes	6.7	1.4%			
Gouvernance		5.7	37.3%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services	0.3%	1.5%	0.5%	0.9%		0.0%	0.0%	
Consommation Discrétionnaire	2.0%	2.6%	5.5%	0.7%	0.5%	0.6%		
Biens de Consommation de Base	3.4%	7.6%	0.9%	0.7%				
Énergie	0.6%	1.8%	1.4%	0.9%	0.0%			
Finance	3.3%	8.1%	3.4%	1.3%	0.1%			
Santé	2.5%	3.6%	5.5%	1.8%	1.0%			
Industrie	3.0%	6.6%	2.8%	1.3%	0.9%	0.0%		
Technologies de l'Information	4.4%	3.0%	0.9%	0.5%				
Matériaux	2.3%	0.7%	3.9%	0.5%	0.2%	0.1%		
Immobilier	0.5%	0.2%	0.4%	0.1%				
Services aux Collectivités	2.4%	0.7%	0.9%	0.1%	0.0%			

Les meilleurs (AAA,AA) 61%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 38%
Les moins bons (B, CCC) 1%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 3%
Orange 29%
Jaune 28%
Vert 41%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
72	171	128	Scope 1 reporté (vs estimé)	99%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	96%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions-carbones financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	8%
Charbon thermique	2%
Gaz Naturel	7%
Pétrole	7%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	133
Gaz (MMBOE)	0.0015
Pétrole (MMBOE)	0.0016

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	363.4
Charbon thermique	242.6
Pétrole	678.0
Gaz	473.2
Total	1 757.2

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	242.6
Sable bitumineux	62.5
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	305.1
Autre	1 452.1

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	6.9%	6.6%	6.8%
Certains efforts	87.9%	90.3%	79.1%
Efforts limités/Informations	1.2%	1.7%	6.0%
Aucun effort/Aucune preuve	3.4%	1.3%	8.1%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.0
Low carbon transition management Score	6.3
Operational Transition	9.4%
Production Transition	9.4%
Neutral	74.5%
Solutions	4.0%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	16.3%	Combustibles liquides	1.3%	Gaz naturel	38.6%
Nucléaire	15.9%	Renouvelables	18.0%	Charbon	10.0%

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	6.8%
---	------

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	22%
20-49.9%	5%
50-100%	2%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	15.4%	Efficacité énergétique	21.4%	Bâtiment vert	1.9%
Prévention de la pollution	6.6%	Eau durable	6.3%	Agriculture durable	0.5%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	1.5%	Efficacité énergétique	1.7%	Bâtiment vert	0.4%
Prévention de la pollution	0.3%	Eau durable	0.2%	Agriculture durable	0.1%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 3.9%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	3%
Vague froide	31%
Inondation	4%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	2%
Stress hydrique	43%
Wildfire	9%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	9.0%	73.3%	17.7%	84.4%	9.2%	6.4%
Émissions de dioxyde de carbone	1.5%	44.7%	53.8%	77.0%	16.5%	6.4%
Déchets électroniques	3.5%	12.9%	83.7%	98.7%	0.2%	1.2%
Opportunités dans le bâtiment vert	2.5%	50.4%	47.1%	98.6%	1.0%	0.3%
Opp's dans les énergies renouvelables	6.5%	82.6%	10.9%	97.2%	1.1%	1.7%
Matériel d'emballage et déchets	13.5%	42.2%	44.3%	76.4%		23.6%
Stress hydrique	18.9%	76.2%	4.9%	45.9%	36.3%	17.8%
Émissions et déchets toxiques				41.5%	42.7%	15.9%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	2.6°C
Couverture	95.3%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	21.6%
1.5-2°C	21.1%
2-3°C	15.6%
>3°C	41.7%

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	367
Nombre d'Assemblées Générales votées	163
Taux de participation aux Assemblées Générales	44.4%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Réorganisations et fusions	93.3%	6.7%	0.0%
Dispositifs anti-OPA	60.0%	40.0%	0.0%
Fonctionnement et formalités	95.1%	4.6%	0.3%
Structure du capital	91.5%	8.3%	0.2%
Conseil d'administration	87.4%	12.6%	0.0%
Rémunération	89.9%	8.4%	1.7%
Résolutions d'actionnaires	40.0%	50.0%	10.0%
Miscellaneous	90.9%	0.0%	9.1%
Other/Misc	100.0%	0.0%	0.0%

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor MSCI Europe (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

France	23.3%
Irlande	4.3%
Allemagne	29.4%
Pays-Bas	12.3%
Finlande	2.5%
Espagne	8.0%
Luxembourg	1.8%
Italie	5.5%
Belgique	5.5%
United Kingdom	7.4%

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Corporate Governance, ESG, General meeting, Localized Water Management, Plastic & Circular Economy, Responsible Cleantech

Climate Action 100+ : En 2018, Lyxor a rejoint le Climate Action 100+, une initiative internationale menée par les investisseurs, visant à mobiliser les plus importants principaux émetteurs de gaz à effet de serre du monde ainsi que d'autres entreprises, qui ont été identifiées comme disposant d'importantes opportunités pour conduire la transition vers les énergies propres et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

A travers cette initiative, Lyxor a pour objectif d'obtenir des engagements de la part des Conseils d'administration ou de Surveillance et/ou des principaux dirigeants afin :

1. De mettre en œuvre un cadre de gouvernance solide qui énonce clairement la responsabilité et la supervision du Conseil à l'égard des risques climatiques ;
2. De prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de la chaîne de valeur, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de passer, dans la mesure du possible à une trajectoire 1,5 °C. Cela implique notamment l'ambition d'atteindre l'objectif de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ou peu de temps après ; et
3. D'améliorer la communication de l'information conformément aux recommandations finales de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et du Global Investor Coalition on Climate Change (le cas échéant) afin de permettre aux investisseurs d'évaluer la robustesse des stratégies des entreprises par rapport à une gamme de scénarios climatiques, y compris bien en deçà de 2 °C, et d'améliorer la prise de décisions en matière d'investissement.

ESG : La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de Lyxor. Lyxor considère ainsi qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra-financiers et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques / opportunités. L'objectif de Lyxor sur ce type d'engagement est de dialoguer avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Corporate Governance : En dehors de la période des assemblées générales, Lyxor promeut un dialogue régulier avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

Plastic & Circular Economy : Lyxor a rejoint une campagne d'engagement collaborative sur la thématique du plastique et de l'économie circulaire. L'objectif est de comprendre auprès d'acteurs clés quels sont les enjeux du plastique et comment intégrer les risques associés tout au long de la chaîne de valeur.

Tout au long de cette campagne d'engagement d'une durée initiale de trois ans, Lyxor et les différentes parties prenantes abordent des problématiques centrales comme l'analyse du cycle de vie qui est cruciale dans la mise en place d'une économie circulaire, ou encore la qualité des matériaux recyclés et la confiance dans le matériau, un des principaux défis à relever pour accroître l'utilisation de plastiques recyclés. Au-delà d'évaluer l'engagement des entreprises, Lyxor explore les questions pratiques quant à l'établissement d'une économie circulaire et échange sur les meilleures pratiques du marché afin de trouver des solutions durables et accessibles pour tous les acteurs concernés.

Responsible Cleantech : Lyxor a initié en 2020 une campagne thématique sur les technologies propres et responsables. L'objectif de cette campagne d'engagement est d'instaurer une approche holistique pour évaluer et gérer les risques ESG associés au développement de ce type de technologies. Au-delà d'évaluer les pratiques des entreprises, cette campagne a pour but d'identifier des potentiels points de vigilance et d'amélioration, de les valider avec les entreprises et de travailler ensemble dans la recherche de solutions durables.

Plus précisément, cet engagement thématique vise à :

- Appliquer une approche axée sur le cycle de vie aux produits de technologies propres ;
- Catalyser une production plus durable de certaines des solutions de technologies propres les plus populaires ;
- Explorer des façons de traiter plus efficacement les risques environnementaux et sociaux dans les chaînes de production et d'approvisionnement.

Localized Water Management : Conscient du défi croissant que représente cette ressource, Lyxor a initié en 2020 une campagne d'engagement thématique collaborative sur la gestion de l'eau. La plupart des entreprises sont conscientes de l'importance des enjeux liés la gestion de l'eau mais n'en font pas pour autant une priorité. L'objectif de cette campagne est de remédier à ce phénomène pour permettre à toutes les entreprises d'intégrer ces enjeux tout au long de leur chaîne de valeur.

Le point de départ d'une bonne gestion des enjeux liés à l'eau est de bien cartographier les risques et les impacts associés qui relèvent à la fois du contrôle direct et indirect des entreprises. Au-delà d'évaluer les pratiques des entreprises, l'idée est de les mobiliser davantage sur cette thématique, autrement dit, veiller à ce que l'approche de ces entreprises en matière d'évaluation et de gestion des risques liés à l'eau :

- Contribue de façon proactive et efficace à la continuité opérationnelle à long terme ;
- Est durable sur le plan environnemental ;
- Respecte les besoins de développement des pays concernés.

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	65
Nombre d'engagement	102
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	17%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

Pays-Bas	5%
France	46%
Belgique	4%
Italie	5%
Allemagne	21%
Espagne	11%
United Kingdom	5%
Austria	1%
Sweden	2%
Finlande	1%

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

General Meeting	21%
Climate Action 100+	5%
ESG	46%
Localized Water Management	2%
Responsible Cleantech	3%
Corporate Governance Roadshow	14%
Plastic & Circular Economy	10%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	4 328 415,00
- Change à terme :	-
- Future :	4 328 415,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	924 156 015,68	1 085 694 696,58
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	924 093 435,68	1 079 144 328,88
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	62 580,00	6 550 367,70
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 579 375,70	8 587 621,88
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 579 375,70	8 587 621,88
Comptes financiers	5 200 758,46	84 100 614,36
Liquidités	5 200 758,46	84 100 614,36
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	931 936 149,84	1 178 382 932,82

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	821 800 136,00	1 128 054 429,88
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	10 172 219,47	16 677 280,16
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	76 859 438,90	-302 253,86
• Résultat de l'exercice	19 605 379,38	7 135 932,29
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	928 437 173,75	1 151 565 388,47
Instruments financiers	62 580,00	6 550 327,70
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	62 580,00	6 550 327,70
Autres opérations	-	-
Dettes	180 373,12	1 714 026,29
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	180 373,12	1 714 026,29
Comptes financiers	3 256 022,97	18 553 190,36
Concours bancaires courants	3 256 022,97	18 553 190,36
Emprunts	-	-
Total du passif	931 936 149,84	1 178 382 932,82

HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	4 328 415,00	72 427 877,34
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	92,09	7 481,38
• Produits sur actions et valeurs assimilées	28 654 508,08	28 538 012,37
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	28 654 600,17	28 545 493,75
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-431 284,60	-231 967,20
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-431 284,60	-231 967,20
Résultat sur opérations financières (I - II)	28 223 315,57	28 313 526,55
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 690 614,69	-3 289 874,52
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	25 532 700,88	25 023 652,03
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-5 927 321,50	-1 010 561,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-16 877 158,55
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	19 605 379,38	7 135 932,29

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,25 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent.

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Lyxor MSCI Europe (DR) UCITS ETF (le "Fonds") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs d'actions du Fonds ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur des actions d'OPCVM en général, ou les actions du Fonds en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms,

marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Fonds. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Fonds pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité d'actions du Fonds, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Fonds. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Fonds.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES ACTIONNAIRES D'OPCVM OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 151 565 388,47	1 453 359 070,24
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	-	104 598 201,37
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-620 728 548,81	-198 372 925,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	138 200 380,02	33 701 235,09
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-39 406 758,18	-50 832 526,81
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 841 004,70	20 138 365,14
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-4 939 780,04	-7 758 314,02
Frais de transaction	-334 225,30	-433 496,15
Différences de change	18 425 314,51	-6 296 639,67
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	256 514 029,62	-186 042 074,53
- Différence d'estimation exercice N	214 414 612,36	-42 099 417,26
- Différence d'estimation exercice N-1	-42 099 417,26	143 942 657,27
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	6 612 907,70	-8 838 578,22
- Différence d'estimation exercice N	62 580,00	-6 550 327,70
- Différence d'estimation exercice N-1	-6 550 327,70	2 288 250,52
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-5 301 779,42	-10 028 764,74
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	25 532 700,88	25 023 652,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-16 877 158,55
Autres éléments	-543 460,40*	225 342,90
Actif net en fin d'exercice	928 437 173,75	1 151 565 388,47

*Provision claw back et paiement des tax reclaim des titres espagnols et suisses.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	4 328 415,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 200 758,46
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 256 022,97
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 200 758,46	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 256 022,97	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	CHF	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	206 768 790,64	140 632 484,69	53 622 583,79	49 193 577,61
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	327 824,36	-	147 092,81	91 821,21
Comptes financiers	3 521 312,21	51 804,72	289 107,75	1 338 533,78
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	9,88	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 579 375,70
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	1 493 772,48
Coupons a recevoir	682 925,96
Depots de garantie (verses)	311 283,70
Autres creances	91 393,56
-	-
Autres opérations	-
Dettes	180 373,12
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	179 921,06
Debiteurs et credituers divers	452,06
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0013470853	-	-	5 000	93 036,50
Actions Dist / FR0010261198	-	-	4 432 011	620 883 903,06
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0013470853		-		248 386,34
Actions Dist / FR0010261198		-		4,41
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0013470853		-		248 386,34
Actions Dist / FR0010261198		-		4,41
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0013470853		-		-
Actions Dist / FR0010261198		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0013470853	0,25
Actions Dist / FR0010261198	0,25

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0013470853	-
Actions Dist / FR0010261198	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	10 172 219,47	16 677 280,16
Résultat	19 605 379,38	7 135 932,29
Total	29 777 598,85	23 813 212,45

Actions Acc / FR0013470853	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	1 492,99
Total	-	1 492,99
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Dist / FR0010261198	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	5 987 969,30
Report à nouveau de l'exercice	-	17 823 750,16
Capitalisation	29 777 598,85	-
Total	29 777 598,85	23 811 719,46
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	10 324 085
Distribution unitaire	-	0,58
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	76 859 438,90	-302 253,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	76 859 438,90	-302 253,86

Actions Acc / FR0013470853	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-0,24	-753,57
Total	-0,24	-753,57
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist / FR0010261198	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	76 859 439,14	-301 500,28
Total	76 859 439,14	-301 500,28
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.01.2018
Actif net	928 437 173,75	1 151 565 388,47	1 453 359 070,24	1 729 160 438,90	1 796 738 593,01

Actions USD / FR0010797969	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.01.2018
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	202 805
Valeur liquidative	-	-	-	-	16,3833
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	0,39
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	2,27

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Acc / FR0013470853	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.01.2018
Nombre d'actions en circulation	-	5 000	-	-	-
Valeur liquidative	-	16,2296	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	0,14	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions Dist / FR0010261198	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.01.2018
Nombre d'actions en circulation	5 892 074	10 324 085	11 096 564	14 369 785	13 665 463
Valeur liquidative	157,5739	111,5337	130,9737	120,333	131,285
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	2,21	4,49	4,22	3,99
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	18,09	-0,02	-2,50	-3,66	9,57

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
SE0000107203	AB INDUSTRIVAERDEN C	PROPRE	15 232,00	427 427,79	SEK	0,05
CH0012221716	ABB LTD-NOM	PROPRE	165 440,00	4 739 150,37	CHF	0,51
NL0011540547	ABN AMRO GROUP N.V.	PROPRE	40 346,00	513 443,20	EUR	0,06
GB00BF8Q6K64	ABRDN PLC	PROPRE	207 999,00	625 783,19	GBP	0,07
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	16 205,00	500 896,55	EUR	0,05
ES0167050915	ACS	PROPRE	23 393,00	529 383,59	EUR	0,06
CH0012138605	ADECCO GROUP INC	PROPRE	14 781,00	643 995,34	CHF	0,07
NO0010844038	ADEVINTA ASA RG REGISTERED SHS	PROPRE	26 132,00	371 178,77	NOK	0,04
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	18 160,00	5 144 728,00	EUR	0,55
GB00B02J6398	ADMIRAL GROUP	PROPRE	18 415,00	626 011,84	GBP	0,07
FR0010340141	ADP	PROPRE	2 832,00	325 396,80	EUR	0,04
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	1 885,00	4 920 792,50	EUR	0,53
NL0000303709	AEGON NV	PROPRE	170 671,00	748 392,34	EUR	0,08
ES0105046009	AENA SME SA	PROPRE	7 154,00	1 013 364,10	EUR	0,11
BE0974264930	AGEAS NV	PROPRE	16 701,00	703 112,10	EUR	0,08
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	4 217,00	608 260,08	EUR	0,07
FR0013459302	AIR LIQUIDE SA PRIME FIDELITY	PROPRE	40 970,00	5 909 512,80	EUR	0,64
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	56 228,00	6 218 816,80	EUR	0,67
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	18 178,00	1 807 256,76	EUR	0,19
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	47 662,00	3 410 352,68	CHF	0,37
SE0000695876	ALFA LAVAL	PROPRE	30 006,00	1 110 092,18	SEK	0,12
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	39 325,00	7 910 223,75	EUR	0,85
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	30 151,00	928 047,78	EUR	0,10
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	42 969,00	2 485 326,96	EUR	0,27
DK0060946788	AMBU B	PROPRE	15 979,00	393 715,86	DKK	0,04

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004056880	AMPLIFON	PROPRE	11 876,00	521 950,20	EUR	0,06
FR0004125920	AMUNDI SA	PROPRE	5 797,00	446 658,85	EUR	0,05
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	PROPRE	123 514,00	4 070 804,92	GBP	0,44
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	72 676,00	3 835 112,52	EUR	0,41
GB0000456144	ANTOFAGASTA PLC	PROPRE	37 613,00	635 088,33	GBP	0,07
DK0010244425	A.P. MOELLER-MAERSK A	PROPRE	300,00	710 555,50	DKK	0,08
DK0010244508	A.P. MOELLER-MAERSK B	PROPRE	552,00	1 379 768,12	DKK	0,15
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	68 371,00	2 004 979,58	EUR	0,22
NL0010832176	ARGEN-X N V	PROPRE	4 372,00	1 131 910,80	EUR	0,12
FR0010313833	ARKEMA	PROPRE	5 855,00	692 061,00	EUR	0,07
LU1673108939	AROWNTOWN REIT	PROPRE	95 292,00	572 704,92	EUR	0,06
GB0000536739	ASHTREAD GROUP	PROPRE	42 808,00	3 105 196,23	GBP	0,33
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	4 512,00	1 765 996,80	EUR	0,19
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	40 012,00	28 028 406,00	EUR	3,02
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	95 600,00	2 419 096,49	SEK	0,26
IT0000062072	ASSICURAZIONI GENERALI	PROPRE	105 562,00	1 989 843,70	EUR	0,21
GB0006731235	ASSOCIATED BRITISH FOODS	PROPRE	33 980,00	719 647,50	GBP	0,08
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	147 753,00	15 915 496,38	GBP	1,71
IT0003506190	ATLANTIA SPA	PROPRE	47 258,00	789 444,89	EUR	0,09
SE0011166610	ATLAS COPCO AB	PROPRE	64 050,00	3 555 970,42	SEK	0,38
SE0011166628	ATLAS COPCO B	PROPRE	37 219,00	1 739 433,09	SEK	0,19
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	9 442,00	424 701,16	EUR	0,05
GB00BVYVFW23	AUTO TRADER GROUP PLC	PROPRE	92 198,00	661 357,52	GBP	0,07
GB00BBG9VN75	AVEVA GROUP	PROPRE	11 490,00	484 233,58	GBP	0,05
GB0002162385	AVIVA PLC	PROPRE	374 781,00	1 752 159,44	GBP	0,19
FR0000120628	AXA	PROPRE	184 585,00	4 644 158,60	EUR	0,50
GB0002634946	BAE SYSTEMS PLC	PROPRE	307 865,00	2 012 199,08	GBP	0,22
CH0012410517	BALOISE-HOLDING NOM.	PROPRE	4 422,00	610 565,54	CHF	0,07
ES0113211835	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	PROPRE	635 988,00	3 855 359,26	EUR	0,42
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	1 653 962,00	5 419 206,49	EUR	0,58

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0531751755	BANQUE CANTONALE VAUDOISE	PROPRE	2 873,00	200 245,98	CHF	0,02
GB0031348658	BARCLAYS PLC	PROPRE	1 620 845,00	3 882 924,50	GBP	0,42
GB0000811801	BARRATT DEVELOPMENTS	PROPRE	97 129,00	762 766,09	GBP	0,08
CH0009002962	BARRY CALLEBAUT N	PROPRE	340,00	681 028,94	CHF	0,07
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	87 605,00	5 456 039,40	EUR	0,59
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	93 704,00	4 560 573,68	EUR	0,49
DE0005190037	BAYERISCHE MOTOREN WERKE PFD	PROPRE	5 502,00	404 947,20	EUR	0,04
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	31 580,00	2 755 039,20	EUR	0,30
DE0005158703	BECHTLE	PROPRE	7 812,00	506 217,60	EUR	0,05
DE0005200000	BEIERSDORF	PROPRE	9 614,00	883 526,60	EUR	0,10
GB00BH0P3Z91	BHP GROUP PLC	PROPRE	201 451,00	4 617 206,81	GBP	0,50
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	3 951,00	434 807,55	EUR	0,05
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	107 286,00	6 211 859,40	EUR	0,67
SE0015811559	BOLIDEN AB	PROPRE	26 088,00	795 055,36	SEK	0,09
FR0000039299	BOLLORE SA	PROPRE	84 303,00	422 358,03	EUR	0,05
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	21 793,00	762 755,00	EUR	0,08
GB0007980591	BP PLC	PROPRE	1 930 775,00	8 008 971,34	GBP	0,86
DE000A1DAHH0	BRENNTAG AG	PROPRE	14 736,00	1 211 888,64	EUR	0,13
GB0002875804	BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	PROPRE	207 919,00	6 271 433,04	GBP	0,68
GB0001367019	BRITISH LAND CO REIT	PROPRE	83 972,00	491 647,73	GBP	0,05
GB0030913577	BT GROUP PLC	PROPRE	851 369,00	1 400 712,51	GBP	0,15
GB00B0744B38	BUNZL	PROPRE	32 146,00	1 028 824,31	GBP	0,11
GB0031743007	BURBERRY GROUP	PROPRE	38 617,00	882 347,56	GBP	0,10
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	28 046,00	770 143,16	EUR	0,08
ES0140609019	CAIXABANK	PROPRE	422 857,00	1 050 799,65	EUR	0,11
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	15 294,00	3 078 682,20	EUR	0,33
DE0005313704	CARL ZEISS MEDITEC	PROPRE	3 839,00	667 794,05	EUR	0,07
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	9 576,00	1 366 390,97	DKK	0,15
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	60 139,00	941 476,05	EUR	0,10
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	48 596,00	2 584 335,28	EUR	0,28

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DK0060227585	CHR. HANSEN HOLDING A/S	PROPRE	10 061,00	692 439,69	DKK	0,07
CH0210483332	CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	PROPRE	49 789,00	5 325 454,79	CHF	0,57
CH0012142631	CLARIANT (NAMEN)	PROPRE	20 579,00	374 835,96	CHF	0,04
NL0010545661	CNH INDUSTRIAL N.V	PROPRE	97 603,00	1 457 212,79	EUR	0,16
FR0000120222	CNP ASSURANCES	PROPRE	16 373,00	354 639,18	EUR	0,04
GB00BDCPN049	COCA COLA EUROPEAN PARTNERS PLC	PROPRE	19 521,00	888 123,27	USD	0,10
CH0198251305	COCA COLA HBC	PROPRE	19 129,00	573 926,64	GBP	0,06
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	11 331,00	1 597 771,15	DKK	0,17
BE0974256852	COLRUYT	PROPRE	5 195,00	220 475,80	EUR	0,02
DE000CBK1001	COMMERZBANK	PROPRE	95 561,00	603 563,28	EUR	0,07
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	48 268,00	2 874 842,08	EUR	0,31
GB00BD6K4575	COMPASS GROUP PLC	PROPRE	170 158,00	3 124 014,21	GBP	0,34
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	10 492,00	1 065 147,84	EUR	0,11
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	18 428,00	1 020 911,20	EUR	0,11
FR0000064578	COVIVIO SA REIT	PROPRE	4 962,00	371 157,60	EUR	0,04
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	111 278,00	1 451 065,12	EUR	0,16
CH0012138530	CREDIT SUISSE GROUP AG-NOM	PROPRE	243 292,00	2 193 171,31	CHF	0,24
IE0001827041	CRH PLC	PROPRE	74 756,00	3 100 878,88	EUR	0,33
GB00BJFFLV09	CRODA INTERNATIONAL PLC	PROPRE	13 307,00	1 490 762,29	GBP	0,16
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	81 633,00	6 999 213,42	EUR	0,75
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	62 308,00	3 511 055,80	EUR	0,38
DK0010274414	DANSKE BANK A/S	PROPRE	65 789,00	963 057,04	DKK	0,10
FR0014004L86	DASSAULT AVIATION SA	PROPRE	2 390,00	215 697,50	EUR	0,02
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	63 290,00	3 188 550,20	EUR	0,34
NL0015435975	DAVIDE CAMPARI MILANO NV	PROPRE	49 857,00	612 243,96	EUR	0,07
IE0002424939	DCC PLC	PROPRE	9 401,00	679 923,08	GBP	0,07
DE000A2E4K43	DELIVERY HERO AG	PROPRE	15 452,00	1 661 862,60	EUR	0,18
DK0060738599	DEMANT AS	PROPRE	10 307,00	431 856,96	DKK	0,05
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PROPRE	197 130,00	2 197 210,98	EUR	0,24
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	18 122,00	2 602 319,20	EUR	0,28

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0008232125	DEUTSCHE LUFTHANSA NOM	PROPRE	57 013,00	325 658,26	EUR	0,04
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	94 546,00	5 060 101,92	EUR	0,55
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	317 906,00	5 111 292,67	EUR	0,55
GB0002374006	DIAGEO	PROPRE	223 060,00	9 596 137,64	GBP	1,03
IT0003492391	DIASORIN SPA	PROPRE	2 401,00	469 035,35	EUR	0,05
GB00BY9D0Y18	DIRECT LINE INSURANCE GROUP PLC	PROPRE	128 843,00	446 238,59	GBP	0,05
NO0010161896	DNB BANK ASA	PROPRE	88 725,00	1 819 907,04	NOK	0,20
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	19 229,00	3 865 573,75	DKK	0,42
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	23 519,00	1 099 983,63	EUR	0,12
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	264 775,00	1 293 161,10	EUR	0,14
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	27 486,00	662 412,60	EUR	0,07
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	8 137,00	723 867,52	EUR	0,08
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	44 351,00	564 588,23	EUR	0,06
SE0016589188	ELECTROLUX AB	PROPRE	21 513,00	421 861,73	SEK	0,05
BE0003822393	ELIA GROUP SA	PROPRE	2 947,00	297 352,30	EUR	0,03
FI0009007884	ELISA OYJ	PROPRE	13 566,00	707 873,88	EUR	0,08
SE0016828511	EMBRACER GROUP AB	PROPRE	44 550,00	357 870,21	SEK	0,04
CH0016440353	EMS-CHEMIE HOLDING N	PROPRE	669,00	574 160,68	CHF	0,06
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	23 739,00	460 655,30	EUR	0,05
ES0130670112	ENDESA	PROPRE	30 295,00	604 233,78	EUR	0,07
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	775 764,00	5 613 428,30	EUR	0,60
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	16 235,00	199 625,56	EUR	0,02
FR0013215407	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2020	PROPRE	157 974,00	1 942 448,30	EUR	0,21
IT0003132476	ENI SPA	PROPRE	240 733,00	2 986 052,13	EUR	0,32
IM00B5VQMV65	ENTAIN PLC	PROPRE	55 836,00	1 354 481,82	GBP	0,15
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	214 141,00	2 348 270,21	EUR	0,25
SE0015658109	EPIROC AB	PROPRE	62 857,00	1 351 498,23	SEK	0,15
SE0015658117	EPIROC AB	PROPRE	37 196,00	682 993,26	SEK	0,07
SE0012853455	EQT AB	PROPRE	28 222,00	1 285 167,24	SEK	0,14
NO0010096985	EQUINOR ASA	PROPRE	93 216,00	2 035 335,82	NOK	0,22

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SE0000108656	ERICSSON LM-B SHS	PROPRE	278 395,00	2 632 974,14	SEK	0,28
AT0000652011	ERSTE GROUP BANK	PROPRE	26 647,00	988 603,70	EUR	0,11
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	27 219,00	4 869 479,10	EUR	0,52
SE0009922164	ESSITY AB	PROPRE	58 046,00	1 622 414,61	SEK	0,17
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	3 778,00	306 206,90	EUR	0,03
FR0014000MR3	EUROFINS SCIENTIFIC SE	PROPRE	12 735,00	1 298 205,90	EUR	0,14
SE0012673267	EVOLUTION AB	PROPRE	16 202,00	2 264 595,87	SEK	0,24
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	20 001,00	560 428,02	EUR	0,06
GB00B71N6K86	EVRAZ PLC	PROPRE	48 696,00	358 536,38	GBP	0,04
NL0012059018	EXOR HOLDINGS N.V	PROPRE	10 344,00	843 036,00	EUR	0,09
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	88 059,00	3 491 068,68	GBP	0,38
SE0000455057	FASTIGHETS AB BALDER B REIT	PROPRE	10 030,00	627 896,77	SEK	0,07
FR0000121147	FAURECIA	PROPRE	11 191,00	504 154,55	EUR	0,05
JE00BJVNSS43	FERGUSON PLC	PROPRE	21 299,00	2 773 852,59	GBP	0,30
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	12 023,00	2 464 715,00	EUR	0,27
ES0118900010	FERROVIAL SA	PROPRE	45 438,00	1 238 639,88	EUR	0,13
IT0000072170	FINECOBANK	PROPRE	58 173,00	960 727,10	EUR	0,10
IE00BWT6H894	FLUTTER ENTMT RG	PROPRE	15 887,00	2 599 113,20	EUR	0,28
FI0009007132	FORTUM OYJ	PROPRE	42 363,00	1 088 729,10	EUR	0,12
DE0005785802	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO	PROPRE	19 555,00	1 123 630,30	EUR	0,12
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	39 885,00	1 566 084,53	EUR	0,17
DE000A3E5D64	FUCHS PETROLUB PFD SE	PROPRE	6 629,00	274 705,76	EUR	0,03
PTGAL0AM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	PROPRE	47 811,00	429 916,51	EUR	0,05
DE0006602006	GEA GROUP AG	PROPRE	14 633,00	623 219,47	EUR	0,07
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	3 533,00	2 388 299,98	CHF	0,26
FR0010040865	GECINA ACT	PROPRE	4 379,00	530 077,95	EUR	0,06
DK0010272202	GENMAB	PROPRE	6 259,00	2 426 448,37	DKK	0,26
FR0010533075	GETLINK SE	PROPRE	41 968,00	557 544,88	EUR	0,06
CH0010645932	GIVAUDAN N	PROPRE	881,00	3 590 154,15	CHF	0,39
NO0010582521	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	PROPRE	19 076,00	409 404,73	NOK	0,04

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB0009252882	GLAXOSMITHKLINE PLC	PROPRE	479 903,00	8 575 441,71	GBP	0,92
JE00B4T3BW64	GLENCORE PLC	PROPRE	953 162,00	4 123 688,73	GBP	0,44
DK0010272632	GN GREAT NORDIC	PROPRE	11 861,00	622 605,84	DKK	0,07
ES0171996087	GRIFOLS SA	PROPRE	28 451,00	563 187,55	EUR	0,06
BE0003797140	GROUPE BRUXELLES LAMBERT	PROPRE	10 773,00	1 079 993,25	EUR	0,12
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	36 211,00	1 270 441,01	GBP	0,14
DE0008402215	HANNOVER RUECK SE	PROPRE	5 751,00	908 658,00	EUR	0,10
GB00B1VZ0M25	HARGREAVES LANSDOWN	PROPRE	33 931,00	617 731,09	GBP	0,07
DE0006047004	HEIDELBERGCEMENT AG	PROPRE	14 194,00	924 597,16	EUR	0,10
NL0000008977	HEINEKEN HOLDING NV	PROPRE	10 989,00	881 317,80	EUR	0,09
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	24 723,00	2 368 957,86	EUR	0,26
DE000A161408	HELLOFRESH SE	PROPRE	15 754,00	1 102 780,00	EUR	0,12
DE0006048408	HENKEL KGAA	PROPRE	9 912,00	714 655,20	EUR	0,08
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ PFD	PROPRE	16 993,00	1 314 918,34	EUR	0,14
SE000106270	HENNES & MAURITZ AB-B SHS	PROPRE	69 660,00	1 128 549,47	SEK	0,12
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	3 021,00	4 140 280,50	EUR	0,45
SE0015961909	HEXAGON AB	PROPRE	187 908,00	2 609 045,58	SEK	0,28
GB00B0LCW083	HIKMA PHARMACEUTICALS	PROPRE	16 508,00	470 651,54	GBP	0,05
CH0012214059	HOLCIM LTD	PROPRE	49 936,00	2 158 667,07	CHF	0,23
GB0005405286	HSBC HOLDINGS PLC	PROPRE	1 948 250,00	10 188 360,97	GBP	1,10
SE0001662230	HUSQVARNA AB	PROPRE	39 910,00	490 492,66	SEK	0,05
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	564 725,00	5 768 665,88	EUR	0,62
SE0000652216	ICA GRUPPEN AB	PROPRE	9 593,00	428 543,31	SEK	0,05
GB0004544929	IMPERIAL BRAND SHS PLC	PROPRE	90 269,00	1 648 739,09	GBP	0,18
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	104 044,00	3 250 334,56	EUR	0,35
SE0000190126	INDUSTRIVARDEN AB A	PROPRE	12 331,00	351 357,20	SEK	0,04
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	124 560,00	5 031 601,20	EUR	0,54
GB00BMJ6DW54	INFORMA PLC	PROPRE	143 368,00	882 029,48	GBP	0,10
IT0005090300	INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE SPA	PROPRE	32 055,00	306 317,58	EUR	0,03
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	372 369,00	4 885 481,28	EUR	0,53

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
LU2290522684	INPOST SA	PROPRE	19 076,00	235 321,54	EUR	0,03
GB00BHJYC057	INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	PROPRE	17 475,00	1 059 366,89	GBP	0,11
GB0031638363	INTERTEK GROUP	PROPRE	15 394,00	892 551,14	GBP	0,10
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PROPRE	1 575 297,00	3 871 292,38	EUR	0,42
SE0015811963	INVESTOR AB	PROPRE	173 778,00	3 460 173,68	SEK	0,37
FR0010259150	IPSEN	PROPRE	3 597,00	321 571,80	EUR	0,03
GB00BYX91H57	JD SPORTS FASHION PLC	PROPRE	49 199,00	634 036,27	GBP	0,07
NL0014332678	JDE PEETS B V	PROPRE	7 174,00	180 713,06	EUR	0,02
PTJMT0AE0001	JERONIMO MARTINS SGPS SA	PROPRE	24 009,00	470 576,40	EUR	0,05
GB00BZ4BQC70	JOHNSON MATTHEY PLC	PROPRE	18 459,00	597 553,41	GBP	0,06
CH0102484968	JULIUS BAER GRUPPE	PROPRE	21 347,00	1 336 054,91	CHF	0,14
NL0012015705	JUST EAT TAKEAWAY COM N V	PROPRE	17 111,00	1 062 935,32	EUR	0,11
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	23 847,00	1 921 114,32	EUR	0,21
FR0000121485	KERING	PROPRE	7 155,00	4 637 871,00	EUR	0,50
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	15 176,00	1 761 933,60	EUR	0,19
FI0009000202	KESKO OYJ B	PROPRE	26 051,00	731 772,59	EUR	0,08
GB0033195214	KINGFISHER	PROPRE	201 382,00	799 087,59	GBP	0,09
IE0004927939	KINGSPAN GROUP PLC	PROPRE	14 717,00	1 466 401,88	EUR	0,16
SE0015810247	KINNEVIK AB	PROPRE	23 074,00	781 553,69	SEK	0,08
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	6 883,00	649 755,20	EUR	0,07
FR0000121964	KLEPIERRE REITS	PROPRE	19 686,00	404 744,16	EUR	0,04
DE000KBX1006	KNORR BREMSE AG	PROPRE	6 919,00	630 597,66	EUR	0,07
FI0009013403	KONE B	PROPRE	32 419,00	1 911 424,24	EUR	0,21
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	99 742,00	2 805 742,46	EUR	0,30
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	16 671,00	3 151 652,55	EUR	0,34
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	320 696,00	828 999,16	EUR	0,09
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	86 897,00	3 538 880,33	EUR	0,38
NL0009432491	KONINKLIJKE VOPAK N.V.	PROPRE	6 706,00	230 686,40	EUR	0,02
CH0025238863	KUEHNE UND NAGEL INTERNATIONAL AG-NOM	PROPRE	5 183,00	1 413 144,41	CHF	0,15
FR0013451333	LA FRANCAISE DES JEUX SA	PROPRE	9 109,00	408 994,10	EUR	0,04

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00BYW0PQ60	LAND SECURITIES GROUP PLC R E I T	PROPRE	67 186,00	546 719,36	GBP	0,06
DE0005470405	LANXESS	PROPRE	7 924,00	461 652,24	EUR	0,05
SE0010100958	LATOUR AB INVESTMENT	PROPRE	14 121,00	442 142,59	SEK	0,05
DE000LEG1110	LEG IMMOBILIEN SE	PROPRE	6 877,00	884 726,05	EUR	0,10
GB0005603997	LEGAL & GENERAL GROUP	PROPRE	569 196,00	1 947 772,86	GBP	0,21
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	25 509,00	2 403 968,16	EUR	0,26
CH0010570759	LINDT & SPRUENGLI AG-NOM	PROPRE	10,00	1 039 341,78	CHF	0,11
CH0010570767	LINDT AND SPRUENGLI PS	PROPRE	100,00	1 020 427,46	CHF	0,11
GB0008706128	LLOYDS BANKING GROUP PLC	PROPRE	6 768 440,00	4 026 189,60	GBP	0,43
CH0025751329	LOGITECH INTERNATIONAL NOM	PROPRE	16 511,00	1 190 153,60	CHF	0,13
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	31 374,00	2 638 500,44	GBP	0,28
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	7 103,00	5 042 095,52	CHF	0,54
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	2 274,00	898 116,30	EUR	0,10
FR0013459336	LOREAL SA PRIME FIDELITY 22	PROPRE	21 791,00	8 606 355,45	EUR	0,93
SE0000108847	LUNDBERGFÖRETAGEN AB B	PROPRE	7 249,00	360 736,03	SEK	0,04
SE0000825820	LUNDIN ENERGY AB	PROPRE	19 090,00	651 506,99	SEK	0,07
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	26 479,00	17 931 578,80	EUR	1,93
IT0000062957	MEDIOBANCA SPA	PROPRE	59 241,00	611 070,92	EUR	0,07
GB00BNR5MZ78	MELROSE INDUSTRIES PLC	PROPRE	417 045,00	779 504,90	GBP	0,08
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	12 327,00	2 517 173,40	EUR	0,27
GB00BKFB1C65	M&G PLC	PROPRE	247 981,00	586 871,23	GBP	0,06
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	16 160,00	2 192 912,00	EUR	0,24
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	19 578,00	1 216 185,36	EUR	0,13
GB00B1CRLC47	MONDI PLC	PROPRE	46 312,00	1 001 118,15	GBP	0,11
NO0003054108	MOWI ASA	PROPRE	41 924,00	1 047 511,15	NOK	0,11
DE000A0D9PT0	MTU AERO ENGINES HLDG AG	PROPRE	5 093,00	979 638,55	EUR	0,11
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	13 363,00	3 423 600,60	EUR	0,37
GB00BDR05C01	NATIONAL GRID PLC	PROPRE	339 097,00	3 757 078,28	GBP	0,40
ES0116870314	NATURGY ENERGY GROUP SA	PROPRE	18 500,00	420 505,00	EUR	0,05
GB00B7T77214	NATWEST GROUP PLC	PROPRE	552 098,00	1 445 885,32	GBP	0,16

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0006452907	NEMETSCHEK	PROPRE	5 508,00	546 393,60	EUR	0,06
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	40 352,00	1 944 562,88	EUR	0,21
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	274 792,00	31 398 117,50	CHF	3,38
IT0005366767	NEXI SPA	PROPRE	41 915,00	629 772,88	EUR	0,07
GB0032089863	NEXT PLC	PROPRE	12 681,00	1 196 527,64	GBP	0,13
SE0015988019	NIBE INDUSTRIER AB B	PROPRE	136 046,00	1 750 023,25	SEK	0,19
GB00B7FC0762	NMC HEALTH PLC-W/I	PROPRE	22 318,00	0,00	GBP	0,00
NL0010773842	NN GROUP NV	PROPRE	25 772,00	1 193 759,04	EUR	0,13
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	514 263,00	2 555 887,11	EUR	0,28
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	309 030,00	3 266 595,41	SEK	0,35
NO0005052605	NORSK HYDRO ASA	PROPRE	128 273,00	810 821,11	NOK	0,09
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	211 779,00	15 149 388,65	CHF	1,63
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	160 615,00	15 205 987,77	DKK	1,64
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	19 594,00	1 246 346,18	DKK	0,13
GB00B3MBS747	OCADO GROUP	PROPRE	46 476,00	992 552,30	GBP	0,11
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	14 047,00	736 062,80	EUR	0,08
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	190 289,00	1 795 376,72	EUR	0,19
FI0009014377	ORION NEW B	PROPRE	10 119,00	378 754,17	EUR	0,04
NO0003733800	ORKLA ASA	PROPRE	71 638,00	601 233,78	NOK	0,06
FR0000184798	ORPEA	PROPRE	4 932,00	444 866,40	EUR	0,05
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	18 043,00	2 202 244,04	DKK	0,24
DK0060252690	PANDORA AB	PROPRE	9 538,00	1 152 111,68	DKK	0,12
CH0024608827	PARTNERS GROUP HOLDING N	PROPRE	2 165,00	3 270 841,21	CHF	0,35
GB0006776081	PEARSON	PROPRE	72 130,00	514 671,15	GBP	0,06
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	19 982,00	3 970 423,40	EUR	0,43
GB0006825383	PERSIMMON PLC	PROPRE	30 435,00	980 913,65	GBP	0,11
GB00BGXQNP29	PHOENIX GROUP HOLDINGS PLC	PROPRE	61 950,00	481 804,80	GBP	0,05
DE000PAH0038	PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	PROPRE	14 605,00	1 311 821,10	EUR	0,14
IT0003796171	POSTE ITALIANE SPA	PROPRE	49 831,00	614 914,54	EUR	0,07
NL0013654783	PROSUS N V	PROPRE	89 004,00	6 782 994,84	EUR	0,73

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BE0003810273	PROXIMUS	PROPRE	14 508,00	236 262,78	EUR	0,03
GB0007099541	PRUDENTIAL PLC	PROPRE	249 479,00	4 416 302,82	GBP	0,48
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	24 297,00	794 511,90	EUR	0,09
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	21 295,00	1 233 832,30	EUR	0,13
DE0006969603	PUMA AG	PROPRE	10 070,00	1 080 511,00	EUR	0,12
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	21 786,00	1 036 795,74	EUR	0,11
AT0000606306	RAIFFEISEN INTL BANK HOLDING	PROPRE	14 119,00	357 210,70	EUR	0,04
NL0000379121	RANDSTAD HOLDING NV	PROPRE	11 405,00	709 391,00	EUR	0,08
DE0007010803	RATIONAL AG	PROPRE	488,00	419 484,80	EUR	0,05
GB00B24CGK77	RECKITT BENCKISER GROUP PLC	PROPRE	68 041,00	4 775 160,50	GBP	0,51
IT0003828271	RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	PROPRE	9 973,00	539 738,76	EUR	0,06
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PROPRE	41 287,00	743 578,87	EUR	0,08
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	184 387,00	4 944 651,09	GBP	0,53
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	2 168,00	378 532,80	EUR	0,04
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	18 334,00	569 454,04	EUR	0,06
GB00B082RF11	RENTOKIL INITIAL	PROPRE	177 344,00	1 235 998,93	GBP	0,13
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	138 400,00	1 530 150,40	EUR	0,16
GB0007188757	RIO TINTO PLC	PROPRE	107 111,00	5 785 960,51	GBP	0,62
CH0012032113	ROCHE HOLDING	PROPRE	3 052,00	1 134 325,70	CHF	0,12
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	67 011,00	22 437 341,17	CHF	2,42
DK0010219153	ROCKWOOL INTERNATIONAL B	PROPRE	799,00	315 765,70	DKK	0,03
GB00B63H8491	ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	PROPRE	798 107,00	1 246 342,04	GBP	0,13
GB00B03MM408	ROYAL DUTCH SHELL B SHARES	PROPRE	353 498,00	7 055 305,06	GBP	0,76
GB00B03MLX29	ROYAL DUTCH SHELL PLC-A	PROPRE	391 179,00	7 788 829,13	GBP	0,84
DE0007037129	RWE AG	PROPRE	61 273,00	2 038 552,71	EUR	0,22
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	32 600,00	3 782 904,00	EUR	0,41
GB00B8C3BL03	SAGE GRP	PROPRE	102 482,00	862 827,43	GBP	0,09
GB00B019KW72	SAINSBURY(J)	PROPRE	159 988,00	567 372,31	GBP	0,06
FI0009003305	SAMPO A	PROPRE	47 570,00	2 188 220,00	EUR	0,24
SE0000667891	SANDVIK	PROPRE	107 680,00	2 356 414,13	SEK	0,25

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	108 227,00	9 354 059,61	EUR	1,01
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	99 599,00	12 481 746,68	EUR	1,34
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	2 638,00	1 256 215,60	EUR	0,14
DE0007165631	SARTORIUS VZ PFD	PROPRE	2 500,00	1 401 000,00	EUR	0,15
NO0003028904	SCHIBSTED	PROPRE	6 974,00	310 390,91	NOK	0,03
NO0010736879	SCHIBSTED ASA SHS B	PROPRE	9 285,00	361 744,62	NOK	0,04
CH0024638212	SCHINDLER HOLDING N	PROPRE	1 919,00	426 121,81	CHF	0,05
CH0024638196	SCHINDLER HOLDING PS	PROPRE	3 884,00	874 946,85	CHF	0,09
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	51 383,00	7 650 928,70	EUR	0,82
GB0002405495	SCHRODERS LTD	PROPRE	11 857,00	508 407,94	GBP	0,05
FR0010411983	SCOR SE ACT PROV	PROPRE	15 139,00	440 544,90	EUR	0,05
DE000A12DM80	SCOUT 24 AG	PROPRE	8 345,00	502 369,00	EUR	0,05
SE0000148884	SEB A	PROPRE	155 233,00	2 096 793,47	SEK	0,23
FR0000121709	SEB SA	PROPRE	2 639,00	357 056,70	EUR	0,04
SE0000163594	SECURITAS AB	PROPRE	29 866,00	426 700,07	SEK	0,05
GB00B5ZN1N88	SEGRO PLC REIT	PROPRE	114 473,00	1 752 518,25	GBP	0,19
GB00B1FH8J72	SEVERN TRENT PLC	PROPRE	23 826,00	772 704,63	GBP	0,08
CH0002497458	SGS SA-NOM	PROPRE	577,00	1 477 696,24	CHF	0,16
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	72 966,00	10 235 670,48	EUR	1,10
DE000ENER6Y0	SIEMENS ENERGY AG	PROPRE	38 119,00	946 113,58	EUR	0,10
ES0143416115	SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY SA	PROPRE	22 739,00	532 774,77	EUR	0,06
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	26 897,00	1 545 501,62	EUR	0,17
CH0418792922	SIKA LTD	PROPRE	13 523,00	3 964 564,02	CHF	0,43
SE0016101844	SINCH AB	PROPRE	48 250,00	790 573,75	SEK	0,09
SE0000113250	SKANSKA AB-B SHS	PROPRE	32 448,00	711 707,82	SEK	0,08
SE0000108227	SKF AB-B SHS	PROPRE	36 400,00	728 805,71	SEK	0,08
GB0009223206	SMITH & NEPHEW	PROPRE	83 843,00	1 246 348,42	GBP	0,13
GB00B1WY2338	SMITHS GROUP	PROPRE	37 806,00	607 000,69	GBP	0,07
IE00B1RR8406	SMURFIT KAPPA	PROPRE	23 471,00	1 063 001,59	EUR	0,11
IT0003153415	SNAM RETE GAS	PROPRE	192 337,00	941 874,29	EUR	0,10

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	77 325,00	2 229 666,38	EUR	0,24
FR0000121220	SODEXO	PROPRE	1 500,00	126 000,00	EUR	0,01
FR0013536729	SODEXO LOYALTY BONUS 26	PROPRE	6 939,00	582 876,00	EUR	0,06
BE0003717312	SOFINA	PROPRE	1 470,00	562 128,00	EUR	0,06
BE0003470755	SOLVAY	PROPRE	7 069,00	726 693,20	EUR	0,08
CH0012549785	SONOVA HOLDING AG	PROPRE	5 221,00	1 867 887,55	CHF	0,20
GB00BWFQGN14	SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	PROPRE	7 036,00	1 300 524,49	GBP	0,14
GB0007908733	SSE PLC	PROPRE	99 492,00	1 936 809,03	GBP	0,21
GB0007669376	ST JAMES'S PLACE	PROPRE	51 432,00	962 236,83	GBP	0,10
GB0004082847	STANDARD CHARTERED	PROPRE	252 871,00	1 482 331,75	GBP	0,16
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	193 695,00	3 341 238,75	EUR	0,36
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	65 137,00	2 665 080,36	EUR	0,29
FI0009005961	STORA ENSO OYJ-R	PROPRE	55 488,00	797 917,44	EUR	0,09
CH0012280076	STRAUMANN HOLDING (NAMEN)	PROPRE	986,00	1 773 569,13	CHF	0,19
FR0010613471	SUEZ SA ACT	PROPRE	33 539,00	660 215,22	EUR	0,07
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	57 788,00	778 530,36	SEK	0,08
SE0007100599	SVENSKA HANDELSBANKEN AB	PROPRE	139 121,00	1 376 512,64	SEK	0,15
SE0000242455	SWEDBANK A SHS A	PROPRE	86 377,00	1 618 558,45	SEK	0,17
SE0015812219	SWEDISH MATCH AB	PROPRE	150 702,00	1 145 996,29	SEK	0,12
CH0014852781	SWISS LIFE HOLDING NOM	PROPRE	3 054,00	1 451 617,55	CHF	0,16
CH0008038389	SWISS PRIME SITE REIT	PROPRE	7 246,00	637 297,14	CHF	0,07
CH0126881561	SWISS RE AG	PROPRE	28 769,00	2 411 655,15	CHF	0,26
CH0008742519	SWISSCOM N	PROPRE	2 470,00	1 164 221,68	CHF	0,13
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	12 271,00	1 466 998,05	EUR	0,16
GB0008782301	TAYLOR WINPEY PLC	PROPRE	347 761,00	636 617,86	GBP	0,07
DE000A2YN900	TEAMVIEWER AG	PROPRE	15 343,00	197 924,70	EUR	0,02
IT0003497168	TELECOM ITALIA SPA	PROPRE	950 388,00	292 814,54	EUR	0,03
IT0003497176	TELECOM ITALIA-RNC	PROPRE	574 935,00	188 866,15	EUR	0,02
DE000A1J5RX9	TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDING AG	PROPRE	99 300,00	223 722,90	EUR	0,02
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	490 652,00	1 847 059,45	EUR	0,20

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NO0010063308	TELENOR	PROPRE	66 741,00	909 128,39	NOK	0,10
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	5 602,00	2 022 882,20	EUR	0,22
SE0005190238	TELE2 B	PROPRE	47 771,00	582 297,68	SEK	0,06
SE0000667925	TELIA COMPANY SHS	PROPRE	253 547,00	862 121,03	SEK	0,09
CH0012453913	TEMENOS AG-NOM	PROPRE	6 370,00	842 485,81	CHF	0,09
LU0156801721	TENARIS SA	PROPRE	45 040,00	433 735,20	EUR	0,05
IT0003242622	TERNA SPA	PROPRE	134 200,00	864 516,40	EUR	0,09
GB00BLGZ9862	TESCO PLC	PROPRE	737 456,00	2 357 588,08	GBP	0,25
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	10 175,00	810 540,50	EUR	0,09
GB00BLJNXL82	THE BERKELEY GROUP HOLDINGS PLC	PROPRE	10 713,00	552 622,03	GBP	0,06
CH0012255151	THE SWATCH GROUP	PROPRE	2 760,00	655 676,19	CHF	0,07
CH0012255144	THE SWATCH GROUP N	PROPRE	5 018,00	230 826,10	CHF	0,02
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	238 294,00	10 334 810,78	EUR	1,11
DK0060636678	TRYGVESTA	PROPRE	34 343,00	704 240,97	DKK	0,08
FR0000054470	UBISOFT ENTERTAINMENT	PROPRE	8 834,00	399 561,82	EUR	0,04
CH0244767585	UBS GROUP INC NAMEN AKT	PROPRE	349 675,00	5 504 388,48	CHF	0,59
BE0003739530	UCB SA	PROPRE	12 059,00	1 243 282,90	EUR	0,13
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	18 801,00	932 153,58	EUR	0,10
FR0013326246	UNIBAIL RODAMCO SE REITS	PROPRE	11 889,00	734 859,09	EUR	0,08
IT0005239360	UNICREDIT SPA	PROPRE	203 292,00	2 322 407,81	EUR	0,25
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	249 893,00	11 579 288,32	GBP	1,25
DE000UNSE018	UNIPER SE	PROPRE	8 726,00	333 420,46	EUR	0,04
DE0005089031	UNITED INTERNET AG & CO KGAA	PROPRE	9 252,00	294 953,76	EUR	0,03
GB00B39J2M42	UNITED UTILITIES GROUP PLC	PROPRE	65 039,00	800 035,56	GBP	0,09
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	69 179,00	1 737 430,59	EUR	0,19
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	50 908,00	1 553 712,16	EUR	0,17
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	21 902,00	554 777,66	EUR	0,06
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	63 196,00	1 784 023,08	EUR	0,19
AT0000746409	VERBUND A	PROPRE	6 495,00	585 199,50	EUR	0,06
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	96 322,00	3 603 375,69	DKK	0,39

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0364749348	VIFOR PHARMA AG	PROPRE	4 650,00	519 354,08	CHF	0,06
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	50 778,00	4 690 363,86	EUR	0,51
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	67 873,00	755 765,86	EUR	0,08
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	2 667 004,00	3 413 006,95	GBP	0,37
AT0000937503	VOESTALPINE AG	PROPRE	11 070,00	363 538,80	EUR	0,04
DE0007664005	VOLKSWAGEN AG	PROPRE	3 096,00	869 356,80	EUR	0,09
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	PROPRE	17 701,00	3 430 807,82	EUR	0,37
SE0000115420	VOLVO A	PROPRE	19 099,00	389 704,92	SEK	0,04
SE0000115446	VOLVO AB-B SHS	PROPRE	136 358,00	2 742 800,22	SEK	0,30
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	PROPRE	52 125,00	2 734 477,50	EUR	0,29
FI0009003727	WARTSILA OYJ	PROPRE	45 151,00	541 586,25	EUR	0,06
FR0000121204	WENDEL ACT	PROPRE	2 559,00	294 540,90	EUR	0,03
GB00B1KJJ408	WHITBREAD	PROPRE	19 264,00	746 144,86	GBP	0,08
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	25 516,00	2 312 770,24	EUR	0,25
FR0011981968	WORLDFLINE	PROPRE	22 662,00	1 141 711,56	EUR	0,12
JE00B8KF9B49	WPP PLC	PROPRE	114 857,00	1 436 647,82	GBP	0,15
NO0010208051	YARA INTERNATIONAL ASA	PROPRE	16 624,00	748 542,74	NOK	0,08
DE000ZAL1111	ZALANDO	PROPRE	21 155,00	1 725 824,90	EUR	0,19
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	14 351,00	5 508 862,21	CHF	0,59
GB00B1YW4409	3I GROUP	PROPRE	92 822,00	1 499 664,89	GBP	0,16
Total Action				924 093 435,68		99,53
Total Valeurs mobilières				924 093 435,68		99,53
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-62 580,00	-62 580,00	EUR	-0,01
Total APPELS DE MARGES				-62 580,00		-0,01
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-452,06	-452,06	EUR	-0,00
	PROV INTCREDCPTDEPCE	PROPRE	91 393,56	91 393,56	EUR	0,01
Total AUTRES				90 941,50		0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CHF NEWEDG	PROPRE	-10,45	-9,88	CHF	-0,00

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	54 778,31	51 804,72	CHF	0,01
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	410 819,92	55 223,30	DKK	0,01
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	-326,04	-326,04	EUR	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-3 255 687,05	-3 255 687,05	EUR	-0,35
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	2 972 867,83	3 521 312,21	GBP	0,38
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	1,00	0,01	JPY	0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	711 725,10	72 702,91	NOK	0,01
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	2 873 441,88	289 107,75	SEK	0,03
	BANQUE USD SGP	PROPRE	1 400 975,60	1 210 607,56	USD	0,13
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	1 493 772,48	1 493 772,48	EUR	0,16
Total BANQUE OU ATTENTE				3 438 507,97		0,37
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	311 283,70	311 283,70	EUR	0,03
Total DEPOSIT DE GARANTIE				311 283,70		0,03
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-179 921,06	-179 921,06	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-179 921,06		-0,02
Total Liquidites				3 598 232,11		0,39
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ZRP201221	MSCI EUROPE 1221	PROPRE	151,00	62 580,00	EUR	0,01
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				62 580,00		0,01
Total Futures				62 580,00		0,01
Coupons						
Action						
NL0013267909	AKZO NOBEL BR GR	ACHLIG	18 178,00	6 798,57	EUR	0,00
GB0002634946	BAE SYSTEMS PLC	ACHLIG	307 865,00	36 101,44	GBP	0,00
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	ACHLIG	1 653 962,00	64 975,90	EUR	0,01
GB0000811801	BARRATT DEVELOPMTS	ACHLIG	97 129,00	25 195,44	GBP	0,00
GB0002875804	BRITISH AMER TOBACCO	ACHLIG	207 919,00	132 743,07	GBP	0,01
GB0001367019	BRITISH LAND CO REIT	ACHLIG	159 500,00	12 064,76	GBP	0,00
NO0010161896	DNB BANK ASA	ACHLIG	88 725,00	61 177,15	NOK	0,01
SE0015658109	EPIROC AB	ACHLIG	62 857,00	7 905,35	SEK	0,00

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SE0015658117	EPIROC AB	ACHLIG	37 196,00	4 678,04	SEK	0,00
JE00BJVNSS43	FERGUSON PLC	ACHLIG	21 299,00	30 644,06	USD	0,00
SE0000106270	HENNES & MAURITZ	ACHLIG	69 660,00	45 556,90	SEK	0,00
ES0148396007	INDITEX	ACHLIG	104 044,00	29 496,47	EUR	0,00
IE0004906560	KERRY GROUP A	ACHLIG	15 176,00	4 325,16	EUR	0,00
GB0033195214	KINGFISHER	ACHLIG	201 382,00	9 064,28	GBP	0,00
NL0013654783	PROSUS NV	ACHLIG	89 004,00	10 591,48	EUR	0,00
GB00B1WY2338	SMITHS GROUP	ACHLIG	37 806,00	11 642,95	GBP	0,00
GB00BWFGQN14	SPIRAX-SARCO ENGIN	ACHLIG	7 036,00	3 208,60	GBP	0,00
GB0007669376	ST JAMES'S PLACE	ACHLIG	96 790,00	35 792,53	GBP	0,00
SE0000242455	SWEDBANK A SHS A	ACHLIG	86 377,00	63 442,21	SEK	0,01
GB0008782301	TAYLOR WINPEY PLC	ACHLIG	347 761,00	17 053,37	GBP	0,00
SE0000667925	TELIA COMPANY SHS	ACHLIG	253 547,00	25 510,31	SEK	0,00
GB00BLGZ9862	TESCO PLC	ACHLIG	737 456,00	27 952,14	GBP	0,00
JE00B8KF9B49	WPP PLC	ACHLIG	114 857,00	17 005,78	GBP	0,00
Total Action				682 925,96		0,07
Total Coupons				682 925,96		0,07
Total LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF				928 437 173,75		100,00

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 31/10/2018 au 31/10/2019
LYXOR MSCI EUROPE UCITS ETF			
Part Dist		-13.10%	+12.76%
Part Acc	+41.92%	-18.85%	
MSCI Europe Net Return EUR (EUR)			
Part Dist		-13.13%	+12.63%
Part Acc	+41.86%	-18.88%	

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment Lyxor MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français. Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Dist : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classes d'actions Acc et Monthly Hedged to EUR – Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI USA ESG Broad Select Net Total Return Index (l'« Indicateur de Référence »), libellé en US Dollars (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le niveau anticipé maximal de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.50%.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est l'indice MSCI USA ESG Broad Select Net Total Return index (dividendes net réinvestis, c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent).

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Un Univers d'investissement identique à celui de l'indice MSCI USA Index (l'« Indice Parent »), incluant des actions de sociétés de grande et moyenne capitalisation visant à représenter 85% de la capitalisation ajustée sur la base du flottant, de chaque groupe d'industries du marché américain.
- Un filtrage ESG négatif est effectué au sein de l'Univers d'investissement tel que défini dans la méthodologie afin d'exclure :
 - Les entreprises exposées à des activités controversées tel que les armes controversées, les armes nucléaires, le tabac, le charbon thermique ou l'extraction de sables bitumeux. Les critères d'exposition diffèrent pour chacune de ces activités tel que défini par MSCI dans la méthodologie.
 - Les entreprises faisant l'objet d'une controverse ESG sévère (selon la note MSCI ESG Controversies).
- L'indice sélectionne et pondère les entreprises de l'univers éligible en suivant une approche basée sur l'optimisation.

Ce processus d'optimisation a pour objectif de maximiser l'exposition à des entreprises ayant des scores ESG supérieurs tout en conservant un profil rendement/risque proche de celui de l'indice parent. La méthodologie de notation MSCI ESG utilise une

méthodologie basée sur des règles conçue pour mesurer la résilience d'une entreprise face aux risques ESG matériels à long terme de son secteur. Elle est fondée sur des questions clés ESG extra- financières qui se concentrent sur l'intersection entre l'activité principale d'une entreprise et les enjeux spécifiques à son secteur qui peuvent créer des risques et des opportunités significatifs pour l'entreprise. Les principaux enjeux ESG sont pondérés en fonction de l'impact et de l'horizon temporel du risque ou de l'opportunité. Les enjeux clés ESG comprennent par exemple, mais sans s'y limiter, le stress hydrique, les émissions de carbone, la gestion du personnel ou l'éthique de l'entreprise.

d) Des contraintes d'optimisation sont appliquées à chaque rebalancement de l'Indicateur Référence telles que :

- Un écart de suivi ex-ante cible par rapport à l'Indice Parent
- Une réduction de l'intensité carbone de 30% par rapport à l'Indice Parent
- Un poids minimum et maximum pour chaque entreprise de l'indice par rapport à l'Indice Parent
- Un écart de pondération limite par rapport à la répartition sectorielle/par pays de l'Indice Parent.
- Un taux de rotation maximal à chaque rebalancement de l'Indicateur de Référence.

Le Compartiment suit ainsi une approche extra-financière significative qui permet d'améliorer d'au moins 20% la moyenne d'un indicateur extra-financier par rapport à l'univers d'investissement initial. Les limites de l'approche extra financière sont mentionnées dans la section « Principaux risques » ci-dessous. Les données extra- financières couvrent plus de 90% des actions éligibles de l'Indice Parent.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment sont mises en œuvre par la méthodologie de notation MSCI ESG (telle que décrite ci-dessus).

Pour plus d'informations sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), généraux et spécifiques, visés par le Compartiment, veuillez-vous référer au Code de Transparence du Compartiment disponible sur <https://www.lyxoretf.com/>.

L'Indice est un indice de rendement total net. Un indice de rendement total net mesure la performance des composants de l'indice selon le critère que tout dividende ou toute distribution sont intégrés dans les rendements de l'indice après retenue de l'impôt.

La méthode de construction de l'Indice (y compris les règles régissant sa repondération et l'actualisation de sa composition) peut être consultée sur le site Internet de MSCI à l'adresse : www.msci.com

Révision et composition de l'Indicateur de Référence:

L'Indicateur de Référence fait l'objet d'une révision trimestrielle en février, mai, août et novembre, de façon à coïncider avec les révisions trimestrielles de l'Indice parent aux mêmes dates. Les modifications sont appliquées à la fin du mois de février, mai, août et novembre.

L'actualisation de l'Univers d'investissement et de l'Univers éligible a lieu lors de la révision trimestrielle de l'Indicateur de Référence.

La composition précise et les règles de révision de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet de MSCI : www.msci.com.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est publié en temps réel sur le site Internet de MSCI : <https://www.msci.com/>.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de MSCI : <https://www.msci.com/>.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplication directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ci- après).

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplification directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par la Société de Gestion, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplification par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplification) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé. Le Compartiment pourra être investi jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence, notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

- Actions

Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

- Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

- Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

- Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :

- action

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition

- Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions et indices
- change à terme

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. – jusqu'à 100% de l'actif
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques – jusqu'à 100% de l'actif

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-de-meilleure-execution-liam-janvier-2020-fr>.

La contrepartie des instruments financiers à terme ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) Toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20% de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points

(v) et (vi) ci-dessous ;

(v) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment. La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP

concernée. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEP pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEP.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou

à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risque de Change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

Risque de change lié à la classe d'actions Dist et Acc

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Par conséquent, la valeur liquidative des classes d'actions susvisées peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

Risque lié à la couverture de change spécifique à la classe d'actions Monthly Hedged to EUR - Acc

Afin de couvrir le risque de change EUR de la classe d'actions Monthly Hedged to EUR - Acc contre la devise de chacune des valeurs composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de chacune des valeurs composant l'Indicateur de Référence et la devise de ladite classe d'actions. Cette couverture reste néanmoins imparfaite du fait de sa fréquence d'ajustement mensuelle et des instruments utilisés ; le Compartiment peut ainsi être sujet à des mouvements de marché à la baisse.

Risques en matière de durabilité

Dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité, la Société de gestion s'appuie sur l'administrateur l'Indicateur de Référence dont la méthodologie intègre les risques en matière de durabilité du fait de l'investissement dans des actions issues d'entreprises réalisant une partie de leur chiffre d'affaires dans des activités considérées comme favorisant la transition écologique. Une telle intégration a un impact direct sur l'univers d'investissement de l'Indicateur de Référence. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des actifs compris dans l'Indicateur de Référence. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'Indicateur de Référence, veuillez-vous référer au site internet : <https://www.msci.com>. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions américain (Etats-Unis).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.
- Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI USA ESG Broad Select Net USD Index USD (Ticker:MXUSEBSL).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF - Dist	FR0010296061	EUR	44.09% ⁽¹⁾	43.81% ⁽³⁾	-0.65% ⁽²⁾	382.98%
Lyxor MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF - Acc	FR0011363423	EUR	44.09% ⁽¹⁾	43.81% ⁽³⁾	-0.65% ⁽²⁾	310.28%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

⁽²⁾«La part n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change sur l'exercice.

Le mode de calcul pour évolution du change sur la période est : la devise de la part / la devise de l'indice.»

⁽³⁾«Lorsque l'indicateur de référence est libellé dans une autre devise que celle de la part, la performance de l'indicateur de référence est d'abord convertie dans la devise de la part par souci de clarté et de comparaison. A cet effet, une opération de change (au cours WM Reuters 17h du jour considéré) est appliquée quotidiennement à la valeur de l'indicateur de référence.»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0134%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.5%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Jusqu'au 06/10/21 l'indice de référence du Fonds était MSCI Daily TR Net, à partir du 07/10/2021 l'indice de référence est MSCI USA ESG Broad Select Net USD Index.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Transparence des investissements durables dans les rapports périodiques

En application de l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), l'incidence globale du produit financier en matière de durabilité est décrite au moyen des indicateurs de durabilité ci-dessous :

Indicateur	Portefeuille				Indice Parent			
	October 2021		October 2020		October 2021		October 2020	
	Mesure de l'indicateur	% de couverture de l'indicateur	Mesure de l'indicateur	% de couverture de l'indicateur	Mesure de l'indicateur	% de couverture de l'indicateur	Mesure de l'indicateur	% de couverture de l'indicateur
% de membre indépendant au CA	82.5%	100%	81.9%	100%	81.7%	82%	81.9%	82%
Moyenne pondérée des intensités Carbone (Scope 1&2) tCo2e	93.9	100%	147.6	100%	125.2	100%	147.6	100%
% de femme au CA	32.8%	100%	30.8%	99.8%	32.4%	100%	30.8%	100%
Préoccupation relatives aux droits de l'homme		100%				100%		
- Conformité	84.9%				82.7%			
- Non-conformité	0.0%				0.2%			
- Liste de surveillance	15.1%				17.0%			
Controverses sur les sujets de capital humain		100%				100%		
- Aucune préoccupation	90.0%				89.0%			
- Mineur	2.5%				2.6%			
- Modéré	7.2%				7.6%			
- Sévère	0.3%				0.7%			
- Très sévère	0.0%				0.1%			
Score de transition	6.3	100%	6.2	100%	6.2	100%	6.2	100%

L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA)

Cet indicateur mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Score de « Low Carbon Transition »

Cet indicateur vise à identifier les leaders potentiels et les retardataires en mesurant les entreprises de façon holistique au niveau de leurs exposition et gestion des risques et des opportunités liés à la transition à faibles émissions de carbone.

Controverse Sévère et Très Sévère vis-à-vis des enjeux de Capital Humain

Cet indicateur mesure la gravité des controverses liées à l'impact des activités d'une entreprise sur les droits humains. Les facteurs qui influent sur cette évaluation comprennent, sans toutefois s'y limiter, un historique de participation à des affaires juridiques liées aux droits de la personne, une complicité généralisée ou flagrante dans les meurtres, les sévices physiques ou la violation d'autres droits, la résistance à l'amélioration des pratiques et les critiques des ONG et/ou d'autres observateurs tiers.

Évaluation des préoccupations relatives aux droits de l'homme

This factor indicates whether the company is in compliance with the United Nations Guiding Principles for Business and Human Rights The possible values are Fail, Watch List, or Pass.

Pourcentage de femme au CA

Pourcentage des membres du conseil d'administration de l'entreprise qui sont des femmes. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance prudentielle.

Pourcentage de membre d'indépendant au CA

Le pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI. Ces critères considèrent comme non-indépendant un membre payé ou employé par l'entreprise (ou ancien employé quel que soit l'ancienneté), un membre de la famille ou toute personne ayant une relation étroite avec un des membres de l'exécutif. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie »).

Le Règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental (« Activités Durables »).

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, et (vi) protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause de préjudice important à aucune de ces objectifs (principe dit du « DNSH », « Do No Significant Harm ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie. Le principe du DNSH s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Fonds peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux suivants: atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

Alors que le Fonds peut d'ores et déjà détenir des investissements dans des Activités Durables sans être engagé au respect d'une part minimum d'investissement, la société de gestion fournit ses meilleurs efforts pour que cette part minimum des investissements sous-jacents au produit financier effectués dans des Activités Durables soit disponible dès qu'il en sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires liées au contenu et à la présentation des informations à fournir conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du règlement (UE) 2019/2088 tel que modifié par le Règlement Taxonomie (Regulatory Technical Standards with regards to the content and presentation of disclosures pursuant to Article 8(4), 9(6) and 11(5) of Regulation (EU) 2019/2088 as amended by the Taxonomy Regulation).

Au fur et à mesure de la disponibilité des données et du développement des méthodologies de calcul, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des Activités Durables sera mise à la disposition des investisseurs. Cette information, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront intégrées dans une future version du prospectus.

Cet engagement sera atteint de façon progressive et continue, en engageant des discussions avec l'administrateur de l'indice afin que ce dernier intègre dès qu'il en sera raisonnablement possible les exigences du Règlement Taxonomie au sein de la méthodologie de l'indice. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables qui sera mis à disposition des investisseurs à ce moment.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables ne sera pas disponible auprès des investisseurs.

Pour toute question, veuillez contacter la société de gestion à l'adresse indiquée ci-après : client-services-etf@lyxor.com.

La société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »).

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds sont respectées via le processus d'investissement mis en œuvre. Pour plus d'informations sur ces caractéristiques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Partie intégrante de sa politique d'investisseur responsable, Lyxor a défini une politique d'engagement actionnaire regroupant une politique d'exercice des droits de vote et une politique d'engagement. Celle-ci est disponible sur le site de Lyxor.com.

Cette année, le périmètre de vote est le suivant :

- Fonds (Fonds communs de placement – FCP) et SICAV de droit français, allemand et luxembourgeois (*)
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, Lyxor participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

(*) A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplcation indirecte dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance.

Ce fonds est inclus dans le scope de vote.

En terme d'engagement, Lyxor a défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes : un engagement lié aux assemblées générales, un engagement lié aux sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, et un engagement en faveur du climat. Ce troisième axe comporte quatre campagnes d'engagement :

- Une première campagne liée à l'initiative Climate Action 100+, où Lyxor s'engage ainsi à demander aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat au travers notamment de l'application des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure).
- Une seconde campagne liée au plastique et à l'économie circulaire.
- Une troisième campagne liée à la gestion de l'eau.
- Une quatrième campagne liée aux technologies propres et responsables.

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : ESG

Le fonds applique une sélection ESG qui est une stratégie ISR basée sur la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG.

La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes : best-in-class (sélection des meilleurs émetteurs au sein de chaque secteur d'activité) ou best-in-universe (sélection des meilleurs émetteurs indépendamment de leur secteur d'activité, ce qui conduit de fait à écarter les secteurs à risque et à privilégier ceux porteurs de solutions ESG).

Le fonds applique sur l'exposition financière une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri).

LYXOR exclut également des sociétés impliquées dans des activités ou des secteurs jugés controversés et/ou ayant la majorité de leurs revenus provenant de secteurs à risque ESG majeur (par exemple : armes, tabac, jeux, charbon, nucléaire...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Le fonds / l'indice de référence (pour un ETF) offre une exposition à une allocation dynamique parmi les titres listés de l'univers éligible, les mieux notés sur différents marchés européens. Chaque composant du fond / de l'indice est sélectionné parmi un univers d'investissement qualifié de "durable" et de "socialement responsable".

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

Politique de vote – Gouvernance :

Un comité de gouvernance supervise la mise en oeuvre de la politique de vote. Il a la charge d'établir les lignes directrices de la politique de vote et a la responsabilité de s'assurer que ces directives et procédures sont suivies. Lyxor révisé sa politique de vote chaque année. Un rapport de vote annuel est publié sur le site internet Lyxor.com.

Politique de vote - Processus opérationnel :

En complément de l'analyse interne réalisée, Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS.

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote par procuration. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible (notamment pour certaines entreprises françaises), des formulaires de vote par procuration sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale.

Politique d'engagement :

Pour mener à bien ses campagnes d'engagement, Lyxor peut :

- (i) organiser des rencontres individuelles avec la direction, les membres du conseil d'administration, les relations investisseurs, les équipes de développement durable ou toute personne de l'entreprise capable d'apporter des réponses au thème engagé ;
- (ii) s'associer à d'autres sociétés de gestion pour avoir plus de poids auprès des sociétés ciblées; (iii) rejoindre des groupes de travail ou des initiatives spécialisées dans certains domaines.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

L'exclusion précédemment citée est appliquée sur l'exposition financière du fonds.

En terme d'engagement, le détail des campagnes menées est présenté ci-après.

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

En terme d'exercice des droits de vote, le détail du vote du fond est présenté ci-après.

Le fonds / l'indice offre une exposition à une allocation dynamique parmi les titres listés les mieux notés en ESG. Chaque composant du fonds / de l'indice est sélectionné parmi un univers d'investissement qualifié de "durable" et de "socialement responsable".

Chaque composant de l'indice de référence est sélectionné sur la base de critères relatifs à la RSE et au développement durable.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

•La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/ \$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

•Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

•Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

-Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

-Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.3	6.4	5.2	4.9

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 586

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.4	18.2%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.9	6.3%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.5	6.0%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	6.4	2.7%			
	Pollution, Gestion des Déchets	5.3	3.2%			
Social		5.2	44.0%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.5	21.7%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.8	18.3%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	5.2	2.4%			
	Opposition des parties prenantes	6.9	1.6%			
Gouvernance		4.9	37.9%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			1.7%	4.3%	1.8%	1.9%	0.0%	
Consommation Discrétionnaire	0.2%	3.0%	3.6%	5.2%	0.5%	0.2%	0.0%	
Biens de Consommation de Base	0.4%	3.1%	1.3%	0.8%	0.0%	0.0%	0.0%	
Énergie	0.2%	0.1%	1.0%	1.1%	0.1%			
Finance		3.5%	4.2%	2.2%	0.9%	0.2%		
Santé	0.5%	3.4%	2.4%	3.9%	1.8%	0.4%	0.0%	
Industrie	2.2%	1.5%	2.4%	1.5%	0.4%	0.1%		
Technologies de l'Information	9.0%	7.0%	5.2%	7.8%	0.9%	0.2%		
Matériaux	0.4%	0.5%	1.0%	0.5%	0.0%			
Immobilier	0.2%	1.6%	0.5%	0.3%	0.2%	0.2%	0.0%	
Services aux Collectivités	0.9%	0.8%	0.6%	0.1%				

Les meilleurs (AAA,AA) 39%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 58%
Les moins bons (B, CCC) 3%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 34%
Jaune 25%
Vert 41%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
23	98	94	Scope 1 reporté (vs estimé)	94%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	88%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	3%
Charbon thermique	1%
Gaz Naturel	2%
Pétrole	2%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0003
Pétrole (MMBOE)	0.0005

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.2
Pétrole	225.3
Gaz	87.7
Total	327.1

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.2
Sable bitumineux	18.2
Huile de schiste ou gaz de schiste	69.7
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	88.0
Autre	239.1

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	7.1%	5.3%	3.9%
Certains efforts	79.6%	88.9%	70.7%
Efforts limités/Informations	4.3%	1.9%	3.3%
Aucun effort/Aucune preuve	8.7%	4.0%	22.1%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.3
Low carbon transition management Score	5.5
Operational Transition	3.7%
Production Transition	3.7%
Neutral	78.7%
Solutions	11.0%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	0.3%	Combustibles liquides	0.8%	Gaz naturel	40.1%
Nucléaire	39.7%	Renouvelables	15.7%	Charbon	3.4%

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	2.8%
---	------

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	20%
20-49.9%	12%
50-100%	2%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	8.1%	Efficacité énergétique	34.0%	Bâtiment vert	1.6%
Prévention de la pollution	3.7%	Eau durable	4.2%	Agriculture durable	0.4%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	0.5%	Efficacité énergétique	5.7%	Bâtiment vert	0.2%
Prévention de la pollution	0.1%	Eau durable	0.2%	Agriculture durable	0.1%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 6.7%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	2%
Vague froide	23%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	7%
Ouragan	5%
Stress hydrique	45%
Wildfire	17%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	0.5%	33.2%	66.3%	90.3%	7.4%	2.4%
Émissions de dioxyde de carbone	0.6%	27.1%	72.3%	80.8%	16.6%	2.5%
Déchets électroniques	0.9%	7.6%	91.5%	92.4%	1.3%	6.2%
Opportunités dans le bâtiment vert	0.6%	38.6%	60.8%	98.6%	0.7%	0.7%
Opp's dans les énergies renouvelables	1.9%	93.7%	4.4%	98.2%	0.7%	1.2%
Matériel d'emballage et déchets	6.5%	82.5%	11.0%	89.6%		10.4%
Stress hydrique	4.7%	93.2%	2.1%	67.2%	26.3%	6.5%
Émissions et déchets toxiques				61.9%	31.2%	6.9%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	2.7°C
Couverture	97.4%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	33.4%
1.5-2°C	18.8%
2-3°C	11.6%
>3°C	36.1%

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	4
Nombre d'Assemblées Générales votées	0
Taux de participation aux Assemblées Générales	0.0%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
------------	------	--------	------------

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : ESG

ESG : La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de Lyxor. Lyxor considère ainsi qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra-financiers et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques / opportunités. L'objectif de Lyxor sur ce type d'engagement est de dialoguer avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	8
Nombre d'engagement	11
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	1%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

Irlande	18%
USA	82%

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

ESG	27%
Plastic & Circular Economy	27%
Climate Action 100+	9%
Responsible Cleantech	36%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	8 540 548,71
- Change à terme :	-
- Future :	8 540 548,71
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	841 541 739,18	811 683 265,06
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	841 282 741,56	797 281 400,74
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	258 997,62	-
Autres opérations	-	14 401 864,32
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	980 352,92	33 007 249,99
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	980 352,92	33 007 249,99
Comptes financiers	8 447 102,91	7,88
Liquidités	8 447 102,91	7,88
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	850 969 195,01	844 690 522,93

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	617 975 751,66	742 496 652,03
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	18 857 747,82	30 011 699,45
• Report à nouveau	7 863 518,70	1 994 171,38
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	189 333 773,88	20 609 562,86
• Résultat de l'exercice	15 870 794,94	16 397 814,26
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	849 901 587,00	811 509 899,98
Instruments financiers	258 997,62	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	258 997,62	-
Autres opérations	-	-
Dettes	256 528,70	33 180 622,95
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	256 528,70	33 180 622,95
Comptes financiers	552 081,69	-
Concours bancaires courants	552 081,69	-
Emprunts	-	-
Total du passif	850 969 195,01	844 690 522,93

HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	8 540 548,71	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	796 042 457,10
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	118,91	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	22 722 510,55	26 181 746,71
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	22 722 629,46	26 181 746,71
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-14 544,98	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-14 544,98	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	22 708 084,48	26 181 746,71
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 919 991,63	-2 224 829,34
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	20 788 092,85	23 956 917,37
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-777 324,15	-1 230 933,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-4 139 973,76	-6 328 169,64
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	15 870 794,94	16 397 814,26

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation ;
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent ;
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché ;
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,25 % par an max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu :
 - Changement dans le libellé du fonds (ESG)
 - Modification de l'indicateur de référence.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Dist : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classes d'actions Acc et Monthly Hedged to EUR – Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

LYXOR MSCI USA UCITS ETF (le "Fonds") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs de parts du Fonds ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur des actions d'OPCVM en général, ou les actions du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Fonds. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité d'actions du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Fonds. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Fonds.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGREES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES ACTIONNAIRES DU FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	811 509 899,98	1 004 126 575,95
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	202 048 947,35	319 835 301,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-451 078 725,21	-538 600 597,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	376 530 504,18	296 894 106,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-148 744 731,52	-202 544 927,43
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 175 601 708,86	1 183 500 105,21
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 176 469 524,50	-1 218 887 711,44
Frais de transaction	-106 445,12	-
Différences de change	5 692 294,04	-25 096 305,32
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	56 446 400,15	-32 574 319,62
- Différence d'estimation exercice N	54 135 313,20	-2 311 086,95
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 311 086,95	30 263 232,67
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-14 142 866,70	9 441 937,14
- Différence d'estimation exercice N	258 997,62	14 401 864,32
- Différence d'estimation exercice N-1	14 401 864,32	4 959 927,18
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-4 033 993,60	-2 213 012,40
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	20 788 092,85	23 956 917,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-4 139 973,76	-6 328 169,64
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	849 901 587,00	811 509 899,98

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	8 540 548,71	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8 447 102,91
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	552 081,69
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8 447 102,91	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	552 081,69	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	SEK	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	841 282 741,56	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	980 352,92	-	-	-
Comptes financiers	8 447 102,91	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	130 425,46	-	-	-
Comptes financiers	-	215,26	7,86	4,20
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	980 352,92
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	434 445,04
Depots de garantie (verses)	427 306,11
Ventes reglements differes	118 601,77
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	256 528,70
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	130 425,46
Frais provisionnes	81 502,40
Debiteurs et crediteurs divers	44 600,84
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions D-USD / FR0010372193	-	-	-	-
Actions Acc / FR0011363423	337 101	122 462 674,88	106 167	35 018 351,51
Actions Dist / FR0010296061	248 813	79 550 090,46	1 275 218	416 138 646,46
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions D-USD / FR0010372193		37 376,45		79 878,54
Actions Acc / FR0011363423		-		-
Actions Dist / FR0010296061		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions D-USD / FR0010372193		-		-
Actions Acc / FR0011363423		-		-
Actions Dist / FR0010296061		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions D-USD / FR0010372193		37 376,45		79 878,54
Actions Acc / FR0011363423		-		-
Actions Dist / FR0010296061		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions D-USD / FR0010372193	-
Actions Acc / FR0011363423	0,23
Actions Dist / FR0010296061	0,24
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Actions D-USD / FR0010372193	-
Actions Acc / FR0011363423	-
Actions Dist / FR0010296061	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	Dist	4 139 973,76	2,06	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	7 863 518,70	1 994 171,38
Résultat	15 870 794,94	16 397 814,26
Total	23 734 313,64	18 391 985,64

Actions Acc / FR0011363423	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 872 259,44	1 458 603,23
Total	3 872 259,44	1 458 603,23
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Dist / FR0010296061	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	3 210 343,85	4 418 761,60
Report à nouveau de l'exercice	16 651 710,35	12 514 620,81
Capitalisation	-	-
Total	19 862 054,20	16 933 382,41
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 735 321	2 761 726
Distribution unitaire	1,85	1,60
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	18 857 747,82	30 011 699,45
Plus et moins-values nettes de l'exercice	189 333 773,88	20 609 562,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	208 191 521,70	50 621 262,31

Actions Acc / FR0011363423	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	18 723 771,22	41 585 872,76
Total	18 723 771,22	41 585 872,76
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist / FR0010296061	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	189 467 750,48	30 011 699,45
Capitalisation	-	-20 976 309,90
Total	189 467 750,48	9 035 389,55
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.01.2018
Actif net	849 901 587,00	811 509 899,98	1 004 126 575,95	1 285 001 580,59	1 105 385 025,16

Actions Acc / FR0011363423	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.01.2018
Nombre d'actions en circulation	414 284	183 350	456 969	954 383	806 274
Valeur liquidative	410,277	284,7372	267,3429	231,131	216,4266
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	289,30	234,76	323,20	0,03	8,37

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Dist / FR0010296061	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.01.2018
Nombre d'actions en circulation	1 735 321	2 761 726	3 378 930	4 634 218	4 290 567
Valeur liquidative	391,8182	274,9379	261,0172	229,6858	216,961
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	3,91	3,94	4,93	2,00	3,53
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-7,59	-	0,12	-0,31

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0028241000	ABBOTT LABORATORIES	PROPRE	20 675,00	2 302 701,02	USD	0,27
US00287Y1091	ABBVIE INC	PROPRE	32 705,00	3 240 684,68	USD	0,38
US0036541003	ABIOMED INC	PROPRE	888,00	254 786,36	USD	0,03
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	14 092,00	4 369 037,53	USD	0,51
US00507V1098	ACTIVISION BLIZZARD INC	PROPRE	9 034,00	610 385,36	USD	0,07
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	13 999,00	7 867 262,60	USD	0,93
US00751Y1064	ADVANCE AUTO PARTS	PROPRE	761,00	148 300,47	USD	0,02
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	22 845,00	2 373 432,15	USD	0,28
US0010551028	AFLAC INC	PROPRE	7 507,00	348 153,55	USD	0,04
US00846U1016	AGILENT TECHNOLOGIES INC	PROPRE	20 206,00	2 749 831,88	USD	0,32
US0091581068	AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	PROPRE	2 573,00	666 589,87	USD	0,08
US0090661010	AIRBNB INC	PROPRE	1 460,00	215 306,63	USD	0,03
US3635761097	A.J.GALLAGHER	PROPRE	2 398,00	347 438,03	USD	0,04
US00971T1016	AKAMAI TECHNOLOGIES INC	PROPRE	4 975,00	453 370,92	USD	0,05
US0126531013	ALBEMARLE	PROPRE	1 357,00	293 702,99	USD	0,03
US0152711091	ALEXANDRIA REAL ESTATE EQUITIES REIT	PROPRE	1 629,00	287 357,15	USD	0,03
US0162551016	ALIGN TECHNOLOGY	PROPRE	1 504,00	811 451,70	USD	0,10
US0171751003	ALLEGHANY CORPORATION	PROPRE	162,00	91 184,76	USD	0,01
IE00BFRT3W74	ALLEGION	PROPRE	5 965,00	661 317,35	USD	0,08
US0200021014	ALLSTATE CORP	PROPRE	3 480,00	371 891,64	USD	0,04
US02005N1000	ALLY FINANCIAL INC	PROPRE	19 749,00	814 704,91	USD	0,10
US02043Q1076	ALNYLAM PHARMACEUTICALS	PROPRE	1 375,00	189 583,06	USD	0,02
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	6 024,00	15 412 903,07	USD	1,81
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	7 376,00	18 900 725,13	USD	2,22
US02156K1034	ALTICE USA INC	PROPRE	3 687,00	51 931,82	USD	0,01

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	10 398,00	30 301 600,47	USD	3,57
US00165C1045	AMC ENTERTAINMENT HLDS-CL A	PROPRE	12 215,00	373 337,27	USD	0,04
US0235861004	AMERCO	PROPRE	781,00	497 376,70	USD	0,06
US00123Q1040	AMERICAN CAPITAL AGENCY CORP	PROPRE	6 203,00	85 333,13	USD	0,01
US0258161092	AMERICAN EXPRESS CO	PROPRE	33 107,00	4 971 557,11	USD	0,58
US0259321042	AMERICAN FINCL GRP	PROPRE	841,00	98 863,37	USD	0,01
US0268747849	AMERICAN INTL GRP	PROPRE	31 361,00	1 601 314,75	USD	0,19
US03027X1000	AMERICAN TOWER REDIT	PROPRE	14 572,00	3 550 543,82	USD	0,42
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	2 110,00	317 580,30	USD	0,04
US03076C1062	AMERIPRISE FINANCIAL	PROPRE	1 348,00	351 930,21	USD	0,04
US03073E1055	AMERISOURCEBERGEN	PROPRE	1 791,00	188 842,36	USD	0,02
US0311001004	AMETEK	PROPRE	2 685,00	307 188,59	USD	0,04
US0311621009	AMGEN INC	PROPRE	20 213,00	3 615 022,35	USD	0,43
US0320951017	AMPHENOL CORPORATION-A	PROPRE	6 948,00	460 918,52	USD	0,05
US0326541051	ANALOG DEVICES INC	PROPRE	6 254,00	937 573,09	USD	0,11
US0357104092	ANNALY CAPITAL MANAGEMENT	PROPRE	16 259,00	118 860,35	USD	0,01
US03662Q1058	ANSYS	PROPRE	4 293,00	1 408 111,42	USD	0,17
US0367521038	ANTHEM INC	PROPRE	5 012,00	1 884 529,32	USD	0,22
IE00BLP1HW54	AON PLC	PROPRE	2 623,00	725 124,36	USD	0,09
US8318652091	A.O.SMITH CORP	PROPRE	1 563,00	98 689,49	USD	0,01
US03768E1055	APOLLO GLOBAL MANAGEMENT INC SHS A	PROPRE	2 026,00	134 716,53	USD	0,02
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	379 396,00	49 110 841,05	USD	5,78
US0382221051	APPLIED MATERIALS INC	PROPRE	30 615,00	3 615 069,99	USD	0,43
JE00B783TY65	APTIV REGISTERED SHS	PROPRE	14 558,00	2 174 925,57	USD	0,26
US03852U1060	ARAMARK HOLDINGS CORP	PROPRE	2 908,00	91 668,90	USD	0,01
BMG0450A1053	ARCH CAP GRP	PROPRE	4 693,00	169 592,79	USD	0,02
US0394831020	ARCHER-DANIELS MIDLAND CO	PROPRE	24 014,00	1 333 038,98	USD	0,16
US0404131064	ARISTA NETWORKS	PROPRE	665,00	235 423,50	USD	0,03
US0427351004	ARROW ELECTRONICS INC	PROPRE	862,00	86 218,62	USD	0,01
US04621X1081	ASSURANT	PROPRE	704,00	98 131,12	USD	0,01

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BMG0684D1074	ATHENE HOLDING LTD	PROPRE	1 560,00	117 291,51	USD	0,01
US0495601058	ATMOS ENERGY CORP	PROPRE	1 519,00	120 916,21	USD	0,01
US00206R1023	AT&T INC	PROPRE	126 250,00	2 755 735,58	USD	0,32
US0527691069	AUTODESK INC	PROPRE	7 666,00	2 103 951,83	USD	0,25
US0528001094	AUTOLIV INC	PROPRE	1 145,00	95 824,80	USD	0,01
US0530151036	AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	PROPRE	22 302,00	4 326 270,02	USD	0,51
US0533321024	AUTOZONE INC	PROPRE	251,00	387 120,19	USD	0,05
US05338G1067	AVALARA INC	PROPRE	999,00	155 074,84	USD	0,02
US0534841012	AVALONBAY COMMUNITIE REIT	PROPRE	1 623,00	331 934,88	USD	0,04
US05352A1007	AVANTOR INC	PROPRE	6 091,00	212 533,66	USD	0,03
US0536111091	AVERY DENNISON CORP	PROPRE	965,00	181 550,92	USD	0,02
US05722G1004	BAKER HUGHES REGISTERED SHS A	PROPRE	51 535,00	1 116 869,99	USD	0,13
US0584981064	BALL CORP	PROPRE	23 540,00	1 860 824,54	USD	0,22
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	183 383,00	7 571 432,05	USD	0,89
US0640581007	BANK OF NEW YORK MELLON CORP	PROPRE	45 761,00	2 340 938,60	USD	0,28
US0708301041	BATH AND BODY WORKS INC	PROPRE	3 078,00	183 762,38	USD	0,02
US0718131099	BAXTER INTERNATIONAL INC	PROPRE	5 846,00	398 876,79	USD	0,05
US0758871091	BECTON DICKINSON & CO	PROPRE	3 381,00	699 981,67	USD	0,08
US08265T2087	BENTLEY SYSTEMS INC	PROPRE	2 004,00	102 429,55	USD	0,01
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PROPRE	15 423,00	3 825 063,93	USD	0,45
US0865161014	BEST BUY CO INC	PROPRE	18 170,00	1 919 292,11	USD	0,23
US09073M1045	BIO TECHNE CORP	PROPRE	452,00	204 527,80	USD	0,02
US09062X1037	BIOGEN INC	PROPRE	5 473,00	1 261 213,77	USD	0,15
US09061G1013	BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	PROPRE	2 125,00	145 486,07	USD	0,02
US0905722072	BIO-RAD LABORATORIES-A	PROPRE	259,00	177 854,50	USD	0,02
US09215C1053	BLACK KNIGHT INC	PROPRE	1 821,00	110 322,15	USD	0,01
US09247X1019	BLACKROCK INC A	PROPRE	6 241,00	5 088 039,63	USD	0,60
US09857L1089	BOOKING HOLDINGS INC	PROPRE	833,00	1 742 501,40	USD	0,21
US0995021062	BOOZ ALLEN HAMILTON HLDG CL A	PROPRE	1 574,00	118 140,11	USD	0,01
US0997241064	BORG WARNER INC	PROPRE	8 835,00	344 085,94	USD	0,04

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US1005571070	BOSTON BEER -A-	PROPRE	177,00	75 324,23	USD	0,01
US1011211018	BOSTON PROPERTIES INC REIT	PROPRE	2 480,00	243 531,82	USD	0,03
US1011371077	BOSTON SCIENTIFIC CORP	PROPRE	16 520,00	615 690,30	USD	0,07
US1101221083	BRISTOL MYERS SQUIBB CO	PROPRE	58 781,00	2 966 351,61	USD	0,35
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	4 747,00	2 180 892,19	USD	0,26
US11133T1034	BROADRIDGE FINANCIAL SOLUTIONS	PROPRE	1 350,00	208 125,73	USD	0,02
US1152361010	BROWN & BROWN	PROPRE	2 785,00	151 878,46	USD	0,02
US1156372096	BROWN-FORMAN CORP B	PROPRE	13 468,00	790 099,39	USD	0,09
BMG169621056	BUNGE LTD	PROPRE	13 138,00	1 051 721,17	USD	0,12
US1220171060	BURLINGTON STORES	PROPRE	774,00	184 790,20	USD	0,02
US12685J1051	CABLE ONE INC	PROPRE	502,00	742 300,64	USD	0,09
US1273871087	CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	PROPRE	7 184,00	1 074 635,77	USD	0,13
US12769G1004	CAESARS ENTERTAINMENT INC	PROPRE	5 137,00	485 889,84	USD	0,06
US1331311027	CAMDEN PROPERTY TRUST SBI REIT	PROPRE	1 136,00	160 105,08	USD	0,02
US1344291091	CAMPBELL SOUP CO	PROPRE	12 373,00	427 134,46	USD	0,05
US14040H1059	CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	PROPRE	5 249,00	685 034,75	USD	0,08
US14149Y1082	CARDINAL HEALTH INC	PROPRE	6 134,00	253 416,76	USD	0,03
US1431301027	CARMAX	PROPRE	1 897,00	224 443,50	USD	0,03
PA1436583006	CARNIVAL CORPORATION	PROPRE	9 615,00	184 116,14	USD	0,02
US14448C1045	CARRIER GLOBAL CORPORATIONS	PROPRE	31 657,00	1 428 770,89	USD	0,17
US1468691027	CARVANA CO	PROPRE	847,00	221 899,73	USD	0,03
US1488061029	CATALENT INC	PROPRE	3 293,00	392 286,01	USD	0,05
US1491231015	CATERPILLAR INC	PROPRE	14 983,00	2 641 332,32	USD	0,31
US12503M1080	CBOE GLOBAL MARKETS INC	PROPRE	1 240,00	141 374,47	USD	0,02
US12504L1098	CBRE GROUP	PROPRE	21 781,00	1 958 925,45	USD	0,23
US12514G1085	CDW CORP	PROPRE	1 630,00	262 898,68	USD	0,03
US15135B1017	CENTENE	PROPRE	9 449,00	581 677,91	USD	0,07
US15189T1079	CENTERPOINT ENERGY INC	PROPRE	6 749,00	151 863,43	USD	0,02
US15677J1088	CERIDIAN HCM HOLDING INC	PROPRE	1 562,00	169 056,38	USD	0,02
US1567821046	CERNER CORP	PROPRE	27 933,00	1 793 167,05	USD	0,21

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US1252691001	CF INDUSTRIES HOLDINGS INC	PROPRE	2 494,00	122 410,20	USD	0,01
US12541W2098	C.H. ROBINSON WORLDWIDE	PROPRE	12 369,00	1 036 655,27	USD	0,12
US1598641074	CHARLES RIVER LABORATORIES	PROPRE	584,00	226 423,95	USD	0,03
US8085131055	CHARLES SCHWAB CORP	PROPRE	22 055,00	1 563 336,92	USD	0,18
US16119P1084	CHARTER COMMUNICATIONS INC	PROPRE	1 535,00	895 187,86	USD	0,11
US16411R2085	CHENIERE ENERGY	PROPRE	7 702,00	688 171,79	USD	0,08
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	30 574,00	3 024 771,88	USD	0,36
US16679L1098	CHEWY INC	PROPRE	1 148,00	75 194,12	USD	0,01
US1696561059	CHIPOTLE MEXICAN GRILL CL A	PROPRE	376,00	578 021,41	USD	0,07
CH0044328745	CHUBB LIMITED	PROPRE	10 223,00	1 725 962,19	USD	0,20
US1713401024	CHURCH & DWIGHT INC	PROPRE	2 851,00	215 220,01	USD	0,03
US1255231003	CIGNA CORPORATION	PROPRE	12 420,00	2 292 535,06	USD	0,27
US1720621010	CINCINNATI FINANCIAL CORP	PROPRE	1 779,00	186 685,47	USD	0,02
US1729081059	CINTAS CORP	PROPRE	1 099,00	411 299,98	USD	0,05
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PROPRE	138 679,00	6 707 162,35	USD	0,79
US1729674242	CITIGROUP INC	PROPRE	75 975,00	4 540 445,88	USD	0,53
US1746101054	CITIZENS FINANCIAL GROUP	PROPRE	4 952,00	202 744,23	USD	0,02
US1773761002	CITRIX SYSTEMS INC	PROPRE	2 549,00	208 655,67	USD	0,02
JE00BJN4441	CLARIVATE PLC	PROPRE	4 101,00	83 100,84	USD	0,01
US1890541097	CLOROX CO	PROPRE	9 726,00	1 370 002,38	USD	0,16
US18915M1071	CLOUDFLARE INC	PROPRE	3 672,00	617 854,26	USD	0,07
US12572Q1058	CME GROUP INC	PROPRE	9 485,00	1 807 661,91	USD	0,21
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	143 382,00	6 984 180,89	USD	0,82
US1924221039	COGNEX	PROPRE	5 086,00	384 949,44	USD	0,05
US1924461023	COGNIZANT TECH SO-A	PROPRE	6 678,00	450 624,34	USD	0,05
US1941621039	COLGATE PALMOLIVE CO	PROPRE	44 969,00	2 960 629,17	USD	0,35
US20030N1019	COMCAST CLASS A	PROPRE	71 587,00	3 181 438,25	USD	0,37
US2058871029	CONAGRA BRANDS INC	PROPRE	16 536,00	460 107,32	USD	0,05
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	29 298,00	1 885 857,01	USD	0,22
US2091151041	CONSOLIDATED EDISON INC	PROPRE	30 221,00	1 969 032,97	USD	0,23

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US21036P1084	CONSTELLATION BRANDS INC-A	PROPRE	1 978,00	370 576,95	USD	0,04
US2166484020	COOPER COMPANIES INC	PROPRE	571,00	205 712,96	USD	0,02
US2172041061	COPART	PROPRE	2 957,00	396 796,31	USD	0,05
US2193501051	CORNING INC	PROPRE	9 403,00	289 016,82	USD	0,03
US22052L1044	CORTEVA INC	PROPRE	8 570,00	319 546,77	USD	0,04
US22160N1090	COSTAR GROUP	PROPRE	4 592,00	341 448,78	USD	0,04
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	6 679,00	2 836 894,07	USD	0,33
US22266L1061	COUPA SOFTWARE INC	PROPRE	2 036,00	400 602,46	USD	0,05
US22788C1053	CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	PROPRE	3 809,00	927 523,18	USD	0,11
US22822V1017	CROWN CASTLE INTERNATIONAL CORP REIT	PROPRE	12 475,00	1 943 609,85	USD	0,23
US2283681060	CROWN HOLDINGS	PROPRE	1 568,00	140 899,82	USD	0,02
US1264081035	CSX CORP	PROPRE	72 407,00	2 263 090,25	USD	0,27
US2310211063	CUMMINS INC	PROPRE	6 725,00	1 393 755,89	USD	0,16
US1266501006	CVS HEALTH CORP	PROPRE	25 087,00	1 935 422,22	USD	0,23
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	11 099,00	2 990 136,30	USD	0,35
US2371941053	DARDEN RESTAURANTS INC	PROPRE	3 352,00	417 504,67	USD	0,05
US23804L1035	DATADOG INC	PROPRE	2 176,00	314 107,41	USD	0,04
US23918K1088	DAVITA INC	PROPRE	3 003,00	267 902,11	USD	0,03
US2441991054	DEERE & CO	PROPRE	6 741,00	1 993 961,30	USD	0,23
US24703L2025	DELL TECHNOLOGIES INC	PROPRE	3 227,00	306 707,91	USD	0,04
US2473617023	DELTA AIR LINES WI	PROPRE	14 873,00	502 899,54	USD	0,06
US24906P1093	DENTSPLY INTERNATIONAL INC	PROPRE	2 538,00	125 468,98	USD	0,01
US25179M1036	DEVON ENERGY CORPORATION	PROPRE	7 476,00	258 922,51	USD	0,03
US2521311074	DEXCOM INC	PROPRE	2 987,00	1 608 579,19	USD	0,19
US2538681030	DIGITAL REALTY TRUST REIT	PROPRE	3 274,00	446 463,55	USD	0,05
US2547091080	DISCOVER FINANCIAL SERVICES	PROPRE	3 545,00	347 132,77	USD	0,04
US25470F1049	DISCOVERY- SERIES A	PROPRE	8 396,00	170 060,26	USD	0,02
US25470F3029	DISCOVERY SERIES C	PROPRE	16 758,00	326 688,68	USD	0,04
US25470M1099	DISH NETWORK CORP	PROPRE	2 855,00	101 321,97	USD	0,01
US2561631068	DOCUSIGN INC	PROPRE	3 846,00	924 867,87	USD	0,11

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US2566771059	DOLLAR GENERAL	PROPRE	2 746,00	525 637,43	USD	0,06
US2567461080	DOLLAR TREE INC	PROPRE	2 697,00	251 137,37	USD	0,03
US25754A2015	DOMINO'S PIZZA	PROPRE	451,00	190 559,92	USD	0,02
US25809K1051	DOORDASH INC	PROPRE	1 933,00	325 382,07	USD	0,04
US2600031080	DOVER CORP	PROPRE	1 673,00	244 433,65	USD	0,03
US2605571031	DOW INC	PROPRE	18 286,00	884 396,13	USD	0,10
US23331A1097	DR HORTON INC	PROPRE	3 981,00	307 093,43	USD	0,04
US26142R1041	DRAFTKINGS INC A	PROPRE	6 581,00	264 946,03	USD	0,03
US26210C1045	DROPBOX INC	PROPRE	3 698,00	97 431,00	USD	0,01
US2644115055	DUKE REALTY REIT	PROPRE	4 360,00	211 887,15	USD	0,02
US26614N1028	DUPONT DE NEMOURS INC	PROPRE	17 780,00	1 069 335,06	USD	0,13
US2681501092	DYNATRACE INC	PROPRE	2 136,00	138 431,63	USD	0,02
IE00B8KQN827	EATON CORP	PROPRE	4 633,00	659 609,49	USD	0,08
US2786421030	EBAY INC	PROPRE	15 137,00	1 003 508,87	USD	0,12
US2788651006	ECOLAB INC	PROPRE	19 075,00	3 662 861,53	USD	0,43
US2810201077	EDISON INTERNATIONAL	PROPRE	4 411,00	239 865,40	USD	0,03
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	23 492,00	2 432 327,88	USD	0,29
US28414H1032	ELANCO ANIMAL HEALTH INC	PROPRE	4 949,00	140 611,90	USD	0,02
US2855121099	ELECTRONIC ARTS INC	PROPRE	3 344,00	405 267,66	USD	0,05
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	18 967,00	4 175 444,30	USD	0,49
US2910111044	EMERSON ELECTRIC CO	PROPRE	6 972,00	584 449,10	USD	0,07
US29355A1079	ENPHASE ENERGY	PROPRE	1 949,00	390 103,15	USD	0,05
US29364G1031	ENTERGY CORP	PROPRE	6 427,00	572 140,45	USD	0,07
US26875P1012	EOG RESOURCES	PROPRE	6 785,00	542 096,44	USD	0,06
US29414B1044	EPAM SYSTEMS	PROPRE	656,00	381 633,56	USD	0,04
US2944291051	EQUIFAX INC	PROPRE	1 415,00	339 220,95	USD	0,04
US29444U7000	EQUINIX INC COMMON STOCK REIT	PROPRE	3 820,00	2 763 108,58	USD	0,33
US29452E1010	EQUITABLE HOLDINGS INC	PROPRE	4 481,00	129 715,71	USD	0,02
US29472R1086	EQUITY LIFESTYLE PROPERTIES REIT	PROPRE	2 014,00	147 075,52	USD	0,02
US29476L1070	EQUITY RESIDENTIAL REIT	PROPRE	7 226,00	539 491,38	USD	0,06

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US29530P1021	ERIE INDEMNITY-A	PROPRE	571,00	101 548,94	USD	0,01
US29670G1022	ESSENTIAL UTILITIESINC	PROPRE	2 713,00	110 348,59	USD	0,01
US2971781057	ESSEX PROPERTY TRUST INC	PROPRE	756,00	222 067,04	USD	0,03
US5184391044	ESTEE LAUDER COMPANIES INC-A	PROPRE	2 696,00	755 578,90	USD	0,09
US29786A1060	ETSY INC	PROPRE	2 218,00	480 475,63	USD	0,06
BMG3223R1088	EVEREST REINSURANCE GROUP	PROPRE	466,00	105 300,50	USD	0,01
US30040W1080	EVERSOURCE ENERGY	PROPRE	31 945,00	2 343 599,48	USD	0,28
US30063P1057	EXACT SCIENCES CORP	PROPRE	3 495,00	287 573,04	USD	0,03
US30161N1019	EXELON CORP	PROPRE	39 926,00	1 835 095,22	USD	0,22
US30212P3038	EXPEDIA GROUP	PROPRE	1 644,00	233 562,36	USD	0,03
US3021301094	EXPEDIT INTL WASH	PROPRE	15 708,00	1 673 076,76	USD	0,20
US30225T1025	EXTRA SPACE STORAGE INC	PROPRE	1 555,00	265 206,61	USD	0,03
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	49 220,00	2 742 029,29	USD	0,32
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	49 285,00	13 780 209,51	USD	1,62
US3030751057	FACTSET RESH SYS	PROPRE	1 374,00	527 029,48	USD	0,06
US3032501047	FAIR ISAAC	PROPRE	432,00	148 647,57	USD	0,02
US3119001044	FASTENAL CO	PROPRE	20 596,00	1 015 873,56	USD	0,12
US31428X1063	FEDEX CORP	PROPRE	3 735,00	760 168,11	USD	0,09
US31620R3030	FIDELITY NATIONAL FINANCIAL CLASSE A	PROPRE	3 193,00	132 189,79	USD	0,02
US31620M1062	FIDELITY NATIONAL INFORM SVCES	PROPRE	7 686,00	735 491,59	USD	0,09
US3167731005	FIFTH THIRD BANCORP	PROPRE	8 184,00	307 841,45	USD	0,04
US33616C1009	FIRST REPUBLIC BANK	PROPRE	2 046,00	382 468,08	USD	0,05
US3377381088	FISERV INC	PROPRE	11 877,00	1 010 815,06	USD	0,12
US3390411052	FLEETCOR TECHNOLOGIES INC	PROPRE	921,00	196 901,80	USD	0,02
US3024913036	FMC CORP	PROPRE	1 498,00	117 807,72	USD	0,01
US3453708600	FORD MOTOR CO	PROPRE	45 584,00	672 780,06	USD	0,08
US34959E1091	FORTINET	PROPRE	1 614,00	469 088,58	USD	0,06
US34959J1088	FORTIVE CORP - W/I	PROPRE	9 932,00	649 774,66	USD	0,08
US34964C1062	FORTUNE BRANDS HOME SECURITY	PROPRE	9 737,00	853 170,71	USD	0,10
US35137L2043	FOX CORP	PROPRE	2 922,00	93 322,20	USD	0,01

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US35137L1052	FOX CORP CLASS A WHEN ISSUED	PROPRE	3 801,00	130 526,45	USD	0,02
US3546131018	FRANKLIN RESOURCES INC	PROPRE	3 518,00	95 728,51	USD	0,01
US3156161024	F5 NETWORKS INC	PROPRE	693,00	126 443,68	USD	0,01
CH0114405324	GARMIN LTD	PROPRE	1 787,00	221 743,96	USD	0,03
US3666511072	GARTNER	PROPRE	1 001,00	287 096,06	USD	0,03
US3687361044	GENERAC HOLDINGS	PROPRE	1 102,00	474 757,50	USD	0,06
US3696043013	GENERAL ELECTRIC CO	PROPRE	18 263,00	1 654 993,14	USD	0,19
US3703341046	GENERAL MILLS INC	PROPRE	26 014,00	1 389 211,67	USD	0,16
US37045V1008	GENERAL MOTORS	PROPRE	15 179,00	713 927,82	USD	0,08
US3724601055	GENUINE PARTS CO	PROPRE	1 680,00	190 334,67	USD	0,02
US3755581036	GILEAD SCIENCES INC	PROPRE	47 845,00	2 682 379,43	USD	0,32
US37940X1028	GLOBAL PAYMENTS	PROPRE	3 432,00	424 058,48	USD	0,05
US37959E1029	GLOBE LIFE INC	PROPRE	1 138,00	87 539,22	USD	0,01
US3802371076	GODADDY INC	PROPRE	1 951,00	116 613,24	USD	0,01
US38141G1040	GOLDMAN SACHS GROUP	PROPRE	3 950,00	1 410 872,76	USD	0,17
US40171V1008	GUIDEWIRE SOFTW	PROPRE	1 665,00	180 894,75	USD	0,02
US4062161017	HALLIBURTON CO	PROPRE	48 956,00	1 057 170,40	USD	0,12
US4165151048	HARTFORD FINANCIAL SERVICES GRP	PROPRE	6 975,00	439 565,13	USD	0,05
US4180561072	HASBRO INC	PROPRE	12 155,00	1 005 800,65	USD	0,12
US40412C1018	HCA HEALTHCARE RG REGISTERED SHS	PROPRE	7 928,00	1 715 832,26	USD	0,20
US42250P1030	HEALTHPEAK PROPERTIES INC REIT	PROPRE	44 831,00	1 375 630,86	USD	0,16
US4228062083	HEICO -A-	PROPRE	4 765,00	517 489,91	USD	0,06
US4228061093	HEICO CORPORATION	PROPRE	4 033,00	485 772,19	USD	0,06
US8064071025	HENRY SCHEIN INC	PROPRE	1 636,00	107 935,71	USD	0,01
US42809H1077	HESS CORP	PROPRE	25 590,00	1 825 851,20	USD	0,21
US42824C1099	HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	PROPRE	97 779,00	1 237 815,81	USD	0,15
US43300A2033	HILTON WORLDWIDE HOLDINGS INC	PROPRE	17 365,00	2 160 027,44	USD	0,25
US4364401012	HOLOGIC INC	PROPRE	16 433,00	1 041 005,17	USD	0,12
US4370761029	HOME DEPOT INC	PROPRE	30 438,00	9 777 508,85	USD	1,15
IE00BQPVQZ61	HORIZON THERAPEUTICS PLC	PROPRE	2 483,00	257 279,35	USD	0,03

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US4404521001	HORMEL FOODS	PROPRE	27 631,00	1 010 450,57	USD	0,12
US44107P1049	HOST HOTELS & RESORTS INC REITS	PROPRE	38 610,00	561 509,01	USD	0,07
US4432011082	HOWMET AEROSPACE INC	PROPRE	17 186,00	440 917,99	USD	0,05
US40434L1052	HP INC	PROPRE	40 541,00	1 062 526,27	USD	0,13
US4435731009	HUBSPOT INC	PROPRE	1 435,00	1 004 692,20	USD	0,12
US4448591028	HUMANA	PROPRE	2 799,00	1 120 228,85	USD	0,13
US4461501045	HUNTINGTON BANCSHARES INC	PROPRE	137 304,00	1 867 500,51	USD	0,22
US44891N2080	IAC/INTERACTIVECORP	PROPRE	921,00	121 264,01	USD	0,01
US45167R1041	IDEX CORP	PROPRE	7 062,00	1 358 210,71	USD	0,16
US45168D1046	IDEXX LABS	PROPRE	3 276,00	1 885 741,75	USD	0,22
BMG475671050	IHS MARKIT LTD	PROPRE	16 299,00	1 841 093,35	USD	0,22
US4523081093	ILLINOIS TOOL WORKS INC	PROPRE	7 385,00	1 454 154,20	USD	0,17
US4523271090	ILLUMINA	PROPRE	4 572,00	1 639 796,34	USD	0,19
US45337C1027	INCYTE	PROPRE	2 173,00	125 770,18	USD	0,01
US45687V1061	INGERSOLL RAND INC	PROPRE	4 712,00	218 895,76	USD	0,03
US45784P1012	INSULET CORP	PROPRE	5 180,00	1 387 689,44	USD	0,16
US4581401001	INTEL CORP	PROPRE	120 325,00	5 094 772,09	USD	0,60
US57667L1070	INTERACTIVECORP	PROPRE	2 985,00	388 920,54	USD	0,05
US45866F1049	INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	PROPRE	6 543,00	782 841,89	USD	0,09
US4595061015	INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES	PROPRE	9 329,00	1 188 646,40	USD	0,14
US4601461035	INTERNATIONAL PAPER	PROPRE	4 327,00	185 717,94	USD	0,02
US4606901001	INTERPUBLIC GROUP OF COS INC	PROPRE	32 480,00	1 026 393,26	USD	0,12
US4592001014	INTL BUSINESS MACHINES CORP	PROPRE	39 527,00	4 272 912,25	USD	0,50
US4612021034	INTUIT	PROPRE	8 435,00	4 562 735,49	USD	0,54
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	5 831,00	1 819 614,63	USD	0,21
BMG491BT1088	INVESCO LTD	PROPRE	11 829,00	259 732,03	USD	0,03
US46187W1071	INVITATION HOMES INC REIT	PROPRE	6 600,00	235 255,99	USD	0,03
US44980X1090	IPG PHOTONICS	PROPRE	593,00	81 480,17	USD	0,01
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	2 228,00	503 299,86	USD	0,06
US46284V1017	IRON MOUNTAIN INC REIT	PROPRE	4 224,00	166 587,48	USD	0,02

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US4262811015	JACK HENRY & ASSOCIATES	PROPRE	864,00	124 293,56	USD	0,01
IE00B4Q5ZN47	JAZZ PHARMA	PROPRE	768,00	88 290,97	USD	0,01
US4456581077	J.B HUNT TRANSPORT SERVICES	PROPRE	983,00	167 498,61	USD	0,02
US8326964058	JM SMUCKER	PROPRE	3 349,00	355 548,19	USD	0,04
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	PROPRE	49 796,00	7 008 660,60	USD	0,82
IE00BY7QL619	JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	PROPRE	65 550,00	4 155 889,83	USD	0,49
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	67 770,00	9 948 969,80	USD	1,17
US48203R1041	JUNIPER NETWORKS	PROPRE	3 810,00	97 188,33	USD	0,01
US4851703029	KANSAS CITY SOUTHERN	PROPRE	5 685,00	1 524 105,64	USD	0,18
US4878361082	KELLOGG CO	PROPRE	23 752,00	1 258 153,04	USD	0,15
US49271V1008	KEURIG DR PEPPER INC	PROPRE	40 336,00	1 257 918,55	USD	0,15
US4932671088	KEYCORP	PROPRE	11 302,00	227 260,78	USD	0,03
US49338L1035	KEYSIGHT TECHNOLOGIES SHS WI INC	PROPRE	5 933,00	922 928,20	USD	0,11
US4943681035	KIMBERLY-CLARK CORP	PROPRE	21 985,00	2 460 002,29	USD	0,29
US49456B1017	KINDER MORGAN	PROPRE	81 288,00	1 176 559,95	USD	0,14
US48251W1045	KKR AND CO INC	PROPRE	6 087,00	419 054,91	USD	0,05
US4824801009	KLA CORPORATION	PROPRE	1 782,00	573 997,25	USD	0,07
US4990491049	KNIGHT-SWIFT TRANSPORTATION	PROPRE	1 948,00	95 426,33	USD	0,01
US5007541064	KRAFT HEINZ CO/THE	PROPRE	7 821,00	242 554,06	USD	0,03
US5010441013	KROGER CO	PROPRE	31 484,00	1 088 779,16	USD	0,13
US50540R4092	LABORATORY CORP	PROPRE	3 625,00	899 068,91	USD	0,11
US5128071082	LAM RESEARCH CORP	PROPRE	5 002,00	2 435 927,54	USD	0,29
US5132721045	LAMB WESTON HOLDINGS INC	PROPRE	8 924,00	435 307,67	USD	0,05
US5178341070	LAS VEGAS SANDS	PROPRE	3 997,00	134 044,99	USD	0,02
US5218652049	LEAR CORP	PROPRE	699,00	103 800,52	USD	0,01
US5260571048	LENNAR A	PROPRE	3 206,00	276 842,15	USD	0,03
US5261071071	LENNOX INTL INC	PROPRE	395,00	102 152,17	USD	0,01
US5303071071	LIBERTY BROADB SHARES	PROPRE	545,00	75 713,67	USD	0,01
US5303073051	LIBERTY BROADBAND CL C	PROPRE	1 770,00	248 465,33	USD	0,03
GB00B8W67B19	LIBERTY GLOBAL PLC	PROPRE	4 102,00	102 226,55	USD	0,01

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00B8W67662	LIBERTY GLOBAL PLC A	PROPRE	3 520,00	87 418,28	USD	0,01
US5312298541	LIBERTY MEDIA GROUP-C	PROPRE	2 248,00	108 393,52	USD	0,01
US5312296073	LIBERTY SIRIUS GROUP-C	PROPRE	2 050,00	87 367,47	USD	0,01
US5312294094	LIBERTY SIRIUSXM GROUP	PROPRE	2 044,00	87 924,23	USD	0,01
US5341871094	LINCOLN NATIONAL CORP	PROPRE	4 116,00	256 616,46	USD	0,03
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	15 103,00	4 165 804,80	USD	0,49
US5380341090	LIVE NATION ENTERTAINMENT INC	PROPRE	3 418,00	298 751,96	USD	0,04
US5018892084	LKQ CORPORATION	PROPRE	19 141,00	911 027,25	USD	0,11
US5404241086	LOEWS CORP	PROPRE	2 601,00	126 021,23	USD	0,01
US5486611073	LOWE'S COMPANIES INC	PROPRE	21 025,00	4 248 058,33	USD	0,50
US5500211090	LULULEMON ATHLETICA	PROPRE	2 364,00	951 953,03	USD	0,11
US5502411037	LUMEN TECHNOLOGIES INC	PROPRE	52 795,00	541 066,06	USD	0,06
US55087P1049	LYFT INC	PROPRE	3 835,00	152 008,17	USD	0,02
NL0009434992	LYONDELLBASELL	PROPRE	6 959,00	558 163,21	USD	0,07
US5024311095	L3HARRIS TECHNOLOGIES	PROPRE	15 332,00	3 054 343,73	USD	0,36
US56585A1025	MARATHON PETROLEUM	PROPRE	19 784,00	1 127 119,57	USD	0,13
US5705351048	MARKEL CORP	PROPRE	160,00	181 551,78	USD	0,02
US57060D1081	MARKETAXESS HOLDING	PROPRE	442,00	156 087,40	USD	0,02
US5719032022	MARRIOTT INTERNATIONAL-A	PROPRE	3 218,00	444 972,44	USD	0,05
US5717481023	MARSH & MCLENNAN COMPANIES	PROPRE	19 746,00	2 846 085,81	USD	0,33
US5732841060	MARTIN MARIETTA	PROPRE	725,00	246 108,45	USD	0,03
US5738741041	MARVELL TECHNOLOGY INC	PROPRE	17 868,00	1 057 643,55	USD	0,12
US5745991068	MASCO CORP	PROPRE	2 951,00	167 153,21	USD	0,02
US5747951003	MASIMO CORPORATION	PROPRE	607,00	148 722,21	USD	0,02
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	21 526,00	6 241 005,42	USD	0,73
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	14 076,00	2 986 702,79	USD	0,35
US5797802064	MCCORMICK NON VTG	PROPRE	9 820,00	680 802,42	USD	0,08
US58155Q1031	MCKESSON CORP	PROPRE	1 839,00	330 344,63	USD	0,04
US58463J3041	MEDICAL PROPERTIES TRUST REIT	PROPRE	6 838,00	126 035,46	USD	0,01
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	PROPRE	15 673,00	1 623 301,60	USD	0,19

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US58733R1023	MERCADOLIBRE	PROPRE	1 146,00	1 466 622,53	USD	0,17
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	57 696,00	4 389 831,76	USD	0,52
US59156R1086	METLIFE INC	PROPRE	46 467,00	2 521 605,18	USD	0,30
US5926881054	METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	PROPRE	1 207,00	1 544 542,80	USD	0,18
US5529531015	MGM MIRAGE	PROPRE	22 993,00	937 005,73	USD	0,11
US5950171042	MICROCHIP TECHNOLOGY INC	PROPRE	6 360,00	407 182,89	USD	0,05
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY INC	PROPRE	24 171,00	1 443 262,99	USD	0,17
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	175 567,00	50 310 242,85	USD	5,92
US59522J1034	MID-AMERICA APARTMENT COMMUNITIES INC REIT	PROPRE	1 331,00	234 870,17	USD	0,03
US60770K1079	MODERNA INC	PROPRE	7 248,00	2 162 092,96	USD	0,25
US6081901042	MOHAWK INDUSTRIES	PROPRE	689,00	105 506,75	USD	0,01
US60855R1005	MOLINA HEALTHCARE	PROPRE	679,00	173 509,51	USD	0,02
US60871R2094	MOLSON COORS BREWING CO-B	PROPRE	17 716,00	674 960,85	USD	0,08
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	16 331,00	857 157,00	USD	0,10
US60937P1066	MONGODB INC	PROPRE	1 251,00	563 520,23	USD	0,07
US6098391054	MONOLITHIC POWER SYSTEMS	PROPRE	505,00	229 299,89	USD	0,03
US61174X1090	MONSTER BEVERAGE CORP	PROPRE	4 609,00	338 531,00	USD	0,04
US6153691059	MOODY'S CORP	PROPRE	4 319,00	1 508 337,74	USD	0,18
US6174464486	MORGAN STANLEY	PROPRE	53 570,00	4 757 765,91	USD	0,56
US61945C1036	MOSAIC CO THE -WI	PROPRE	24 278,00	872 098,91	USD	0,10
US6200763075	MOTOROLA SOLUTIONS INC	PROPRE	5 550,00	1 192 200,91	USD	0,14
US55261F1049	M&T BANK CORPORATION	PROPRE	1 496,00	190 184,94	USD	0,02
US6311031081	NASDAQ SHS	PROPRE	1 335,00	242 105,38	USD	0,03
US64110D1046	NETAPP INC	PROPRE	2 588,00	199 704,82	USD	0,02
US64110L1061	NETFLIX INC	PROPRE	8 709,00	5 194 996,58	USD	0,61
US64125C1099	NEUROCRINE BIOSCIENCES	PROPRE	1 099,00	100 104,20	USD	0,01
US65249B1098	NEW NEWSCORP	PROPRE	4 548,00	89 997,15	USD	0,01
US6512291062	NEWELL RUBBERMAID INC	PROPRE	30 920,00	611 586,78	USD	0,07
US6516391066	NEWMONT CORPORAION	PROPRE	22 253,00	1 038 377,19	USD	0,12
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	99 422,00	7 330 895,88	USD	0,86

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	29 676,00	4 289 909,73	USD	0,50
US6556631025	NORDSON CORP	PROPRE	608,00	133 557,73	USD	0,02
US6558441084	NORFOLK SOUTHERN CORP	PROPRE	8 220,00	2 081 547,63	USD	0,24
US6658591044	NORTHERN TRUST CORP	PROPRE	17 732,00	1 885 284,32	USD	0,22
US6687711084	NORTONLIFELOCK INC	PROPRE	14 397,00	316 615,81	USD	0,04
US6700024010	NOVAVAX INC	PROPRE	2 011,00	258 627,89	USD	0,03
JE00BYSS4X48	NOVOCURE LTD	PROPRE	2 834,00	251 184,60	USD	0,03
US6703461052	NUCOR CORP	PROPRE	3 479,00	335 649,47	USD	0,04
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	64 467,00	14 242 625,09	USD	1,68
US62944T1051	NVR	PROPRE	40,00	169 187,30	USD	0,02
NL0009538784	NXP SEMICONDUCTOR	PROPRE	4 830,00	838 326,90	USD	0,10
US67181A1079	OAK STREET HEALTH INC	PROPRE	2 165,00	88 358,57	USD	0,01
US6745991058	OCCIDENTAL PETROLEUM CORP	PROPRE	16 199,00	469 347,57	USD	0,06
US6792951054	OKTA INC	PROPRE	5 526,00	1 180 312,53	USD	0,14
US6795801009	OLD DOMNION FREIGHT	PROPRE	1 160,00	342 161,16	USD	0,04
US6819361006	OMEGA HEALTHCARE INVESTORS INC	PROPRE	3 017,00	76 542,77	USD	0,01
US6819191064	OMNICOM GROUP INC	PROPRE	2 501,00	147 131,63	USD	0,02
US6821891057	ON SEMICONDUCTOR	PROPRE	19 060,00	791 716,74	USD	0,09
US6826801036	ONEOK INC	PROPRE	19 722,00	1 084 220,04	USD	0,13
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	33 382,00	2 767 482,46	USD	0,33
US67103H1077	OREILLY AUTOMOTIVE INC	PROPRE	811,00	436 121,43	USD	0,05
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	4 740,00	328 943,10	USD	0,04
US6907421019	OWENS CORNING	PROPRE	6 886,00	555 818,76	USD	0,07
US6937181088	PACCAR INC	PROPRE	4 036,00	312 556,77	USD	0,04
US6951561090	PACKAGING CORP. OF AMERICA	PROPRE	1 102,00	130 811,61	USD	0,02
US69608A1088	PALANTIR TECHNOLOGIES INC	PROPRE	17 840,00	398 962,37	USD	0,05
US6974351057	PALO ALTO NETWORKS INC	PROPRE	1 132,00	497 982,18	USD	0,06
US7010941042	PARKER-HANNIFIN CORP	PROPRE	1 500,00	384 432,92	USD	0,05
US7043261079	PAYCHEX INC	PROPRE	3 771,00	401 718,63	USD	0,05
US70432V1026	PAYCOM SOFTWARE INC	PROPRE	1 126,00	533 056,04	USD	0,06

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	25 860,00	5 197 474,53	USD	0,61
US70614W1009	PELOTON INTERACTIVE INC	PROPRE	2 968,00	234 516,24	USD	0,03
IE00BLS09M33	PENTAIR PLC	PROPRE	13 255,00	847 243,34	USD	0,10
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	53 101,00	7 415 097,52	USD	0,87
US7140461093	PERKINELMER INC	PROPRE	1 303,00	199 168,43	USD	0,02
US7170811035	PFIZER INC	PROPRE	65 079,00	2 459 758,44	USD	0,29
US7185461040	PHILLIPS 66	PROPRE	14 080,00	909 831,41	USD	0,11
US72352L1061	PINTEREST INC	PROPRE	6 363,00	245 447,67	USD	0,03
US7237871071	PIONEER NATURAL RES	PROPRE	2 694,00	435 276,84	USD	0,05
US72919P2020	PLUG POWER	PROPRE	10 733,00	354 937,92	USD	0,04
US6934751057	PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	PROPRE	7 612,00	1 388 084,13	USD	0,16
US73278L1052	POOL CORP	PROPRE	757,00	336 985,20	USD	0,04
US69355F1021	PPD INC	PROPRE	2 185,00	89 061,53	USD	0,01
US6935061076	PPG INDUSTRIES INC	PROPRE	10 087,00	1 399 584,87	USD	0,16
US74251V1026	PRINCIPAL FINANCIAL	PROPRE	3 162,00	183 312,66	USD	0,02
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	51 120,00	6 316 395,59	USD	0,74
US7433151039	PROGRESSIVE CORP	PROPRE	8 422,00	690 498,47	USD	0,08
US74340W1036	PROLOGIS REIT	PROPRE	23 353,00	2 925 254,59	USD	0,34
US7443201022	PRUDENTIAL FINANCIAL	PROPRE	16 779,00	1 595 618,02	USD	0,19
US69370C1009	PTC	PROPRE	2 915,00	320 782,24	USD	0,04
US7445731067	PUBLIC SERVICE ENTERPRISE GROU	PROPRE	40 049,00	2 207 929,32	USD	0,26
US74460D1090	PUBLIC STORAGE REIT	PROPRE	1 831,00	525 574,92	USD	0,06
US7458671010	PULTE HOMES	PROPRE	3 075,00	127 756,32	USD	0,02
US74736K1016	QORVO INC SHS	PROPRE	1 309,00	190 289,97	USD	0,02
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	13 114,00	1 507 614,22	USD	0,18
US74834L1008	QUEST DIAGNOSTICS INC	PROPRE	9 017,00	1 143 672,72	USD	0,13
US7547301090	RAYMOND J FINANCIAL	PROPRE	2 157,00	183 762,05	USD	0,02
US7561091049	REALTY INCOME CORP	PROPRE	6 406,00	395 403,40	USD	0,05
US7588491032	REGENCY CENTERS CORP	PROPRE	3 457,00	210 332,57	USD	0,02
US75886F1075	REGENERON PHARMA	PROPRE	1 259,00	696 206,06	USD	0,08

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US7591EP1005	REGIONS FINANCIAL CORP	PROPRE	89 408,00	1 829 493,58	USD	0,22
BMG7496G1033	RENAISSANCERE HOLDINGS LTD	PROPRE	646,00	79 155,58	USD	0,01
US7607591002	REPUBLIC SERVICES INC	PROPRE	2 596,00	301 941,33	USD	0,04
US7611521078	RESMED	PROPRE	5 176,00	1 175 910,27	USD	0,14
US76680R2067	RINGCENTRAL A	PROPRE	2 574,00	542 224,86	USD	0,06
US7703231032	ROBERT HALF INTL	PROPRE	10 490,00	1 024 933,51	USD	0,12
US7739031091	ROCKWELL AUTOMATION INC	PROPRE	2 177,00	600 850,12	USD	0,07
US77543R1023	ROKU-A RG	PROPRE	2 262,00	595 967,85	USD	0,07
US7757111049	ROLLINS	PROPRE	2 600,00	79 151,44	USD	0,01
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC	PROPRE	3 509,00	1 479 313,74	USD	0,17
US7782961038	ROSS STORES INC	PROPRE	4 146,00	405 553,86	USD	0,05
LR0008862868	ROYAL CARIBBEAN CRUISES	PROPRE	5 587,00	407 613,23	USD	0,05
GB00BMVP7Y09	ROYALTY PHARMA PLC A	PROPRE	2 618,00	89 427,12	USD	0,01
US7496851038	RPM INTERNATIONAL INC	PROPRE	1 506,00	113 478,68	USD	0,01
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	25 408,00	6 579 843,18	USD	0,77
US78410G1040	SBA COMMUNICATIONS CORPORATION SHS -A-	PROPRE	1 271,00	379 273,65	USD	0,04
AN8068571086	SCHLUMBERGER LTD	PROPRE	75 908,00	2 116 044,14	USD	0,25
IE00BKVD2N49	SEAGATE TECHNOLOGY	PROPRE	2 395,00	184 335,84	USD	0,02
US81181C1045	SEAGEN INC	PROPRE	1 582,00	241 049,09	USD	0,03
US81211K1007	SEALED AIR	PROPRE	1 767,00	90 575,45	USD	0,01
US7841171033	SEI INVESTMENTS	PROPRE	1 611,00	87 757,56	USD	0,01
US8168511090	SEMPRA ENERGY	PROPRE	14 244,00	1 570 932,57	USD	0,18
GB00BFMBMT84	SENSATA TECHNOLOGIES HOLDING PLC	PROPRE	1 838,00	87 512,46	USD	0,01
US81762P1021	SERVICENOW INC	PROPRE	6 021,00	3 630 341,72	USD	0,43
US8243481061	SHERWIN WILLIAMS CO	PROPRE	2 956,00	808 726,86	USD	0,10
US8288061091	SIMON PROPERTY GROUP INC REIT	PROPRE	4 729,00	598 986,23	USD	0,07
US82968B1035	SIRIUS XM HOLDINGS	PROPRE	42 301,00	222 607,98	USD	0,03
US83088M1027	SKYWORKS SOLUTIONS	PROPRE	2 727,00	393 833,23	USD	0,05
US83304A1060	SNAP INC	PROPRE	21 678,00	984 946,42	USD	0,12
US8330341012	SNAP ON INC	PROPRE	629,00	110 461,59	USD	0,01

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US8334451098	SNOWFLAKE INC	PROPRE	5 167,00	1 579 858,53	USD	0,19
US83417M1045	SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	PROPRE	604,00	185 117,06	USD	0,02
US8447411088	SOUTHWEST AIRLINES	PROPRE	2 032,00	83 018,33	USD	0,01
US78409V1044	S&P GLOBAL INC	PROPRE	5 410,00	2 216 639,10	USD	0,26
US8486371045	SPLUNK INC	PROPRE	5 688,00	810 106,86	USD	0,10
US8522341036	SQUARE INC	PROPRE	9 217,00	2 026 983,37	USD	0,24
US78467J1007	SS&C TECHNOLOGIES HOLDINGS	PROPRE	2 676,00	183 764,72	USD	0,02
US8545021011	STANLEY BLACK AND DECKER INC.	PROPRE	1 878,00	291 668,13	USD	0,03
US8552441094	STARBUCKS	PROPRE	16 659,00	1 526 913,05	USD	0,18
US8574771031	STATE STREET CORP	PROPRE	20 340,00	1 732 129,62	USD	0,20
US8581191009	STEEL DYNAMICS	PROPRE	4 015,00	229 260,06	USD	0,03
IE00BFY8C754	STERIS PLC	PROPRE	3 274,00	661 278,69	USD	0,08
US8636671013	STRYKER CORP	PROPRE	3 942,00	906 327,88	USD	0,11
US8666741041	SUN COMMUNITIES	PROPRE	1 300,00	220 154,68	USD	0,03
US86771W1053	SUNRUN INC	PROPRE	4 443,00	221 449,33	USD	0,03
US78486Q1013	SVB FINANCIAL GROUP	PROPRE	1 487,00	921 817,93	USD	0,11
US87165B1035	SYCHRONY FINANCIAL	PROPRE	6 762,00	271 414,91	USD	0,03
US8716071076	SYNOPSIS INC	PROPRE	3 074,00	885 025,12	USD	0,10
US8718291078	SYSCO CORP	PROPRE	11 803,00	784 316,87	USD	0,09
US74144T1088	T ROWE PRICE GROUP INC	PROPRE	8 268,00	1 549 504,29	USD	0,18
US8740541094	TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE	PROPRE	1 345,00	210 365,09	USD	0,02
US87612E1064	TARGET CORP	PROPRE	15 045,00	3 375 228,26	USD	0,40
CH0102993182	TE CONNECTIVITY LTD	PROPRE	3 839,00	484 332,69	USD	0,06
US87918A1051	TELADOC HEALTH INC	PROPRE	5 575,00	720 643,12	USD	0,08
US8793601050	TELEDYNE TECHNOLOGIES INC.	PROPRE	2 658,00	1 031 779,44	USD	0,12
US8793691069	TELEFLEX INC.	PROPRE	543,00	167 481,89	USD	0,02
US8807701029	TERADYNE	PROPRE	1 933,00	230 907,69	USD	0,03
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	19 458,00	18 730 794,56	USD	2,20
US8825081040	TEXAS INSTRUMENTS	PROPRE	43 036,00	6 972 036,53	USD	0,82
US09260D1072	THE BLACKSTONE INC	PROPRE	7 955,00	951 506,68	USD	0,11

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US14316J1088	THE CARLYLE GROUP	PROPRE	2 049,00	99 417,89	USD	0,01
US4278661081	THE HERSHEY CO	PROPRE	1 702,00	257 892,16	USD	0,03
US88339J1051	THE TRADE DEESK INC	PROPRE	5 013,00	324 496,72	USD	0,04
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	7 701,00	4 212 808,01	USD	0,50
US8725401090	TJX COMPANIES INC	PROPRE	22 117,00	1 251 624,39	USD	0,15
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	7 248,00	720 447,13	USD	0,08
US8923561067	TRACTOR SUPPLY	PROPRE	4 210,00	790 050,29	USD	0,09
US8926721064	TRADEWEB MARKETS INC	PROPRE	1 218,00	93 777,32	USD	0,01
IE00BK9ZQ967	TRANE TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	17 148,00	2 681 000,34	USD	0,32
US8936411003	TRANSDIGM	PROPRE	1 425,00	768 151,65	USD	0,09
US89400J1079	TRANSUNION	PROPRE	2 224,00	221 564,02	USD	0,03
US89417E1091	TRAVELERS COMPANIES INC	PROPRE	10 921,00	1 518 228,97	USD	0,18
US8962391004	TRIMBLE NAVIGATION	PROPRE	19 785,00	1 493 726,90	USD	0,18
US89832Q1094	TRUIST FINANCIAL CORPORATION	PROPRE	46 969,00	2 576 040,12	USD	0,30
US90138F1021	TWILIO INC	PROPRE	5 708,00	1 437 099,05	USD	0,17
US90184L1026	TWITTER INC	PROPRE	9 982,00	461 815,75	USD	0,05
US9022521051	TYLER TECHNOLOGIES	PROPRE	474,00	222 498,41	USD	0,03
US9024941034	TYSON FOODS -A-	PROPRE	3 427,00	236 817,62	USD	0,03
US90353T1007	UBER TECHNOLOGIES INC	PROPRE	18 547,00	702 293,83	USD	0,08
US9026811052	UGI CORP	PROPRE	16 271,00	610 347,04	USD	0,07
US90384S3031	ULTA BEAUTY INC.	PROPRE	1 236,00	392 358,57	USD	0,05
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	7 813,00	1 629 775,93	USD	0,19
US9026531049	UNITED DOMINION REALTY INC REIT	PROPRE	3 451,00	165 594,32	USD	0,02
US9113121068	UNITED PARCEL SERVICE-B	PROPRE	13 693,00	2 525 854,15	USD	0,30
US9113631090	UNITED RENTALS INC	PROPRE	841,00	275 507,89	USD	0,03
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	15 838,00	6 301 943,28	USD	0,74
US91332U1016	UNITY SOFTWARE INC	PROPRE	798,00	104 338,20	USD	0,01
US9139031002	UNIVERSAL HEALTH SERV CL B	PROPRE	907,00	97 263,94	USD	0,01
US9029733048	US BANCORP	PROPRE	20 478,00	1 068 271,21	USD	0,13
US91879Q1094	VAIL RESORTS INC.	PROPRE	3 744,00	1 115 225,09	USD	0,13

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US91913Y1001	VALERO ENERGY CORPORATION	PROPRE	4 752,00	317 539,13	USD	0,04
US9224751084	VEEVA SYSTEMS INC	PROPRE	1 605,00	439 663,90	USD	0,05
US92276F1003	VENTAS INC REIT	PROPRE	19 796,00	912 950,98	USD	0,11
US92343E1029	VERISIGN	PROPRE	2 246,00	432 159,71	USD	0,05
US92345Y1064	VERISK ANALYTICS INC	PROPRE	1 790,00	325 239,40	USD	0,04
US92343V1044	VERIZON COMMUNICATIONS INC	PROPRE	81 597,00	3 736 292,96	USD	0,44
US92532F1003	VERTEX PHARMACEUTICALS INC	PROPRE	9 609,00	1 535 530,24	USD	0,18
US9182041080	VF CORP	PROPRE	18 768,00	1 181 950,17	USD	0,14
US92556H2067	VIACOM CBS INC	PROPRE	21 367,00	668 751,56	USD	0,08
US92556V1061	VIATRIS INC	PROPRE	14 052,00	162 103,43	USD	0,02
US9256521090	VICI PROPERTIES INC	PROPRE	6 244,00	158 359,39	USD	0,02
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	41 936,00	7 674 043,40	USD	0,90
US9285634021	VMWARE CLASS A	PROPRE	5 428,00	711 538,22	USD	0,08
US9290421091	VORNADO REALTY TRUST REIT	PROPRE	2 416,00	88 998,99	USD	0,01
US9290891004	VOYA FINANCIAL	PROPRE	1 557,00	93 870,72	USD	0,01
US9291601097	VULCAN MATERIALS CO	PROPRE	1 542,00	253 329,05	USD	0,03
US9297401088	WABTEC	PROPRE	2 087,00	163 623,69	USD	0,02
US9314271084	WALGREEN BOOTS	PROPRE	21 377,00	868 564,74	USD	0,10
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	50 316,00	7 350 983,90	USD	0,86
CA94106B1013	WASTE CONNECTIONS INC	PROPRE	3 042,00	357 522,07	USD	0,04
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	PROPRE	4 908,00	679 549,66	USD	0,08
US9418481035	WATERS CORP	PROPRE	5 739,00	1 822 743,10	USD	0,21
US94419L1017	WAYFAIR INC	PROPRE	857,00	184 470,68	USD	0,02
US95040Q1040	WELLTOWER INC REIT	PROPRE	19 275,00	1 339 131,56	USD	0,16
US9553061055	WEST PHARMACEUTICAL	PROPRE	6 866,00	2 550 491,32	USD	0,30
US9581021055	WESTERN DIGITAL CORP	PROPRE	6 781,00	306 397,49	USD	0,04
US9598021098	WESTERN UNION CO	PROPRE	16 966,00	267 116,46	USD	0,03
US96145D1054	WESTROCK CO	PROPRE	3 094,00	128 599,18	USD	0,02
US9621661043	WEYERHAEUSER CO REIT	PROPRE	51 851,00	1 600 447,37	USD	0,19
US9633201069	WHIRLPOOL CORP	PROPRE	728,00	132 628,42	USD	0,02

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US9694571004	WILLIAMS COMPANIES INC	PROPRE	14 168,00	343 900,73	USD	0,04
IE00BDB6Q211	WILLIS TOWERS — SHS	PROPRE	1 500,00	314 037,59	USD	0,04
US98138H1014	WORKDAY INC	PROPRE	6 709,00	1 681 119,74	USD	0,20
US92936U1097	WP CAREY INC REIT	PROPRE	2 069,00	137 861,82	USD	0,02
US0844231029	W.R.BERKLEY CORP.	PROPRE	1 650,00	113 493,20	USD	0,01
US3848021040	WW GRAINGER INC	PROPRE	4 120,00	1 648 747,63	USD	0,19
US9831341071	WYNN RESORTS	PROPRE	1 210,00	93 893,28	USD	0,01
US9839191015	XILINX INC	PROPRE	2 917,00	453 713,55	USD	0,05
US98419M1009	XYLEM	PROPRE	16 745,00	1 889 591,32	USD	0,22
US9884981013	YUM BRANDS INC	PROPRE	3 463,00	373 875,33	USD	0,04
US9892071054	ZEBRA TECH -A-	PROPRE	1 773,00	818 054,31	USD	0,10
US98936J1016	ZENDESK	PROPRE	1 542,00	135 645,37	USD	0,02
US98954M1018	ZILLOW GROUP INC SHARES A	PROPRE	1 058,00	96 653,07	USD	0,01
US98954M2008	ZILLOW GROUP SER C	PROPRE	1 885,00	168 798,92	USD	0,02
US98956P1021	ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	PROPRE	2 424,00	299 782,14	USD	0,04
US98978V1035	ZOETIS INC	PROPRE	20 089,00	3 753 071,33	USD	0,44
US98980L1017	ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC	PROPRE	3 380,00	802 174,98	USD	0,09
US98980G1022	ZSCALER INC	PROPRE	948,00	261 204,82	USD	0,03
US88025U1097	10X GENOMICS INC	PROPRE	862,00	120 125,07	USD	0,01
US88579Y1010	3 M	PROPRE	35 012,00	5 405 870,95	USD	0,64
Total Action				841 282 741,56		98,99
Total Valeurs mobilières				841 282 741,56		98,99
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-299 725,00	-258 997,62	USD	-0,03
Total APPELS DE MARGES				-258 997,62		-0,03
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-44 600,84	-44 600,84	EUR	-0,01
Total AUTRES				-44 600,84		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-150 934,86	-130 425,46	USD	-0,02
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	-8,31	-7,86	CHF	-0,00

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	-31,28	-4,20	DKK	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-551 854,37	-551 854,37	EUR	-0,06
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	-2 139,43	-215,26	SEK	-0,00
	BANQUE USD NEWEDG	PROPRE	68 262,50	58 986,82	USD	0,01
	BANQUE USD SGP	PROPRE	9 707 147,34	8 388 116,09	USD	0,99
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	137 251,90	118 601,77	USD	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				7 883 197,53		0,93
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	494 500,00	427 306,11	USD	0,05
Total DEPOSIT DE GARANTIE				427 306,11		0,05
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-81 502,40	-81 502,40	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-81 502,40		-0,01
Total Liquidites				7 925 402,78		0,93
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ES171221	S&P 500 EMINI 1221	PROPRE	43,00	258 997,62	USD	0,03
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				258 997,62		0,03
Total Futures				258 997,62		0,03
Coupons						
Action						
US0028241000	ABBOTT LABS	ACHLIG	20 675,00	5 627,68	USD	0,00
US00287Y1091	ABBVIE INC	ACHLIG	32 705,00	25 717,48	USD	0,00
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CL A	ACHLIG	14 092,00	8 858,87	USD	0,00
US00123Q1040	AGNC INVESTMENT	ACHLIG	6 203,00	450,25	USD	0,00
US02005N1000	ALLY FINANCIAL INC	ACHLIG	19 749,00	2 986,46	USD	0,00
US0258161092	AMERICAN EXPRESS	ACHLIG	33 577,00	8 733,36	USD	0,00
IE00BLP1HW54	AON PLC	ACHLIG	2 623,00	866,97	USD	0,00
US8318652091	A.O.SMITH CORP	ACHLIG	1 563,00	264,72	USD	0,00
US00206R1023	AT&T INC	ACHLIG	128 044,00	40 274,81	USD	0,00
US0640581007	BANK OF NEW YORK	ACHLIG	45 761,00	9 411,21	USD	0,00
US1344291091	CAMPBELL SOUP CO	ACHLIG	4 914,00	1 099,79	USD	0,00
US14448C1045	CARRIER GLOBAL CORPO	ACHLIG	31 657,00	2 297,85	USD	0,00

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US1491231015	CATERPILLAR INC	ACHLIG	14 983,00	10 059,87	USD	0,00
US1729674242	CITIGROUP INC	ACHLIG	75 975,00	23 437,53	USD	0,00
US1746101054	CITIZENS FINANCIAL	ACHLIG	4 952,00	1 168,20	USD	0,00
US1890541097	CLOROX CO	ACHLIG	9 726,00	6 824,38	USD	0,00
US1941621039	COLGATE PALMOLIVE CO	ACHLIG	44 969,00	12 240,43	USD	0,00
US2058871029	CONAGRA BRANDS INC	ACHLIG	16 536,00	3 125,73	USD	0,00
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	ACHLIG	29 298,00	8 152,05	USD	0,00
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	ACHLIG	6 679,00	3 191,61	USD	0,00
US1266501006	CVS HEALTH	ACHLIG	25 087,00	7 587,34	USD	0,00
US2371941053	DARDEN RESTAURANTS	ACHLIG	3 399,00	2 261,59	USD	0,00
US3119001044	FASTENAL	ACHLIG	20 596,00	3 488,29	USD	0,00
US33616C1009	FIRST REPUBLIC BK	ACHLIG	2 046,00	272,27	USD	0,00
US3703341046	GENERAL MILLS INC	ACHLIG	26 384,00	8 139,20	USD	0,00
US4180561072	HASBRO INC	ACHLIG	12 155,00	4 999,59	USD	0,00
US4404521001	HORMEL FOODS	ACHLIG	27 631,00	4 094,81	USD	0,00
BMG475671050	IHS MARKIT LTD	ACHLIG	16 299,00	2 816,85	USD	0,00
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	ACHLIG	75 525,00	45 683,73	USD	0,01
US49456B1017	KINDER MORGAN	ACHLIG	81 288,00	13 275,81	USD	0,00
US5341871094	LINCOLN NATIONAL	ACHLIG	4 174,00	1 060,41	USD	0,00
US5486611073	LOWE'S COM INC	ACHLIG	21 025,00	10 174,12	USD	0,00
US5717481023	MARSH & MCLENNAN	ACHLIG	20 027,00	6 480,98	USD	0,00
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	ACHLIG	21 832,00	5 810,55	USD	0,00
US6174464486	MORGAN STANLEY	ACHLIG	53 570,00	22 682,48	USD	0,00
US6826801036	ONEOK INC	ACHLIG	19 722,00	11 154,07	USD	0,00
US6907421019	OWENS CORNING	ACHLIG	6 886,00	1 082,96	USD	0,00
US7043261079	PAYCHEX	ACHLIG	3 771,00	1 505,47	USD	0,00
IE00BLS09M33	PENTAIR PLC	ACHLIG	13 255,00	2 290,78	USD	0,00
US7140461093	PERKINELMER INC	ACHLIG	1 303,00	55,17	USD	0,00
US6934751057	PNC FINANCIAL SERV	ACHLIG	7 612,00	5 755,45	USD	0,00
US7427181091	PROCTER & GAMBLE CO	ACHLIG	51 120,00	26 895,59	USD	0,00

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US87165B1035	SYCHRONY FINANCIAL	ACHLIG	6 762,00	899,85	USD	0,00
US8825081040	TEXAS INSTRUMENTS	ACHLIG	43 036,00	29 936,47	USD	0,00
US09260D1072	THE BLACKSTONE	ACHLIG	7 955,00	5 244,91	USD	0,00
US9026531049	UNITED DOMINION REIT	ACHLIG	3 500,00	931,90	USD	0,00
US92343V1044	VERIZON COMM INC	ACHLIG	82 757,00	32 037,28	USD	0,00
US98978V1035	ZOETIS INC	ACHLIG	20 089,00	3 037,87	USD	0,00
Total Action				434 445,04		0,05
Total Coupons				434 445,04		0,05
Total LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF				849 901 587,00		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment
France.

Représentant du compartiment suisse
Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Fonds et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le compartiment pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio (conformément aux recommandations de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA)

Clôture annuelle du placement collectif : 31-oct.

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM : 0,25 % TTC
Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/20 au 29/10/21 :

803 357 114,11

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel 30/10/2020	Rapport Semestriel 30/04/2021	Rapport Annuel 29/10/2021
Commission de gestion de la direction du fonds	2 224 829,34	980 790,27	1 919 991,63
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	2 224 829,34	980 790,27	1 919 991,63

□□□
TER y compris commission de performance

$$(1919991,63/803357114,11)*100$$

□□□□

 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

□□□□

LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 31/10/2018 au 31/10/2019
LYXOR MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF			
Part Dist	+ 44.09 %	+6.51%	+15.67%
Part Acc	+ 44.09%	+6.51%	+15.67%
MSCI USA ESG Broad Select Net USD (USD)			
Part Dist	+ 43.81 %	+6.28%	+15.44%
Part Acc	+ 43.81 %	+6.28%	+15.44%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment Lyxor MSCI World UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de stratégie de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes d'actions Dist, Monthly Hedged to EUR - Dist et Monthly Hedged to USD - Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions I – EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI World Net Total Return (dividendes nets réinvestis) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en US Dollars (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.50%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI.

Il mesure la performance globale des marchés développés. Au 31 janvier 2018, l'indice MSCI World Index était constitué de 1649 valeurs cotées sur les marchés de 23 pays développés : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Israël, Hong Kong, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays Bas, Portugal, Royaume uni, Singapour, Suède, Suisse.

L'Indicateur de Référence est constitué à partir de la réunion des indices MSCI représentant chacun de ces 23 pays développés.

L'Indicateur de Référence est un indice « Net Total Return », c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

Le poids de chaque valeur dans l'Indicateur de Référence est ajusté suivant sa capitalisation boursière, sur la base du flottant. Par conséquent le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'Indicateur de Référence peut évoluer au cours du temps.

La méthodologie MSCI et sa méthode de calcul impliquent un nombre variable des sociétés constituant l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.msci.com.

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière.

Publication de l'Indicateur de Référence

Les indices MSCI officiels sont calculés quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants. L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de Bourse ouvert.

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur MSCI Limited de l'Indicateur de Référence MSCI World Net Total Return est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence éditées par MSCI sont disponibles sur le site Internet : www.msci.com La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence, notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- de diversification, notamment :

o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o géographique

o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instrument financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties :

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des "IFT" négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de Change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

- Risque de change lié aux classes d'actions Dist

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Par conséquent, la valeur liquidative des classes d'actions susvisées peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risque lié à la couverture de change spécifique aux classes d'actions I - EUR, Monthly Hedged to EUR – Acc et Monthly Hedged to USD - Dist

Afin de couvrir le risque de change EUR (respectivement dollar US) contre la devise de chacune des valeurs composant l'indice spécifique à la classe d'actions I - EUR, Monthly Hedged to EUR - Dist (respectivement Monthly Hedged to USD - Dist), le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de chacune des valeurs composant l'Indicateur de Référence et la devise de ladite classe d'actions. Cette couverture reste néanmoins imparfaite du fait de sa fréquence d'ajustement mensuelle et des instruments utilisés; le Compartiment peut ainsi être sujet à des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative de la classe d'actions. En outre, le coût de la mise en œuvre de la couverture de change viendra impacter négativement la valeur liquidative des actions I - EUR, Monthly Hedged to EUR – Dist et Monthly Hedged to USD - Dist.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière

de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations

supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions internationales.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.*
- *Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI World Net Total Return USD Index USD (Ticker:NDDUWI).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor MSCI World UCITS ETF - Dist	FR0010315770	EUR	41.44% ⁽¹⁾	41.35% ⁽³⁾	-0.65% ⁽²⁾	233.43%
Lyxor MSCI World UCITS ETF - Monthly Hedged to EUR - Dist	FR0011660927	EUR	39.12% ⁽¹⁾	39.22% ⁽⁴⁾		109.83%
Lyxor MSCI World UCITS ETF - Monthly Hedged to USD - Dist	FR0011669845	USD	40.72% ⁽¹⁾	40.79% ⁽⁴⁾		138.17%
Lyxor MSCI World UCITS ETF - I-EUR	FR0013465804	EUR	39.18% ⁽¹⁾	39.22% ⁽⁴⁾		34.25%
Lyxor MSCI World UCITS ETF - Acc	FR0014003IY1	EUR	12.74% ⁽¹⁾	12.71% ⁽³⁾	-0.65% ⁽²⁾	12.74%
Lyxor MSCI World UCITS ETF - Monthly Hedged to EUR - Acc	FR0014003N93	EUR	7.91% ⁽¹⁾	7.93% ⁽⁴⁾		7.91%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

⁽²⁾«La part n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change sur l'exercice.

Le mode de calcul pour évolution du change sur la période est : la devise de la part / la devise de l'indice.»

⁽³⁾«Lorsque l'indicateur de référence est libellé dans une autre devise que celle de la part, la performance de l'indicateur de référence est d'abord convertie dans la devise de la part par souci de clarté et de comparaison. A cet effet, une opération de change (au cours WM Reuters 17h du jour considéré) est appliquée quotidiennement à la valeur de l'indicateur de référence.»

⁽⁴⁾«L'élément opportun de comparaison est la version hedgée de l'Indice de Référence.»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0085%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.5%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale, Morgan Stanley.

Les classes ci-dessous ont été lancées le 02 Juin 2021.

Lyxor MSCI World UCITS ETF - Acc / FR0014003IY1

Lyxor MSCI World UCITS ETF - Monthly Hedged to EUR – Acc / FR0014003N93

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement *(non auditée par le commissaire aux comptes)*

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/ \$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.2	6.1	5.0	5.0

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 1 556

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.1	18.9%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.6	6.6%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.4	5.6%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	5.6	3.3%			
	Pollution, Gestion des Déchets	5.1	3.5%			
Social		5.0	43.3%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.5	20.9%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.4	17.9%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	5.1	2.8%			
	Opposition des parties prenantes	6.5	1.7%			
Gouvernance		5.0	37.8%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services	0.1%	0.5%	1.3%	3.3%	1.7%	1.7%	0.1%	
Consommation Discrétionnaire	0.7%	2.1%	3.5%	4.8%	0.8%	0.5%	0.1%	
Biens de Consommation de Base	0.7%	2.7%	1.2%	2.0%	0.2%	0.0%	0.1%	
Énergie	0.2%	0.4%	1.0%	1.4%	0.2%	0.0%		
Finance	0.8%	4.4%	4.3%	2.3%	1.6%	0.3%	0.0%	
Santé	0.6%	2.2%	2.9%	3.9%	2.3%	0.6%	0.0%	
Industrie	1.2%	2.4%	2.8%	2.7%	0.9%	0.2%	0.0%	
Technologies de l'Information	6.3%	4.5%	4.1%	6.5%	1.2%	0.3%	0.0%	
Matériaux	0.5%	0.6%	1.7%	1.1%	0.2%	0.0%		
Immobilier	0.2%	0.7%	0.7%	0.5%	0.3%	0.3%	0.0%	
Services aux Collectivités	0.7%	0.5%	1.0%	0.3%	0.1%	0.0%	0.0%	

Les meilleurs (AAA,AA) 33%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 63%
Les moins bons (B, CCC) 4%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 1%
Orange 32%
Jaune 25%
Vert 41%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
45	149	131	Scope 1 reporté (vs estimé)	95%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	87%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	6%
Charbon thermique	2%
Gaz Naturel	4%
Pétrole	4%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	55
Gaz (MMBOE)	0.0007
Pétrole (MMBOE)	0.0011

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	160.2
Charbon thermique	99.6
Pétrole	524.2
Gaz	192.5
Total	1 020.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	99.6
Sable bitumineux	190.4
Huile de schiste ou gaz de schiste	100.2
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	390.3
Autre	629.7

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classons comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	6.1%	5.0%	4.6%
Certains efforts	79.7%	88.6%	70.7%
Efforts limités/Informations	4.6%	2.4%	3.6%
Aucun effort/Aucune preuve	9.4%	3.9%	21.1%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.1
Low carbon transition management Score	5.5
Operational Transition	5.6%
Production Transition	5.6%
Neutral	77.6%
Solutions	8.0%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	7.4%	Combustibles liquides	0.6%	Gaz naturel	37.7%
Nucléaire	22.0%	Renouvelables	12.6%	Charbon	19.6%

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	4.7%
---	------

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	22%
20-49.9%	8%
50-100%	2%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	11.4%	Efficacité énergétique	30.3%	Bâtiment vert	2.5%
Prévention de la pollution	5.2%	Eau durable	4.6%	Agriculture durable	0.3%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	0.7%	Efficacité énergétique	4.2%	Bâtiment vert	0.4%
Prévention de la pollution	0.2%	Eau durable	0.1%	Agriculture durable	0.1%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 5.5%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	2%
Vague froide	24%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	7%
Ouragan	5%
Stress hydrique	44%
Wildfire	16%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	2.4%	46.2%	51.5%	88.5%	7.5%	4.0%
Émissions de dioxyde de carbone	0.8%	29.3%	69.9%	79.5%	16.6%	3.9%
Déchets électroniques	1.8%	7.5%	90.7%	94.6%	0.6%	4.7%
Opportunités dans le bâtiment vert	1.5%	38.2%	60.3%	98.1%	1.2%	0.7%
Opp's dans les énergies renouvelables	3.0%	87.4%	9.6%	98.0%	0.7%	1.3%
Matériel d'emballage et déchets	8.7%	71.7%	19.6%	87.3%		12.7%
Stress hydrique	8.9%	88.3%	2.8%	61.3%	29.6%	9.1%
Émissions et déchets toxiques				56.6%	32.5%	11.0%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	>3°C
Couverture	96.6%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	28.3%
1.5-2°C	18.3%
2-3°C	13.3%
>3°C	40.1%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises au moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	2 820 494 021,31
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	51,23
Valeur absolue	-	-	-	-	2 685 513 411,75
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	48,78

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	-	MORGAN STANLEY
	Montant	-	-	-	-	2 820 494 021,31
1	Dénomination	-	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	-	2 685 513 411,75

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	2 685 513 411,75
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	2 820 494 021,31
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	ALLEMAGNE
	Montant	-	-	-	-	2 820 494 021,31

1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	2 685 513 411,75

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	5 505 083 505,12

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	5 506 007 433,06
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	5 506 007 433,06

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	MORGAN STANLEY
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	5 542 274 443,25	3 554 574 110,86
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	5 542 274 443,25	3 507 229 259,31
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	47 344 851,55
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	102 518 115,36	105 642 455,23
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	102 518 115,36	105 642 455,23
Comptes financiers	396 937,17	-
Liquidités	396 937,17	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	5 645 189 495,78	3 660 216 566,09

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	3 932 127 019,07	3 423 109 935,13
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	778 205 088,28	145 506 382,23
• Report à nouveau	121 390 348,98	37 973 177,67
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	551 050 500,47	-149 600 199,90
• Résultat de l'exercice	122 310 548,32	96 670 456,22
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	5 505 083 505,12	3 553 659 751,35
Instruments financiers	36 267 010,21	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	36 267 010,21	-
Dettes	103 838 980,45	106 556 807,03
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	103 838 980,45	106 556 807,03
Comptes financiers	-	7,71
Concours bancaires courants	-	7,71
Emprunts	-	-
Total du passif	5 645 189 495,78	3 660 216 566,09

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	5 362 540 377,38	3 560 398 229,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	177 621 925,88	143 420 998,00
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	177 621 925,88	143 420 998,00
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 389,58	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-1 389,58	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	177 620 536,30	143 420 998,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-14 107 943,88	-10 404 936,54
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	163 512 592,42	133 016 061,46
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	3 301 465,50	2 392 238,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-44 503 509,60	-38 737 843,98
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	122 310 548,32	96 670 456,22

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,30 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Lyxor

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions Dist, Monthly Hedged to EUR - Dist et Monthly Hedged to USD - Dist :

le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions I – EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF (le "Fonds") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs de parts du Fonds ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur des actions d'OPCVM en général, ou les actions du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Fonds. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité d'actions du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Fonds. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Fonds.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGREES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES ACTIONNAIRES DU FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	3 553 659 751,35	2 810 753 893,16
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	1 373 658 741,93	2 044 275 446,38
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-867 657 300,70	-1 237 020 746,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 221 553 562,24	1 031 206 311,69
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-546 346 988,93	-1 105 711 714,19
Plus-values réalisées sur contrats financiers	14 943 583 339,61	5 346 881 920,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-14 977 042 364,18	-5 101 055 257,23
Frais de transaction	-166 448,58	-
Différences de change	97 555 332,90	-110 371 238,61
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	693 470 846,91	-255 725 300,97
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	593 104 087,57	-100 366 759,34
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-100 366 759,34	155 358 541,63
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-83 611 861,76	41 512 229,54
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-36 267 010,21	47 344 851,55
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	47 344 851,55	5 832 622,01
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-22 582 188,49	-5 364 009,16
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	163 512 592,42	133 016 061,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-44 503 509,60	-38 737 843,98
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	5 505 083 505,12	3 553 659 751,35

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	5 362 540 377,38
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	396 937,17
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	396 937,17	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CAD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 692 662 212,20	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	55 014 168,96	-	-	-
Comptes financiers	128 078,11	7,31	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	71 979 643,88	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	102 518 115,36
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	60 269 203,94
Sommes a recevoir	25 283 436,50
Achats reglements differes	16 965 474,92
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	103 838 980,45
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	85 702 166,84
Ventes reglements differes	16 814 367,19
Frais provisionnes	1 289 439,80
Debiteurs et crediteurs divers	33 006,62
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions D-USD / FR0010372201	-	-	-	-
Actions Acc / FR0014003IY1	1 100 000	11 067 740,00	-	-
Actions Monthly Hedged to EUR - Acc / FR0014003N93	14 650 000	147 978 280,00	-	-
Actions USD / FR0010446914	-	-	-	-
Actions Dist / FR0010315770	2 192 901	531 210 509,03	825 301	190 655 642,92
Actions Monthly Hedged to USD - Dist / FR0011669845	250 361	38 215 358,26	93 988	14 862 384,59
Actions Monthly Hedged to EUR - Dist / FR0011660927	4 060 169	644 926 108,46	4 048 382	662 302 900,66
Actions I – EUR / FR0013465804	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions D-USD / FR0010372201		-		-
Actions Acc / FR0014003IY1		4 468,20		-
Actions Monthly Hedged to EUR - Acc / FR0014003N93		74 036,54		-
Actions USD / FR0010446914		-		-
Actions Dist / FR0010315770		115 806,07		11 789,80
Actions Monthly Hedged to USD - Dist / FR0011669845		5 111,81		4 802,17
Actions Monthly Hedged to EUR - Dist / FR0011660927		31 322,27		147 035,51
Actions I – EUR / FR0013465804		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions D-USD / FR0010372201		-		-
Actions Acc / FR0014003IY1		-		-
Actions Monthly Hedged to EUR - Acc / FR0014003N93		-		-
Actions USD / FR0010446914		-		-
Actions Dist / FR0010315770		-		-
Actions Monthly Hedged to USD - Dist / FR0011669845		-		-
Actions Monthly Hedged to EUR - Dist / FR0011660927		-		-
Actions I – EUR / FR0013465804		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions D-USD / FR0010372201		-		-
Actions Acc / FR0014003IY1		4 468,20		-
Actions Monthly Hedged to EUR - Acc / FR0014003N93		74 036,54		-
Actions USD / FR0010446914		-		-
Actions Dist / FR0010315770		115 806,07		11 789,80
Actions Monthly Hedged to USD - Dist / FR0011669845		5 111,81		4 802,17
Actions Monthly Hedged to EUR - Dist / FR0011660927		31 322,27		147 035,51
Actions I – EUR / FR0013465804		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

Actions D-USD / FR0010372201	-
Actions Acc / FR0014003IY1	0,30
Actions Monthly Hedged to EUR - Acc / FR0014003N93	0,30
Actions USD / FR0010446914	-
Actions Dist / FR0010315770	0,30
Actions Monthly Hedged to USD - Dist / FR0011669845	0,30
Actions Monthly Hedged to EUR - Dist / FR0011660927	0,30
Actions I – EUR / FR0013465804	0,30

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

Actions D-USD / FR0010372201	-
Actions Acc / FR0014003IY1	-
Actions Monthly Hedged to EUR - Acc / FR0014003N93	-
Actions USD / FR0010446914	-
Actions Dist / FR0010315770	-
Actions Monthly Hedged to USD - Dist / FR0011669845	-
Actions Monthly Hedged to EUR - Dist / FR0011660927	-
Actions I – EUR / FR0013465804	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés au compartiment -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Actions 4 608 582,71

- Swaps -17 362 329,05

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	FR0010315770 - D	31 105 412,80	2,24	-	-
07/07/21	FR0011669845 - DD	595 021,22	1,43	-	-
07/07/21	FR0011660927 - ED	12 803 075,58	1,51	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	121 390 348,98	37 973 177,67
Résultat	122 310 548,32	96 670 456,22
Total	243 700 897,30	134 643 633,89

Actions D-USD / FR0010372201	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Acc / FR0014003IY1	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	303 889,38	-
Total	303 889,38	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions Monthly Hedged to EUR - Acc / FR0014003N93	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 356 537,44	-
Total	4 356 537,44	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions USD / FR0010446914	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Dist / FR0010315770	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	21 306 898,83	16 014 804,58
Report à nouveau de l'exercice	154 383 312,13	81 406 672,04
Capitalisation	-	-
Total	175 690 210,96	97 421 476,62
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	14 494 489	13 126 889
Distribution unitaire	1,47	1,22
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions Monthly Hedged to USD - Dist / FR0011669845	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	396 903,36	203 083,72
Report à nouveau de l'exercice	2 866 993,20	1 056 085,14
Capitalisation	-	-
Total	3 263 896,56	1 259 168,86
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	413 441	257 068
Distribution unitaire	0,96	0,79
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Monthly Hedged to EUR - Dist / FR0011660927	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	7 018 408,32	6 204 196,75
Report à nouveau de l'exercice	53 063 090,49	29 754 414,57
Capitalisation	-	-
Total	60 081 498,81	35 958 611,32
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	7 310 842	7 299 055
Distribution unitaire	0,96	0,85
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions I – EUR / FR0013465804	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 864,15	4 377,09
Total	4 864,15	4 377,09
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	778 205 088,28	145 506 382,23
Plus et moins-values nettes de l'exercice	551 050 500,47	-149 600 199,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 329 255 588,75	-4 093 817,67

Actions D-USD / FR0010372201	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Acc / FR0014003IY1	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-11 079 591,77	-
Total	-11 079 591,77	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Monthly Hedged to EUR - Acc / FR0014003N93	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-280 944 455,71	-
Total	-280 944 455,71	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions USD / FR0010446914	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist / FR0010315770	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	635 724 544,50
Capitalisation	1 212 295 156,17	-
Total	1 212 295 156,17	635 724 544,50
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions Monthly Hedged to USD - Dist / FR0011669845	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	47 409 723,84
Capitalisation	66 314 741,03	-
Total	<u>66 314 741,03</u>	<u>47 409 723,84</u>
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Monthly Hedged to EUR - Dist / FR0011660927	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	342 635 544,95	-687 115 870,10
Total	<u>342 635 544,95</u>	<u>-687 115 870,10</u>
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions I – EUR / FR0013465804	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	34 194,08	-112 215,91
Total	<u>34 194,08</u>	<u>-112 215,91</u>
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

Devise	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.03.2018
EUR					
Actif net	5 505 083 505,12	3 553 659 751,35	2 810 753 893,16	2 051 825 947,51	1 736 658 947,02

Actions D-USD / FR0010372201	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.03.2018
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	1,92
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions USD / FR0010446914	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.03.2018
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	4 828 561
Valeur liquidative	-	-	-	-	2,0779
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	0,01
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions Acc / FR0014003IY1	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.03.2018
Nombre d'actions en circulation	1 100 000	-	-	-	-
Valeur liquidative	11,2738	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-9,79	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Monthly Hedged to EUR - Acc / FR0014003N93	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.03.2018
Nombre d'actions en circulation	14 650 000	-	-	-	-
Valeur liquidative	10,7911	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-18,88	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions Dist / FR0010315770	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.03.2018
Nombre d'actions en circulation	14 494 489	13 126 889	12 481 948	10 193 880	8 897 677
Valeur liquidative	272,1542	195,2036	197,6292	176,6225	166,6235
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	3,71	3,42	3,89	2,49	3,67
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	83,63	-	-	9,37	-3,63

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Monthly Hedged to USD - Dist / FR0011669845	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.03.2018
Nombre d'actions en circulation	413 441	257 068	390 949	427 355	263 911
Valeur liquidative	204,78	147,6132	128,9730	129,9347	129,0729
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	2,39	2,38	2,51	1,59	2,35
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	160,39	-	-	6,09	7,02

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions Monthly Hedged to EUR - Dist / FR0011660927	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.03.2018
Nombre d'actions en circulation	7 310 842	7 299 055	2 245 747	1 662 018	1 773 200
Valeur liquidative	180,0795	131,3253	130,7065	121,7489	123,077
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	2,47	2,30	2,63	1,75	2,59
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	46,86	-94,13	-8,91	6,50	-95,59

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions I – EUR / FR0013465804	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.03.2018
Nombre d'actions en circulation	1 200	1 200	-	-	-
Valeur liquidative	134,2527	96,4596	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	32,54	-89,86	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	54 660,00	1 689 540,60	EUR	0,03
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	46 236,00	25 984 052,68	USD	0,47
FR0010340141	ADP	PROPRE	1 323,00	152 012,70	EUR	0,00
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	246 307,00	25 589 536,06	USD	0,46
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	131 070,00	18 905 536,80	EUR	0,34
US0090661010	AIRBNB INC	PROPRE	828 995,00	122 252 138,00	USD	2,22
US00971T1016	AKAMAI TECHNOLOGIES INC	PROPRE	38 237,00	3 484 531,45	USD	0,06
US0116591092	ALASKA AIR GROUP INC	PROPRE	335 583,00	15 311 110,30	USD	0,28
US0162551016	ALIGN TECHNOLOGY	PROPRE	38 970,00	21 025 447,31	USD	0,38
US0171751003	ALLEGHANY CORPORATION	PROPRE	1 021,00	574 689,12	USD	0,01
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	50 806,00	129 991 360,14	USD	2,36
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	124 958,00	320 200 218,43	USD	5,82
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	6 883,00	211 858,74	EUR	0,00
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	104 414,00	304 280 756,98	USD	5,53
US03662Q1058	ANSYS	PROPRE	98,00	32 144,17	USD	0,00
US0367521038	ANTHEM INC	PROPRE	199 573,00	75 040 137,82	USD	1,36
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	1 142 011,00	147 827 390,62	USD	2,69
FR0010313833	ARKEMA	PROPRE	3 026,00	357 673,20	EUR	0,01
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	4 141,00	186 262,18	EUR	0,00
FR0000120628	AXA	PROPRE	3 165 858,00	79 652 987,28	EUR	1,45
US0708301041	BATH AND BODY WORKS INC	PROPRE	747 900,00	44 651 035,64	USD	0,81
US0718131099	BAXTER INTERNATIONAL INC	PROPRE	818 546,00	55 849 982,42	USD	1,01
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PROPRE	504 239,00	125 056 500,66	USD	2,27
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	3 603 877,00	208 664 478,30	EUR	3,79
FR0000039299	BOLLORE SA	PROPRE	39 904,00	199 919,04	EUR	0,00

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US09857L1089	BOOKING HOLDINGS INC	PROPRE	43 581,00	91 164 409,75	USD	1,66
US1011371077	BOSTON SCIENTIFIC CORP	PROPRE	474 991,00	17 702 624,18	USD	0,32
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	9 235,00	323 225,00	EUR	0,01
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	12 161,00	333 941,06	EUR	0,01
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	7 288,00	1 467 074,40	EUR	0,03
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	28 509,00	446 308,40	EUR	0,01
US1488061029	CATALENT INC	PROPRE	4 248,00	506 052,52	USD	0,01
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	1 004 246,00	99 352 883,59	USD	1,80
FR0000120222	CNP ASSURANCES	PROPRE	7 648,00	165 655,68	EUR	0,00
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	1 197 569,00	58 333 950,77	USD	1,06
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	536 399,00	31 947 924,44	EUR	0,58
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	53 617,00	699 165,68	EUR	0,01
US1264081035	CSX CORP	PROPRE	148 806,00	4 650 950,98	USD	0,08
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	414 328,00	111 622 415,69	USD	2,03
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	661 903,00	37 298 234,05	EUR	0,68
FR0014004L86	DASSAULT AVIATION SA	PROPRE	1 030,00	92 957,50	EUR	0,00
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	28 805,00	1 451 195,90	EUR	0,03
US23804L1035	DATADOG INC	PROPRE	250 792,00	36 202 033,79	USD	0,66
US23918K1088	DAVITA INC	PROPRE	21 562,00	1 923 578,21	USD	0,03
US2441991054	DEERE & CO	PROPRE	114 090,00	33 747 373,43	USD	0,61
US2473617023	DELTA AIR LINES WI	PROPRE	78 238,00	2 645 455,12	USD	0,05
US25470F3029	DISCOVERY SERIES C	PROPRE	848 825,00	16 547 411,54	USD	0,30
US2561631068	DOCUSIGN INC	PROPRE	3 624,00	871 482,36	USD	0,02
US25754A2015	DOMINO'S PIZZA	PROPRE	11 150,00	4 711 182,11	USD	0,09
US25809K1051	DOORDASH INC	PROPRE	691 250,00	116 358 176,71	USD	2,11
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	10 317,00	482 526,09	EUR	0,01
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	47 119,00	4 878 633,47	USD	0,09
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	2 622,00	233 253,12	EUR	0,00
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	12 655,00	161 098,15	EUR	0,00
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	931 217,00	11 450 244,23	EUR	0,21

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	329 860,00	59 011 954,00	EUR	1,07
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	1 942,00	157 399,10	EUR	0,00
US30212P3038	EXPEDIA GROUP	PROPRE	10 261,00	1 457 775,77	USD	0,03
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	1 212 843,00	67 567 066,93	USD	1,23
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	777 709,00	217 449 385,29	USD	3,95
US31620M1062	FIDELITY NATIONAL INFORM SVCES	PROPRE	230 331,00	22 040 920,23	USD	0,40
US34959E1091	FORTINET	PROPRE	15 552,00	4 519 991,08	USD	0,08
US37045V1008	GENERAL MOTORS	PROPRE	699 470,00	32 898 813,65	USD	0,60
FR0010533075	GETLINK SE	PROPRE	20 829,00	276 713,27	EUR	0,01
US37940X1028	GLOBAL PAYMENTS	PROPRE	422 159,00	52 162 035,35	USD	0,95
US8064071025	HENRY SCHEIN INC	PROPRE	1 126,00	74 288,27	USD	0,00
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	1 176,00	1 611 708,00	EUR	0,03
US4385161066	HONEYWELL INTERNATIONAL INC	PROPRE	173 878,00	32 847 879,33	USD	0,60
US44891N2080	IAC/INTERACTIVECORP	PROPRE	14 308,00	1 883 871,21	USD	0,03
US45168D1046	IDEXX LABS	PROPRE	5 426,00	3 123 331,73	USD	0,06
US4523271090	ILLUMINA	PROPRE	105,00	37 659,36	USD	0,00
US45784P1012	INSULET CORP	PROPRE	239,00	64 026,60	USD	0,00
US57667L1070	INTERACTIVECORP	PROPRE	52 069,00	6 784 155,39	USD	0,12
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	163 749,00	51 099 309,89	USD	0,93
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	250 140,00	56 506 026,18	USD	1,03
FR0000121485	KERING	PROPRE	128 500,00	83 293 700,00	EUR	1,51
US49338L1035	KEYSIGHT TECHNOLOGIES SHS WI INC	PROPRE	3 610,00	561 565,95	USD	0,01
US4824801009	KLA CORPORATION	PROPRE	187 902,00	60 524 821,36	USD	1,10
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	11 899,00	1 121 361,76	EUR	0,02
US5303073051	LIBERTY BROADBAND CL C	PROPRE	370 414,00	51 997 195,33	USD	0,94
US5312296073	LIBERTY SIRIUS GROUP-C	PROPRE	746 398,00	31 810 196,03	USD	0,58
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	11 223,00	4 432 523,85	EUR	0,08
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	55 998,00	37 921 845,60	EUR	0,69
US5658491064	MARATHON OIL CORP	PROPRE	3 449 173,00	48 641 610,16	USD	0,88
US56585A1025	MARATHON PETROLEUM	PROPRE	1 621 785,00	92 395 148,02	USD	1,68

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	459 517,00	133 227 171,17	USD	2,42
US5926881054	METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	PROPRE	2 055,00	2 629 689,70	USD	0,05
US5529531015	MGM MIRAGE	PROPRE	1 020 810,00	41 599 826,83	USD	0,76
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	8 121,00	1 102 019,70	EUR	0,02
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	1 040 207,00	298 080 315,70	USD	5,41
US6200763075	MOTOROLA SOLUTIONS INC	PROPRE	77 006,00	16 541 733,89	USD	0,30
US6516391066	NEWMONT CORPORAION	PROPRE	500 864,00	23 371 489,31	USD	0,42
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	918 186,00	202 853 847,15	USD	3,68
US6745991058	OCCIDENTAL PETROLEUM CORP	PROPRE	685 168,00	19 851 962,01	USD	0,36
US6821891057	ON SEMICONDUCTOR	PROPRE	184 104,00	7 647 335,74	USD	0,14
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	88 889,00	838 667,72	EUR	0,02
US67103H1077	OREILLY AUTOMOTIVE INC	PROPRE	84 647,00	45 519 568,84	USD	0,83
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	576 801,00	40 028 419,36	USD	0,73
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	499 124,00	100 316 484,04	USD	1,82
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	30 505,00	6 061 343,50	EUR	0,11
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	10 056,00	582 644,64	EUR	0,01
US74736K1016	QORVO INC SHS	PROPRE	1 070,00	155 546,42	USD	0,00
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	168 546,00	19 376 418,09	USD	0,35
US75513E1010	RAYTHEON TECHNOLOGIES CORPORATION	PROPRE	328 648,00	25 235 395,36	USD	0,46
US75886F1075	REGENERON PHARMA	PROPRE	11 779,00	6 513 591,07	USD	0,12
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	8 564,00	265 997,84	EUR	0,00
FR0010451203	REXEL	PROPRE	13 468,00	231 110,88	EUR	0,00
US76680R2067	RINGCENTRAL A	PROPRE	3 561,00	750 140,92	USD	0,01
US7782961038	ROSS STORES INC	PROPRE	460 008,00	44 997 110,05	USD	0,82
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	13 936,00	1 617 133,44	EUR	0,03
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	916 211,00	237 268 761,80	USD	4,31
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	968 044,00	83 668 042,92	EUR	1,52
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	25 491,00	3 795 609,90	EUR	0,07
FR0010411983	SCOR SE ACT PROV	PROPRE	7 271,00	211 586,10	EUR	0,00
FR0000121709	SEB SA	PROPRE	1 106,00	149 641,80	EUR	0,00

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US8334451098	SNOWFLAKE INC	PROPRE	23 657,00	7 233 348,78	USD	0,13
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	159 826,00	4 608 582,71	EUR	0,08
FR0013536729	SODEXO LOYALTY BONUS 26	PROPRE	4 110,00	345 240,00	EUR	0,01
FR0010613471	SUEZ SA ACT	PROPRE	14 553,00	286 475,81	EUR	0,01
US8716071076	SYNOPSIS INC	PROPRE	7 881,00	2 268 992,51	USD	0,04
US87612E1064	TARGET CORP	PROPRE	426 109,00	95 594 226,47	USD	1,74
US8793601050	TELEDYNE TECHNOLOGIES INC.	PROPRE	2 256,00	875 731,54	USD	0,02
US8807701029	TERADYNE	PROPRE	529 062,00	63 199 421,80	USD	1,15
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	65 453,00	63 006 819,62	USD	1,14
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	4 716,00	375 676,56	EUR	0,01
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	89 686,00	49 062 446,33	USD	0,89
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	286 532,00	28 481 119,86	USD	0,52
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	3 277 180,00	142 131 296,60	EUR	2,58
US90138F1021	TWILIO INC	PROPRE	243 629,00	61 338 298,07	USD	1,11
US9022521051	TYLER TECHNOLOGIES	PROPRE	8 415,00	3 950 050,81	USD	0,07
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	10 621,00	269 029,93	EUR	0,00
US9224751084	VEEVA SYSTEMS INC	PROPRE	187 624,00	51 396 573,12	USD	0,93
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	25 668,00	724 607,64	EUR	0,01
US92532F1003	VERTEX PHARMACEUTICALS INC	PROPRE	149 386,00	23 872 069,98	USD	0,43
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	22 914,00	2 116 566,18	EUR	0,04
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	1 401 397,00	15 604 555,60	EUR	0,28
US9291601097	VULCAN MATERIALS CO	PROPRE	317 541,00	52 167 548,00	USD	0,95
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	468 740,00	68 481 202,68	USD	1,24
US9418481035	WATERS CORP	PROPRE	1 912,00	607 263,43	USD	0,01
FR0000121204	WENDEL ACT	PROPRE	1 259,00	144 910,90	EUR	0,00
US9581021055	WESTERN DIGITAL CORP	PROPRE	7 648,00	345 572,62	USD	0,01
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	1 612,00	81 212,56	EUR	0,00
Total Action				5 542 274 443,25		100,68
Total Valeurs mobilières				5 542 274 443,25		100,68

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Swap de Performance						
SWAP03938386	INDEX LEG MS ACC EUR	PROPRE	11 752 491,59	12 401 128,55	EUR	0,23
SWAP03937643	INDEX LEG MS DIST EU	PROPRE	2 130 444 665,38	2 248 027 338,06	EUR	40,84
SWAP03937645	INDEX LEG MS I EUR L	PROPRE	79 086,90	80 760,04	EUR	0,00
SWAP03937642	INDEX LEG MS MONTHLY	PROPRE	383 836 089,10	391 958 987,49	EUR	7,12
SWAP03937644	INDEX LEG MS MONTHLY	PROPRE	9 698 180,98	9 843 511,71	EUR	0,18
SWAP03938385	INDEX LEG MS MONTHLY	PROPRE	154 904 207,40	158 182 295,46	EUR	2,87
SWAP03902992	INDEX LEG SG I EUR L	PROPRE	80 173,92	80 391,17	EUR	0,00
SWAP03903034	INDEX LEG SG UR LYX	PROPRE	1 689 823 864,43	1 697 260 792,72	EUR	30,83
SWAP03902971	INDEX LEG SG Y HDG D	PROPRE	922 305 828,00	924 813 288,46	EUR	16,80
SWAP03902974	INDEX LEG SG Y HDG D	PROPRE	59 615 789,69	63 358 939,40	EUR	1,15
SWAP03589595	VRAC LEG LYX ETF MSC	PROPRE	2 671 825 656,04	-2 702 875 740,80	EUR	-49,10
SWAP03937411	VRAC LEG MS LYX ETF	PROPRE	2 690 714 721,34	-2 839 398 702,47	EUR	-51,58
Total Swap de Performance				-36 267 010,21		-0,66
Liquidites						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-33 006,62	-33 006,62	EUR	-0,00
Total AUTRES				-33 006,62		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	25 283 436,50	25 283 436,50	EUR	0,46
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-13 722 522,96	-13 722 522,96	EUR	-0,25
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-83 298 442,88	-71 979 643,88	USD	-1,31
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	19 633 295,85	16 965 474,92	USD	0,31
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	10,49	7,31	CAD	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	268 851,75	268 851,75	EUR	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	148 218,39	128 078,11	USD	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	5 255 034,98	5 255 034,98	EUR	0,10
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	63 665 147,03	55 014 168,96	USD	1,00
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-16 814 367,19	-16 814 367,19	EUR	-0,31
Total BANQUE OU ATTENTE				398 518,50		0,01

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 289 439,80	-1 289 439,80	EUR	-0,02
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				<i>-1 289 439,80</i>		<i>-0,02</i>
<i>Total Liquidites</i>				<i>-923 927,92</i>		<i>-0,02</i>
Total LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF				5 505 083 505,12		100,00

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□
□□□□□□□□□□

Fortune moyenne du fonds pour
la période du 31/10/20 au 29/10/21 : 1 305 571 295,45

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel	Rapport Semestriel	Rapport Annuel
	30/10/2020	30/04/2021	29/10/2021
Commission de gestion de la direction du fonds	2 467 545,99	1 796 516,03	3 907 978,12
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	2 467 545,99	1 796 516,03	3 907 978,12

□□□
(3907978,12/1305571295,45)*100

TER y compris commission de performance

TER %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 31/10/2018 au 31/10/2019
LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF			
Part Dist	+ 41.44 %	+4.46%	+14.45%
Part Monthly Hedged EUR - Dist	+ 39.12 %	+1.74%	+9.81%
Part Monthly Hedged USD - Dist	+40.72 %	+3.88%	+13.26%
Part I EUR	+ 39.18 %	-3.54%	
Part Acc	+ 12.74%		
Part Monthly Hedged EUR - Acc	+ 7.91%		
MSCI World Net Total Return (USD)			
Part Dist	+ 41.35 %	+4.36%	+12.69%
Part Monthly Hedged EUR	+ 39.22 %	+1.85%	+10.02%
Part Monthly Hedged USD	+ 40.79 %	+3.99%	+13.48%
Part I EUR	+39.22 %	-2.83%	
Part Acc	+12.71%		
Part Monthly Hedged EUR - Acc	+ 7.93%		

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment Lyxor MSCI Emerging Markets UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI Emerging Markets Net Total Return (dividendes net réinvestis) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Dollars des Etats-Unis (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 1%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI.

L'Indicateur de Référence est composé exclusivement de valeurs des marchés émergents et conserve les caractéristiques fondamentales des indices MSCI, à savoir : ajustement de la capitalisation boursière des valeurs dans l'indice sur la base du flottant et classification sectorielle selon la classification GICS (Global Industry Classification Standard).

L'Indicateur de Référence offre une exposition au marché des actions de 24 marchés émergents (à savoir, au 31 janvier 2018, aux marchés émergents suivants: Afrique du Sud, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Egypte, Emirats Arabes Unis, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République Tchèque, Russie, Taiwan, Thaïlande, Turquie).

L'Indicateur de Référence a comme objectif de représenter 85% de la capitalisation ajustée sur la base du flottant, de chaque groupe d'industries des marchés émergents.

En visant 85% de représentativité dans chaque groupe d'industrie, l'Indicateur de Référence capture 85% de toute la capitalisation boursière des marchés émergents, tout en reflétant la diversité économique de ces marchés.

L'Indicateur de Référence est un indice « Net Total Return », c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

La méthodologie MSCI et sa méthode de calcul impliquent un nombre variable des sociétés constituant l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.msci.com

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour appartenant au calendrier de publication de l'Indicateur de Référence.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'indicateur de Référence a jusqu'au 31 décembre 2023 pour demander un agrément ou un enregistrement, le cas échéant, auprès de l'autorité compétente.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de L'Indicateur de Référence édictées par MSCI sont disponibles sur le site Internet : www.msci.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoret.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20% de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35% pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence, notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence ;
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;

- Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent).

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- Géographique ;
- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion ;
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues

pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) Toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20% de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;

- (iii) Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnés et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque lié à l'exposition sur des Marchés émergents

L'exposition du Compartiment à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment : une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instables ou incertains, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'Indicateur de Référence.

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des "IFT" négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

Risque de change lié aux classes d'actions Acc et I - EUR

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence.

Par conséquent, la valeur liquidative des classes d'actions susvisées peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés actions émergents.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persans » (telles que définies ci-après - voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.*
- *Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI Daily TR Net Emerging Markets USD (Ticker:NDUEEGF).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor MSCI Emerging Markets UCITS ETF - Acc EUR	FR0010429068	EUR	17.12% ⁽¹⁾	17.73% ⁽³⁾	-0.65% ⁽²⁾	88.11%
Lyxor MSCI Emerging Markets UCITS ETF - Acc USD	FR0010435297		16.36% ⁽¹⁾	16.96%	-	49.37%
Lyxor MSCI Emerging Markets UCITS ETF - I-EUR	FR0013465796	EUR	17.12% ⁽¹⁾	17.73% ⁽³⁾	-0.65% ⁽²⁾	11.57%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

⁽²⁾«La part n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change sur l'exercice.

Le mode de calcul pour évolution du change sur la période est : la devise de la part / la devise de l'indice.»

⁽³⁾«Lorsque l'indicateur de référence est libellé dans une autre devise que celle de la part, la performance de l'indicateur de référence est d'abord convertie dans la devise de la part par souci de clarté et de comparaison. A cet effet, une opération de change (au cours WM Reuters 17h du jour considéré) est appliquée quotidiennement à la valeur de l'indicateur de référence.»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0332%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 1%. Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/ \$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondérés par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
4.6	5.2	5.0	3.8

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 1 418

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		5.2	21.4%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	5.9	7.3%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	4.7	4.7%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	5.1	5.7%			
	Pollution, Gestion des Déchets	4.4	3.7%			
Social		5.0	41.6%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.8	18.7%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.0	16.8%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	4.7	3.5%			
	Opposition des parties prenantes	6.5	2.7%			
Gouvernance		3.8	37.0%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services	0.6%	0.1%	1.5%	5.8%	1.6%	1.0%	0.1%	
Consommation Discrétionnaire	0.0%	2.4%	2.0%	2.2%	7.3%	1.2%	0.3%	
Biens de Consommation de Base		0.9%	1.6%	0.8%	1.1%	1.0%	0.5%	
Énergie		0.1%	0.7%	0.9%	3.3%	0.6%	0.2%	
Finance	0.1%	3.3%	5.6%	5.6%	4.2%	0.7%	0.1%	
Santé		0.4%	1.0%	1.2%	0.7%	1.0%	0.2%	
Industrie		0.3%	0.4%	1.3%	1.1%	1.0%	0.6%	
Technologies de l'Information	6.6%	0.9%	6.7%	3.4%	1.3%	1.5%	0.2%	
Matériaux		0.2%	0.5%	2.3%	1.7%	2.3%	1.5%	
Immobilier		0.1%	0.2%	0.7%	0.7%	0.3%	0.1%	
Services aux Collectivités		0.1%	0.4%	0.6%	0.4%	0.4%	0.2%	

Les meilleurs (AAA,AA) 16%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 69%
Les moins bons (B, CCC) 15%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 2%
Orange 11%
Jaune 23%
Vert 63%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
139	403	322	Scope 1 reporté (vs estimé)	77%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	82%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	10%
Charbon thermique	3%
Gaz Naturel	7%
Pétrole	7%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	1 042
Gaz (MMBOE)	0.0074
Pétrole (MMBOE)	0.0035

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	651.4
Charbon thermique	1 903.6
Pétrole	1 479.9
Gaz	2 402.8
Total	6 445.5

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	1 903.6
Sable bitumineux	47.3
Huile de schiste ou gaz de schiste	10.3
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	1 961.2
Autre	4 484.4

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	1.3%	1.5%	3.3%
Certains efforts	64.9%	85.3%	41.8%
Efforts limités/Informations	12.6%	4.9%	3.7%
Aucun effort/Aucune preuve	21.1%	7.9%	51.2%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	5.9
Low carbon transition management Score	3.9
Operational Transition	12.3%
Production Transition	12.3%
Neutral	73.3%
Solutions	4.2%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	14.0%	Combustibles liquides	1.4%	Gaz naturel	32.5%
Nucléaire	6.0%	Renouvelables	6.6%	Charbon	39.5%

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	5.6%
---	------

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	32%
20-49.9%	3%
50-100%	3%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	9.6%	Efficacité énergétique	36.0%	Bâtiment vert	1.8%
Prévention de la pollution	3.6%	Eau durable	2.3%	Agriculture durable	0.6%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.8%	Efficacité énergétique	3.6%	Bâtiment vert	0.1%
Prévention de la pollution	0.1%	Eau durable	0.1%	Agriculture durable	0.1%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 4.9%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	3%
Vague froide	21%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	9%
Ouragan	10%
Stress hydrique	46%
Wildfire	10%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modérée	Elevé	Faible	Modérée	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	1.4%	50.1%	48.5%	80.2%	13.5%	6.3%
Émissions de dioxyde de carbone	9.1%	85.3%	5.7%	69.0%	22.5%	8.5%
Déchets électroniques	10.6%	30.7%	58.6%	94.1%	1.2%	4.7%
Opportunités dans le bâtiment vert	9.0%	80.5%	10.5%	98.1%	1.6%	0.3%
Opp's dans les énergies renouvelables	15.8%	37.5%	46.7%	98.4%	0.4%	1.1%
Matériel d'emballage et déchets	66.2%	18.5%	15.3%	90.9%	0.0%	9.1%
Stress hydrique	12.0%	60.7%	27.2%	54.0%	33.9%	12.1%
Émissions et déchets toxiques				52.2%	29.5%	18.3%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	2.8°C
Couverture	93.8%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	16.0%
1.5-2°C	10.8%
2-3°C	9.0%
>3°C	64.1%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	1 163 386 019,82
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	1 163 386 019,82

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	1 163 386 019,82
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	1 163 386 019,82

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	1 163 386 019,82

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	1 163 386 019,82
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	1 163 386 019,82

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 169 109 936,25	1 043 724 780,55
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 169 109 936,25	1 042 059 978,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	1 664 802,25
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	11 175 199,25	19 096 820,33
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	11 175 199,25	19 096 820,33
Comptes financiers	33,72	33,45
Liquidités	33,72	33,45
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 180 285 169,22	1 062 821 634,33

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 294 944 468,33	839 470 700,19
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-152 759 024,93	191 186 345,55
• Résultat de l'exercice	21 200 576,42	12 594 872,23
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 163 386 019,82	1 043 251 917,97
Instruments financiers	5 217 688,07	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	5 217 688,07	-
Dettes	11 681 461,33	19 569 716,36
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	11 681 461,33	19 569 716,36
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	1 180 285 169,22	1 062 821 634,33

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	1 181 780 700,61	1 019 128 368,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	337,43	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	27 539 792,74	19 405 513,14
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	27 540 130,17	19 405 513,14
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-337,43	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-337,43	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	27 539 792,74	19 405 513,14
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6 390 772,58	-5 997 768,26
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	21 149 020,16	13 407 744,88
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	51 556,26	-812 872,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	21 200 576,42	12 594 872,23

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation ;
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent ;
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché ;
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,55 % par an max.
Frais indirects max. (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Le Compartiment n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs d'actions du Compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur des actions d'OPCVM en général, ou les actions du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment.

Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité d'actions du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGREES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 043 251 917,97	1 176 305 568,26
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	108 602 279,58	372 725 926,42
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-164 467 789,92	-527 366 215,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	218 615 524,54	112 543 380,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-59 403 462,76	-67 724 163,11
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 257 914 268,39	1 834 120 054,97
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 570 952 027,75	-1 677 499 109,69
Frais de transaction	-	-
Différences de change	2 113 868,88	2 244 942,14
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	313 444 911,05	-190 692 069,94
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	388 072 219,12	74 627 308,07
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	74 627 308,07	265 319 378,01
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-6 882 490,32	-4 814 140,32
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-5 217 688,07	1 664 802,25
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 664 802,25	6 478 942,57
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	21 149 020,16	13 407 744,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 163 386 019,82	1 043 251 917,97

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	1 181 780 700,61
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	33,72
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	33,72	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	PLN	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	188 194 798,13	16 285 128,05	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	0,24	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	11 175 199,25
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	11 175 199,25
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	11 681 461,33
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme a payer	11 175 199,25
Frais provisionnes	506 262,08
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc (EUR) / FR0010429068	5 872 273	74 892 255,38	11 963 550	149 348 995,00
Actions Acc (USD) / FR0010435297	2 639 708	33 710 024,20	1 166 084	15 118 794,92
Actions I – EUR (EUR) / FR0013465796	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc (EUR) / FR0010429068		-		-
Actions Acc (USD) / FR0010435297		-		-
Actions I – EUR (EUR) / FR0013465796		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc (EUR) / FR0010429068		-		-
Actions Acc (USD) / FR0010435297		-		-
Actions I – EUR (EUR) / FR0013465796		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc (EUR) / FR0010429068		-		-
Actions Acc (USD) / FR0010435297		-		-
Actions I – EUR (EUR) / FR0013465796		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions Acc (EUR) / FR0010429068	0,55
Actions Acc (USD) / FR0010435297	0,55
Actions I – EUR (EUR) / FR0013465796	0,55
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Actions Acc (EUR) / FR0010429068	-
Actions Acc (USD) / FR0010435297	-
Actions I – EUR (EUR) / FR0013465796	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-5 217 688,07

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	21 200 576,42	12 594 872,23
Total	21 200 576,42	12 594 872,23

Actions Acc (EUR) / FR0010429068	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	18 602 988,58	11 318 380,27
Total	18 602 988,58	11 318 380,27
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Acc (USD) / FR0010435297	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 595 148,01	1 275 081,62
Total	2 595 148,01	1 275 081,62
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions I – EUR (EUR) / FR0013465796	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 439,83	1 410,34
Total	2 439,83	1 410,34
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-152 759 024,93	191 186 345,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-152 759 024,93	191 186 345,55

Actions Acc (EUR) / FR0010429068	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-108 201 413,81	161 497 041,63
Total	-108 201 413,81	161 497 041,63
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Acc (USD) / FR0010435297	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-44 533 830,09	29 815 029,29
Total	-44 533 830,09	29 815 029,29
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions I – EUR (EUR) / FR0013465796	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-23 781,03	-125 725,38
Total	-23 781,03	-125 725,38
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.07.2018
Actif net	1 163 386 019,82	1 043 251 917,97	1 176 305 568,26	1 289 172 376,30	1 422 838 561,66

Actions Acc (EUR) / FR0010429068	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.07.2018
Nombre d'actions en circulation	80 621 368	86 712 645	99 330 226	119 013 295	119 240 528
Valeur liquidative	12,6621	10,8113	10,5092	9,3285	10,2479
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,11	1,99	0,11	-0,62	0,18

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Acc (USD) / FR0010435297	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.07.2018
Nombre d'actions en circulation	11 246 805	9 773 181	12 600 538	19 183 375	19 601 275
Valeur liquidative	14,6532	12,5935	10,5091	9,3285	11,9905
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-3,72	3,18	2,34	-0,42	-0,65

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions I – EUR (EUR) / FR0013465796	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.07.2018
Nombre d'actions en circulation	1 200	1 200	-	-	-
Valeur liquidative	111,5734	95,2648	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-17,78	-103,59	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	44 597,00	4 633 309,41	USD	0,40
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	336 370,00	48 518 008,80	EUR	4,17
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	3 274,00	8 376 800,24	USD	0,72
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	11 077,00	32 280 325,87	USD	2,77
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	20 746,00	933 155,08	EUR	0,08
FR0000120628	AXA	PROPRE	1 909 038,00	48 031 396,08	EUR	4,13
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	550 000,00	31 845 000,00	EUR	2,74
US1011371077	BOSTON SCIENTIFIC CORP	PROPRE	75 612,00	2 818 013,01	USD	0,24
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	189 111,00	6 618 885,00	EUR	0,57
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	574 652,00	115 677 447,60	EUR	9,94
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	4 377 407,00	57 081 387,28	EUR	4,91
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	843 723,00	47 543 791,05	EUR	4,09
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	830 010,00	10 205 802,96	EUR	0,88
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	140 631,00	39 320 780,01	USD	3,38
US3390411052	FLEETCOR TECHNOLOGIES INC	PROPRE	6 542,00	1 398 622,79	USD	0,12
US4364401012	HOLOGIC INC	PROPRE	66 231,00	4 195 631,55	USD	0,36
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	133 578,00	19 609 908,33	USD	1,69
FR0000121485	KERING	PROPRE	35 356,00	22 917 759,20	EUR	1,97
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	156 087,00	61 646 560,65	EUR	5,30
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	159 128,00	107 761 481,60	EUR	9,26
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	133 868,00	18 165 887,60	EUR	1,56
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	135 968,00	38 962 806,79	USD	3,35
JP3756600007	NINTENDO CO LTD	PROPRE	42 807,00	16 285 128,05	JPY	1,40
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	148 600,00	4 615 516,00	EUR	0,40
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	518 564,00	44 819 486,52	EUR	3,85

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	414 846,00	61 770 569,40	EUR	5,31
FR0010411983	SCOR SE ACT PROV	PROPRE	719 108,00	20 926 042,80	EUR	1,80
US8522341036	SQUARE INC	PROPRE	20 864,00	4 588 367,25	USD	0,39
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	1 000,00	17 250,00	EUR	0,00
FR0010613471	SUEZ SA ACT	PROPRE	2 710 004,00	53 346 428,74	EUR	4,59
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	33 253,00	32 010 232,88	USD	2,75
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	2 068 037,00	89 690 764,69	EUR	7,71
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	1 579 690,00	44 594 648,70	EUR	3,83
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	536 487,00	49 555 304,19	EUR	4,26
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	1 611 187,00	17 940 567,25	EUR	1,54
FR0011981968	WORLDFLINE	PROPRE	8 076,00	406 868,88	EUR	0,03
Total Action				1 169 109 936,25		100,49
Total Valeurs mobilières				1 169 109 936,25		100,49
Swap de Performance						
SWAP03547779	FEES LEG C EUR LYX M	PROPRE	1,00	446 808,40	EUR	0,04
SWAP03547686	FEES LEG C USD LYX M	PROPRE	1,00	59 395,10	EUR	0,01
SWAP03872740	FEES LEG I EUR LYX M	PROPRE	1,00	58,63	EUR	0,00
SWAP03547824	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	1 181 780 700,61	1 020 843 395,40	EUR	87,75
SWAP03547772	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	1 181 780 700,61	142 408 702,56	EUR	12,24
SWAP03872739	INDEX LEG I EUR LYX	PROPRE	1 181 780 700,61	133 888,09	EUR	0,01
SWAP03547676	VRAC LEG LYX MSCI EM	PROPRE	1 181 780 700,61	-1 169 109 936,25	EUR	-100,49
Total Swap de Performance				-5 217 688,07		-0,45
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-11 175 199,25	-11 175 199,25	EUR	-0,96
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	33,48	33,48	EUR	0,00
	BANQUE PLN SGP	PROPRE	-0,01	0,00	PLN	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,28	0,24	USD	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	11 175 199,25	11 175 199,25	EUR	0,96
Total BANQUE OU ATTENTE				33,72		0,00

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-506 262,08	-506 262,08	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-506 262,08		-0,04
Total Liquidites				-506 228,36		-0,04
Total LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF				1 163 386 019,82		100,00

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 31/10/2018 au 31/10/2019
LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF			
Part Acc EUR	+17.12%	+2.87%	+12.66%
Part Acc USD	+16.36%	+7.41%	+10.93%
Part I EUR	+17.12%	-4.74%	
MSCI Daily TR Net Emerging Markets USD (USD)			
Part Acc EUR	+17.73%	+3.68%	+11.86%
Part Acc USD	+16.96%	+8.25%	+11.86%
Part I EUR	+17.73%	-2.85%	

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment Lyxor Japan (Topix) (DR) UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français. Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes d'actions Dist (EUR), Classe d'actions Dist (JPY), Classe d'action Daily Hedged to EUR - Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Daily Hedged to EUR - Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice TOPIX® Gross Total Return (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Yens japonais (JPY), en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.50%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé et publié par le Tokyo Stock Exchange.

Le Tokyo Stock Exchange, qui est le principal marché boursier organisé japonais, est divisé en deux Sections :

- la première section regroupe les plus importantes sociétés cotées en termes de capitalisation boursière.
- la seconde section est dédiée aux sociétés de plus petites capitalisations ou nouvellement admis à la cote.

L'Indicateur de Référence est composé de l'ensemble des actions japonaises cotées à la Première Section de la Bourse de Tokyo. Le poids de chaque action dans l'Indicateur de Référence est pondéré par la capitalisation boursière de la valeur.

L'Indicateur de Référence est donc particulièrement représentatif de l'économie japonaise puisqu'il est constitué d'un nombre significatif de sociétés qui se trouvent être les plus importantes capitalisations de la place.

L'Indicateur de Référence est un indice « Gross Total Return », c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.jpx.co.jp/english/>

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence en JPY.

Publication de l'Indicateur de Référence

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: <http://www.jpjx.co.jp/english/>

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence sera révisé à chaque fois qu'une action japonaise donnée entrera dans la composition de la première section de cotation de la Bourse de Tokyo, ou en sortira. L'Indicateur de Référence ne se sera donc pas révisé sur une base périodique régulière.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence éditées par le Tokyo Stock Exchange sont disponibles sur le site Internet:

<http://www.jpjx.co.jp/english/>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ci-après).

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplification directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par la Société de gestion, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplification par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le site www.lyxoretf.com propose une page dédiée au Compartiment, laquelle permet notamment aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplification). La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

• Actions

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales.

Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

• Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

• Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

• Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :

- action

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition

• Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions et indices
- change à terme

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. – jusqu'à 100% de l'actif
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques – jusqu'à 100% de l'actif

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-demeilleure-execution-liam-janvier-2020-fr>

La contrepartie des instruments financiers à terme ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'opérations de financement sur titres : jusqu'à 25% des actifs du Compartiment.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'opérations de financement sur titres : 0% des actifs du Compartiment

Dans ce cadre, la Société de gestion a nommé Société Générale en tant qu'intermédiaire (ci après l' « Agent »). En cas de recours à des cessions temporaires, l'Agent pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementation en vigueur.

Pour rappel, la Société de gestion est une entité du groupe Société Générale, elle est donc liée à l'Agent.

Lorsque Société Générale S.A. est nommée comme Agent, elle n'est pas autorisée à agir en tant que contrepartie aux opérations de prêt de titres En cas de recours à de telles cessions temporaires :

- tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts/frais opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment ;
- les coûts/frais opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, seront ceux supportés par la Société de gestion, par l'Agent (le cas échéant) et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services ;
- les coûts/frais opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts/frais opérationnels directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts/frais seront mentionnées dans le rapport annuel du Compartiment ; et
- les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts/frais opérationnels directs et indirects supportés, le cas échéant, par l'Agent et par la Société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts/frais opérationnels directs et indirects n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- l'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- l'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts/frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT ») procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP concernée.

Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEF pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEF.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment.

La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,

- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié à la classe d'actions Dist

La classe d'actions susvisée est exposée au risque de change étant donné qu'elle est libellée dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Par conséquent, la valeur liquidative de la classe d'actions susvisée peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risque lié à la couverture de change

Afin de couvrir le risque de change EUR/JPY sur les classe d'actions Daily Hedged to EUR – Dist et Daily Hedged to EUR - Acc, le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de l'Indicateur de Référence et la devise de la classe d'actions en question. Du fait de la mise en oeuvre quotidienne de cette couverture ainsi que son imperfection, le Compartiment peut être sujet à des coûts ou des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative de la part.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions japonais et plus spécifiquement à la performance des plus importantes valeurs japonaises.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.
- Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice Topix Total Return Index JPY (Ticker: TPXDDVD).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor Japan (TOPIX) (DR) UCITS ETF - Dist EUR	FR0010245514	EUR	18.47% ⁽¹⁾	19.40% ⁽³⁾	8.36% ⁽²⁾	70.55%
Lyxor Japan (TOPIX) (DR) UCITS ETF - Dist JPY	FR0010377028	JPY	28.36% ⁽¹⁾	29.38%		47.64%
Lyxor Japan (TOPIX) (DR) UCITS ETF - Daily Hedged to EUR - Dist	FR0011475078	EUR	27.19% ⁽¹⁾	28.35% ⁽⁴⁾		77.26%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

⁽²⁾«La part n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change sur l'exercice.

Le mode de calcul pour évolution du change sur la période est : la devise de la part / la devise de l'indice.»

⁽³⁾«Lorsque l'indicateur de référence est libellé dans une autre devise que celle de la part, la performance de l'indicateur de référence est d'abord convertie dans la devise de la part par souci de clarté et de comparaison. A cet effet, une opération de change (au cours WM Reuters 17h du jour considéré) est appliquée quotidiennement à la valeur de l'indicateur de référence.»

⁽⁴⁾«L'élément opportun de comparaison est la version hedgée de l'Indice de Référence.»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.1862%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.5%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non audité par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en oeuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Partie intégrante de sa politique d'investisseur responsable, Lyxor a défini une politique d'engagement actionnaire regroupant une politique d'exercice des droits de vote et une politique d'engagement. Celle-ci est disponible sur le site de Lyxor.com.

Cette année, le périmètre de vote est le suivant :

- Fonds (Fonds communs de placement – FCP) et SICAV de droit français, allemand et luxembourgeois (*)
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, Lyxor participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

(*) A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplique indirecte dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance.

Ce fonds est inclus dans le scope de vote.

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Politique de vote – Gouvernance :

Un comité de gouvernance supervise la mise en œuvre de la politique de vote. Il a la charge d'établir les lignes directrices de la politique de vote et a la responsabilité de s'assurer que ces directives et procédures sont suivies. Lyxor révisé sa politique de vote chaque année. Un rapport de vote annuel est publié sur le site internet Lyxor.com.

Politique de vote - Processus opérationnel :

En complément de l'analyse interne réalisée, Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS.

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote par procuration. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible (notamment pour certaines entreprises françaises), des formulaires de vote par procuration sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

En terme d'exercice des droits de vote, le détail du vote du fond est présenté ci-après.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

•La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/ \$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO₂e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

•Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

•Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

-Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

•le score de l'indice de performance climatique Germanwatch

•le score de performance environnementale

•l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

•Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

•Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

-Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.1	5.7	5.3	4.6

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 2 152

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		5.7	21.2%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.0	6.2%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.2	7.6%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	4.9	3.0%			
	Pollution, Gestion des Déchets	5.3	4.3%			
Social		5.3	40.1%		0.0	0.0%
	Capital Humain	5.2	20.3%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.6	15.8%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	4.8	2.5%			
	Opposition des parties prenantes	5.2	1.5%			
Gouvernance		4.6	38.7%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services	0.9%	1.2%	2.7%	1.8%	0.5%	0.3%	0.0%	
Consommation Discrétionnaire	3.0%	2.0%	2.2%	6.6%	1.8%	2.2%	0.3%	
Biens de Consommation de Base		1.2%	1.5%	2.6%	1.5%	0.4%	0.1%	
Énergie	0.2%	0.4%	0.0%	0.1%				
Finance	0.3%	2.0%	3.4%	2.1%	0.7%	0.3%		
Santé	0.4%	2.7%	3.5%	0.7%	1.2%	0.1%		
Industrie	1.0%	5.1%	6.6%	6.7%	3.4%	0.8%	0.1%	
Technologies de l'Information	1.2%	2.3%	3.4%	4.0%	0.9%	1.0%	0.4%	
Matériaux	0.3%	0.7%	2.0%	2.0%	0.5%	0.4%	0.0%	
Immobilier		0.1%	1.6%	0.2%	0.3%	0.1%	0.0%	
Services aux Collectivités		0.2%	0.2%	0.3%	0.3%	0.1%	0.1%	

Les meilleurs (AAA,AA)
Dans la moyenne (A, BBB, BB)
Les moins bons (B, CCC)

25%
65%
7%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge	0%
Orange	6%
Jaune	21%
Vert	70%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	97%
70	111	90	Scope 1 reporté (vs estimé)	83%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	72%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbonées financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	9%
Charbon thermique	8%
Gaz Naturel	4%
Pétrole	3%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	38
Gaz (MMBOE)	0.0003
Pétrole (MMBOE)	0.0003

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	383.1
Charbon thermique	69.9
Pétrole	135.7
Gaz	76.2
Total	670.3

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	69.9
Sable bitumineux	3.9
Huile de schiste ou gaz de schiste	7.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	80.8
Autre	589.5

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classons comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	1.0%	0.2%	3.2%
Certains efforts	78.4%	90.4%	76.4%
Efforts limités/Informations	4.8%	9.4%	2.3%
Aucun effort/Aucune preuve	15.8%	0.0%	18.1%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.1
Low carbon transition management Score	5.3
Operational Transition	8.4%
Production Transition	8.4%
Neutral	75.4%
Solutions	4.3%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	6.9%
---	------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	9.3%	Combustibles liquides	1.6%	Gaz naturel	51.6%
Nucléaire	7.7%	Renouvelables	1.7%	Charbon	28.1%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	34%
20-49.9%	7%
50-100%	1%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	26.6%	Efficacité énergétique	40.3%	Bâtiment vert	7.6%
Prévention de la pollution	11.3%	Eau durable	10.6%	Agriculture durable	0.7%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.4%	Efficacité énergétique	3.1%	Bâtiment vert	0.5%
Prévention de la pollution	0.4%	Eau durable	0.2%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 4.6%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	3%
Vague froide	19%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	16%
Stress hydrique	41%
Wildfire	11%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	1.0%	89.4%	9.6%	90.7%	7.7%	1.5%
Émissions de dioxyde de carbone	0.2%	22.8%	77.0%	80.2%	15.0%	4.8%
Déchets électroniques	0.8%	2.0%	97.2%	92.9%	2.2%	4.8%
Opportunités dans le bâtiment vert	0.3%	29.8%	69.9%	95.8%	3.5%	0.7%
Opp's dans les énergies renouvelables	1.4%	35.6%	63.0%	99.2%	0.2%	0.6%
Matériel d'emballage et déchets	6.9%	28.3%	64.8%	84.2%		15.8%
Stress hydrique	1.4%	97.8%	0.8%	46.7%	43.7%	9.5%
Émissions et déchets toxiques				40.9%	43.4%	15.6%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	2.6°C
Couverture	97.3%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	18.3%
1.5-2°C	15.5%
2-3°C	14.9%
>3°C	51.1%

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	40
Nombre d'Assemblées Générales votées	0
Taux de participation aux Assemblées Générales	0.0%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
------------	------	--------	------------

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor Japan (TOPIX) (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	69 458 395 285
- Change à terme :	69 219 295 285
- Future :	239 100 000
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT AGRICOLE
-	JP MOGAN
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	JPY	JPY
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	156 039 122 979	99 783 686 437
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	156 037 758 179	99 776 713 237
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 364 800	6 973 200
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	72 431 595 101	45 554 617 120
Opérations de change à terme de devises	69 075 567 999	44 673 116 620
Autres	3 356 027 102	881 500 500
Comptes financiers	29 289 267 200	21 416 583 571
Liquidités	29 289 267 200	21 416 583 571
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	257 759 985 280	166 754 887 128

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	JPY	JPY
Capitaux propres		
• Capital	140 100 378 496	94 421 063 232
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	6 842 127 028	5 384 110 281
• Report à nouveau	1 082 395 789	606 606 751
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 106 111 573	-1 119 074 983
• Résultat de l'exercice	1 109 692 421	714 426 507
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	156 240 705 307	100 007 131 788
Instruments financiers	1 023 600	5 811 000
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 023 600	5 811 000
Autres opérations	-	-
Dettes	72 610 360 041	47 136 833 611
Opérations de change à terme de devises	68 584 272 707	45 014 386 184
Autres	4 026 087 334	2 122 447 427
Comptes financiers	28 907 896 332	19 605 110 729
Concours bancaires courants	28 907 896 332	19 605 110 729
Emprunts	-	-
Total du passif	257 759 985 280	166 754 887 128

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	JPY	JPY
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	239 100 000	235 950 000
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	JPY	JPY
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 728 562 133	2 021 321 308
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 728 562 133	2 021 321 308
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-490 659	-3 723 286
• Autres charges financières	-6 370 885	-14 573 576
Total (II)	-6 861 544	-18 296 862
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 721 700 589	2 003 024 446
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-593 381 310	-462 692 131
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	2 128 319 279	1 540 332 315
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-33 617 275	9 463 262
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-985 009 583	-835 369 070
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 109 692 421	714 426 507

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,45 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en JPY.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions Dist (EUR), Classe d'actions Dist (JPY), Classe d'action Daily Hedged to EUR - Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Daily Hedged to EUR - Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

L'indice TOPIX® Gross Total Return et les marques TOPIX® restent la propriété intellectuelle du Tokyo Stock Exchange, inc. et le Tokyo Stock Exchange, inc. possède tous les droits de propriété intellectuelle concernant l'indice TOPIX® Gross Total Return tels que le calcul, la publication et l'utilisation de l'indice TOPIX® Gross Total Return et concernant les marques TOPIX®. Le Tokyo Stock Exchange, Inc. se réserve le droit de changer les méthodes de calcul ou de publication, de cesser le calcul ou la publication de la valeur de l'indice TOPIX® Gross Total Return ou de modifier les marques TOPIX® ou d'en cesser l'utilisation. Le Tokyo Stock Exchange, Inc. ne donne aucune garantie quant aux résultats provenant de l'utilisation de l'indice TOPIX® Gross Total Return et des marques TOPIX® ou quant à la valeur de l'indice TOPIX® Gross Total Return à une date donnée. Le Tokyo Stock Exchange, Inc. ne donne aucune assurance concernant l'exactitude ou l'exhaustivité de la valeur et des données composant l'indice TOPIX® Gross Total Return. De plus, le Tokyo Stock Exchange, Inc. ne sera pas responsable d'une erreur de calcul, d'une publication incorrecte, retardée ou interrompue de l'indice TOPIX® Gross Total Return. Les produits sous licence TOPIX® ne bénéficient en aucune façon du parrainage, du soutien ou de la promotion du Tokyo Stock Exchange, Inc.. Le Tokyo Stock Exchange, Inc. n'a d'obligation d'explication des produits sous licence TOPIX® ou de conseil sur les investissements à l'égard d'aucun acheteur des produits sous licence TOPIX® ni du public. Le Tokyo Stock Exchange, Inc. choisit les actions ou groupes d'actions composant l'indice TOPIX® Gross Total Return en ne tenant compte des besoins ni de la société émettrice ni d'aucun acheteur des produits sous licence. En particulier, le Tokyo Stock Exchange, Inc. ne sera responsable d'aucun dommage résultant de la création ou de la vente des produits sous licence.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	JPY	JPY
Actif net en début d'exercice	100 007 131 788	122 884 257 409
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	59 455 565 863	24 745 049 010
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-31 451 709 447	-41 114 105 512
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 092 820 451	2 179 843 891
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-92 422 198	-2 366 838 067
Plus-values réalisées sur contrats financiers	163 266 593	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-248 341 013
Frais de transaction	-61 189 805	-68 640 547
Différences de change	1 689 900 778	-72 723 624
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	19 698 297 265	-5 681 636 950
- Différence d'estimation exercice N	15 211 285 845	-4 487 011 420
- Différence d'estimation exercice N-1	-4 487 011 420	1 194 625 530
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-404 265 677	-954 696 054
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 128 319 279	1 540 332 315
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-985 009 583	-835 369 070
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	156 240 705 307	100 007 131 788

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	239 100 000	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	29 289 267 200
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	29 289 267 200
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	29 289 267 200	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	29 289 267 200	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	EUR	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	62 007 450 904	-	-	-
Comptes financiers	7 451 068	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	7 211 844 381	-	-	-
Comptes financiers	27 393 442 404	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	72 431 595 101
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	7 068 117 095
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	62 007 450 904
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	1 072 374 301
Ventes règlements différés	1 875 714 390
Dépôt de garantie	12 720 000
Autres créances	-
Souscription SCT à recevoir JPY	395 218 411
Autres opérations	-
Dettes	72 610 360 041
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	61 372 428 326
Montant total négocié des Achats à terme de devises	7 211 844 381
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	55 516 207
Débiteurs et créditeurs divers	5 582 398
Ventes règlements différés	2 556 444 521
Somme à payer	1 408 544 208
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Dist (JPY) / FR0010377028	133 052	2 334 678 906	46 662	874 001 774
Actions Dist (EUR) / FR0010245514	2 177 287	40 900 326 218	926 522	16 236 385 929
Actions Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078	823 915	16 196 445 221	744 061	14 357 217 848
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Dist (JPY) / FR0010377028		1 710 456		1 129 663
Actions Dist (EUR) / FR0010245514		17 755 104		11 716 191
Actions Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078		4 649 958		3 050 250
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Dist (JPY) / FR0010377028		-		-
Actions Dist (EUR) / FR0010245514		-		-
Actions Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Dist (JPY) / FR0010377028		1 710 456		1 129 663
Actions Dist (EUR) / FR0010245514		17 755 104		11 716 191
Actions Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078		4 649 958		3 050 250

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions Dist (JPY) / FR0010377028	0,45
Actions Dist (EUR) / FR0010245514	0,45
Actions Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078	0,45
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Actions Dist (JPY) / FR0010377028	-
Actions Dist (EUR) / FR0010245514	-
Actions Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	Dist (JPY)	67 781 248	128	-	-
07/07/21	Dist (EUR)	761 198 919	129	-	-
07/07/21	Daily Hedged to EUR - Dist	156 029 416	133	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	JPY	JPY
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 082 395 789	606 606 751
Résultat	1 109 692 421	714 426 507
Total	2 192 088 210	1 321 033 258

Actions Dist (JPY) / FR0010377028	29.10.2021	30.10.2020
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	67 942 625	28 800 513
Report à nouveau de l'exercice	81 542 383	63 196 107
Capitalisation	-	-
Total	149 485 008	91 996 620
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	543 541	457 151
Distribution unitaire	125	63
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Dist (EUR) / FR0010245514	29.10.2021	30.10.2020
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	774 562 156	305 294 041
Report à nouveau de l'exercice	892 831 134	670 965 789
Capitalisation	-	-
Total	1 667 393 290	976 259 830
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	6 123 021	4 872 256
Distribution unitaire	126,50	62,65
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078	29.10.2021	30.10.2020
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	175 543 378	78 668 400
Report à nouveau de l'exercice	199 666 534	174 108 408
Capitalisation	-	-
Total	375 209 912	252 776 808
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 359 958	1 280 104
Distribution unitaire	129,08	61,45
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	JPY	JPY
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	6 842 127 028	5 384 110 281
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 106 111 573	-1 119 074 983
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	13 948 238 601	4 265 035 298

Actions Dist (JPY) / FR0010377028	29.10.2021	30.10.2020
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 092 341 858	3 062 834 540
Capitalisation	-	-102 191 305
Total	4 092 341 858	2 960 643 235
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist (EUR) / FR0010245514	29.10.2021	30.10.2020
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	7 374 260 343	1 849 798 729
Capitalisation	-	-1 122 621 298
Total	7 374 260 343	727 177 431
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078	29.10.2021	30.10.2020
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 481 636 400	577 214 632
Capitalisation	-	-
Total	2 481 636 400	577 214 632
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

Devise					
JPY	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	16.04.2018
Actif net	156 240 705 307	100 007 131 788	122 884 257 409	170 641 014 530	193 333 356 132

Actions Dist (JPY) / FR0010377028	Devise de l'action et de la valeur liquidative : JPY				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	16.04.2018
Nombre d'actions en circulation	543 541	457 151	811 900	557 869	507 503
Valeur liquidative	19 195,7671	15 113,7338	15 956,3559	15 817,3916	16 726,4694
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	253	187	314	138	298,08
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-223,53	-	470,43	1 369,22

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Dist (EUR) / FR0010245514	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	16.04.2018
Nombre d'actions en circulation	6 123 021	4 872 256	4 988 789	7 614 087	7 497 873
Valeur liquidative	146,5152	125,039	133,3073	124,6486	127,0784
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	255,99	188,65	318,67	129,22	287,88
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-230,41	-	501,56	1 379,63

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	16.04.2018
Nombre d'actions en circulation	1 359 958	1 280 104	1 905 002	2 444 657	3 193 234
Valeur liquidative	152,8398	121,4478	129,3551	129,4215	138,0202
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	262,49	182,45	311,01	132,35	311,31
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-2 231,71	-198,63	3 439,78

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières					
Action					
JP3160130005	A & D	4 737,000	4 789 107	JPY	0,00
JP3119800005	A&A MATERIAL CORP	1 068,000	1 030 620	JPY	0,00
JP3152740001	ABC MART	8 698,000	47 404 100	JPY	0,03
JP3122480001	ABIST CO.,LTD.	820,000	2 353 400	JPY	0,00
JP3108060009	ACCESS	7 000,000	6 230 000	JPY	0,00
JP3108000005	ACHILLES CORP	3 927,000	5 148 297	JPY	0,00
JP3108600002	ACOM	110 473,000	41 869 267	JPY	0,03
JP3160560003	A.D. WORKS GRP RG	11 091,000	1 807 833	JPY	0,00
JP3856000009	ADASTRIA SHS	7 737,000	16 363 755	JPY	0,01
JP3114800000	ADEKA	25 579,000	64 714 870	JPY	0,04
JP3119620007	ADJUVANT HOLDINGS CO LTD	1 230,000	1 474 770	JPY	0,00
JP3122030004	AD-SOL NISSIN CORP	2 015,000	4 193 215	JPY	0,00
JP3121950004	ADVAN GROUP CO LTD	5 711,000	5 539 670	JPY	0,00
JP3122100005	ADVANCE CREATE CO LTD	2 648,000	2 812 176	JPY	0,00
JP3213400009	ADVANEX INC	813,000	885 357	JPY	0,00
JP3122410008	ADVANTAGE RISK MANAGEMENT CO LTD	2 771,000	2 546 549	JPY	0,00
JP3122400009	ADVANTEST	42 172,000	393 464 760	JPY	0,25
JP3121970002	ADWAYS CO LTD	8 800,000	7 154 400	JPY	0,00
JP3388200002	AEON CO LTD	215 180,000	563 341 240	JPY	0,37
JP3131400008	AEON CREDIT SERVICE	34 229,000	49 358 218	JPY	0,03
JP3389700000	AEON DELIGHT	6 707,000	23 407 430	JPY	0,02
JP3131420006	AEON FANTASY CO.LTD	2 094,000	3 947 190	JPY	0,00
JP3860270002	AEON HOKKAIDO CORPORATION	7 368,000	9 674 184	JPY	0,01
JP3131430005	AEON MALL REIT	28 130,000	46 752 060	JPY	0,03
JP3561200001	AGORA HOSPITALITY GROUP CO LTD	29 840,000	716 160	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3108170006	AGRATIO UBN DESIGN INC REIT	981,000	1 323 369	JPY	0,00
JP3108200001	AGRO-KANESHO	1 925,000	2 610 300	JPY	0,00
JP3160460006	AGS CORP	2 862,000	2 704 590	JPY	0,00
JP3100600000	AHRESTY CORP	6 912,000	2 937 600	JPY	0,00
JP3105090009	AI HOLDINGS CORP	7 969,000	17 093 505	JPY	0,01
JP3100800006	AICA KOGYO	15 539,000	54 153 415	JPY	0,04
JP3103000000	AICHI BANK	1 872,000	6 439 680	JPY	0,00
JP3103200006	AICHI CORP	9 644,000	7 773 064	JPY	0,01
JP3103600007	AICHI STEEL CORP	3 171,000	8 406 321	JPY	0,01
JP3104400001	AICHI TOKEI DENKI CO LTD	728,000	3 512 600	JPY	0,00
JP3102400003	AIDA ENGINEERING LTD	14 654,000	15 108 274	JPY	0,01
JP3105110005	AIDMA MARKETING COMMUNICATION CORP	1 460,000	543 120	JPY	0,00
JP3105040004	AIFUL CORP	93 964,000	35 518 392	JPY	0,02
JP3101000002	AIGAN	4 440,000	936 840	JPY	0,00
JP3105250009	AIN HOLDINGS INC	8 096,000	54 324 160	JPY	0,04
JP3105050003	AIPHONE	3 227,000	7 606 039	JPY	0,00
JP3160670000	AIR WATER	56 729,000	98 821 918	JPY	0,06
JP3266050008	AIRPORT FACILITIES	5 564,000	3 232 684	JPY	0,00
JP3688100001	AIRTECH JAPAN	2 617,000	3 266 016	JPY	0,00
JP3167240005	AIRTRIP CORP	3 449,000	13 295 895	JPY	0,01
JP3102000001	AISIN CORPORATION	41 511,000	172 893 315	JPY	0,11
JP3160050005	AIT	3 390,000	3 766 290	JPY	0,00
JP3101850000	AIZAWA SECURITIES GROUP CO LTD	10 087,000	10 813 264	JPY	0,01
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	125 912,000	428 856 272	JPY	0,28
JP3107000006	AKATSUKI INC	2 210,000	6 851 000	JPY	0,00
JP3108400007	AKEBONO BRAKE INDUSTRY CO LTD	31 138,000	7 161 740	JPY	0,00
JP3107600003	AKITA BANK	3 393,000	4 916 457	JPY	0,00
JP3126300007	ALBIS	1 765,000	4 156 575	JPY	0,00
JP3126210008	ALCONIX CORP	5 974,000	10 239 436	JPY	0,01
JP3126340003	ALFRESA HOLDINGS CORP	57 996,000	92 793 600	JPY	0,06

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3126100001	ALINCO INC	3 733,000	3 706 869	JPY	0,00
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	145 188,000	385 183 764	JPY	0,25
JP3126470008	ALPEN	4 269,000	11 842 206	JPY	0,01
JP3126360001	ALPHA CORP	2 025,000	2 492 775	JPY	0,00
JP3126330004	ALPHA SYSTEMS	1 488,000	6 465 360	JPY	0,00
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO LTD	46 437,000	51 545 070	JPY	0,03
JP3126450000	ALPS LOGISTICS CO LTD	3 800,000	3 944 400	JPY	0,00
JP3126150006	ALTECH CO LTD	3 718,000	1 171 170	JPY	0,00
JP3126350002	ALTECH CORP	4 771,000	9 761 466	JPY	0,01
JP3201800004	ALTPLUS	4 303,000	1 751 321	JPY	0,00
JP3122800000	AMADA CO LTD	82 323,000	92 366 406	JPY	0,06
JP3124400007	AMANO CORP	14 886,000	41 814 774	JPY	0,03
JP3124450002	AMIYAKI TEI	1 175,000	3 607 250	JPY	0,00
JP3124500004	AMUSE INC	2 996,000	6 636 140	JPY	0,00
JP3122430006	ANABUKI KOSAN INC	1 188,000	2 455 596	JPY	0,00
JP3128620006	AND FACTORY	1 200,000	550 800	JPY	0,00
JP3122450004	ANEST IWATA CORP	9 597,000	8 694 882	JPY	0,01
JP3122440005	ANICOM HOLDINGS	15 784,000	13 968 840	JPY	0,01
JP3128800004	ANRITSU	34 176,000	64 421 760	JPY	0,04
JP3127650004	ANSHIN GUARANTOR SERVICE CO LTD	1 900,000	592 800	JPY	0,00
JP3160300004	AOC HOLDINGS	13 817,000	3 730 590	JPY	0,00
JP3105400000	AOKI HOLDINGS	10 789,000	7 487 566	JPY	0,00
JP3106200003	AOYAMA TRADING	12 413,000	9 694 553	JPY	0,01
JP3711200000	AOZORA BANK	33 349,000	86 907 494	JPY	0,06
JP3160620005	AP HOLDINGS CO LTD	1 020,000	475 320	JPY	0,00
JP3125000004	ARAKAWA CHEMICAL	4 762,000	5 895 356	JPY	0,00
JP3125100002	ARATA CORP	4 422,000	17 798 550	JPY	0,01
JP3125600001	ARAYA INDUSTRIAL CO LTD	1 345,000	2 341 645	JPY	0,00
JP3100100001	ARC LAND SAKAMOTO CO LTD	8 732,000	14 853 132	JPY	0,01
JP3100090004	ARCLAND SERVICE HLDGS CO LTD	4 076,000	9 191 380	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3968600001	ARCS CO	10 708,000	23 439 812	JPY	0,02
JP3126110000	ARGO GRAPHICS	4 303,000	13 597 480	JPY	0,01
JP3125800007	ARIAKE JAPAN	5 167,000	38 235 800	JPY	0,02
JP3126000003	ARISAWA MFG	7 910,000	7 664 790	JPY	0,00
JP3126240005	ARTERIA NETWORKS CORPORATION	6 206,000	9 948 218	JPY	0,01
JP3100210008	ARTNATURE	5 502,000	4 065 978	JPY	0,00
JP3126230006	ARTNER CO LTD	1 277,000	1 109 713	JPY	0,00
JP3121920007	ARTRA GROUP CORPORATION	1 207,000	371 756	JPY	0,00
JP3126290000	ARUHI CORP	8 253,000	10 893 960	JPY	0,01
JP3131300000	AS ONE	4 005,000	62 317 800	JPY	0,04
JP3116800008	ASAHI BROADCASTING	5 484,000	3 937 512	JPY	0,00
JP3110500000	ASAHI CO LTD	4 203,000	5 556 366	JPY	0,00
JP3114400009	ASAHI DIAMOND INDUSTRIAL	14 738,000	10 301 862	JPY	0,01
JP3112000009	ASAHI GLASS CO LTD	52 143,000	295 650 810	JPY	0,19
JP3116000005	ASAHI GROUP HOLDINGS	134 082,000	691 460 874	JPY	0,45
JP3116700000	ASAHI HOLDINGS	21 118,000	42 932 894	JPY	0,03
JP3110650003	ASAHI INTECC	62 097,000	186 228 903	JPY	0,12
JP3111200006	ASAHI KASEI	368 618,000	441 051 437	JPY	0,29
JP3112800002	ASAHI KOGYOSHA CO LTD	1 284,000	4 384 860	JPY	0,00
JP3115800009	ASAHI NET	4 493,000	3 230 467	JPY	0,00
JP3117200000	ASAHI YUKIZAI CORP	3 138,000	4 311 612	JPY	0,00
JP3117350003	ASANTE INCORPORATED	1 918,000	3 368 008	JPY	0,00
JP3110000001	ASANUMA CORP	2 180,000	9 929 900	JPY	0,01
JP3109900005	ASAX	2 864,000	2 039 168	JPY	0,00
JP3120110006	ASCENTECH K K	1 400,000	1 834 000	JPY	0,00
JP3118400005	ASHIMORI INDUSTRY CO LTD	1 043,000	1 026 312	JPY	0,00
JP3101600009	ASIAN INDUSTRY	8 851,000	7 399 436	JPY	0,00
JP3118000003	ASICS CORPORATION	50 216,000	142 211 712	JPY	0,09
JP3119660003	ASKA PHARMACEUTICAL HOLDINGS CO LTD	6 418,000	6 321 730	JPY	0,00
JP3119920001	ASKUL	9 080,000	14 037 680	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	492 303,000	943 744 851	JPY	0,61
JP3150000002	ASTENA HOLDINGS CO LTD	7 833,000	4 417 812	JPY	0,00
JP3153470004	ASTERIA CORP	4 002,000	2 841 420	JPY	0,00
JP3160890004	ATEAM	3 827,000	6 314 550	JPY	0,00
JP3160930008	ATLED CORP	1 076,000	2 665 252	JPY	0,00
JP3121890002	ATRAE INC	3 734,000	9 021 344	JPY	0,01
JP3120200005	ATSUGI CO LTD	4 258,000	2 712 346	JPY	0,00
JP3172060000	AUCNET INC	2 929,000	6 903 653	JPY	0,00
JP3172500005	AUTOBACS SEVEN	20 235,000	29 785 920	JPY	0,02
JP3337500007	AVANTIA CO LTD	2 865,000	2 461 035	JPY	0,00
JP3160950006	AVEX RG REGISTERED SHS	9 596,000	14 931 376	JPY	0,01
JP3126800006	AWA BANK	8 548,000	18 130 308	JPY	0,01
JP3127000002	AWA PAPER MFG CO LTD	1 397,000	522 478	JPY	0,00
JP3108080007	AXELL	2 404,000	1 738 092	JPY	0,00
JP3772400002	AXIAL RETAILING	4 615,000	16 706 300	JPY	0,01
JP3121190007	AZUMA SHIPPING	3 078,000	1 015 740	JPY	0,00
JP3800300000	B BRAIN SHOWA-OTA	1 954,000	3 820 070	JPY	0,00
JP3799770007	B LOT CO LTD	3 838,000	2 149 280	JPY	0,00
JP3779000003	BANDO CHEMICAL INDUSTRIES	10 033,000	8 829 040	JPY	0,01
JP3152400002	BANK OF IWATE LTD	3 709,000	6 056 797	JPY	0,00
JP3288960002	BANK OF KOCHI LTD	2 078,000	1 583 436	JPY	0,00
JP3251200006	BANK OF KYOTO	20 022,000	102 512 640	JPY	0,07
JP3648800005	BANK OF NAGOYA	4 507,000	10 902 433	JPY	0,01
JP3315200000	BANK OF SAGA	3 208,000	4 606 688	JPY	0,00
JP3975000005	BANK OF THE RYUKYUS LTD	12 176,000	9 241 584	JPY	0,01
JP3632000000	BANK OF TOYAMA (THE) LTD	1 051,000	1 995 849	JPY	0,00
JP3778450001	BAROQUE JAPAN LIMITED	3 899,000	3 368 736	JPY	0,00
JP3835210000	BASE CO LTD	900,000	4 315 500	JPY	0,00
JP3835250006	BAYCURRENT CONSULTING INC	3 534,000	165 744 600	JPY	0,11
JP3799710003	BEAGLEE INC	1 352,000	2 165 904	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3800480000	BEAUTY GARAGE	875,000	3 456 250	JPY	0,00
JP3835700000	Belc CO LTD	2 786,000	15 657 320	JPY	0,01
JP3835760004	BELLSYSTEM24 HOLDINGS INC	9 043,000	13 202 780	JPY	0,01
JP3835650007	BELLUNA	12 050,000	9 615 900	JPY	0,01
JP3835680004	BENEFIT JAPAN CO LTD	405,000	1 094 310	JPY	0,00
JP3835630009	BENEFIT ONE INC	19 731,000	113 453 250	JPY	0,07
JP3835620000	BENESSE	19 846,000	51 599 600	JPY	0,03
JP3635580008	BENEXT YUMESHIN GROUP CO	14 419,000	21 383 377	JPY	0,01
JP3835550009	BESTERRA CO LTD	1 534,000	2 270 320	JPY	0,00
JP3800390001	BIC CAMERA	33 187,000	32 556 447	JPY	0,02
JP3799700004	BML	6 998,000	27 957 010	JPY	0,02
JP3829940000	BOOKOFF	3 221,000	3 169 464	JPY	0,00
JP3836500003	BP CASTROL KK	2 071,000	2 961 530	JPY	0,00
JP3799610005	BR HOLDINGS CORP	10 275,000	4 418 250	JPY	0,00
JP3831460005	BRAINPAD INC	1 444,000	7 884 240	JPY	0,01
JP3830600007	BRASS RG CORP	688,000	509 120	JPY	0,00
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	163 591,000	821 063 229	JPY	0,53
JP3831490002	BROADLEAF	27 580,000	15 058 680	JPY	0,01
JP3831550003	BRONCO BILLY CO LTD	3 146,000	7 581 860	JPY	0,00
JP3830000000	BROTHER INDUSTRIES LTD	69 298,000	152 317 004	JPY	0,10
JP3831200005	BULL DOG SAUCE CO LTD	2 600,000	5 785 000	JPY	0,00
JP3831600006	BUNKA SHUTTER	16 506,000	18 288 648	JPY	0,01
JP3800290003	BUSINESS BREAKTHROUGH INC	2 303,000	987 987	JPY	0,00
JP3618800001	BUSINESS ENGINEERING CORPORATION	541,000	1 901 615	JPY	0,00
JP3347130001	C' BON COSMETICS CO LTD	761,000	1 380 454	JPY	0,00
JP3462200001	C I TAKIRON CORP	12 012,000	7 279 272	JPY	0,00
JP3346300001	CAC	3 225,000	5 185 800	JPY	0,00
JP3220580009	CALBEE	25 982,000	76 257 170	JPY	0,05
JP3244550004	CAN DO CO LTD	2 690,000	6 870 260	JPY	0,00
JP3215300009	CANARE ELECTRIC CO LTD	805,000	1 376 550	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3244530006	CANDEAL CO LTD	1 300,000	681 200	JPY	0,00
JP3243200007	CANON ELECTRONICS	5 194,000	8 128 610	JPY	0,01
JP3242800005	CANON INC	282 148,000	721 734 584	JPY	0,47
JP3243600008	CANON MARKETING JAPAN INC	13 856,000	31 203 712	JPY	0,02
JP3244420000	CAP ASSET PLANNING INC	1 100,000	986 700	JPY	0,00
JP3218900003	CAPCOM CO LTD	47 788,000	146 231 280	JPY	0,09
JP3244450007	CAREER DESIGN CENTER CO LTD	1 332,000	1 494 504	JPY	0,00
JP3244440008	CAREERINDEX INC	2 199,000	2 249 577	JPY	0,00
JP3244520007	CAREERLINK	1 739,000	2 688 494	JPY	0,00
JP3205320009	CARLIT HOLDINGS CO LTD	5 478,000	4 157 802	JPY	0,00
JP3855650002	CARTA HOLDING INC	2 216,000	5 411 472	JPY	0,00
JP3204500007	CASA INC	1 549,000	1 406 492	JPY	0,00
JP3209000003	CASIO	45 695,000	73 386 170	JPY	0,05
JP3226450009	CAWACHI	3 919,000	8 696 261	JPY	0,01
JP3347020004	CDG CO LTD	482,000	722 518	JPY	0,00
JP3347040002	CDS CO LTD	1 307,000	2 018 008	JPY	0,00
JP3346350006	CE HOLDINGS CO LTD	2 908,000	1 567 412	JPY	0,00
JP3639200009	C.E.MANAGEMENT INTEGRATED LBTY CO LTD	2 493,000	867 564	JPY	0,00
JP3425000001	CENTRAL GLASS CO LTD	10 600,000	22 408 400	JPY	0,01
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	47 192,000	797 544 800	JPY	0,52
JP3425400003	CENTRAL SECURITY PATROLS	2 643,000	7 212 747	JPY	0,00
JP3425600008	CENTRAL SPORTS CO LTD	2 068,000	5 019 036	JPY	0,00
JP3423570005	CERES INC	2 073,000	5 901 831	JPY	0,00
JP3507750002	CHANGE INC.	10 300,000	21 022 300	JPY	0,01
JP3512740006	CHARM CARE CORPORATION	4 076,000	6 957 732	JPY	0,00
JP3346330008	CHI GROUP CO	6 553,000	2 450 822	JPY	0,00
JP3511800009	CHIBA BANK	186 911,000	131 959 166	JPY	0,09
JP3512200001	CHIBA KOGYO BANK LTD	14 249,000	3 847 230	JPY	0,00
JP3507780009	CHIKARANOMOTO HOLDINGS CO LTD	2 539,000	1 586 875	JPY	0,00
JP3346180007	CHILLED & FROZEN LOGISTICS HOLDINGS CO LTD	5 390,000	9 076 760	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3512720008	CHIMNEY CO LTD	1 660,000	2 440 200	JPY	0,00
JP3511000006	CHINO CORP	1 807,000	2 537 028	JPY	0,00
JP3528400009	CHIYODA	5 412,000	4 134 768	JPY	0,00
JP3528450004	CHIYODA INTEGRE	2 354,000	5 127 012	JPY	0,00
JP3527800001	CHOFU SEISAKUSHO	5 757,000	11 830 635	JPY	0,01
JP3528200003	CHORI CO LTD	3 574,000	6 483 236	JPY	0,00
JP3526600006	CHUBU ELECTRIC POWER CO INC	173 702,000	204 794 658	JPY	0,13
JP3525400002	CHUBU SHIRYO CO LTD	6 976,000	7 589 888	JPY	0,00
JP3520800008	CHUCO CO LTD	744,000	297 600	JPY	0,00
JP3524000001	CHUDENKO CORP	8 182,000	18 221 314	JPY	0,01
JP3513400006	CHUETSU PULP & PAPER CO LTD	2 092,000	2 456 008	JPY	0,00
JP3519400000	CHUGAI PHARM	177 584,000	754 199 248	JPY	0,49
JP3519800001	CHUGAI RO	1 940,000	3 377 540	JPY	0,00
JP3521000004	CHUGOKU BANK	48 214,000	39 824 764	JPY	0,03
JP3522200009	CHUGOKU EL POWER	81 911,000	77 405 895	JPY	0,05
JP3522600000	CHUGOKU MARINE PAINT	13 379,000	11 760 141	JPY	0,01
JP3520000005	CHUKYO BANK	2 039,000	2 687 402	JPY	0,00
JP3517800003	CHUO SPRING	2 728,000	2 692 536	JPY	0,00
JP3516600008	CHUO WAREHOUSE CO LTD	3 290,000	3 178 140	JPY	0,00
JP3352400000	CITIZEN WATCH SHS	72 073,000	35 676 135	JPY	0,02
JP3325100000	CK SAN ETSU CO LTD	1 127,000	3 854 340	JPY	0,00
JP3346800000	CKD CORP	13 173,000	29 626 077	JPY	0,02
JP3270200003	CLEANUP CORP	5 240,000	2 908 200	JPY	0,00
JP3359000001	CMIC HOLDINGS	3 023,000	4 474 040	JPY	0,00
JP3712000003	CMK CORP	12 268,000	5 238 436	JPY	0,00
JP3293200006	COCA-COLA BOTTLERS JAPAN HOLDINGS INC	40 037,000	62 617 868	JPY	0,04
JP3305960001	COLOPL INC	18 349,000	15 082 878	JPY	0,01
JP3305970000	COLOWIDE CO LTD	18 587,000	30 631 376	JPY	0,02
JP3181400007	COMINIX	943,000	691 219	JPY	0,00
JP3346200003	COMPUTER ENGINEERING AND CONSULTING LTD	6 007,000	8 127 471	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3346170008	COMPUTER INSTITUTE OF JAPAN LTD	3 627,000	3 061 188	JPY	0,00
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	27 316,000	77 031 120	JPY	0,05
JP3305560009	COMTURE CORP	5 086,000	15 664 880	JPY	0,01
JP3305990008	CONCORDIA FINANCIAL GROUP LTD	341 211,000	154 568 583	JPY	0,10
JP3104870005	CONEXIO CORP	3 139,000	4 570 384	JPY	0,00
JP3266170004	COOKPAD INC	17 036,000	4 054 568	JPY	0,00
JP3302000009	COPRO HOLDINGS CO LTD	700,000	857 500	JPY	0,00
JP3284000001	CORE CORP	2 391,000	3 825 600	JPY	0,00
JP3305950002	CORONA CORP	3 121,000	2 855 715	JPY	0,00
JP3283700007	COSEL	6 924,000	6 411 624	JPY	0,00
JP3298000005	COSMO ENERGY HOLDINGS CO LTD	17 902,000	41 765 366	JPY	0,03
JP3298400007	COSMOS PHARMACEUTICAL	5 606,000	97 376 220	JPY	0,06
JP3298900006	COTA CO LTD	3 607,000	5 699 060	JPY	0,00
JP3346080009	CRE INC	1 447,000	2 578 554	JPY	0,00
JP3269800003	CREATE MEDIC CO LTD	1 724,000	1 701 588	JPY	0,00
JP3269930008	CREATE RESTAURANTS HOLDINGS	30 060,000	23 536 980	JPY	0,02
JP3269940007	CREATE SD HOLDINGS CO LTD	8 227,000	28 794 500	JPY	0,02
JP3271400008	CREDIT SAISON CO LTD	32 688,000	45 469 008	JPY	0,03
JP3269700005	CREEK & RIVER CO LTD	2 804,000	5 521 076	JPY	0,00
JP3271100004	CRESCO	3 694,000	7 687 214	JPY	0,00
JP3273100002	CROPS CORP	988,000	949 468	JPY	0,00
JP3272600002	CROSS CAT CO LTD	1 423,000	1 744 598	JPY	0,00
JP3272760004	CROSS MARKETING GROUP	2 099,000	1 834 526	JPY	0,00
JP3281900005	CTI ENGINEERING	3 245,000	8 862 095	JPY	0,01
JP3346970001	CTS CO LTD	6 158,000	4 895 610	JPY	0,00
JP3244950006	CUBE SYSTEM INC	2 784,000	2 778 432	JPY	0,00
JP3205100005	CURVES HOLDINGS CO LTD	14 911,000	13 211 146	JPY	0,01
JP3346250008	CVS BAY AREA INC	795,000	319 590	JPY	0,00
JP3311400000	CYBER AGENT	133 696,000	254 022 400	JPY	0,16
JP3311510006	CYBER COM CO LTD	864,000	1 079 136	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3311540003	CYBERLINKS CO	1 864,000	2 339 320	JPY	0,00
JP3311570000	CYBERNET SYSTEMS	3 953,000	2 510 155	JPY	0,00
JP3312100005	CYBOZU	7 438,000	20 090 038	JPY	0,01
JP3486000007	DAI DAN KK	3 941,000	9 438 695	JPY	0,01
JP3493800001	DAI NIPPON PRINTING CO LTD	67 099,000	188 548 190	JPY	0,12
JP3495400008	DAI NIPPON TORYO CO LTD	6 318,000	5 471 388	JPY	0,00
JP3497200000	DAIBIRU CORP	14 242,000	22 488 118	JPY	0,01
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL INDUSTRIES	74 749,000	63 835 646	JPY	0,04
JP3489000004	DAIDO KOGYO CO LTD	2 725,000	2 784 950	JPY	0,00
JP3491800003	DAIDO METAL	11 770,000	7 179 700	JPY	0,00
JP3491000000	DAIDO STEEL	9 147,000	39 926 655	JPY	0,03
JP3488600002	DAIDOH	7 269,000	1 242 999	JPY	0,00
JP3497400006	DAIFUKU	31 218,000	326 228 100	JPY	0,21
JP3497800007	DAIHEN CORP	6 246,000	29 637 270	JPY	0,02
JP3498600000	DAIHO CORP	3 890,000	14 918 150	JPY	0,01
JP3473700007	DAI-ICHI CUTTER	1 954,000	2 768 818	JPY	0,00
JP3475800003	DAIICHI JITSUGYO CO LTD	2 573,000	13 611 170	JPY	0,01
JP3474350000	DAIICHI KIGENSO	5 562,000	7 886 916	JPY	0,01
JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	275 651,000	661 975 877	JPY	0,43
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO LTD	446 219,000	1 279 309 873	JPY	0,83
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	10 603,000	43 790 390	JPY	0,03
JP3482600008	DAIKEN CORP	3 782,000	9 398 270	JPY	0,01
JP3482500000	DAIKEN MEDICAL	4 471,000	2 575 296	JPY	0,00
JP3480600000	DAIKI ALUMINIUM INDUSTRY	8 485,000	14 042 675	JPY	0,01
JP3480590003	DAIKI AXIS CO LTD	2 116,000	1 974 228	JPY	0,00
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	72 351,000	1 800 816 390	JPY	1,17
JP3482700006	DAIKO TSUSAN CO LTD	700,000	828 100	JPY	0,00
JP3483100008	DAIKOKU DENKI	2 637,000	3 193 407	JPY	0,00
JP3483050005	DAIKOKUTENBUSSAN CO LTD	1 804,000	11 689 920	JPY	0,01
JP3481300006	DAIKYONISHIKAWA	11 713,000	7 988 266	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3492000009	DAINICHI	2 644,000	2 080 828	JPY	0,00
JP3492200005	DAINICHISEIKA COLOUR & CHEMICA	4 572,000	12 019 788	JPY	0,01
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	26 778,000	53 529 222	JPY	0,03
JP3480520000	DAIOHS CORP	1 111,000	1 135 442	JPY	0,00
JP3500150002	DAIREI CO LTD	619,000	1 187 861	JPY	0,00
JP3485600005	DAISEKI	10 966,000	58 229 460	JPY	0,04
JP3485700003	DAISEKI ECO SOLUTION	1 444,000	2 537 108	JPY	0,00
JP3483850008	DAISHI HOKUETSU FINANCIAL GROUP INC	9 161,000	23 360 550	JPY	0,02
JP3484400001	DAISHINKU CORP	7 676,000	7 752 760	JPY	0,01
JP3485400000	DAISUE CONSTRUCTION CO LTD	2 286,000	2 011 680	JPY	0,00
JP3484000009	DAISYO CORP	3 010,000	3 052 140	JPY	0,00
JP3486700002	DAITO BANK LTD	2 716,000	1 836 016	JPY	0,00
JP3487600003	DAITO ELECTRON CO LTD	2 397,000	5 426 808	JPY	0,00
JP3486150000	DAITO PHARMACEUTICAL	3 623,000	11 593 600	JPY	0,01
JP3486800000	DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	19 463,000	274 817 560	JPY	0,18
JP3487400008	DAITOBO CO.LTD.	8 952,000	886 248	JPY	0,00
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	164 397,000	616 653 147	JPY	0,40
JP3505800007	DAIWA INDUSTRIES	8 188,000	10 341 444	JPY	0,01
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GROUP INC	419 438,000	267 895 051	JPY	0,17
JP3503800009	DAIWA SEIKO INC	5 554,000	22 854 710	JPY	0,01
JP3505400006	DAIWABO	25 505,000	50 984 495	JPY	0,03
JP3500050004	DAIYU LIC HOLDINGS CO LTD	4 230,000	4 944 870	JPY	0,00
JP3506600000	DANTO HOLDINGS CORP	3 719,000	911 155	JPY	0,00
JP3548660004	DCM JAPAN HOLDINGS	34 464,000	38 220 576	JPY	0,02
JP3499650004	DD HOLDINGS CO LTD	2 916,000	1 603 800	JPY	0,00
JP3548720006	DEAR LIFE	7 176,000	4 104 672	JPY	0,00
JP3549350001	DELICA FOODS CO LTD	2 114,000	1 321 250	JPY	0,00
JP3548610009	DENA CO LTD	22 968,000	48 347 640	JPY	0,03
JP3549600009	DENKA CO LTD	20 276,000	75 629 480	JPY	0,05
JP3550000008	DENKI KOGYO	2 700,000	6 790 500	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3551410008	DENSAN	601,000	1 427 976	JPY	0,00
JP3551440005	DENSAN SYSTEM HOLDINGS CO LTD	2 268,000	5 824 224	JPY	0,00
JP3551500006	DENSO CORP	124 995,000	1 027 833 885	JPY	0,67
JP3551520004	DENTSU INC	55 943,000	233 282 310	JPY	0,15
JP3551600004	DENYO	4 800,000	9 475 200	JPY	0,01
JP3548800006	DESCENTE LTD	9 501,000	40 854 300	JPY	0,03
JP3548870009	DESIGNONE JAPAN INC	1 338,000	309 078	JPY	0,00
JP3548770001	DEXERIALS CORP	15 837,000	36 393 426	JPY	0,02
JP3499480006	DIAMOND ELECTRIC HOLDINGS CO LTD	1 734,000	3 653 538	JPY	0,00
JP3493400000	DIC CORP	23 461,000	70 734 915	JPY	0,05
JP3549020000	DIGITAL ARTS INC	3 210,000	29 724 600	JPY	0,02
JP3549070005	DIGITAL GARAGE	9 166,000	48 579 800	JPY	0,03
JP3197730009	DIGITAL HOLDINGS INC	3 761,000	6 555 423	JPY	0,00
JP3549060006	DIGITAL INFORMATION TECHNOLOGIES CORP	2 494,000	4 287 186	JPY	0,00
JP3485000008	DIJET INDUSTRIAL CO LTD	616,000	686 224	JPY	0,00
JP3548640006	DIP CORP	8 512,000	34 814 080	JPY	0,02
JP3500170000	DIRECT MARKETING MIX INC	2 900,000	12 658 500	JPY	0,01
JP3548600000	DISCO CORPORATION	7 599,000	232 529 400	JPY	0,15
JP3548680002	DIVA CORP	5 968,000	9 477 184	JPY	0,01
JP3557200007	DKK-TOA CORP	2 829,000	2 382 018	JPY	0,00
JP3475000000	DKS CO. LTD	1 917,000	6 613 650	JPY	0,00
JP3548760002	DLE INC	4 497,000	1 245 669	JPY	0,00
JP3924800000	DMG MORI CO. LTD.	33 283,000	65 068 265	JPY	0,04
JP3638000004	DOSHISHA	5 231,000	9 321 642	JPY	0,01
JP3505980007	DOUBLE STANDARD INC	1 524,000	5 585 460	JPY	0,00
JP3639100001	DOUTOR-NICHIRETS HOLDINGS	8 853,000	14 448 096	JPY	0,01
JP3638600001	DOWA HOLDINGS	14 165,000	67 212 925	JPY	0,04
JP3639420003	DREAM INCUBATOR INC	1 701,000	1 355 697	JPY	0,00
JP3548500002	DTS	11 519,000	29 050 918	JPY	0,02
JP3505900005	DUSKIN CO LTD	12 564,000	34 400 232	JPY	0,02

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3548710007	DVX INC	1 729,000	1 991 808	JPY	0,00
JP3488400007	DYDO DRINCO HLDGS INC	3 228,000	17 495 760	JPY	0,01
JP3493000008	DYNIC CORP	2 089,000	1 583 462	JPY	0,00
JP3130230000	E GUARDIAN INC	2 179,000	6 798 480	JPY	0,00
JP3130480001	E J HOLDINGS	2 808,000	3 507 192	JPY	0,00
JP3130400009	EAGLE INDUSTRY	7 031,000	8 535 634	JPY	0,01
JP3100190002	EARTH CHEMICAL	4 667,000	32 575 660	JPY	0,02
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	99 985,000	708 693 680	JPY	0,46
JP3130740008	EAT & HOLDINGS CO LTD	2 018,000	4 342 736	JPY	0,00
JP3166000004	EBARA CORP	23 610,000	146 382 000	JPY	0,09
JP3165930003	EBARA FOODS INDUSTRY INC	1 247,000	3 157 404	JPY	0,00
JP3165950001	EBARA JITSUGYO CO LTD	2 566,000	7 364 420	JPY	0,00
JP3130790003	EBASE CO LTD	6 676,000	5 060 408	JPY	0,00
JP3130820008	EBOOK INITIATIVE JAPAN	870,000	4 145 550	JPY	0,00
JP3161170000	ECHO TRADING CO LTD	1 143,000	729 234	JPY	0,00
JP3755800004	ECONACH HOLDINGS CO LTD	9 832,000	924 208	JPY	0,00
JP3161180009	ECO'S CO LTD	2 099,000	3 948 219	JPY	0,00
JP3164470001	EDION	23 665,000	25 558 200	JPY	0,02
JP3164480000	EDULAB INC	500,000	802 500	JPY	0,00
JP3802140008	EF-ON SHS	3 398,000	2 827 136	JPY	0,00
JP3130350006	EGRAND CO	864,000	1 360 800	JPY	0,00
JP3130300001	EGUARANTEE INC	6 606,000	16 726 392	JPY	0,01
JP3166400006	EHIME BANK LTD	7 810,000	5 998 080	JPY	0,00
JP3160840009	EIDAI	7 426,000	2 168 392	JPY	0,00
JP3160700005	EIKEN CHEMICAL	10 014,000	19 126 740	JPY	0,01
JP3160400002	EISAI	67 961,000	545 522 947	JPY	0,35
JP3651080008	EIZO NANA O	4 771,000	20 753 850	JPY	0,01
JP3167680002	ELAN CORPORATION	7 440,000	9 151 200	JPY	0,01
JP3168200008	ELECOM	12 978,000	22 581 720	JPY	0,01
JP3551200003	ELECTRIC POWER DEVELOPMENT	45 178,000	67 857 356	JPY	0,04

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3457690000	ELEMATEC CORP	4 482,000	5 087 070	JPY	0,00
JP3130200003	EM SYSTEMS	9 226,000	6 947 178	JPY	0,00
JP3168700007	EN JAPAN INC	9 678,000	43 647 780	JPY	0,03
JP3168300006	ENCOURAGE TECH	1 013,000	627 047	JPY	0,00
JP3169600008	ENDO LIGHTING CORP	2 889,000	3 039 228	JPY	0,00
JP3386450005	ENEOS HOLDINGS INC	854 271,000	392 622 952	JPY	0,25
JP3164590006	ENIGMO INC	5 242,000	5 650 876	JPY	0,00
JP3164580007	ENISH INC	3 370,000	1 388 440	JPY	0,00
JP3165800008	ENOMOTO CO LTD	1 532,000	2 702 448	JPY	0,00
JP3169800004	ENPLAS CORP	2 603,000	7 848 045	JPY	0,01
JP3168400004	ENSHU	1 317,000	866 586	JPY	0,00
JP3168800005	ENSUIKO SUGAR SHS	6 806,000	1 504 126	JPY	0,00
JP3153160001	ENTRUST RG	1 624,000	1 256 976	JPY	0,00
JP3169750001	ENVIPRO HOLDINGS INC	2 366,000	5 981 248	JPY	0,00
JP3167250004	EPCO	1 100,000	919 600	JPY	0,00
JP3130830007	EREX CO LTD	8 303,000	21 621 012	JPY	0,01
JP3130050002	ERI HOLDINGS CO LTD	1 479,000	2 233 290	JPY	0,00
JP3688330004	ES-CON JAPAN LTD	10 458,000	8 554 644	JPY	0,01
JP3162620003	ESCRIT INC	1 739,000	1 024 271	JPY	0,00
JP3162660009	ESCROW AGENT JAPAN INC	8 064,000	1 636 992	JPY	0,00
JP3688350002	ESLEAD CORP	2 223,000	3 743 532	JPY	0,00
JP3130650009	ESOL CO LTD	3 400,000	2 856 000	JPY	0,00
JP3469800001	ESPEC	4 997,000	11 513 088	JPY	0,01
JP3163000007	ESTELLE HOLDINGS CO LTD	1 475,000	951 375	JPY	0,00
JP3944370000	EUGELA	29 059,000	23 450 613	JPY	0,02
JP3161160001	EXEDY	7 705,000	13 044 565	JPY	0,01
JP3254200003	EXEO GROUP INC	26 961,000	70 853 508	JPY	0,05
JP3161200005	EZAKI GLICO	15 677,000	64 746 010	JPY	0,04
JP3166950000	F TECH INC	3 953,000	2 514 108	JPY	0,00
JP3119950008	F&A AQUA HOLDINGS	5 140,000	8 871 640	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3802690002	FAITH	1 736,000	1 114 512	JPY	0,00
JP3803030000	FAITHNETWORK CO LTD	500,000	643 500	JPY	0,00
JP3802650006	FALCO BIOSYSTEMS	2 604,000	4 418 988	JPY	0,00
JP3802660005	FALTEC CO	966,000	683 928	JPY	0,00
JP3802840003	FAN COMMUNICATIONS INC	13 522,000	6 098 422	JPY	0,00
JP3802670004	FANCL	20 707,000	71 232 080	JPY	0,05
JP3802400006	FANUC LTD	49 820,000	1 111 484 200	JPY	0,72
JP3802300008	FAST RETAILING	7 481,000	564 890 310	JPY	0,37
JP3166900005	FCC	9 238,000	14 549 850	JPY	0,01
JP3802960009	FEED ONE CO. LTD.	7 672,000	5 746 328	JPY	0,00
JP3802860001	FELISSIMO CORP	1 206,000	1 644 984	JPY	0,00
JP3802380000	FIBERGATE INC	1 810,000	2 467 030	JPY	0,00
JP3802940001	FIDEA HOLDINGS CO LTD	5 432,000	6 398 896	JPY	0,00
JP3802680003	FIELDS	4 864,000	2 524 416	JPY	0,00
JP3166990006	FINANCIAL PRODUCTS GROUP CO LTD	18 816,000	12 362 112	JPY	0,01
JP3801450002	FINDEX INC	4 666,000	4 358 044	JPY	0,00
JP3479400008	FIRST BAKING CO LTD	1 051,000	715 731	JPY	0,00
JP3632150003	FIRST BANK OF TOYAMA LTD	13 395,000	3 844 365	JPY	0,00
JP3802290001	FIRST BROTHERS CO LTD	1 239,000	1 279 887	JPY	0,00
JP3802210009	FIRST CORPORATION INC	2 392,000	1 901 640	JPY	0,00
JP3802230007	FIRST JUKEN	2 120,000	2 588 520	JPY	0,00
JP3802340004	FIRSTLOGIC INC	1 020,000	820 080	JPY	0,00
JP3802950000	FIXSTARS Corp	5 964,000	4 628 064	JPY	0,00
JP3166930002	FJ NEXT HOLDINGS CO LTD	5 456,000	5 521 472	JPY	0,00
JP3802740005	FOCUS SYSTEM CORP	3 735,000	3 787 290	JPY	0,00
JP3397150008	FOOD & LIFE COMPANIES LTD	32 700,000	161 047 500	JPY	0,10
JP3803060007	FORUM ENGINEERING INC	3 800,000	3 606 200	JPY	0,00
JP3802750004	FORVAL CORP SHS	1 980,000	2 290 860	JPY	0,00
JP3802800007	FOSTER ELECTRIC	5 747,000	4 655 070	JPY	0,00
JP3167000003	FP CORP	10 460,000	40 427 900	JPY	0,03

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3826500005	FRANCE BED HOLDINGS	7 315,000	6 583 500	JPY	0,00
JP3826720009	FREEBIT CO LTD	3 314,000	4 377 794	JPY	0,00
JP3829550007	FRONTIER MANAGEMENT INC	1 400,000	1 286 600	JPY	0,00
JP3825600004	FUDO TETRA CORP	4 345,000	7 868 795	JPY	0,01
JP3807400001	FUJI CO LTD	6 771,000	13 575 855	JPY	0,01
JP3812300006	FUJI CORP REGISTERED SHS	2 978,000	3 570 622	JPY	0,00
JP3815000009	FUJI CORPORATION LTD	6 456,000	4 441 728	JPY	0,00
JP3817400009	FUJI DIE CO LTD	2 803,000	1 813 541	JPY	0,00
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLDINGS	34 169,000	189 637 950	JPY	0,12
JP3820500001	FUJI ELECTRIC INDUSTRY	901,000	1 155 082	JPY	0,00
JP3812800005	FUJI KOSAN CO LTD	1 701,000	1 792 854	JPY	0,00
JP3810400006	FUJI KYUKO	7 735,000	35 426 300	JPY	0,02
JP3809200003	FUJI MACHINE MFG	22 423,000	59 308 835	JPY	0,04
JP3819400007	FUJI MEDIA HOLDINGS INC	57 765,000	68 278 230	JPY	0,04
JP3816400000	FUJI OIL HOLDINGS INCORPORATION	13 925,000	37 221 525	JPY	0,02
JP3816200004	FUJI PHARMA CO LTD	3 454,000	3 792 492	JPY	0,00
JP3820650004	FUJI PS CORP	2 254,000	1 210 398	JPY	0,00
JP3813800004	FUJI SEAL	11 689,000	29 187 433	JPY	0,02
JP3816600005	FUJI SOFT ABC	5 940,000	34 333 200	JPY	0,02
JP3820800005	FUJIBO HOLDINGS INC	2 716,000	11 176 340	JPY	0,01
JP3818700001	FUJICCO	6 205,000	11 857 755	JPY	0,01
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS CORP	99 808,000	878 410 208	JPY	0,57
JP3811200009	FUJIKURA KASEI CO LTD	7 499,000	3 929 476	JPY	0,00
JP3811000003	FUJIKURA LTD	67 804,000	41 496 048	JPY	0,03
JP3811600000	FUJIKURA RUBBER LTD	4 928,000	3 922 688	JPY	0,00
JP3810200000	FUJIKYU CORP	1 266,000	992 544	JPY	0,00
JP3820900003	FUJIMI	4 525,000	32 263 250	JPY	0,02
JP3821000001	FUJIMORI KOGYO	5 060,000	23 604 900	JPY	0,02
JP3807770007	FUJIO FOOD GROUP INC	4 678,000	6 348 046	JPY	0,00
JP3816800001	FUJITA KANKO	2 404,000	5 796 044	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3818800009	FUJITEC CO	19 593,000	50 530 347	JPY	0,03
JP3818400008	FUJITSU GENERAL LTD	17 377,000	48 586 092	JPY	0,03
JP3818000006	FUJITSU LTD	51 085,000	1 002 543 125	JPY	0,65
JP3821200007	FUJIYA CO LTD	3 197,000	7 528 935	JPY	0,00
JP3807000009	FUKOKU CO LTD	2 517,000	2 489 313	JPY	0,00
JP3805600008	FUKUDA CORP	1 905,000	8 810 625	JPY	0,01
JP3803600000	FUKUI BANK	4 761,000	7 008 192	JPY	0,00
JP3803800006	FUKUI COMPUTER HOLDINGS INC	2 576,000	10 561 600	JPY	0,01
JP3805010000	FUKUOKA FINANCIAL GROUP	50 520,000	103 414 440	JPY	0,07
JP3805100009	FUKUSHIMA BANK LTD	6 436,000	1 486 716	JPY	0,00
JP3805150004	FUKUSHIMA GALILEI CO LTD	3 908,000	17 664 160	JPY	0,01
JP3806800003	FUKUYAMA TRANSPORTING	6 899,000	31 252 470	JPY	0,02
JP3827800008	FULLCAST	4 584,000	12 152 184	JPY	0,01
JP3828350003	FULLTECH CO LTD	737,000	1 087 075	JPY	0,00
JP3825800000	FUNAI DOKEN HOLDINGS INC	11 114,000	35 064 670	JPY	0,02
JP3827600002	FURUKAWA BATTERY	4 040,000	6 399 360	JPY	0,00
JP3826800009	FURUKAWA CO	9 223,000	11 602 534	JPY	0,01
JP3827200001	FURUKAWA ELECTRIC	17 465,000	43 435 455	JPY	0,03
JP3828400006	FURUNO ELECTRIC CO LTD	7 315,000	8 880 410	JPY	0,01
JP3828100002	FURUSATO MARUKA HOLDINGS	5 408,000	10 880 896	JPY	0,01
JP3826770004	FURYU CORP	5 470,000	9 025 500	JPY	0,01
JP3822600007	FUSO CHEMICAL CO LTD	4 385,000	22 889 700	JPY	0,01
JP3823600006	FUSO PHARMACEUTICAL INDUST	1 846,000	4 681 456	JPY	0,00
JP3824400000	FUTABA CORP	9 737,000	7 526 701	JPY	0,00
JP3824000008	FUTABA INDUSTRIAL CO LTD	14 173,000	6 306 985	JPY	0,00
JP3826200002	FUTURE CORP	5 844,000	19 431 300	JPY	0,01
JP3166650006	FUTURE INNOVATION GROUP INC	6 068,000	1 905 352	JPY	0,00
JP3826270005	FUYO GENERAL LEASE	5 837,000	43 135 430	JPY	0,03
JP3172450003	G-7 HOLDINGS INC.	5 408,000	11 248 640	JPY	0,01
JP3234200008	GAKKEN HOLDINGS CO LTD	7 872,000	8 769 408	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3235400003	GAKKYUSHA CO LTD	1 532,000	2 143 268	JPY	0,00
JP3234400004	GAKUJO CO LTD	2 169,000	2 576 772	JPY	0,00
JP3282230006	GAMEWITH INC	1 600,000	860 800	JPY	0,00
JP3386390003	GCA CORP	7 931,000	11 071 676	JPY	0,01
JP3263700001	GEECHS INC	900,000	1 313 100	JPY	0,00
JP3282800006	GENKI SUSHI CO LTD	1 524,000	4 105 656	JPY	0,00
JP3282750003	GENKY DRUGSTORES RG	2 456,000	13 458 880	JPY	0,01
JP3282400005	GEO	7 492,000	9 057 828	JPY	0,01
JP3536900008	GFOOT CO LTD	3 386,000	1 347 628	JPY	0,00
JP3264860002	GIFT INC	900,000	2 537 100	JPY	0,00
JP3264870001	GIFTEE INC	4 800,000	18 408 000	JPY	0,01
JP3264200001	GIKEN LTD	4 988,000	21 647 920	JPY	0,01
JP3274320005	GLOBAL GROUP CORP	986,000	905 148	JPY	0,00
JP3274380009	GLOBAL LINK MANAGEMENT INC	1 008,000	1 027 152	JPY	0,00
JP3274400005	GLORY	14 612,000	35 740 952	JPY	0,02
JP3385860006	GMB CORP	973,000	828 996	JPY	0,00
JP3386040004	GMO GLOBAL SIGN HOLDINGS KK	1 203,000	5 636 055	JPY	0,00
JP3152750000	GMO INTERNET	19 727,000	61 844 145	JPY	0,04
JP3385890003	GMO PAYMENT GATEWAY	10 825,000	156 313 000	JPY	0,10
JP3836100002	GMO PEPABO INC	600,000	1 631 400	JPY	0,00
JP3307800007	GODO STEEL LTD	3 048,000	4 584 192	JPY	0,00
JP3306800008	GOLDCREST	4 999,000	8 143 371	JPY	0,01
JP3306600002	GOLDWIN INC	9 212,000	63 286 440	JPY	0,04
JP3309050007	GOLF DIGEST ONLINE	2 909,000	3 778 791	JPY	0,00
JP3273750004	GOOD COM ASSET CO LTD REIT	2 404,000	3 274 248	JPY	0,00
JP3274200009	GOURMET KINEYA CO LTD	3 980,000	4 015 820	JPY	0,00
JP3274260003	GRACE TECHNOLOGY INC	5 496,000	5 721 336	JPY	0,00
JP3274030000	GRANDY HOUSE	3 761,000	1 824 085	JPY	0,00
JP3274070006	GREE	34 212,000	32 775 096	JPY	0,02
JP3274090004	GREENS CO LTD	2 090,000	1 126 510	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3952860009	GREMZ	1 700,000	4 459 100	JPY	0,00
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	29 580,000	125 862 900	JPY	0,08
JP3385820000	GS YUASA	20 372,000	50 400 328	JPY	0,03
JP3276000001	GSI CREOS CORP	2 784,000	2 745 024	JPY	0,00
JP3236750000	G-TEKT	6 931,000	9 814 296	JPY	0,01
JP3273810006	GUMI INC	7 737,000	7 048 407	JPY	0,00
JP3274800006	GUN EI CHEMICAL INDUSTRY CO	1 290,000	3 921 600	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	15 071,000	32 161 514	JPY	0,02
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	115 247,000	40 566 944	JPY	0,03
JP3273820005	GUNOSY INC	3 376,000	2 207 904	JPY	0,00
JP3275200008	GUNZE	4 042,000	17 724 170	JPY	0,01
JP3274180003	GURUNAVI INC	9 418,000	4 972 704	JPY	0,00
JP3795200009	H ONE CO LTD	5 460,000	4 100 460	JPY	0,00
JP3822000000	H U GROUP HOLDINGS INC	15 166,000	42 540 630	JPY	0,03
JP3774600005	H2O RETAILING	26 531,000	24 063 617	JPY	0,02
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	126 164,000	48 068 484	JPY	0,03
JP3765600006	HAGIWARA ELECTRIC CO LTD	2 112,000	4 542 912	JPY	0,00
JP3765500008	HAGIWARA INDUSTRIES INC	3 668,000	5 502 000	JPY	0,00
JP3766500007	HAKUDO CO LTD	1 952,000	5 631 520	JPY	0,00
JP3766550002	HAKUHODO DY HOLDINGS	75 522,000	140 319 876	JPY	0,09
JP3766400000	HAKUTO	3 428,000	6 653 748	JPY	0,00
JP3766600005	HAKUYOSHA CO LTD	602,000	1 188 950	JPY	0,00
JP3773750009	HALOWS CO LTD	2 245,000	6 272 530	JPY	0,00
JP3771150004	HAMAKYOREX	4 341,000	13 674 150	JPY	0,01
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS KK	40 744,000	274 614 560	JPY	0,18
JP3772000000	HAMEE CORP	1 456,000	1 798 160	JPY	0,00
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HOLDINGS INC.	71 718,000	252 805 950	JPY	0,16
JP3777800008	HANWA CO LTD	11 244,000	38 285 820	JPY	0,02
JP3770300006	HAPPINET CORP	4 640,000	6 955 360	JPY	0,00
JP3772500009	HARADA INDUSTRY CO LTD	2 340,000	2 363 400	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3765120005	HARD OFF CORPORATION CO.LTD	2 455,000	1 897 715	JPY	0,00
JP3772600007	HARIMA CHEMI	4 176,000	3 645 648	JPY	0,00
JP3773600006	HARUYAMA HOLDING INC	2 646,000	1 526 742	JPY	0,00
JP3768400008	HASEGAWA CO LTD	2 980,000	771 820	JPY	0,00
JP3768600003	HASEKO CORP	58 328,000	86 383 768	JPY	0,06
JP3768000006	HASHIMOTO SOGYO HOLDINGS CO LTD	1 096,000	2 376 128	JPY	0,00
JP3772200006	HAYASHIKANE SANGYO	1 835,000	1 064 300	JPY	0,00
JP3767810009	HAZAMA CORP	49 433,000	38 063 410	JPY	0,02
JP3765110006	HEARTS UNITED GROUP CO	2 560,000	4 631 040	JPY	0,00
JP3834200002	HEIWA	15 815,000	32 072 820	JPY	0,02
JP3834800009	HEIWA REAL ESTATE	9 603,000	34 474 770	JPY	0,02
JP3834400008	HEIWADO	10 352,000	20 362 384	JPY	0,01
JP3802700009	HELIOS TECHNO HOLDINGS	5 188,000	1 608 280	JPY	0,00
JP3783070000	HEROZ INC	1 600,000	3 059 200	JPY	0,00
JP3793400007	HIBIYA ENGINEERING	5 779,000	11 049 448	JPY	0,01
JP3765180009	HIDAY HIDAKA CORP.	8 056,000	13 099 056	JPY	0,01
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	6 591,000	115 672 050	JPY	0,07
JP3765250000	HIMACS LTD	1 593,000	1 881 333	JPY	0,00
JP3793500004	HIMARAYA CO LTD	2 003,000	2 111 162	JPY	0,00
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	70 922,000	76 312 072	JPY	0,05
JP3792100004	HINOKIYA GROUP CO LTD	1 664,000	3 818 880	JPY	0,00
JP3783200003	HIOKI E.E. CORPORATION	2 688,000	21 315 840	JPY	0,01
JP3795080005	HIRAKAWA HEWTECH	3 069,000	3 799 422	JPY	0,00
JP3796000002	HIRAMATSU	10 243,000	2 171 516	JPY	0,00
JP3795300007	HIRATA CORP	2 684,000	18 546 440	JPY	0,01
JP3796150005	HIROGIN HOLDINGS INC	82 575,000	51 774 525	JPY	0,03
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	8 704,000	165 288 960	JPY	0,11
JP3796200008	HIROSHIMA GAS CO LTD	11 677,000	4 367 198	JPY	0,00
JP3160740001	HIS	12 031,000	30 787 329	JPY	0,02
JP3784200002	HISAKA WORKS	6 941,000	5 858 204	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACEUTICAL CO	16 531,000	63 974 970	JPY	0,04
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	26 549,000	96 240 125	JPY	0,06
JP3788600009	HITACHI LTD	273 022,000	1 789 386 188	JPY	1,16
JP3786200000	HITACHI METALS LTD	52 882,000	114 066 474	JPY	0,07
JP3791200003	HITACHI TRANSPORT SYSTEM	11 109,000	49 768 320	JPY	0,03
JP3789000001	HITACHI ZOSEN	45 015,000	40 063 350	JPY	0,03
JP3791990009	HITO COMMUNICATIONS HOLDINGS INC	1 229,000	2 697 655	JPY	0,00
JP3837400005	HOCHIKI CORPORATION	4 104,000	5 134 104	JPY	0,00
JP3852600000	HODOGAYA CHEMICAL	1 677,000	8 116 680	JPY	0,01
JP3840800001	HOGY MEDICAL	7 530,000	23 455 950	JPY	0,02
JP3839400003	HOHSUI CORP	431,000	398 675	JPY	0,00
JP3850200001	HOKKAIDO ELECTRIC POWER CO INC	53 124,000	25 127 652	JPY	0,02
JP3847000001	HOKKAIDO GAS CO LTD	3 068,000	4 681 768	JPY	0,00
JP3846600009	HOKKAN HOLDINGS	2 874,000	4 348 362	JPY	0,00
JP3851000004	HOKKO CHEMICAL INDUSTRIES CO LTD	5 260,000	5 254 740	JPY	0,00
JP3851600001	HOKKOKU FINANCILA HOLDINGS LTD	5 220,000	10 361 700	JPY	0,01
JP3841400009	HOKUETSU INDUSTRIES CO LTD	5 894,000	5 705 392	JPY	0,00
JP3841800000	HOKUETSU PAPER MILLS LTD	39 811,000	29 858 250	JPY	0,02
JP3842400008	HOKUHOKU FINANCIAL	37 288,000	30 427 008	JPY	0,02
JP3844600001	HOKURIKU ELECTRIC INDUSTRY	2 164,000	2 237 576	JPY	0,00
JP3845400005	HOKURIKU ELECTRIC POWER CO INC	51 942,000	28 152 564	JPY	0,02
JP3845000003	HOKURIKU ELECTRICAL CONSTRUCTION CO LTD	3 100,000	3 270 500	JPY	0,00
JP3845670003	HOKURYO CO LTD	1 216,000	931 456	JPY	0,00
JP3843000005	HOKUSHIN CO LTD	3 508,000	648 980	JPY	0,00
JP3843250006	HOKUTO	6 497,000	12 779 599	JPY	0,01
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	447 081,000	1 497 274 269	JPY	0,97
JP3854650003	HONDA TSUSHIN KOGYO CO LTD	4 420,000	2 011 100	JPY	0,00
JP3770080004	HONEYS HOLDINGS	4 388,000	4 607 400	JPY	0,00
JP3802060008	HOOSIERS HOLDINGS	9 152,000	6 415 552	JPY	0,00
JP3853000002	HORIBA LTD	10 448,000	77 733 120	JPY	0,05

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3845770001	HOSHIZAKI CORP	16 556,000	158 275 360	JPY	0,10
JP3845800006	HOSIDEN CORP	14 867,000	17 795 799	JPY	0,01
JP3846000002	HOSOKAWA MICRON	4 044,000	12 698 160	JPY	0,01
JP3851950000	HOTLAND CO LTD	4 175,000	5 686 350	JPY	0,00
JP3765420009	HOUSE DO CO LTD	2 802,000	2 645 088	JPY	0,00
JP3765400001	HOUSE FOODS GROUP	21 347,000	69 697 955	JPY	0,05
JP3765300003	HOUSE OF ROSE	666,000	1 100 898	JPY	0,00
JP3765350008	HOUSECOM CORP	1 000,000	1 288 000	JPY	0,00
JP3840600005	HOWA MACHINERY	3 115,000	2 520 035	JPY	0,00
JP3837800006	HOYA CORP	110 777,000	1 852 745 325	JPY	1,20
JP3770350001	HUB CO LTD	1 740,000	1 291 080	JPY	0,00
JP3360800001	HULIC CO LTD	118 807,000	129 856 051	JPY	0,08
JP3765100007	HURXLEY	2 270,000	1 048 740	JPY	0,00
JP3793800008	HYAKUGO BANK	50 360,000	16 618 800	JPY	0,01
JP3794200000	HYAKUJUSHI BANK LTD	5 992,000	8 826 216	JPY	0,01
JP3765220003	HYPER INC	1 400,000	778 400	JPY	0,00
JP3101100000	I K CO LTD	1 600,000	838 400	JPY	0,00
JP3105180008	I LL INC	3 134,000	5 283 924	JPY	0,00
JP3105010007	I NET CORP	2 866,000	3 785 986	JPY	0,00
JP3100750003	I O DATA DEVICE INC	2 137,000	1 938 259	JPY	0,00
JP3476210004	I PEX INC	2 609,000	5 348 450	JPY	0,00
JP3148800000	IBIDEN CO LTD	27 342,000	186 199 020	JPY	0,12
JP3104960004	IBJ INC SHS	4 454,000	4 859 314	JPY	0,00
JP3142150006	ICHIBANYA CO LTD	3 935,000	18 120 675	JPY	0,01
JP3120010008	ICHIGO INC	62 338,000	21 194 920	JPY	0,01
JP3141200000	ICHIKAWA	767,000	1 042 353	JPY	0,00
JP3141400006	ICHIKEN CO LTD	1 323,000	2 541 483	JPY	0,00
JP3141600001	ICHIKOH INDUSTRIES	6 762,000	3 813 768	JPY	0,00
JP3141300008	ICHIKURA CO LTD	667,000	315 491	JPY	0,00
JP3142200009	ICHIMASA KAMABOKO CO LTD SHS	2 253,000	2 056 989	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3142100001	ICHINEN HOLDINGS CO LTD	5 591,000	7 799 445	JPY	0,01
JP3142300007	ICHIYOSHI SECURIT	11 222,000	7 294 300	JPY	0,00
JP3101400004	ICOM	2 358,000	5 706 360	JPY	0,00
JP3380200000	IDEA CONSULTANTS	1 465,000	2 973 950	JPY	0,00
JP3138800002	IDEC CORP	7 612,000	18 306 860	JPY	0,01
JP3142500002	IDEMITSU KOSAN	63 002,000	196 251 230	JPY	0,13
JP3235700006	IDOM SHS	18 843,000	14 659 854	JPY	0,01
JP3105070001	IFIS JAPAN LTD	1 406,000	968 734	JPY	0,00
JP3148950003	IFUJI SANGYO CO LTD	867,000	839 256	JPY	0,00
JP3134800006	IHI CORP	38 171,000	101 305 834	JPY	0,07
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	46 674,000	130 827 222	JPY	0,08
JP3131200002	IINO KAIUN KAISHA	24 980,000	13 664 060	JPY	0,01
JP3132000005	IKEGAMI TSUSHINKI CO LTD	1 750,000	1 342 250	JPY	0,00
JP3101120008	IKK HOLDINGS	2 670,000	1 802 250	JPY	0,00
JP3142360001	IKKA HOLDINGS CO LTD	1 100,000	635 800	JPY	0,00
JP3802900005	IMAGICA ROBOT HOLDINGS INC	4 685,000	2 717 300	JPY	0,00
JP3149100004	IMASEN ELECTRIC INDUSTRIAL CO	4 927,000	3 493 243	JPY	0,00
JP3105210003	I-MOBILE CO LTD	1 559,000	2 397 742	JPY	0,00
JP3153900000	IMPRESS HOLDING INC	4 589,000	1 216 085	JPY	0,00
JP3149200002	IMURAYA GROUP CO LTD	3 258,000	7 649 784	JPY	0,00
JP3146200005	INABA DENKISANGYO	14 892,000	40 595 592	JPY	0,03
JP3145800003	INABA SEISAKUSHO	3 176,000	4 243 136	JPY	0,00
JP3146000009	INABATA AND CO	13 476,000	22 707 060	JPY	0,01
JP3145200006	INAGEYA CO LTD	6 268,000	8 618 500	JPY	0,01
JP3661950000	INCHIDEN CORP	4 614,000	10 556 832	JPY	0,01
JP3105000008	INES	5 472,000	9 088 992	JPY	0,01
JP3153450006	INFOCOM	5 031,000	10 977 642	JPY	0,01
JP3153480003	INFOMART CORP	59 476,000	66 018 360	JPY	0,04
JP3153600006	INFORMATION DEVELOPMENT CO LTD	3 150,000	2 957 850	JPY	0,00
JP3551530003	INFORMATION SERVICES INTL	8 012,000	31 847 700	JPY	0,02

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3153850007	INFRONEER HOLDING INC	69 698,000	65 794 912	JPY	0,04
JP3147800001	INNOTECH CORP	3 133,000	4 470 791	JPY	0,00
JP3294460005	INPEX CORPORATION	309 334,000	294 485 968	JPY	0,19
JP3152670000	INSOURCE CO LTD	5 220,000	11 875 500	JPY	0,01
JP3152790006	INTAGE HOLDINGS INC	6 964,000	13 370 880	JPY	0,01
JP3153150002	INTELLEX CO LTD	1 233,000	872 964	JPY	0,00
JP3153100007	INTELLIGENT WAVE	3 234,000	1 901 592	JPY	0,00
JP3152720003	INTER ACTION CORP	2 863,000	7 014 350	JPY	0,00
JP3152820001	INTERNET INITIATIVE JAPAN	14 840,000	58 840 600	JPY	0,04
JP3104940006	INTERNETWORKING AND BROADBAND CONSULTING CO LTD	879,000	800 769	JPY	0,00
JP3152870006	INTERWORKS INC	1 509,000	611 145	JPY	0,00
JP3146800002	INUI GLOBAL LOGISTICS CO LTD	3 698,000	8 313 104	JPY	0,01
JP3104910009	IPS INC	1 300,000	2 342 600	JPY	0,00
JP3100640006	IR JAPAN HOLDINGS LTD	2 241,000	23 552 910	JPY	0,02
JP3149800009	IRISO ELECTRONICS	4 762,000	24 762 400	JPY	0,02
JP3105170009	IROM GROUP SHS	1 910,000	3 753 150	JPY	0,00
JP3100700008	ISB CORP	2 602,000	3 226 480	JPY	0,00
JP3139600005	ISEKI	5 222,000	8 574 524	JPY	0,01
JP3894900004	isetan MITSUKHOSHI HOLDINGS LTD	97 879,000	81 239 570	JPY	0,05
JP3136900002	ISHIHARA CHEM	2 728,000	3 999 248	JPY	0,00
JP3136800004	ISHIHARA SANGYO KAISHA LTD	9 995,000	12 523 735	JPY	0,01
JP3134400005	ISHII IRON WORKS CO LTD	844,000	2 532 000	JPY	0,00
JP3135200008	ISHIKAWA SEISAKUSHO LTD	1 415,000	2 061 655	JPY	0,00
JP3136000001	ISHIZUKA GLASS CO LTD	921,000	1 981 992	JPY	0,00
JP3140800008	ISOLITE INSULATING PRODUCTS CO LTD	2 536,000	2 241 824	JPY	0,00
JP3102320003	ISTYLE INC	17 000,000	6 715 000	JPY	0,00
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	178 315,000	272 643 635	JPY	0,18
JP3530000003	ITFOR INC	7 266,000	6 444 942	JPY	0,00
JP3104880004	ITMEDIA INC	1 857,000	4 332 381	JPY	0,00
JP3143000002	ITO EN LTD	17 340,000	131 437 200	JPY	0,09

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3143600009	ITOCHU CORP	391 170,000	1 268 173 140	JPY	0,82
JP3144000001	ITOCHU ENEX	12 335,000	12 372 005	JPY	0,01
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	25 411,000	91 225 490	JPY	0,06
JP3143700007	ITOCHU-SHOKUHIN	1 342,000	7 058 920	JPY	0,00
JP3144500000	ITOHAM YONEKYU SHS	36 720,000	25 446 960	JPY	0,02
JP3142700008	ITOKI CORP	10 455,000	3 784 710	JPY	0,00
JP3149950002	IWAI SECURITIES	5 780,000	7 722 080	JPY	0,01
JP3150100000	IWAKI CO LTD	3 616,000	3 626 848	JPY	0,00
JP3150800005	IWASAKI ELECTRIC	2 048,000	4 280 320	JPY	0,00
JP3151600008	IWATANI CORP	13 378,000	89 632 600	JPY	0,06
JP3150400004	IWATSU ELECTRIC CO LTD	2 495,000	2 238 015	JPY	0,00
JP3149600003	IYO BANK	74 231,000	41 346 667	JPY	0,03
JP3138400001	IZUMI	11 368,000	39 162 760	JPY	0,03
JP3142400005	IZUTSUYA CO LTD	2 858,000	911 702	JPY	0,00
JP3386380004	J FRONT RETAILING	66 747,000	70 151 097	JPY	0,05
JP3386590008	J LEASE CO LTD	1 909,000	4 400 245	JPY	0,00
JP3386130003	JAC RECRUITMENT	4 443,000	9 916 776	JPY	0,01
JP3388600003	JACCS	6 220,000	18 846 600	JPY	0,01
JP3389900006	JAFCO GROUP CO LTD	7 137,000	51 315 030	JPY	0,03
JP3390250003	JALUX INC	1 535,000	2 615 640	JPY	0,00
JP3390000002	JAMCO CORP	3 266,000	3 207 212	JPY	0,00
JP3389400007	JANOME CORPORARTION	5 125,000	3 792 500	JPY	0,00
JP3705200008	JAPAN AIRLINES	131 033,000	321 161 883	JPY	0,21
JP3699400002	JAPAN AIRPORT TERMINAL	19 496,000	109 762 480	JPY	0,07
JP3686150008	JAPAN ASIA INVESTMENT	4 704,000	1 086 624	JPY	0,00
JP3705600009	JAPAN AVIATION ELECTRONICS IND	12 972,000	24 426 276	JPY	0,02
JP3389670005	JAPAN BEST RESCUE	3 672,000	4 208 112	JPY	0,00
JP3697800005	JAPAN CASH MACHINE	6 308,000	5 387 032	JPY	0,00
JP3729600001	JAPAN COMMUNICATIONS INC	49 240,000	9 503 320	JPY	0,01
JP3389660006	JAPAN DISPLAY INC.	193 887,000	6 592 158	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3389510003	JAPAN ELEVATOR SERVICE HOLDINGS CO LTD	15 612,000	38 499 192	JPY	0,02
JP3183200009	JAPAN EXCHANGE	151 267,000	407 437 665	JPY	0,26
JP3389650007	JAPAN FOODS CO LTD	788,000	964 512	JPY	0,00
JP3697400004	JAPAN FOUNDATION ENGINEERING	5 452,000	2 769 616	JPY	0,00
JP3752900005	JAPAN HOST HOLDINGS CO LTD	708 999,000	620 374 125	JPY	0,40
JP3389470000	JAPAN INVESTMENT ADVISER CO LTD	4 300,000	5 336 300	JPY	0,00
JP3754500001	JAPAN LIFELINE CO LTD	18 025,000	22 080 625	JPY	0,01
JP3389680004	JAPAN MATERIAL CO LTD	16 636,000	26 318 152	JPY	0,02
JP3689100000	JAPAN MEDICAL DYNAMIC MARKETINBG INC	3 280,000	7 150 400	JPY	0,00
JP3724600006	JAPAN OIL TRANSPORTATION	627,000	1 651 518	JPY	0,00
JP3421100003	JAPAN PETROLEUM EXPLORATION	10 089,000	20 954 853	JPY	0,01
JP3389640008	JAPAN PILE	8 728,000	4 041 064	JPY	0,00
JP3946750001	JAPAN POST BANK CO LTD	158 646,000	141 036 294	JPY	0,09
JP3233250004	JAPAN POST INSURANCE CO LTD	69 409,000	128 406 650	JPY	0,08
JP3695050009	JAPAN PROPERTY MANAGEMENT CENTER CO LTD	2 691,000	3 102 723	JPY	0,00
JP3694000005	JAPAN PULP & PAPER	2 893,000	11 109 120	JPY	0,01
JP3714400003	JAPAN SECURITIES FINANCE	23 725,000	20 593 300	JPY	0,01
JP3712550007	JAPAN SYSTEM TECH CO LTD	1 067,000	2 370 874	JPY	0,00
JP3726800000	JAPAN TOBACCO INC	305 633,000	683 242 572	JPY	0,44
JP3739600009	JAPAN TRANCITY	11 822,000	7 140 488	JPY	0,00
JP3700800000	JAPAN WOOL TEXTILE	16 808,000	15 261 664	JPY	0,01
JP3388400008	JASTEC CO LTD	3 252,000	4 227 600	JPY	0,00
JP3746800006	JBCC HOLDINGS INC.	3 770,000	6 548 490	JPY	0,00
JP3701000006	JCR PHAEMACEUTICALS	15 980,000	44 728 020	JPY	0,03
JP3166200000	JCU CORPORATION	6 367,000	29 001 685	JPY	0,02
JP3707200006	JDC CORPORATION	17 317,000	10 338 249	JPY	0,01
JP3735000006	JEOL	10 300,000	88 580 000	JPY	0,06
JP3386030005	JFE HOLDINGS	162 519,000	283 270 617	JPY	0,18
JP3667600005	JGC HOLDINGS CORPORATION	59 446,000	63 369 436	JPY	0,04
JP3387970001	JIMOTO HOLDINGS INC.	3 803,000	2 471 950	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3386110005	JINS INC	3 781,000	27 185 390	JPY	0,02
JP3389570007	JK HOLDINGS CO LTD	5 018,000	4 335 552	JPY	0,00
JP3389690003	JM HOLDINGS CO LTD	3 747,000	6 999 396	JPY	0,00
JP3386050003	JMS CO LTD	4 793,000	3 565 992	JPY	0,00
JP3832370005	JNS HOLDINGS INC	2 768,000	1 419 984	JPY	0,00
JP3393400001	JOBAN KOSAN CO LTD	2 216,000	3 204 336	JPY	0,00
JP3840000008	J-OIL MILLS	5 350,000	9 811 900	JPY	0,01
JP3393000009	JOSHIN DENKI	6 421,000	15 192 086	JPY	0,01
JP3392920009	JOYFUL HONDA	16 343,000	25 544 109	JPY	0,02
JP3735300000	JP ELECTR MATERIALS	2 384,000	4 562 976	JPY	0,00
JP3386190007	JP HOLDINGS INC	15 476,000	3 915 428	JPY	0,00
JP3706600008	JP PURE CHEMICAL	1 518,000	4 271 652	JPY	0,00
JP3386630002	J.S.B. CO LTD REIT	1 148,000	3 292 464	JPY	0,00
JP3386000008	JSP	3 334,000	5 107 688	JPY	0,00
JP3385980002	JSR CORP	55 827,000	229 448 970	JPY	0,15
JP3386660009	JTEC CORP	600,000	1 270 800	JPY	0,00
JP3292200007	JTEKT CORPORATION	54 419,000	54 582 257	JPY	0,04
JP3390400004	JUKI	7 890,000	6 690 720	JPY	0,00
JP3392650002	JUROKU FINANCIAL GROUP INC	7 022,000	14 528 518	JPY	0,01
JP3388450003	JUSTSYSTEM CORP.	7 915,000	46 381 900	JPY	0,03
JP3390360000	JUTEC HOLDINGS CORP	1 240,000	1 485 520	JPY	0,00
JP3386410009	JVCKENWOOD CORPORATION REGISTERED SHS	49 115,000	9 626 540	JPY	0,01
JP3835670005	KADA GLOBAL HOLDINGS INC	3 461,000	1 173 279	JPY	0,00
JP3214350005	KADOKAWA CORPORATION	14 415,000	86 922 450	JPY	0,06
JP3214400008	KADOYA SEASAME MILLS INC	605,000	2 435 125	JPY	0,00
JP3206200002	KAGA ELECTRONICS	5 018,000	15 681 250	JPY	0,01
JP3208200000	KAGOME	21 623,000	62 490 470	JPY	0,04
JP3210200006	KAJIMA CORP	130 454,000	182 635 600	JPY	0,12
JP3206000006	KAKAKU.COM	40 048,000	150 780 720	JPY	0,10
JP3207000005	KAKEN PHARMACEUTICAL	9 760,000	43 822 400	JPY	0,03

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3206500005	KAKIYASU HONTEN CO LTD	2 000,000	5 338 000	JPY	0,00
JP3218950008	KAMAKURA SHINSHO LTD	5 491,000	5 035 247	JPY	0,00
JP3219800004	KAMEDA SEIKA	3 247,000	14 465 385	JPY	0,01
JP3219400003	KAMEI CORP	7 296,000	8 434 176	JPY	0,01
JP3219000001	KAMIGUMI CO LTD	29 586,000	67 663 182	JPY	0,04
JP3215000005	KANADEN	4 508,000	4 625 208	JPY	0,00
JP3214600003	KANAGAWA CHUO KOTSU	1 297,000	4 520 045	JPY	0,00
JP3215100003	KANAMIC NETWORK CO LTD	5 903,000	3 571 315	JPY	0,00
JP3215200001	KANAMOTO	9 543,000	23 227 662	JPY	0,02
JP3230600003	KANDENKO	28 983,000	25 563 006	JPY	0,02
JP3215800008	KANEKA CORP	14 403,000	62 869 095	JPY	0,04
JP3216200000	KANEKO SEEDS CO LTD	2 373,000	3 564 246	JPY	0,00
JP3217100001	KANEMATSU	22 351,000	29 503 320	JPY	0,02
JP3217200009	KANEMATSU ELECTRONICS LTD	3 048,000	11 323 320	JPY	0,01
JP3217600000	KANEMATSU SUSTECH SHS	356,000	644 004	JPY	0,00
JP3228600007	KANSAI ELECTRIC POWER CO INC	215 131,000	225 457 288	JPY	0,15
JP3229400001	KANSAI PAINT	62 519,000	164 612 527	JPY	0,11
JP3227900002	KANSAI SUPER MARKET LTD SHS	4 211,000	7 781 928	JPY	0,01
JP3232600001	KANTO DENKA KOGYO	13 238,000	13 860 186	JPY	0,01
JP3205800000	KAO CORP	125 618,000	807 849 358	JPY	0,52
JP3212400000	KAPPA CREATE CO LTD	7 832,000	10 839 488	JPY	0,01
JP3208600001	KASAI KOGYO	7 680,000	2 580 480	JPY	0,00
JP3211800002	KATAKURA AND CO-OP AGRI CORP SHS	1 469,000	1 736 358	JPY	0,00
JP3211400001	KATAKURA INDUSTRIES	6 256,000	10 810 368	JPY	0,01
JP3932950003	KATITAS CO LTD	13 848,000	57 399 960	JPY	0,04
JP3213300001	KATO SANGYO	8 112,000	25 998 960	JPY	0,02
JP3213800000	KATO WORKS	3 121,000	2 615 398	JPY	0,00
JP3226300006	KAWADA TECHNOLOGIES INC	1 118,000	4 399 330	JPY	0,00
JP3221400009	KAWAI MUSICAL INSTRUMENTS MANU	1 601,000	5 619 510	JPY	0,00
JP3226800005	KAWANISHI WAREHOUSE CO LTD	963,000	1 128 636	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY INDUSTRIES	44 408,000	102 404 848	JPY	0,07
JP3223800008	KAWASAKI KISEN KAISHA LTD	16 520,000	90 529 600	JPY	0,06
JP3225500002	KAWASHO GECOSS	3 852,000	3 312 720	JPY	0,00
JP3225900004	KAWATA MFG CO LTD	1 485,000	1 421 145	JPY	0,00
JP3496400007	KDDI CORP	406 419,000	1 433 846 232	JPY	0,93
JP3236320002	KEEPER TECHNICAL LABORATORY CO	3 472,000	11 353 440	JPY	0,01
JP3279400000	KEIHAN HOLDINGS CO LTD	23 908,000	71 437 104	JPY	0,05
JP3279000008	KEIHANSHIN REAL ESTATE	9 629,000	13 663 551	JPY	0,01
JP3279800001	KEIHIN CO LTD	1 010,000	1 410 970	JPY	0,00
JP3280200001	KEIHIN ELEC EXP RAILWAY	72 916,000	93 478 312	JPY	0,06
JP3277800003	KEIO CORP	31 684,000	181 866 160	JPY	0,12
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	42 522,000	155 417 910	JPY	0,10
JP3281610000	KEIWA INCORPORATED	1 400,000	6 594 000	JPY	0,00
JP3277400002	KEIYO	10 361,000	8 589 269	JPY	0,01
JP3281600001	KEIYO BANK LTD	23 845,000	10 563 335	JPY	0,01
JP3281850002	KENKO MAYONNAISE CO LTD	3 510,000	5 359 770	JPY	0,00
JP3244800003	KEWPIE CORP	31 689,000	79 064 055	JPY	0,05
JP3236300004	KEY COFFEE	5 551,000	12 373 179	JPY	0,01
JP3236200006	KEYENCE CORP	51 458,000	3 525 387 580	JPY	2,28
JP3277040006	KH NEOCHEM CO LTD	9 219,000	26 937 918	JPY	0,02
JP3241500002	KIBUN FOODS INC	3 300,000	3 976 500	JPY	0,00
JP3240300008	KICHIRI & CO LTD	1 448,000	923 824	JPY	0,00
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	40 999,000	382 110 680	JPY	0,25
JP3242600009	KIMOTO	8 699,000	2 018 168	JPY	0,00
JP3242000002	KIMURA CHEM PLANTS	4 696,000	3 578 352	JPY	0,00
JP3242500001	KIMURA UNITY	1 398,000	1 898 484	JPY	0,00
JP3242400004	KIMURATAN CORPORATION	31 070,000	683 540	JPY	0,00
JP3263000006	KINDEN	36 178,000	67 508 148	JPY	0,04
JP3261200004	KING	2 969,000	1 603 260	JPY	0,00
JP3262000007	KING JIM	4 596,000	4 007 712	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3260400001	KINKI NIPPON TOURIST	2 914,000	4 878 036	JPY	0,00
JP3258800006	KINKI SHARYO	930,000	997 890	JPY	0,00
JP3250800004	KINTETSU DEPT STORE CO LTD	2 182,000	5 551 008	JPY	0,00
JP3260800002	KINTETSU GROUP HOLDINGSS CO LTD	53 750,000	192 156 250	JPY	0,12
JP3262900008	KINTETSU WORLD EXPRESS	10 185,000	27 743 940	JPY	0,02
JP3258000003	KIRIN HOLDINGS CO LTD	209 473,000	414 966 013	JPY	0,27
JP3237000009	KISOJI	7 271,000	15 552 669	JPY	0,01
JP3240600001	KISSEI PHARMA	10 080,000	22 952 160	JPY	0,01
JP3277620005	KI-STAR REAL ESTATE CO LTD	1 765,000	11 190 100	JPY	0,01
JP3237200005	KITAGAWA CORPORATION	2 584,000	4 038 792	JPY	0,00
JP3237400001	KITAKEI	1 431,000	1 443 879	JPY	0,00
JP3238200004	KITA-NIPPON BANK	1 698,000	2 589 450	JPY	0,00
JP3240000004	KITANO CONSTRUCTION	1 091,000	2 358 742	JPY	0,00
JP3240100002	KITANOTATSUJIN CORPORATION	19 888,000	8 233 632	JPY	0,01
JP3237600006	KITAZAWA SANGYO CO LTD	3 787,000	950 537	JPY	0,00
JP3240800007	KITO CORP	4 777,000	7 514 221	JPY	0,00
JP3240700009	KITZ	19 097,000	14 513 720	JPY	0,01
JP3248000006	KIYO BANK	19 802,000	29 584 188	JPY	0,02
JP3268870007	KLAB INC	10 165,000	6 444 610	JPY	0,00
JP3277020008	K&O ENERGY GROUP	3 744,000	6 110 208	JPY	0,00
JP3283400004	KOA	7 836,000	12 020 424	JPY	0,01
JP3283420002	KOA SHOJI HOLDINGS CO LTD	4 200,000	2 788 800	JPY	0,00
JP3285800003	KOATSU GAS KOGYO	8 784,000	6 737 328	JPY	0,00
JP3301100008	KOBAYASHI PHARM	15 888,000	144 739 680	JPY	0,09
JP3301300004	KOBAYASHI YOKO CO LTD	1 559,000	399 104	JPY	0,00
JP3291200008	KOBE BUSSAN CO LTD	43 460,000	170 145 900	JPY	0,11
JP3290600000	KOBE ELECTRIC RAILWAY CO LTD	1 249,000	4 290 315	JPY	0,00
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	102 744,000	68 838 480	JPY	0,04
JP3283460008	KOEI HOLDINGS	14 769,000	77 980 320	JPY	0,05
JP3286400001	KOGI CORP	808,000	879 104	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3283750002	KOHNAN SHOJI	7 942,000	28 233 810	JPY	0,02
JP3288900008	KOHSOKU GORP	2 939,000	4 743 546	JPY	0,00
JP3284600008	KOITO MFG	34 011,000	219 030 840	JPY	0,14
JP3297380002	KOJIMA	9 659,000	5 650 515	JPY	0,00
JP3293350009	KOKUSAI PULP PAPER CO LTD	11 903,000	4 404 110	JPY	0,00
JP3297000006	KOKUYO	27 212,000	47 022 336	JPY	0,03
JP3302600006	KOMAIHALTEC INC	1 124,000	1 833 244	JPY	0,00
JP3304200003	KOMATSU LTD	257 268,000	763 185 522	JPY	0,49
JP3304600004	KOMATSU MATERE CO LTD	9 084,000	8 257 356	JPY	0,01
JP3303200004	KOMATSU WALL INDUSTRIAL	1 684,000	3 266 960	JPY	0,00
JP3305580007	KOMEDA HOLDINGS CO LTD	12 204,000	25 176 852	JPY	0,02
JP3305600003	KOMERI	8 603,000	22 625 890	JPY	0,01
JP3305800009	KOMORI	14 405,000	10 688 510	JPY	0,01
JP3300000001	KONAKA	6 614,000	2 195 848	JPY	0,00
JP3300200007	KONAMI HOLDINGS CORP	20 263,000	126 846 380	JPY	0,08
JP3306050000	KONDOTEC INC	4 310,000	4 210 870	JPY	0,00
JP3300600008	KONICA MINOLTA HOLDINGS	115 165,000	64 722 730	JPY	0,04
JP3300800004	KONISHI	9 280,000	16 379 200	JPY	0,01
JP3288970001	KONOIKE TRANSPORT	8 996,000	11 164 036	JPY	0,01
JP3287700003	KOSAIDO HOLDINGS CO LTD	3 932,000	3 884 816	JPY	0,00
JP3283650004	KOSE CORP	10 658,000	140 579 020	JPY	0,09
JP3283670002	KOSE RE CO LTD	1 601,000	1 069 468	JPY	0,00
JP3288800000	KOSEI SECURITIES CO LTD	1 302,000	713 496	JPY	0,00
JP3297360004	KOSHIDAKA	14 511,000	10 114 167	JPY	0,01
JP3299600001	KOTOBUKI SPIRITS CO LTD	5 475,000	41 610 000	JPY	0,03
JP3292400003	KOURAKUEN HOLDINGS CORP	3 554,000	5 227 934	JPY	0,00
JP3272400007	KROSAKI HARIMA	995,000	4 676 500	JPY	0,00
JP3277150003	K'S HOLDING SHS	47 570,000	55 847 180	JPY	0,04
JP3277300004	KU HOLDINGS	2 940,000	3 134 040	JPY	0,00
JP3266400005	KUBOTA CORPORATION	277 022,000	671 085 795	JPY	0,43

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3266600000	KUBOTEK CORP	1 487,000	438 665	JPY	0,00
JP3266800006	KUMAGAI GUMI	8 235,000	23 189 760	JPY	0,02
JP3267600009	KUMIAI CHEMICAL INDUSTRY	21 155,000	17 918 285	JPY	0,01
JP3266200009	KUNIMINE INDUSTRIES	1 780,000	1 990 040	JPY	0,00
JP3268200007	KURA SUSHI RG	5 884,000	21 623 700	JPY	0,01
JP3268800004	KURABO INDUSTRIES	4 766,000	9 022 038	JPY	0,01
JP3269600007	KURARAY	81 356,000	83 796 680	JPY	0,05
JP3267800005	KURAUDIA HOLDINGS CO LTD	1 330,000	381 710	JPY	0,00
JP3271600003	KUREHA CORP	4 799,000	35 416 620	JPY	0,02
JP3270800000	KURIMOTO	2 559,000	4 155 816	JPY	0,00
JP3270000007	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	30 711,000	171 981 600	JPY	0,11
JP3272780002	KUROTANI CORP	1 530,000	1 032 750	JPY	0,00
JP3266180003	KUSHIKATSU TANAKA HOLDINGS CO	1 529,000	3 336 278	JPY	0,00
JP3266190002	KUSURI NO AOKI HOLDINGS	5 510,000	41 710 700	JPY	0,03
JP3273200000	KUWAZAWA HOLDINGS CORPORATION	2 034,000	1 362 780	JPY	0,00
JP3220200004	KYB CORP	6 344,000	19 285 760	JPY	0,01
JP3249600002	KYOCERA CORP	79 943,000	532 020 665	JPY	0,34
JP3252800002	KYODO PRINTING CO LTD	1 703,000	4 448 236	JPY	0,00
JP3247200003	KYOEI SANGYO CO LTD	658,000	1 025 164	JPY	0,00
JP3247400009	KYOEI STEEL	6 364,000	8 935 056	JPY	0,01
JP3247600004	KYOEI TANKER	918,000	933 606	JPY	0,00
JP3257000004	KYOKUTO BOEKI KAISHA	1 572,000	4 096 632	JPY	0,00
JP3256900006	KYOKUTO KAIHATSU	9 801,000	15 230 754	JPY	0,01
JP3256970009	KYOKUTO SECURITIES	7 513,000	5 717 393	JPY	0,00
JP3257200000	KYOKUYO	2 538,000	7 740 900	JPY	0,01
JP3247090008	KYORIN	12 496,000	21 818 016	JPY	0,01
JP3253900009	KYORITSU MAINTENANCE	8 976,000	38 237 760	JPY	0,02
JP3253700003	KYORITSU PRINTING CO LTD	9 518,000	1 608 542	JPY	0,00
JP3248800009	KYOSAN ELECTRIC MANUFACTURING	12 163,000	5 826 077	JPY	0,00
JP3255200002	KYOWA ELECTRONIC INSTRUMENTS CO LTD	5 478,000	2 229 546	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3256000005	KYOWA HAKKO KIRIN	66 601,000	249 087 740	JPY	0,16
JP3256400007	KYOWA LEATHER CLOTH	3 064,000	2 089 648	JPY	0,00
JP3254190006	KYOWA MEDICAL HOLDINGS CO LT	3 185,000	2 837 835	JPY	0,00
JP3247050002	KYUDENKO CORP	12 513,000	45 171 930	JPY	0,03
JP3246400000	KYUSHU ELECTRIC POWER CO INC	125 423,000	100 714 669	JPY	0,07
JP3246500007	KYUSHU FINANCIAL GROUP INC	114 358,000	43 799 114	JPY	0,03
JP3247000007	KYUSHU LEASING SERVICES CO LTD	2 772,000	1 677 060	JPY	0,00
JP3247010006	KYUSHU RAILWAY COMPANY	41 631,000	105 992 526	JPY	0,07
JP3244700005	KYUSO RYUTSU SYSTEM CORP	1 305,000	2 593 035	JPY	0,00
JP3967250006	LACTO JAPAN CO LTD	1 924,000	5 146 700	JPY	0,00
JP3968800007	LAND	304 853,000	3 353 383	JPY	0,00
JP3968850002	LAND BUISINESS CO LTD	2 398,000	661 848	JPY	0,00
JP3979200007	LASERTEC	24 952,000	624 548 560	JPY	0,40
JP3982100004	LAWSON INC	14 170,000	78 076 700	JPY	0,05
JP3410800001	LEC INC.	6 695,000	6 962 800	JPY	0,00
JP3979550005	LECIIP HOLDINGS CORPORATION	2 277,000	1 361 646	JPY	0,00
JP3980300002	LEGS CO LTD	1 102,000	1 785 240	JPY	0,00
JP3167500002	LEOPALACE21 REIT	46 438,000	11 377 310	JPY	0,01
JP3966600003	LIFE	5 228,000	19 526 580	JPY	0,01
JP3758140002	LIFULL CO LTD	16 529,000	5 900 853	JPY	0,00
JP3386120004	LIKE CO LTD	1 480,000	2 628 480	JPY	0,00
JP3974530002	LINICAL	3 072,000	2 460 672	JPY	0,00
JP3977020001	LINK AND MOTIVATION INC	11 942,000	14 342 342	JPY	0,01
JP3977060007	LINK U INC	1 000,000	1 250 000	JPY	0,00
JP3977200009	LINTEC	12 140,000	30 859 880	JPY	0,02
JP3965400009	LION CORP	68 562,000	129 924 990	JPY	0,08
JP3974470001	LITALICO INC	4 410,000	15 104 250	JPY	0,01
JP3974740007	LIVESENSE	2 980,000	712 220	JPY	0,00
JP3626800001	LIXIL CORPORATION	88 452,000	258 633 648	JPY	0,17
JP3981000007	LOOK	1 747,000	2 409 113	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3167710007	LTS INC	700,000	2 257 500	JPY	0,00
JP3968000004	LUCKLAND CO LTD SHS	1 557,000	4 571 352	JPY	0,00
JP3167320005	M AND A CAPITAL PARTNERS CO LTD	4 450,000	28 524 500	JPY	0,02
JP3167310006	M UP HOLDINGS INC	1 468,000	5 703 180	JPY	0,00
JP3435750009	M3 INC	95 690,000	641 888 520	JPY	0,42
JP3870000001	MABUCHI MOTOR	13 296,000	52 120 320	JPY	0,03
JP3862960006	MACNICA FUJI ELECT	13 291,000	35 500 261	JPY	0,02
JP3863030007	MACROMILL INC	11 409,000	9 172 836	JPY	0,01
JP3861250003	MAEDA KOSEN	6 290,000	20 725 550	JPY	0,01
JP3860400005	MAEZAWA IND	3 377,000	2 242 328	JPY	0,00
JP3860250004	MAEZAWA KASEI INDUSTRIES	3 580,000	4 611 040	JPY	0,00
JP3860300007	MAEZAWA KYUSO IND	3 924,000	4 159 440	JPY	0,00
JP3860280001	MAINICHI COMNET CO LTD	1 858,000	1 432 518	JPY	0,00
JP3862800004	MAKINO MILLING MACHINE	6 608,000	27 059 760	JPY	0,02
JP3862400003	MAKITA	74 074,000	389 851 462	JPY	0,25
JP3869980007	MANAGEMENT SOLUTIONS CO LTD	2 700,000	9 180 000	JPY	0,01
JP3879400004	MANDOM CORP	11 925,000	19 723 950	JPY	0,01
JP3869920003	MANI INC	22 617,000	43 876 980	JPY	0,03
JP3875000006	MARCHE CORP	1 431,000	679 725	JPY	0,00
JP3860190002	MARKETENTERPRISE CO LTD	400,000	296 800	JPY	0,00
JP3860210008	MARKLINES CO LTD	2 808,000	9 041 760	JPY	0,01
JP3860220007	MARS ENGINEERING	3 609,000	5 969 286	JPY	0,00
JP3878000003	MARUBENI CONSTRUCTION MATERIAL LEASE CO LTD	530,000	961 420	JPY	0,00
JP3877600001	MARUBENI CORP	551 538,000	530 138 326	JPY	0,34
JP3877500003	MARUBUN	4 914,000	3 926 286	JPY	0,00
JP3876400007	MARUDAI FOOD	5 613,000	9 502 809	JPY	0,01
JP3876600002	MARUHA NICHIRO	12 044,000	30 928 992	JPY	0,02
JP3870400003	MARUI GROUP CO LTD	47 358,000	105 560 982	JPY	0,07
JP3871200006	MARUICHI STEEL TUBE	18 257,000	47 194 345	JPY	0,03
JP3878150006	MARUMAE CO LTD	2 340,000	5 169 060	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP387480000	MARUSAN SECURITIES	16 592,000	9 938 608	JPY	0,01
JP3879250003	MARUWA	2 011,000	25 559 810	JPY	0,02
JP3879170003	MARUWA UNYU KIKAN CO. LTD.	11 332,000	18 040 544	JPY	0,01
JP3871600007	MARUWN CORP	3 082,000	835 222	JPY	0,00
JP3878800006	MARUYAMA MFG CO INC	1 108,000	1 687 484	JPY	0,00
JP3876000005	MARUZEN SHOWA UNYU	4 345,000	15 077 150	JPY	0,01
JP3860230006	MARVELOUS AQL INC	8 777,000	6 336 994	JPY	0,00
JP3167330004	MATCHING SERVICE JAPAN CO LTD	2 237,000	2 232 526	JPY	0,00
JP3868500004	MATSUDA SANGYO CO LTD	4 069,000	13 793 910	JPY	0,01
JP3863600007	MATSUI CONSTRUCTION CO LTD	7 022,000	5 196 280	JPY	0,00
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	27 395,000	22 381 715	JPY	0,01
JP3869010003	MATSUKIYOCOCOKARA CO	31 636,000	159 129 080	JPY	0,10
JP3863900001	MATSUOKA CORP	1 819,000	2 490 211	JPY	0,00
JP3869200000	MATSUYA CO	12 174,000	13 208 790	JPY	0,01
JP3869800007	MATSUYA FOODS	2 717,000	9 889 880	JPY	0,01
JP3864800002	MAX	7 633,000	13 815 730	JPY	0,01
JP3791800000	MAXELL LTD	11 300,000	15 447 100	JPY	0,01
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	178 175,000	181 560 325	JPY	0,12
JP3117700009	MEBUKI FIN GRP SHS	290 968,000	67 795 544	JPY	0,04
JP3920890005	MEC CO	4 289,000	13 381 680	JPY	0,01
JP3921230003	MEDIA DO HOLDINGS CO LTD	2 173,000	9 256 980	JPY	0,01
JP3921250001	MEDICAL DATA VISION CO LTD	7 021,000	10 271 723	JPY	0,01
JP3920940008	MEDICAL SYS NETWORK CO LTD	4 884,000	3 594 624	JPY	0,00
JP3268950007	MEDICEO PALTAC HOLDINGS	56 047,000	115 176 585	JPY	0,07
JP3921240002	MEDPEER INC	4 200,000	14 280 000	JPY	0,01
JP3920860008	MEGACHIPS	5 649,000	20 279 910	JPY	0,01
JP3947800003	MEGMILK SNOW BRAND CO LTD	13 756,000	30 331 980	JPY	0,02
JP3919800007	MEIDENSHA	9 638,000	23 044 458	JPY	0,01
JP3920400003	MEIHO FACILITY WORKS LTD	2 500,000	2 280 000	JPY	0,00
JP3917600003	MEIJI ELECTRIC INDUSTRIES CO LTD	1 908,000	2 552 904	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP391800005	MEIJI HOLDINGS CO LTD	37 702,000	271 077 380	JPY	0,18
JP391620003	MEIJI SHIPPING	5 760,000	4 550 400	JPY	0,00
JP3915350007	MEIKO ELECTRONICS	4 300,000	13 523 500	JPY	0,01
JP3916100005	MEIKO NETWORK JAPAN	6 403,000	3 636 904	JPY	0,00
JP3918200001	MEISEI INDUSTRIAL	11 510,000	7 792 270	JPY	0,01
JP3919200000	MEITEC	6 537,000	44 582 340	JPY	0,03
JP3920200007	MEITO SANGYO	2 467,000	4 295 047	JPY	0,00
JP3920600008	MEIWA	5 119,000	4 233 413	JPY	0,00
JP3920850009	MEIWA ESTATE	2 590,000	1 592 850	JPY	0,00
JP3920800004	MEIWA INDUSTRY	842,000	843 684	JPY	0,00
JP3921080002	MELCO HOLDINGS	1 990,000	9 343 050	JPY	0,01
JP3921700005	MEMBERS CO LTD	1 573,000	5 434 715	JPY	0,00
JP3921270009	MENICON CO LTD	17 558,000	75 148 240	JPY	0,05
JP3860160005	MERCURIA HOLDINGS CO LTD RG	1 905,000	1 403 985	JPY	0,00
JP3921260000	METAWATER CO LTD	6 338,000	12 187 974	JPY	0,01
JP3888000001	MICHINOKU BANK	3 601,000	3 154 476	JPY	0,00
JP3750400008	MICRONICS JAPAN	9 916,000	14 903 748	JPY	0,01
JP3887800005	MIDAC HOLDINGS CO LTD	2 400,000	12 960 000	JPY	0,01
JP3332510001	MIE KOTSU GROUP HOLDINGS INC	11 348,000	5 639 956	JPY	0,00
JP3882800000	MIKUNI	7 212,000	2 271 780	JPY	0,00
JP3910650005	MILBON	6 988,000	47 518 400	JPY	0,03
JP3907150001	MIMAKI ENGINEERING CO LTD	5 048,000	4 684 544	JPY	0,00
JP3907200004	MIMASU SEMICONDUCTOR INDUSTRY	4 373,000	10 884 397	JPY	0,01
JP3906000009	MINEBEA MITSUMI INC	97 906,000	281 479 750	JPY	0,18
JP3905950006	MINISTOP	4 132,000	5 731 084	JPY	0,00
JP3910570005	MIRAIAL	1 763,000	2 778 488	JPY	0,00
JP3910620008	MIRAIT	26 721,000	58 331 943	JPY	0,04
JP3910600000	MIRAY INDUSTRY CO LTD	2 066,000	3 491 540	JPY	0,00
JP3910700008	MIROKU JYOHO SERVICE CO LTD	5 476,000	9 818 468	JPY	0,01
JP3883750006	MISAWA & CO LTD	1 176,000	787 920	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3885400006	MISUMI	70 180,000	334 056 800	JPY	0,22
JP3886200009	MITACHI CO LTD	1 528,000	1 543 280	JPY	0,00
JP3886600000	MITANI SANGYO CO LTD	7 360,000	2 804 160	JPY	0,00
JP3887600009	MITANI SEKISAN CO LTD	2 673,000	19 325 790	JPY	0,01
JP3905400002	MITO SECURITIES	14 970,000	4 416 150	JPY	0,00
JP3895200008	MITSUBA CORP	10 469,000	6 647 815	JPY	0,00
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMICAL HOLDINGS	371 786,000	350 482 662	JPY	0,23
JP3898400001	MITSUBISHI CORPORATION	419 316,000	1 514 569 392	JPY	0,98
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	567 813,000	865 914 825	JPY	0,56
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE CO LTD REIT	367 929,000	635 781 312	JPY	0,41
JP3896800004	MITSUBISHI GAS CHEMICAL CO INC	55 727,000	127 782 011	JPY	0,08
JP3499800005	MITSUBISHI HC CAPITAL INC	193 665,000	110 389 050	JPY	0,07
JP3900000005	MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	89 231,000	259 572 979	JPY	0,17
JP3896000001	MITSUBISHI KAKOKI	1 801,000	4 223 345	JPY	0,00
JP3902000003	MITSUBISHI LOGISTICS CORP	18 614,000	59 192 520	JPY	0,04
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIALS CORP	37 103,000	81 849 218	JPY	0,05
JP3899800001	MITSUBISHI MOTORS	210 195,000	76 300 785	JPY	0,05
JP3901200000	MITSUBISHI PAPER MILLS LTD	7 919,000	2 842 921	JPY	0,00
JP3895600009	MITSUBISHI PENCIL	9 301,000	12 686 564	JPY	0,01
JP3902200009	MITSUBISHI RI	2 425,000	10 282 000	JPY	0,01
JP3900800008	MITSUBISHI STEEL MFG.CO LTD	4 144,000	4 769 744	JPY	0,00
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	3 593 780,000	2 237 128 050	JPY	1,45
JP3904000001	MITSUBOSHI BELTING	6 874,000	13 871 732	JPY	0,01
JP3893600001	MITSUMI & CO LTD	446 199,000	1 156 547 808	JPY	0,75
JP3888300005	MITSUMI CHEMICALS INC	48 014,000	162 287 320	JPY	0,11
JP3890400009	MITSUMI DM SUGAR HOLDINGS CO LTD	4 476,000	9 054 948	JPY	0,01
JP3891600003	MITSUMI E AND S HOLDINGS CO	21 964,000	12 695 192	JPY	0,01
JP3893200000	MITSUMI FUDOSAN CO LTD REIT	255 231,000	663 217 754	JPY	0,43
JP3892400007	MITSUMI HIGH TEC	5 596,000	49 244 800	JPY	0,03
JP3894000003	MITSUMI MATSUSHIMA CO	3 239,000	4 784 003	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3888400003	MITSUI MINING AND SMELTING CO	15 149,000	49 385 740	JPY	0,03
JP3362700001	MITSUI O.S.K.LINES LTD	31 851,000	228 053 160	JPY	0,15
JP3891200002	MITSUI-SOKO	5 705,000	13 013 105	JPY	0,01
JP3904800004	MITSUMURA PRINTING CO LTD	479,000	742 450	JPY	0,00
JP3894400005	MITSUUROKO	8 220,000	11 154 540	JPY	0,01
JP3880800002	MIURA CO	24 251,000	105 855 615	JPY	0,07
JP3882750007	MIXI	13 800,000	35 949 000	JPY	0,02
JP3908700002	MIYAJI ENGINEERING GROUP INC	1 862,000	4 973 402	JPY	0,00
JP3907850006	MIYAKOSHI HLD	2 160,000	2 566 080	JPY	0,00
JP3908000007	MIYAZAKI BANK	3 531,000	7 245 612	JPY	0,00
JP3910400005	MIYOSHI OIL & FAT	2 222,000	2 961 926	JPY	0,00
JP3885780001	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	716 711,000	1 078 650 055	JPY	0,70
JP3286500008	MIZUHO LEASING COMPANY LIMITED	8 646,000	30 390 690	JPY	0,02
JP3905200006	MIZUNO CORP	5 573,000	14 723 866	JPY	0,01
JP3922980002	MOBILE FACTORY INC	1 232,000	1 346 576	JPY	0,00
JP3922800002	MOCHIDA PHARMACEUTICAL	7 867,000	26 039 770	JPY	0,02
JP3888250002	MODEC	6 008,000	11 775 680	JPY	0,01
JP3925800009	MOLITEC STEEL	4 358,000	1 865 224	JPY	0,00
JP3869970008	MONEX GROUP SHS	50 273,000	37 101 474	JPY	0,02
JP3869960009	MONEY FORWARD INC	8 400,000	64 848 000	JPY	0,04
JP3869930002	MONEY PARTNERS	5 981,000	1 465 345	JPY	0,00
JP3922930007	MONOGATARI CORP	2 986,000	21 170 740	JPY	0,01
JP3922950005	MONOTARO CO LTD	70 690,000	182 380 200	JPY	0,12
JP3868850003	MORESCO	2 097,000	2 512 206	JPY	0,00
JP3926400007	MORINAGA	13 349,000	53 662 980	JPY	0,03
JP3926800008	MORINAGA MILK INDUSTRY	10 512,000	70 220 160	JPY	0,05
JP3927450001	MORIROKU HOLDINGS COMPANY LTD	3 010,000	5 872 510	JPY	0,00
JP3925600003	MORITA	9 062,000	12 958 660	JPY	0,01
JP3926200001	MORITO	4 064,000	2 771 648	JPY	0,00
JP3922100007	MORNINGSTAR JAPAN KK	7 900,000	4 092 200	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3927600001	MOROZOFF LTD	944,000	5 040 960	JPY	0,00
JP3752500003	MORTGAGE SERVICE JAPAN LIMITED	2 860,000	3 031 600	JPY	0,00
JP3924000007	MORY INDUSTRIES	1 637,000	4 426 448	JPY	0,00
JP3922400001	MOS FOOD SERVICE	7 941,000	25 172 970	JPY	0,02
JP3885200000	MR MAX HOLDINGS LTD	7 677,000	4 560 138	JPY	0,00
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	125 638,000	463 101 668	JPY	0,30
JP3167340003	MS AND CONSULTING CO LTD	843,000	593 472	JPY	0,00
JP3167480007	MTI	5 437,000	3 952 699	JPY	0,00
JP3912500000	MUGEN ESTATE CO.,LTD	3 462,000	1 696 380	JPY	0,00
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	166 762,000	1 442 991 586	JPY	0,94
JP3912700006	MUSASHI SEIMITSU	12 612,000	26 914 008	JPY	0,02
JP3912800004	MUSASHINO BANK LTD	8 322,000	14 863 092	JPY	0,01
JP3914000009	MUTOH INDUSTRIES	753,000	1 211 577	JPY	0,00
JP3860330004	MYNET INC	1 945,000	1 322 600	JPY	0,00
JP3651210001	NABTESCO CORP	32 011,000	118 120 590	JPY	0,08
JP3651020004	NAC	2 537,000	2 486 260	JPY	0,00
JP3813200007	NACHI-FUJIKOSHI	4 832,000	20 801 760	JPY	0,01
JP3647000003	NAGAILEBEN	7 374,000	17 240 412	JPY	0,01
JP3648300006	NAGANO BANK	1 787,000	1 926 386	JPY	0,00
JP3648350001	NAGANO KEIKI CO LTD	4 135,000	5 412 715	JPY	0,00
JP3647800006	NAGASE	30 710,000	59 024 620	JPY	0,04
JP3648200008	NAGATANIEN	2 756,000	5 743 504	JPY	0,00
JP3648700007	NAGAWA	1 774,000	19 123 720	JPY	0,01
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	44 212,000	83 030 136	JPY	0,05
JP3640800003	NAIGAI CO LTD	2 074,000	671 976	JPY	0,00
JP3641230002	NAIGAI TRANS LINE LTD	2 036,000	4 471 056	JPY	0,00
JP3644400008	NAKABAYASHI CO TLD	5 535,000	3 166 020	JPY	0,00
JP3646100002	NAKAMOTTO PACKS CO LTD	1 443,000	2 513 706	JPY	0,00
JP3646000004	NAKAMURAYA CO LTD	1 336,000	4 996 640	JPY	0,00
JP3643600004	NAKANO CORP	4 236,000	1 448 712	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3646400006	NAKAYAMA STEEL WORKS	7 777,000	3 359 664	JPY	0,00
JP3646600001	NAKAYAMAFUKU CO LTD	3 222,000	1 304 910	JPY	0,00
JP3646800007	NAKAYO TELECOM	1 070,000	1 453 060	JPY	0,00
JP3778630008	NAMCO BANDAI HOLDINGS INC	50 945,000	442 559 215	JPY	0,29
JP3651400008	NAMURA SHIPBUILDING	17 101,000	4 070 038	JPY	0,00
JP3653000004	NANKEI ELECTRIC RAILWAY CO	25 453,000	57 396 515	JPY	0,04
JP3653400006	NANTO BANK LTD	8 201,000	16 082 161	JPY	0,01
JP3653700009	NANYO CORP	1 107,000	2 230 605	JPY	0,00
JP3652010004	NARUMIYA INTERNATIONAL CO LTD	1 100,000	1 254 000	JPY	0,00
JP3651060000	NATORI CO LTD	3 196,000	6 184 260	JPY	0,00
JP3165100003	NC HOLDINGS SHS	1 662,000	2 436 492	JPY	0,00
JP3164740007	NEC CAPITAL SOLUTIONS LTD	2 317,000	4 752 167	JPY	0,00
JP3733000008	NEC CORP	72 119,000	419 732 580	JPY	0,27
JP3733800001	NEC NETWORKS & SYSTEM INTEGRAT	18 437,000	33 721 273	JPY	0,02
JP3654100001	NEEDS WELL INC	1 153,000	831 313	JPY	0,00
JP3758230001	NEOJAPAN INC	1 017,000	1 334 304	JPY	0,00
JP3758220002	NET MARKETING CO LTD	2 676,000	1 431 660	JPY	0,00
JP3758200004	NET ONE SYSTEMS	22 786,000	84 877 850	JPY	0,06
JP3758110005	NETPRICE COM	2 841,000	9 389 505	JPY	0,01
JP3288200003	NETUREN CO	10 821,000	6 579 168	JPY	0,00
JP3382600009	NEW JAPAN CHEMICAL CO LTD	9 184,000	2 847 040	JPY	0,00
JP3758190007	NEXON	125 526,000	242 390 706	JPY	0,16
JP3758210003	NEXTAGE CO LTD	11 247,000	23 382 513	JPY	0,02
JP3758020006	NEXYZ GROUP CORP	1 842,000	1 652 274	JPY	0,00
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	62 454,000	118 162 968	JPY	0,08
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	43 206,000	78 289 272	JPY	0,05
JP3743000006	NH Foods Shs	21 769,000	87 184 845	JPY	0,06
JP3742600004	NHK SPRING	55 949,000	47 948 293	JPY	0,03
JP3666700004	NICCA CHEMICAL CO LTD	1 923,000	1 824 927	JPY	0,00
JP3641300003	NICE CORPORATION	2 220,000	4 204 680	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3660000005	NICHIA STEEL WORKS	8 193,000	2 416 935	JPY	0,00
JP3660400007	NICHIAS CORP	14 328,000	39 874 824	JPY	0,03
JP3662400005	NICHIBAN CO LTD	2 947,000	5 449 003	JPY	0,00
JP3661800007	NICHICON	17 901,000	19 243 575	JPY	0,01
JP3662200009	NICHIHA	7 886,000	25 787 220	JPY	0,02
JP3687200000	NICHIKO PHARMACEUTICAL	16 037,000	13 839 931	JPY	0,01
JP3664400003	NICHIMO CO LTD	845,000	1 613 950	JPY	0,00
JP3665200006	NICHIREI CORP	27 113,000	75 374 140	JPY	0,05
JP3665600007	NICHIREKI CO.LTD	6 669,000	8 996 481	JPY	0,01
JP3734800000	NIDEC CORP	147 224,000	1 850 605 680	JPY	1,20
JP3756200006	NIFCO INC	20 839,000	75 541 375	JPY	0,05
JP3729200000	NIHON CHOUZAI	3 350,000	5 490 650	JPY	0,00
JP3737800007	NIHON DEMPA KOGYO	5 487,000	5 097 423	JPY	0,00
JP3689470007	NIHON ENTERPRISE CO LTD	5 676,000	1 135 200	JPY	0,00
JP3756230003	NIHON FLUSH CO LTD	4 830,000	5 211 570	JPY	0,00
JP3783500006	NIHON HOUSE HOLDINGS CO LTD	12 132,000	4 634 424	JPY	0,00
JP3706800004	NIHON KOHDEN	23 463,000	85 053 375	JPY	0,06
JP3689050007	NIHON M&A CENTRE HOLDINGS INC	89 032,000	310 276 520	JPY	0,20
JP3741800001	NIHON NOHYAKU	10 146,000	5 438 256	JPY	0,00
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	28 083,000	31 789 956	JPY	0,02
JP3749200006	NIHON PLAST CO LTD	4 830,000	3 028 410	JPY	0,00
JP3739000002	NIHON TOKUSHU	4 152,000	4 139 544	JPY	0,00
JP3739700007	NIHON TRIM	1 240,000	4 327 600	JPY	0,00
JP3754200008	NIHON UNISYS LTD	19 337,000	61 685 030	JPY	0,04
JP3752800007	NIHON YAMAMURA	2 395,000	2 081 255	JPY	0,00
JP3657250001	NIITAKA CO LTD	1 141,000	2 576 378	JPY	0,00
JP3667000008	NIKKATO CORP	2 599,000	2 050 611	JPY	0,00
JP3668000007	NIKKISO	17 073,000	17 192 511	JPY	0,01
JP3669200002	NIKKO	8 450,000	5 585 450	JPY	0,00
JP3657400002	NIKON CORP	86 711,000	108 302 039	JPY	0,07

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3756600007	NINTENDO CO LTD	32 533,000	1 633 156 600	JPY	1,06
JP3723000000	NIPPON CORPORATION	16 685,000	27 213 235	JPY	0,02
JP3750200002	NIPPO CORP	14 692,000	59 135 300	JPY	0,04
JP3699500009	NIPPON AIR CONDITIONNING SERVICES CO LTD	5 687,000	4 487 043	JPY	0,00
JP3686140009	NIPPON AQUA CO LTD	3 080,000	1 780 240	JPY	0,00
JP3732600006	NIPPON BEET SUGAR MANUFACTURIN	2 956,000	4 880 356	JPY	0,00
JP3746000003	NIPPON BS	1 933,000	2 141 764	JPY	0,00
JP3690000009	NIPPON CARBIDE INDUSTRIES CO	2 028,000	2 798 640	JPY	0,00
JP3690400001	NIPPON CARBON CO LTD	2 943,000	12 934 485	JPY	0,01
JP3725200004	NIPPON CERAMIC	5 308,000	15 663 908	JPY	0,01
JP3691600005	NIPPON CHEMICAL INDUSTRIAL CO	1 537,000	4 488 040	JPY	0,00
JP3701200002	NIPPON CHEMI-CON	5 720,000	12 195 040	JPY	0,01
JP3701600003	NIPPON CHEMIPHAR CO	631,000	1 368 639	JPY	0,00
JP3728600002	NIPPON CHUTETSUKAN KK	665,000	806 645	JPY	0,00
JP3889610006	NIPPON COKE AND ENGINEERING	47 997,000	7 295 544	JPY	0,00
JP3714200007	NIPPON COMMERCIAL DEVELOPMENT CO LTD REIT	3 509,000	6 063 552	JPY	0,00
JP3708600006	NIPPON CONCEPT CORPORATION	1 666,000	2 903 838	JPY	0,00
JP3708400001	NIPPON CONCRETE INDUSTRIES CO.	12 198,000	3 647 202	JPY	0,00
JP3734600004	NIPPON DENKO	36 213,000	13 290 171	JPY	0,01
JP3736200001	NIPPON DENSETSU KOGYO	9 760,000	17 128 800	JPY	0,01
JP3740800002	NIPPON DRY CHEMICAL CO LTD	1 379,000	2 809 023	JPY	0,00
JP3733400000	NIPPON ELECTRIC GLASS	22 803,000	66 174 306	JPY	0,04
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	18 581,000	132 296 720	JPY	0,09
JP3749000000	NIPPON FELT	3 165,000	1 405 260	JPY	0,00
JP3748600008	NIPPON FILCON	3 884,000	2 124 548	JPY	0,00
JP3720000003	NIPPON FINE CHEMICAL CO LTD	4 054,000	8 667 452	JPY	0,01
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	27 206,000	38 333 254	JPY	0,02
JP3698800004	NIPPON GEAR CO LTD	2 254,000	649 152	JPY	0,00
JP3745800007	NIPPON HUME CORP	5 140,000	3 813 880	JPY	0,00
JP3718600004	NIPPON JOSESUIDO SEKKEI	1 164,000	2 339 640	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3695000004	NIPPON KANZAI CO LTD	5 853,000	16 171 839	JPY	0,01
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	34 407,000	41 253 993	JPY	0,03
JP3698000001	NIPPON KINZOKU	1 465,000	1 599 780	JPY	0,00
JP3703200000	NIPPON KOEI CO LTD	3 151,000	10 870 950	JPY	0,01
JP3709600005	NIPPON KONPO UNYU	18 008,000	39 923 736	JPY	0,03
JP3706400003	NIPPON KOSHUHA STEEL CO LTD	2 116,000	876 024	JPY	0,00
JP3700200003	NIPPON LIGHT METAL	15 284,000	28 840 908	JPY	0,02
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LTD	208 965,000	254 728 335	JPY	0,17
JP3721600009	NIPPON PAPER	24 635,000	28 699 775	JPY	0,02
JP3728000005	NIPPON PARKING DEVELOPMENT C	61 388,000	8 839 872	JPY	0,01
JP3747800005	NIPPON PILLAR PACK	5 787,000	16 029 990	JPY	0,01
JP3747400004	NIPPON PISTON RING	2 112,000	2 802 624	JPY	0,00
JP3510600004	NIPPON RIETEC CO LTD	3 700,000	5 860 800	JPY	0,00
JP3740200005	NIPPON ROAD CO LTD	1 675,000	13 785 250	JPY	0,01
JP3711600001	NIPPON SANZO HOLDINGS CORPORATION	45 793,000	122 954 205	JPY	0,08
JP3721800005	NIPPON SEISEN	780,000	3 650 400	JPY	0,00
JP3713600009	NIPPON SHARYO	2 115,000	4 441 500	JPY	0,00
JP3686800008	NIPPON SHEET GLASS CO LTD	28 830,000	18 307 050	JPY	0,01
JP3717600005	NIPPON SHINYAKU	16 067,000	146 370 370	JPY	0,09
JP3715200006	NIPPON SHOKUBAI CO LTD	10 102,000	60 005 880	JPY	0,04
JP3716000009	NIPPON SIGNAL	13 273,000	13 047 359	JPY	0,01
JP3726200003	NIPPON SODA	7 747,000	26 456 005	JPY	0,02
JP3681000000	NIPPON STL&SUMI	3 981,000	20 462 340	JPY	0,01
JP3718800000	NIPPON SUISAN KAISHA LTD	71 561,000	46 299 967	JPY	0,03
JP3712500002	NIPPON SYSTEMWARE CO LTD	1 790,000	4 457 100	JPY	0,00
JP3735400008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	651 732,000	2 077 721 616	JPY	1,35
JP3739400004	NIPPON THOMPSON	15 597,000	9 124 245	JPY	0,01
JP3732200005	NIPPON TV HOLDINGS	46 501,000	57 196 230	JPY	0,04
JP3744200001	NIPPON VALQUA	4 590,000	10 538 640	JPY	0,01
JP3752600001	NIPPON YAKIN KOGYO	4 411,000	12 099 373	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3753000003	NIPPON YUSEN	44 974,000	367 887 320	JPY	0,24
JP3753800006	NIPPON YUSOKI	7 522,000	7 852 968	JPY	0,01
JP3673600007	NIPRO	42 351,000	48 957 756	JPY	0,03
JP3658850007	NISHI NIPPON FINANCIAL HOLDINGS INC	36 607,000	24 343 655	JPY	0,02
JP3659200004	NISHIMATSU CONSTRUCTION CO LTD	12 756,000	41 903 460	JPY	0,03
JP3659300002	NISHIMATSUYA CHAIN	12 242,000	17 750 900	JPY	0,01
JP3659350007	NISHIMOTO CO LTD	1 285,000	5 448 400	JPY	0,00
JP3658800002	NISHI-NIPPON RAILROAD	15 721,000	43 971 637	JPY	0,03
JP3657500009	NISHIO RENT ALL	4 959,000	13 929 831	JPY	0,01
JP3670800006	NISSAN CHEMICAL INDUSTRIES LTD	30 417,000	192 539 610	JPY	0,12
JP3672400003	NISSAN MOTOR CO LTD	669 675,000	386 670 345	JPY	0,25
JP3672000001	NISSAN SHATAI	8 293,000	6 692 451	JPY	0,00
JP3587800008	NISSAN TYO HLDG	8 205,000	2 043 045	JPY	0,00
JP3678200001	NISSEI ASB MACHINE	1 944,000	7 202 520	JPY	0,00
JP3679000004	NISSEI PLASTIC INDUSTRIAL	4 286,000	4 658 882	JPY	0,00
JP3713200008	NISSHA CO LTD	11 645,000	21 624 765	JPY	0,01
JP3677900007	NISSHIN FUDOSAN REIT	8 257,000	4 202 813	JPY	0,00
JP3677200002	NISSHIN OIL OILLIO GROUP LTD	7 139,000	21 559 780	JPY	0,01
JP3676800000	NISSHIN SEIFUN GROUP INC	64 376,000	115 812 424	JPY	0,08
JP3678000005	NISSHINBO HOLDINGS	34 740,000	30 501 720	JPY	0,02
JP3677600003	NISSIN ELECTRIC	13 353,000	18 774 318	JPY	0,01
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	22 381,000	194 938 510	JPY	0,13
JP3674400001	NISSIN SHATAI CORP	4 323,000	6 990 291	JPY	0,00
JP3676600004	NISSIN SUGAR CO LTD	2 726,000	4 636 926	JPY	0,00
JP3679860001	NISSO CORP	4 198,000	3 014 164	JPY	0,00
JP3678100003	NISSUI PHARMACEUTICAL CO LTD	2 122,000	2 062 584	JPY	0,00
JP3756100008	NITORI	22 167,000	462 292 785	JPY	0,30
JP3679850002	NITTA	5 834,000	15 203 404	JPY	0,01
JP3679870000	NITTA GELATIN	3 568,000	2 215 728	JPY	0,00
JP3680800004	NITTETSU MINING	1 720,000	11 266 000	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3684400009	NITTO BOSEKI CO LTD	8 424,000	30 705 480	JPY	0,02
JP3684000007	NITTO DENKO	34 342,000	304 956 960	JPY	0,20
JP3683200004	NITTO FUJI FLOUR MILLING CO	806,000	2 675 920	JPY	0,00
JP3682400001	NITTO KOGYO	8 355,000	14 119 950	JPY	0,01
JP3682300003	NITTO KOHKI	2 693,000	5 076 305	JPY	0,00
JP3682800002	NITTO SEIKO	7 048,000	4 616 440	JPY	0,00
JP3683600005	NITTO SEIMO CO LTD	626,000	918 968	JPY	0,00
JP3684800000	NITTO CONSTRUCTION	4 376,000	3 063 200	JPY	0,00
JP3760450001	NOEVIR HOLDINGS CO LTD	4 775,000	26 549 000	JPY	0,02
JP3753400005	NOF CORP	20 983,000	119 812 930	JPY	0,08
JP3759800000	NOHMI BOSAI	7 508,000	15 624 148	JPY	0,01
JP3761600000	NOJIMA CO LTD	9 982,000	24 885 126	JPY	0,02
JP3164800009	NOK CORP	27 512,000	36 150 768	JPY	0,02
JP3762400004	NOMURA CO LTD	23 290,000	26 084 800	JPY	0,02
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	855 133,000	470 323 150	JPY	0,30
JP3762950008	NOMURA MICRO SCIENCE CO LTD	1 200,000	5 850 000	JPY	0,00
JP3762900003	NOMURA REAL ESTATE HOLDINGS REIT	32 123,000	88 948 587	JPY	0,06
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	107 691,000	488 917 140	JPY	0,32
JP3762500001	NOMURA SYSTEM CORPORATION CO LTD	2 854,000	839 076	JPY	0,00
JP3763000001	NORITAKE	3 111,000	15 446 115	JPY	0,01
JP3759500006	NORITSU KOKI CO LTD	5 147,000	12 157 214	JPY	0,01
JP3759400009	NORITZ	10 732,000	19 575 168	JPY	0,01
JP3843400007	NORTH PACIFIC BANK	84 378,000	19 913 208	JPY	0,01
JP3381000003	NP STI & S'TOMO	251 484,000	502 716 516	JPY	0,33
JP3379900008	NS SOLUTIONS	8 026,000	30 659 320	JPY	0,02
JP3675320000	NS TOOL CO LTD	4 418,000	6 733 032	JPY	0,00
JP3712600000	NSD CO LTD	17 910,000	38 775 150	JPY	0,03
JP3720800006	NSK LTD	116 622,000	89 215 830	JPY	0,06
JP3165600002	NTN CORP	131 387,000	32 321 202	JPY	0,02
JP3165700000	NTT DATA	148 307,000	338 584 881	JPY	0,22

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3174220008	OAT AGRIO CO LTD	1 150,000	2 439 150	JPY	0,00
JP3197650009	OBARA	2 565,000	9 349 425	JPY	0,01
JP3190000004	OBAYASHI	178 124,000	170 642 792	JPY	0,11
JP3173400007	OBIC	17 601,000	369 444 990	JPY	0,24
JP3173500004	OBIC BUSINESS	5 340,000	29 957 400	JPY	0,02
JP3196630002	OCHI HOLDINGS CO LTD	1 577,000	1 994 905	JPY	0,00
JP3196000008	ODAKYU ELECTRIC RAILWAY	90 932,000	223 965 516	JPY	0,15
JP3172440004	ODK SOLUTIONS	1 200,000	834 000	JPY	0,00
JP3307400006	OENON HOLDINGS	16 232,000	6 119 464	JPY	0,00
JP3176000002	OGAKI KYORITSU BANK	11 086,000	20 974 712	JPY	0,01
JP3197630001	OHARA	2 284,000	3 163 340	JPY	0,00
JP3173100003	OHASHI TECHNICA INC	2 866,000	4 184 360	JPY	0,00
JP3189600004	OHBA CO LTD	3 850,000	3 126 200	JPY	0,00
JP3174300008	OHSHO FOOD SERVICE	3 696,000	22 065 120	JPY	0,01
JP3174150007	OIE SANGYO SHS	1 647,000	1 763 937	JPY	0,00
JP3174200000	OILES	7 852,000	13 262 028	JPY	0,01
JP3174190003	OISIX INC	7 400,000	35 224 000	JPY	0,02
JP3175200009	OITA BANK	3 245,000	5 883 185	JPY	0,00
JP3174410005	OJI HOLDINGS	250 405,000	141 228 420	JPY	0,09
JP3192000002	OKABE CO LTD	11 377,000	7 770 491	JPY	0,01
JP3191400005	OKADA AIYON CORP	1 769,000	2 303 238	JPY	0,00
JP3192800005	OKAMOTO INDUSTRIES	3 400,000	13 566 000	JPY	0,01
JP3192400004	OKAMURA CORP	19 487,000	29 191 526	JPY	0,02
JP3190800007	OKASAN HOLDINGS	47 751,000	18 575 139	JPY	0,01
JP3193600008	OKAYA ELECTRIC CO	4 034,000	1 391 730	JPY	0,00
JP3194000000	OKI ELECTRIC INDUSTRY	23 047,000	21 548 945	JPY	0,01
JP3194700005	OKINAWA ELECTRIC POWER	11 030,000	15 419 940	JPY	0,01
JP3194750000	OKINAWA FINANCIAL GROUP INC	5 092,000	12 735 092	JPY	0,01
JP3180800009	OKK	2 137,000	726 580	JPY	0,00
JP3172100004	OKUMA CORP.	6 551,000	35 506 420	JPY	0,02

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3194800003	OKUMURA CORP	9 787,000	28 773 780	JPY	0,02
JP3178400002	OKURA INDUSTRIAL	2 857,000	6 005 414	JPY	0,00
JP3172150009	OKUWA	8 763,000	9 569 196	JPY	0,01
JP3226700007	OLBA HEALTHCARE HOLDINGS INC	900,000	1 457 100	JPY	0,00
JP3201400003	OLYMPIC CORP	2 906,000	2 083 602	JPY	0,00
JP3201200007	OLYMPUS CORP	297 762,000	732 643 401	JPY	0,47
JP3197800000	OMRON CORP	47 247,000	513 574 890	JPY	0,33
JP3203200005	ONLY CORP	922,000	700 720	JPY	0,00
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	130 438,000	311 159 849	JPY	0,20
JP3196800001	ONO SOKKI	2 403,000	1 251 963	JPY	0,00
JP3196700003	ONOKEN	4 977,000	8 361 360	JPY	0,01
JP3203500008	ONWARD HOLDINGS CO LTD	33 421,000	11 262 877	JPY	0,01
JP3190430003	OOMITSU CO LTD	2 108,000	1 496 680	JPY	0,00
JP3173560008	OPEN DOOR INC	3 282,000	8 260 794	JPY	0,01
JP3173540000	OPEN HOUSE REIT	17 816,000	128 631 520	JPY	0,08
JP3197700002	OPTEX	9 266,000	13 398 636	JPY	0,01
JP3197690005	OPTIM CORPORATION SHS	3 928,000	7 011 480	JPY	0,00
JP3197760006	OPTORUN CO LTD	6 990,000	16 083 990	JPY	0,01
JP3689500001	ORACLE CORP JAPAN	11 292,000	121 389 000	JPY	0,08
JP3549040008	ORCHESTRA HOLDINGS INC	1 038,000	4 733 280	JPY	0,00
JP3201600008	ORGANO CORP	1 789,000	12 916 580	JPY	0,01
JP3199000005	ORIENT CORP	151 553,000	23 642 268	JPY	0,02
JP3198900007	ORIENTAL LAND	64 112,000	1 150 169 280	JPY	0,75
JP3197950003	ORIENTAL SHIRAISHI CORP	25 931,000	6 975 439	JPY	0,00
JP3200400004	ORIGIN ELECTRIC	1 495,000	1 921 075	JPY	0,00
JP3200450009	ORIX CORP	340 005,000	766 711 275	JPY	0,50
JP3201900002	ORO CO LTD	1 724,000	6 482 240	JPY	0,00
JP3180400008	OSAKA GAS CO LTD	102 858,000	188 847 288	JPY	0,12
JP3187000009	OSAKA ORGANIC CHEMICAL	4 699,000	16 000 095	JPY	0,01
JP3485900009	OSAKA SODA CO.LTD	5 661,000	16 348 968	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3184600009	OSAKA STEEL	3 028,000	3 524 592	JPY	0,00
JP3407200009	OSAKA TITANIUM	5 815,000	4 547 330	JPY	0,00
JP3187600006	OSAKI ELECTRIC	11 291,000	6 334 251	JPY	0,00
JP3170800001	OSG CORP	25 942,000	49 134 148	JPY	0,03
JP3188200004	OTSUKA	30 145,000	168 812 000	JPY	0,11
JP3188220002	OTSUKA HOLDINGS CO LTD	118 001,000	530 296 494	JPY	0,34
JP3180000006	OUG HOLDINGS INC	859,000	2 394 033	JPY	0,00
JP3105270007	OUTSCORING	31 072,000	67 612 672	JPY	0,04
JP3170100006	OUZUMI CORP	2 417,000	908 792	JPY	0,00
JP3173200001	OVAL CORP	5 091,000	1 308 387	JPY	0,00
JP3174600001	OYO CORP	6 080,000	10 597 440	JPY	0,01
JP3196650000	OZU CORP	1 194,000	2 292 480	JPY	0,00
JP3801640008	P BAN COM CORP	800,000	540 000	JPY	0,00
JP3448400006	PACIFIC INDUSTRIAL	11 874,000	13 738 218	JPY	0,01
JP3448000004	PACIFIC METALS CO LTD	3 796,000	7 819 760	JPY	0,01
JP3345900009	PACK CORP	4 198,000	12 698 950	JPY	0,01
JP3781650001	PAL GROUP HOLDINGS CO LTD	4 858,000	7 991 410	JPY	0,01
JP3782200004	PALTAC SHS	8 916,000	44 936 640	JPY	0,03
JP3639650005	PAN PACIFIC INTERNATIONAL HOL RRG SHS	111 812,000	266 783 432	JPY	0,17
JP3866800000	PANASONIC CORP	605 542,000	843 217 235	JPY	0,55
JP3781700004	PARACA	1 403,000	2 258 830	JPY	0,00
JP3781620004	PARAMOUNT B HLD	10 918,000	23 178 914	JPY	0,02
JP3882600004	PARIS MIKI HLDGS	6 934,000	1 802 840	JPY	0,00
JP3780100008	PARK24	30 051,000	52 318 791	JPY	0,03
JP3781400001	PASCO CORP	1 014,000	1 536 210	JPY	0,00
JP3781490002	PASONA GROUP	5 839,000	18 538 825	JPY	0,01
JP3801520002	PC DEPOT CORP	6 524,000	2 987 992	JPY	0,00
JP3801500004	PCA CORP	2 382,000	4 111 332	JPY	0,00
JP3801470000	PCI HOLDINGS INC.	2 494,000	2 631 170	JPY	0,00
JP3836300008	PEGASUS SEWING	5 713,000	2 616 554	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3309000002	PENTA-OCEAN CONSTRUCTION CO LT	75 623,000	59 212 809	JPY	0,04
JP3792010005	PEOPLE DREAMS TECHNOLOGIES GROUP CO LTD	2 139,000	4 186 023	JPY	0,00
JP3836400006	PEPPER FOOD SERVICE CO LTD	7 629,000	2 921 907	JPY	0,00
JP3836750004	PEPTIDREAM	29 755,000	81 915 515	JPY	0,05
JP3547670004	PERSOL HOLDINGS CO LTD	54 206,000	165 328 300	JPY	0,11
JP3802310007	PHARMA FOODS INTERNATIONAL CO LTD	5 400,000	13 899 600	JPY	0,01
JP3802320006	PHARMARISE HOLDING CORP	1 369,000	1 095 200	JPY	0,00
JP3802930002	PHIL COMPANY INC	1 000,000	2 600 000	JPY	0,00
JP3802360002	PHYZ HOLDINGS INC	928,000	650 528	JPY	0,00
JP3801570007	PIA CORP	1 508,000	5 964 140	JPY	0,00
JP3801650007	PIALA INC	900,000	628 200	JPY	0,00
JP3801800008	PICKLES CORP	2 736,000	4 905 648	JPY	0,00
JP3801590005	PIETRO CO LTD	725,000	1 283 250	JPY	0,00
JP3801600002	PIGEON	34 303,000	90 457 011	JPY	0,06
JP3780610006	PILOT	9 540,000	39 781 800	JPY	0,03
JP3780400002	PIOLAX	8 257,000	13 508 452	JPY	0,01
JP3780550004	PIPEDO HD INC	1 137,000	3 621 345	JPY	0,00
JP3895000002	PLANT CO LTD	1 388,000	1 010 464	JPY	0,00
JP3833700002	PLENUS	6 294,000	12 191 478	JPY	0,01
JP3855900001	POLA ORBIS HOLDINGS INC	24 193,000	58 788 990	JPY	0,04
JP3855950006	POLETOWIN PIT	7 396,000	7 580 900	JPY	0,00
JP3856600006	POPLAR CO LTD	1 416,000	300 192	JPY	0,00
JP3856500008	POPPINS HOLDINGS INC	1 300,000	4 127 500	JPY	0,00
JP3801050000	PR TIMES INC	1 224,000	4 467 600	JPY	0,00
JP3833710001	PREMIUM GROUP CO LTD	2 621,000	8 138 205	JPY	0,01
JP3833600004	PRESS KOGYO	28 091,000	9 298 121	JPY	0,01
JP3833300001	PRESSANCE	9 241,000	17 391 562	JPY	0,01
JP3833620002	PRESTIGE INTERNATIONAL INC	20 358,000	15 838 524	JPY	0,01
JP3833200003	PRIMA MEAT PACKERS	8 003,000	21 384 016	JPY	0,01
JP3833730009	PRO SHIP INC	1 661,000	2 710 752	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP311900002	PRONEXUS INC	4 544,000	4 816 640	JPY	0,00
JP3833810009	PROPERTY AGENT INC REIT	931,000	2 563 974	JPY	0,00
JP3833830007	PRORED PARTNERS CO LTD	1 200,000	1 575 600	JPY	0,00
JP3833740008	PROTO CORP	6 651,000	9 357 957	JPY	0,01
JP3801400007	P.S. MITSUBISHI CONSTRUCTION CO LTD	5 819,000	3 852 178	JPY	0,00
JP3782950004	PUNCH INDUSTRY CO LTD	4 696,000	2 728 376	JPY	0,00
JP3244750000	QB NET HOLDINGS CO LTD	2 515,000	4 803 650	JPY	0,00
JP3266160005	QOL	7 511,000	12 663 546	JPY	0,01
JP3266000003	QUICK CO LTD	3 377,000	4 845 995	JPY	0,00
JP3968840003	R AND D COMPUTER CO LTD	1 233,000	1 004 895	JPY	0,00
JP3967050000	RACCOON HOLDINGS INC	3 914,000	6 223 260	JPY	0,00
JP3965800000	RAITO KOGYO	10 204,000	20 622 284	JPY	0,01
JP3967180005	RAKSUL INC	6 100,000	38 247 000	JPY	0,02
JP3967170006	RAKUS CO LTD	16 800,000	60 396 000	JPY	0,04
JP3967200001	RAKUTEN GROUP INC	278 283,000	347 853 750	JPY	0,23
JP3979210006	RAREJOB INC	1 000,000	1 243 000	JPY	0,00
JP3967450002	RASA CORP SHS	2 980,000	2 816 100	JPY	0,00
JP3967400007	RASA INDUSTRIES LTD	1 809,000	3 366 549	JPY	0,00
JP3970300004	RECRUIT HOLDING CO LTD	418 851,000	3 171 539 772	JPY	2,06
JP3922200005	RELIA INC	8 242,000	9 610 172	JPY	0,01
JP3755200007	RELO GROUP INC	29 672,000	69 936 904	JPY	0,05
JP3978800005	RENAISSANCE INC	3 435,000	4 190 700	JPY	0,00
JP3130600004	RENASAS EASTON	6 089,000	2 520 846	JPY	0,00
JP3164720009	RENASAS ELECTRONICS CORP	306 744,000	430 055 088	JPY	0,28
JP3981400009	RENGO	57 318,000	49 465 434	JPY	0,03
JP3981200003	RENOVA REGISTERED SHS	9 690,000	48 450 000	JPY	0,03
JP3884600002	RESOL HLDGS SHS	573,000	2 366 490	JPY	0,00
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	646 369,000	276 645 932	JPY	0,18
JP3974450003	RESORTTRUST	24 848,000	50 068 720	JPY	0,03
JP3873200004	RETAIL PARTNERS CO LTD	6 800,000	8 092 000	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3979400003	RHEON AUTOMATIC MACHINERY CO LTD	5 459,000	7 380 568	JPY	0,00
JP3974200002	RHYTHM CO LTD	1 771,000	2 470 545	JPY	0,00
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	144 482,000	159 797 092	JPY	0,10
JP3974100004	RICOH LEASING	4 389,000	15 822 345	JPY	0,01
JP3966000006	RIDE ON EXPRESS CO LTD	2 090,000	2 969 890	JPY	0,00
JP3965600004	RIGHT ON	4 168,000	2 971 784	JPY	0,00
JP3970600007	RIKEN	2 658,000	7 134 072	JPY	0,00
JP3971000009	RIKEN KEIKI	4 972,000	15 686 660	JPY	0,01
JP3973000007	RIKEN TECHNOS CORP	13 549,000	7 411 303	JPY	0,00
JP3972600005	RIKEN VITAMIN CO LIMITED	5 338,000	9 966 046	JPY	0,01
JP3977000003	RINGER HUT	6 910,000	15 264 190	JPY	0,01
JP3977400005	RINNAI	10 944,000	127 607 040	JPY	0,08
JP3969700008	RION CO LTD	2 432,000	6 019 200	JPY	0,00
JP3974400008	RISO KAGAKU CORP	4 181,000	10 026 038	JPY	0,01
JP3974300000	RISO KYOIKU CO LTD	27 507,000	13 093 332	JPY	0,01
JP3974500005	RIX CORP	1 223,000	1 818 601	JPY	0,00
JP3153950005	ROBOT HOME INC	12 833,000	3 606 073	JPY	0,00
JP3984200000	ROCK FIELD	6 176,000	10 375 680	JPY	0,01
JP3982800009	ROHM	23 628,000	245 258 640	JPY	0,16
JP3982400008	ROHTO PHARMACEUTIC	27 047,000	93 988 325	JPY	0,06
JP3984800007	ROKKO BUTTER CO LTD	4 181,000	6 965 546	JPY	0,00
JP3983400007	ROLAND CORP	3 900,000	18 174 000	JPY	0,01
JP3983450002	ROLAND DG	3 341,000	9 976 226	JPY	0,01
JP3982200002	RORZE CORP	2 522,000	27 439 360	JPY	0,02
JP3966800009	ROUND ONE	18 480,000	25 262 160	JPY	0,02
JP3983600002	ROYAL HOLDINGS CO	9 603,000	19 849 401	JPY	0,01
JP3100550007	RPA HOLDINGS INC	6 532,000	2 847 952	JPY	0,00
JP3100350002	RS TECHNOLOGIES CO LTD	1 839,000	11 346 630	JPY	0,01
JP3975800008	RYOBI	6 923,000	8 252 216	JPY	0,01
JP3976200000	RYODEN CORP SHS	4 009,000	7 208 182	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	64 390,000	144 104 820	JPY	0,09
JP3975400007	RYOSAN	6 206,000	14 534 452	JPY	0,01
JP3976000004	RYOSHOKU	6 185,000	18 091 125	JPY	0,01
JP3976600001	RYOYO ELECTRO	4 219,000	9 999 030	JPY	0,01
JP3399300007	S FOODS INC	5 084,000	16 726 360	JPY	0,01
JP3164000006	S LINE CO LTD	1 471,000	1 388 624	JPY	0,00
JP3163900008	S POOL INC	15 370,000	19 550 640	JPY	0,01
JP3359200007	S SCIENCE COMPANY LTD	27 168,000	815 040	JPY	0,00
JP3162800001	S T CORP	3 647,000	5 893 552	JPY	0,00
JP3584700003	SAC'S BAR HOLDINGS INC	4 712,000	2 596 312	JPY	0,00
JP3316200009	SAGAMI CHAIN	8 277,000	8 459 094	JPY	0,01
JP3316400005	SAGAMI RAILWAY CO LTD	19 448,000	42 746 704	JPY	0,03
JP3311600005	SAIBU GAS HOLDINGS CO LTD	6 422,000	14 924 728	JPY	0,01
JP3337070001	SAINT MARC HOLDINGS	4 400,000	6 732 000	JPY	0,00
JP3424980005	SAINT-CARE HOLDING CORP	3 935,000	3 561 175	JPY	0,00
JP3310500008	SAIZERIYA	8 270,000	25 388 900	JPY	0,02
JP3312800000	SAKAI CHEMICAL	3 902,000	8 268 338	JPY	0,01
JP3313200002	SAKAI HEAVY INDUSTRIES LTS SHS	1 030,000	2 585 300	JPY	0,00
JP3314200001	SAKAI MOVING SERVICE CO LTD	2 605,000	12 204 425	JPY	0,01
JP3312600004	SAKAI OVEX CO.LTD	1 525,000	5 795 000	JPY	0,00
JP3314800008	SAKATA	11 017,000	12 096 666	JPY	0,01
JP3315000004	SAKATA SEED	9 238,000	31 686 340	JPY	0,02
JP3317300006	SAKURA INTERNET INC	5 956,000	3 496 172	JPY	0,00
JP3310350008	SALA	11 350,000	7 048 350	JPY	0,00
JP3322950001	SAMCO INC	1 418,000	4 015 776	JPY	0,00
JP3322970009	SAMTY	7 929,000	20 036 583	JPY	0,01
JP3286300003	SAN HOLDINGS INC	2 396,000	3 572 436	JPY	0,00
JP3324000003	SAN IN GODO BANK	35 326,000	19 676 582	JPY	0,01
JP3333500001	SAN JU SAN FINANCIAL GROUP	4 815,000	6 712 110	JPY	0,00
JP3324500002	SAN-A CO LTD	4 216,000	17 264 520	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3323600001	SAN-AI OIL CO LTD	13 721,000	20 279 638	JPY	0,01
JP3336400001	SANDEN HOLDINGS CORP	7 943,000	2 224 040	JPY	0,00
JP3324700008	SANEI ARCHITECTURE	2 285,000	4 060 445	JPY	0,00
JP3330000005	SANGETSU CORP	15 078,000	23 597 070	JPY	0,02
JP3322600002	SANIX	8 634,000	2 909 658	JPY	0,00
JP3329600005	SANKEN ELECTRIC	6 661,000	39 766 170	JPY	0,03
JP3325600009	SANKI ENGINEERING	12 579,000	18 038 286	JPY	0,01
JP3325700007	SANKI SERVICE CORP	1 003,000	1 065 186	JPY	0,00
JP3330900006	SANKO GOSEI LTD	5 920,000	2 427 200	JPY	0,00
JP3330800008	SANKO METAL INDUSTRIAL CO	748,000	1 879 724	JPY	0,00
JP3326410002	SANKYO CO LTD	13 538,000	37 351 342	JPY	0,02
JP3328000009	SANKYO SEIKO CO LTD	8 467,000	4 893 926	JPY	0,00
JP3326800004	SANKYO TATEYAMA INC	7 281,000	5 402 502	JPY	0,00
JP3326000001	SANKYU INC	13 749,000	70 532 370	JPY	0,05
JP3325200008	SANOI INDUSTRIAL	7 806,000	7 852 836	JPY	0,01
JP3322810007	SANOYAS HLD	6 974,000	948 464	JPY	0,00
JP3343200006	SANRIO	15 713,000	39 989 585	JPY	0,03
JP3343400002	SANRITSU CORP	1 337,000	1 139 124	JPY	0,00
JP3332540008	SANSAN INC	4 900,000	64 435 000	JPY	0,04
JP3335000000	SANSEI LANDIC CO LTD REIT	1 595,000	1 327 040	JPY	0,00
JP3333200008	SANSIN ELECTRONICS CO LTD	2 950,000	4 814 400	JPY	0,00
JP3336000009	SANTEN PHARMACEUTICAL	98 824,000	158 217 224	JPY	0,10
JP3344400001	SANWA HOLDINGS CORP	52 959,000	70 117 716	JPY	0,05
JP3337600005	SANYO CHEMICAL IND	3 335,000	18 776 050	JPY	0,01
JP3340800006	SANYO DENKI CO LTD	2 771,000	18 066 920	JPY	0,01
JP3341600009	SANYO ELECTRIC RAILWAY CO	3 824,000	7 655 648	JPY	0,00
JP3337550002	SANYO HOMES CORPORATION	883,000	638 409	JPY	0,00
JP3338000007	SANYO INDUDYTIRD LTD	725,000	1 350 675	JPY	0,00
JP3339400008	SANYO SHOKAI	2 916,000	2 630 232	JPY	0,00
JP3342000001	SANYO SPL STEEL	6 684,000	12 519 132	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP334250000	SANYO TRADING CO LTD	5 576,000	6 083 416	JPY	0,00
JP332080000	SAPPORO HOLDINGS	19 430,000	47 992 100	JPY	0,03
JP331960007	SATA CONSTRUCTION CO LTD	4 095,000	1 986 075	JPY	0,00
JP332140008	SATO CORP	7 392,000	19 352 256	JPY	0,01
JP3322350004	SATO RESTAURANT SYSTEMS CO LTD	7 411,000	5 780 580	JPY	0,00
JP3322000005	SATO SHOJI	4 563,000	5 443 659	JPY	0,00
JP3322300009	SATORI ELECTRIC CO LTD	3 504,000	3 528 528	JPY	0,00
JP3319750000	SATUDORA HOLDING CO LTD	814,000	1 836 384	JPY	0,00
JP3323200000	SAWAFUJI ELECTRIC CO LTD	568,000	1 138 840	JPY	0,00
JP3323040000	SAWAI GROUP HOLDINGS RG	12 446,000	62 478 920	JPY	0,04
JP3471200000	SAXA HOLDINGS INC	1 293,000	1 858 041	JPY	0,00
JP3436150001	SB TECHNOLOGY CORP	2 017,000	6 303 125	JPY	0,00
JP3436120004	SBI HOLDINGS	69 052,000	203 150 984	JPY	0,13
JP3163500006	SBS HOLDINGS INC	4 171,000	16 829 985	JPY	0,01
JP3548520000	SCALA INC	4 986,000	3 445 326	JPY	0,00
JP3311350007	SCINEX CORP	888,000	594 960	JPY	0,00
JP3494600004	SCREEN HOLDINGS CO LTD	9 888,000	104 516 160	JPY	0,07
JP3913600007	SCROLL CORPORATION	7 965,000	6 873 795	JPY	0,00
JP3400400002	SCSK	38 709,000	89 030 700	JPY	0,06
JP3421800008	SECOM CO LTD	53 449,000	413 641 811	JPY	0,27
JP3347000006	SEED CO LTD	2 246,000	1 385 782	JPY	0,00
JP3419050004	SEGA SAMMY HOLDINGS	51 624,000	83 321 136	JPY	0,05
JP3421350004	SEGUE GROUP CO LTD 20/03/17	1 386,000	1 025 640	JPY	0,00
JP3417200007	SEIBU HOLDINGS INC.	68 464,000	85 032 288	JPY	0,06
JP3414200000	SEIKA CORP	2 980,000	4 878 260	JPY	0,00
JP3414000004	SEIKAGAKU CORP	10 025,000	10 065 100	JPY	0,01
JP3414600001	SEIKITOKYU KOGYO CO LTD	8 516,000	6 940 540	JPY	0,00
JP3414700009	SEIKO CORP	8 026,000	19 270 426	JPY	0,01
JP3414900005	SEIKO ELECTRIC CO LTD	1 798,000	2 254 692	JPY	0,00
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	70 480,000	142 792 480	JPY	0,09

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3746900004	SEIKO PMC CORP	3 265,000	2 540 170	JPY	0,00
JP3415400005	SEINO HOLDINGS	40 303,000	55 497 231	JPY	0,04
JP3413800008	SEIREN CO LTD	13 710,000	31 450 740	JPY	0,02
JP3418400002	SEIWA ELECTRIC MFG CO LTD	2 553,000	1 327 560	JPY	0,00
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL CO LTD	116 403,000	217 091 595	JPY	0,14
JP3420600003	SEKISUI HOUSE LTD	193 142,000	456 104 833	JPY	0,30
JP3420200002	SEKISUI JUSHI	8 431,000	17 848 427	JPY	0,01
JP3419800002	SEKISUI KASEI CO LTD	7 463,000	4 238 984	JPY	0,00
JP3426050005	SEMBA CORP	1 047,000	830 271	JPY	0,00
JP3423800006	SENKO GROUP HOLDINGS CO LTD	29 655,000	29 951 550	JPY	0,02
JP3424400004	SENSHU ELECTRIC	1 568,000	7 471 520	JPY	0,00
JP3132600002	SENSHU IKEDA HOLDINGS INC	64 368,000	10 298 880	JPY	0,01
JP3424600009	SENSHUKAI	10 127,000	3 990 038	JPY	0,00
JP3423510001	SERAKU CO LTD	1 754,000	3 697 432	JPY	0,00
JP3310250000	SERVERWORKS CO LTD	500,000	2 147 500	JPY	0,00
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	218 780,000	1 046 205 960	JPY	0,68
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	187 096,000	45 090 136	JPY	0,03
JP3352000008	SEVENTY-SEVEN BK	17 601,000	20 452 362	JPY	0,01
JP3162250009	SFP HOLDINGS CO LTD	2 718,000	4 014 486	JPY	0,00
JP3162770006	SG HOLDINGS CO LTD	101 606,000	289 577 100	JPY	0,19
JP3359600008	SHARP CORPORATION	75 520,000	101 272 320	JPY	0,07
JP3592600005	SHIBAURA MACHINE CO LTD	5 773,000	15 321 542	JPY	0,01
JP3355000005	SHIBAURA MECHATRON	980,000	7 163 800	JPY	0,00
JP3355600002	SHIBUSAWA WAREHOUSE	2 973,000	6 576 276	JPY	0,00
JP3356000004	SHIBUYA CORP	4 931,000	14 793 000	JPY	0,01
JP3355400007	SHIFT INC	2 800,000	73 220 000	JPY	0,05
JP3347600003	SHIGA BANK	11 233,000	20 657 487	JPY	0,01
JP3348400007	SHIKIBO LTD	3 138,000	2 912 064	JPY	0,00
JP3350000000	SHIKOKU BANK	7 930,000	5 947 500	JPY	0,00
JP3349600001	SHIKOKU CHEMICALS	7 204,000	10 071 192	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3350800003	SHIKOKU ELECTRIC POWER CO INC	47 168,000	34 998 656	JPY	0,02
JP3356500003	SHIMA SEIKI MFG LTD	8 237,000	17 981 371	JPY	0,01
JP3357200009	SHIMADZU CORP	73 031,000	337 038 065	JPY	0,22
JP3358200008	SHIMAMURA	6 535,000	62 866 700	JPY	0,04
JP3357800006	SHIMANE BANK LTD	1 948,000	1 139 580	JPY	0,00
JP3358000002	SHIMANO	22 885,000	722 708 300	JPY	0,47
JP3358400004	SHIMIZU BANK	2 347,000	3 614 380	JPY	0,00
JP3358800005	SHIMIZU CORP	166 841,000	138 978 553	JPY	0,09
JP3359500000	SHIMOJIMA CO LTD	3 430,000	3 875 900	JPY	0,00
JP3380250005	SHIN NIPPON AIR TEC	4 700,000	11 477 400	JPY	0,01
JP3379950003	SHIN NIPPON BIOMEDICAL LABO	6 644,000	9 547 428	JPY	0,01
JP3353200003	SHINAGAWA REFRACTORIES CO LTD	1 356,000	5 268 060	JPY	0,00
JP3377800002	SHINDENGEN ELECTRIC	2 152,000	8 694 080	JPY	0,01
JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	95 595,000	1 936 276 725	JPY	1,25
JP3371600002	SHIN-ETSU POLYMER	8 725,000	8 960 575	JPY	0,01
JP3371900006	SHINGAKUKAI CO LTD	2 106,000	852 930	JPY	0,00
JP3372400006	SHIN-KEISEI ELECT	1 419,000	2 924 559	JPY	0,00
JP3375800004	SHINKO ELECTRIC INDUSTRIES CO	19 057,000	86 899 920	JPY	0,06
JP3331600001	SHINKO PLANTECH	9 527,000	11 718 210	JPY	0,01
JP3374200008	SHINKO SHOJI	7 536,000	6 872 832	JPY	0,00
JP3384600007	SHINMAYWA INDUSTRIES LTD	16 058,000	14 933 940	JPY	0,01
JP3380300008	SHINNIHON CORP	7 571,000	6 306 643	JPY	0,00
JP3381200009	SHINNIHONSEIYAKU CO LTD	1 500,000	2 529 000	JPY	0,00
JP3729000004	SHINSEI BANK	45 707,000	86 157 695	JPY	0,06
JP3374000002	SHINSHO CORP	1 216,000	4 225 600	JPY	0,00
JP3378600005	SHINTO PAINT CO LTD	4 356,000	831 996	JPY	0,00
JP3384730002	SHINWA CO LTD	2 981,000	2 170 168	JPY	0,00
JP3385000009	SHINWA KAIUN KAISHA	2 579,000	9 219 925	JPY	0,01
JP3384710004	SHINWA (NEW) CO.LTD	3 316,000	7 344 940	JPY	0,00
JP3370400008	SHINYEI KAISHA	748,000	727 056	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3347200002	SHIONOGI & CO LTD	71 372,000	528 652 404	JPY	0,34
JP3274150006	SHIP HEALTHCARE	19 682,000	58 790 134	JPY	0,04
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	105 829,000	801 654 675	JPY	0,52
JP3351200005	SHIZUOKA BANK	136 398,000	125 076 966	JPY	0,08
JP3351150002	SHIZUOKA GAS CO. LTD.	14 790,000	17 748 000	JPY	0,01
JP3360150001	SHO-BI CORP	1 611,000	658 899	JPY	0,00
JP3360250009	SHO-BOND HOLDINGS	11 012,000	52 417 120	JPY	0,03
JP3363800008	SHOBUNSHA HOLDINGS INC	2 196,000	1 084 824	JPY	0,00
JP3362800009	SHOCHIKU	3 688,000	45 694 320	JPY	0,03
JP3360900009	SHOEI CO LTD	5 318,000	26 855 900	JPY	0,02
JP3360100006	SHOEI CORPORATION	1 241,000	972 944	JPY	0,00
JP3361200003	SHOEI FOODS CORP	3 621,000	14 194 320	JPY	0,01
JP3363600002	SHOFU INC	2 596,000	6 113 580	JPY	0,00
JP3368000000	SHOWA DENKO KK	39 637,000	113 401 457	JPY	0,07
JP3366400004	SHOWA SANGYO	4 992,000	14 142 336	JPY	0,01
JP3360120004	SHOWCASE INC	1 179,000	700 326	JPY	0,00
JP3359850009	SHUEI YOBIKO CO LTD	1 151,000	477 665	JPY	0,00
JP3348950001	SIGMAXYZ HOLDINGS INC	3 019,000	8 272 060	JPY	0,01
JP3312170008	SIGNPOST CORP	1 332,000	2 305 692	JPY	0,00
JP3346700002	SIIX	8 019,000	10 095 921	JPY	0,01
JP3369800002	SILVER LIFE CO LTD	1 100,000	1 587 300	JPY	0,00
JP3354000006	SINANEN HOLDINGS CO. LTD.	2 039,000	7 116 110	JPY	0,00
JP3376500009	SINCERE CO LTD	589,000	358 112	JPY	0,00
JP3375400003	SINFONIA TECH	7 368,000	9 652 080	JPY	0,01
JP3372800007	SINKO INDUSTRIES LTD	5 237,000	10 788 220	JPY	0,01
JP3378200004	SINTOKOGIO	13 513,000	10 094 211	JPY	0,01
JP3162670008	SK JAPAN	1 311,000	637 146	JPY	0,00
JP3396350005	SKY PERFECT JSAT HOLDINGS	36 678,000	15 661 506	JPY	0,01
JP3396210001	SKYLARK	72 207,000	111 415 401	JPY	0,07
JP3400090001	SMARTVALUE CO LTD	1 485,000	917 730	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3162600005	SMC CORP	16 585,000	1 126 784 900	JPY	0,73
JP3435770007	SMIN CORPORATION	1 164,000	818 292	JPY	0,00
JP3162400000	SMK CORP	1 444,000	3 363 076	JPY	0,00
JP3162350007	SMS CO LTD	18 409,000	81 367 780	JPY	0,05
JP3399770001	SNOW PEAK INC	3 655,000	21 930 000	JPY	0,01
JP3379600004	SNT CORP	6 795,000	1 576 440	JPY	0,00
JP3431400005	SODA NIKKA	5 315,000	3 396 285	JPY	0,00
JP3434200006	SODICK	12 442,000	10 886 750	JPY	0,01
JP3732000009	SOFTBANK CORP	844 456,000	1 312 706 852	JPY	0,85
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	334 353,000	2 060 951 892	JPY	1,34
JP3436040004	SOFTCREATE HD	2 164,000	8 526 160	JPY	0,01
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	21 613,000	105 039 180	JPY	0,07
JP3663900003	SOJITZ CORP	61 774,000	115 826 250	JPY	0,08
JP3436250009	SOLASTO CORP	13 327,000	18 337 952	JPY	0,01
JP3433050006	SOLDOUT INC	1 307,000	2 006 245	JPY	0,00
JP3436300002	SOLITON SYSTEMS	2 771,000	3 934 820	JPY	0,00
JP3436400000	SOLXYZ CO LTD	4 802,000	2 554 664	JPY	0,00
JP3165000005	SOMPO HOLDINGS SHS	98 699,000	488 362 652	JPY	0,32
JP3435700004	SONEC CORP	772,000	799 792	JPY	0,00
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	355 750,000	4 674 555 000	JPY	3,03
JP3432400004	SOSHIN ELECTRIC CO LTD	2 777,000	2 177 168	JPY	0,00
JP3434600007	SOTOH CO LTD	2 252,000	1 853 396	JPY	0,00
JP3431200009	SOURCENEXT CORP	26 430,000	5 391 720	JPY	0,00
JP3400050005	SPACE	3 824,000	3 613 680	JPY	0,00
JP3400060004	SPACE VALUE HOLDINGS CO LTD	9 353,000	7 566 577	JPY	0,00
JP3399900004	SPARX GROUP	25 879,000	7 634 305	JPY	0,00
JP3163800000	SPK CORP	2 432,000	3 426 688	JPY	0,00
JP3400020008	SPRIX LTD	1 564,000	1 828 316	JPY	0,00
JP3164630000	SQUARE ENIX	23 733,000	147 856 590	JPY	0,10
JP3161450006	SRA HOLDINGS INC	2 977,000	8 642 231	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3161320001	SRE HOLDINGS CORP	800,000	6 312 000	JPY	0,00
JP3161560002	SRG TAKAMIYA CO LTD	6 569,000	2 936 343	JPY	0,00
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC CO LTD	39 696,000	113 768 736	JPY	0,07
JP3399340003	STAR MICA HOLDINGS	3 015,000	4 540 590	JPY	0,00
JP3399000003	STAR MICRONICS	8 740,000	13 031 340	JPY	0,01
JP3399270002	STARTIA INC	1 054,000	1 450 304	JPY	0,00
JP3399200009	STARTS CORP INC	6 713,000	18 346 629	JPY	0,01
JP3399100001	STARZEN CO LTD	4 112,000	8 812 016	JPY	0,01
JP3399720006	STELLA CHEMIFA	3 074,000	8 788 566	JPY	0,01
JP3399700008	STEP CO LTD	2 031,000	3 600 963	JPY	0,00
JP3399780000	STRIKE COMPANY LIMITED	2 093,000	8 999 900	JPY	0,01
JP3163350006	STRUST CO LTD	641,000	413 445	JPY	0,00
JP3399240005	STUDIO ALICE CO LTD	2 754,000	5 929 362	JPY	0,00
JP3814800003	SUBARU CORP	162 695,000	362 484 460	JPY	0,23
JP3399800006	SUBARU ENTERPRISE CO LTD	365,000	2 989 350	JPY	0,00
JP3397060009	SUGI HOLDINGS Co LTD	11 155,000	91 024 800	JPY	0,06
JP3397050000	SUGIMOTO & CO LTD	2 834,000	6 793 098	JPY	0,00
JP3322930003	SUMCO CORP	86 529,000	187 248 756	JPY	0,12
JP3495000006	SUMI DAI PHARMA	42 070,000	67 606 490	JPY	0,04
JP3400800003	SUMIDA	5 339,000	7 004 768	JPY	0,00
JP3410200004	SUMINOE TEXTILE	1 182,000	2 093 322	JPY	0,00
JP3400750000	SUMISEKI HOLDINGS INC	13 470,000	2 114 790	JPY	0,00
JP3409400003	SUMITOMO BAKELITE	8 761,000	44 768 710	JPY	0,03
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	437 830,000	245 184 800	JPY	0,16
JP3404600003	SUMITOMO CORP	352 966,000	570 746 022	JPY	0,37
JP3407800006	SUMITOMO DENTSETSU	4 981,000	10 883 485	JPY	0,01
JP3407400005	SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES	195 969,000	295 227 299	JPY	0,19
JP3409800004	SUMITOMO FORESTRY	45 591,000	98 932 470	JPY	0,06
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY INDUSTRIES LTD	32 537,000	95 333 410	JPY	0,06
JP3402600005	SUMITOMO METAL MINING CO LTD	71 759,000	317 390 057	JPY	0,21

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3889200006	SUMITOMO MITSUI CONST	43 065,000	20 800 395	JPY	0,01
JP3890350006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	387 615,000	1 442 315 415	JPY	0,93
JP3892100003	SUMITOMO MITSUI TRUST HLD	105 879,000	397 469 766	JPY	0,26
JP3400900001	SUMITOMO OSAKA CEMENT CO LTD	10 259,000	32 726 210	JPY	0,02
JP3405800008	SUMITOMO PREC PROD	812,000	1 892 772	JPY	0,00
JP3409000001	SUMITOMO REALTY & DEVELOPMENT REIT	117 550,000	483 130 500	JPY	0,31
JP3564200008	SUMITOMO RIKO COMPANY LIMITED	11 013,000	8 149 620	JPY	0,01
JP3404200002	SUMITOMO RUBBER INDUSTRIES	51 054,000	71 526 654	JPY	0,05
JP3405600002	SUMITOMO SEIKA	2 738,000	8 884 810	JPY	0,01
JP3407000003	SUMITOMO WAREHOUSE	18 972,000	34 642 872	JPY	0,02
JP3336950005	SUN FRONTIER FUDOUSAN CO LTD REIT	6 830,000	7 267 120	JPY	0,00
JP3330600002	SUNCALL	4 768,000	2 212 352	JPY	0,00
JP3336600006	SUNDRUG	21 078,000	70 295 130	JPY	0,05
JP3713400004	SUNNEXTA GROUP INC	1 782,000	1 947 726	JPY	0,00
JP3322500004	SUNNY SIDE UP GROUP INC	1 869,000	1 461 558	JPY	0,00
JP3336560002	SUNTORY BEVERAGE AND FOOD LIMITED	38 119,000	168 295 385	JPY	0,11
JP3345400000	SUN-WA TECHNOS CORPORATION	3 704,000	5 693 048	JPY	0,00
JP3411000007	SURUGA BANK LTD	49 071,000	20 511 678	JPY	0,01
JP3398400006	SUZUDEN	1 986,000	3 213 348	JPY	0,00
JP3398000004	SUZUKEN CO LTD	23 728,000	74 980 480	JPY	0,05
JP3397210000	SUZUKI CO LTD	2 563,000	2 306 700	JPY	0,00
JP3397200001	SUZUKI MOTOR CORP	129 921,000	659 349 075	JPY	0,43
JP3368400002	SWCC SHOWA HOLDINGS CO LTD	5 448,000	12 067 320	JPY	0,01
JP3372300008	SYNCHRO FOOD CO LTD	3 305,000	1 288 950	JPY	0,00
JP3351100007	SYSMEX	48 076,000	676 429 320	JPY	0,44
JP3422190003	SYSTEM ENGINEERING CONSULTANTS CO LTD	779,000	1 752 750	JPY	0,00
JP3350940007	SYSTEM INFORMATION CO LTD	4 142,000	3 885 196	JPY	0,00
JP3350930008	SYSTEM INTEGRATOR CORP	1 521,000	950 625	JPY	0,00
JP3351070002	SYSTEM RESEARCH CO LTD	1 634,000	3 284 340	JPY	0,00
JP3350960005	SYSTEM SUPPORT INC	1 600,000	2 200 000	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3351050004	SYSTEMPRO	19 844,000	41 593 024	JPY	0,03
JP3351000009	SYSTEMSOFT CORP	11 531,000	1 614 340	JPY	0,00
JP3359940008	SYUPPIN CO LTD	3 799,000	4 775 343	JPY	0,00
JP3467200006	TAC	2 958,000	701 046	JPY	0,00
JP3466200007	TACHIKAWA CORP	2 505,000	3 133 755	JPY	0,00
JP3466600008	TACHIKAWA ELETECH CO LTD	4 120,000	6 332 440	JPY	0,00
JP3465400004	TACHI-S	8 672,000	11 915 328	JPY	0,01
JP3465000002	TADANO	27 368,000	33 963 688	JPY	0,02
JP3447200001	TAIHEI DENGYO	3 989,000	10 714 454	JPY	0,01
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT CORP	32 209,000	77 655 899	JPY	0,05
JP3448800007	TAIHEIYO KOUHATSU INC	2 237,000	1 492 079	JPY	0,00
JP3449080005	TAIHO KOGYO	4 606,000	3 684 800	JPY	0,00
JP3441200007	TAIKISHA LTD	8 628,000	27 997 860	JPY	0,02
JP3441600008	TAIKO BANK LTD	1 967,000	2 622 011	JPY	0,00
JP3442200006	TAIKO PHARMACEUTICAL CO.LTD	8 586,000	6 937 488	JPY	0,00
JP3443600006	TAISEI CORP	55 453,000	197 967 210	JPY	0,13
JP3444900009	TAISEI LAMICK	1 714,000	4 694 646	JPY	0,00
JP3442850008	TAISHO PHARM	13 988,000	85 326 800	JPY	0,06
JP3449100001	TAIYO INK MFG	8 130,000	24 715 200	JPY	0,02
JP3452000007	TAIYO YUDEN CO LTD	25 281,000	145 365 750	JPY	0,09
JP3457710006	TAKACHIHO KOHEKI CO LTD	2 195,000	2 671 315	JPY	0,00
JP3457200008	TAKADA KIKO CO LTD	499,000	1 362 270	JPY	0,00
JP3453200002	TAKAKITA CO LTD	2 022,000	1 312 278	JPY	0,00
JP3457900003	TAKAMATSU	4 770,000	9 525 690	JPY	0,01
JP3457750002	TAKANO	1 958,000	1 517 450	JPY	0,00
JP3591600006	TAKAOKA TOKO CO	2 893,000	4 258 496	JPY	0,00
JP3453600003	TAKA-Q CO LTD	4 299,000	558 870	JPY	0,00
JP3459000000	TAKARA AND CO LTD	2 764,000	4 917 156	JPY	0,00
JP3460200003	TAKARA BIO	14 865,000	44 030 130	JPY	0,03
JP3459600007	TAKARA HOLDINGS	42 236,000	65 761 452	JPY	0,04

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3460800000	TAKARA LEBEN	23 417,000	7 259 270	JPY	0,00
JP3460000007	TAKARA STANDARD	11 719,000	17 695 690	JPY	0,01
JP3454400007	TAKASAGO INTERNATIONAL CORP	3 504,000	10 375 344	JPY	0,01
JP3455200000	TAKASAGO THERMAL ENGINEERING C	16 057,000	33 398 560	JPY	0,02
JP3455600001	TAKASHIMA & CO	862,000	1 614 526	JPY	0,00
JP3456000003	TAKASHIMAYA CO LTD	40 707,000	42 864 471	JPY	0,03
JP3456500002	TAKASHO	3 645,000	3 014 415	JPY	0,00
JP3539350003	TAKE AND GIVE	2 517,000	3 123 597	JPY	0,00
JP3463100002	TAKEBISHI CORP	2 005,000	3 001 485	JPY	0,00
JP3463000004	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	446 543,000	1 430 277 229	JPY	0,93
JP3463300008	TAKEMOTO YOHKI CO LTD	2 035,000	1 912 900	JPY	0,00
JP3462660006	TAKEUCHI MFG	9 549,000	27 930 825	JPY	0,02
JP3461000006	TAKI CHEMICAL	2 183,000	13 731 070	JPY	0,01
JP3462100003	TAKIHYO	1 847,000	3 289 507	JPY	0,00
JP3461800009	TAKISAWA MACHINE TOOL CO LTD	1 593,000	1 779 381	JPY	0,00
JP3462600002	TAKUMA CO LTD	19 041,000	28 275 885	JPY	0,02
JP3470900006	TAMA HOME	4 710,000	11 044 950	JPY	0,01
JP3471800007	TAMRON	4 453,000	11 902 869	JPY	0,01
JP3471000004	TAMURA CORP	20 406,000	15 977 898	JPY	0,01
JP3468850007	TANABE CONSULTING CO LTD	2 028,000	1 474 356	JPY	0,00
JP3468820000	TANAKA CO LTD	1 719,000	1 139 697	JPY	0,00
JP3472200009	TANSEISHA CO LTD	10 272,000	9 552 960	JPY	0,01
JP3467400002	TATSUTA ELECTRIC WIRE & CABLE	9 935,000	5 086 720	JPY	0,00
JP3472000003	TAYA CO LTD	963,000	510 390	JPY	0,00
JP3539300008	TAYA CORP	4 113,000	5 396 256	JPY	0,00
JP3468000009	TAZMO CO LTD	2 650,000	4 436 100	JPY	0,00
JP3588200000	TBK CO LTD	6 764,000	2 766 476	JPY	0,00
JP3588600001	TBS HOLDINGS INC	36 978,000	66 560 400	JPY	0,04
JP3539220008	T&D HOLDINGS INC	145 504,000	212 726 848	JPY	0,14
JP3539000004	TDC SOFTWARE ENGINEERING	4 841,000	6 322 346	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3538800008	TDK CORPORATION	82 230,000	339 609 900	JPY	0,22
JP3539050009	TEA LIFE CO LTD	729,000	1 029 348	JPY	0,00
JP3539200000	TEAC CORP	3 572,000	428 640	JPY	0,00
JP3539150007	TEAR CORP	3 176,000	1 549 888	JPY	0,00
JP3545130001	TECHMA TRIX CORP	8 640,000	15 552 000	JPY	0,01
JP3545110003	TECHNO MEDICA CO	1 240,000	1 955 480	JPY	0,00
JP3545240008	TECHNOPRO HOLDING INC	32 473,000	117 714 625	JPY	0,08
JP3545230009	TECNOS JAPAN INCORPORATED	4 351,000	2 636 706	JPY	0,00
JP3544000007	TEIJIN LTD	52 361,000	80 059 969	JPY	0,05
JP3541800003	TEIKOKU ELECTRIC	3 952,000	5 718 544	JPY	0,00
JP3542400001	TEIKOKU PISTON RING	7 634,000	11 038 764	JPY	0,01
JP3540800004	TEIKOKU SEN-I CO LTD	6 272,000	12 857 600	JPY	0,01
JP3541600007	TEIKOKU TSUSHIN KOGYO CO LTD	2 537,000	3 353 914	JPY	0,00
JP3545600003	TEKKEN CORP	3 564,000	6 479 352	JPY	0,00
JP3783300001	TEMAIRAZU INC	700,000	3 878 000	JPY	0,00
JP3545850004	TEMONA INC	1 208,000	887 880	JPY	0,00
JP3547200000	TEN ALLIED CO LTD	5 117,000	1 642 557	JPY	0,00
JP3547800007	TENMA CORP	4 281,000	11 610 072	JPY	0,01
JP3545820007	TENO.HOLDINGS CO LTD	700,000	578 200	JPY	0,00
JP3547690002	TENPO INNOVATION CO. LTD	1 614,000	1 512 318	JPY	0,00
JP3546300009	TERRASKY CO LTD	1 757,000	3 823 232	JPY	0,00
JP3546800008	TERUMO CORP	160 807,000	806 929 526	JPY	0,52
JP3545270005	TESS HOLDINGS CO LTD	3 200,000	7 488 000	JPY	0,00
JP3588100002	TFP CONSULTING	3 161,000	3 663 599	JPY	0,00
JP3893700009	T-GAIA CORP	5 949,000	12 064 572	JPY	0,01
JP3768500005	T.HASEGAWA	9 829,000	27 265 646	JPY	0,02
JP3106000007	THE AOMORI BANK LTD	4 324,000	8 488 012	JPY	0,01
JP3345720001	THE GLOBAL LTD	3 484,000	710 736	JPY	0,00
JP3721400004	THE JAPAN STEEL WORKS	17 078,000	56 955 130	JPY	0,04
JP3604200000	THE TOHOKU BANK LTD	2 674,000	2 682 022	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3539250005	THK CO LTD	33 059,000	80 763 137	JPY	0,05
JP3440800005	TIGERS POLYMER	2 947,000	1 243 634	JPY	0,00
JP3104890003	TIS INC	55 734,000	172 496 730	JPY	0,11
JP3509000000	TITAN KOGYO KABUSHIK	675,000	1 206 900	JPY	0,00
JP3538570007	T&K TOKA CO LTD	3 892,000	3 148 628	JPY	0,00
JP3539400006	TKC CORP	9 474,000	33 064 260	JPY	0,02
JP3556000002	TOA CORP	4 804,000	11 985 980	JPY	0,01
JP3538600002	TOA CORP	6 727,000	5 482 505	JPY	0,00
JP3558000000	TOA ROAD INC	1 065,000	5 388 900	JPY	0,00
JP3552170007	TOABO CORP	2 048,000	890 880	JPY	0,00
JP3556400004	TOAGOSEI	31 677,000	40 261 467	JPY	0,03
JP3630000002	TOBILA SYSTEMS INC	1 100,000	1 236 400	JPY	0,00
JP3629800008	TOBISHIMA CORP	5 102,000	5 448 936	JPY	0,00
JP3597800006	TOBU RAILWAY	59 195,000	167 581 045	JPY	0,11
JP3538400007	TOC	10 079,000	6 420 323	JPY	0,00
JP3552290003	TOCALO	14 499,000	20 182 608	JPY	0,01
JP3627800000	TOCHIGI BANK	27 014,000	4 781 478	JPY	0,00
JP3627000007	TODA CORP	73 981,000	53 044 377	JPY	0,03
JP3627400009	TODA KOGYO	1 151,000	3 740 750	JPY	0,00
JP3560000006	TOEI	1 781,000	39 840 970	JPY	0,03
JP3552240008	TOELL CO LTD	2 728,000	2 190 584	JPY	0,00
JP3552230009	TOENEC	1 742,000	5 835 700	JPY	0,00
JP3553200001	TOHO	2 557,000	3 909 653	JPY	0,00
JP3599400003	TOHO ACETYLENE CO LTD	811,000	994 286	JPY	0,00
JP3601000007	TOHO BANK	50 047,000	10 209 588	JPY	0,01
JP3598600009	TOHO CO LTD	32 875,000	175 881 250	JPY	0,11
JP3600200004	TOHO GAS	27 976,000	94 279 120	JPY	0,06
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	17 918,000	32 915 366	JPY	0,02
JP3601600004	TOHO SYSTEM SCIENCE CO LTD	1 506,000	1 510 518	JPY	0,00
JP3601800000	TOHO TITANIUM	10 084,000	12 050 380	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP359900001	TOHO ZINC CO	3 131,000	9 721 755	JPY	0,01
JP3605400005	TOHOKU ELECTRIC POWER CO INC	132 947,000	98 247 833	JPY	0,06
JP3596600001	TOHTO SUISAN CO LTD	660,000	3 663 000	JPY	0,00
JP3560800009	TOKAI CARBON	47 603,000	70 833 264	JPY	0,05
JP3552250007	TOKAI CORP	5 203,000	11 389 367	JPY	0,01
JP3552260006	TOKAI HOLDINGS	27 064,000	23 383 296	JPY	0,02
JP3566600007	TOKAI RIKA	14 954,000	23 776 860	JPY	0,02
JP3564600009	TOKAI SENKO KK	744,000	840 720	JPY	0,00
JP3564800005	TOKAI SOFT CO LTD	900,000	1 058 400	JPY	0,00
JP3577600004	TOKAI TOKYO HOLDINGS	59 707,000	23 524 558	JPY	0,02
JP3590900001	TOKEN CORP	2 412,000	22 407 480	JPY	0,01
JP3624000000	TOKIMEC INC	3 617,000	3 624 234	JPY	0,00
JP3910660004	TOKIO MARINE HLDGS INC	184 446,000	1 106 307 108	JPY	0,72
JP3624900001	TOKUSHU TOKAI HOLDINGS CO LTD	3 438,000	15 230 340	JPY	0,01
JP3625000009	TOKUYAMA CORP	16 502,000	32 162 398	JPY	0,02
JP3399710007	TOKYO BASE SHS	5 103,000	3 597 615	JPY	0,00
JP3424950008	TOKYO CENTURY SHS	12 979,000	84 363 500	JPY	0,05
JP3585800000	TOKYO ELECTRIC POWER CO HOLDINGS INC	481 641,000	151 716 915	JPY	0,10
JP3571600000	TOKYO ELECTRON DEVICE LTD SHS	1 872,000	12 898 080	JPY	0,01
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	36 057,000	1 905 612 450	JPY	1,23
JP3585400009	TOKYO ENERGY & SYS	5 894,000	6 501 082	JPY	0,00
JP3573000001	TOKYO GAS CO LTD	109 238,000	216 182 002	JPY	0,14
JP3570800007	TOKYO ICHIBAN FOODS CO LTD	1 378,000	822 666	JPY	0,00
JP3576500007	TOKYO INDIVIDUALIZED EDUCATION	4 763,000	3 424 597	JPY	0,00
JP3573400003	TOKYO KIKAI SEISAKUSHO	2 297,000	3 964 622	JPY	0,00
JP3571800006	TOKYO OHKA KOGYO CO LTD	9 587,000	69 122 270	JPY	0,04
JP3589800006	TOKYO RAKUTENCHI	882,000	3 580 920	JPY	0,00
JP3579400007	TOKYO ROPE MFG CO LTD	4 050,000	3 576 150	JPY	0,00
JP3576600005	TOKYO SANGYO CO LTD	5 014,000	3 554 926	JPY	0,00
JP3580200008	TOKYO SEIMITSU	9 611,000	44 450 875	JPY	0,03

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3579800008	TOKYO STEEL MANUFACTURING CO L	21 871,000	27 688 686	JPY	0,02
JP3582600007	TOKYO TATEMONO	55 272,000	92 304 240	JPY	0,06
JP3584600005	TOKYO TEKKO	2 150,000	3 203 500	JPY	0,00
JP3584200004	TOKYO THEATRES CO INC	2 163,000	2 712 402	JPY	0,00
JP3584400000	TOKYO TY FINANCIAL	7 064,000	10 405 272	JPY	0,01
JP3586600003	TOKYOTOKEIBA	4 055,000	18 247 500	JPY	0,01
JP3567410000	TOKYU CONSTRUCTION	22 585,000	18 180 925	JPY	0,01
JP3574200006	TOKYU CORP	143 225,000	229 446 450	JPY	0,15
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN REIT	152 328,000	100 384 152	JPY	0,07
JP3620600001	TOLI CORP	14 162,000	3 285 584	JPY	0,00
JP3630500001	TOMATO BANK	2 204,000	2 305 384	JPY	0,00
JP3553900006	TOMEN DEVICES	717,000	4 165 770	JPY	0,00
JP3631400003	TOMOE CORP SHS	7 895,000	3 608 015	JPY	0,00
JP3631600008	TOMOE ENGINEERING	2 250,000	5 116 500	JPY	0,00
JP3631000001	TOMOEGAWA PAPER CO LTD	1 783,000	1 504 852	JPY	0,00
JP3554000004	TOMOKU	3 419,000	6 561 061	JPY	0,00
JP3631700006	TOMONY HOLDINGS	43 346,000	13 177 184	JPY	0,01
JP3630550006	TOMY	25 434,000	27 468 720	JPY	0,02
JP3629400007	TONAMI HOLDINGS CO LTD	1 256,000	5 639 440	JPY	0,00
JP3629250006	TOP CULTURE CO LTD	2 060,000	677 740	JPY	0,00
JP3630400004	TOPCON	28 583,000	58 023 490	JPY	0,04
JP3629200001	TOPPAN FORMS	10 141,000	11 073 972	JPY	0,01
JP3629000005	TOPPAN INC	86 357,000	158 292 381	JPY	0,10
JP3598200008	TOPRE CORP	10 498,000	13 773 376	JPY	0,01
JP3630200008	TOPY INDUSTRIES	4 645,000	5 541 485	JPY	0,00
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES INC	402 661,000	285 446 383	JPY	0,18
JP3637280003	TOREX SEMICONDUCTOR LTD	3 074,000	8 093 842	JPY	0,01
JP3636650008	TORIDOLL HOLDINGS SHS	13 844,000	37 946 404	JPY	0,02
JP3636200002	TORIGOE	5 015,000	3 841 490	JPY	0,00
JP3635800000	TORII PHARMACEUTICAL	3 060,000	9 027 000	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3635900008	TORIKIZOKU CO LTD	2 095,000	3 930 220	JPY	0,00
JP3636600003	TORISHIMA PUMP MFG	5 642,000	4 964 960	JPY	0,00
JP3301000000	TORQ INC	2 944,000	650 624	JPY	0,00
JP3552450003	TOSE CO LTD	1 465,000	1 136 840	JPY	0,00
JP3595070008	TOSEI	7 698,000	8 406 216	JPY	0,01
JP3592200004	TOSHIBA	99 300,000	487 563 000	JPY	0,32
JP3594000006	TOSHIBA TEC CORP	6 123,000	27 369 810	JPY	0,02
JP3594400008	TOSHO CO LTD	3 388,000	6 596 436	JPY	0,00
JP3595200001	TOSOH CORP	85 979,000	164 993 701	JPY	0,11
JP3595300009	TOTECH CORP	1 800,000	4 782 600	JPY	0,00
JP3595800008	TOTENKO CO LTD	397,000	434 715	JPY	0,00
JP3595400007	TOTETSU KOGYO	7 634,000	18 894 150	JPY	0,01
JP3596200000	TOTO LTD	40 520,000	222 860 000	JPY	0,14
JP3586200002	TOTOKU ELECTRIC CO LTD	701,000	2 074 960	JPY	0,00
JP3628600003	TOTTORI BANK LTD	1 757,000	1 957 298	JPY	0,00
JP3590850008	TOUKEI COMPUTER CO LTD	702,000	3 302 910	JPY	0,00
JP3606150005	TOUMEI CO LTD	500,000	635 000	JPY	0,00
JP3538450002	TOW CO LTD	9 544,000	3 302 224	JPY	0,00
JP3555700008	TOWA	5 323,000	13 147 810	JPY	0,01
JP3622400004	TOWA BANK	9 871,000	4 994 726	JPY	0,00
JP3623150004	TOWA PHARMACEUTICAL CO LTD	8 156,000	23 856 300	JPY	0,02
JP3609800002	TOYO CONSTRUCTION CO LTD	19 973,000	11 384 610	JPY	0,01
JP3616600007	TOYO CORP	5 567,000	5 984 525	JPY	0,00
JP3617000009	TOYO ELECTRIC MFG	2 272,000	2 437 856	JPY	0,00
JP3607800004	TOYO ENGINEERING CORP	7 479,000	6 387 066	JPY	0,00
JP3606600009	TOYO INK MFG	11 743,000	23 532 972	JPY	0,02
JP3554400006	TOYO KANETSU	2 180,000	5 469 620	JPY	0,00
JP3615400003	TOYO LOGISTICS	9 048,000	3 012 984	JPY	0,00
JP3609000009	TOYO MACHINERY & METAL	4 008,000	2 156 304	JPY	0,00
JP3611800008	TOYO SECURITIES	18 488,000	2 995 056	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3613400005	TOYO SEIKAN KAISHA	35 813,000	48 275 924	JPY	0,03
JP3611400007	TOYO SHUTTER CO LTD	1 215,000	786 105	JPY	0,00
JP3614600009	TOYO SUGAR REFINING CO LTD	943,000	1 108 025	JPY	0,00
JP3613000003	TOYO SUISAN KAISHA LTD	29 342,000	144 069 220	JPY	0,09
JP3616000000	TOYO TANSO	3 742,000	11 581 490	JPY	0,01
JP3610600003	TOYO TIRE & RUBBER CO LTD	29 936,000	56 519 168	JPY	0,04
JP3619000007	TOYO WHARF AND WAREHOUSE CO LTD	1 594,000	2 288 984	JPY	0,00
JP3619800000	TOYOBO	22 022,000	30 126 096	JPY	0,02
JP3634200004	TOYODA GOSEI CO LTD	18 349,000	42 588 029	JPY	0,03
JP3635400009	TOYOTA BOSHOKU CP	16 523,000	36 053 186	JPY	0,02
JP3634600005	TOYOTA INDUSTRIES CORP	45 933,000	443 712 780	JPY	0,29
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	2 876 395,000	5 771 486 568	JPY	3,74
JP3635000007	TOYOTA TSUSHO CORP	56 159,000	276 863 870	JPY	0,18
JP3620200000	T.RAD	1 805,000	5 748 925	JPY	0,00
JP3635650009	TRANCOM CO.LTD	1 662,000	13 229 520	JPY	0,01
JP3635670007	TRANSACTION CO LTD	3 118,000	3 585 700	JPY	0,00
JP3635700002	TRANSCOSMOS	5 161,000	17 676 425	JPY	0,01
JP3538540000	TRE HOLDINGS CORPORATION	7 535,000	13 502 720	JPY	0,01
JP3637270004	TREASURE FACTORY CO LTD	1 592,000	1 461 456	JPY	0,00
JP3637300009	TREND MICRO INC	29 808,000	191 665 440	JPY	0,12
JP3636000006	TRI CHEMICAL	5 128,000	17 460 840	JPY	0,01
JP3635500006	TRUSCO NAKAYAMA	11 628,000	31 977 000	JPY	0,02
JP3539230007	TS TECH	26 372,000	40 111 812	JPY	0,03
JP3538690003	TSI HOLDINGS CO LTD	16 868,000	5 802 592	JPY	0,00
JP3534410000	TSUBAKI NAKASHIMA CO LTD	12 458,000	19 833 136	JPY	0,01
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN CO	8 126,000	27 262 730	JPY	0,02
JP3534600006	TSUBAKIMOTO KOGYO CO LTD	1 027,000	3 964 220	JPY	0,00
JP3533000000	TSUDAKOMA	1 051,000	853 412	JPY	0,00
JP3531800005	TSUGAMI CORP	11 670,000	18 205 200	JPY	0,01
JP3531400004	TSUKAMOTO CORPORATION CO LTD	978,000	1 344 750	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3532200007	TSUKISHIMA KUKAI	10 462,000	12 156 844	JPY	0,01
JP3231000005	TSUKUBA BANK	23 267,000	3 978 657	JPY	0,00
JP3535800001	TSUMURA & CO	18 924,000	66 990 960	JPY	0,04
JP3534100007	TSUNAGU SOLUTIONS INC	1 229,000	398 196	JPY	0,00
JP3536150000	TSURUHA HOLDINGS	12 229,000	171 817 450	JPY	0,11
JP3536200003	TSURUMI MANUFACTURING	4 398,000	7 709 694	JPY	0,00
JP3533500009	TSUTSUMI JEWELRY	1 423,000	3 019 606	JPY	0,00
JP3533800003	TSUZUKI DENKI CO LTD	2 500,000	4 527 500	JPY	0,00
JP3429000007	TV ASAHI	17 201,000	29 654 524	JPY	0,02
JP3547060008	TV TOKYO HOLDINGS CORPORATION	3 945,000	8 517 255	JPY	0,01
JP3589400005	TYK CORP SHS	7 224,000	2 326 128	JPY	0,00
JP3826900007	UACJ CORP	8 493,000	22 353 576	JPY	0,01
JP3158800007	UBE INDUSTRIES LTD	28 037,000	59 438 440	JPY	0,04
JP3160910000	UBICOM HOLDINGS INC	1 486,000	4 287 110	JPY	0,00
JP3157200001	UCHIDA YOKO CO LTD	2 424,000	11 635 200	JPY	0,01
JP3157250006	UCHIYAMA HOLDINGS SHS	2 697,000	976 314	JPY	0,00
JP3154400000	UEKI CORPORATION	1 534,000	2 276 456	JPY	0,00
JP3944360001	UKC HOLDINGS CORPORATION	5 870,000	11 153 000	JPY	0,01
JP3126190002	ULVAC INC	10 411,000	66 213 960	JPY	0,04
JP3944330004	UMC ELECTRONICS CO LTD	2 980,000	1 925 080	JPY	0,00
JP3950820005	UNICAFE INC	1 728,000	1 871 424	JPY	0,00
JP3951600000	UNI-CHARM CORP	109 440,000	502 548 480	JPY	0,33
JP3952000002	UNIDEN CORP	1 325,000	4 220 125	JPY	0,00
JP3950600001	UNION TOOL	2 137,000	8 206 080	JPY	0,01
JP3952550006	UNIPRES	9 306,000	8 626 662	JPY	0,01
JP3949400000	UNITED ARROWS	6 422,000	14 610 050	JPY	0,01
JP3949450005	UNITED SUPER MARKETS HOLDINGS INC	16 218,000	16 850 502	JPY	0,01
JP3949500007	UNITED TECHNOLOGY HOLD.	7 800,000	28 314 000	JPY	0,02
JP3951200009	UNITIKA LTD	16 257,000	5 901 291	JPY	0,00
JP3155800000	UORIKI CO LTD	1 705,000	3 519 120	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3944640006	USEN-NEXT HOLDINGS CO LTD	5 261,000	17 624 350	JPY	0,01
JP3944410004	USER LOCAL INC	1 700,000	3 105 900	JPY	0,00
JP3156400008	USHIO INC	29 104,000	59 168 432	JPY	0,04
JP3944130008	USS	60 707,000	111 093 810	JPY	0,07
JP3157600002	UTOOC	3 874,000	2 095 834	JPY	0,00
JP3829900004	V TECHNOLOGY	2 689,000	11 522 365	JPY	0,01
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	11 448,000	27 578 232	JPY	0,02
JP3778410005	VALUE HR CO LTD	2 180,000	4 011 200	JPY	0,00
JP3778390009	VALUECOMMERCE	4 258,000	19 118 420	JPY	0,01
JP3829750003	V-CUBE, INC	5 621,000	9 668 120	JPY	0,01
JP3835500004	VECTOR INC	6 781,000	8 754 271	JPY	0,01
JP3107200002	VIA HOLDINGS INC	6 966,000	1 260 846	JPY	0,00
JP3159980006	VINX CORP	1 520,000	1 542 800	JPY	0,00
JP3800330007	VISION INC	9 546,000	14 557 650	JPY	0,01
JP3778280002	VITAL KSK HOLDINGS	9 744,000	7 385 952	JPY	0,00
JP3855700005	VOLTAGE INCORPORATION	1 488,000	681 504	JPY	0,00
JP3854700006	VT HOLDINGS	21 084,000	10 710 672	JPY	0,01
JP3992400006	WACOAL HOLDINGS CORP	13 901,000	31 610 874	JPY	0,02
JP3993400005	WACOM	41 113,000	30 176 942	JPY	0,02
JP3990800009	WAKACHIKU CONSTRUCTION CO LTD	3 215,000	6 526 450	JPY	0,00
JP3991200001	WAKAMOTO PHARMACEUTICAL CO LTD	6 776,000	2 303 840	JPY	0,00
JP3992000004	WAKITA & CO	11 005,000	11 335 150	JPY	0,01
JP3994400004	WARABEYA NICHIO HOLDINGS CO.LTD.	3 730,000	8 314 170	JPY	0,01
JP3993750003	WASEDA ACADEMY CO LTD	2 302,000	2 348 040	JPY	0,00
JP3993830003	WATAHAN & CO.,LTD.	4 162,000	5 123 422	JPY	0,00
JP3993900004	WATAMI FOOD SERVICE	7 354,000	7 236 336	JPY	0,00
JP3993950009	WATTS	2 695,000	2 032 030	JPY	0,00
JP3687800007	WAVELOCK HOLDINGS CO LTD	1 927,000	1 287 236	JPY	0,00
JP3505940001	WDB HOLDINGS CO LTD	2 510,000	9 010 900	JPY	0,01
JP3154500007	WEATHERNEWS	1 629,000	13 536 990	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3155390002	WELBE INC	2 000,000	3 214 000	JPY	0,00
JP3155370004	WELLNET CORP	5 494,000	2 747 000	JPY	0,00
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY CO	68 847,000	369 226 461	JPY	0,24
JP3154160000	WILL GROUP INC	3 937,000	5 059 045	JPY	0,00
JP3154270007	WILLPLUS HOLDINGS CORP	834,000	919 902	JPY	0,00
JP3154360006	WINGARC1ST INC	3 100,000	6 804 500	JPY	0,00
JP3154390003	WIN-PARTNERS CO., LTD.	4 033,000	3 875 713	JPY	0,00
JP3990740007	WIRELESSGATE	2 252,000	869 272	JPY	0,00
JP3159930001	WITZ CORPORATION	500,000	822 500	JPY	0,00
JP3390600009	WOOD ONE	1 958,000	2 212 540	JPY	0,00
JP3990210001	WORLD CO LTD	7 282,000	10 165 672	JPY	0,01
JP3990220000	WORLD HOLDINGS CO LTD	2 146,000	6 101 078	JPY	0,00
JP3160770008	WOW WORLD INC	860,000	1 497 260	JPY	0,00
JP3990770004	WOWOW INC	2 699,000	6 256 282	JPY	0,00
JP3505970008	W-SCOPE CORP	16 337,000	14 883 007	JPY	0,01
JP3428800001	XEBIO HOLDINGS CO LTD	6 778,000	7 164 346	JPY	0,00
JP3164430005	XNET CORP	892,000	904 488	JPY	0,00
JP3930050004	YA MAN LTD	9 210,000	11 116 470	JPY	0,01
JP3933200002	YAHAGI CONSTRUCTION	7 820,000	5 974 480	JPY	0,00
JP3930100007	YAIZU SUISANKAGAKU	2 789,000	2 733 220	JPY	0,00
JP3931600005	YAKULT HONSHA	39 194,000	224 973 560	JPY	0,15
JP3931410009	YAKUODO HOLDINGS	2 471,000	5 942 755	JPY	0,00
JP3943000004	YAMABIKO	10 897,000	13 501 383	JPY	0,01
JP3939000000	YAMADA HOLDINGS CO LTD	187 457,000	81 543 795	JPY	0,05
JP3934350004	YAMAE GROUP HOLDINGS	4 100,000	4 674 000	JPY	0,00
JP3934800008	YAMAGATA BANK LTD (THE)	6 326,000	5 136 712	JPY	0,00
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	69 947,000	44 486 292	JPY	0,03
JP3942600002	YAMAHA CORP	33 772,000	242 482 960	JPY	0,16
JP3942800008	YAMAHA MOTOR CO LTD	74 078,000	234 456 870	JPY	0,15
JP3934200001	YAMAICHI ELECTRONICS	3 704,000	6 459 776	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3943100002	YAMAMI CO	568,000	1 153 608	JPY	0,00
JP3942000005	YAMANASHI CHUO BANK LTD	6 461,000	5 298 020	JPY	0,00
JP3936600000	YAMASHIN-FILTER CORP	11 299,000	7 762 413	JPY	0,01
JP3936200009	YAMASHITA HEALTH CARE HOLDINGS INC	538,000	1 072 234	JPY	0,00
JP3937200008	YAMATAKE CORP	38 385,000	186 167 250	JPY	0,12
JP3937600009	YAMATANE	2 425,000	3 797 550	JPY	0,00
JP3940800000	YAMATO CORP	5 745,000	4 492 590	JPY	0,00
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	75 366,000	210 798 702	JPY	0,14
JP3939600007	YAMATO INTL	4 890,000	1 545 240	JPY	0,00
JP3940400009	YAMATO KOGYO	11 913,000	45 448 095	JPY	0,03
JP3934300009	YAMAURA CORP SHS	3 397,000	3 152 416	JPY	0,00
JP3943800007	YAMAYA CORP	1 131,000	2 720 055	JPY	0,00
JP3935600001	YAMAZAKI BAKING	42 682,000	73 839 860	JPY	0,05
JP3935800007	YAMAZAWA	1 329,000	2 285 880	JPY	0,00
JP3936800006	YAMAZEN	21 862,000	22 998 824	JPY	0,01
JP3930200005	YAKO CO LTD	6 380,000	43 192 600	JPY	0,03
JP3931700003	YASHIMA DENKI CO LTD	4 305,000	4 111 275	JPY	0,00
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC CORP	61 172,000	300 966 240	JPY	0,20
JP3932820008	YASUDA LOGISTICS	4 398,000	4 261 662	JPY	0,00
JP3932850005	YASUNAGA CORP	2 764,000	3 247 700	JPY	0,00
JP3131350005	YELLOW HAT	10 581,000	19 627 755	JPY	0,01
JP3990600003	Y.M.C HOLDINGS CO LTD	2 277,000	2 151 765	JPY	0,00
JP3962600007	YODENKO CORP	1 882,000	3 195 636	JPY	0,00
JP3959400007	YODOGAWA STEEL WORKS	7 380,000	18 331 920	JPY	0,01
JP3955200005	YOKOGAWA BRIDGE	9 665,000	22 171 510	JPY	0,01
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC CORP	56 817,000	129 088 224	JPY	0,08
JP3957000007	YOKOHAMA REITO	15 656,000	13 620 720	JPY	0,01
JP3955800002	YOKOHAMA RUBBER	32 905,000	63 243 410	JPY	0,04
JP3954200006	YOKOWO	4 636,000	11 696 628	JPY	0,01
JP3953800004	YOMEISHU SEIZO	1 699,000	3 076 889	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3961400003	YOROZU CORP	4 860,000	5 773 680	JPY	0,00
JP3958400008	YOSHIMURA FOOD HOLDINGS K K	3 212,000	2 524 632	JPY	0,00
JP3958000006	YOSHINOYA HOLDINGS	18 400,000	40 829 600	JPY	0,03
JP3957600004	YOSSIX HOLDINGS CO LTD	1 085,000	2 328 410	JPY	0,00
JP3953600008	YOTAI REFRACTORIES CO LTD	4 030,000	5 154 370	JPY	0,00
JP3250600008	YU WA CREATION HOLDINGS CO LTD	3 557,000	828 781	JPY	0,00
JP3945200008	YUASA TRADING CO LTD	5 763,000	17 490 705	JPY	0,01
JP3948000009	YUKEN KOGYO	929,000	1 635 040	JPY	0,00
JP3946400003	YUKI GOSEI KOGYO CO LTD	4 248,000	1 321 128	JPY	0,00
JP3947010009	YUKIGUNI MAITAKE CO LTD	6 300,000	8 996 400	JPY	0,01
JP3946200007	YURTEC	10 215,000	6 803 190	JPY	0,00
JP3944500002	YUSHIN PRECISION	3 781,000	2 903 808	JPY	0,00
JP3948400001	YUSHIRO CHEM INDUSTRY CO LTD	3 162,000	3 784 914	JPY	0,00
JP3933800009	Z HOLDINGS CORPORATION	765 635,000	540 538 310	JPY	0,35
JP3345700003	ZAOH CO LTD	1 087,000	1 935 947	JPY	0,00
JP3345770006	ZAPPALLAS INC	2 211,000	1 247 004	JPY	0,00
JP3427800002	ZENITAKA CORP	757,000	3 058 280	JPY	0,00
JP3429250008	ZENKOKU HOSHO CO LTD	14 565,000	80 107 500	JPY	0,05
JP3430400006	ZENRIN	10 117,000	10 602 616	JPY	0,01
JP3429300001	ZENSHO	30 060,000	78 997 680	JPY	0,05
JP3725400000	ZEON CORP	50 121,000	67 663 350	JPY	0,04
JP3428850006	ZERIA PHARMACEUTICAL	10 339,000	21 029 526	JPY	0,01
JP3386490001	ZIGEXN CO.	13 767,000	5 561 868	JPY	0,00
JP3437400009	ZOJIRUSHI CORP	15 396,000	24 217 908	JPY	0,02
JP3399310006	ZOZO RG REGISTERED SHS	32 928,000	120 022 560	JPY	0,08
JP3412000006	ZUKEN	3 694,000	16 179 720	JPY	0,01
Total Action			156 037 758 179		101,12
Total Valeurs mobilières			156 037 758 179		101,12

Coupons

Action

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3160130005	A & D	4 737,000	40 365	JPY	0,00
JP3119800005	A&A MATERIAL	1 068,000	18 201	JPY	0,00
JP3152740001	ABC MART	8 198,000	593 777	JPY	0,00
JP3122480001	ABIST	820,000	71 271	JPY	0,00
JP3108600002	ACOM	110 473,000	282 406	JPY	0,00
JP3114800000	ADEKA	25 579,000	610 293	JPY	0,00
JP3122030004	AD-SOL NISSIN	2 015,000	30 906	JPY	0,00
JP3121950004	ADVAN GRP	5 711,000	72 996	JPY	0,00
JP3122100005	ADVANCE CREATE CO LT	2 648,000	33 846	JPY	0,00
JP3122400009	ADVANTEST	42 172,000	1 796 763	JPY	0,00
JP3131400008	AEON CREDIT SERVIC	32 129,000	383 285	JPY	0,00
JP3389700000	AEON DELIGHT	6 307,000	225 719	JPY	0,00
JP3160460006	AGS CORP	2 862,000	18 291	JPY	0,00
JP3100600000	AHRESTY CORP	6 912,000	29 449	JPY	0,00
JP3100800006	AICA KOGYO	15 539,000	662 048	JPY	0,00
JP3103000000	AICHI BANK	1 872,000	143 564	JPY	0,00
JP3103200006	AICHI CORP	9 644,000	115 049	JPY	0,00
JP3103600007	AICHI STEEL CORP	3 171,000	54 041	JPY	0,00
JP3104400001	AICHI TOKEI DENKI CO	728,000	31 017	JPY	0,00
JP3105110005	AIDMA MKTG COMM RG	1 460,000	5 598	JPY	0,00
JP3105050003	AIPHONE	3 227,000	96 242	JPY	0,00
JP3160670000	AIR WATER	56 729,000	1 063 468	JPY	0,00
JP3266050008	AIRPORT FACILITIES	5 564,000	33 188	JPY	0,00
JP3167240005	AIRTRIP	3 449,000	29 389	JPY	0,00
JP3102000001	AISIN	41 511,000	2 829 762	JPY	0,00
JP3101850000	AIZAWA SECURITIE GRP	10 087,000	111 738	JPY	0,00
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	135 512,000	2 540 371	JPY	0,00
JP3107000006	AKATSUKI	2 210,000	75 327	JPY	0,00
JP3107600003	AKITA BANK	3 393,000	101 193	JPY	0,00
JP3126300007	ALBIS	1 765,000	52 639	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3126210008	ALCONIX CORP	5 974,000	122 172	JPY	0,00
JP3126340003	ALFRESA HLDGS CORP	57 996,000	1 334 315	JPY	0,00
JP3126100001	ALINCO INC	3 733,000	63 619	JPY	0,00
JP3126360001	ALPHA CORP	2 025,000	17 255	JPY	0,00
JP3126330004	ALPHA SYSTEMS	1 488,000	31 699	JPY	0,00
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO	46 437,000	395 695	JPY	0,00
JP3126450000	ALPS LOGISTICS RG	3 800,000	42 094	JPY	0,00
JP3122800000	AMADA	82 323,000	1 192 523	JPY	0,00
JP3124400007	AMANO CORP	14 886,000	317 113	JPY	0,00
JP3122450004	ANEST IWATA CORP	9 597,000	98 133	JPY	0,00
JP3128800004	ANRITSU	34 176,000	582 436	JPY	0,00
JP3105400000	AOKI HOLDINGS	20 278,000	151 081	JPY	0,00
JP3711200000	AOZORA BANK	33 349,000	909 347	JPY	0,00
JP3125000004	ARAKAWA CHEMICAL	4 762,000	97 386	JPY	0,00
JP3125100002	ARATA CORP	4 422,000	188 402	JPY	0,00
JP3125600001	ARAYA INDL	1 345,000	22 922	JPY	0,00
JP3968600001	ARCS CO LTD	10 008,000	230 254	JPY	0,00
JP3126110000	ARGO GRAPHICS	4 303,000	109 999	JPY	0,00
JP3125800007	ARIAKE JAPAN	5 167,000	88 057	JPY	0,00
JP3126240005	ARTERIA NTWKS	6 206,000	153 358	JPY	0,00
JP3100210008	ARTNATURE	5 502,000	65 636	JPY	0,00
JP3126290000	ARUHI CORP	8 253,000	210 974	JPY	0,00
JP3131300000	AS ONE	4 005,000	300 318	JPY	0,00
JP3116800008	ASAHI BROADCASTING	5 484,000	23 365	JPY	0,00
JP3114400009	ASAHI DIAMOND IND	14 738,000	100 467	JPY	0,00
JP3116700000	ASAHI HOLDINGS	21 118,000	809 771	JPY	0,00
JP3111200006	ASAHI KASEI	368 618,000	5 339 765	JPY	0,00
JP3112800002	ASAHI KOGYOSHA CO	1 284,000	54 706	JPY	0,00
JP3115800009	ASAHI NET	4 493,000	38 285	JPY	0,00
JP3117200000	ASAHI YUKIZAI CORP	3 138,000	66 848	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3117350003	ASANTE	1 918,000	50 665	JPY	0,00
JP3101600009	ASIAN INDUSTRY	8 851,000	98 047	JPY	0,00
JP3119660003	ASKA PHARMACEUTICAL	6 418,000	38 282	JPY	0,00
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	492 303,000	10 487 432	JPY	0,01
JP3160930008	ATLED CORP	1 076,000	10 086	JPY	0,00
JP3172500005	AUTOBACS SEVEN	20 235,000	517 275	JPY	0,00
JP3337500007	AVANTIA	2 965,000	48 004	JPY	0,00
JP3160950006	AVEX INC	9 596,000	204 422	JPY	0,00
JP3126800006	AWA BANK	8 548,000	145 677	JPY	0,00
JP3772400002	AXIAL RETAILING	4 615,000	98 312	JPY	0,00
JP3121190007	AZUMA SHIPPING	3 078,000	5 246	JPY	0,00
JP3800300000	B BRAIN SHOWA-OTA	1 954,000	26 640	JPY	0,00
JP3618800001	B EN G	541,000	16 135	JPY	0,00
JP3779000003	BANDO CHEMICAL IND	10 033,000	136 788	JPY	0,00
JP3152400002	BANK OF IWATE LTD	3 709,000	94 815	JPY	0,00
JP3288960002	BANK OF KOCHI LTD	2 078,000	17 707	JPY	0,00
JP3251200006	BANK OF KYOTO	20 022,000	597 135	JPY	0,00
JP3648800005	BANK OF NAGOYA	4 507,000	134 416	JPY	0,00
JP3194600007	BANK OF OKINAWA	5 092,000	151 863	JPY	0,00
JP3315200000	BANK OF SAGA	3 208,000	95 675	JPY	0,00
JP3632000000	BANK OF TOYAMA (TH	1 051,000	22 389	JPY	0,00
JP3975000005	BANK RYUKYUS LTD	12 176,000	181 568	JPY	0,00
JP3835250006	BAYCURR CONSULT	3 334,000	255 685	JPY	0,00
JP3835700000	Belc CO LTD	2 586,000	94 753	JPY	0,00
JP3835760004	BELLSYSTEM24 HOLDING	8 543,000	174 710	JPY	0,00
JP3835650007	BELLUNA	12 050,000	97 546	JPY	0,00
JP3835620000	BENESSE	19 846,000	422 775	JPY	0,00
JP3800390001	BIC CAMERA	31 087,000	264 896	JPY	0,00
JP3799700004	BML	6 998,000	208 708	JPY	0,00
JP3799610005	BR HOLDINGS	10 275,000	52 533	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP383000000	BROTHER INDUS LTD	69 298,000	1 771 490	JPY	0,00
JP3831200005	BULL DOG SAUCE RG	2 600,000	38 771	JPY	0,00
JP3831600006	BUNKA SHUTTER	16 506,000	281 299	JPY	0,00
JP3462200001	C I TAKIRON CORP	12 012,000	112 591	JPY	0,00
JP3244530006	CANDEAL CO LTD	1 300,000	3 323	JPY	0,00
JP3218900003	CAPCOM CO LTD	47 788,000	732 973	JPY	0,00
JP3244420000	CAPITAL ASSET PLAN	1 100,000	4 687	JPY	0,00
JP3244450007	CAREER DESIGN CENT	1 332,000	39 725	JPY	0,00
JP3209000003	CASIO	45 695,000	1 362 804	JPY	0,00
JP3346350006	CE HOLDINGS CO LTD	2 908,000	16 850	JPY	0,00
JP3425000001	CENTRAL GLASS CO	10 600,000	338 715	JPY	0,00
JP3566800003	CENTRAL JPN RAILWA	47 192,000	2 613 837	JPY	0,00
JP3425600008	CENTRAL SPORTS	2 068,000	21 146	JPY	0,00
JP3511800009	CHIBA BANK	186 911,000	1 751 960	JPY	0,00
JP3346180007	CHILLED & FROZEN LOG	5 390,000	50 522	JPY	0,00
JP3528400009	CHIYODA	5 512,000	70 453	JPY	0,00
JP3527600005	CHODAI CO LTD	2 139,000	111 183	JPY	0,00
JP3528200003	CHORI CO LTD	3 574,000	127 909	JPY	0,00
JP3526600006	CHUBU ELECT. POWER	173 702,000	3 700 339	JPY	0,00
JP3525400002	CHUBU SHIRYO	6 976,000	89 165	JPY	0,00
JP3524000001	CHUDENKO CORP	8 182,000	362 543	JPY	0,00
JP3513400006	CHUETSU PULP & PAP	2 092,000	35 652	JPY	0,00
JP3521000004	CHUGOKU BANK	48 214,000	472 463	JPY	0,00
JP3522200009	CHUGOKU EL POWER	81 911,000	1 744 934	JPY	0,00
JP3522600000	CHUGOKU MARINE PT	13 379,000	193 807	JPY	0,00
JP3520000005	CHUKYO BANK	2 039,000	34 749	JPY	0,00
JP3517800003	CHUO SPRING	2 728,000	37 193	JPY	0,00
JP3516600008	CHUO WAREHOUSE	3 290,000	28 034	JPY	0,00
JP3352400000	CITIZEN WATCH SHS	72 073,000	552 728	JPY	0,00
JP3325100000	CK SAN ETSU CO LTD	1 127,000	28 810	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3346800000	CKD CORP	13 173,000	190 823	JPY	0,00
JP3270200003	CLEANUP CORP	5 240,000	44 651	JPY	0,00
JP3359000001	CMIC HOLDINGS	3 023,000	56 671	JPY	0,00
JP3297330007	COCOCARA	5 020,000	196 770	JPY	0,00
JP3305960001	COLOPL INC	18 349,000	390 885	JPY	0,00
JP3181400007	COMINIX	943,000	7 232	JPY	0,00
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	27 316,000	1 047 433	JPY	0,00
JP3305560009	COMTURE	5 086,000	35 754	JPY	0,00
JP3305990008	CONCORDIA FIN GRP	341 211,000	2 326 000	JPY	0,00
JP3104870005	CONEXIO CORP	3 139,000	93 617	JPY	0,00
JP3302000009	COPRO HLDNGS CO LTD	700,000	5 965	JPY	0,00
JP3305950002	CORONA CORP	3 121,000	37 232	JPY	0,00
JP3271100004	CRESCO	3 694,000	62 954	JPY	0,00
JP3346970001	CTS CO LTD	6 158,000	36 731	JPY	0,00
JP3244950006	CUBE SYSTEM	2 784,000	18 978	JPY	0,00
JP3205100005	CURVES HOLDINGS	14 011,000	47 756	JPY	0,00
JP3346250008	CVS BAY AREA INC	795,000	5 419	JPY	0,00
JP3311400000	CYBER AGENT	133 696,000	1 253 164	JPY	0,00
JP3486000007	DAI DAN KK	3 941,000	151 118	JPY	0,00
JP3493800001	DAI NIPPON PRINTING	67 099,000	1 829 628	JPY	0,00
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL	74 749,000	1 019 112	JPY	0,00
JP3491800003	DAIDO METAL	11 770,000	100 294	JPY	0,00
JP3491000000	DAIDO STEEL	9 147,000	584 570	JPY	0,00
JP3497400006	DAIFUKU	31 218,000	931 043	JPY	0,00
JP3497800007	DAIHEN CORP	6 246,000	266 115	JPY	0,00
JP3475800003	DAIICHI JITSUGYO	2 573,000	131 549	JPY	0,00
JP3474350000	DAIICHI KIGENSO	5 562,000	47 394	JPY	0,00
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO	446 219,000	5 133 086	JPY	0,00
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	10 603,000	505 957	JPY	0,00
JP3482600008	DAIKEN CORP	3 782,000	145 021	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3482500000	DAIKEN MEDICAL	4 471,000	34 288	JPY	0,00
JP3480600000	DAIKI ALUMINIUM IND	8 485,000	180 754	JPY	0,00
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES	72 351,000	5 548 604	JPY	0,00
JP3483100008	DAIKOKU DENKI	2 637,000	56 175	JPY	0,00
JP3481300006	DAIKYONISHIKAWA	11 713,000	149 712	JPY	0,00
JP3492200005	DAINICHISEIKA COLO	4 572,000	136 355	JPY	0,00
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	26 778,000	228 179	JPY	0,00
JP3497200000	DAIRIBU CORP	14 242,000	127 426	JPY	0,00
JP3483850008	DAISHI HOKU FIN SHS	9 161,000	468 372	JPY	0,00
JP3484400001	DAISHINKU CORP	1 919,000	40 880	JPY	0,00
JP3485400000	DAISUE CONSTRUCTION	2 286,000	38 959	JPY	0,00
JP3486800000	DAITO TRUST CONST	19 463,000	3 913 979	JPY	0,00
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	164 397,000	7 704 656	JPY	0,00
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GRP	419 438,000	3 931 490	JPY	0,00
JP3503800009	DAIWA SEIKO INC	2 777,000	94 653	JPY	0,00
JP3505400006	DAIWABO	25 505,000	651 993	JPY	0,00
JP3500050004	DAIYU LIC HLDGS	3 030,000	46 474	JPY	0,00
JP3548660004	DCM JAPAN HLDGS	32 364,000	441 244	JPY	0,00
JP3548720006	DEAR LIFE	7 176,000	122 295	JPY	0,00
JP3549600009	DENKA CO LTD	20 276,000	1 123 032	JPY	0,00
JP3551410008	DENSAN	601,000	8 706	JPY	0,00
JP3551500006	DENSO CORP	124 995,000	7 455 682	JPY	0,00
JP3551600004	DENYO	4 800,000	89 983	JPY	0,00
JP3548770001	DEXERIALS CORP	15 837,000	391 352	JPY	0,00
JP3499480006	DIAMOND ELEC H RG	1 734,000	18 470	JPY	0,00
JP3549020000	DIGITAL ARTS INC	3 210,000	82 058	JPY	0,00
JP3548640006	DIP	7 912,000	182 032	JPY	0,00
JP3548600000	DISCO CORPORATION	7 599,000	1 087 833	JPY	0,00
JP3475000000	DKS CO. LTD	1 917,000	57 172	JPY	0,00
JP3638000004	DOSHISHA	5 231,000	133 722	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3639100001	DOUTOR-NICHIRE	8 253,000	84 390	JPY	0,00
JP3548500002	DTS	11 519,000	294 464	JPY	0,00
JP3505900005	DUSKIN CO LTD	12 564,000	321 178	JPY	0,00
JP3130230000	E GUARDIAN INC	2 179,000	25 995	JPY	0,00
JP3130400009	EAGLE INDUSTRY	7 031,000	149 780	JPY	0,00
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY	99 985,000	4 259 921	JPY	0,00
JP3130740008	EAT & HOLDINGS	1 818,000	7 746	JPY	0,00
JP3165930003	EBARA FOODS IND	1 247,000	20 189	JPY	0,00
JP3161170000	ECHO TRADING CO LTD	1 143,000	9 740	JPY	0,00
JP3164470001	EDION	23 665,000	443 635	JPY	0,00
JP3130350006	EGRAND CO	864,000	25 032	JPY	0,00
JP3166400006	EHIME BANK LTD	7 810,000	99 825	JPY	0,00
JP3160840009	EIDAI	7 426,000	37 967	JPY	0,00
JP3160700005	EIKEN CHEMICAL	10 014,000	170 661	JPY	0,00
JP3160400002	EISAI	62 761,000	4 278 352	JPY	0,00
JP3651080008	EIZO NANA O	4 771,000	243 926	JPY	0,00
JP3168200008	ELECOM	12 978,000	210 115	JPY	0,00
JP3551200003	ELECTRIC POWER DEV	45 178,000	1 347 385	JPY	0,00
JP3457690000	ELEMATEC CORP	4 482,000	64 926	JPY	0,00
JP3169600008	ENDO LIGHTING CORP	2 889,000	18 463	JPY	0,00
JP3386450005	ENEOS HOLDINGS INC	854 271,000	8 007 280	JPY	0,01
JP3165800008	ENOMOTO CO LTD	1 532,000	26 109	JPY	0,00
JP3169800004	ENPLAS CORP	2 603,000	33 271	JPY	0,00
JP3153160001	ENTRUST RG	1 624,000	8 303	JPY	0,00
JP3130050002	ERI HOLDINGS CO LTD	1 079,000	13 796	JPY	0,00
JP3688350002	ESLEAD CORP	2 223,000	37 885	JPY	0,00
JP3469800001	ESPEC	4 997,000	76 644	JPY	0,00
JP3161160001	EXEDY	7 705,000	262 621	JPY	0,00
JP3254200003	EXEO GROUP	26 961,000	1 010 847	JPY	0,00
JP3166950000	F TECH INC	3 953,000	26 947	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3119950008	F&A AQUA HOLDINGS	4 840,000	171 155	JPY	0,00
JP3802690002	FAITH	1 736,000	7 396	JPY	0,00
JP3802650006	FALCO BIOSYSTEMS	2 604,000	62 129	JPY	0,00
JP3802600001	FAMILYMT UNY HLDGS	35 485,000	725 928	JPY	0,00
JP3802670004	FANCL	20 707,000	299 960	JPY	0,00
JP3802400006	FANUC LTD	49 820,000	9 339 488	JPY	0,01
JP3802300008	FAST RETAILING	6 981,000	1 427 663	JPY	0,00
JP3166900005	FCC	9 238,000	204 667	JPY	0,00
JP3802960009	FEED ONE	7 672,000	81 718	JPY	0,00
JP3802940001	FIDEA HOLDINGS CO	54 326,000	138 876	JPY	0,00
JP3632150003	FIRST BK TOYAMA	13 395,000	57 070	JPY	0,00
JP3802230007	FIRST JUKEN	2 120,000	39 743	JPY	0,00
JP3802950000	FIXSTARS	5 964,000	25 410	JPY	0,00
JP3166930002	FJ NEXT HOLDINGS	5 456,000	111 579	JPY	0,00
JP3802740005	FOCUS SYSTEM CORP	3 735,000	15 913	JPY	0,00
JP3397150008	FOOD & LIFE	32 700,000	626 941	JPY	0,00
JP3802800007	FOSTER ELECTRIC	5 747,000	48 971	JPY	0,00
JP3167000003	FP CORP	10 460,000	191 631	JPY	0,00
JP3166990006	FPG SHS	18 816,000	296 617	JPY	0,00
JP3826500005	FRANCE BED HOLDING	7 315,000	93 498	JPY	0,00
JP3807400001	FUJI CO LTD	6 371,000	67 860	JPY	0,00
JP3815000009	FUJI CORPORATION LTD	6 456,000	77 017	JPY	0,00
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLD	34 169,000	1 310 212	JPY	0,00
JP3812800005	FUJI KOSAN	1 701,000	33 337	JPY	0,00
JP3809200003	FUJI MACHINE MFG	22 423,000	573 207	JPY	0,00
JP3819400007	FUJI MEDIA HOLDINGS	57 765,000	886 000	JPY	0,00
JP3816400000	FUJI OIL	13 925,000	308 507	JPY	0,00
JP3812300006	FUJI ORP RG	2 978,000	44 408	JPY	0,00
JP3816200004	FUJI PHARMA CO LTD	3 454,000	44 148	JPY	0,00
JP3813800004	FUJI SEAL	11 689,000	169 326	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3820800005	FUJIBO HOLDINGS	2 716,000	127 288	JPY	0,00
JP3818700001	FUJICCO	6 205,000	116 322	JPY	0,00
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS	99 808,000	4 252 380	JPY	0,00
JP3811200009	FUJIKURA KASEI CO	7 499,000	51 120	JPY	0,00
JP3811600000	FUJIKURA RUBBER LTD	4 928,000	8 398	JPY	0,00
JP3820900003	FUJIMI	4 525,000	308 465	JPY	0,00
JP3821000001	FUJIMORI KOGYO	5 060,000	172 467	JPY	0,00
JP3818800009	FUJITEC CO	19 593,000	417 386	JPY	0,00
JP3818400008	FUJITSU GENERAL	17 377,000	236 914	JPY	0,00
JP3818000006	FUJITSU LTD	51 085,000	4 788 316	JPY	0,00
JP3807000009	FUKOKU	2 517,000	53 619	JPY	0,00
JP3803600000	FUKUI BANK	4 761,000	101 423	JPY	0,00
JP3805010000	FUKUOKA FIN GROUP	50 520,000	2 044 813	JPY	0,00
JP3806800003	FUKUYAMA TRANSPORT	6 899,000	146 968	JPY	0,00
JP3828400006	FURUNO ELECTRIC CO	6 815,000	58 071	JPY	0,00
JP3822600007	FUSO CHEMICAL	4 385,000	93 413	JPY	0,00
JP3823600006	FUSO PHARMACEUTICAL	1 846,000	47 190	JPY	0,00
JP3824400000	FUTABA CORP	9 737,000	116 158	JPY	0,00
JP3826270005	FUYO GENERAL LEASE	5 837,000	646 591	JPY	0,00
JP3172450003	G-7 HOLDINGS	2 704,000	80 644	JPY	0,00
JP3234200008	GAKKEN HLDS CO LTD	7 872,000	73 786	JPY	0,00
JP3235400003	GAKKYUSHA CO LTD	1 532,000	45 690	JPY	0,00
JP3234400004	GAKUJO	2 169,000	31 420	JPY	0,00
JP3282800006	GENKI SUSHI CO LTD	1 524,000	12 986	JPY	0,00
JP3282400005	GEO	7 492,000	76 608	JPY	0,00
JP3264860002	GIFT INC	900,000	15 338	JPY	0,00
JP3264200001	GIKEN LTD	4 688,000	139 815	JPY	0,00
JP3274400005	GLORY	14 612,000	423 336	JPY	0,00
JP3385860006	GMB CORP	973,000	8 291	JPY	0,00
JP3152750000	GMO INTERNET	19 727,000	188 268	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3385890003	GMO PAYMENT GATEWAY	10 825,000	498 102	JPY	0,00
JP3306800008	GOLDCREST	4 999,000	149 090	JPY	0,00
JP3306600002	GOLDWIN INC	9 212,000	156 993	JPY	0,00
JP3273750004	GOOD COM ASSET REIT	2 404,000	88 085	JPY	0,00
JP3952860009	GREMZ	1 700,000	7 243	JPY	0,00
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	27 780,000	355 075	JPY	0,00
JP3385820000	GS YUASA	20 372,000	260 388	JPY	0,00
JP3236750000	G-TEKT	6 931,000	165 368	JPY	0,00
JP3274800006	GUN EI CHEMICAL	1 290,000	54 961	JPY	0,00
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	115 247,000	687 423	JPY	0,00
JP3795200009	H ONE CO LTD	5 460,000	60 483	JPY	0,00
JP3822000000	H U GRP H	15 166,000	801 234	JPY	0,00
JP3774600005	H20 RETAILING	26 531,000	282 592	JPY	0,00
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	126 164,000	645 035	JPY	0,00
JP3765600006	HAGIWARA ELECTRIC CO	2 112,000	71 986	JPY	0,00
JP3765500008	HAGIWARA INDUSTR INC	3 668,000	56 260	JPY	0,00
JP3766500007	HAKUDO	1 952,000	76 513	JPY	0,00
JP3766550002	HAKUHODO DY HLDGS	75 522,000	965 298	JPY	0,00
JP3766400000	HAKUTO	3 428,000	87 631	JPY	0,00
JP3773750009	HALOWS CO LTD	2 145,000	32 900	JPY	0,00
JP3771150004	HAMAKYOREX	4 341,000	147 961	JPY	0,00
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS	40 744,000	972 117	JPY	0,00
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HLD	71 718,000	1 527 794	JPY	0,00
JP3777800008	HANWA CO LTD	11 244,000	287 434	JPY	0,00
JP3770300006	HAPPINET	4 640,000	98 845	JPY	0,00
JP3772600007	HARIMA CHEMI	4 176,000	67 610	JPY	0,00
JP3768400008	HASEGAWA CO LTD	2 980,000	6 348	JPY	0,00
JP3768600003	HASEKO CORP	58 328,000	1 739 570	JPY	0,00
JP3768000006	HASHIMOTO HLDG	1 096,000	32 687	JPY	0,00
JP3767810009	HAZAMA CORP	49 433,000	631 837	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3765110006	HEARTS UNITED GROUP	2 560,000	16 361	JPY	0,00
JP3834200002	HEIWA CORP	15 815,000	539 046	JPY	0,00
JP3834800009	HEIWA REAL ESTATE	9 603,000	335 496	JPY	0,00
JP3834400008	HEIWADO	9 652,000	156 267	JPY	0,00
JP3793400007	HIBIYA ENGINEERING	5 779,000	196 974	JPY	0,00
JP3765180009	HIDAY HIDAKA CORP.	7 556,000	77 263	JPY	0,00
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	6 591,000	668 336	JPY	0,00
JP3765250000	HIMACS LTD	1 593,000	23 755	JPY	0,00
JP3793500004	HIMARAYA CO LTD	1 803,000	23 045	JPY	0,00
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	70 922,000	423 034	JPY	0,00
JP3795080005	HIRAKAWA HEWTECH	3 069,000	35 304	JPY	0,00
JP3796000002	HIRAMATSU	10 343,000	11 547	JPY	0,00
JP3796150005	HIROGIN H RG	82 575,000	844 358	JPY	0,00
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	8 704,000	964 182	JPY	0,00
JP3796200008	HIROSHIMA GAS	11 677,000	49 751	JPY	0,00
JP3784200002	HISAKA WORKS	6 941,000	88 718	JPY	0,00
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACE	15 531,000	555 834	JPY	0,00
JP3787000003	HITACHI CONST MACH	26 549,000	588 191	JPY	0,00
JP3788600009	HITACHI LTD	273 022,000	12 795 493	JPY	0,01
JP3791200003	HITACHI TRANSPORT	11 109,000	265 051	JPY	0,00
JP3791990009	HITO COMMUNI HOLDING	929,000	10 885	JPY	0,00
JP3852600000	HODOGAYA CHEMICAL	1 677,000	42 870	JPY	0,00
JP3840800001	HOGY MEDICAL	7 530,000	109 079	JPY	0,00
JP3850200001	HOKKAIDO ELECTRIC	53 124,000	452 676	JPY	0,00
JP3847000001	HOKKAIDO GAS CO	3 068,000	65 357	JPY	0,00
JP3846600009	HOKKAN HOLDINGS	2 874,000	56 326	JPY	0,00
JP3851400006	HOKKOKU BANK	5 220,000	155 681	JPY	0,00
JP3841400009	HOKUETSU IND	5 894,000	50 223	JPY	0,00
JP3841800000	HOKUETSU PAPER MIL	39 811,000	237 464	JPY	0,00
JP3845400005	HOKURIKU ELECTRIC	51 942,000	331 953	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP384500003	HOKURUKU ELECT CON	3 100,000	13 208	JPY	0,00
JP3843250006	HOKUTO	6 497,000	55 362	JPY	0,00
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	447 081,000	20 952 970	JPY	0,01
JP3802060008	HOOSIERS HOLDINGS	9 152,000	132 575	JPY	0,00
JP3845800006	HOSIDEN CORP	14 867,000	126 683	JPY	0,00
JP3846000002	HOSOKAWA MICRON	2 022,000	94 763	JPY	0,00
JP3851950000	HOTLAND	3 175,000	13 527	JPY	0,00
JP3765400001	HOUSE FOODS GROUP	21 347,000	418 371	JPY	0,00
JP3765300003	HOUSE OF ROSE	666,000	5 675	JPY	0,00
JP3765350008	HOUSECOM	1 000,000	7 669	JPY	0,00
JP3837800006	HOYA CORP	110 777,000	4 247 748	JPY	0,00
JP3765100007	HURXLEY	2 070,000	14 111	JPY	0,00
JP3793800008	HYAKUGO BANK	50 360,000	214 562	JPY	0,00
JP3794200000	HYAKUJUSHI BANK LTD	5 992,000	153 176	JPY	0,00
JP3105010007	I NET CORP	2 866,000	57 391	JPY	0,00
JP3148800000	IBIDEN	27 342,000	349 477	JPY	0,00
JP3142150006	ICHIBANYA CO LTD	3 735,000	127 306	JPY	0,00
JP3141200000	ICHIKAWA	767,000	19 607	JPY	0,00
JP3142100001	ICHINEN HOLDINGS CO	5 591,000	109 576	JPY	0,00
JP3142300007	ICHIYOSHI SECURIT	11 222,000	181 686	JPY	0,00
JP3101400004	ICOM	2 358,000	50 232	JPY	0,00
JP3138800002	IDEC CORP	7 612,000	162 157	JPY	0,00
JP3142500002	IDEMITSU KOSAN	63 002,000	3 221 086	JPY	0,00
JP3235700006	IDOM SHS	17 643,000	34 578	JPY	0,00
JP3148950003	IFUJI SANGYO RG	867,000	8 865	JPY	0,00
JP3134800006	IHI CORP	38 171,000	975 779	JPY	0,00
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	46 674,000	1 789 716	JPY	0,00
JP3131200002	IINO KAIUN KAISHA	24 980,000	234 143	JPY	0,00
JP3149100004	IMASEN EL INDL	4 927,000	41 984	JPY	0,00
JP3146200005	INABA DENKISANGYO	14 892,000	634 483	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP314600009	INABATA AND CO	13 476,000	344 492	JPY	0,00
JP314520006	INAGEYA CO LTD	6 268,000	40 058	JPY	0,00
JP310500008	INES	5 472,000	93 255	JPY	0,00
JP3153450006	INFOCOM	5 031,000	55 731	JPY	0,00
JP315360006	INFORMATION DEVL	3 150,000	53 683	JPY	0,00
JP3147800001	INNOTECH CORP	3 133,000	80 090	JPY	0,00
JP3152670000	INSOURCE CO LTD	5 220,000	44 480	JPY	0,00
JP3152820001	INTERNET INITIATIV	14 840,000	246 584	JPY	0,00
JP3146800002	INUI GLOBAL LOG CO	3 698,000	18 907	JPY	0,00
JP3100640006	IR JAPAN HOLDINGS	2 241,000	85 931	JPY	0,00
JP3105170009	I'ROM GROUP SHS	1 910,000	32 551	JPY	0,00
JP3894900004	ISETAN MITSUKHOSHI	97 879,000	417 019	JPY	0,00
JP3136900002	ISHIHARA CHEM	1 364,000	29 057	JPY	0,00
JP3136000001	ISHIZUKA GLASS	721,000	29 490	JPY	0,00
JP3140800008	ISOLITE INSULATING	2 536,000	23 771	JPY	0,00
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	150 815,000	3 726 827	JPY	0,00
JP3104880004	ITMEDIA INC	1 857,000	17 406	JPY	0,00
JP3143000002	ITO EN LTD	17 340,000	295 512	JPY	0,00
JP3143600009	ITOCHU CORP	391 170,000	15 666 071	JPY	0,01
JP3144000001	ITOCHU ENEX	12 335,000	241 748	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOL	25 411,000	757 856	JPY	0,00
JP3143700007	ITOCHU-SHOKUHIN	1 342,000	45 741	JPY	0,00
JP3149950002	IWAI SECURITIES	5 780,000	98 504	JPY	0,00
JP3150100000	IWAKI CO LTD	3 616,000	30 812	JPY	0,00
JP3149600003	IYO BANK	74 231,000	506 025	JPY	0,00
JP3138400001	IZUMI	10 668,000	390 884	JPY	0,00
JP3386380004	J FRONT RETAILING	62 647,000	747 352	JPY	0,00
JP3386590008	J LEASE CO LTD	1 909,000	24 400	JPY	0,00
JP3388600003	JACCS	6 220,000	371 010	JPY	0,00
JP3389400007	JANOME CORPORARTION	5 125,000	65 506	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3705600009	JAPAN AVIATION EL	12 972,000	165 804	JPY	0,00
JP3389670005	JAPAN BEST RESCUE	3 672,000	25 032	JPY	0,00
JP3183200009	JAPAN EXCHANGE	151 267,000	3 351 307	JPY	0,00
JP3389650007	JAPAN FOODS CO LTD	788,000	6 715	JPY	0,00
JP3724600006	JAPAN OIL TRANSPOR	627,000	21 371	JPY	0,00
JP3389640008	JAPAN PILE	8 728,000	74 372	JPY	0,00
JP3694000005	JAPAN PULP & PAPER	2 893,000	135 584	JPY	0,00
JP3714400003	JAPAN SEC FINANCE	23 725,000	262 813	JPY	0,00
JP3721400004	JAPAN STEEL WORKS	17 078,000	327 428	JPY	0,00
JP3739600009	JAPAN TRANCITY	11 822,000	50 368	JPY	0,00
JP3746800006	JBCC HOLDINGS	3 770,000	83 524	JPY	0,00
JP3701000006	JCR PHAEMACEUTICALS	15 980,000	108 934	JPY	0,00
JP3166200000	JCU CORPORATION	6 367,000	146 486	JPY	0,00
JP3735000006	JEOL	10 300,000	122 875	JPY	0,00
JP3386030005	JFE HOLDINGS	162 519,000	8 309 063	JPY	0,01
JP3387970001	JIMOTO HOLDINGS INC.	3 803,000	32 406	JPY	0,00
JP3386110005	JINS INC	3 581,000	61 028	JPY	0,00
JP3389570007	JK HOLDINGS	5 018,000	42 759	JPY	0,00
JP3386050003	JMS	4 793,000	34 715	JPY	0,00
JP3840000008	J-OIL MILLS	5 350,000	113 970	JPY	0,00
JP3735300000	JP ELECTR MATERIAL	2 384,000	20 314	JPY	0,00
JP3421100003	JP PETROLEUM EXPLO	10 089,000	214 924	JPY	0,00
JP3233250004	JP POST INSRAN	69 409,000	2 661 491	JPY	0,00
JP3706600008	JP PURE CHEMICAL	1 518,000	51 740	JPY	0,00
JP3386630002	JSB CO LTD REIT	1 148,000	29 347	JPY	0,00
JP3386000008	JSP	3 334,000	71 024	JPY	0,00
JP3385980002	JSR CORP	55 827,000	1 427 126	JPY	0,00
JP3292200007	JTEKT CORP	54 419,000	370 969	JPY	0,00
JP3392600007	JUROKU BANK	7 022,000	269 259	JPY	0,00
JP3388450003	JUSTSYSTEM CORP.	7 915,000	53 956	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3390360000	JUtec CORP RG	1 240,000	11 623	JPY	0,00
JP3206200002	KAGA ELECTRONICS	5 018,000	171 036	JPY	0,00
JP3210200006	KAJIMA CORP	130 454,000	3 001 358	JPY	0,00
JP3206000006	KAKAKU.COM	40 048,000	682 508	JPY	0,00
JP3207000005	KAKEN PHARMA	9 760,000	623 746	JPY	0,00
JP3219800004	KAMEDA SEIKA	3 247,000	41 502	JPY	0,00
JP3219400003	KAMEI CORP	7 296,000	108 798	JPY	0,00
JP3219000001	KAMIGUMI CO LTD	29 586,000	680 686	JPY	0,00
JP3215000005	KANADEN	4 508,000	61 461	JPY	0,00
JP3214600003	KANAGAWA CHUO KOTS	1 297,000	22 104	JPY	0,00
JP3215100003	KANAMIC NETWORK CO	5 903,000	12 575	JPY	0,00
JP3215200001	KANAMOTO	9 543,000	365 927	JPY	0,00
JP3230600003	KANDENKO	28 983,000	345 755	JPY	0,00
JP3215800008	KANEKA CORP	14 403,000	613 648	JPY	0,00
JP3217100001	KANEMATSU	22 351,000	571 367	JPY	0,00
JP3217200009	KANEMATSU ELECTRON	3 048,000	181 807	JPY	0,00
JP3217600000	KANEMATSU SUSTECH	356,000	7 584	JPY	0,00
JP3228600007	KANSAI ELEC. POWER	215 131,000	4 582 893	JPY	0,00
JP3229400001	KANSAI PAINT	62 519,000	799 098	JPY	0,00
JP3227900002	KANSAI SUPER MKT LTD	4 211,000	28 706	JPY	0,00
JP3232600001	KANTO DENKA KOGYO	13 238,000	78 962	JPY	0,00
JP3932950003	KATITAS CO LTD	13 848,000	188 801	JPY	0,00
JP3213300001	KATO SANGYO	8 112,000	248 844	JPY	0,00
JP3226800005	KAWANISHI WAREHOUS	963,000	6 565	JPY	0,00
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY IND	44 408,000	756 812	JPY	0,00
JP3225500002	KAWASHO GECOSS	3 852,000	49 235	JPY	0,00
JP3225900004	KAWATA MFG CO LTD	1 485,000	18 981	JPY	0,00
JP3496400007	KDDI CORP	446 819,000	22 844 390	JPY	0,01
JP3279000008	KEIHANSHIN REAL ES	9 629,000	127 177	JPY	0,00
JP3280200001	KEIHIN ELEC EXP RA	72 916,000	310 663	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3277800003	KEIO CORP	31 684,000	539 966	JPY	0,00
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	42 522,000	307 985	JPY	0,00
JP3277400002	KEIYO	9 661,000	51 452	JPY	0,00
JP3281600001	KEIYO BANK	23 845,000	193 027	JPY	0,00
JP3281850002	KENKO MAYONNAISE	3 510,000	20 936	JPY	0,00
JP3236200006	KEYENCE CORP	55 758,000	4 751 206	JPY	0,00
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	40 999,000	768 586	JPY	0,00
JP3242600009	KIMOTO	8 699,000	14 825	JPY	0,00
JP3242500001	KIMURA UNITY	1 398,000	23 825	JPY	0,00
JP3263000006	KINDEN	36 178,000	539 485	JPY	0,00
JP3262900008	KINTETSU WORLD EX	10 185,000	173 575	JPY	0,00
JP3237000009	KISOJI	7 271,000	49 566	JPY	0,00
JP3240600001	KISSEI PHARMA	10 080,000	240 500	JPY	0,00
JP3277620005	KI-STAR RL EST CO LT	1 765,000	172 957	JPY	0,00
JP3237200005	KITAGAWA CORPORATION	2 584,000	55 046	JPY	0,00
JP3238200004	KITA-NIPPON BANK	1 698,000	36 172	JPY	0,00
JP3240100002	KITANOTATSUJIN CORP	18 688,000	20 702	JPY	0,00
JP3240800007	KITO CORP	4 777,000	89 552	JPY	0,00
JP3283400004	KOA	7 836,000	106 834	JPY	0,00
JP3285800003	KOATSU GAS KOGYO	8 784,000	59 880	JPY	0,00
JP3291200008	KOBE BUSSAN SHS	43 460,000	740 656	JPY	0,00
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	102 744,000	875 494	JPY	0,00
JP3283750002	KOHNAN SHOJI	7 442,000	202 925	JPY	0,00
JP3288900008	KOHSOKU	2 939,000	55 096	JPY	0,00
JP3284600008	KOITO MFG	34 011,000	869 435	JPY	0,00
JP3297380002	KOJIMA	9 059,000	77 193	JPY	0,00
JP3293350009	KOKUSAI PULP PAPER	11 903,000	50 713	JPY	0,00
JP3302600006	KOMAIHALTEC INC	1 124,000	28 733	JPY	0,00
JP3304200003	KOMATSU LTD	257 268,000	6 795 856	JPY	0,00
JP3304600004	KOMATSU MATERE	9 084,000	61 925	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3303200004	KOMATSU WALL INDUS	1 684,000	57 398	JPY	0,00
JP3305580007	KOMEDA HOLDING	11 404,000	242 937	JPY	0,00
JP3305600003	KOMERI	8 603,000	168 607	JPY	0,00
JP3305800009	KOMORI	14 405,000	122 747	JPY	0,00
JP3300000001	KONAKA	6 614,000	56 359	JPY	0,00
JP3300200007	KONAMI HLDS	20 263,000	630 222	JPY	0,00
JP3306050000	KONDOTEC INC	4 310,000	58 762	JPY	0,00
JP3300600008	KONICA MINOLTA HLD	115 165,000	1 472 002	JPY	0,00
JP3300800004	KONISHI	9 280,000	158 152	JPY	0,00
JP3288970001	KONOIKE TRANSPORT	8 996,000	84 322	JPY	0,00
JP3283650004	KOSE CORP	10 658,000	635 727	JPY	0,00
JP3297360004	KOSHIDAKA	12 211,000	20 810	JPY	0,00
JP3272400007	KROSAKI HARIMA	995,000	84 785	JPY	0,00
JP3277150003	K'S HOLDING SHS	47 570,000	810 699	JPY	0,00
JP3277300004	KU HOLDINGS	2 940,000	25 052	JPY	0,00
JP3267600009	KUMIAI CHEMICAL IN	21 155,000	144 211	JPY	0,00
JP3268200007	KURA SUSHI RG	5 884,000	100 277	JPY	0,00
JP3271600003	KUREHA CORP	4 799,000	347 589	JPY	0,00
JP3270800000	KURIMOTO	2 559,000	76 319	JPY	0,00
JP3270000007	KURITA WATER IND	30 711,000	942 092	JPY	0,00
JP3272780002	KUROTANI CORP	1 430,000	9 139	JPY	0,00
JP3220200004	KYB CROP	6 344,000	243 261	JPY	0,00
JP3249600002	KYOCERA CORP	86 543,000	5 899 546	JPY	0,00
JP3252800002	KYODO PRINTING CO	1 703,000	72 557	JPY	0,00
JP3247200003	KYOEI SANGYO	658,000	11 214	JPY	0,00
JP3247400009	KYOEI STEEL	6 364,000	81 343	JPY	0,00
JP3257000004	KYOKUTO BOEKI	1 572,000	100 464	JPY	0,00
JP3256900006	KYOKUTO KAIHATSU	9 801,000	183 734	JPY	0,00
JP3256970009	KYOKUTO SECURITIES	7 513,000	128 038	JPY	0,00
JP3247090008	KYORIN	12 496,000	212 960	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3253900009	KYORITSU MAINTENANCE	8 976,000	76 486	JPY	0,00
JP3253700003	KYORITSU PRINTING	9 518,000	12 166	JPY	0,00
JP3248800009	KYOSAN ELECTRIC	12 163,000	51 821	JPY	0,00
JP3256400007	KYOWA LEATHER CLOT	3 064,000	36 552	JPY	0,00
JP3247050002	KYUDENKO	12 513,000	533 124	JPY	0,00
JP3246400000	KYUSHU ELECT.POWER	125 423,000	2 137 489	JPY	0,00
JP3246500007	KYUSHU FIN GROUP	114 358,000	584 675	JPY	0,00
JP3247000007	KYUSHU LEASING CO LTD	2 772,000	18 896	JPY	0,00
JP3968850002	LAND BUSINESS CO	2 398,000	12 260	JPY	0,00
JP3982100004	LAWSON INC	13 270,000	848 064	JPY	0,00
JP3410800001	LEC INC.	6 695,000	96 983	JPY	0,00
JP3966600003	LIFE	3 928,000	83 677	JPY	0,00
JP3758140002	LIFULL CO LTD	16 529,000	56 338	JPY	0,00
JP3977020001	LINK AND MOTIVATION	11 942,000	19 334	JPY	0,00
JP3977200009	LINTEC	12 140,000	403 441	JPY	0,00
JP3626800001	LIXIL CORPORAT	77 352,000	2 636 503	JPY	0,00
JP3862960006	MACNICA FUJI ELECT	13 291,000	339 763	JPY	0,00
JP3861250003	MAEDA KOSEN	6 290,000	58 958	JPY	0,00
JP3860250004	MAEZAWA KASEI INDU	3 580,000	76 264	JPY	0,00
JP3860300007	MAEZAWA KYUSO IND	3 924,000	33 437	JPY	0,00
JP3862800004	MAKINO MILLING MAC	6 608,000	56 308	JPY	0,00
JP3862400003	MAKITA	74 074,000	631 193	JPY	0,00
JP3879400004	MANDOM CORP	11 925,000	182 906	JPY	0,00
JP3869920003	MANI INC	21 217,000	216 951	JPY	0,00
JP3860220007	MARS ENGINEERING	3 609,000	107 635	JPY	0,00
JP3877600001	MARUBENI CORP	551 538,000	7 989 527	JPY	0,01
JP3877500003	MARUBUN	4 914,000	41 873	JPY	0,00
JP3870400003	MARUI GROUP CO LTD	47 358,000	1 049 212	JPY	0,00
JP3871200006	MARUICHI STEEL TUB	18 257,000	622 280	JPY	0,00
JP3878150006	MARUMAE CO LTD	1 940,000	23 143	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP387480000	MARUSAN SECURITIES	16 592,000	155 521	JPY	0,00
JP3879250003	MARUWA	2 011,000	58 262	JPY	0,00
JP3879170003	MARUWA UNYU	11 332,000	91 733	JPY	0,00
JP3871600007	MARUWN CORP	3 082,000	10 505	JPY	0,00
JP3878800006	MARUYAMA MFG CO	1 108,000	33 045	JPY	0,00
JP3876000005	MARUZEN SHOWA UNYU	4 345,000	138 841	JPY	0,00
JP3868500004	MATSUDA SANGYO	4 069,000	72 812	JPY	0,00
JP3863600007	MATSUI CONSTRUCTION	7 022,000	47 868	JPY	0,00
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	27 395,000	466 872	JPY	0,00
JP3869010003	MATSUKIYOCOCO	23 102,000	688 992	JPY	0,00
JP3869800007	MATSUYA FOODS	2 717,000	27 782	JPY	0,00
JP3791800000	MAXELL LTD	11 300,000	115 546	JPY	0,00
JP3499800005	M'BISHI HC	193 665,000	2 145 316	JPY	0,00
JP3117700009	MEBUKI FIN GRP SHS	290 968,000	1 363 655	JPY	0,00
JP3920940008	MEDICAL SYS NETWOR	4 884,000	20 809	JPY	0,00
JP3268950007	MEDICEO PALTAC	56 047,000	1 002 925	JPY	0,00
JP3919800007	MEIDENSHA	9 638,000	205 316	JPY	0,00
JP3917600003	MEIJI ELECTRIC IND	1 908,000	32 517	JPY	0,00
JP3918000005	MEIJI HLDG	37 702,000	2 570 106	JPY	0,00
JP3915350007	MEIKO ELECTRONICS	4 300,000	73 282	JPY	0,00
JP3916100005	MEIKO NETWORK JAPAN	6 403,000	54 561	JPY	0,00
JP3918200001	MEISEI INDUSTRIAL	11 510,000	98 078	JPY	0,00
JP3919200000	MEITEC	6 537,000	431 695	JPY	0,00
JP3920200007	MEITO SANGYO	2 467,000	25 226	JPY	0,00
JP3920600008	MEIWA	5 119,000	205 012	JPY	0,00
JP3920800004	MEIWA INDUSTRY	842,000	17 937	JPY	0,00
JP3921080002	MELCO HOLDINGS	1 990,000	67 828	JPY	0,00
JP3921260000	METAWATER	6 338,000	108 014	JPY	0,00
JP3888000001	MICHINOKU BANK	3 601,000	30 685	JPY	0,00
JP3332510001	MIE KOTSU GROUP	11 348,000	38 679	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3882800000	MIKUNI	7 212,000	30 727	JPY	0,00
JP3907150001	MIMAKI ENGINEERING	5 048,000	32 261	JPY	0,00
JP3906000009	MINEBEA MITSUMI	97 906,000	1 167 976	JPY	0,00
JP3905950006	MINISTOP	3 932,000	33 505	JPY	0,00
JP3910620008	MIRAIT	26 721,000	569 232	JPY	0,00
JP3910600000	MIRAY INDUSTRY CO	2 066,000	35 209	JPY	0,00
JP3885400006	MISUMI	70 180,000	978 946	JPY	0,00
JP3886600000	MITANI	7 360,000	28 222	JPY	0,00
JP3887600009	MITANI SEKISAN CO	2 673,000	48 970	JPY	0,00
JP3905400002	MITO SECURITIES	14 970,000	102 049	JPY	0,00
JP3900000005	MITSUB. HEAVY IND.	89 231,000	3 421 566	JPY	0,00
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMICA	371 786,000	3 801 640	JPY	0,00
JP3898400001	MITSUBISHI CORP.	340 516,000	19 440 571	JPY	0,01
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC	567 813,000	6 773 764	JPY	0,00
JP3899600005	MITSUBISHI ESTAT REI	367 929,000	5 016 267	JPY	0,00
JP3896800004	MITSUBISHI GAS CHE	55 727,000	2 136 854	JPY	0,00
JP3902000003	MITSUBISHI LOG CO	18 614,000	618 587	JPY	0,00
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIA	37 103,000	790 398	JPY	0,00
JP3902200009	MITSUBISHI RI	2 425,000	113 650	JPY	0,00
JP3900800008	MITSUBISHI STEEL	4 144,000	35 312	JPY	0,00
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FIN	3 831 180,000	44 072 025	JPY	0,03
JP3904000001	MITSUBOSHI BELTING	6 874,000	175 723	JPY	0,00
JP3893600001	MITSUMI & CO	446 199,000	17 109 519	JPY	0,01
JP3888300005	MITSUMI CHEMICALS	48 014,000	2 250 232	JPY	0,00
JP3890400009	MITSUMI DM SUGAR	4 476,000	114 422	JPY	0,00
JP3893200000	MITSUMI FUDOSAN REIT	255 231,000	4 784 679	JPY	0,00
JP3362700001	MITSUMI O.S.K.LINES	31 851,000	8 142 186	JPY	0,01
JP3891200002	MITSUMI-SOKO	5 705,000	145 839	JPY	0,00
JP3880800002	MIURA CO	24 251,000	330 633	JPY	0,00
JP3882750007	MIXI	13 800,000	646 753	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3908000007	MIYAZAKI BANK	3 531,000	150 440	JPY	0,00
JP3885780001	MIZUHO FIN GROUP INC	761 011,000	24 317 498	JPY	0,02
JP3286500008	MIZUHO LEASING	8 646,000	405 205	JPY	0,00
JP3905200006	MIZUNO CORP	5 573,000	118 721	JPY	0,00
JP3922800002	MOCHIDA PHARMACEUT	7 867,000	268 143	JPY	0,00
JP3869970008	MONEX GROUP SHS	50 273,000	321 287	JPY	0,00
JP3869930002	MONEY PARTNERS	5 981,000	12 741	JPY	0,00
JP3868850003	MORESCO	1 897,000	32 329	JPY	0,00
JP3927450001	MORIROKU HLDGS RG	3 010,000	120 548	JPY	0,00
JP3925600003	MORITA	9 062,000	146 715	JPY	0,00
JP3922100007	MORNINGSTAR JAPAN	7 900,000	53 853	JPY	0,00
JP3924000007	MORY INDUSTRIES	1 637,000	41 847	JPY	0,00
JP3922400001	MOS FOOD SERVICE	7 941,000	81 199	JPY	0,00
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	136 038,000	9 273 569	JPY	0,01
JP3167480007	MTI	5 437,000	37 063	JPY	0,00
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING	166 762,000	8 525 994	JPY	0,01
JP3912700006	MUSASHI SEIMITSU	12 612,000	322 405	JPY	0,00
JP3912800004	MUSASHINO BANK LTD	8 322,000	283 651	JPY	0,00
JP3651020004	NAC	2 537,000	19 456	JPY	0,00
JP3647000003	NAGAILEBEN	6 974,000	356 558	JPY	0,00
JP3648300006	NAGANO BANK	1 787,000	38 068	JPY	0,00
JP3648350001	NAGANO KEIKI CO LTD	4 135,000	38 758	JPY	0,00
JP3647800006	NAGASE	30 710,000	628 041	JPY	0,00
JP3648200008	NAGATANIEN	2 756,000	36 401	JPY	0,00
JP3644400008	NAKABAYASHI	5 535,000	47 164	JPY	0,00
JP3646100002	NAKAMOTO PACKS RG	1 343,000	33 187	JPY	0,00
JP3646400006	NAKAYAMA STEEL WKS	7 777,000	26 508	JPY	0,00
JP3778630008	NAMCO BANDAI HLDGS	46 945,000	960 058	JPY	0,00
JP3653400006	NANTO BANK LTD	8 201,000	279 527	JPY	0,00
JP3653700009	NANYO CORP	1 107,000	14 149	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3651060000	NATORI	3 196,000	29 957	JPY	0,00
JP3164740007	NEC CAPITAL SOLUT.	2 317,000	63 179	JPY	0,00
JP3733000008	NEC CORP	72 119,000	3 072 673	JPY	0,00
JP3733800001	NEC NETWORKS & SYS	18 437,000	298 497	JPY	0,00
JP3654100001	NEEDS WELL INC	1 153,000	22 597	JPY	0,00
JP3758200004	NET ONE SYSTEMS	22 786,000	698 984	JPY	0,00
JP3758110005	NETPRICE COM	2 841,000	60 521	JPY	0,00
JP3288200003	NETUREN CO	10 821,000	119 869	JPY	0,00
JP3758020006	NEXYZ GROUP	1 842,000	31 392	JPY	0,00
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	62 454,000	1 596 534	JPY	0,00
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	43 206,000	1 362 205	JPY	0,00
JP3742600004	NHK SPRING	55 949,000	572 098	JPY	0,00
JP3660000005	NICHIA STEEL WORKS	8 193,000	27 925	JPY	0,00
JP3660400007	NICHIAS CORP	14 328,000	488 362	JPY	0,00
JP3661800007	NICHICON	17 901,000	198 298	JPY	0,00
JP3662200009	NICHIHA	7 886,000	282 230	JPY	0,00
JP3687200000	NICHIKO PHARM	16 037,000	136 653	JPY	0,00
JP3664400003	NICHIMO	845,000	21 601	JPY	0,00
JP3665200006	NICHIREI CORP	27 113,000	577 583	JPY	0,00
JP3734800000	NIDEC CORP	136 624,000	3 492 568	JPY	0,00
JP3756200006	NIFCO INC	20 839,000	550 472	JPY	0,00
JP3729200000	NIHON CHOUZAI	3 350,000	35 682	JPY	0,00
JP3756230003	NIHON FLUSH	4 830,000	65 851	JPY	0,00
JP3783500006	NIHON HOUSE HLD	12 132,000	31 013	JPY	0,00
JP3706800004	NIHON KOHDEN	23 463,000	379 869	JPY	0,00
JP3689050007	NIHON M&A H	89 032,000	682 787	JPY	0,00
JP3741800001	NIHON NOHYAKU	10 146,000	64 841	JPY	0,00
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	28 083,000	311 088	JPY	0,00
JP3749200006	NIHON PLAST CO LTD	4 830,000	61 736	JPY	0,00
JP3739000002	NIHON TOKUSHU	4 152,000	63 683	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3754200008	NIHON UNISYS LTD	19 337,000	576 705	JPY	0,00
JP3667000008	NIKKATO CORP	2 599,000	8 859	JPY	0,00
JP3669200002	NIKKO	8 450,000	108 005	JPY	0,00
JP3657400002	NIKON CORP	86 711,000	1 108 312	JPY	0,00
JP3756600007	NINTENDO CO LTD	32 533,000	20 514 102	JPY	0,01
JP3723000000	NIPPON CORPORATION	16 685,000	255 915	JPY	0,00
JP3699500009	NIPPON AIR CONDITI	5 687,000	133 264	JPY	0,00
JP3746000003	NIPPON BS	1 733,000	29 534	JPY	0,00
JP3690000009	NIPPON CARBIDE IND	2 028,000	43 202	JPY	0,00
JP3691600005	NIPPON CHEMICAL IN	1 537,000	45 839	JPY	0,00
JP3708400001	NIPPON CONCRETE IND	12 198,000	46 773	JPY	0,00
JP3740800002	NIPPON DRY CHEMICA	1 379,000	14 688	JPY	0,00
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	18 581,000	1 424 978	JPY	0,00
JP3749000000	NIPPON FELT	3 165,000	16 182	JPY	0,00
JP3720000003	NIPPON FINE CHEMICAL	4 054,000	65 635	JPY	0,00
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	27 206,000	579 564	JPY	0,00
JP3698800004	NIPPON GEAR CO LTD	2 254,000	3 841	JPY	0,00
JP3695000004	NIPPON KANZAI CO LTD	5 853,000	134 660	JPY	0,00
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	34 407,000	439 779	JPY	0,00
JP3709600005	NIPPON KONPO UNYU	18 008,000	521 724	JPY	0,00
JP3700200003	NIPPON LIGHT METAL	128 124,000	905 681	JPY	0,00
JP3721600009	NIPPON PAPER	24 635,000	209 918	JPY	0,00
JP3747800005	NIPPON PILLAR PACK	5 787,000	172 591	JPY	0,00
JP3747400004	NIPPON PISTON RING	2 112,000	35 993	JPY	0,00
JP3711600001	NIPPON SANZO HOLDING	45 793,000	624 332	JPY	0,00
JP3721800005	NIPPON SEISEN	780,000	66 465	JPY	0,00
JP3713600009	NIPPON SHARYO	2 115,000	18 022	JPY	0,00
JP3686800008	NIPPON SHEET GLASS	21 930,000	373 857	JPY	0,00
JP3717600005	NIPPON SHINYAKU	16 067,000	698 235	JPY	0,00
JP3715200006	NIPPON SHOKUBAI CO	10 102,000	688 643	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP371600009	NIPPON SIGNAL	13 273,000	79 171	JPY	0,00
JP372620003	NIPPON SODA	7 747,000	363 072	JPY	0,00
JP368100000	NIPPON STL&SUMI	3 981,000	491 877	JPY	0,00
JP371880000	NIPPON SUISAN KAIS	71 561,000	274 401	JPY	0,00
JP371250002	NIPPON SYSTEMWARE	1 790,000	30 506	JPY	0,00
JP373540008	NIPPON TELEGRAPH TEL	651 732,000	30 544 176	JPY	0,02
JP373940004	NIPPON THOMPSON	15 597,000	73 097	JPY	0,00
JP373220005	NIPPON TV HOLDINGS	46 501,000	396 241	JPY	0,00
JP374420001	NIPPON VALQUA	4 590,000	195 560	JPY	0,00
JP375260001	NIPPON YAKIN KOGYO	4 411,000	150 347	JPY	0,00
JP375300003	NIPPON YUSEN	44 974,000	7 664 577	JPY	0,00
JP367360007	NIPRO	74 102,000	834 511	JPY	0,00
JP365885007	NISHI NIP FIN H	36 607,000	467 899	JPY	0,00
JP365920004	NISHIMATSU CONSTRU	12 756,000	978 259	JPY	0,00
JP365930002	NISHIMATSUYA CHAIN	11 542,000	108 186	JPY	0,00
JP365880002	NISHI-NIPPON RAILR	15 721,000	167 451	JPY	0,00
JP365750009	NISHIO RENT ALL	4 959,000	338 050	JPY	0,00
JP367080006	NISSAN CHEM IND	30 417,000	1 244 097	JPY	0,00
JP367200001	NISSAN SHATAI	8 293,000	45 933	JPY	0,00
JP367820001	NISSEI ASB MACHINE	1 944,000	165 651	JPY	0,00
JP367900004	NISSEI PLASTIC INDUS	4 286,000	54 782	JPY	0,00
JP367720002	NISSHIN OIL OILLIO	7 139,000	273 745	JPY	0,00
JP367680000	NISSHIN SEIFUN	64 376,000	1 042 256	JPY	0,00
JP367760003	NISSIN ELECTRIC	13 353,000	182 052	JPY	0,00
JP367560005	NISSIN FOOD PRODUC	22 381,000	1 334 978	JPY	0,00
JP367440001	NISSIN SHATAI CORP	4 323,000	103 143	JPY	0,00
JP367660004	NISSIN SUGAR	2 726,000	76 654	JPY	0,00
JP367810003	NISSUI PHARMA CO LTD	2 122,000	27 123	JPY	0,00
JP367985002	NITTA	5 834,000	173 993	JPY	0,00
JP3679870000	NITTA GELATIN	3 568,000	21 282	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3680800004	NITTETSU MINING	1 720,000	131 907	JPY	0,00
JP3684400009	NITTO BOSEKI CO LT	8 424,000	161 509	JPY	0,00
JP3684000007	NITTO DENKO	34 342,000	3 218 955	JPY	0,00
JP3683200004	NITTO FUJI FLOUR	403,000	31 593	JPY	0,00
JP3682400001	NITTO KOGYO	8 355,000	177 985	JPY	0,00
JP3682300003	NITTO KOHKI	2 693,000	34 421	JPY	0,00
JP3684800000	NITTOC CONSTRUCTION	4 376,000	29 831	JPY	0,00
JP3760450001	NOEVIR HOLDINGS CO	4 775,000	834 111	JPY	0,00
JP3753400005	NOF CORP	20 983,000	715 195	JPY	0,00
JP3759800000	NOHMI BOSAI	7 508,000	115 158	JPY	0,00
JP3761600000	NOJIMA	9 982,000	204 139	JPY	0,00
JP3164800009	NOK CORP	27 512,000	586 083	JPY	0,00
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	855 133,000	10 930 036	JPY	0,01
JP3762950008	NOMURA MICRO SCIEN	1 200,000	30 676	JPY	0,00
JP3762900003	NOMURA REAL EST REIT	32 123,000	1 163 327	JPY	0,00
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	96 791,000	1 567 059	JPY	0,00
JP3763000001	NORITAKE	3 111,000	185 564	JPY	0,00
JP3843400007	NORTH PACIFIC BANK	84 378,000	359 498	JPY	0,00
JP3381000003	NP STI & STOMO	268 084,000	12 564 068	JPY	0,01
JP3379900008	NS SOLUTIONS	8 026,000	191 493	JPY	0,00
JP3675320000	NS TOOL RG	4 418,000	37 646	JPY	0,00
JP3720800006	NSK LTD	116 622,000	993 750	JPY	0,00
JP3165700000	NTT DATA	148 307,000	1 200 555	JPY	0,00
JP3197650009	OBARA	2 565,000	152 997	JPY	0,00
JP3190000004	OBAYASHI	178 124,000	2 428 506	JPY	0,00
JP3173400007	OBIC	17 601,000	1 387 317	JPY	0,00
JP3173500004	OBIC BUSINESS	5 340,000	159 260	JPY	0,00
JP3196630002	OCHI HOLDINGS	1 577,000	20 157	JPY	0,00
JP3172440004	ODK SOLUTIONS	1 200,000	5 113	JPY	0,00
JP3176000002	OGAKI KYORITSU BAN	11 086,000	330 628	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3197630001	OHARA	2 284,000	29 193	JPY	0,00
JP3173100003	OHASHI TECHNICA INC	2 866,000	63 496	JPY	0,00
JP3174300008	OHSHO FOOD SERVICE	3 696,000	157 470	JPY	0,00
JP3174200000	OILES	7 852,000	167 270	JPY	0,00
JP3175200009	OITA BANK	3 245,000	110 604	JPY	0,00
JP3174410005	OJI HOLDINGS	250 405,000	1 493 612	JPY	0,00
JP3192800005	OKAMOTO INDUSTRIES	3 400,000	144 859	JPY	0,00
JP3192400004	OKAMURA CORP	19 487,000	332 102	JPY	0,00
JP3194700005	OKINAWA ELEC POWER	11 030,000	281 964	JPY	0,00
JP3172100004	OKUMA CORP.	6 551,000	195 376	JPY	0,00
JP3194800003	OKUMURA CORP	9 787,000	542 075	JPY	0,00
JP3197800000	OMRON CORP	47 247,000	1 731 169	JPY	0,00
JP3203200005	ONLY CORP	922,000	5 500	JPY	0,00
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	130 438,000	3 112 138	JPY	0,00
JP3196700003	ONOKEN	4 977,000	229 012	JPY	0,00
JP3173540000	OPEN HOUSE REIT	17 816,000	941 236	JPY	0,00
JP3201600008	ORGANO CORP	1 789,000	86 892	JPY	0,00
JP3198900007	ORIENTAL LAND	57 712,000	639 302	JPY	0,00
JP3200400004	ORIGIN ELECTRIC	1 495,000	25 478	JPY	0,00
JP3200450009	ORIX CORP	340 005,000	11 299 171	JPY	0,01
JP3180400008	OSAKA GAS CO LTD	102 858,000	2 410 280	JPY	0,00
JP3485900009	OSAKA SODA CO.LTD	5 661,000	156 774	JPY	0,00
JP3184600009	OSAKA STEEL	3 028,000	18 061	JPY	0,00
JP3187600006	OSAKI ELECTRIC	11 291,000	96 212	JPY	0,00
JP3173200001	OVAL	5 091,000	13 014	JPY	0,00
JP3448400006	PACIFIC INDUSTRIAL	11 874,000	161 888	JPY	0,00
JP3782200004	PALTAC SHS	8 916,000	296 300	JPY	0,00
JP3866800000	PANASONIC CORP	605 542,000	7 739 844	JPY	0,01
JP3781700004	PARACA	1 403,000	65 753	JPY	0,00
JP3781620004	PARAMOUNT B HLD	10 918,000	241 887	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3882600004	PARIS MIKI HLDGS	6 934,000	17 726	JPY	0,00
JP3780100008	PARK24	30 051,000	128 034	JPY	0,00
JP3801520002	PC DEPOT CORP	6 524,000	38 914	JPY	0,00
JP3801470000	PCI HLDG	2 494,000	34 003	JPY	0,00
JP3836300008	PEGASUS SEWING	5 713,000	34 077	JPY	0,00
JP3547670004	PERSOL HLDG	54 206,000	877 602	JPY	0,00
JP3780400002	PIOLAX	8 257,000	158 307	JPY	0,00
JP3780550004	PIPEDO HD INC	1 037,000	9 720	JPY	0,00
JP3895000002	PLANT	1 388,000	15 376	JPY	0,00
JP3833700002	PLENUS	5 894,000	150 670	JPY	0,00
JP3833710001	PREMIUM GROUP RG	2 621,000	55 835	JPY	0,00
JP3833600004	PRESS KOGYO	28 091,000	191 493	JPY	0,00
JP3833300001	PRESSANCE	9 241,000	125 990	JPY	0,00
JP3833620002	PRESTIGE INTL	20 358,000	69 389	JPY	0,00
JP3833200003	PRIMA MEAT PACKERS	8 003,000	136 389	JPY	0,00
JP3119000002	PRONEXUS INC	4 544,000	61 952	JPY	0,00
JP3833740008	PROTO CORP	6 651,000	99 179	JPY	0,00
JP3782950004	PUNCH INDUSTRY	4 696,000	16 006	JPY	0,00
JP3266160005	QOL	7 511,000	89 603	JPY	0,00
JP3266000003	QUICK CO LTD	3 377,000	57 552	JPY	0,00
JP3968840003	R AND D COMPUTER CO	822,000	15 760	JPY	0,00
JP3967050000	RACCOON HLDGS	3 914,000	33 352	JPY	0,00
JP3967450002	RASA CORP	2 980,000	53 325	JPY	0,00
JP3970300004	RECRUIT HOLDING CO L	388 651,000	3 477 329	JPY	0,00
JP3922200005	RELIA INC	8 242,000	147 485	JPY	0,00
JP3978800005	RENAISSANCE INC	3 435,000	5 854	JPY	0,00
JP3981400009	RENGO	57 318,000	586 096	JPY	0,00
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	646 369,000	5 783 177	JPY	0,00
JP3974450003	RESORTTRUST	24 848,000	317 599	JPY	0,00
JP3873200004	RETAIL PARTNERS CO	6 400,000	59 989	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3979400003	RHEON AUTOMATIC	5 459,000	37 213	JPY	0,00
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	144 482,000	1 600 493	JPY	0,00
JP3974100004	RICOH LEASING	4 389,000	205 696	JPY	0,00
JP3970600007	RIKEN	2 658,000	135 895	JPY	0,00
JP3971000009	RIKEN KEIKI	4 972,000	88 971	JPY	0,00
JP3973000007	RIKEN TECHNOS	13 549,000	92 362	JPY	0,00
JP3972600005	RIKEN VITAMIN CO LTD	5 338,000	95 520	JPY	0,00
JP3977000003	RINGER HUT	6 510,000	27 736	JPY	0,00
JP3977400005	RINNAI	10 944,000	652 786	JPY	0,00
JP3969700008	RION CO LTD	2 432,000	45 591	JPY	0,00
JP3974500005	RIX CORP	1 223,000	26 053	JPY	0,00
JP3984200000	ROCK FIELD	6 176,000	47 364	JPY	0,00
JP3982800009	ROHM	23 628,000	1 510 028	JPY	0,00
JP3982400008	ROHTO PHARMACEUTIC	27 047,000	345 706	JPY	0,00
JP3966800009	ROUND ONE	18 480,000	157 470	JPY	0,00
JP3976200000	RYODEN CORP SHS	4 009,000	95 651	JPY	0,00
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	60 390,000	1 029 181	JPY	0,00
JP3975400007	RYOSAN	6 206,000	158 646	JPY	0,00
JP3976000004	RYOSHOKU	6 185,000	184 461	JPY	0,00
JP3164000006	S LINE SHS	1 471,000	10 028	JPY	0,00
JP3162800001	S T CORP	3 647,000	59 045	JPY	0,00
JP3311600005	SAIBU GAS HOLDINGS	6 422,000	191 529	JPY	0,00
JP3337070001	SAINT MARC HLDGS	4 400,000	82 484	JPY	0,00
JP3310500008	SAIZERIYA	7 770,000	119 176	JPY	0,00
JP3312800000	SAKAI CHEMICAL	7 204,000	158 578	JPY	0,00
JP3313200002	SAKAI HEAVY IND	1 030,000	52 661	JPY	0,00
JP3314200001	SAKAI MOVING SERVICE	2 605,000	66 593	JPY	0,00
JP3286300003	SAN HOLDINGS	2 396,000	34 708	JPY	0,00
JP3324000003	SAN IN GODO BANK	35 326,000	331 119	JPY	0,00
JP3333500001	SAN JU SAN FINANCI	4 815,000	147 705	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3323600001	SAN-AI OIL CO LTD	13 721,000	163 686	JPY	0,00
JP3324700008	SANEI ARCHITECTURE	2 085,000	71 066	JPY	0,00
JP3330000005	SANGETSU	15 078,000	372 596	JPY	0,00
JP3329600005	SANKEN ELECTRIC	6 661,000	85 139	JPY	0,00
JP3325600009	SANKI ENGINEERING	12 579,000	375 155	JPY	0,00
JP3326410002	SANKYO CO LTD	13 538,000	576 795	JPY	0,00
JP3326000001	SANKYU INC	13 749,000	644 363	JPY	0,00
JP3325200008	SANOI INDUSTRIAL	7 806,000	83 145	JPY	0,00
JP3343200006	SANRIO	15 713,000	107 114	JPY	0,00
JP3333200008	SANSIN ELECTRONICS	2 950,000	75 412	JPY	0,00
JP3336000009	SANTEN PHARMACEUTI	98 824,000	1 347 346	JPY	0,00
JP3344400001	SANWA HOLDINGS CORP	52 959,000	767 159	JPY	0,00
JP3337600005	SANYO CHEMICAL IND	3 335,000	241 552	JPY	0,00
JP3340800006	SANYO DENKI CO LTD	2 771,000	129 866	JPY	0,00
JP3341600009	SANYO ELECT RAIL	3 824,000	48 877	JPY	0,00
JP3338000007	SANYO IND LTD	725,000	21 622	JPY	0,00
JP3342000001	SANYO SPL STEEL	6 684,000	256 298	JPY	0,00
JP3342500000	SANYO TRADING CO LTD	5 576,000	90 276	JPY	0,00
JP3321400008	SATO CORP	7 392,000	220 458	JPY	0,00
JP3322000005	SATO SHOJI	4 563,000	93 316	JPY	0,00
JP3323040000	SAWAI GROUP HLDG	12 446,000	689 350	JPY	0,00
JP3436150001	SB TECH	2 017,000	34 374	JPY	0,00
JP3436120004	SBI HOLDINGS	69 052,000	1 176 801	JPY	0,00
JP3913600007	SCROLL CORPORATION	7 965,000	67 871	JPY	0,00
JP3400400002	SCSK	12 903,000	769 636	JPY	0,00
JP3421800008	SECOM CO LTD	53 449,000	3 871 285	JPY	0,00
JP3419050004	SEGA SAMMY HOLDING	51 624,000	879 789	JPY	0,00
JP3414200000	SEIKA CORP	2 980,000	63 482	JPY	0,00
JP3414000004	SEIKAGAKU CORP	10 025,000	128 136	JPY	0,00
JP3414700009	SEIKO CORP	8 026,000	170 976	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	70 480,000	1 861 762	JPY	0,00
JP3415400005	SEINO HOLDINGS	40 303,000	377 769	JPY	0,00
JP3413800008	SEIREN CO LTD	13 710,000	210 284	JPY	0,00
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL	116 403,000	2 380 521	JPY	0,00
JP3420200002	SEKISUI JUSHI	8 431,000	201 156	JPY	0,00
JP3419800002	SEKISUI KASEI	7 463,000	31 797	JPY	0,00
JP3423800006	SENKO GROUP HLDG LTD	29 655,000	379 041	JPY	0,00
JP3424400004	SENSHU ELECTRIC	1 568,000	53 444	JPY	0,00
JP3132600002	SENSHU IKEDA	64 368,000	205 683	JPY	0,00
JP3423510001	SERAKU CO LTD	1 554,000	7 415	JPY	0,00
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS	205 280,000	8 396 234	JPY	0,01
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	187 096,000	876 847	JPY	0,00
JP3352000008	SEVENTY-SEVEN BK	17 601,000	374 951	JPY	0,00
JP3162770006	SG HOLDINGS CO LTD	101 606,000	1 645 014	JPY	0,00
JP3592600005	SHIBAURA MACHINE	5 773,000	184 472	JPY	0,00
JP3355600002	SHIBUSAWA	2 973,000	76 000	JPY	0,00
JP3347600003	SHIGA BANK	11 233,000	167 506	JPY	0,00
JP3350000000	SHIKOKU BANK	7 930,000	101 359	JPY	0,00
JP3349600001	SHIKOKU CHEMICALS	7 204,000	73 663	JPY	0,00
JP3350800003	SHIKOKU ELECT. POW	47 168,000	602 886	JPY	0,00
JP3356500003	SHIMA SEIKI MFG LTD	8 237,000	35 094	JPY	0,00
JP3357200009	SHIMADZU CORP	73 031,000	1 057 920	JPY	0,00
JP3357800006	SHIMANE BANK	2 996,000	17 300	JPY	0,00
JP3358400004	SHIMIZU BANK	2 347,000	59 997	JPY	0,00
JP3358800005	SHIMIZU CORP	166 841,000	1 634 923	JPY	0,00
JP3359500000	SHIMOJIMA CO LTD	3 430,000	32 150	JPY	0,00
JP3380250005	SHIN NIPPON AIR	4 700,000	80 099	JPY	0,00
JP3353200003	SHINAGAWA REFRACTO	1 356,000	109 769	JPY	0,00
JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL	102 795,000	13 138 928	JPY	0,01
JP3371600002	SHIN-ETSU POLYMER	8 725,000	81 781	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3381200009	SHINIHONSEIY CO LTD	1 500,000	41 540	JPY	0,00
JP3372400006	SHIN-KEISEI ELEC RAI	1 419,000	15 114	JPY	0,00
JP3375800004	SHINKO ELECT IND	19 057,000	284 177	JPY	0,00
JP3374200008	SHINKO SHOJI	7 536,000	109 166	JPY	0,00
JP3384600007	SHINMAYWA INDUSTRI	16 058,000	259 981	JPY	0,00
JP3380300008	SHINNIHON CORP	7 571,000	58 062	JPY	0,00
JP3374000002	SHINSHO CORP	1 216,000	88 074	JPY	0,00
JP3385000009	SHINWA KAIUN	2 579,000	208 772	JPY	0,00
JP3384710004	SHINWA (NEW) CO.LTD	3 116,000	92 931	JPY	0,00
JP3347200002	SHIONOGI & CO LTD	71 372,000	3 344 932	JPY	0,00
JP3351200005	SHIZUOKA BANK	136 398,000	1 452 830	JPY	0,00
JP3360150001	SHO-BI CORP	1 611,000	6 864	JPY	0,00
JP3360900009	SHOEI CO LTD	5 318,000	299 081	JPY	0,00
JP3361200003	SHOEI FOODS CORP RG	3 621,000	74 052	JPY	0,00
JP3363600002	SHOFU INC	2 596,000	28 757	JPY	0,00
JP3366400004	SHOWA SANGYO	4 992,000	127 612	JPY	0,00
JP3372800007	SINKO INDUSTRIES	5 237,000	89 250	JPY	0,00
JP3378200004	SINTOKOGIO	13 513,000	149 690	JPY	0,00
JP3162670008	SK JAPAN	1 311,000	4 468	JPY	0,00
JP3396350005	SKY PERFECT JSAT	36 678,000	281 284	JPY	0,00
JP3162600005	SMC CORP	16 585,000	4 239 683	JPY	0,00
JP3431400005	SODA NIKKA	5 315,000	31 703	JPY	0,00
JP3732000009	SOFTBANK CORP	506 356,000	18 553 297	JPY	0,01
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	442 153,000	8 288 805	JPY	0,01
JP3436040004	SOFTCREATE HD	2 164,000	27 660	JPY	0,00
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	21 613,000	699 834	JPY	0,00
JP3663900003	SOJITZ CORP	308 873,000	1 842 361	JPY	0,00
JP3436250009	SOLASTO CORP	13 327,000	113 561	JPY	0,00
JP3165000005	SOMPO HLDGS SHS	98 699,000	8 830 773	JPY	0,01
JP3435000009	SONY GROUP	355 750,000	9 094 165	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3432400004	SOSHIN ELECTRIC CO	2 777,000	9 465	JPY	0,00
JP3434600007	SOTOH CO LTD	2 252,000	23 027	JPY	0,00
JP3163800000	SPK CORP	2 432,000	37 302	JPY	0,00
JP3400020008	SPRIX LTD	1 564,000	21 323	JPY	0,00
JP3164630000	SQUARE ENIX	23 733,000	202 232	JPY	0,00
JP3161450006	SRA HOLDINGS INC	2 977,000	101 469	JPY	0,00
JP3161560002	SRG TAKAMIYA	6 569,000	33 585	JPY	0,00
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC	39 696,000	845 636	JPY	0,00
JP3399270002	STARTIA INC	1 054,000	3 593	JPY	0,00
JP3399200009	STARTS CORP INC	6 713,000	177 327	JPY	0,00
JP3399720006	STELLA CHEMIFA	3 074,000	62 865	JPY	0,00
JP3399700008	STEP	2 031,000	41 535	JPY	0,00
JP3890350006	S'TOMO MITSUI FINL	387 615,000	33 029 139	JPY	0,02
JP3399780000	STRIKE RG	2 093,000	48 154	JPY	0,00
JP3163350006	STRUST CO LTD	641,000	3 823	JPY	0,00
JP3814800003	SUBARU CORP	162 695,000	3 881 762	JPY	0,00
JP3397060009	SUGI HOLDINGS	10 455,000	356 353	JPY	0,00
JP3397050000	SUGIMOTO & CO	2 834,000	72 447	JPY	0,00
JP3495000006	SUMI DAI PHARMA	42 070,000	501 877	JPY	0,00
JP3564200008	SUMI RIKO	11 013,000	65 690	JPY	0,00
JP3400800003	SUMIDA	5 339,000	13 648	JPY	0,00
JP3409400003	SUMITOMO BAKELITE	8 761,000	335 941	JPY	0,00
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	437 830,000	3 730 802	JPY	0,00
JP3404600003	SUMITOMO CORP	352 966,000	10 526 830	JPY	0,01
JP3407800006	SUMITOMO DENTSETSU	4 981,000	157 042	JPY	0,00
JP3407400005	SUMITOMO EL IND	195 969,000	4 174 688	JPY	0,00
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY IND	32 537,000	970 381	JPY	0,00
JP3402600005	SUMITOMO METAL MIN	71 759,000	4 341 416	JPY	0,00
JP3892100003	SUMITOMO MITSUI TRUS	105 879,000	7 217 661	JPY	0,00
JP3400900001	SUMITOMO OSAKA CEM	10 259,000	524 509	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3405800008	SUMITOMO PREC PROD	912,000	19 580	JPY	0,00
JP3409000001	SUMITOMO REALTY REIT	125 950,000	2 361 117	JPY	0,00
JP3405600002	SUMITOMO SEIKA	2 738,000	116 654	JPY	0,00
JP3407000003	SUMITOMO WAREHOUSE	18 972,000	484 988	JPY	0,00
JP3336950005	SUN FRONTIER FU REIT	6 830,000	122 218	JPY	0,00
JP3330600002	SUNCALL	4 768,000	36 566	JPY	0,00
JP3336600006	SUNDRUG	21 078,000	628 629	JPY	0,00
JP3345400000	SUN-WA TECHNOS CORP	3 704,000	53 656	JPY	0,00
JP3398400006	SUZUDEN	1 986,000	30 461	JPY	0,00
JP3398000004	SUZUKEN CO LTD	23 728,000	727 881	JPY	0,00
JP3397200001	SUZUKI MOTOR CORP	112 521,000	4 410 503	JPY	0,00
JP3351100007	SYSMEX	44 276,000	1 395 940	JPY	0,00
JP3350940007	SYSTEM INFORMATN CO	4 142,000	56 471	JPY	0,00
JP3351050004	SYSTEMPRO	19 844,000	169 093	JPY	0,00
JP3351000009	SYSTEMSOFT CORP	11 531,000	19 651	JPY	0,00
JP3467200006	TAC	2 958,000	7 562	JPY	0,00
JP3466600008	TACHIKAWA ELETECH	4 120,000	105 321	JPY	0,00
JP3465400004	TACHI-S	8 672,000	234 987	JPY	0,00
JP3465000002	TADANO	27 368,000	69 962	JPY	0,00
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT	32 209,000	960 599	JPY	0,00
JP3449080005	TAIHO KOGYO	4 606,000	31 399	JPY	0,00
JP3441200007	TAIKISHA LTD	8 628,000	220 561	JPY	0,00
JP3441600008	TAIKO BANK LTD	1 967,000	41 903	JPY	0,00
JP3443600006	TAISEI CORP	55 453,000	3 071 391	JPY	0,00
JP3444900009	TAISEI LAMICK	1 714,000	48 197	JPY	0,00
JP3442850008	TAISHO PHARM	13 988,000	595 967	JPY	0,00
JP3449100001	TAIYO INK MFG	4 065,000	225 496	JPY	0,00
JP3452000007	TAIYO YUDEN CO LTD	25 281,000	646 267	JPY	0,00
JP3457710006	TAKACHIHO KOHEKI	2 195,000	22 445	JPY	0,00
JP3457200008	TAKADA KIKO CO LTD	499,000	17 008	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3453200002	TAKAKITA CO LTD	2 022,000	8 615	JPY	0,00
JP3457900003	TAKAMATSU	4 770,000	93 485	JPY	0,00
JP3591600006	TAKAOKA TOKO CO	2 893,000	61 629	JPY	0,00
JP3460800000	TAKARA LEBEN	23 417,000	79 816	JPY	0,00
JP3460000007	TAKARA STANDARD	11 719,000	199 718	JPY	0,00
JP3454400007	TAKASAGO INTL	3 504,000	74 645	JPY	0,00
JP3455200000	TAKASAGO THERMAL	16 057,000	396 789	JPY	0,00
JP3456000003	TAKASHIMAYA CO LTD	38 207,000	390 680	JPY	0,00
JP3463100002	TAKEBISHI	2 005,000	41 004	JPY	0,00
JP3463000004	TAKEDA PHARMA CO LTD	472 443,000	36 231 691	JPY	0,02
JP3462680004	TAKEEI CORP	6 077,000	77 674	JPY	0,00
JP3462100003	TAKIHYO	1 747,000	14 886	JPY	0,00
JP3461800009	TAKISAWA MACH TOOL	1 593,000	6 787	JPY	0,00
JP3462600002	TAKUMA CO LTD	19 041,000	292 051	JPY	0,00
JP3471000004	TAMURA CORP	20 406,000	86 941	JPY	0,00
JP3468850007	TANABE CONSULT	1 014,000	12 097	JPY	0,00
JP3468820000	TANAKA CO LTD	1 719,000	10 253	JPY	0,00
JP3467400002	TATSUTA EL WIRE	9 935,000	76 192	JPY	0,00
JP3539300008	TAYCA CORP	4 113,000	63 085	JPY	0,00
JP3588200000	TBK CO LTD	6 764,000	28 818	JPY	0,00
JP3588600001	TBS HOLDINGS RG	36 978,000	472 641	JPY	0,00
JP3539220008	T&D HOLDINGS INC	167 404,000	3 994 115	JPY	0,00
JP3538800008	TDK CORPORATION	27 410,000	2 218 857	JPY	0,00
JP3539150007	TEAR	3 176,000	27 063	JPY	0,00
JP3545130001	TECHMA TRIX	8 640,000	51 536	JPY	0,00
JP3544000007	TEIJIN LTD	52 361,000	1 226 980	JPY	0,00
JP3541800003	TEIKOKU ELECTRIC	3 952,000	60 616	JPY	0,00
JP3542400001	TEIKOKU PISTON RIN	7 634,000	188 646	JPY	0,00
JP3541600007	TEIKOKU TSUSHIN KOGY	2 537,000	54 045	JPY	0,00
JP3547800007	TENMA	4 281,000	145 916	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3546800008	TERUMO CORP	174 107,000	2 225 380	JPY	0,00
JP3588100002	TFP CONSULTING	3 161,000	48 483	JPY	0,00
JP3893700009	T-GAIA CORP	5 949,000	190 096	JPY	0,00
JP3768500005	T.HASEGAWA	9 829,000	234 511	JPY	0,00
JP3106000007	THE AOMORI BANK LTD	4 324,000	92 113	JPY	0,00
JP3604200000	THE TOHOKU BANK LTD	2 674,000	56 964	JPY	0,00
JP3440800005	TIGERS POLYMER	2 947,000	12 556	JPY	0,00
JP3104890003	TIS	55 734,000	617 391	JPY	0,00
JP3538570007	T&K TOKA	3 892,000	33 164	JPY	0,00
JP3539400006	TKC CORP	9 474,000	318 880	JPY	0,00
JP3538600002	TOA CORP	6 727,000	57 322	JPY	0,00
JP3630000002	TOBILA SYSTEMS RG	1 100,000	10 967	JPY	0,00
JP3597800006	TOBU RAILWAY	59 195,000	504 408	JPY	0,00
JP3538400007	TOC	10 079,000	42 942	JPY	0,00
JP3552290003	TOCALO	14 499,000	216 209	JPY	0,00
JP3627800000	TOCHIGI BANK	27 014,000	57 547	JPY	0,00
JP3627000007	TODA CORP	73 981,000	630 401	JPY	0,00
JP3560000006	TOEI	1 781,000	45 528	JPY	0,00
JP3552230009	TOENEC	1 742,000	66 797	JPY	0,00
JP3599400003	TOHO ACETYLENE RG	811,000	13 821	JPY	0,00
JP3601000007	TOHO BANK	50 047,000	127 937	JPY	0,00
JP3598600009	TOHO CO LTD	30 875,000	460 407	JPY	0,00
JP3600200004	TOHO GAS	27 976,000	655 564	JPY	0,00
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	17 918,000	229 022	JPY	0,00
JP3601600004	TOHO SYS SCIENCE	1 506,000	19 249	JPY	0,00
JP3601800000	TOHO TITANIUM	10 084,000	51 556	JPY	0,00
JP3605400005	TOHOKU ELEC. POWER	132 947,000	2 265 715	JPY	0,00
JP3552250007	TOKAI CORP	5 203,000	84 237	JPY	0,00
JP3552260006	TOKAI HOLDINGS	27 064,000	345 923	JPY	0,00
JP3566600007	TOKAI RIKA	14 954,000	382 274	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3577600004	TOKAI TOKYO HLDGS	59 707,000	508 771	JPY	0,00
JP3910660004	TOKIO MARINE HLDGS	184 446,000	16 895 630	JPY	0,01
JP3624900001	TOKUSHU TOKAI	3 438,000	146 478	JPY	0,00
JP3625000009	TOKUYAMA CORP	16 502,000	492 154	JPY	0,00
JP3424950008	TOKYO CENTURY SHS	12 979,000	785 229	JPY	0,00
JP3576500007	TOKYO EDL INSTITUT	4 463,000	49 439	JPY	0,00
JP3571600000	TOKYO ELECTRON DEV	1 872,000	151 540	JPY	0,00
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	33 257,000	15 926 343	JPY	0,01
JP3585400009	TOKYO ENERGY & SYS	5 894,000	75 335	JPY	0,00
JP3573000001	TOKYO GAS CO LTD	109 238,000	2 792 490	JPY	0,00
JP3573400003	TOKYO KIKAI SEISAK	1 897,000	17 787	JPY	0,00
JP3576600005	TOKYO SANGYO CO LTD	5 014,000	55 542	JPY	0,00
JP3580200008	TOKYO SEIMITSU CO	9 611,000	532 327	JPY	0,00
JP3579800008	TOKYO STEEL MANUFA	21 871,000	149 092	JPY	0,00
JP3584600005	TOKYO TEKKO	2 150,000	36 641	JPY	0,00
JP3584400000	TOKYO TY FINL	7 064,000	180 580	JPY	0,00
JP3567410000	TOKYU CONSTRUCTION	22 585,000	384 899	JPY	0,00
JP3574200006	TOKYU CORP	143 225,000	915 328	JPY	0,00
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN REIT	152 328,000	1 038 404	JPY	0,00
JP3630500001	TOMATO BANK	2 204,000	46 951	JPY	0,00
JP3631600008	TOMOE ENGINEERING	2 250,000	47 931	JPY	0,00
JP3554000004	TOMOKU	3 419,000	72 834	JPY	0,00
JP3631700006	TOMONY HOLDINGS	43 346,000	147 743	JPY	0,00
JP3630550006	TOMY	25 434,000	216 726	JPY	0,00
JP3629400007	TONAMI HOLDINGS	1 256,000	53 513	JPY	0,00
JP3630400004	TOPCON	28 583,000	243 559	JPY	0,00
JP3629000005	TOPPAN	86 357,000	1 471 717	JPY	0,00
JP3629200001	TOPPAN FORMS	10 141,000	108 016	JPY	0,00
JP3598200008	TOPRE CORP	10 498,000	134 182	JPY	0,00
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES I	402 661,000	2 744 898	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3637280003	TOREX SEMICONDUCTOR	3 074,000	52 388	JPY	0,00
JP3636600003	TORISHIMA PUMP MFG	5 642,000	76 922	JPY	0,00
JP3301000000	TORQ	2 944,000	7 526	JPY	0,00
JP3552450003	TOSE CO LTD	1 365,000	14 539	JPY	0,00
JP3592200004	TOSHIBA	112 400,000	3 831 096	JPY	0,00
JP3594000006	TOSHIBA TEC CORP	6 123,000	104 350	JPY	0,00
JP3594400008	TOSHO CO LTD	3 388,000	2 887	JPY	0,00
JP3595200001	TOSOH CORP	85 979,000	2 197 912	JPY	0,00
JP3595300009	TOTECH RG	1 800,000	26 075	JPY	0,00
JP3595400007	TOTETSU KOGYO	7 634,000	273 211	JPY	0,00
JP3596200000	TOTO LTD	40 520,000	1 381 103	JPY	0,00
JP3586200002	TOTOKU ELECTRIC CO L	701,000	17 920	JPY	0,00
JP3628600003	TOTTORI BANK LTD	1 757,000	37 429	JPY	0,00
JP3606150005	TOUMEI CO LTD	300,000	2 812	JPY	0,00
JP3623150004	TOWA PHARMACEUTICAL	8 156,000	187 645	JPY	0,00
JP3616600007	TOYO CORP	5 567,000	123 336	JPY	0,00
JP3615400003	TOYO LOGISTICS	9 048,000	30 840	JPY	0,00
JP3609000009	TOYO MACHINERY	4 008,000	25 614	JPY	0,00
JP3613400005	TOYO SEIKAN KAISHA	35 813,000	701 884	JPY	0,00
JP3613000003	TOYO SUISAN KAISHA	29 342,000	1 000 107	JPY	0,00
JP3619000007	TOYO WHARF CO LTD	1 594,000	33 957	JPY	0,00
JP3634200004	TOYODA GOSEI CO LTD	18 349,000	547 239	JPY	0,00
JP3635400009	TOYOTA BOSHOKU CP	16 523,000	450 542	JPY	0,00
JP3634600005	TOYOTA INDUSTRIES	45 933,000	3 131 205	JPY	0,00
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	575 279,000	9 804 043	JPY	0,01
JP3635000007	TOYOTA TSUSHO CORP	56 159,000	2 871 225	JPY	0,00
JP3620200000	T.RAD	1 805,000	61 522	JPY	0,00
JP3635650009	TRANCOM CO.LTD	1 662,000	87 805	JPY	0,00
JP3635670007	TRANSACTION CO LTD	2 918,000	47 243	JPY	0,00
JP3637270004	TREASURE FACTORY	1 492,000	10 171	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3539230007	TS TECH	26 372,000	584 269	JPY	0,00
JP3534600006	TSUBAKIMOTO	1 027,000	26 254	JPY	0,00
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN	8 126,000	346 213	JPY	0,00
JP3531800005	TSUGAMI CORP	11 670,000	139 218	JPY	0,00
JP3532200007	TSUKISHIMA KUKAI	10 462,000	106 978	JPY	0,00
JP3532800004	TSUKUI HOLDINGS	10 735,000	45 737	JPY	0,00
JP3535800001	TSUMURA & CO	18 924,000	516 012	JPY	0,00
JP3536200003	TSURUMI MANUFACTUR	4 398,000	63 709	JPY	0,00
JP3533500009	TSUTSUMI JEWELRY	1 423,000	18 188	JPY	0,00
JP3533800003	TSUZUKI DENKI CO LTD	2 500,000	48 996	JPY	0,00
JP3429000007	TV ASAHI	17 201,000	293 144	JPY	0,00
JP3547060008	TV TOKYO HLDGS CORP	3 945,000	50 424	JPY	0,00
JP3589400005	TYK CORP	7 224,000	18 467	JPY	0,00
JP3158800007	UBE INDUSTRIES LTD	28 037,000	1 075 080	JPY	0,00
JP3157250006	UCHIYAMA HOLDINGS	2 697,000	11 491	JPY	0,00
JP3944360001	UKC HOLDINGS CORPO	5 870,000	200 076	JPY	0,00
JP3952550006	UNIPRES	9 306,000	79 298	JPY	0,00
JP3949400000	UNITED ARROWS	6 422,000	38 306	JPY	0,00
JP3155800000	UORIKI CO LTD	1 705,000	26 151	JPY	0,00
JP3944640006	USEN-NEXT HLDG	4 961,000	52 842	JPY	0,00
JP3944130008	USS	60 707,000	1 510 492	JPY	0,00
JP3829900004	V TECHNOLOGY	2 689,000	137 480	JPY	0,00
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	11 448,000	253 629	JPY	0,00
JP3778280002	VITAL KSK HOLDINGS	9 744,000	99 636	JPY	0,00
JP3854700006	VT HOLDINGS	21 084,000	197 625	JPY	0,00
JP3992400006	WACOAL HOLDINGS	13 901,000	236 904	JPY	0,00
JP3993750003	WASEDA ACADEMY CO	2 302,000	13 731	JPY	0,00
JP3993950009	WATTS	2 295,000	43 023	JPY	0,00
JP3687800007	WAVELOCK HLDG LTD	1 927,000	24 630	JPY	0,00
JP3505940001	WDB HOLDINGS	2 510,000	41 707	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3155390002	WELBE INC	2 000,000	13 634	JPY	0,00
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY	50 647,000	2 157 846	JPY	0,00
JP3154360006	WINGARC1ST INC	2 800,000	49 150	JPY	0,00
JP3159930001	WITZ RG	200,000	1 023	JPY	0,00
JP3390600009	WOOD ONE	1 958,000	20 021	JPY	0,00
JP3990210001	WORLD CO LTD	6 182,000	310 798	JPY	0,00
JP3428800001	XEBIO HOLDINGS CO LT	6 778,000	86 634	JPY	0,00
JP3164430005	XNET CORP	892,000	10 641	JPY	0,00
JP3930050004	YA MAN LTD	9 210,000	15 696	JPY	0,00
JP3933200002	YAHAGI CONSTRCTION	7 820,000	113 280	JPY	0,00
JP3930100007	YAIZU SUISANKAGAKU	2 789,000	23 765	JPY	0,00
JP3931600005	YAKULT HONSHA	39 194,000	1 035 328	JPY	0,00
JP3934800008	YAMAGATA BANK	6 326,000	80 857	JPY	0,00
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIA	69 947,000	834 437	JPY	0,00
JP3942600002	YAMAHA CORP	33 772,000	949 658	JPY	0,00
JP3934200001	YAMAICHI ELECTNICS	3 704,000	47 343	JPY	0,00
JP3942000005	YAMANASHI CHUO BK	6 461,000	96 346	JPY	0,00
JP3936600000	YAMASHIN FILTER CO	11 299,000	28 884	JPY	0,00
JP3937200008	YAMATAKE CORP	38 385,000	981 250	JPY	0,00
JP3937600009	YAMATANE	2 425,000	51 659	JPY	0,00
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	75 366,000	1 477 066	JPY	0,00
JP3939600007	YAMATO INTL	8 380,000	38 933	JPY	0,00
JP3940400009	YAMATO KOGYO	11 913,000	609 073	JPY	0,00
JP3934300009	YAMAURA	3 397,000	7 237	JPY	0,00
JP3943800007	YAMAYA CORP	1 131,000	23 130	JPY	0,00
JP3935800007	YAMAZAWA	1 229,000	14 138	JPY	0,00
JP3936800006	YAMAZEN	21 862,000	186 289	JPY	0,00
JP3930200005	YAOKO CO LTD	6 380,000	197 072	JPY	0,00
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC	57 372,000	1 271 072	JPY	0,00
JP3932820008	YASUDA LOGISTICS	4 398,000	44 971	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3932850005	YASUNAGA	2 764,000	9 421	JPY	0,00
JP3131350005	YELLOW HAT	10 581,000	261 470	JPY	0,00
JP3990600003	Y.M.C HOLDING CO LTD	2 277,000	23 283	JPY	0,00
JP3962600007	YODENKO	941,000	56 129	JPY	0,00
JP3959400007	YODOGAWA STEEL WOR	7 380,000	220 101	JPY	0,00
JP3955200005	YOKOGAWA BRIDGE	9 665,000	247 070	JPY	0,00
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC	56 817,000	823 046	JPY	0,00
JP3957000007	YOKOHAMA REITO	15 656,000	153 418	JPY	0,00
JP3954200006	YOKOWO	4 636,000	71 107	JPY	0,00
JP3961400003	YOROZU CORP	4 860,000	53 836	JPY	0,00
JP3953600008	YOTAI REFRACTORIES	4 030,000	54 944	JPY	0,00
JP3250600008	YU WA CREATION	3 557,000	9 093	JPY	0,00
JP3945200008	YUASA TRADING	5 763,000	240 625	JPY	0,00
JP3947010009	YUKIGUNI MAITAKE RG	6 300,000	75 156	JPY	0,00
JP3946200007	YURTEC	10 215,000	87 043	JPY	0,00
JP3944500002	YUSHIN PRECISION	3 781,000	28 997	JPY	0,00
JP3948400001	YUSHIRO CHEM INDUSTR	3 162,000	53 888	JPY	0,00
JP3345700003	ZAOH CO LTD	1 087,000	24 082	JPY	0,00
JP3430400006	ZENRIN	10 117,000	107 760	JPY	0,00
JP3429300001	ZENSHO	30 060,000	256 145	JPY	0,00
JP3725400000	ZEON CORP	50 121,000	512 504	JPY	0,00
JP3428850006	ZERIA PHARMACEUTICAL	10 339,000	149 770	JPY	0,00
JP3399310006	ZOZO RG REGI SHARES	32 928,000	617 284	JPY	0,00
JP3412000006	ZUKEN	3 694,000	50 363	JPY	0,00
Total Action			1 072 374 301		0,69
Total Coupons			1 072 374 301		0,69
Futures					
Indices (Livraison du sous-jacent)					
TP101221	TOPIX INDEX 1221	12,000	-1 023 600	JPY	-0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)			-1 023 600		-0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Total Futures			-1 023 600		-0,00
Liquidités					
APPELS DE MARGES					
MGJPY	Appel marge JPY	1 364 800,000	1 364 800	JPY	0,00
Total APPELS DE MARGES			1 364 800		0,00
AUTRES					
ADPJPYBD	Acpte sur div a paye	-1 408 544 208,000	-1 408 544 208	JPY	-0,91
MCJPY	Crediteur div JPY	-719 571,000	-719 571	JPY	-0,00
MCJPYG4	Crediteur div JPY G4	-200 164,000	-200 164	JPY	-0,00
MCJPYG5	Crediteur div JPY G5	-4 662 663,000	-4 662 663	JPY	-0,00
RCT065JPY	Souscription SCT JPY	395 218 411,000	395 218 411	JPY	0,26
Total AUTRES			-1 018 908 195		-0,66
BANQUE OU ATTENTE					
BDS065JPY	Ach diff titres JPY	-2 161 226 110,000	-2 161 226 110	JPY	-1,40
BDH065JPYG5	Ach diff Hedges JPY	-395 218 411,000	-395 218 411	JPY	-0,25
BK040JPY	Banque JPY NEWEDG	5 963 020,000	5 963 020	JPY	0,00
BK065EUR	Banque EUR SGP	-1 220,280	-161 023	EUR	-0,00
BK065EURG1	Banque EUR SGP G1	-345,200	-45 551	EUR	-0,00
BK065EURG4	Banque EUR SGP G4	56 466,540	7 451 068	EUR	0,00
BK065EURG5	Banque EUR SGP G5	-207 595 797,320	-27 393 396 853	EUR	-17,53
BK065JPY	Banque JPY SGP	-1 514 292 905,000	-1 514 292 905	JPY	-0,98
BK065JPYG1	Banque JPY SGP G1	97 657 953,000	97 657 953	JPY	0,06
BK065JPYG4	Banque JPY SGP G4	1 099 803 113,000	1 099 803 113	JPY	0,70
BK065JPYG5	Banque JPY SGP G5	28 078 392 046,000	28 078 392 046	JPY	17,97
SDS065JPY	Vte diff titres JPY	1 875 714 390,000	1 875 714 390	JPY	1,22
Total BANQUE OU ATTENTE			-299 359 263		-0,21
DEPOSIT DE GARANTIE					
DFPJPY	Dep gar s/FUT JPY	12 720 000,000	12 720 000	JPY	0,01
Total DEPOSIT DE GARANTIE			12 720 000		0,01
FRAIS DE GESTION					

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
F110JPYG4	PrComGestFin	-41 943 794,000	-41 943 794	JPY	-0,03
F110JPYG5	PrComGestFin	-9 857 124,000	-9 857 124	JPY	-0,01
F110JPYG1	PrComGestFin	-3 715 289,000	-3 715 289	JPY	-0,00
Total FRAIS DE GESTION			-55 516 207		-0,04
Total Liquidites			-1 359 698 865		-0,89
Change a terme					
OACT01513046	OACT 211102 JPY/EUR DE	186 668 981,000	186 676 572	JPY	0,12
OACT01506160	OACT 211102 JPY/EUR DE	679 142 971,000	679 121 780	JPY	0,43
OACT01508008	OACT 211102 JPY/EUR DE	-3 800 990,650	-501 561 432	EUR	-0,32
OACT01512685	OACT 211102 JPY/EUR DE	-459 945,770	-60 692 351	EUR	-0,04
OACT01512685	OACT 211102 JPY/EUR DE	60 653 876,000	60 652 543	JPY	0,04
OACT01508008	OACT 211102 JPY/EUR DE	490 131 017,000	490 113 667	JPY	0,31
OACT01507596	OACT 211102 JPY/EUR DE	-677 836,260	-89 444 189	EUR	-0,06
OACT01507596	OACT 211102 JPY/EUR DE	87 056 002,000	87 053 201	JPY	0,06
OACT01507581	OACT 211102 JPY/EUR DE	-25 413 381,580	-3 353 434 202	EUR	-2,15
OACT01512010	OACT 211102 JPY/EUR DE	-680 020,810	-89 732 452	EUR	-0,06
OACT01512010	OACT 211102 JPY/EUR DE	89 742 074,000	89 739 882	JPY	0,06
OACT01507581	OACT 211102 JPY/EUR DE	3 264 074 908,000	3 263 958 289	JPY	2,09
OACT01506626	OACT 211102 JPY/EUR DE	-3 143 951,930	-414 861 592	EUR	-0,27
OACT01511440	OACT 211102 JPY/EUR DE	-2 663 132,870	-351 414 896	EUR	-0,22
OACT01511440	OACT 211102 JPY/EUR DE	353 208 117,000	353 199 641	JPY	0,23
OACT01506626	OACT 211102 JPY/EUR DE	406 651 319,000	406 637 917	JPY	0,26
OACT01506620	OACT 211102 JPY/EUR DE	-2 233 377,200	-294 706 293	EUR	-0,19
OACT01506620	OACT 211102 JPY/EUR DE	288 855 403,000	288 844 964	JPY	0,18
OACT01506160	OACT 211102 JPY/EUR DE	-5 276 175,440	-696 220 104	EUR	-0,45
OACT01510468	OACT 211102 JPY/EUR DE	-468 131,090	-61 772 449	EUR	-0,04
OACT01510468	OACT 211102 JPY/EUR DE	62 049 137,000	62 047 226	JPY	0,04
OACT01508009	OACT 211102 JPY/EUR DE	-230 644,560	-30 434 807	EUR	-0,02
OACT01506435	OACT 211102 JPY/EUR DE	191 794 746,000	191 788 316	JPY	0,12
OACT01506435	OACT 211102 JPY/EUR DE	-1 487 982,900	-196 347 453	EUR	-0,13

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
OACT01505877	OACT 211102 JPY/EUR DE	121 736 971,000	121 732 570	JPY	0,08
OACT01505877	OACT 211102 JPY/EUR DE	-941 724,570	-124 265 689	EUR	-0,08
OACT01509068	OACT 211102 JPY/EUR DE	185 148 440,000	185 142 746	JPY	0,12
OACT01509068	OACT 211102 JPY/EUR DE	-1 410 836,440	-186 167 557	EUR	-0,12
OACT01509284	OACT 211102 JPY/EUR DE	116 809 081,000	116 805 430	JPY	0,07
OACT01509284	OACT 211102 JPY/EUR DE	-890 053,970	-117 447 472	EUR	-0,08
OACT01505815	OACT 211102 JPY/EUR DE	165 682 805,000	165 677 662	JPY	0,11
OACT01513046	OACT 211102 JPY/EUR DE	-1 410 078,270	-186 067 513	EUR	-0,12
OACT01510074	OACT 211102 JPY/EUR DE	289 193 119,000	289 182 737	JPY	0,19
OACT01510074	OACT 211102 JPY/EUR DE	-2 184 481,420	-288 254 229	EUR	-0,18
OACT01505815	OACT 211102 JPY/EUR DE	-1 280 884,580	-169 019 701	EUR	-0,11
OACT01508009	OACT 211102 JPY/EUR DE	29 742 769,000	29 741 952	JPY	0,02
OVCT01394294	OVCT 211102 JPY/EUR DE	-395 367 541,000	-395 362 572	JPY	-0,25
OVCT01394294	OVCT 211102 JPY/EUR DE	2 986 550,590	394 091 627	EUR	0,25
OVCT01393963	OVCT 211102 JPY/EUR DE	-228 938 396,000	-228 929 778	JPY	-0,15
OVCT01393963	OVCT 211102 JPY/EUR DE	1 735 622,760	229 024 882	EUR	0,15
OVCT01393617	OVCT 211102 JPY/EUR DE	-300 581 920,000	-300 573 887	JPY	-0,19
OVCT01393617	OVCT 211102 JPY/EUR DE	2 268 897,250	299 393 358	EUR	0,19
OVCT01393171	OVCT 211102 JPY/EUR DE	-18 377 071,000	-18 376 629	JPY	-0,01
OVCT01393171	OVCT 211102 JPY/EUR DE	138 890,160	18 327 314	EUR	0,01
OVCT01392610	OVCT 211102 JPY/EUR DE	-14 012 814,000	-14 012 376	JPY	-0,01
OVCT01392610	OVCT 211102 JPY/EUR DE	105 224,850	13 884 992	EUR	0,01
OVCT01392387	OVCT 211102 JPY/EUR DE	-95 971 939,000	-95 968 859	JPY	-0,06
OVCT01392387	OVCT 211102 JPY/EUR DE	721 164,620	95 161 602	EUR	0,06
OVCT01391883	OVCT 211102 JPY/EUR DE	-490 224 683,000	-490 210 661	JPY	-0,31
OVCT01391883	OVCT 211102 JPY/EUR DE	3 702 497,080	488 564 668	EUR	0,31
OVCT01391694	OVCT 211102 JPY/EUR DE	1 315 708,990	173 614 972	EUR	0,11
OVCT01390905	OVCT 211102 JPY/EUR DE	-461 863 098,000	-461 847 925	JPY	-0,30
OVCT01390905	OVCT 211102 JPY/EUR DE	3 521 924,750	464 737 165	EUR	0,30
OVCT01390654	OVCT 211102 JPY/EUR DE	-293 602 870,000	-293 593 806	JPY	-0,19

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
OVCT01390654	OVCT 211102 JPY/EUR DE	2 263 519,080	298 683 679	EUR	0,19
OVCT01388425	OVCT 211102 JPY/EUR DE	-31 480 145 320,000	-31 478 980 307	JPY	-20,15
OVCT01388425	OVCT 211102 JPY/EUR DE	243 361 719,890	32 112 905 261	EUR	20,55
OVCT01391694	OVCT 211102 JPY/EUR DE	-173 418 602,000	-173 413 571	JPY	-0,11
OVCT01394662	OVCT 211202 JPY/EUR DE	3 980 961,610	525 309 581	EUR	0,34
OVCT01394662	OVCT 211202 JPY/EUR DE	-525 465 834,000	-525 256 020	JPY	-0,34
OVCT01394710	OVCT 211202 JPY/EUR DE	203 641 547,880	26 871 612 089	EUR	17,20
OVCT01394710	OVCT 211202 JPY/EUR DE	-26 884 162 518,000	-26 873 761 365	JPY	-17,20
OVCT01394718	OVCT 211202 JPY/EUR DE	167 781,730	22 139 714	EUR	0,01
OVCT01394718	OVCT 211202 JPY/EUR DE	-22 149 135,000	-22 140 570	JPY	-0,01
Total Change a terme			491 295 292		0,31
Total LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF			156 240 705 307		100

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Fonds et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le compartiment pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio (conformément aux recommandations de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA)

Clôture annuelle du placement

collectif : 31-oct.

Commission de gestion de la direction du fonds :

0,45 % TTC

Fortune moyenne du fonds pour la période du 01/11/19 au 30/10/20 :

103 151 109 719,00

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 31/10/2019	Rapport semestriel 30/04/2020	Rapport annuel 30/10/2020
Commission de gestion de la direction du fonds	672 611 552,00	242 640 221,00	462 692 131,00
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	672 611 552,00	242 640 221,00	462 692 131,00

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/11/19 au 30/10/20 :

TER y compris commission de performance

$$(462692131.00/103151109719)*100$$

0,45 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 31/10/2018 au 31/10/2019
LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF			
Part Dist EUR	+18.47%	-4.69%	+9.15%
Part Dist JPY	+28.36%	-3.74%	+2.95%
Part Daily Hedged to EUR - Dist	+27.19%	-4.58%	+2.00%
TOPIX TR Index (JPY)			
Part Dist EUR	+19.40%	-3.88%	+10.14%
Part Dist JPY	+29.38%	-2.95%	+3.88%
Part Daily Hedged D-EUR	+28.35%	-3.56%	+3.22%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions Françaises.

Le compartiment Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur le marché des actions françaises. Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes d'actions Dist et J-EUR : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice CAC 40 GROSS TOTAL RETURN (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.05%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par capitalisation boursière flottante, mesurant l'évolution de 40 valeurs cotées sur les marchés réglementés Euronext Paris.

Les valeurs éligibles sont choisies pour leur forte capitalisation boursière, leur représentativité sectorielle et le volume important des transactions les concernant. Principale référence de la Bourse de Paris, ses variations sont très fortement corrélées avec celles de l'ensemble du marché.

L'Indicateur de Référence est un indice « Gross Total Return », c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <https://www.euronext.com/en>.

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants. L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour appartenant au calendrier de publication de l'Indicateur de Référence.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet : <https://www.euronext.com/en>

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Euronext de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par Euronext ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet : <https://www.euronext.com/en>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment utilisera une méthode de réplication directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ci-après).

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code monétaire et financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers, dans les conditions présentées ci-après.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplication directe retenue (réplication intégrale de l'Indicateur de Référence) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretff.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Le Compartiment est éligible au PEA. Le Compartiment respecte en permanence les contraintes d'actifs lui permettant d'être acquis dans le cadre d'un Plan d'Épargne en Actions (PEA), à savoir la détention de plus de 75% d'actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un autre Etat parti à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le Compartiment pourra servir de support de contrat d'assurance vie libellé en unités de compte. Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

• Actions

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales. Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

• Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

• Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

• Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :

- action

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition

• Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions et indices
- change à terme

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. – jusqu'à 100% de l'actif
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques – jusqu'à 100% de l'actif

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-de-meilleure-execution-liam-janvier-2020-fr>

La contrepartie des instruments financiers à terme ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'opérations de financement sur titres : jusqu'à 25% des actifs du Compartiment.
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'opérations de financement sur titres : 0% des actifs du Compartiment

Dans ce cadre, la Société de gestion a nommé Société Générale en tant qu'intermédiaire (ci après l' « Agent »). En cas de recours à des cessions temporaires, l'Agent pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementation en vigueur.

Pour rappel, la Société de gestion est une entité du groupe Société Générale, elle est donc liée à l'Agent.

Lorsque Société Générale S.A. est nommée comme Agent, elle n'est pas autorisée à agir en tant que contrepartie aux opérations de prêt de titres En cas de recours à de telles cessions temporaires :

- tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts/frais opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment ;
- les coûts/frais opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, seront ceux supportés par la Société de gestion, par l'Agent (le cas échéant) et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services ;
- les coûts/frais opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts/frais opérationnels directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts/frais seront mentionnées dans le rapport annuel du Compartiment ; et
- les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts/frais opérationnels directs et indirects supportés, le cas échéant, par l'Agent et par la Société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts/frais opérationnels directs et indirects n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- l'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- l'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts/frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment dans le cadre de ces opérations de cessions temporaires de titres. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Les garanties reçues dans une devise autre que l'Euro pourraient faire l'objet d'une marge additionnelle.

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers composant l'Indicateur de Référence sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP concernée. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEP pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEP.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais ne soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment.

La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Les actions Acc et Dist du Compartiment sont ouvertes à tout souscripteur.

Les actions J-EUR, sont ouvertes à tout souscripteur mais plus particulièrement dédiées aux investisseurs institutionnels. L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés des actions françaises.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.*
- *Date de création du compartiment : 5 septembre 2019.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice CAC 40 Total Return Indx EUR (Ticker: CACR).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF - Dist	FR0007052782	EUR	51.86% ⁽¹⁾	52.20%		106.83%
Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF - J-EUR	FR0011122233	EUR	51.86% ⁽¹⁾	52.20%		211.20%
Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF - Acc	FR0013380607	EUR	51.86% ⁽¹⁾	52.20%		50.04%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0191%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.05%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en-dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion. Cet écart est considéré comme non significatif.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Partie intégrante de sa politique d'investisseur responsable, Lyxor a défini une politique d'engagement actionnaire regroupant une politique d'exercice des droits de vote et une politique d'engagement. Celle-ci est disponible sur le site de Lyxor.com.

Cette année, le périmètre de vote est le suivant :

- Fonds (Fonds communs de placement – FCP) et SICAV de droit français, allemand et luxembourgeois (*)
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, Lyxor participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

(*) A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplique indirecte dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance.

Ce fonds est inclus dans le scope de vote.

En terme d'engagement, Lyxor a défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes : un engagement lié aux assemblées générales, un engagement lié aux sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, et un engagement en faveur du climat. Ce troisième axe comporte quatre campagnes d'engagement :

- Une première campagne liée à l'initiative Climate Action 100+, où Lyxor s'engage ainsi à demander aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat au travers notamment de l'application des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure).
- Une seconde campagne liée au plastique et à l'économie circulaire.
- Une troisième campagne liée à la gestion de l'eau.
- Une quatrième campagne liée aux technologies propres et responsables.

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Corporate Governance, ESG, General meeting, Plastic & Circular Economy, Responsible Cleantech

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Politique de vote – Gouvernance :

Un comité de gouvernance supervise la mise en œuvre de la politique de vote. Il a la charge d'établir les lignes directrices de la politique de vote et a la responsabilité de s'assurer que ces directives et procédures sont suivies. Lyxor révisé sa politique de vote chaque année. Un rapport de vote annuel est publié sur le site internet Lyxor.com.

Politique de vote - Processus opérationnel :

En complément de l'analyse interne réalisée, Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS.

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote par procuration. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible (notamment pour certaines entreprises françaises), des formulaires de vote par procuration sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale.

Politique d'engagement :

Pour mener à bien ses campagnes d'engagement, Lyxor peut :

- (i) organiser des rencontres individuelles avec la direction, les membres du conseil d'administration, les relations investisseurs, les équipes de développement durable ou toute personne de l'entreprise capable d'apporter des réponses au thème engagé ;
- (ii) s'associer à d'autres sociétés de gestion pour avoir plus de poids auprès des sociétés ciblées; (iii) rejoindre des groupes de travail ou des initiatives spécialisées dans certains domaines.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

En terme d'engagement, le détail des campagnes menées est présenté ci-après.

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

En terme d'exercice des droits de vote, le détail du vote du fond est présenté ci-après.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

- La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO₂e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

- Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.4	6.6	5.0	5.0

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 40

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.6	25.9%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	8.4	8.1%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	6.2	5.0%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	5.3	7.5%			
	Pollution, Gestion des Déchets	6.3	5.3%			
Social		5.0	36.7%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.3	18.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.4	14.0%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	6.0	3.3%			
	Opposition des parties prenantes	6.8	1.3%			
Gouvernance		5.0	37.4%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services		2.5%						
Consommation Discrétionnaire	3.1%	4.9%	14.6%	0.4%	2.2%			
Biens de Consommation de Base	8.6%	2.6%	0.6%					
Énergie			6.9%					
Finance	4.7%	4.1%	1.1%					
Santé				7.0%				
Industrie	5.3%	4.0%	5.5%	2.5%	4.1%			
Technologies de l'Information		5.8%	0.8%					
Matériaux			4.3%		1.2%			
Immobilier	0.5%							
Services aux Collectivités			2.6%					

Les meilleurs (AAA,AA) 46%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 54%
Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 18%
Jaune 61%
Vert 21%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
104	238	144	Scope 1 reporté (vs estimé)	99%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	97%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbonées financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	10%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	8%
Pétrole	8%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0024
Pétrole (MMBOE)	0.0022

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	168.6
Charbon thermique	0.0
Pétrole	965.5
Gaz	779.5
Total	1 913.6

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	177.6
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	177.6
Autre	1 736.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.8%	11.2%	4.3%
Certains efforts	99.2%	88.8%	91.8%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	2.6%
Aucun effort/Aucune preuve	0.0%	0.0%	1.3%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.1
Low carbon transition management Score	6.8
Operational Transition	9.0%
Production Transition	9.0%
Neutral	72.0%
Solutions	8.1%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	14.1%	Combustibles liquides	0.7%	Gaz naturel	57.5%
Nucléaire	8.7%	Renouvelables	13.8%	Charbon	5.3%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	22%
20-49.9%	9%
50-100%	1%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	22.7%	Efficacité énergétique	22.7%	Bâtiment vert	4.1%
Prévention de la pollution	6.1%	Eau durable	6.1%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	0.7%	Efficacité énergétique	3.7%	Bâtiment vert	0.6%
Prévention de la pollution	0.1%	Eau durable	0.3%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 5.2%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	4%
Vague froide	32%
Inondation	4%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	2%
Stress hydrique	42%
Wildfire	8%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	2.5%	85.9%	11.5%	87.9%	7.2%	4.8%
Émissions de dioxyde de carbone	2.9%	47.6%	49.5%	78.2%	12.0%	9.9%
Déchets électroniques	5.0%	5.4%	89.7%	99.5%		0.5%
Opportunités dans le bâtiment vert	3.1%	55.3%	41.6%	99.5%	0.1%	0.4%
Opp's dans les énergies renouvelables	7.2%	76.6%	16.2%	97.4%		2.6%
Matériel d'emballage et déchets	10.0%	47.7%	42.3%	79.4%		20.6%
Stress hydrique	6.7%	90.4%	3.0%	33.7%	45.9%	20.3%
Émissions et déchets toxiques				38.7%	40.1%	21.2%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	>3°C
Couverture	97.9%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	6.7%
1.5-2°C	28.0%
2-3°C	27.4%
>3°C	37.9%

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	46
Nombre d'Assemblées Générales votées	39
Taux de participation aux Assemblées Générales	84.8%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Réorganisations et fusions	81.8%	18.2%	0.0%
Dispositifs anti-OPA	14.3%	85.7%	0.0%
Fonctionnement et formalités	96.2%	2.7%	1.1%
Conseil d'administration	83.4%	16.6%	0.0%
Structure du capital	86.6%	12.9%	0.5%
Rémunération	93.4%	5.5%	1.1%
Miscellaneous	33.3%	0.0%	66.7%
Résolutions d'actionnaires	0.0%	100.0%	0.0%

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

France	89.7%
Pays-Bas	7.7%
Luxembourg	2.6%

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Corporate Governance, ESG, General meeting, Plastic & Circular Economy, Responsible Cleantech

Climate Action 100+ : En 2018, Lyxor a rejoint le Climate Action 100+, une initiative internationale menée par les investisseurs, visant à mobiliser les plus importants principaux émetteurs de gaz à effet de serre du monde ainsi que d'autres entreprises, qui ont été identifiées comme disposant d'importantes opportunités pour conduire la transition vers les énergies propres et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

A travers cette initiative, Lyxor a pour objectif d'obtenir des engagements de la part des Conseils d'administration ou de Surveillance et/ou des principaux dirigeants afin :

1. De mettre en œuvre un cadre de gouvernance solide qui énonce clairement la responsabilité et la supervision du Conseil à l'égard des risques climatiques ;
2. De prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de la chaîne de valeur, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de passer, dans la mesure du possible à une trajectoire 1,5 °C. Cela implique notamment l'ambition d'atteindre l'objectif de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ou peu de temps après ; et
3. D'améliorer la communication de l'information conformément aux recommandations finales de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et du Global Investor Coalition on Climate Change (le cas échéant) afin de permettre aux investisseurs d'évaluer la robustesse des stratégies des entreprises par rapport à une gamme de scénarios climatiques, y compris bien en deçà de 2 °C, et d'améliorer la prise de décisions en matière d'investissement.

ESG : La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de Lyxor. Lyxor considère ainsi qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra-financiers et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques / opportunités. L'objectif de Lyxor sur ce type d'engagement est de dialoguer avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Corporate Governance : En dehors de la période des assemblées générales, Lyxor promeut un dialogue régulier avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

Plastic & Circular Economy : Lyxor a rejoint une campagne d'engagement collaborative sur la thématique du plastique et de l'économie circulaire. L'objectif est de comprendre auprès d'acteurs clés quels sont les enjeux du plastique et comment intégrer les risques associés tout au long de la chaîne de valeur.

Tout au long de cette campagne d'engagement d'une durée initiale de trois ans, Lyxor et les différentes parties prenantes abordent des problématiques centrales comme l'analyse du cycle de vie qui est cruciale dans la mise en place d'une économie circulaire, ou encore la qualité des matériaux recyclés et la confiance dans le matériau, un des principaux défis à relever pour accroître l'utilisation de plastiques recyclés. Au-delà d'évaluer l'engagement des entreprises, Lyxor explore les questions pratiques quant à l'établissement d'une économie circulaire et échange sur les meilleures pratiques du marché afin de trouver des solutions durables et accessibles pour tous les acteurs concernés.

Responsible Cleantech : Lyxor a initié en 2020 une campagne thématique sur les technologies propres et responsables. L'objectif de cette campagne d'engagement est d'instaurer une approche holistique pour évaluer et gérer les risques ESG associés au développement de ce type de technologies. Au-delà d'évaluer les pratiques des entreprises, cette campagne a pour but d'identifier des potentiels points de vigilance et d'amélioration, de les valider avec les entreprises et de travailler ensemble dans la recherche de solutions durables.

Plus précisément, cet engagement thématique vise à :

- Appliquer une approche axée sur le cycle de vie aux produits de technologies propres ;
- Catalyser une production plus durable de certaines des solutions de technologies propres les plus populaires ;
- Explorer des façons de traiter plus efficacement les risques environnementaux et sociaux dans les chaînes de production et d'approvisionnement.

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	25
Nombre d'engagement	43
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	64%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

Pays-Bas	5%
France	95%

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

General Meeting	40%
Climate Action 100+	5%
ESG	30%
Responsible Cleantech	2%
Corporate Governance Roadshow	19%
Plastic & Circular Economy	5%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	204 795,00
- Change à terme :	-
- Future :	204 795,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	3 992 849 914,97	3 331 130 823,48
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 992 847 759,97	3 330 384 558,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 155,00	746 265,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	16 500,00	1 134 939,91
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	16 500,00	1 134 939,91
Comptes financiers	520 501,04	8 590 810,67
Liquidités	520 501,04	8 590 810,67
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	3 993 386 916,01	3 340 856 574,06

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	3 524 775 351,68	3 195 621 457,56
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	161 168 410,86	173 736 545,63
• Report à nouveau	379 745,99	5 218,34
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	290 139 447,33	-53 902 646,03
• Résultat de l'exercice	16 138 532,74	23 862 675,30
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	3 992 601 488,60	3 339 323 250,80
Instruments financiers	2 155,00	746 265,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 155,00	746 265,00
Autres opérations	-	-
Dettes	782 448,61	787 058,26
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	782 448,61	787 058,26
Comptes financiers	823,80	-
Concours bancaires courants	823,80	-
Emprunts	-	-
Total du passif	3 993 386 916,01	3 340 856 574,06

HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	204 795,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	8 950 000,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	338,81	456,92
• Produits sur actions et valeurs assimilées	96 244 741,72	80 623 442,58
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	96 245 080,53	80 623 899,50
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-40 177,96	-138 745,22
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-40 177,96	-138 745,22
Résultat sur opérations financières (I - II)	96 204 902,57	80 485 154,28
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-9 738 092,09	-8 748 531,66
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	86 466 810,48	71 736 622,62
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3 023 961,93	208 866,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-67 304 315,81	-48 082 813,36
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	16 138 532,74	23 862 675,30

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,25 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent

es
es
X
es
n
n
es

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions Dist et J-EUR : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Euronext ou ses filiales (ci-après dénommées "Euronext") (collectivement désignés comme les "Détenteurs").

Les Détenteurs n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice CAC 40 GROSS TOTAL RETURN (ci-après "l'Indice") et/ou le niveau auquel se situe ledit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type.

L'Indice est calculé par ou au nom d'Euronext. Les Détenteurs ne répondront pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et ils n'auront pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	3 339 323 250,80	3 557 113 683,95
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	244 215 335,81	921 591 676,59
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-1 087 520 864,62	-543 617 488,95
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	361 372 816,23	76 561 099,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-44 715 936,98	-80 865 900,40
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 884 395,20	3 023 034,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 069 826,00	-54 813 969,00
Frais de transaction	-520 808,80	-2 077 521,87
Différences de change	1 676,53	1 572 695,90
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 181 145 883,08	-559 469 141,54
- Différence d'estimation exercice N	1 601 826 082,92	420 680 199,84
- Différence d'estimation exercice N-1	420 680 199,84	980 149 341,38
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	744 110,00	-712 230,00
- Différence d'estimation exercice N	-2 155,00	-746 265,00
- Différence d'estimation exercice N-1	-746 265,00	-34 035,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-21 421 037,32	-2 636 496,80
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	86 466 810,48	71 736 622,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-67 304 315,81	-48 082 813,36
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	3 992 601 488,60	3 339 323 250,80

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	204 795,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	520 501,04
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	823,80
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	520 501,04	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	823,80	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	0,22	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	16 500,00
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	16 500,00
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	782 448,61
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	775 073,50
Debiteurs et créditeurs divers	7 375,11
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions I-EUR / FR0010465484	-	-	-	-
Actions Acc / FR0013380607	5 002 523	139 046 023,90	4 986 409	135 678 710,45
Actions Dist / FR0007052782	1 763 117	105 169 311,91	16 123 344	952 002 364,35
Actions J-EUR / FR0011122233	-	-	-	-
Actions K-EUR / FR0011534676	-	-	-	-
Actions L / FR0011554252	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions I-EUR / FR0010465484		-		160 210,18
Actions Acc / FR0013380607		-		-
Actions Dist / FR0007052782		-		-
Actions J-EUR / FR0011122233		-		-
Actions K-EUR / FR0011534676		-		-
Actions L / FR0011554252		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions I-EUR / FR0010465484		-		200,00
Actions Acc / FR0013380607		-		-
Actions Dist / FR0007052782		-		-
Actions J-EUR / FR0011122233		-		-
Actions K-EUR / FR0011534676		-		-
Actions L / FR0011554252		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions I-EUR / FR0010465484		-		160 010,18
Actions Acc / FR0013380607		-		-
Actions Dist / FR0007052782		-		-
Actions J-EUR / FR0011122233		-		-
Actions K-EUR / FR0011534676		-		-
Actions L / FR0011554252		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

Actions I-EUR / FR0010465484	-
Actions Acc / FR0013380607	0,25
Actions Dist / FR0007052782	0,25
Actions J-EUR / FR0011122233	0,25
Actions K-EUR / FR0011534676	-
Actions L / FR0011554252	-

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

Actions I-EUR / FR0010465484	-
Actions Acc / FR0013380607	-
Actions Dist / FR0007052782	-
Actions J-EUR / FR0011122233	-
Actions K-EUR / FR0011534676	-
Actions L / FR0011554252	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés au compartiment -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Actions -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	Dist	65 654 860,53	1,11	-	-
07/07/21	J-EUR	1 649 455,28	94,19	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	379 745,99	5 218,34
Résultat	16 138 532,74	23 862 675,30
Total	16 518 278,73	23 867 893,64

Actions I-EUR / FR0010465484	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Acc / FR0013380607	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 154 952,05	810 395,91
Total	1 154 952,05	810 395,91
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions Dist / FR0007052782	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	13 111 636,45	22 123 876,02
Report à nouveau de l'exercice	14 791 240,08	462 863,18
Capitalisation	-	-
Total	27 902 876,53	22 586 739,20
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	57 007 11500	71 367 342
Distribution unitaire	0,23	0,31
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions J-EUR / FR0011122233	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	341 659,12	460 740,72
Report à nouveau de l'exercice	39 045,04	10 017,81
Capitalisation	-	-
Total	380 704,16	470 758,53
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	17 51200	17 512
Distribution unitaire	19,51	26,31
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions K-EUR / FR0011534676	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions L / FR0011554252	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	161 168 410,86	173 736 545,63
Plus et moins-values nettes de l'exercice	290 139 447,33	-53 902 646,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	451 307 858,19	119 833 899,60

Actions I-EUR / FR0010465484	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Acc / FR0013380607	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4 150 838,60	-601 274,95
Total	4 150 838,60	-601 274,95
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist / FR0007052782	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	436 881 981,97	170 730 742,71
Capitalisation	-	-52 214 149,99
Total	436 881 981,97	118 516 592,72
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions J-EUR / FR0011122233	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	10 275 037,62	3 005 802,92
Capitalisation	-	-1 087 221,09
Total	10 275 037,62	1 918 581,83
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions K-EUR / FR0011534676	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions L / FR0011554252	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 5 septembre 2019.

Devise	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019	-
EUR					
Actif net	3 992 601 488,60	3 339 323 250,80	3 557 113 683,95	4 162 036 388,48	-

Actions I-EUR / FR0010465484	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Acc / FR0013380607	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019	-
Nombre d'actions en circulation	1 925 978	1 909 864	900 520	27 500	-
Valeur liquidative	30,0089	19,7603	24,1181	23,2043	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	2,75	0,10	1,49	2,09	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions Dist / FR0007052782	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019	-
Nombre d'actions en circulation	57 007 115	71 367 342	61 538 497	74 932 038	-
Valeur liquidative	67,2694	45,3181	56,0971	53,9713	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	1,11	0,66	1,68	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-0,73	-	3,15	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.
⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions J-EUR / FR0011122233	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019	-
Nombre d'actions en circulation	17 512	17 512	17 491	25 593	-
Valeur liquidative	5 708,3622	3 845,6184	4 760,288	4 579,9019	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	94,19	56,59	143,35	145,11	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-62,09	-	7,77	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.
⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions K-EUR / FR0011534676	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -			
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions L / FR0011554252	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -			
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	8 425,00	1 215 222,00	EUR	0,03
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	1 185 694,00	171 024 502,56	EUR	4,28
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	1 485 919,00	164 342 641,40	EUR	4,12
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	796 793,00	24 525 288,54	EUR	0,61
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	1 692 129,00	49 621 682,93	EUR	1,24
FR0000120628	AXA	PROPRE	5 183 019,00	130 404 758,04	EUR	3,27
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	2 835 191,00	164 157 558,90	EUR	4,11
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	528 379,00	18 493 265,00	EUR	0,46
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	404 163,00	81 358 011,90	EUR	2,04
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	1 489 941,00	23 325 026,36	EUR	0,58
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	1 208 118,00	71 955 508,08	EUR	1,80
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	3 507 151,00	45 733 249,04	EUR	1,15
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	1 646 586,00	92 785 121,10	EUR	2,32
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	1 675 705,00	84 422 017,90	EUR	2,11
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	46 780,00	575 206,88	EUR	0,01
FR0013215407	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2020	PROPRE	4 556 960,00	56 032 380,16	EUR	1,40
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	779 420,00	139 438 238,00	EUR	3,49
FR0014000MR3	EUROFINS SCIENTIFIC SE	PROPRE	312 576,00	31 863 997,44	EUR	0,80
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	79 829,00	109 405 644,50	EUR	2,74
FR0000121485	KERING	PROPRE	189 070,00	122 555 174,00	EUR	3,07
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	674 122,00	63 529 257,28	EUR	1,59
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	PROPRE	627 013,00	247 638 784,35	EUR	6,20
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	5 531,00	2 184 468,45	EUR	0,05
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	699 754,00	473 873 408,80	EUR	11,87
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	427 068,00	57 953 127,60	EUR	1,45

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	4 693 412,00	44 282 342,22	EUR	1,11
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	528 064,00	104 926 316,80	EUR	2,63
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	574 672,00	33 296 495,68	EUR	0,83
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	521 773,00	16 206 269,38	EUR	0,41
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	861 510,00	99 969 620,40	EUR	2,50
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	2 866 121,00	247 718 838,03	EUR	6,20
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	1 434 292,00	213 566 078,80	EUR	5,35
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	2 043 438,00	58 922 534,73	EUR	1,48
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	5 130 688,00	88 442 799,74	EUR	2,22
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	1 606 594,00	65 733 793,51	EUR	1,65
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	148 053,00	53 461 938,30	EUR	1,34
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	268 903,00	21 420 812,98	EUR	0,54
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	6 322 632,00	274 212 549,84	EUR	6,87
FR0013326246	UNIBAIL RODAMCO SE REITS	PROPRE	296 937,00	18 353 675,97	EUR	0,46
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	1 652 189,00	46 641 295,47	EUR	1,17
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	1 355 764,00	125 231 920,68	EUR	3,14
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	1 955 451,00	21 773 946,89	EUR	0,55
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	600 893,00	30 272 989,34	EUR	0,76
Total Action				3 992 847 759,97		100,01
Total Valeurs mobilières				3 992 847 759,97		100,01
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	2 155,00	2 155,00	EUR	0,00
Total APPELS DE MARGES				2 155,00		0,00
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-7 375,11	-7 375,11	EUR	-0,00
Total AUTRES				-7 375,11		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	-823,80	-823,80	EUR	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	520 500,82	520 500,82	EUR	0,01
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,26	0,22	USD	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				519 677,24		0,01

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	16 500,00	16 500,00	EUR	0,00
Total DEPOSIT DE GARANTIE				16 500,00		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-775 073,50	-775 073,50	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-775 073,50		-0,02
Total Liquidites				-244 116,37		-0,01
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
CF191121	CAC 40 1121	PROPRE	-3,00	-2 155,00	EUR	-0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-2 155,00		-0,00
Total Futures				-2 155,00		-0,00
Total LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF				3 992 601 488,60		100,00

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions de pays de la zone euro.

Le compartiment Lyxor Euro Stoxx 50 (DR) UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes d'actions K-EUR, J-EUR, Daily Hedged to USD – Dist, Daily Hedged to GBP – Dist, Daily Hedged to CHF – Dist :
le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc, Daily Hedged to USD - Acc, Daily Hedged to GBP - Acc et Daily Hedged to CHF - Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice EURO STOXX 50® NET RETURN, (dividendes nets réinvestis) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros et représentatif de la performance de 50 blue chips sur le marché de la zone euro, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.50%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un sous-ensemble de l'indice EURO STOXX. Il est composé des 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone Euro. Ces valeurs sont sélectionnées pour leur capitalisation boursière, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. L'Indicateur de Référence s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur économique reflétant au maximum la structure économique de la zone Euro.

Publication de l'Indicateur de Référence

La composition de cet Indicateur de Référence est révisée chaque année.

L'Indicateur de Référence est un indice « Net Return », c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composantes de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.stoxx.com/indices>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur STOXX Ltd. de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'indice.

La méthodologie complète est disponible à l'adresse suivante : www.stoxx.com/indices/

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ciaprès).

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplification directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par la Société de Gestion, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplification par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplification) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

• Actions

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales.

Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

• Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

A titre accessoire, le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré. La contrepartie des instruments financiers à terme ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'opérations de financement sur titres : jusqu'à 25% des actifs du Compartiment.
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'opérations de financement sur titres : 0% des actifs du Compartiment

Dans ce cadre, la Société de gestion a nommé Société Générale en tant qu'intermédiaire (ci après l' « Agent »). En cas de recours à des cessions temporaires, l'Agent pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementations en vigueur.

Pour rappel, la Société de gestion est une entité du groupe Société Générale, elle est donc liée à l'Agent.

Lorsque Société Générale S.A. est nommée comme Agent, elle n'est pas autorisée à agir en tant que contrepartie aux opérations de prêt de titres En cas de recours à de telles cessions temporaires :

- tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts/frais opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment ;
- les coûts/frais opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, seront ceux supportés par la Société de gestion, par l'Agent (le cas échéant) et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services ;
- les coûts/frais opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts/frais opérationnels directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts/frais seront mentionnées dans le rapport annuel du Compartiment ; et
- les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts/frais opérationnels directs et indirects supportés, le cas échéant, par l'Agent et par la Société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts/frais opérationnels directs et indirects n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- l'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- l'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts/frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financière

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

- ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La Société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;

- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;

- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risques liés à l'absence de réplique parfaite

La réplique de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP concernée. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEP pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEP.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment.

La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié à la couverture de change lié aux classes d'actions Daily Hedged to USD - Acc et Dist

Afin de couvrir le risque de change USD/EUR sur la classe d'actions Daily Hedged to USD - Dist et Daily Hedged to USD - Acc, le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de l'Indicateur de Référence et la devise de la classe d'actions. Du fait de la mise en oeuvre quotidienne de cette couverture ainsi que son imperfection, les classes d'actions Daily Hedged to USD - Acc et USD - Dist peuvent être sujet à des coûts ou des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative de l'action.

- Risque lié à la couverture de change lié aux classes d'actions Daily Hedged to GBP - Acc et GBP - Dist

Afin de couvrir le risque de change GBP/EUR sur les classes d'actions Daily Hedged to GBP - Dist et Daily Hedged to GBP - Acc, le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de l'Indicateur de Référence et la devise de la classe d'actions. Du fait de la mise en oeuvre quotidienne de cette couverture ainsi que son imperfection, les classes d'actions Daily Hedged to GBP - Acc et GBP - Dist peuvent être sujet à des coûts ou des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative de l'action.

- Risque lié à la couverture de change lié aux classes d'actions Daily Hedged to CHF - Acc et CHF - Dist

Afin de couvrir le risque de change CHF/EUR sur les classes d'actions Daily Hedged to CHF - Dist et Daily Hedged to CHF - Acc, le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de l'Indicateur de Référence et la devise de la classe d'actions.

Du fait de la mise en oeuvre quotidienne de cette couverture ainsi que son imperfection, les classes d'actions Daily Hedged to CHF - Acc et CHF - Dist peuvent être sujet à des coûts ou des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative de l'action.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

Les classes d'actions J-EUR, K-EUR sont destinées aux investisseurs institutionnels dont la souscription initiale est au moins égale à 100 000 Euros.

Les actionnaires de catégorie K-EUR et J-EUR doivent détenir à chaque date de Valeur de Liquidative au minimum 100 000 Euros d'actions ou alors racheter l'intégralité de leur position dans les actions K-EUR et J-EUR.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés actions de la zone Euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.
- Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice EURO STOXX 50 R EUR (Ticker: SX5T).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF - Acc	FR0007054358	EUR	46.99% ⁽¹⁾	46.43%		75.21%
Lyxor EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF - Daily Hedged to CHF - Acc	FR0012399731	CHF	46.57% ⁽¹⁾	46.16% ⁽²⁾		34.84%
Lyxor EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF - Daily Hedged to GBP - Acc	FR0012399772	GBP	47.48% ⁽¹⁾	47.17% ⁽²⁾		57.09%
Lyxor EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF - Daily Hedged to USD - Acc	FR0012399806	USD	48.05% ⁽¹⁾	47.67% ⁽²⁾		87.83%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

⁽²⁾«L'élément opportun de comparaison est la version hedgée de l'Indice de Référence.»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.2350%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.5%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non audité par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en oeuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Partie intégrante de sa politique d'investisseur responsable, Lyxor a défini une politique d'engagement actionnaire regroupant une politique d'exercice des droits de vote et une politique d'engagement. Celle-ci est disponible sur le site de Lyxor.com.

Cette année, le périmètre de vote est le suivant :

- Fonds (Fonds communs de placement – FCP) et SICAV de droit français, allemand et luxembourgeois (*)
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, Lyxor participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

(*) A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplification indirecte dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance.

Ce fonds est inclus dans le scope de vote.

En terme d'engagement, Lyxor a défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes : un engagement lié aux assemblées générales, un engagement lié aux sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, et un engagement en faveur du climat. Ce troisième axe comporte quatre campagnes d'engagement :

- Une première campagne liée à l'initiative Climate Action 100+, où Lyxor s'engage ainsi à demander aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat au travers notamment de l'application des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure).
- Une seconde campagne liée au plastique et à l'économie circulaire.
- Une troisième campagne liée à la gestion de l'eau.
- Une quatrième campagne liée aux technologies propres et responsables.

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Corporate Governance, ESG, General meeting, Localized Water Management, Plastic & Circular Economy, Responsible Cleantech

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Politique de vote – Gouvernance :

Un comité de gouvernance supervise la mise en œuvre de la politique de vote. Il a la charge d'établir les lignes directrices de la politique de vote et a la responsabilité de s'assurer que ces directives et procédures sont suivies. Lyxor révisé sa politique de vote chaque année. Un rapport de vote annuel est publié sur le site internet Lyxor.com.

Politique de vote - Processus opérationnel :

En complément de l'analyse interne réalisée, Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS.

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote par procuration. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible (notamment pour certaines entreprises françaises), des formulaires de vote par procuration sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale.

Politique d'engagement :

Pour mener à bien ses campagnes d'engagement, Lyxor peut :

- organiser des rencontres individuelles avec la direction, les membres du conseil d'administration, les relations investisseurs, les équipes de développement durable ou toute personne de l'entreprise capable d'apporter des réponses au thème engagé ;
- s'associer à d'autres sociétés de gestion pour avoir plus de poids auprès des sociétés ciblées; (iii) rejoindre des groupes de travail ou des initiatives spécialisées dans certains domaines.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

En terme d'engagement, le détail des campagnes menées est présenté ci-après.

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

En terme d'exercice des droits de vote, le détail du vote du fond est présenté ci-après.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

- La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

- Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.8	6.7	5.8	5.2

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 50

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.7	25.1%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.9	8.7%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	5.9	6.3%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	6.3	6.1%			
	Pollution, Gestion des Déchets	6.0	4.0%			
Social		5.8	36.9%		0.0	0.0%
	Capital Humain	5.7	19.1%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	5.6	13.9%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	6.0	2.9%			
	Opposition des parties prenantes	7.5	1.1%			
Gouvernance		5.2	38.0%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services				1.6%				
Consommation Discrétionnaire	4.3%	2.6%	10.9%		1.1%	1.1%		
Biens de Consommation de Base	4.2%	3.6%						
Énergie			4.6%					
Finance	7.8%	4.9%		1.8%				
Santé				3.1%	2.7%			
Industrie	2.7%	3.3%	3.4%	2.1%	2.0%			
Technologies de l'Information	13.5%	1.7%	2.3%					
Matériaux	1.0%		8.5%					
Immobilier			0.9%					
Services aux Collectivités	3.6%							

Les meilleurs (AAA,AA) 53%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 45%
Les moins bons (B, CCC) 1%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 2%
Orange 26%
Jaune 47%
Vert 25%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
57	147	159	Scope 1 reporté (vs estimé)	99%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	98%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	8%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	8%
Pétrole	8%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0020
Pétrole (MMBOE)	0.0017

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	753.8
Gaz	647.7
Total	1 401.6

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	93.4
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	93.4
Autre	1 308.1

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	1.9%	7.6%	12.8%
Certains efforts	93.1%	89.5%	79.5%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	1.8%
Aucun effort/Aucune preuve	5.1%	2.9%	6.0%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	5.8
Low carbon transition management Score	6.3
Operational Transition	12.1%
Production Transition	12.1%
Neutral	70.6%
Solutions	2.7%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	20.4%	Combustibles liquides	4.3%	Gaz naturel	36.6%
Nucléaire	12.8%	Renouvelables	22.9%	Charbon	3.0%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	22%
20-49.9%	7%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	16.6%	Efficacité énergétique	24.6%	Bâtiment vert	1.7%
Prévention de la pollution	4.5%	Eau durable	5.1%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	0.6%	Efficacité énergétique	2.5%	Bâtiment vert	0.1%
Prévention de la pollution	0.1%	Eau durable	0.1%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 3.0%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	4%
Vague froide	31%
Inondation	3%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	2%
Stress hydrique	42%
Wildfire	9%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	10.4%	70.2%	19.4%	90.1%	5.9%	4.0%
Émissions de dioxyde de carbone	2.4%	45.2%	52.4%	78.5%	10.8%	10.7%
Déchets électroniques	3.7%	17.1%	79.2%	100.0%		
Opportunités dans le bâtiment vert	3.1%	58.9%	37.9%	99.1%	0.9%	
Opp's dans les énergies renouvelables	8.3%	80.6%	11.1%	96.5%	1.1%	2.4%
Matériel d'emballage et déchets	13.5%	41.5%	45.0%	85.2%		14.8%
Stress hydrique	8.7%	84.5%	6.8%	51.6%	31.2%	17.1%
Émissions et déchets toxiques				42.8%	37.1%	20.1%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	>3°C
Couverture	97.2%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	22.7%
1.5-2°C	19.6%
2-3°C	16.2%
>3°C	41.5%

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	58
Nombre d'Assemblées Générales votées	54
Taux de participation aux Assemblées Générales	93.1%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Structure du capital	93.3%	6.1%	0.6%
Fonctionnement et formalités	93.9%	6.1%	0.0%
Conseil d'administration	91.5%	8.5%	0.0%
Rémunération	91.1%	7.8%	1.1%
Réorganisations et fusions	100.0%	0.0%	0.0%
Résolutions d'actionnaires	33.3%	33.3%	33.3%
Miscellaneous	71.4%	0.0%	28.6%
Dispositifs anti-OPA	100.0%	0.0%	0.0%
Other/Misc	100.0%	0.0%	0.0%

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

Irlande	9.3%
Allemagne	25.9%
Pays-Bas	13.0%
Finlande	1.9%
Espagne	7.4%
France	35.2%
Belgique	1.9%
Italie	5.6%

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Corporate Governance, ESG, General meeting, Localized Water Management, Plastic & Circular Economy, Responsible Cleantech

Climate Action 100+ : En 2018, Lyxor a rejoint le Climate Action 100+, une initiative internationale menée par les investisseurs, visant à mobiliser les plus importants principaux émetteurs de gaz à effet de serre du monde ainsi que d'autres entreprises, qui ont été identifiées comme disposant d'importantes opportunités pour conduire la transition vers les énergies propres et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

A travers cette initiative, Lyxor a pour objectif d'obtenir des engagements de la part des Conseils d'administration ou de Surveillance et/ou des principaux dirigeants afin :

1. De mettre en œuvre un cadre de gouvernance solide qui énonce clairement la responsabilité et la supervision du Conseil à l'égard des risques climatiques ;
2. De prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de la chaîne de valeur, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de passer, dans la mesure du possible à une trajectoire 1,5 °C. Cela implique notamment l'ambition d'atteindre l'objectif de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ou peu de temps après ; et
3. D'améliorer la communication de l'information conformément aux recommandations finales de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et du Global Investor Coalition on Climate Change (le cas échéant) afin de permettre aux investisseurs d'évaluer la robustesse des stratégies des entreprises par rapport à une gamme de scénarios climatiques, y compris bien en deçà de 2 °C, et d'améliorer la prise de décisions en matière d'investissement.

ESG : La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de Lyxor. Lyxor considère ainsi qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra-financiers et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques / opportunités. L'objectif de Lyxor sur ce type d'engagement est de dialoguer avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Corporate Governance : En dehors de la période des assemblées générales, Lyxor promeut un dialogue régulier avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

Plastic & Circular Economy : Lyxor a rejoint une campagne d'engagement collaborative sur la thématique du plastique et de l'économie circulaire. L'objectif est de comprendre auprès d'acteurs clés quels sont les enjeux du plastique et comment intégrer les risques associés tout au long de la chaîne de valeur.

Tout au long de cette campagne d'engagement d'une durée initiale de trois ans, Lyxor et les différentes parties prenantes abordent des problématiques centrales comme l'analyse du cycle de vie qui est cruciale dans la mise en place d'une économie circulaire, ou encore la qualité des matériaux recyclés et la confiance dans le matériau, un des principaux défis à relever pour accroître l'utilisation de plastiques recyclés. Au-delà d'évaluer l'engagement des entreprises, Lyxor explore les questions pratiques quant à l'établissement d'une économie circulaire et échange sur les meilleures pratiques du marché afin de trouver des solutions durables et accessibles pour tous les acteurs concernés.

Responsible Cleantech : Lyxor a initié en 2020 une campagne thématique sur les technologies propres et responsables. L'objectif de cette campagne d'engagement est d'instaurer une approche holistique pour évaluer et gérer les risques ESG associés au développement de ce type de technologies. Au-delà d'évaluer les pratiques des entreprises, cette campagne a pour but d'identifier des potentiels points de vigilance et d'amélioration, de les valider avec les entreprises et de travailler ensemble dans la recherche de solutions durables.

Plus précisément, cet engagement thématique vise à :

- Appliquer une approche axée sur le cycle de vie aux produits de technologies propres ;
- Catalyser une production plus durable de certaines des solutions de technologies propres les plus populaires ;
- Explorer des façons de traiter plus efficacement les risques environnementaux et sociaux dans les chaînes de production et d'approvisionnement.

Localized Water Management : Conscient du défi croissant que représente cette ressource, Lyxor a initié en 2020 une campagne d'engagement thématique collaborative sur la gestion de l'eau. La plupart des entreprises sont conscientes de l'importance des enjeux liés la gestion de l'eau mais n'en font pas pour autant une priorité. L'objectif de cette campagne est de remédier à ce phénomène pour permettre à toutes les entreprises d'intégrer ces enjeux tout au long de leur chaîne de valeur.

Le point de départ d'une bonne gestion des enjeux liés à l'eau est de bien cartographier les risques et les impacts associés qui relèvent à la fois du contrôle direct et indirect des entreprises. Au-delà d'évaluer les pratiques des entreprises, l'idée est de les mobiliser davantage sur cette thématique, autrement dit, veiller à ce que l'approche de ces entreprises en matière d'évaluation et de gestion des risques liés à l'eau :

- Contribue de façon proactive et efficace à la continuité opérationnelle à long terme ;
- Est durable sur le plan environnemental ;
- Respecte les besoins de développement des pays concernés.

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	27
Nombre d'engagement	46
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	55%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

Pays-Bas	11%
Belgique	4%
France	41%
Italie	11%
Allemagne	17%
Espagne	11%
Irlande	4%

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

General Meeting	22%
Climate Action 100+	7%
ESG	43%
Localized Water Management	4%
Responsible Cleantech	2%
Corporate Governance Roadshow	17%
Plastic & Circular Economy	4%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	252 635 530,20
- Change à terme :	247 169 800,20
- Future :	5 465 730,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT AGRICOLE
-	JP MORGAN
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	3 940 601 350,50	3 974 731 070,32
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 940 581 355,50	3 943 356 360,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 995,00	31 374 710,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	260 242 393,42	237 195 193,52
Opérations de change à terme de devises	248 387 884,74	198 538 766,78
Autres	11 854 508,68	38 656 426,74
Comptes financiers	605 795 502,69	237 212 632,54
Liquidités	605 795 502,69	237 212 632,54
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	4 806 639 246,61	4 449 138 896,38

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	3 088 920 082,81	3 782 488 120,84
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	486 446 818,02	177 681 187,33
• Report à nouveau	76 044 260,24	85 695 195,81
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	214 149 529,59	27 926 986,53
• Résultat de l'exercice	69 514 523,33	43 303 200,26
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	3 935 075 213,99	4 117 094 690,77
Instruments financiers	19 995,00	31 650 775,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 995,00	31 650 775,00
Autres opérations	-	-
Dettes	755 497 800,31	215 413 896,72
Opérations de change à terme de devises	246 947 540,77	197 893 146,29
Autres	508 550 259,54	17 520 750,43
Comptes financiers	116 046 237,31	84 979 533,89
Concours bancaires courants	116 046 237,31	84 979 533,89
Emprunts	-	-
Total du passif	4 806 639 246,61	4 449 138 896,38

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	5 465 730,00	23 612 820,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	293 268 415,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	77 531 771,87	91 519 653,86
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	77 531 771,87	91 519 653,86
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-11 250,19	-19 724,58
• Autres charges financières	-927 999,65	-851 711,70
Total (II)	-939 249,84	-871 436,28
Résultat sur opérations financières (I - II)	76 592 522,03	90 648 217,58
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-8 376 640,88	-9 747 829,01
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	68 215 881,15	80 900 388,57
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 298 642,18	-1 190 134,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-36 407 054,22
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	69 514 523,33	43 303 200,26

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,20 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent



⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions K-EUR, J-EUR, Daily Hedged to USD – Dist, Daily Hedged to GBP – Dist, Daily Hedged to CHF – Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc, Daily Hedged to USD - Acc, Daily Hedged to GBP - Acc et Daily Hedged to CHF - Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

STOXX et ses concédants n'ont pas d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice EURO STOXX 50[®] NET RETURN et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec le Compartiment STOXX et ses concédants:

- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les parts du Compartiment qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le Compartiment ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des parts du Compartiment, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.
- Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Compartiment ou de ses détenteurs de parts pour déterminer, composer ou calculer l'indice EURO STOXX 50[®] NET RETURN.

STOXX et ses concédants déclinent toute responsabilité relative au Compartiment. Plus particulièrement,

- STOXX et ses concédants ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:
 - Les résultats devant être obtenus par le Compartiment Lyxor, le détenteur de parts du Compartiment ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice EURO STOXX 50[®] NET RETURN et des données incluses dans EURO STOXX 50[®] NET RETURN ;
 - L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice EURO STOXX 50[®] NET RETURN et des données qu'il contient;
 - La négociabilité de l'indice EURO STOXX 50[®] NET RETURN et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;
- STOXX et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice EURO STOXX 50[®] NET RETURN ou les données qu'il contient;
- En aucun cas, STOXX ou ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et ses concédants ont été avertis de l'existence de tels risques.

Le contrat de licence entre LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs de parts du Compartiment ou de tiers.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	4 117 094 690,77	5 068 960 512,95
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	96 657 352,78	1 272 741 148,33
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-1 915 446 595,73	-1 361 048 362,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	614 439 486,81	74 821 997,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 486 993,14	-43 668 618,74
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-472 887,29	-1 870 918,76
Différences de change	4 658 772,98	-3 112 156,47
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	969 884 903,05	-857 463 051,56
- Différence d'estimation exercice N	506 449 034,19	-463 435 868,86
- Différence d'estimation exercice N-1	-463 435 868,86	394 027 182,70
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-8 734 698,70	-54 610 581,34
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-8 734 698,70	-22 148 612,85
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	68 215 881,15	80 900 388,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-36 407 054,22
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	3 935 075 213,99	4 117 094 690,77

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	5 465 730,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	605 795 502,69
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	116 046 237,31
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	605 795 502,69	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	116 046 237,31	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	132 924 288,34	82 007 053,96	25 872 498,15	-
Comptes financiers	-	1 475 751,53	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	4 271 516,23	2 506 306,08	865 703,77	-
Comptes financiers	63 699 613,69	39 930 883,28	12 415 722,39	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	260 242 393,42
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	7 584 044,29
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	240 803 840,45
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	1 370 219,61
Ventes règlements différés	8 403 859,72
Dépôt de garantie	347 661,50
Autres créances	1 732 767,85
-	-
Autres opérations	-
Dettes	755 497 800,31
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	239 304 014,69
Montant total négocié des Achats à terme de devises	7 643 526,08
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	626 282,43
Achats règlements différés	53 000 795,00
Débiteurs et créditeurs divers	32 825,87
Somme à payer	446 486 496,52
Comptes transitoires	8 403 859,72
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0007054358	1 947 072	66 387 735,04	51 513 786	1 880 122 342,31
Actions Daily y Hedged to CHF - Acc / FR0012399731	69 000	7 699 367,63	40 600	4 466 497,23
Actions C-EUR / FR0012399822	-	-	-	-
Actions Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772	44 678	7 967 786,28	142 387	20 232 229,91
Actions Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806	101 876	14 579 935,06	78 445	10 922 828,22
Actions D / LYX935821	-	-	-	-
Actions I / FR0010816041	-	-	-	-
Actions J-EUR / FR0011554260	-	-	-	-
Actions K-EUR / FR0011554286	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0007054358		22 103,73		290 644,84
Actions Daily y Hedged to CHF - Acc / FR0012399731		33,36		619,39
Actions C-EUR / FR0012399822		-		-
Actions Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772		240,32		3 819,05
Actions Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806		151,36		2 218,66
Actions D / LYX935821		-		-
Actions I / FR0010816041		-		-
Actions J-EUR / FR0011554260		-		-
Actions K-EUR / FR0011554286		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0007054358		-		-
Actions Daily y Hedged to CHF - Acc / FR0012399731		-		-
Actions C-EUR / FR0012399822		-		-
Actions Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772		-		-
Actions Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806		-		-
Actions D / LYX935821		-		-
Actions I / FR0010816041		-		-
Actions J-EUR / FR0011554260		-		-
Actions K-EUR / FR0011554286		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0007054358		22 103,73		290 644,84
Actions Daily y Hedged to CHF - Acc / FR0012399731		33,36		619,39
Actions C-EUR / FR0012399822		-		-
Actions Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772		240,32		3 819,05
Actions Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806		151,36		2 218,66
Actions D / LYX935821		-		-
Actions I / FR0010816041		-		-
Actions J-EUR / FR0011554260		-		-
Actions K-EUR / FR0011554286		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

Actions Acc / FR0007054358	0,20
Actions Daily y Hedged to CHF - Acc / FR0012399731	0,20
Actions C-EUR / FR0012399822	-
Actions Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772	0,20
Actions Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806	0,20
Actions D / LYX935821	-
Actions I / FR0010816041	-
Actions J-EUR / FR0011554260	-
Actions K-EUR / FR0011554286	-

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

Actions Acc / FR0007054358	-
Actions Daily y Hedged to CHF - Acc / FR0012399731	-
Actions C-EUR / FR0012399822	-
Actions Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772	-
Actions Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806	-
Actions D / LYX935821	-
Actions I / FR0010816041	-
Actions J-EUR / FR0011554260	-
Actions K-EUR / FR0011554286	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés au compartiment -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- | | |
|--|---|
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée) | - |
| - Autres opérations temporaires | - |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- | | |
|----------------|---|
| - Titres d'OPC | - |
| - Swaps | - |

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	76 044 260,24	85 695 195,81
Résultat	69 514 523,33	43 303 200,26
Total	145 558 783,57	128 998 396,07

Actions Acc / FR0007054358	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	9 814 201,46
Report à nouveau de l'exercice	-	117 631 015,21
Capitalisation	143 506 428,04	-
Total	143 506 428,04	127 445 216,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	140 202 878
Distribution unitaire	-	0,07
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Daily y Hedged to CHF - Acc / FR0012399731	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	218 508,64	114 043,15
Total	218 508,64	114 043,15
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions C-EUR / FR0012399822	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 129 586,53	977 115,06
Total	1 129 586,53	977 115,06
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	704 260,36	462 021,19
Total	704 260,36	462 021,19
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions D / LYX935821	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions I / FR0010816041	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions J-EUR / FR0011554260	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions K-EUR / FR0011554286	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	486 446 818,02	177 681 187,33
Plus et moins-values nettes de l'exercice	214 149 529,59	27 926 986,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	700 596 347,61	205 608 173,86

Actions Acc / FR0007054358	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	9 814 201,46
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	197 170 609,11
Capitalisation	691 169 799,44	-
Total	691 169 799,44	206 984 810,57
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	140 202 878,00
Distribution unitaire	-	0,07

Actions Daily y Hedged to CHF - Acc / FR0012399731	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	745 248,47	150 481,60
Total	745 248,47	150 481,60
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions C-EUR / FR0012399822	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 568 660,64	-550 025,73
Total	6 568 660,64	-550 025,73
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 112 639,06	-977 092,58
Total	2 112 639,06	-977 092,58
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions D / LYX935821	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions I / FR0010816041	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions J-EUR / FR0011554260	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions K-EUR / FR0011554286	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.04.2018
Actif net	3 935 075 213,99	4 117 094 690,77	5 068 960 512,95	6 042 040 627,20	7 092 075 023,36

Actions Acc / FR0007054358	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.04.2018
Nombre d'actions en circulation	90 636 164	140 202 878	142 918 720	191 857 286	201 602 786
Valeur liquidative	42,1208	28,7726	35,0148	31,1196	34,7678
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	0,07	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	0,32	1,19	0,91	1,1796
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	3,00	-	2,23	0,70	0,72

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Daily y Hedged to CHF - Acc / FR0012399731	Devise de l'action et de la valeur liquidative : CHF				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.04.2018
Nombre d'actions en circulation	99 010	70 610	82 103	72 803	82 803
Valeur liquidative	134,8419	91,9953	109,4919	94,4796	102,613
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	9,73	3,74	14,73	8,41	-4,49

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions C-EUR / FR0012399822	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.04.2018
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772	Devise de l'action et de la valeur liquidative : GBP				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.04.2018
Nombre d'actions en circulation	349 154	446 863	50 363	60 163	60 163
Valeur liquidative	157,0917	106,515	125,9459	107,3848	115,6848
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	22,04	0,95	12,82	3,66	0,19

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.04.2018
Nombre d'actions en circulation	245 279	221 848	364 721	525 654	611 553
Valeur liquidative	187,8347	126,8703	150,3746	125,4253	133,8156
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	11,48	-2,32	42,71	16,60	-7,57

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions D / LYX935821	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.04.2018
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions I / FR0010816041	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.04.2018
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions J-EUR / FR0011554260	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.04.2018
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Actions K-EUR / FR0011554286	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	30.04.2018
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières					
Action					
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	232 022,000	65 731 832,60	EUR	1,88
NL0012969182	ADYEN BV	34 867,000	91 020 303,50	EUR	2,61
FR0000120073	AIR LIQUIDE	50 978,000	7 353 066,72	EUR	0,21
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	537 949,000	77 593 763,76	EUR	2,23
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	723 507,000	80 019 874,20	EUR	2,29
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	512 357,000	103 060 610,55	EUR	2,96
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	1 052 518,000	55 541 374,86	EUR	1,59
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	516 281,000	361 654 840,50	EUR	10,37
FR0000120628	AXA	2 557 149,000	64 337 868,84	EUR	1,84
ES0113211835	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	8 286 189,000	50 230 877,72	EUR	1,44
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	21 549 231,000	70 606 055,37	EUR	2,02
DE000BASF111	BASF SE	1 141 394,000	71 086 018,32	EUR	2,04
DE000BAY0017	BAYER AG	1 220 859,000	59 419 207,53	EUR	1,70
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	398 214,000	34 740 189,36	EUR	1,00
FR0000131104	BNP PARIBAS	1 433 069,000	82 974 695,10	EUR	2,38
IE0001827041	CRH PLC	988 122,000	40 987 300,56	EUR	1,18
DE0007100000	DAIMLER	1 043 249,000	89 448 169,26	EUR	2,57
FR0000120644	DANONE SA	808 813,000	45 576 612,55	EUR	1,31
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	236 113,000	33 905 826,80	EUR	0,97
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	1 224 279,000	65 523 412,08	EUR	1,88
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	4 029 524,000	64 786 686,87	EUR	1,86
IT0003128367	ENEL SPA	9 653 748,000	69 854 520,53	EUR	2,00
IT0003132476	ENI SPA	3 121 687,000	38 721 405,55	EUR	1,11
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	373 951,000	66 899 833,90	EUR	1,92
IE00BWT6H894	FLUTTER ENTMT RG	217 944,000	35 655 638,40	EUR	1,02

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	7 223 665,000	73 789 737,98	EUR	2,12
ES0148396007	INDITEX	1 381 135,000	43 146 657,40	EUR	1,24
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	1 622 869,000	65 555 793,26	EUR	1,88
NL0011821202	ING GROUP NV	4 851 540,000	63 652 204,80	EUR	1,83
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	22 668 504,000	55 707 848,58	EUR	1,60
FR0000121485	KERING	90 730,000	58 811 186,00	EUR	1,69
FI0009013403	KONE B	502 015,000	29 598 804,40	EUR	0,85
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	1 299 523,000	36 555 581,99	EUR	1,05
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	1 140 053,000	46 428 658,43	EUR	1,33
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	639 683,000	178 151 715,50	EUR	5,11
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	274 798,000	108 531 470,10	EUR	3,11
FR0000120321	L'OREAL SA	26 042,000	10 285 287,90	EUR	0,29
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	327 494,000	221 778 936,80	EUR	6,36
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	174 101,000	44 604 676,20	EUR	1,28
FR0000120693	PERNOD RICARD	254 978,000	50 664 128,60	EUR	1,45
NL0013654783	PROSUS N V	1 110 137,000	84 603 540,77	EUR	2,43
FR0000073272	SAFRAN	471 306,000	54 690 348,24	EUR	1,57
FR0000120578	SANOFI	1 423 016,000	122 991 272,88	EUR	3,53
DE0007164600	SAP SE	1 357 356,000	170 103 853,92	EUR	4,88
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	707 138,000	105 292 848,20	EUR	3,02
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	934 082,000	131 033 022,96	EUR	3,76
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	2 592 200,000	44 715 450,00	EUR	1,28
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	3 281 264,000	142 308 419,68	EUR	4,08
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	973 382,000	24 446 488,93	EUR	0,70
FR0000125486	VINCI SA	742 691,000	68 602 367,67	EUR	1,97
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	227 500,000	44 094 050,00	EUR	1,26
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	642 528,000	33 707 018,88	EUR	0,97
Total Action			3 940 581 355,50		113,00
Total Valeurs mobilières			3 940 581 355,50		113,00

Coupons

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Action					
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	21 549 231,000	846 561,54	EUR	0,02
ES0148396007	INDITEX	1 381 135,000	391 551,77	EUR	0,01
NL0013654783	PROSUS NV	1 110 137,000	132 106,30	EUR	0,00
Total Action			1 370 219,61		0,04
Total Coupons			1 370 219,61		0,04
Futures					
Indices (Livraison du sous-jacent)					
VG171221	EURO STOXX 50 1221	-129,000	-19 995,00	EUR	-0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)			-19 995,00		-0,00
Total Futures			-19 995,00		-0,00
Liquidites					
APPELS DE MARGES					
MGEUR	Appel marge EUR	19 995,000	19 995,00	EUR	0,00
Total APPELS DE MARGES			19 995,00		0,00
AUTRES					
ADPEURD	Acpte sur div a paye	-446 486 496,520	-446 486 496,52	EUR	-12,80
MCEUR	Crediteur div EUR	-19 714,290	-19 714,29	EUR	-0,00
MCEURG2	Crediteur div EUR G2	-1 353,840	-1 353,84	EUR	-0,00
MCEURG3	Crediteur div EUR G3	-5 648,160	-5 648,16	EUR	-0,00
MCEURG4	Crediteur div EUR G4	-6 109,580	-6 109,58	EUR	-0,00
PIC065EUR	Prov intCredCptDepCE	1 732 767,850	1 732 767,85	EUR	0,05
SCT065EUR	Rachat SCT EUR	-8 403 859,720	-8 403 859,72	EUR	-0,24
Total AUTRES			-453 190 414,26		-13,00
BANQUE OU ATTENTE					
BDS065EUR	Ach diff titres EUR	-53 000 795,000	-53 000 795,00	EUR	-1,52
BK040EUR	Banque EUR NEWEDG	5 015 401,580	5 015 401,58	EUR	0,14
BK065CHF	Banque CHF SGP	-6,270	-5,93	CHF	-0,00
BK065CHFG2	Banque CHF SGP G2	-13 128 384,850	-12 415 722,39	CHF	-0,32
BK065EUR	Banque EUR SGP	44 549 758,390	44 549 758,39	EUR	1,28

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BK065EURG1	Banque EUR SGP G1	425 492 068,660	425 492 068,66	EUR	10,81
BK065EURG2	Banque EUR SGP G2	13 817 425,690	13 817 425,69	EUR	0,35
BK065EURG3	Banque EUR SGP G3	70 990 961,820	70 990 961,82	EUR	1,80
BK065EURG4	Banque EUR SGP G4	44 454 135,020	44 454 135,02	EUR	1,13
BK065GBP	Banque GBP SGP	-10,150	-12,02	GBP	-0,00
BK065GBPG3	Banque GBP SGP G3	-53 778 398,860	-63 699 613,69	GBP	-1,62
BK065USD	Banque USD SGP	1 707 813,460	1 475 751,53	USD	0,04
BK065USDG4	Banque USD SGP G4	-46 210 014,670	-39 930 883,28	USD	-1,01
SDH065EURG1	Vte diff Hedges EUR	8 403 859,720	8 403 859,72	EUR	0,21
Total BANQUE OU ATTENTE			445 152 330,10		11,31
FRAIS DE GESTION					
F110EURG1	PrComGestFin	-608 408,800	-608 408,80	EUR	-0,02
F110EURG2	PrComGestFin	-1 922,700	-1 922,70	EUR	-0,00
F110EURG4	PrComGestFin	-5 972,920	-5 972,92	EUR	-0,00
F110EURG3	PrComGestFin	-9 978,010	-9 978,01	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION			-626 282,43		-0,02
DEPOSIT DE GARANTIE					
DFPEUR	Gar sur MAT ferm V	347 661,500	347 661,50	EUR	0,01
Total DEPOSIT DE GARANTIE			347 661,50		0,01
Total Liquidites			-8 296 710,09		-1,70
Change a terme					
OACT01505827	OACT 211102 EUR/CHF CC	2 208,000	2 207,96	EUR	0,00
OACT01506453	OACT 211102 EUR/CHF CC	-134 698,150	-127 386,18	CHF	-0,00
OACT01505891	OACT 211102 EUR/CHF CC	123 370,000	123 368,31	EUR	0,00
OACT01505891	OACT 211102 EUR/CHF CC	-133 338,380	-126 100,23	CHF	-0,00
OACT01507627	OACT 211102 EUR/CHF CC	211 671,000	211 667,80	EUR	0,01
OACT01507627	OACT 211102 EUR/CHF CC	-226 758,060	-214 448,70	CHF	-0,01
OACT01508439	OACT 211102 EUR/CHF CC	56 585,000	56 584,25	EUR	0,00
OACT01508439	OACT 211102 EUR/CHF CC	-60 722,160	-57 425,91	CHF	-0,00
OACT01508819	OACT 211102 EUR/CHF CC	4 275,000	4 274,94	EUR	0,00

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
OACT01508819	OACT 211102 EUR/CHF CC	-4 585,000	-4 336,11	CHF	-0,00
OACT01509071	OACT 211102 EUR/CHF CC	42 810,000	42 809,36	EUR	0,00
OACT01509071	OACT 211102 EUR/CHF CC	-45 956,500	-43 461,79	CHF	-0,00
OACT01510471	OACT 211102 EUR/CHF CC	77 798,000	77 796,85	EUR	0,00
OACT01510471	OACT 211102 EUR/CHF CC	-83 384,050	-78 857,62	CHF	-0,00
OACT01511073	OACT 211102 EUR/CHF CC	1 408,000	1 407,98	EUR	0,00
OACT01511073	OACT 211102 EUR/CHF CC	-1 508,120	-1 426,25	CHF	-0,00
OACT01511457	OACT 211102 EUR/CHF CC	66 345,000	66 337,66	EUR	0,00
OACT01511457	OACT 211102 EUR/CHF CC	-70 861,900	-67 015,23	CHF	-0,00
OACT01512689	OACT 211102 EUR/CHF CC	42 434,000	42 433,60	EUR	0,00
OACT01512689	OACT 211102 EUR/CHF CC	-45 191,360	-42 738,19	CHF	-0,00
OACT01506453	OACT 211102 EUR/CHF CC	125 384,000	125 382,22	EUR	0,00
OACT01506140	OACT 211102 EUR/CHF CC	-106 004,460	-100 250,10	CHF	-0,00
OACT01506140	OACT 211102 EUR/CHF CC	98 331,000	98 329,67	EUR	0,00
OACT01505827	OACT 211102 EUR/CHF CC	-2 387,040	-2 257,46	CHF	-0,00
OACT01506139	OACT 211102 EUR/GBP CG	367 100,000	367 117,24	EUR	0,01
OACT01506139	OACT 211102 EUR/GBP CG	-313 945,020	-371 862,62	GBP	-0,01
OACT01506451	OACT 211102 EUR/GBP CG	547 162,000	547 190,23	EUR	0,01
OACT01506451	OACT 211102 EUR/GBP CG	-467 627,080	-553 896,45	GBP	-0,01
OACT01505895	OACT 211102 EUR/GBP CG	1 214 573,000	1 214 630,86	EUR	0,03
OACT01505895	OACT 211102 EUR/GBP CG	-1 044 572,130	-1 237 278,21	GBP	-0,03
OACT01505822	OACT 211102 EUR/GBP CG	84 961,000	84 965,54	EUR	0,00
OACT01505822	OACT 211102 EUR/GBP CG	-72 963,320	-86 423,83	GBP	-0,00
OACT01507628	OACT 211102 EUR/GBP CG	790 859,000	790 897,61	EUR	0,02
OACT01507628	OACT 211102 EUR/GBP CG	-673 092,980	-797 267,37	GBP	-0,02
OACT01508445	OACT 211102 EUR/GBP CG	317 947,000	317 961,15	EUR	0,01
OACT01508445	OACT 211102 EUR/GBP CG	-269 995,190	-319 804,79	GBP	-0,01
OACT01509073	OACT 211102 EUR/GBP CG	270 623,000	270 635,64	EUR	0,01
OACT01509073	OACT 211102 EUR/GBP CG	-229 636,060	-272 000,07	GBP	-0,01
OACT01510472	OACT 211102 EUR/GBP CG	243 349,000	243 360,07	EUR	0,01

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
OACT01510472	OACT 211102 EUR/GBP CG	-205 932,140	-243 923,17	GBP	-0,01
OACT01511458	OACT 211102 EUR/GBP CG	215 276,000	215 301,95	EUR	0,01
OACT01511458	OACT 211102 EUR/GBP CG	-181 489,940	-214 971,80	GBP	-0,01
OACT01512016	OACT 211102 EUR/GBP CG	174 326,000	174 332,73	EUR	0,00
OACT01512016	OACT 211102 EUR/GBP CG	-146 973,730	-174 087,92	GBP	-0,00
OACT01506141	OACT 211102 EUR/USD CU	364 617,000	364 635,41	EUR	0,01
OACT01506141	OACT 211102 EUR/USD CU	-422 956,960	-365 484,52	USD	-0,01
OACT01512690	OACT 211102 EUR/USD CU	-25 614,930	-22 134,31	USD	-0,00
OACT01506452	OACT 211102 EUR/USD CU	155 145,000	155 153,36	EUR	0,00
OACT01506452	OACT 211102 EUR/USD CU	-180 339,460	-155 834,49	USD	-0,00
OACT01507626	OACT 211102 EUR/USD CU	639 865,000	639 899,01	EUR	0,02
OACT01507626	OACT 211102 EUR/USD CU	-739 231,940	-638 783,27	USD	-0,02
OACT01508444	OACT 211102 EUR/USD CU	154 479,000	154 486,47	EUR	0,00
OACT01508444	OACT 211102 EUR/USD CU	-178 805,830	-154 509,25	USD	-0,00
OACT01508825	OACT 211102 EUR/USD CU	11 240,000	11 240,36	EUR	0,00
OACT01508825	OACT 211102 EUR/USD CU	-13 010,550	-11 242,64	USD	-0,00
OACT01509072	OACT 211102 EUR/USD CU	232 671,000	232 683,01	EUR	0,01
OACT01509072	OACT 211102 EUR/USD CU	-268 604,240	-232 105,63	USD	-0,01
OACT01510473	OACT 211102 EUR/USD CU	284 366,000	284 380,15	EUR	0,01
OACT01510473	OACT 211102 EUR/USD CU	-330 301,920	-285 419,68	USD	-0,01
OACT01511459	OACT 211102 EUR/USD CU	118 396,000	118 388,73	EUR	0,00
OACT01511459	OACT 211102 EUR/USD CU	-137 850,360	-119 118,91	USD	-0,00
OACT01512015	OACT 211102 EUR/USD CU	114 135,000	114 140,08	EUR	0,00
OACT01512015	OACT 211102 EUR/USD CU	-132 551,540	-114 540,11	USD	-0,00
OACT01512690	OACT 211102 EUR/USD CU	22 082,000	22 082,87	EUR	0,00
OACT01513328	OACT 211202 EUR/USD CU	407 728,000	407 961,22	EUR	0,01
OACT01513328	OACT 211202 EUR/USD CU	-471 154,980	-407 133,27	USD	-0,01
OVCT01391467	OVCT 211102 EUR/CHF CC	-77 156,000	-77 154,79	EUR	-0,00
OVCT01393648	OVCT 211102 EUR/CHF CC	97 954,500	92 637,13	CHF	0,00
OVCT01393426	OVCT 211102 EUR/CHF CC	-11 429,000	-11 428,83	EUR	-0,00

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
OVCT01393426	OVCT 211102 EUR/CHF CC	12 197,800	11 535,65	CHF	0,00
OVCT01393196	OVCT 211102 EUR/CHF CC	-62 916,000	-62 915,22	EUR	-0,00
OVCT01393196	OVCT 211102 EUR/CHF CC	67 104,440	63 461,74	CHF	0,00
OVCT01392395	OVCT 211102 EUR/CHF CC	-57 140,000	-57 138,93	EUR	-0,00
OVCT01392395	OVCT 211102 EUR/CHF CC	61 328,760	57 999,58	CHF	0,00
OVCT01391891	OVCT 211102 EUR/CHF CC	-105 677,000	-105 675,47	EUR	-0,00
OVCT01391891	OVCT 211102 EUR/CHF CC	113 207,340	107 061,98	CHF	0,00
OVCT01391683	OVCT 211102 EUR/CHF CC	-164 001,000	-163 998,43	EUR	-0,00
OVCT01391683	OVCT 211102 EUR/CHF CC	175 455,650	165 931,20	CHF	0,00
OVCT01393648	OVCT 211102 EUR/CHF CC	-91 832,000	-91 830,54	EUR	-0,00
OVCT01391467	OVCT 211102 EUR/CHF CC	82 666,370	78 178,90	CHF	0,00
OVCT01390468	OVCT 211102 EUR/CHF CC	-249 218,000	-249 214,33	EUR	-0,01
OVCT01390468	OVCT 211102 EUR/CHF CC	267 302,500	252 792,23	CHF	0,01
OVCT01389424	OVCT 211102 EUR/CHF CC	-228 060,000	-228 056,17	EUR	-0,01
OVCT01389424	OVCT 211102 EUR/CHF CC	245 429,960	232 107,02	CHF	0,01
OVCT01388457	OVCT 211102 EUR/CHF CC	-11 881 388,000	-11 881 186,44	EUR	-0,30
OVCT01388457	OVCT 211102 EUR/CHF CC	12 839 106,290	12 142 147,05	CHF	0,31
OVCT01394323	OVCT 211102 EUR/CHF CC	-69 402,000	-69 401,56	EUR	-0,00
OVCT01394323	OVCT 211102 EUR/CHF CC	73 980,370	69 964,41	CHF	0,00
OVCT01392380	OVCT 211102 EUR/GBP CG	96 444,210	114 236,55	GBP	0,00
OVCT01393650	OVCT 211102 EUR/GBP CG	273 781,320	324 289,39	GBP	0,01
OVCT01391468	OVCT 211102 EUR/GBP CG	373 697,940	442 638,96	GBP	0,01
OVCT01391468	OVCT 211102 EUR/GBP CG	-440 385,000	-440 404,64	EUR	-0,01
OVCT01390920	OVCT 211102 EUR/GBP CG	-29 457,000	-29 458,38	EUR	-0,00
OVCT01390920	OVCT 211102 EUR/GBP CG	25 029,050	29 646,49	GBP	0,00
OVCT01390470	OVCT 211102 EUR/GBP CG	-1 080 080,000	-1 080 125,46	EUR	-0,03
OVCT01390470	OVCT 211102 EUR/GBP CG	916 456,520	1 085 527,41	GBP	0,03
OVCT01392619	OVCT 211102 EUR/GBP CG	-19 323,000	-19 323,80	EUR	-0,00
OVCT01392619	OVCT 211102 EUR/GBP CG	16 285,850	19 290,32	GBP	0,00
OVCT01391890	OVCT 211102 EUR/GBP CG	-197 245,000	-197 252,63	EUR	-0,01

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
OVCT01391890	OVCT 211102 EUR/GBP CG	166 276,750	196 952,03	GBP	0,01
OVCT01389423	OVCT 211102 EUR/GBP CG	-778 869,000	-778 906,96	EUR	-0,02
OVCT01389423	OVCT 211102 EUR/GBP CG	663 358,050	785 736,51	GBP	0,02
OVCT01391685	OVCT 211102 EUR/GBP CG	-807 702,000	-807 734,46	EUR	-0,02
OVCT01391685	OVCT 211102 EUR/GBP CG	684 159,860	810 375,91	GBP	0,02
OVCT01388494	OVCT 211102 EUR/GBP CG	-61 831 311,000	-61 834 562,77	EUR	-1,57
OVCT01388494	OVCT 211102 EUR/GBP CG	53 135 305,960	62 937 880,91	GBP	1,60
OVCT01393195	OVCT 211102 EUR/GBP CG	-644 552,000	-644 570,12	EUR	-0,02
OVCT01393195	OVCT 211102 EUR/GBP CG	544 489,810	644 939,07	GBP	0,02
OVCT01394322	OVCT 211102 EUR/GBP CG	-236 384,000	-236 386,33	EUR	-0,01
OVCT01394322	OVCT 211102 EUR/GBP CG	200 085,800	236 998,28	GBP	0,01
OVCT01394029	OVCT 211102 EUR/GBP CG	-318 663,000	-318 672,62	EUR	-0,01
OVCT01394029	OVCT 211102 EUR/GBP CG	269 146,280	318 799,27	GBP	0,01
OVCT01393650	OVCT 211102 EUR/GBP CG	-325 466,000	-325 477,22	EUR	-0,01
OVCT01392380	OVCT 211102 EUR/GBP CG	-114 443,000	-114 447,56	EUR	-0,00
OVCT01394030	OVCT 211102 EUR/USD CU	1 158 775,530	1 001 318,24	USD	0,03
OVCT01394030	OVCT 211102 EUR/USD CU	-998 988,000	-999 045,88	EUR	-0,03
OVCT01394324	OVCT 211102 EUR/USD CU	465 231,460	402 014,66	USD	0,01
OVCT01394324	OVCT 211102 EUR/USD CU	-397 967,000	-397 971,16	EUR	-0,01
OVCT01388456	OVCT 211102 EUR/USD CU	815 715,300	704 873,88	USD	0,02
OVCT01388456	OVCT 211102 EUR/USD CU	-703 222,000	-703 261,50	EUR	-0,02
OVCT01388496	OVCT 211102 EUR/USD CU	544 484,240	470 498,37	USD	0,01
OVCT01388496	OVCT 211102 EUR/USD CU	-470 095,000	-470 118,00	EUR	-0,01
OVCT01388487	OVCT 211102 EUR/USD CU	41 532 194,220	35 888 696,67	USD	0,91
OVCT01388487	OVCT 211102 EUR/USD CU	-35 828 124,000	-35 830 130,51	EUR	-0,91
OVCT01389425	OVCT 211102 EUR/USD CU	617 326,160	533 442,35	USD	0,01
OVCT01389425	OVCT 211102 EUR/USD CU	-531 498,000	-531 526,22	EUR	-0,01
OVCT01390469	OVCT 211102 EUR/USD CU	935 549,150	808 424,41	USD	0,02
OVCT01390469	OVCT 211102 EUR/USD CU	-808 820,000	-808 856,61	EUR	-0,02
OVCT01391466	OVCT 211102 EUR/USD CU	414 657,510	358 312,82	USD	0,01

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
OVCT01391466	OVCT 211102 EUR/USD CU	-358 159,000	-358 176,96	EUR	-0,01
OVCT01391684	OVCT 211102 EUR/USD CU	724 080,540	625 690,68	USD	0,02
OVCT01391684	OVCT 211102 EUR/USD CU	-624 643,000	-624 670,36	EUR	-0,02
OVCT01391892	OVCT 211102 EUR/USD CU	417 996,050	361 197,71	USD	0,01
OVCT01391892	OVCT 211102 EUR/USD CU	-360 414,000	-360 429,91	EUR	-0,01
OVCT01392405	OVCT 211102 EUR/USD CU	333 477,940	288 164,13	USD	0,01
OVCT01392405	OVCT 211102 EUR/USD CU	-286 604,000	-286 617,77	EUR	-0,01
OVCT01392618	OVCT 211102 EUR/USD CU	67 480,990	58 311,51	USD	0,00
OVCT01392618	OVCT 211102 EUR/USD CU	-57 927,000	-57 929,79	EUR	-0,00
OVCT01393194	OVCT 211102 EUR/USD CU	310 390,650	268 214,00	USD	0,01
OVCT01393194	OVCT 211102 EUR/USD CU	-266 903,000	-266 912,71	EUR	-0,01
OVCT01393649	OVCT 211102 EUR/USD CU	303 065,300	261 884,04	USD	0,01
OVCT01393649	OVCT 211102 EUR/USD CU	-261 559,000	-261 569,47	EUR	-0,01
OVCT01394672	OVCT 211202 EUR/CHF CC	-181 805,000	-181 767,42	EUR	-0,00
OVCT01394672	OVCT 211202 EUR/CHF CC	192 390,560	181 946,81	CHF	0,00
OVCT01394678	OVCT 211202 EUR/CHF CC	281 849,050	266 549,13	CHF	0,01
OVCT01394678	OVCT 211202 EUR/CHF CC	-266 476,000	-266 420,61	EUR	-0,01
OVCT01394702	OVCT 211202 EUR/CHF CC	-12 145 600,000	-12 143 063,83	EUR	-0,31
OVCT01394702	OVCT 211202 EUR/CHF CC	12 847 605,960	12 150 185,32	CHF	0,31
OVCT01394706	OVCT 211202 EUR/GBP CG	-62 597 704,000	-62 632 508,10	EUR	-1,59
OVCT01394671	OVCT 211202 EUR/GBP CG	1 017 512,270	1 205 226,26	GBP	0,03
OVCT01394664	OVCT 211202 EUR/GBP CG	-1 124 182,000	-1 124 813,17	EUR	-0,03
OVCT01394664	OVCT 211202 EUR/GBP CG	949 286,260	1 124 413,69	GBP	0,03
OVCT01394671	OVCT 211202 EUR/GBP CG	-1 205 469,000	-1 206 120,36	EUR	-0,03
OVCT01394706	OVCT 211202 EUR/GBP CG	52 890 014,510	62 647 337,29	GBP	1,59
OVCT01394589	OVCT 211202 EUR/USD CU	-39 857 927,000	-39 881 140,86	EUR	-1,01
OVCT01394589	OVCT 211202 EUR/USD CU	46 163 211,900	39 890 440,18	USD	1,01
OVCT01394663	OVCT 211202 EUR/USD CU	99 026,240	85 570,31	USD	0,00
OVCT01394663	OVCT 211202 EUR/USD CU	-85 590,000	-85 639,83	EUR	-0,00
Total Change a terme			1 440 343,97		0,04

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	Total LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF		3 935 075 213,98		100

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Fonds et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le compartiment pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio (conformément aux recommandations de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA)

Clôture annuelle du placement collectif : 31-oct.

Fortune moyenne du fonds pour la période du 01/11/19 au 30/10/20 : 4 886 486 416,98

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM : 0,20 % TTC

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport semestriel	Rapport annuel	Rapport semestriel
	31/10/2019	30/04/2020	30/10/2020
Commission de gestion de la direction du fonds	11 457 269,86	5 037 044,84	9 747 829,01
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	11 457 269,86	5 037 044,84	9 747 829,01

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/11/19 au 30/10/20 :

TER y compris commission de performance

$(9747829.01/4886486416.98)*100$

0,20 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

-

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 31/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 31/10/2018 au 31/10/2019
LYXOR EURO STOXX 50 (DR)UCITS ETF			
Part - Acc	+46.99%	-15.88%	+16.47%
Part Daily hedged to USD - Acc	+48.05%	-15.63%	+19.89%
Part Daily Hedged to GBP - Acc	+47.48%	-19.06%	+17.28%
Part Daily Hedged to CHF - Acc	+46.57%	-15.98%	+15.89%

Euro Stoxx 50 Net Return (EUR)

Part Acc	+46.43%	-16.21%	+15.91%
Part Daily hedged to USD - Acc	+47.67%	-15.93%	+19.52%
Part Daily Hedged to GBP - Acc	+47.17%	-19.10%	+17.04%
Part Daily Hedged to CHF - Acc	+46.16%	-16.12%	+15.63%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes d'Actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classes d'Actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de les capitaliser. Les plus-values nettes seront capitalisées.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix) (l'« Indicateur de Référence ») libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error ex-post dans des conditions de marché normal est de 0.5%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est de type « Total Return » (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence est composé d'obligations émises par les gouvernements de pays membres de la zone euro, pondérées par pays, et reflétant un ensemble complet de maturités.

Pour être éligible à l'Indicateur de Référence, les obligations doivent répondre aux critères suivants :

- (i) Les obligations doivent payer un coupon fixe sur la base d'un nominal qui sera intégralement remboursé à maturité, être libellées en euros, non convertibles et ne pas intégrer d'options;
- (ii) Les obligations doivent avoir été émises par des États membres de l'Eurozone sélectionnés par FTSE MTS parmi une liste de pays s'étant vu attribuer un rating de crédit Investment Grade par au moins deux des trois agences de notations que sont Standard & Poor's, Moody's et Fitch ;
- (iii) Les obligations doivent être cotées sur la plateforme MTS ;
- (iv) Les émissions doivent être de 2 milliards d'euros minimum ;

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'Indicateur de Référence (17h15 CET).

Publication de l'Indicateur de Référence

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet : <http://www.ftserussell.com/>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indicateur de Référence a jusqu'au 31 décembre 2023 pour demander un agrément ou un enregistrement, le cas échéant, auprès de l'autorité compétente.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

La composition de l'Indicateur de Référence est réévaluée et rebalancée mensuellement.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.ftserussell.com/>.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment seront principalement des actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des actions de sociétés qui ont leur siège social dans un État membre de l'Union Européenne, ou dans un autre État partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, l'exposition à des titres émis par un même état émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment est exposé à au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	Entre 5 et 10.
Devises de libellé des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Euro : Entre 0% et 100% de l'actif net Autres : Entre 0% et 10% de l'actif net.
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	10% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : de 0% à 100% de l'actif net. Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net.

Dans le cas présent, le gestionnaire financier par délégation a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés), y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

- o appartenance aux principaux indices de marché ;
- o liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;
- o notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent) ;
- de diversification, notamment :
- o émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R.214-21 du Code monétaire et financier);
- o géographique;
- o sectorielle;

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier à l'actif du Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux instruments financiers à terme susvisés des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

- que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;

- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;

- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

(i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;

(ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;

(iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;

(iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

POLITIQUE DE SÉLECTION DES CONTREPARTIES

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT

- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...)

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de perte en capital

Le capital initialement investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant initialement investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation est affecté par les variations des niveaux de taux d'intérêt. La majorité des titres obligataires affichent une performance positive lorsque les taux d'intérêt baissent, performance qui devient négative lorsque les taux augmentent. Les obligations dont la maturité est longue (ce qui est le cas pour celles entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence) sont plus sensibles aux changements de taux d'intérêt, ce qui fait d'elles des investissements plus volatiles que ne le sont celles dont la maturité est plus faible.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté. Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion.

Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

- Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel :

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique :

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats de parts.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de change lié au listing du Compartiment

Le Compartiment peut être listé sur certains marchés ou plateformes multilatérales de négociation dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les investisseurs qui achètent le Compartiment dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence sont exposés au risque de change. Par conséquent, la valeur d'un investissement réalisé dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de l'Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'indicateur de Référence.

- Risque lié à une opération sur titres composant l'Indicateur de Référence

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'indice, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit dans ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des obligations investment grade de la zone euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 7 août 2018.
- Date de création du compartiment : 17 décembre 2018.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix) EUR (Ticker:FMMPIEG5).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor PEA Obligations d'État Euro UCITS ETF - Acc	FR0013346681	EUR	-3.77% ⁽¹⁾	-3.38%		6.91%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0064%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.5%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/ \$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO₂e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

-Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance	Portfolio noté	100%
6.6	4.2	7.8	7.1	Nbre Titres notés	188

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		0.0	0.0%		4.2	25.0%
	Changement Climatique	0.0	0.0%	Externalités Environnementales	6.7	7.0%
	Opportunités Environnementales	0.0	0.0%	Ressources Naturelles	3.2	18.0%
	Capital Naturel	0.0	0.0%			
	Pollution, Gestion des Déchets	0.0	0.0%			
Social		0.0	0.0%		7.8	25.0%
	Capital Humain	0.0	0.0%	Capital Humain	8.2	15.0%
	Responsabilité des Produits	0.0	0.0%	Environnement Economique	7.2	10.0%
	Possibilités Sociales	0.0	0.0%			
	Opposition des parties prenantes	0.0	0.0%			
Gouvernance		0.0	0.0%		7.1	50.0%
				Gouvernance Financière	6.0	20.0%
				Gouvernance Politique	7.9	30.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté	
Finance		27.6%	32.7%	39.7%					Les meilleurs (AAA,AA) 28%
									Dans la moyenne (A, BBB, BB) 72%
									Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Risques Climatiques et Transition Énergétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO₂e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO₂ /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO₂ /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
0	0	207	Scope 1 reporté (vs estimé)	0%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	0%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO₂e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO₂ e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO₂ e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO₂ e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO₂ normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO₂ / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO₂ / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 0.0%

Indicateur de performance climatique des émetteurs souverains

Cet indicateur donne le score pondéré par le poids des émetteurs souverains en portefeuille de l'indice de performance climatique Germanwatch.

www.climate-change-performance-index.org

supérieur à 75 (Très bien)

supérieur à 60 (bien)

supérieur à 50 (Intermédiaire)

supérieur à 40 (Mauvais)

inférieur à 40 (Très Mauvais)

Indicateur de performance climatique des émetteurs souverains en portefeuille

Score 52.0

Niveau Intermédiaire

Score de performance environnementale des émetteurs souverains

Évalue la performance environnementale d'un pays. Trois points de données sont utilisés pour évaluer ce sous-facteur:

(1) la population touchée par les catastrophes naturelles,

(2) le changement du couvert forestier,

(3) la tendance de l'intensité des gaz à effet de serre (GES).

Les régions avec une proportion plus élevée de la population touchée par les catastrophes naturelles, la réduction du

couvert forestier et l'augmentation de l'intensité des GES obtiennent de mauvais résultats. (Score: 0-10)

Score de performance environnementale des émetteurs souverains en portefeuille

Score 7.3

Indice de vulnérabilité environnementale des émetteurs souverains

L'indice de vulnérabilité environnementale reflète la mesure relative à l'exposition de l'environnement naturel d'un pays aux dommages et à la dégradation. Cet indice contient des indicateurs sur le temps et le climat, la géologie, la géographie, les ressources et services écosystémiques, les vents violents, les périodes de sécheresse, les endémies, la fréquence des tremblements de terre, les tsunamis, les éruptions volcaniques, etc.

L'échelle de notation est:

inférieur à 215 (résilient),

supérieur à 215 (à risque),

supérieur à 265 (vulnérable) et

supérieur à 315 (hautement vulnérable),

supérieur à 365 (extrêmement vulnérable).

(Source: indice de vulnérabilité)

Indice de vulnérabilité environnementale des émetteurs souverains en portefeuille

Score 364.8

Niveau Hautement vulnérable

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Lyxor a développé sa propre approche pour évaluer l'alignement de ses portefeuilles d'obligations souveraines avec les enjeux climatiques de l'Accord de Paris. Elle a pour objectif de déterminer si l'ambition de réduction des émissions d'un pays est en ligne avec différents scénarios climatiques, visant différents objectifs de température.

L'approche s'intéresse à l'ensemble des émissions territoriales d'un pays, c'est-à-dire l'ensemble des émissions générées sur le territoire du pays. Elle prend en considération les émissions générées par l'administration publique, mais également les émissions générées par les entreprises exerçant une activité dans le territoire de ce pays, et les émissions générées par les ménages.

La trajectoire prévisionnelle des émissions d'un pays est comparée à des trajectoires théoriques suivant 5 scénarios climatiques différents :

- Le scénario Net Zero 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie (IEA NZE2050),

- Le scénario Sustainable Development Scenario 1,65-1,8°C de l'Agence Internationale de l'Energie (IEA SDS 1.65-1.8°C),

- Le scénario Stated Policies Scenario 2,7°C de l'Agence Internationale de l'Energie (IEA STEPS 2.7°C),

- La trajectoire limitant le réchauffement climatique à 1,5°C du rapport Emissions Gap Report 2019 du Programme Environnemental des Nations Unies (UNEP 1.5°C),

- La trajectoire limitant le réchauffement climatique à 2°C du rapport Emissions Gap Report 2019 du Programme Environnemental des Nations Unies (UNEP 2°C).

Pour plus d'informations sur la méthodologie : <https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Pourcentage d'encours couvert par l'approche d'alignement 94%

Encours du fonds aligné avec chaque scénario climatique

Ccénario climatique	Aligné	Non Aligné
IEA NZE 2050	21%	79%
IEA SDS 1.65/1.8°C	24%	76%
IEA STEPS 2.7°C	100%	0%
UNEP 1.5°C	0%	100%
UNEP 2°C	0%	100%

La couverture de la mesure de l'alignement au regard de différents scénarios climatiques est insuffisante pour le fonds

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

**1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés
définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie**

Prêts de titres

% des actifs prêtés	-
---------------------	---

**1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement
collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif**

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	8 168 258,76
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

**2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et
de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières
reçus par noms d'émetteurs)**

1	Dénomination	-
	Montant	-

**2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	8 168 258,76

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	8 168 258,76
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	8 168 258,76

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	8 168 258,76

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	8 168 258,76
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	8 168 258,76

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	8 364 346,81	8 519 809,28
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 364 346,81	8 519 809,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	209 226,56	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	209 226,56	-
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	8 573 573,37	8 519 809,28

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	9 487 911,70	7 288 674,65
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 286 410,27	1 232 212,59
• Résultat de l'exercice	-33 242,67	-32 940,24
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	8 168 258,76	8 487 947,00
Instruments financiers	193 479,17	29 090,21
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	193 479,17	29 090,21
Dettes	211 835,32	2 771,99
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	211 835,32	2 771,99
Comptes financiers	0,12	0,08
Concours bancaires courants	0,12	0,08
Emprunts	-	-
Total du passif	8 573 573,37	8 519 809,28

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	8 191 990,00	8 459 160,80
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-33 242,67	-32 940,24
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-33 242,67	-32 940,24
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-33 242,67	-32 940,24

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0,40 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

arrêts

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'Actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classes d'Actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de les capitaliser. Les plus-values nettes seront capitalisées.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment. FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc., commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix) de sous-indices ou de marques déposées.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	8 487 947,00	8 295 465,62
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 580 181,43	2 259 534,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 012 690,47	-2 019 515,95
Plus-values réalisées sur contrats financiers	5 447 192,73	11 617 030,27
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-8 259 082,59	-10 524 270,59
Frais de transaction	-	-
Différences de change	22 558,18	-111 686,91
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 099 784,11	-987 439,93
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	440 280,18	-659 503,93
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-659 503,93	327 936,00
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-164 388,96	-8 229,66
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-193 479,17	-29 090,21
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-29 090,21	-20 860,55
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-33 242,67	-32 940,24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	8 168 258,76	8 487 947,00

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	8 191 990,00
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,12
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,12	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	DKK	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 646 594,53	853 160,33	440 280,61	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	209 226,56
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	114 747,22
Sommes a recevoir	94 479,34
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	211 835,32
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	209 226,56
Frais provisionnes	2 608,76
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0013346681	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0013346681		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0013346681		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0013346681		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0013346681	0,40

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0013346681	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés au compartiment -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -193 479,17

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-33 242,67	-32 940,24
Total	-33 242,67	-32 940,24

Actions Acc / FR0013346681	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-33 242,67	-32 940,24
Total	-33 242,67	-32 940,24
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 286 410,27	1 232 212,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 286 410,27	1 232 212,59
Actions Acc / FR0013346681	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 286 410,27	1 232 212,59
Total	-1 286 410,27	1 232 212,59
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 17 décembre 2018.

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	-	-
Actif net	8 168 258,76	8 487 947,00	8 295 465,62	-	-

Actions Acc / FR0013346681	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	-	-
Nombre d'actions en circulation	764 000	764 000	764 000	-	-
Valeur liquidative	10,6914	11,1098	10,8579	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,72	1,56	-2,37	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	94,00	245 387,00	EUR	3,00
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	11 682,00	675 686,88	EUR	8,27
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	150,00	437 126,38	USD	5,35
US0326541051	ANALOG DEVICES INC	PROPRE	69,00	10 344,19	USD	0,13
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	7 098,00	374 561,46	EUR	4,59
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	368,00	144 035,20	EUR	1,76
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	1 699,00	105 813,72	EUR	1,30
DE000CBK1001	COMMERZBANK	PROPRE	30 459,00	192 379,04	EUR	2,36
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	1 544,00	85 537,60	EUR	1,05
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PROPRE	16 273,00	181 378,86	EUR	2,22
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	1 600,00	229 760,00	EUR	2,81
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	3 598,00	723 299,93	DKK	8,86
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	3 736,00	363 886,40	EUR	4,45
US30063P1057	EXACT SCIENCES CORP	PROPRE	78,00	6 417,94	USD	0,08
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	1 470,00	411 015,68	USD	5,03
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	8 322,00	326 763,33	EUR	4,00
DE0006602006	GEA GROUP AG	PROPRE	793,00	33 773,87	EUR	0,41
SE0001515552	INDUTRADE AB	PROPRE	5 374,00	135 120,50	SEK	1,65
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	2 928,00	118 276,56	EUR	1,45
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	62 141,00	160 634,49	EUR	1,97
DE000A0D9PT0	MTU AERO ENGINES HLDG AG	PROPRE	1 036,00	199 274,60	EUR	2,44
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	935,00	239 547,00	EUR	2,93
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	16 337,00	172 747,44	EUR	2,11
US6658591044	NORTHERN TRUST CORP	PROPRE	512,00	54 436,36	USD	0,67
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	3 856,00	202 054,40	EUR	2,47

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DK0060634707	ROYAL UNIBREW SHS	PROPRE	1 210,00	129 860,40	DKK	1,59
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	818,00	102 511,76	EUR	1,26
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	2 192,00	307 493,76	EUR	3,76
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	1 219,00	70 043,74	EUR	0,86
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	22 387,00	386 175,75	EUR	4,73
US86771W1053	SUNRUN INC	PROPRE	440,00	21 930,61	USD	0,27
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	95,00	91 449,56	USD	1,12
US8962391004	TRIMBLE NAVIGATION	PROPRE	8 131,00	613 873,81	USD	7,52
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	4 734,00	144 481,68	EUR	1,77
SE0000115446	VOLVO AB-B SHS	PROPRE	15 171,00	305 160,11	SEK	3,74
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	3 995,00	362 106,80	EUR	4,43
Total Action				8 364 346,81		102,40
Total Valeurs mobilières				8 364 346,81		102,40
Swap de Performance						
SWAP03821588	FEES LEG R LYX ETF	PROPRE	1,00	2 608,76	EUR	0,03
SWAP03821587	INDEX LEG R LYX ETF	PROPRE	8 191 990,00	8 168 258,87	EUR	100,00
SWAP03821579	VRAC LEG LYX ETF PEA	PROPRE	8 191 990,00	-8 364 346,80	EUR	-102,40
Total Swap de Performance				-193 479,17		-2,37
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	94 479,34	94 479,34	EUR	1,16
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-209 226,56	-209 226,56	EUR	-2,56
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-0,12	-0,12	EUR	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	114 747,22	114 747,22	EUR	1,40
Total BANQUE OU ATTENTE				-0,12		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 608,76	-2 608,76	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-2 608,76		-0,03
Total Liquidités				-2 608,88		-0,03
Total LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT UCITS ETF				8 168 258,76		100,00

LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions de pays de la zone Euro.

Le Compartiment est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

La Société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice «MSCI Greece IMI + Coca-Cola 20-35 Net Total Return Index » (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,3%.

Indicateur de référence

Description de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est un indice dividendes nets réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

L'Indicateur de Référence est un indice d'actions, pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux, MSCI Inc.

Il est composé d'actions de sociétés domiciliées et/ou listées en Grèce appartenant aux segments, des grandes, moyennes et petites capitalisations boursières, définis selon les critères de MSCI Inc. L'Indicateur de Référence est représentatif de la performance de sociétés domiciliées et/ou listées en Grèce. Il couvre notamment 99% de la capitalisation boursière ajustée du flottant de l'univers des actions de sociétés domiciliées et/ou listées en Grèce.

La méthodologie MSCI et sa méthode de calcul impliquent un nombre variable de sociétés constituant l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.msci.com

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence sont éditées par MSCI, sont disponibles sur le site Internet : www.msci.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'indicateur de Référence

La valeur de l'Indicateur de Référence et la liste de ses constituants sont disponibles sur le site MSCI : www.msci.com

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est calculé en temps réel chaque jour de Bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible via Reuters et Bloomberg.

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de www.msci.com

L'administrateur de l'indice de référence est MSCI Limited.

L'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009 /65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions européennes de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un État membre de l'Union Européenne, ou dans un autre État partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Épargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants:

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence ;
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;

- Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent) de diversification, notamment :
- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- Géographique ;
- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des instruments dérivés, notamment des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion ;
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante. La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le Compartiment n'aura pas recours à des opérations d'acquisitions et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque

de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le COMPARTIMENT peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du COMPARTIMENT dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (f) Toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (g) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (h) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (i) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20% de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (j) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Fonds pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ;
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (vii) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (viii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (ix) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (x) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (xi) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (xii) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à

tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;

(iv) Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (TRS ou EPMT), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) U infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de concentration

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec

laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter un risque opérationnel lié à des défaillances ou des erreurs des différents acteurs impliqués dans le cadre de la gestion des garanties des opérations de financement sur titres et/ou des contrats d'échange sur rendement global (TRS). Ce risque intervient uniquement dans le cadre de la gestion des garanties des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, tel que mentionnés par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total return Swap ou TRS) tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque lié à l'exposition sur des marchés émergents

L'exposition du Compartiment à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment : une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instable ou incertaine, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'indice de référence.

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;

- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'indice, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnée et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un Indicateur de Référence qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel Indicateur de Référence peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

Risque lié à l'investissement dans des sociétés de moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de moyennes capitalisations et plus spécifiquement aux titres issus des marchés actions des Moyennes Entreprises et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grandes capitalisations.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer, quel que soit son évolution, au marché « actions » grec.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Person » (telles que définies ci-après – voir INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL) ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.

• Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.

• Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 5 janvier 2007.

• Date de création du compartiment : 9 mai 2019.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI Greece IMI + Coca-Cola 20-35 Net Return EUR Index EUR (Ticker:NE714828).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor MSCI Greece UCITS ETF - Dist	FR0010405431	EUR	64.29% ⁽¹⁾	65.87%	-	-90.22%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0416%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.3%.

Le niveau d'écart de suivi réalisé est en dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion.

Le fonds respecte à tout moment les contraintes d'éligibilité au PEA, le détail est disponible sur demande à la société de gestion.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Goldman Sachs.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non audité par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/ \$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO₂e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF (compartiment de la Sicav Multi Units France)

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

-Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.7	6.9	5.7	5.0

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 21

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.9	17.9%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	7.6	9.5%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	0.0	0.0%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	5.5	4.9%			
	Pollution, Gestion des Déchets	7.3	3.6%			
Social		5.7	46.7%		0.0	0.0%
	Capital Humain	5.2	15.5%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	6.3	22.3%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	5.1	8.9%			
	Opposition des parties prenantes	0.0	0.0%			
Gouvernance		5.0	35.3%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services				12.5%				
Consommation Discrétionnaire		9.8%			5.0%			
Biens de Consommation de Base	21.4%							
Finance		8.7%		8.3%				

Les meilleurs (AAA,AA) 40%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 26%
Les moins bons (B, CCC) 0%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 0%
Jaune 17%
Vert 49%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	99%
325	725	442	Scope 1 reporté (vs estimé)	59%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	74%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbonées financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	4%
Charbon thermique	4%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis

Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classons comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	2.0%	0.0%	0.0%
Certains efforts	79.5%	95.3%	53.3%
Efforts limités/Informations	9.9%	3.6%	0.8%
Aucun effort/Aucune preuve	7.6%	1.1%	45.9%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	5.9
Low carbon transition management Score	5.1
Operational Transition	14.9%
Production Transition	14.9%
Neutral	78.1%
Solutions	3.8%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	6.1%	Combustibles liquides	8.0%	Gaz naturel	52.7%
Nucléaire		Renouvelables	14.8%	Charbon	18.3%

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	15.2%
---	-------

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	6%
20-49.9%	3%
50-100%	2%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	14.1%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	8.4%
Prévention de la pollution	1.8%	Eau durable	1.2%	Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	2.5%	Efficacité énergétique	0.0%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.3%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 2.9%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	1%
Vague froide	26%
Inondation	1%
Vague De Chaleur	9%
Ouragan	1%
Stress hydrique	55%
Wildfire	8%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	9.4%	90.6%		100.0%		
Émissions de dioxyde de carbone		96.1%	3.9%	100.0%		
Déchets électroniques	4.0%	6.9%	89.1%	100.0%		
Opportunités dans le bâtiment vert	0.3%	95.1%	4.6%	99.6%	0.4%	
Opp's dans les énergies renouvelables	17.7%	75.8%	6.5%	100.0%		
Matériel d'emballage et déchets	12.3%	1.5%	86.2%	67.4%		32.6%
Stress hydrique	9.5%	31.5%	59.1%	52.3%	15.2%	32.6%
Émissions et déchets toxiques				99.7%	0.3%	

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

La couverture de la mesure de l'alignement au regard de différents scénarios climatiques est insuffisante pour le fonds

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	121 695 693,60
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	GOLDMAN SACHS
	Montant	-	-	-	121 695 693,60

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	121 695 693,60
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	ROYAUME-UNI
	Montant	-	-	-	-	121 695 693,60

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	121 695 693,60

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	121 695 693,60
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	121 695 693,60

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	GOLDMAN SACHS
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	122 095 549,67	96 650 342,80
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	122 095 549,67	96 552 471,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	97 871,52
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	581 645,65	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	581 645,65	-
Comptes financiers	14 946,17	-
Liquidités	14 946,17	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	122 692 141,49	96 650 342,80

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	74 740 967,05	126 745 157,63
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	10 991 983,79	14 042 991,62
• Report à nouveau	3 194 173,73	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	25 774 174,40	-47 401 568,26
• Résultat de l'exercice	6 994 394,63	3 223 673,30
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	121 695 693,60	96 610 254,29
Instruments financiers	362 044,62	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	362 044,62	-
Dettes	625 291,19	40 087,95
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	625 291,19	40 087,95
Comptes financiers	9 112,08	0,56
Concours bancaires courants	9 112,08	0,56
Emprunts	-	-
Total du passif	122 692 141,49	96 650 342,80

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	118 334 310,90	108 410 082,90
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,41	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	10 932 699,79	5 722 945,71
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	10 932 700,20	5 722 945,71
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-9 423,37	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-9 423,37	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	10 923 276,83	5 722 945,71
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-588 662,99	-628 351,93
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	10 334 613,84	5 094 593,78
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-672 062,47	-199 467,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-2 668 156,74	-1 671 452,83
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	6 994 394,63	3 223 673,30

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation ;
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent ;
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la Société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) ⁽¹⁾	Actif net	0,45% par an max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Lyxor

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

La Société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Le Compartiment n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor International Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs d'actions du Compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur des parts de fonds commun de placement en général, ou les actions du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des actions du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRESSES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTREUTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	96 610 254,29	195 972 552,72
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	6 762 134,30	5 671 541,12
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-39 409 835,96	-40 952 904,68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	45 951 435,08	50 124 442,46
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-31 975 808,91	-41 120 193,92
Plus-values réalisées sur contrats financiers	431 696 669,72	213 334 748,47
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-411 624 257,64	-270 679 060,50
Frais de transaction	-16 366,51	-
Différences de change	689 329,84	-1 503 402,07
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	15 805 598,43	-17 594 750,13
- Différence d'estimation exercice N	5 118 743,66	-10 686 854,77
- Différence d'estimation exercice N-1	-10 686 854,77	6 907 895,36
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-459 916,14	-65 860,13
- Différence d'estimation exercice N	-362 044,62	97 871,52
- Différence d'estimation exercice N-1	97 871,52	163 731,65
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	10 334 613,84	5 094 593,78
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-2 668 156,74	-1 671 452,83
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	121 695 693,60	96 610 254,29

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	118 334 310,9
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	14 946,17
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	9 112,08
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	14 946,17	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 112,08	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	24 321 419,81	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	9 112,08	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	581 645,65
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Sommes a recevoir	365 838,11
Ventes reglements differes	215 807,54
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	625 291,19
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	581 635,65
Frais provisionnes	43 182,30
Debiteurs et crediteurs divers	473,24
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	7 534 864	6 757 992,09	41 527 341	39 492 268,87
Commission de souscription / rachat		4 142,21		82 432,91
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		4 142,21		82 432,91

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,45
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	2 668 156,74	0,02	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	2 668 156,74	0,02	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3 194 173,73	-
Résultat	6 994 394,63	3 223 673,30
Total	10 188 568,36	3 223 673,30
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	3 194 173,73	3 223 673,30
Capitalisation	6 994 394,63	-
Total	10 188 568,36	3 223 673,30
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	10 991 983,79	14 042 991,62
Plus et moins-values nettes de l'exercice	25 774 174,40	-47 401 568,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	36 766 158,19	-33 358 576,64
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	36 766 158,19	14 042 991,62
Capitalisation	-	-47 401 568,26
Total	36 766 158,19	-33 358 576,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.08.2018	31.08.2017
Actif net	121 695 693,60	96 610 254,29	195 972 552,72	190 189 939,67	205 655 344,67
Nombre d'actions en circulation	122 466 006	156 458 483	194 848 305	214 833 542	203 386 431
Valeur liquidative	0,9937	0,6174	1,0057	0,8852	1,0111
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	0,02	0,01	0,02	0,02	0,02
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,05	-0,30	0,00	-0,11	0,24

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 9 mai 2019.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0000303709	AEGON NV	PROPRE	508 521,00	2 229 864,59	EUR	1,83
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	267,00	684 177,55	USD	0,56
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	144,00	419 641,32	USD	0,34
US0367521038	ANTHEM INC	PROPRE	2 799,00	1 052 433,67	USD	0,86
DE0005200000	BEIERSDORF	PROPRE	4 277,00	393 056,30	EUR	0,32
US09857L1089	BOOKING HOLDINGS INC	PROPRE	346,00	723 776,09	USD	0,59
US1156372096	BROWN-FORMAN CORP B	PROPRE	6 894,00	404 436,09	USD	0,33
US15135B1017	CENTENE	PROPRE	162,00	9 972,68	USD	0,01
US23804L1035	DATADOG INC	PROPRE	2 904,00	419 194,82	USD	0,34
US2561631068	DOCUSIGN INC	PROPRE	1 293,00	310 934,52	USD	0,26
US2600031080	DOVER CORP	PROPRE	1 997,00	291 771,67	USD	0,24
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	1 179 056,00	5 758 509,50	EUR	4,73
US29452E1010	EQUITABLE HOLDINGS INC	PROPRE	2 310,00	66 869,73	USD	0,05
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	16 775,00	4 690 332,04	USD	3,85
US31428X1063	FEDEX CORP	PROPRE	2 995,00	609 559,17	USD	0,50
DE0006602006	GEA GROUP AG	PROPRE	263 298,00	11 213 861,82	EUR	9,21
DE0008402215	HANNOVER RUECK SE	PROPRE	22 753,00	3 594 974,00	EUR	2,95
NL0000008977	HEINEKEN HOLDING NV	PROPRE	44 871,00	3 598 654,20	EUR	2,96
DE000A161408	HELLOFRESH SE	PROPRE	22 153,00	1 550 710,00	EUR	1,27
US45168D1046	IDEXX LABS	PROPRE	969,00	557 778,92	USD	0,46
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	2 570,00	801 991,01	USD	0,66
FI0009000202	KESKO OYJ B	PROPRE	150 775,00	4 235 269,75	EUR	3,48
US4990491049	KNIGHT-SWIFT TRANSPORTATION	PROPRE	1 237,00	60 596,70	USD	0,05
DE0005470405	LANXESS	PROPRE	185 327,00	10 797 151,02	EUR	8,87
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	26 919,00	5 496 859,80	EUR	4,52

LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	17 700,00	4 534 740,00	EUR	3,73
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	1 108 300,00	5 508 251,00	EUR	4,53
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	1 092,00	241 254,39	USD	0,20
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	32 843,00	1 720 973,20	EUR	1,41
US72352L1061	PINTEREST INC	PROPRE	44 744,00	1 725 964,28	USD	1,42
DE000PAH0038	PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	PROPRE	38 014,00	3 414 417,48	EUR	2,81
US69355F1021	PPD INC	PROPRE	23 245,00	947 476,04	USD	0,78
DE0006969603	PUMA AG	PROPRE	39 333,00	4 220 430,90	EUR	3,47
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	117 422,00	5 588 112,98	EUR	4,59
US77543R1023	ROKU-A RG	PROPRE	9 611,00	2 532 204,71	USD	2,08
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	39 926,00	5 003 526,32	EUR	4,11
DE0007165631	SARTORIUS VZ PFD	PROPRE	3 575,00	2 003 430,00	EUR	1,65
US8574771031	STATE STREET CORP	PROPRE	34 661,00	2 951 688,53	USD	2,43
FI0009005961	STORA ENSO OYJ-R	PROPRE	147 870,00	2 126 370,60	EUR	1,75
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	53 278,00	6 369 384,90	EUR	5,23
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	42 412,00	4 215 728,98	USD	3,46
DE000UNSE018	UNIPER SE	PROPRE	35 854,00	1 369 981,34	EUR	1,13
DE0005089031	UNITED INTERNET AG & CO KGAA	PROPRE	41 155,00	1 312 021,40	EUR	1,08
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	187 863,00	5 733 578,76	EUR	4,71
IE00BDB6Q211	WILLIS TOWERS — SHS	PROPRE	2 330,00	487 805,06	USD	0,40
US0844231029	W.R.BERKLEY CORP.	PROPRE	1 684,00	115 831,84	USD	0,10
Total Action				122 095 549,67		100,33
Total Valeurs mobilières				122 095 549,67		100,33
Swap de Performance						
SWAP03908274	INDEX LEG GS LYX ETF	PROPRE	118 334 310,90	121 733 505,04	EUR	100,03
SWAP03908259	VRAC LEG GS LYX ETF	PROPRE	118 334 310,90	-122 095 549,66	EUR	-100,33
Total Swap de Performance				-362 044,62		-0,30

LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
<i>AUTRES</i>						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-473,24	-473,24	EUR	-0,00
<i>Total AUTRES</i>				-473,24		-0,00
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	365 838,11	365 838,11	EUR	0,30
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-581 635,65	-581 635,65	EUR	-0,48
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	14 946,17	14 946,17	EUR	0,01
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-10 544,95	-9 112,08	USD	-0,01
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	215 807,54	215 807,54	EUR	0,18
<i>Total BANQUE OU ATTENTE</i>				5 844,09		0,00
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-43 182,30	-43 182,30	EUR	-0,04
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				-43 182,30		-0,04
<i>Total Liquidites</i>				-37 811,45		-0,03
Total LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF				121 695 693,60		100,00

LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions Internationales.

Le Compartiment est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Pour les classes d'actions Acc (EUR) et Acc (USD) : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice « MSCI India Net Total Return » (l'« Indicateur de Référence »), libellé en US Dollars (USD), quelle que soit son évolution, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,1%.

Indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est un indice dividendes nets réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

L'Indicateur de Référence est un indice action, pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI Inc.

L'Indicateur de Référence est composé exclusivement de valeurs indiennes (Inde) appartenant aux segments des grandes et moyennes capitalisations boursières et conserve les caractéristiques fondamentales des indices MSCI, à savoir : ajustement de la capitalisation boursière des valeurs dans l'Indicateur de Référence sur la base du flottant et classification sectorielle selon la classification GICS (Global Industry Classification Standard).

L'Indicateur de Référence a comme objectif de représenter 85% de la capitalisation ajustée sur la base du flottant, de chaque groupe d'industries du marché indien.

En visant 85% de représentativité dans chaque groupe d'industrie, l'Indicateur de Référence capture 85% de toute la capitalisation boursière du marché indien, tout en reflétant la diversité économique du marché.

La méthodologie MSCI et sa méthode de calcul impliquent un nombre variable de sociétés constituant l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont sur le site internet : www.msci.com.

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est revu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence sont éditées par MSCI, sont disponibles sur le site Internet : www.msci.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

La valeur de l'Indicateur de Référence et la liste de ses constituants sont disponibles sur le site MSCI : www.msci.com.

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est calculé en temps réel chaque jour de Bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible via Reuters et Bloomberg.

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de www.msci.com

L'administrateur de l'indice de référence est MSCI Limited.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'indicateur de Référence a jusqu'au 31 décembre 2023 pour demander un agrément ou un enregistrement, le cas échéant, auprès de l'autorité compétente.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplique indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20% de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35% pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence ;
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;
- Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent).

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- Géographique ;
- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site : www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section) :

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion ;
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que me dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts d'espèces, notamment en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financière

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra

recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le COMPARTIMENT peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du COMPARTIMENT dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) Toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;

(iii) Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;

(iv) Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque lié à l'exposition sur des Marchés émergents

L'exposition du Compartiment à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment : une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instable ou incertain, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'Indicateur de Référence.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risque de perte en capital

Le capital initialement investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant initialement investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnée et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à cet Indicateur de Référence peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter un risque opérationnel lié à des défaillances ou des erreurs des différents acteurs impliqués dans le cadre de la gestion des garanties des opérations de financement sur titres et/ou des contrats d'échange sur rendement global (TRS). Ce risque intervient uniquement dans le cadre de la gestion des garanties des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, tel que mentionnés par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total return Swap ou TRS) tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats des actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

Une opération sur titre ("OST") impactant un composant de l'Indicateur de Référence peut faire l'objet d'une modification imprévue et en contradiction avec l'annonce officielle préalable. Comme la valorisation de cette OST par le Compartiment est basée sur l'annonce initiale, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée négativement en cas de modification imprévue. Par ailleurs, la performance du Fonds peut diverger de celle de l'Indicateur de Référence si le traitement de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST prévue par la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risque de Change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

Risque de change lié à la classe d'actions Acc-(EUR)

La classe d'actions susvisée est exposée au risque de change étant donné qu'elle est libellée dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Par conséquent, la valeur liquidative de la classe d'actions susvisée peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

Risques en matière de durabilité

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché « actions indien ».

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Person » (telles que définies ci-après – voir INFORMATIONS D’ORDRE COMMERCIAL) ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 29 mars 2019.*
- *Date de création du compartiment : 9 mai 2019.*

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI Daily TR Net Emerging Markets India USD (Ticker:NDEUSIA).

Evolution de la performance en date de clôture :

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor MSCI India UCITS ETF - Acc (EUR)	FR0010361683	EUR	48.64% ⁽¹⁾	51.20% ⁽³⁾	-0.65% ⁽²⁾	161.19%
Lyxor MSCI India UCITS ETF - Acc (USD)	FR0010375766	USD	47.66% ⁽¹⁾	50.21%	-	124.94%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence».

⁽²⁾«La part n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change sur l'exercice.

Le mode de calcul pour évolution du change sur la période est : la devise de la part / la devise de l'indice.»

⁽³⁾«Lorsque l'indicateur de référence est libellé dans une autre devise que celle de la part, la performance de l'indicateur de référence est d'abord convertie dans la devise de la part par souci de clarté et de comparaison. A cet effet, une opération de change (au cours WM Reuters 17h du jour considéré) est appliquée quotidiennement à la valeur de l'indicateur de référence.»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.0381%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.1%. Le niveau d'écart de suivi réalisé est en-dessous de l'écart de suivi anticipé du fait des conditions de marché et des techniques de réplification mises en oeuvre par les équipes de gestion. Cet écart est considéré comme non significatif.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

Le fonds applique au panier d'actifs détenu par le fonds une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions ou leurs composants clés, munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques...).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/ \$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondérés par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
 - Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
4.3	5.0	4.5	3.7

Portefolio noté 100%
Nbre Titres notés 101

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		5.0	23.3%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	6.3	9.8%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	4.3	5.3%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	3.7	3.2%			
	Pollution, Gestion des Déchets	4.1	4.9%			
Social		4.5	41.0%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.0	17.9%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	4.9	18.1%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	4.9	4.2%			
	Opposition des parties prenantes	5.3	0.8%			
Gouvernance		3.7	35.7%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Communication Services			0.7%	2.4%	0.3%			
Consommation Discrétionnaire			3.2%	0.6%	2.7%	1.4%	0.3%	
Biens de Consommation de Base		2.6%	3.9%	0.4%	1.0%	1.1%		
Énergie					11.5%	0.5%	0.4%	
Finance		0.4%	12.3%	11.1%	1.9%	0.7%		
Santé				0.2%	2.5%	1.4%	0.9%	
Industrie			0.4%	0.2%	1.7%	0.9%	1.0%	
Technologies de l'Information		4.9%	11.0%	1.3%				
Matériaux			1.7%	2.0%	1.7%	3.1%	1.3%	
Immobilier					0.3%			
Services aux Collectivités			0.6%	2.1%		0.5%	0.9%	

Les meilleurs (AAA,AA) 8%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 78%
Les moins bons (B, CCC) 14%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 14%
Jaune 17%
Vert 69%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
210	738	573	Scope 1 reporté (vs estimé)	79%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	58%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	24%
Charbon thermique	4%
Gaz Naturel	20%
Pétrole	20%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	4 282
Gaz (MMBOE)	0.0006
Pétrole (MMBOE)	0.0005

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	3 539.3
Charbon thermique	7 820.3
Pétrole	230.5
Gaz	171.7
Total	11 780.1

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	7 820.3
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	26.4
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	7 846.8
Autre	3 933.3

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	1.7%	1.1%	3.2%
Certains efforts	88.2%	95.3%	38.8%
Efforts limités/Informations	4.3%	0.5%	2.2%
Aucun effort/Aucune preuve	4.7%	2.5%	55.8%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

•Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués

•Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels

•Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone

•Neutral : faible exposition aux risques de transition

•Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	5.8
Low carbon transition management Score	3.9
Operational Transition	12.0%
Production Transition	12.0%
Neutral	65.0%
Solutions	3.6%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	6.9%
---	------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	1.2%	Combustibles liquides	4.2%	Gaz naturel	91.3%	3.3%	Nucléaire
Renovables		Charbon					

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	30%
20-49.9%	1%
50-100%	1%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	12.5%	Efficacité énergétique	27.0%	Bâtiment vert	0.3%
Prévention de la pollution	12.6%	Eau durable	2.2%	Agriculture durable	0.9%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	0.7%	Efficacité énergétique	1.1%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.3%	Eau durable	0.0%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 1.9%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	4%
Vague froide	19%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	2%
Stress hydrique	47%
Wildfire	18%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modérée	Elevé	Faible	Modérée	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	0.2%	21.4%	78.4%	73.7%	23.0%	3.2%
Émissions de dioxyde de carbone	0.4%	90.5%	9.1%	74.5%	14.2%	11.3%
Déchets électroniques	1.5%	73.0%	25.5%	99.3%	0.2%	0.5%
Opportunités dans le bâtiment vert	0.5%	89.8%	9.7%	99.6%	0.4%	0.0%
Opp's dans les énergies renouvelables	1.5%	25.8%	72.7%	97.0%	1.3%	1.7%
Matériel d'emballage et déchets	74.8%	19.0%	6.2%	84.7%		15.3%
Stress hydrique	1.2%	23.5%	75.2%	52.0%	34.1%	13.9%
Émissions et déchets toxiques				57.4%	20.3%	22.3%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	2.5°C
Couverture	98.3%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	14.9%
1.5-2°C	33.7%
2-3°C	16.4%
>3°C	35.0%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	940 974 692,68
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,00

⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.

⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.

⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.

⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.

⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	940 974 692,68

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	940 974 692,68
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	940 974 692,68

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	940 974 692,68

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Non applicable.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	940 974 692,68
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	940 974 692,68

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	945 741 599,79	682 133 780,35
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	945 741 599,79	673 221 954,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	8 911 826,26
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	38 818 409,86	12 262 056,11
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	38 818 409,86	12 262 056,11
Comptes financiers	1,91	1,83
Liquidités	1,91	1,83
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	984 560 011,56	694 395 838,29

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	823 759 265,36	650 776 758,25
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	107 982 716,63	27 149 373,63
• Résultat de l'exercice	9 232 710,69	3 681 430,91
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	940 974 692,68	681 607 562,79
Instruments financiers	4 119 382,39	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	4 119 382,39	-
Dettes	39 465 936,49	12 788 275,50
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	39 465 936,49	12 788 275,50
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	984 560 011,56	694 395 838,29

HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	957 788 849,14	674 789 528,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	16 710 786,12	11 718 604,12
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	16 710 786,12	11 718 604,12
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	16 710 786,12	11 718 604,12
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-7 020 714,28	-6 947 834,64
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	9 690 071,84	4 770 769,48
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-457 361,15	-1 089 338,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	9 232 710,69	3 681 430,91

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation ;
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent ;
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier par délégation.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance, ces rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,85 % par an max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.



Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Pour les classes d'actions Acc (EUR) et Acc (USD) : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Le Compartiment n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor International Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs d'actions du Compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur des actions d'OPCVM, ou les actions du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment.

Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des actions du Compartiment ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES PORTEURS D' ACTIONS DE FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTREUTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	681 607 562,79	936 261 599,09
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	128 875 392,84	253 106 773,39
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-187 074 366,74	-413 634 292,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	163 339 681,62	164 587 408,56
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-40 485 702,77	-152 577 107,33
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 011 448 651,08	1 658 889 576,03
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 026 143 877,80	-1 642 939 816,73
Frais de transaction	-	-
Différences de change	7 335 434,85	-9 858 113,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	205 413 053,62	-123 134 085,28
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	261 449 918,17	56 036 864,55
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	56 036 864,55	179 170 949,83
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-13 031 208,65	6 134 851,15
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 119 382,39	8 911 826,26
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	8 911 826,26	2 776 975,11
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 690 071,84	4 770 769,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	940 974 692,68	681 607 562,79

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	957 788 849,14
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,91
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,91	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	382 894 931,24	1 602 787,40	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	0,66	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	38 818 409,86
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	38 818 409,86
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	39 465 936,49
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	26 271 355,35
Somme a payer	12 547 054,52
Frais provisionnes	647 526,62
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc-(EUR) / FR0010361683	4 561 800	90 535 466,29	6 395 900	124 283 311,42
Actions Acc-(USD) / FR0010375766	1 885 347	38 339 926,55	3 133 254	62 791 055,32
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc-(EUR) / FR0010361683		-		-
Actions Acc-(USD) / FR0010375766		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc-(EUR) / FR0010361683		-		-
Actions Acc-(USD) / FR0010375766		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc-(EUR) / FR0010361683		-		-
Actions Acc-(USD) / FR0010375766		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
Actions Acc-(EUR) / FR0010361683	0,85
Actions Acc-(USD) / FR0010375766	0,85

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
Actions Acc-(EUR) / FR0010361683	-
Actions Acc-(USD) / FR0010375766	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-4 119 382,39

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	9 232 710,69	3 681 430,91
Total	9 232 710,69	3 681 430,91

Actions Acc-(EUR) / FR0010361683	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	7 671 729,69	2 997 178,20
Total	7 671 729,69	2 997 178,20
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Acc-(USD) / FR0010375766	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 560 981,00	684 252,71
Total	1 560 981,00	684 252,71
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	107 982 716,63	27 149 373,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	107 982 716,63	27 149 373,63

Actions Acc-(EUR) / FR0010361683	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	75 491 073,77	52 466 104,09
Total	75 491 073,77	52 466 104,09
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Acc-(USD) / FR0010375766	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	32 491 642,86	-25 316 730,46
Total	32 491 642,86	-25 316 730,46
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 9 mai 2019.

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.02.2019	28.02.2018
Actif net	940 974 692,68	681 607 562,79	936 261 599,09	1 029 858 354,89	1 275 701 107,55

Actions Acc-(EUR) / FR0010361683	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.02.2019	28.02.2018
Nombre d'actions en circulation	33 409 882	35 243 982	47 012 710	57 614 191	71 489 703
Valeur liquidative	23,4028	15,7451	17,1477	15,6419	15,7568
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	2,48	1,57	1,33	0,13	0,11

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Acc-(USD) / FR0010375766	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.02.2019	28.02.2018
Nombre d'actions en circulation	6 797 903	8 045 810	7 586 797	8 225 102	9 471 391
Valeur liquidative	27,0827	18,3409	17,1483	17,8121	19,2186
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	5,00	-3,06	-0,78	-0,72	4,53

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0036541003	ABIOMED INC	PROPRE	17 074,00	4 898 899,08	USD	0,52
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	16 747,00	9 411 604,17	USD	1,00
US00971T1016	AKAMAI TECHNOLOGIES INC	PROPRE	6 623,00	603 552,89	USD	0,06
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	17 260,00	44 161 139,94	USD	4,69
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	15 671,00	45 668 049,71	USD	4,85
FR0010313833	ARKEMA	PROPRE	3 669,00	433 675,80	EUR	0,05
FR0000120628	AXA	PROPRE	1 275 024,00	32 079 603,84	EUR	3,41
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	710 420,00	41 133 318,00	EUR	4,37
US1011371077	BOSTON SCIENTIFIC CORP	PROPRE	122 514,00	4 566 021,88	USD	0,49
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	100 945,00	20 320 228,50	EUR	2,16
FR0000120222	CNP ASSURANCES	PROPRE	19 215,00	416 196,90	EUR	0,04
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	976 931,00	58 186 010,36	EUR	6,18
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	978 949,00	55 163 776,15	EUR	5,86
US2561631068	DOCUSIGN INC	PROPRE	2 818,00	677 659,30	USD	0,07
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	3 636,00	46 286,28	EUR	0,00
FR0014000R76	ELECTRICITE DE FRANCE SA PRIME FIDELITE 2023	PROPRE	184 274,00	2 345 808,02	EUR	0,25
FR0014000R50	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2023	PROPRE	187 839,00	2 309 668,34	EUR	0,25
US29355A1079	ENPHASE ENERGY	PROPRE	13 642,00	2 730 521,89	USD	0,29
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	25 955,00	4 643 349,50	EUR	0,49
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	150 698,00	42 135 538,44	USD	4,48
US3696043013	GENERAL ELECTRIC CO	PROPRE	73 049,00	6 619 700,70	USD	0,70
US4364401012	HOLOGIC INC	PROPRE	8 696,00	550 878,17	USD	0,06
US40434L1052	HP INC	PROPRE	308 762,00	8 092 245,81	USD	0,86
US4435731009	HUBSPOT INC	PROPRE	1 340,00	938 179,48	USD	0,10
US4523271090	ILLUMINA	PROPRE	2 168,00	777 576,22	USD	0,08

LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	195 749,00	28 736 917,36	USD	3,05
US4851703029	KANSAS CITY SOUTHERN	PROPRE	17 577,00	4 712 261,18	USD	0,50
FR0014000RC4	L OREAL SA PRIME FIDELITY 2023	PROPRE	23 771,00	9 388 356,45	EUR	1,00
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	148 835,00	14 026 210,40	EUR	1,49
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	18 822,00	12 746 258,40	EUR	1,35
US5926881054	METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	PROPRE	1 342,00	1 717 296,14	USD	0,18
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	31 895,00	4 328 151,50	EUR	0,46
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	307 746,00	88 187 278,91	USD	9,37
JP3435750009	M3 INC	PROPRE	31 529,00	1 602 787,40	JPY	0,17
US6821891057	ON SEMICONDUCTOR	PROPRE	13 314,00	553 038,65	USD	0,06
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	152 612,00	1 439 894,22	EUR	0,15
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	77 384,00	15 376 200,80	EUR	1,63
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	16 168,00	936 773,92	EUR	0,10
US74736K1016	QORVO INC SHS	PROPRE	642,00	93 327,85	USD	0,01
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	205 860,00	6 394 011,60	EUR	0,68
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	60 480,00	7 018 099,20	EUR	0,75
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	693 356,00	59 926 759,08	EUR	6,37
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	550 559,00	81 978 235,10	EUR	8,71
FR0010411983	SCOR SE ACT PROV	PROPRE	77 292,00	2 249 197,20	EUR	0,24
US81181C1045	SEAGEN INC	PROPRE	14 887,00	2 268 329,84	USD	0,24
US81762P1021	SERVICENOW INC	PROPRE	9 469,00	5 709 301,74	USD	0,61
FR0013536729	SODEXO LOYALTY BONUS 26	PROPRE	38 896,00	3 267 264,00	EUR	0,35
US8486371045	SPLUNK INC	PROPRE	2 940,00	418 726,12	USD	0,04
US8522341036	SQUARE INC	PROPRE	4 024,00	884 949,67	USD	0,09
US8552441094	STARBUCKS	PROPRE	67 356,00	6 173 645,21	USD	0,66
FR0010613471	SUEZ SA ACT	PROPRE	300 000,00	5 905 500,00	EUR	0,63
US87612E1064	TARGET CORP	PROPRE	63 771,00	14 306 525,83	USD	1,52
US8793601050	TELEDYNE TECHNOLOGIES INC.	PROPRE	111,00	43 087,85	USD	0,00
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	48 926,00	47 097 484,55	USD	5,01
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	17 988,00	1 432 924,08	EUR	0,15

LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	909 956,00	39 464 791,72	EUR	4,19
US8962391004	TRIMBLE NAVIGATION	PROPRE	8 706,00	657 285,13	USD	0,07
US90353T1007	UBER TECHNOLOGIES INC	PROPRE	14 824,00	561 320,10	USD	0,06
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	283 974,00	7 193 061,42	EUR	0,76
US9224751084	VEEVA SYSTEMS INC	PROPRE	19 095,00	5 230 767,73	USD	0,56
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	731 842,00	20 659 899,66	EUR	2,20
US92343E1029	VERISIGN	PROPRE	13 410,00	2 580 258,98	USD	0,27
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	383 055,00	35 382 790,35	EUR	3,76
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	1 351 736,00	15 051 580,36	EUR	1,60
US9418481035	WATERS CORP	PROPRE	3 304,00	1 049 371,53	USD	0,11
US98138H1014	WORKDAY INC	PROPRE	328,00	82 189,19	USD	0,01
Total Action				945 741 599,79		100,51
Total Valeurs mobilières				945 741 599,79		100,51
Swap de Performance						
SWAP03547788	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	538 589,69	EUR	0,06
SWAP03547711	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	108 936,91	EUR	0,01
SWAP03547777	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	957 788 849,14	781 885 286,29	EUR	83,09
SWAP03547749	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	957 788 849,14	159 089 404,49	EUR	16,91
SWAP03547723	VRAC LEG LYX ETF MSC	PROPRE	957 788 849,14	-945 741 599,77	EUR	-100,51
Total Swap de Performance				-4 119 382,39		-0,44
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-12 547 054,52	-12 547 054,52	EUR	-1,33
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-26 271 355,35	-26 271 355,35	EUR	-2,79
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1,25	1,25	EUR	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,76	0,66	USD	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	38 818 409,86	38 818 409,86	EUR	4,13
Total BANQUE OU ATTENTE				1,90		0,00

LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-647 526,62	-647 526,62	EUR	-0,07
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				<i>-647 526,62</i>		<i>-0,07</i>
<i>Total Liquidites</i>				<i>-647 524,72</i>		<i>-0,07</i>
Total LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF				940 974 692,68		100,00

LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 28/02/2019 au 31/10/2019
LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF			
Part C-EUR	+48.64%	-8.18%	+9.63%
Part C-USD	+47.66%	-4.13%	+7.41%
MSCI India Net Total Return (USD)			
Part C-EUR	+51.20%	-6.66%	+10.87%
Part C-USD	+50.21%	-2.54%	+10.87%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment Lyxor New Energy UCITS ETF est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Dist : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice World Alternative Energy Index CW Net Total Return (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est représentatif de la performance du secteur mondial de l'énergie renouvelable, ce qui comprend les entreprises qui privilégient les énergies propres dans leur processus de production et investissent dans le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la décentralisation de l'alimentation en énergie.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Le niveau anticipé maximal de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 2%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice World Alternative Energy Index CW Net Total Return (dividendes net réinvestis) (« Cap-Weighted »).

L'Indicateur de Référence est un indice actions administré par Société Générale, calculé par Solactive AG, basé sur un modèle conçu par Robeco SAM (Sustainable Asset Management).

L'indicateur de Référence est un indice de référence dédié au secteur de l'énergie renouvelable.

L'indicateur de Référence est composé de titres cotés sur les marchés d'Europe, d'Amérique et d'Asie et d'Océanie, dont une partie significative des revenus provient de l'un des trois secteurs d'activité suivants :

- Énergie renouvelable : construction, services d'ingénierie, équipements et exploitation des installations pour la production et la transmission d'énergie éolienne onshore et offshore, d'énergie solaire, hydroélectrique, énergie géothermale, biomasse, biocarburants, énergie marémotrice,
- Efficacité énergétique : réseaux intelligents (smart grids), matériaux et technologies pour la construction de bâtiments énergétiquement efficaces et pour la transformation des bâtiments existants en bâtiments de moindre consommation en énergie, gestion intelligente de la température et de l'humidité Technologies de gestion de l'énergie, automatismes et logiciels pour les secteurs résidentiel, commercial, tertiaire, les data centers, l'industrie et les infrastructures et,

- Décentralisation de l'alimentation en énergie systèmes pour le stockage, la conversion et la distribution non-centralisée de l'électricité, en implantation locale proche du point de consommation, dans des unités de petite échelle destinées à des groupes d'utilisateurs restreints, pour les secteurs résidentiels, commercial et industriel. Batteries embarquées pour les véhicules électriques et l'électronique grand public, batteries en site fixe, systèmes de secours, de recharge de véhicules électriques, de domotique, contribuant à l'autonomie et à la résilience de l'alimentation en électricité..

L'univers d'investissement initial est constitué des composants des indices Solactive GBS Developed Markets Ail Cap Index et Solactive Emerging Markets Large Cap Index, auquel sont appliquées les différents critères présentés ci-dessous.

Sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises considérées comme étant en violation d'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Le Pacte Mondial propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de dix principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Conformément à la Politique sectorielle Défense du groupe Société Générale, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri) sont également exclues de l'univers d'investissement.

La méthodologie de l'Indicateur de Référence a pour but de ne sélectionner comme constituants de l'Indicateur de Référence que les actions issues d'entreprises disposant de plus de 40% de leur chiffre d'affaires dans les trois secteurs d'activités susmentionnés, et promeut donc des caractéristiques environnementales en investissant dans des actions issues d'entreprise réalisant une partie de leur chiffre d'affaires dans des activités considérées comme favorisant la transition énergétique.

La pondération de l'Indicateur de Référence est calculée sur la base des capitalisations flottantes de chacun des composants ajustées en tenant compte de critères de liquidité optimale et d'exposition maximale telle qu'indiqués dans la méthodologie de l'indicateur de Référence.

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet :

<https://www.sgindex.com>.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est analysé et rebalancé semestriellement (janvier et juillet de chaque année).

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence, sont disponibles sur le site Internet : <https://www.solactive.com>.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet : <http://www.solactive.com>

L'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplique directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à tennes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex. recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ci après).

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplique directe de l'indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par

son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplification par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Le Compartiment se réserve également la possibilité, notamment dans le but de s'exposer à des titres négociés sur des marchés émergents entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence et dont l'accès peut être particulièrement coûteux et/ou complexe, d'avoir recours à des instruments financiers tels que par exemple des instruments de créances ou des IFT négociés de gré à gré, notamment des swaps, futures, CFD.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplification) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20% de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35% pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instruments financiers entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

Actions

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales.

Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :

- action

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition

Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions et indices
- contrats d'échange à terme sur rendement global (« total return swap ») : sur actions et indices (cf. proportions détaillées ci-dessous),
- change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. - jusqu'à 100% de l'actif
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques - jusqu'à 100% de l'actif

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-de-meilleure-execution-liam-janvier-2020-fr> :

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Toto/ Return Swap ou TRS) : 10% des actifs sous gestion ;
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Toto/ Return Swap ou TRS) jusqu'à 0% des actifs sous gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Fonds pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnés ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagés au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

La contrepartie des instruments financiers à terme ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

4. Titres intégrant des dérivés

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- exposition
- autre nature (à préciser)

Nature des instruments utilisés : EMTN

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : les dérivés seront utilisés à titre accessoire jusqu'à 10% de l'actif net maximum).

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment peut avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code monétaire et financier et notamment à :

Nature des opérations d'acquisition utilisées :

- prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- optimisation des revenus du Compartiment

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats /ou d'opérations de financement sur titres jusqu'à 25% des actifs du Compartiment.

Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'opérations de financement sur titres: 0% des actifs du Compartiment.

Dans ce cadre, la Société de gestion a nommé Société Générale en tant qu'intermédiaire (ci après l'«Agent»). En cas de recours à des cessions temporaires, l'Agent pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementation en vigueur.

Pour rappel, la Société de gestion est une entité du groupe Société Générale, elle est donc liée à l'Agent.

Lorsque Société Générale S.A. est nommée comme Agent, elle n'est pas autorisée à agir en tant que contrepartie aux opérations de prêt de titres.

En cas de recours à de telles cessions temporaires :

1. tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts/frais opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment ;
2. les coûts/frais opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, seront ceux supportés par la Société de gestion, par l'Agent (le cas échéant) et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services,
3. les coûts/frais opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts/frais opérationnels directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts/frais seront mentionnées dans le rapport annuel du Compartiment, et
4. les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts/frais opérationnels directs et indirects supportés, le cas échéant, par l'Agent et par la Société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts/frais opérationnels directs et indirects n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- l'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille,
- l'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille,
- le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie, et
- les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts/frais opérationnels, directs et indirects occasionnés.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie à toutes les opérations constituant des techniques de gestion efficace de portefeuille des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20% de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnés et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT ») procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi exposé et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP concernée. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEP pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même

groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEF.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment.

La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;

- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

Risques en matière de durabilité

Dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité, la Société de gestion s'appuie sur l'administrateur l'Indicateur de Référence dont la méthodologie intègre les risques en matière de durabilité du fait de l'investissement dans des actions issues d'entreprises réalisant une partie de leur chiffre d'affaires dans des activités considérées comme favorisant la transition énergétique. Une telle intégration a un impact direct sur l'univers d'investissement de l'Indicateur de Référence. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des actifs compris dans l'Indicateur de Référence. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'Indicateur de Référence, veuillez-vous référer au site internet : <https://www.sgindex.com>. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Risque lié au caractère durable de l'investissement

La méthodologie de l'Indicateur de Référence ne garantit pas le caractère durable de l'investissement réalisé, elle sélectionne des actions issues d'entreprises disposant de plus de 40% de leur chiffre d'affaires dans les trois secteurs d'activités mentionnés dans la section « Indicateur de Référence » ci-dessous comprenant des activités considérées comme favorisant la transition écologique.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions de sociétés ayant pour principale source de revenu des activités relatives aux métiers de l'énergie renouvelable.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 10 octobre 2007.
- Date de création du compartiment : 5 septembre 2019.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice World Alternative Energy Total Return Index CW EUR (Ticker:WAEXC).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Dist	FR0010524777	EUR	33.57% ⁽¹⁾	34.44%		36.07%
Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc	FR0014002CG3	EUR	11.66% ⁽¹⁾	11.94%		11.66%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.1675%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.3%.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Transparence des investissements durables dans les rapports périodiques

En application de l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), l'incidence globale du produit financier en matière de durabilité est décrite au moyen des indicateurs de durabilité ci-dessous :

Indicateur	Portefeuille				Indice Parent			
	October 2021		October 2020		October 2021		October 2020	
	Mesure de l'indicateur	% de couverture de l'indicateur	Mesure de l'indicateur	% de couverture de l'indicateur	Mesure de l'indicateur	% de couverture de l'indicateur	Mesure de l'indicateur	% de couverture de l'indicateur
Efficacité énergétique	12.8%	100%	14.0%	98%	12.7%	100%		
% de membre indépendant au CA	82.9%	100%	82.2%	99%	72.5%	73%		
Moyenne pondérée des intensités Carbone (Scope 1&2) tCo2e	138.3	100%	620.8	98%	343.9	100%		
% de femme au CA	32.2%	100%	29.4%	99.4%	23.3%	93%		
Energie alternative	35.1%	100%	27.6%	98%	40.1%	100%		
Préoccupation relatives aux droits de l'homme		100%				93%		
- Conformité	96.8%				86.2%			
- Non-conformité	0.0%				0.0%			
- Liste de surveillance	3.2%				6.4%			
Contrôles sur les sujets de capital humain		100%				93%		
- Aucune préoccupation	96.8%				97.5%			
- Mineur	0.0%				0.0%			
- Modéré	0.0%				0.0%			
- Sévère	3.2%				2.5%			
- Très sévère	0.0%				0.0%			

L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA)

Cet indicateur mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Controverse Sévère et Très Sévère vis-à-vis des enjeux de Capital Humain

Cet indicateur mesure la gravité des controverses liées à l'impact des activités d'une entreprise sur les droits humains. Les facteurs qui influent sur cette évaluation comprennent, sans toutefois s'y limiter, un historique de participation à des affaires juridiques liées aux droits de la personne, une complicité généralisée ou flagrante dans les meurtres, les sévices physiques ou la violation d'autres droits, la résistance à l'amélioration des pratiques et les critiques des ONG et/ou d'autres observateurs tiers.

Évaluation des préoccupations relatives aux droits de l'homme

This factor indicates whether the company is in compliance with the United Nations Guiding Principles for Business and Human Rights. The possible values are Fail, Watch List, or Pass.

Pourcentage de femme au CA

Pourcentage des membres du conseil d'administration de l'entreprise qui sont des femmes. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance prudentielle.

Pourcentage de membre d'indépendant au CA

Le pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI. Ces critères considèrent comme non-indépendant un membre payé ou employé par l'entreprise (ou ancien employé quel que soit l'ancienneté), un membre de la famille ou toute personne ayant une relation étroite avec un des membres de l'exécutif. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Contribution aux Solutions Environnementales - Efficacité énergétique

Cet indicateur vise à mesurer l'exposition du portefeuille aux émetteurs ayant des revenus consacrés aux solutions environnementales. Il reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Il est calculé comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

- L'efficacité énergétique comprend des produits et des services qui prennent en charge la maximisation de la productivité dans les applications de main-d'œuvre, de transport, d'électricité et domestiques avec une consommation d'énergie minimale pour assurer un accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes.

Contribution aux Solutions Environnementales - Energie alternative

Cet indicateur vise à mesurer l'exposition du portefeuille aux émetteurs ayant des revenus consacrés aux solutions environnementales. Il reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Il est calculé comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

- L'énergie alternative comprend les produits et services qui soutiennent la transmission, la distribution et la production d'énergies renouvelables et de carburants alternatifs pour réduire les émissions de carbone et de polluants en soutenant une énergie abordable et propre pour lutter contre le changement climatique.

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie »).

Le Règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental (« Activités Durables »).

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, et (vi) protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause de préjudice important à aucune de ces activités (principe dit du « DNSH », « Do No Significant Harm ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie. Le principe du DNSH s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Fonds peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux suivants: atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

Aors que le Fonds peut d'ores et déjà détenir des investissements dans des Activités Durables sans être engagé au respect d'une part minimum d'investissement, la société de gestion fournit ses meilleurs efforts pour que cette part minimum des investissements sous-jacents au produit financier effectués dans des Activités Durables soit disponible dès qu'il en sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires liées au contenu et à la présentation des informations à fournir conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du règlement (UE) 2019/2088 tel que modifié par le Règlement Taxonomie (Regulatory Technical Standards with regards to the content and presentation of disclosures pursuant to Article 8(4), 9(6) and 11(5) of Regulation (EU) 2019/2088 as amended by the Taxonomy Regulation).

Au fur et à mesure de la disponibilité des données et du développement des méthodologies de calcul, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des Activités Durables sera mise à la disposition des investisseurs. Cette information, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront intégrées dans une future version du prospectus.

Cet engagement sera atteint de façon progressive et continue, en engageant des discussions avec l'administrateur de l'indice afin que ce dernier intègre dès qu'il en sera raisonnablement possible les exigences du Règlement Taxonomie au sein de la méthodologie de l'indice. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables qui sera mis à disposition des investisseurs à ce moment.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables ne sera pas disponible auprès des investisseurs.

Pour toute question, veuillez contacter la société de gestion à l'adresse indiquée ci-après : client-services-etf@lyxor.com.

La société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »).

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds sont respectées via le processus d'investissement mis en œuvre. Pour plus d'informations sur ces caractéristiques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Pour les fonds de type ETF (« Exchange Traded Fund ») dont l'objectif de gestion est de reproduire la performance de son indice de référence via une réplification physique.

Appliquer une exclusion ou une sélection de titres sur la base de critères ESG impliquerait de s'écarter de l'indice de référence et donc une tracking error plus élevée.

Lyxor a implémenté un engagement actionnaire. La politique de vote de Lyxor est référencée dans la politique ISR de Lyxor et disponible sur le site de Lyxor.com. Le périmètre de vote défini par Lyxor pour cette année d'exercice n'inclut pas ce fonds.

L'ensemble des actions générales menées par la société de gestion relatives aux critères ESG est présenté dans la politique d'investisseur responsable disponible sur le site Lyxor.com.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

• La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

• La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/ \$M investis),

• Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),

• Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

• Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

• Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondérés par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

• le score de l'indice de performance climatique Germanwatch

• le score de performance environnementale

• l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

• Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

• Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
6.2	7.6	5.1	5.5

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 39

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		7.6	36.3%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	9.7	5.2%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	7.3	17.2%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	7.3	5.9%			
	Pollution, Gestion des Déchets	7.3	7.9%			
Social		5.1	24.1%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.9	21.9%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	4.0	0.8%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	0.0	0.0%			
	Opposition des parties prenantes	7.8	1.4%			
Gouvernance		5.5	39.6%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Consommation Discretionnaire			1.6%					
Énergie			0.5%					
Industrie	21.8%	14.6%	8.0%	4.5%		0.6%		
Technologies de l'Information		10.6%	3.8%	7.6%	0.6%	1.3%		
Services aux Collectivités	9.0%	7.0%	7.5%	1.0%				

Les meilleurs (AAA,AA) **63%**
Dans la moyenne (A, BBB, BB) **35%**
Les moins bons (B, CCC) **2%**

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 6%
Jaune 23%
Vert 71%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	100%
19	85	138	Scope 1 reporté (vs estimé)	92%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	87%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émetteurs induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis

Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	23.9%	0.0%	0.0%
Certains efforts	54.9%	77.6%	57.3%
Efforts limités/Informations	1.8%	6.8%	13.8%
Aucun effort/Aucune preuve	19.4%	9.7%	28.9%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	8.1
Low carbon transition management Score	7.4
Operational Transition	1.3%
Production Transition	1.3%
Neutral	21.5%
Solutions	73.9%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	34.5%	Combustibles liquides	0.0%	Gaz naturel	5.4%
Nucléaire		Renouvelables	58.6%	Charbon	1.5%

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	26.9%
---	-------

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	73.8%	Efficacité énergétique	49.4%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	1.6%	Eau durable	4.9%	Agriculture durable	0.0%

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	19%
20-49.9%	18%
50-100%	50%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	35.1%	Efficacité énergétique	12.8%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.1%	Eau durable	0.1%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 48.1%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	5%
Vague froide	29%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	2%
Stress hydrique	40%
Wildfire	15%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	10.5%	51.0%	38.5%	92.7%	7.2%	0.1%
Émissions de gaz à effet de serre	0.3%	31.3%	68.4%	73.7%	25.7%	0.6%
Déchets électroniques	4.3%	2.9%	92.8%	93.4%	4.6%	2.0%
Opportunités dans le bâtiment vert	0.3%	36.8%	62.9%	100.0%		
Opp's dans les énergies renouvelables	4.2%	88.2%	7.6%	79.7%	1.6%	18.7%
Matériel d'emballage et déchets	10.2%	53.3%	36.5%	98.5%		1.5%
Stress hydrique	20.0%	73.8%	6.2%	33.4%	59.6%	7.0%
Émissions et déchets toxiques				28.6%	68.0%	3.3%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

La couverture de la mesure de l'alignement au regard de différents scénarios climatiques est insuffisante pour le fonds

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	27
Nombre d'Assemblées Générales votées	16
Taux de participation aux Assemblées Générales	59.3%

Répartition des instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Fonctionnement et formalités	100.0%	0.0%	0.0%
Miscellaneous	100.0%	0.0%	0.0%
Conseil d'administration	75.7%	17.1%	0.0%
Rémunération	80.6%	19.4%	0.0%
Réorganisations et fusions	100.0%	0.0%	0.0%
Structure du capital	94.4%	5.6%	0.0%
Dispositifs anti-OPA	100.0%	0.0%	0.0%
Résolutions d'actionnaires	0.0%	0.0%	100.0%

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

Espagne	6.2%
United Kingdom	18.8%
France	12.5%
Irlande	6.2%
Pays-Bas	6.2%
USA	37.5%
Japan	6.2%
Italie	6.2%

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Corporate Governance, ESG, General meeting

Climate Action 100+ : En 2018, Lyxor a rejoint le Climate Action 100+, une initiative internationale menée par les investisseurs, visant à mobiliser les plus importants principaux émetteurs de gaz à effet de serre du monde ainsi que d'autres entreprises, qui ont été identifiées comme disposant d'importantes opportunités pour conduire la transition vers les énergies propres et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

A travers cette initiative, Lyxor a pour objectif d'obtenir des engagements de la part des Conseils d'administration ou de Surveillance et/ou des principaux dirigeants afin :

1. De mettre en œuvre un cadre de gouvernance solide qui énonce clairement la responsabilité et la supervision du Conseil à l'égard des risques climatiques ;
2. De prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de la chaîne de valeur, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de passer, dans la mesure du possible à une trajectoire 1,5 °C. Cela implique notamment l'ambition d'atteindre l'objectif de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ou peu de temps après ; et
3. D'améliorer la communication de l'information conformément aux recommandations finales de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et du Global Investor Coalition on Climate Change (le cas échéant) afin de permettre aux investisseurs d'évaluer la robustesse des stratégies des entreprises par rapport à une gamme de scénarios climatiques, y compris bien en deçà de 2 °C, et d'améliorer la prise de décisions en matière d'investissement.

ESG : La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de Lyxor. Lyxor considère ainsi qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra-financiers et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques / opportunités. L'objectif de Lyxor sur ce type d'engagement est de dialoguer avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Corporate Governance : En dehors de la période des assemblées générales, Lyxor promeut un dialogue régulier avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	10
Nombre d'engagement	18
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	25%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

France	33%
Espagne	17%
United Kingdom	11%
USA	22%
Allemagne	17%

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

Responsible Cleantech	50%
General Meeting	11%
ESG	22%
Corporate Governance Roadshow	11%
Climate Action 100+	6%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	2 393 925,25
- Change à terme :	-
- Future :	2 393 925,25
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 383 426 923,22	561 860 932,43
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 383 422 015,03	561 860 932,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 908,19	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	536 165,48	17 129,72
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	536 165,48	17 129,72
Comptes financiers	4 734 052,57	109 487,51
Liquidités	4 734 052,57	109 487,51
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 388 697 141,27	561 987 549,66

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 052 271 569,51	405 103 258,42
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	276 474 532,72	24 250 320,08
• Report à nouveau	13 465 992,01	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	43 618 857,23	125 093 824,72
• Résultat de l'exercice	64 768,86	7 273 968,88
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 385 895 720,33	561 721 372,10
Instruments financiers	4 908,19	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 908,19	-
Autres opérations	-	-
Dettes	593 957,04	238 969,06
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	593 957,04	238 969,06
Comptes financiers	2 202 555,71	27 208,50
Concours bancaires courants	2 202 555,71	27 208,50
Emprunts	-	-
Total du passif	1 388 697 141,27	561 987 549,66

HORS-bilan

29.10.2021

30.10.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	2 393 925,25	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	29 660,41	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	9 596 931,80	11 154 018,29
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	9 626 592,21	11 154 018,29
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-54 607,35	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-54 607,35	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	9 571 984,86	11 154 018,29
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6 234 836,97	-1 991 501,24
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	3 337 147,89	9 162 517,05
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	373 663,76	1 734 249,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-3 646 042,79	-3 622 797,74
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	64 768,86	7 273 968,88

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation ;
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent ;
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché ;
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment ;
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,60 % par an max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du compartiment est effectuée en Euros.

exercice

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Dist : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

arnes

L'indice World Alternative Energy Index CW Net Total Return (Waex) est calculé par Dow Jones Indexes, département de la société Dow Jones & Company, Inc. ("Dow Jones") et compilé par le groupe SAM ("SAM"). "Dow Jones" et "Dow Jones Indexes" sont des marques déposées de Dow Jones & Company, Inc. Les produits de placement basés sur le Waex, ne sont pas proposés, garantis, vendus ou promus par Dow Jones Indexes ni par la société SAM ; Dow Jones Indexes et SAM ne se prononcent nullement sur le caractère recommandable ou non de l'investissement dans lesdits produits. Dow Jones, SAM et leurs sociétés affiliées respectives, sources et agents distributeurs (collectivement, les "Parties de l'Indice"), déclinent toute responsabilité à l'égard de la Société Générale, de Lyxor AM, d'un quelconque client ou tiers en cas de perte ou dommage direct ou indirect découlant de (i) données inexactes ou incomplètes fournies par Waex, ou de retards, interruptions, erreurs ou omissions concernant lesdites données ou toutes données y afférentes (les « Données de l'Indice») ou de (ii) toute décision adoptée ou mesure prise par Société Générale, Lyxor AM, un quelconque client ou tiers sur la foi des Données de l'Indice. Les Parties de l'Indice ne donnent aucune attestation, explicite ou implicite, à Société Générale, Lyxor AM, l'un quelconque de ses clients ou n'importe quel tiers concernant les Données de l'Indice, notamment aucune attestation ayant trait à l'opportunité, l'ordre, l'exactitude, l'exhaustivité, la validité, la commercialisation, la qualité ou l'adéquation à un objectif particulier, ni aucune attestation quant aux résultats devant être obtenus par Société Générale, Lyxor AM, l'un quelconque de ses clients ou un tiers en relation avec l'utilisation des Données de l'Indice. Les Parties de l'Indice déclinent toute responsabilité à l'égard de Société Générale, de Lyxor AM, de ses clients ou de tiers en cas de perte d'exploitation, manque à gagner ou de dommages indirects, spéciaux ou similaires, quels qu'ils soient, qu'il s'agisse de dommages contractuels, dus à une négligence ou autrement, même si elles sont informées de la possibilité de tels dommages. Il ne saurait y avoir de relation contractuelle entre Dow Jones ou le Groupe SAM et l'un quelconque des clients de Société Générale ou de Lyxor AM pour les produits d'investissement basés sur le Waex ou liés à ce dernier. L'ETF Lyxor AM, basé sur le Waex, n'est pas proposé, garanti, vendu ou promu par les Parties de l'Indice qui ne se prononcent nullement sur le caractère recommandable ou non de l'investissement.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	561 721 372,10	125 746 055,67
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	606 676 577,94	398 816 246,09
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-30 692 892,45	-55 170 035,21
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	56 186 263,87	122 513 855,37
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-20 316 027,58	-137 692 442,07
Plus-values réalisées sur contrats financiers	228 728,91	1 361 573 369,11
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-76 983,57	-1 239 134 512,25
Frais de transaction	-1 209 504,48	-456 573,68
Différences de change	14 910 954,04	-15 329 760,74
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	198 774 703,80	-4 582 082,81
- Différence d'estimation exercice N	197 562 593,48	-1 212 110,32
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 212 110,32	3 369 972,49
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-4 908,19	-102 466,69
- Différence d'estimation exercice N	-4 908,19	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	102 466,69
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 337 147,89	9 162 517,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-3 646 042,79	-3 622 797,74
*Autres éléments	6 330,84	-
Actif net en fin d'exercice	1 385 895 720,33	561 721 372,10

*Provisions liée à la récupération fiscale sur les titres espagnols.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	2 393 925,25	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 734 052,57
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 202 555,71
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 734 052,57	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 202 555,71	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	DKK	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	490 483 037,33	206 727 441,09	56 190 969,01	93 074 149,01
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	148 927,44	-	-	210 571,20
Comptes financiers	2 789 852,65	914 638,79	1 028 528,43	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	4 940,76	-	-	345 791,51
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	536 165,48
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	359 498,64
Depots de garantie (verses)	170 336,00
Autres creances	6 330,84
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	593 957,04
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	584 850,48
Debiteurs et créditeurs divers	9 106,56
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0014002CG3	54 000	1 012 648,85	-	-
Actions Dist / FR0010524777	14 471 682	604 820 142,66	782 000	30 707 632,10
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002CG3		113,48		0,06
Actions Dist / FR0010524777		843 672,95		14 739,59
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002CG3		-		-
Actions Dist / FR0010524777		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002CG3		113,48		0,06
Actions Dist / FR0010524777		843 672,95		14 739,59

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0014002CG3	0,60
Actions Dist / FR0010524777	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0014002CG3	-
Actions Dist / FR0010524777	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	-	3 646 042,79	0,13	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	13 465 992,01	-
Résultat	64 768,86	7 273 968,88
Total	13 530 760,87	7 273 968,88

Actions Acc / FR0014002CG3	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 157,74	-
Total	3 157,74	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Dist / FR0010524777	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	13 465 992,01	7 273 968,88
Capitalisation	61 611,12	-
Total	13 527 603,13	7 273 968,88
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	276 474 532,72	24 250 320,08
Plus et moins-values nettes de l'exercice	43 618 857,23	125 093 824,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	320 093 389,95	149 344 144,80

Actions Acc / FR0014002CG3	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 506,80	-
Total	6 506,80	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist / FR0010524777	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	320 086 883,15	149 344 144,80
Capitalisation	-	-
Total	320 086 883,15	149 344 144,80
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 5 septembre 2019

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.06.2019	29.06.2018
Actif net	1 385 895 720,33	561 721 372,10	125 746 055,67	92 004 728,79	63 466 239,47

Actions Dist / FR0010524777	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.06.2019	29.06.2018
Nombre d'actions en circulation	29 771 391	16 081 709	4 836 869	3 675 747	3 058 051
Valeur liquidative	46,5107	34,9292	25,9974	25,0302	20,7538
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	0,13	0,29	-	0,32	0,13
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-0,05	3,79	-0,26

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Acc / FR0014002CG3	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.06.2019	29.06.2018
Nombre d'actions en circulation	54 000	-	-	-	-
Valeur liquidative	22,3313	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,17	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US00508Y1029	ACUITY BRANDS INC.	PROPRE	88 155,00	15 648 893,20	USD	1,13
US0079731008	ADVANCED ENERGY INDUSTRIES	PROPRE	96 293,00	7 640 201,56	USD	0,55
DE000A0WMPJ6	AIXTRON	PROPRE	274 283,00	5 636 515,65	EUR	0,41
CA0158571053	ALGONQUIN POWER & UTILITIES	PROPRE	1 429 627,00	17 780 017,21	CAD	1,28
US02361E1082	AMERESCO	PROPRE	113 020,00	8 021 026,23	USD	0,58
CA0585861085	BALLARD POWER SYSTEMS (NEW)	PROPRE	743 226,00	11 621 568,67	CAD	0,84
US0937121079	BLOOM ENERGY CORP	PROPRE	433 839,00	11 718 995,15	USD	0,85
CA09950M3003	BORALEX A	PROPRE	244 949,00	6 540 169,89	CAD	0,47
US0997241064	BORG WARNER INC	PROPRE	585 953,00	22 820 394,65	USD	1,65
CA11284V1058	BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION	PROPRE	398 570,00	14 262 072,76	USD	1,03
US14448C1045	CARRIER GLOBAL CORPORATIONS	PROPRE	1 960 737,00	88 493 664,73	USD	6,39
US18539C1053	CLEARWAY ENERGY INC	PROPRE	474 081,00	13 514 739,42	USD	0,98
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	2 229 969,00	53 742 252,90	EUR	3,88
US29355A1079	ENPHASE ENERGY	PROPRE	331 045,00	66 260 491,12	USD	4,78
US3364331070	FIRST SOLAR INC	PROPRE	279 230,00	28 855 576,32	USD	2,08
IE0004927939	KINGSPAN GROUP PLC	PROPRE	414 632,00	41 313 932,48	EUR	2,98
NO0010081235	NEL ASA	PROPRE	3 542 279,00	6 451 691,56	NOK	0,47
US65341B1061	NEXTERA ENERGY PARTNERS	PROPRE	181 672,00	13 547 888,18	USD	0,98
SE0015988019	NIBE INDUSTRIER AB B	PROPRE	4 368 260,00	56 190 969,01	SEK	4,05
CA6665111002	NORTHLAND POWER INC	PROPRE	531 290,00	14 737 376,07	CAD	1,06
US6866881021	ORMAT TECHNOLOGIES	PROPRE	136 071,00	8 504 657,97	USD	0,61
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	968 102,00	118 161 994,29	DKK	8,53
US72919P2020	PLUG POWER	PROPRE	1 451 521,00	48 001 476,49	USD	3,46
US7587501039	REGAL REXNORD CORPORATION	PROPRE	97 725,00	12 863 641,61	USD	0,93
US75972A3014	RENEWABLE ENERGY GROUP	PROPRE	114 902,00	6 354 485,20	USD	0,46

LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NO0010715139	SCATEC ASA	PROPRE	377 148,00	6 399 129,97	NOK	0,46
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	1 355 972,00	201 904 230,80	EUR	14,57
US82489W1071	SHOALS TECHNOLOGIES GROUP INC	PROPRE	508 177,00	13 608 472,87	USD	0,98
ES0143416115	SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY SA	PROPRE	1 861 229,00	43 608 595,47	EUR	3,15
FR0013227113	SOITEC SA	PROPRE	76 315,00	17 537 187,00	EUR	1,27
US83417M1045	SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	PROPRE	128 381,00	39 346 876,72	USD	2,84
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	2 165 323,00	88 550 884,09	EUR	6,39
US86771W1053	SUNRUN INC	PROPRE	485 358,00	24 191 358,34	USD	1,75
JP3538800008	TDK CORPORATION	PROPRE	943 951,00	29 544 195,64	JPY	2,13
US91347P1057	UNIVERSAL DISPLAY	PROPRE	110 677,00	17 520 869,65	USD	1,26
DE000A0TGJ55	VARTA AG	PROPRE	93 664,00	12 457 312,00	EUR	0,90
AT0000746409	VERBUND A	PROPRE	801 282,00	72 195 508,20	EUR	5,21
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	2 367 447,00	88 565 446,80	DKK	6,39
US9778521024	WOLFSPEED INC	PROPRE	282 373,00	29 307 255,16	USD	2,11
Total Action				1 383 422 015,03		99,82
Total Valeurs mobilières				1 383 422 015,03		99,82
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE USD	PROPRE	5 680,00	4 908,19	USD	0,00
Total APPELS DE MARGES				4 908,19		0,00
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-9 106,56	-9 106,56	EUR	-0,00
	PROV INTCREDCPTDEPCE	PROPRE	6 330,84	6 330,84	EUR	0,00
Total AUTRES				-2 775,72		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	-201 466,23	-140 448,42	CAD	-0,01
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	6 804 226,61	914 638,79	DKK	0,07
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	1 032,70	1 032,70	EUR	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-1 851 823,44	-1 851 823,44	EUR	-0,13
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-5 307 793,00	-40 224,13	JPY	-0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	-1 616 432,01	-165 118,96	NOK	-0,01
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	10 222 544,08	1 028 528,43	SEK	0,07

LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE USD NEWEDG	PROPRE	-5 717,70	-4 940,76	USD	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	3 228 556,98	2 789 852,65	USD	0,20
Total BANQUE OU ATTENTE				2 531 496,86		0,18
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	170 336,00	170 336,00	EUR	0,01
Total DEPOSIT DE GARANTIE				170 336,00		0,01
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-584 324,07	-584 324,07	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-526,41	-526,41	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-584 850,48		-0,04
Total Liquidites				2 119 114,85		0,15
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ZWP201221	MSCI WORLD 1221	PROPRE	29,00	-4 908,19	USD	-0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-4 908,19		-0,00
Total Futures				-4 908,19		-0,00
Coupons						
Action						
US00508Y1029	ACUITY BRANDS INC.	ACHLIG	84 004,00	6 605,63	USD	0,00
US14448C1045	CARRIER GLOBAL CORPO	ACHLIG	1 960 737,00	142 321,81	USD	0,01
CA6665111002	NORTHLAND POWER	ACHLIG	531 290,00	27 778,42	CAD	0,00
JP3538800008	TDK CORPORATION	ACHLIG	299 817,00	182 792,78	JPY	0,01
Total Action				359 498,64		0,03
Total Coupons				359 498,64		0,03
Total LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF				1 385 895 720,33		100,00

LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 29.10.2021

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 28/06/2019 au 31/10/2019
Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF	+33.57%	+35.61%	+5.19%
- Dist			
Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF	+11.66%		
- Acc			
WORLD ALTERNATIVE ENERGY INDEX CW (EUR)			
Dist	+34.44%	+36.35%	+5.44%
Acc	+11.94%		

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

PLANET MONDE

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	PLANET MONDE est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Dénomination

Le Compartiment est un fonds nourricier. A ce titre, le Compartiment investit en permanence au minimum 85 % ou plus de ses actifs dans les parts du fonds Lyxor Planet, qui est un fonds commun de placement (FCP) de droit français, ci-après dénommé l'« OPCVM MAÎTRE ».

La classe de parts de l'OPCVM MAÎTRE investie par le Compartiment est la classe de parts « Z – (EUR) » dont le code ISIN est FR0010755769.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Classe d'actions Capi : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion

Le compartiment est un fonds nourricier de gestion active et n'est pas géré en référence à un indice.

L'objectif de gestion du Compartiment est identique à l'objectif de gestion de l'OPCVM MAÎTRE décrit dans la section « INFORMATIONS RELATIVES A L'OPCVM MAÎTRE ».

La performance du Compartiment différera de celle de l'OPCVM MAÎTRE en raison des frais supportés par le Compartiment et/ou en raison de la détention de liquidités par le Compartiment.

INFORMATIONS RELATIVES A L'OPCVM MAÎTRE

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de l'OPCVM MAÎTRE vise à obtenir une appréciation du capital en captant la performance de différentes classes d'actifs mondiaux en investissant dans des OPCVM indiciels côtés (« UCITS ETF »), tout en limitant la volatilité annuelle moyenne de l'OPCVM MAÎTRE autour de 7%.

Indicateur de référence

Aucun indicateur n'est pertinent au regard des techniques de gestion utilisées.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE de l'OPCVM MAÎTRE :

Il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour ce Compartiment.

ÉLIGIBILITÉ DE L'OPCVM MAÎTRE

Conformément aux objectifs et à la politique d'investissement décrits ci-dessus, l'OPCVM MAÎTRE pourra investir plus de 50 % de son actif net dans des unités, parts ou actions d'autres OPCVM.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment étant un fonds nourricier de l'OPCVM MAÎTRE, il se doit réglementairement d'investir à minima 85% de ses actifs dans les actions de l'OPCVM MAÎTRE sachant que son objectif est d'investir un pourcentage proche de 100% de son actif net en parts de l'OPCVM MAÎTRE.

A titre accessoire, le Compartiment pourra également détenir des liquidités.

Un rappel de la stratégie d'investissement de l'OPCVM MAÎTRE est mentionné dans le paragraphe ci-dessous.

RAPPEL DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DE L'OPCVM MAÎTRE :

REFERENCE : DANS LA PRESENTE SECTION « RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DE L'OPCVM MAITRE », LES TERMES « SOCIETE DE GESTION » FONT REFERENCE A LA SOCIETE DE GESTION DU FONDS MAITRE.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT de l'OPCVM MAÎTRE

1. Processus d'investissement de l'OPCVM MAÎTRE

L'OPCVM MAÎTRE investira majoritairement dans un portefeuille de trackers (ou ETF) c'est-à-dire d'OPCVM de type « indiciels » ayant fait l'objet d'une admission aux négociations sur marché réglementé.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM MAÎTRE repose sur une méthodologie et des outils propriétaires développés par la Société de gestion qui permettent d'évaluer systématiquement les perspectives de rendement et de risque à long terme des principales classes d'actifs mondiaux (actions, obligations, matières premières et devises) dans le cadre d'approches géographiques, sectorielles ou thématiques. Il en résulte une exposition diversifiée et flexible qui se construit selon un processus de gestion discrétionnaire et dynamique, en deux temps :

(i) La construction d'un « portefeuille stratégique », optimal pour l'OPCVM MAÎTRE qui, sans refléter d'opinion sur les tendances à court terme des marchés, vise à générer de la performance dans la durée. Cette recherche suit le processus suivant :

- 1. Définition d'un scénario macroéconomique à court, moyen et long terme sur les taux monétaires, les profits des entreprises et l'inflation des zones géographiques figurant dans l'allocation ;*
- 2. Evaluation des rendements attendus à moyen et long terme sur les principales classes d'actifs compte tenu de ce cadre macroéconomique et de leurs cours d'achats. Une telle évaluation repose sur les modèles classiques de valorisation pour ces classes d'actifs, développés et enrichis par la Société de gestion ;*
- 3. Calcul, à partir de ces rendements attendus, du « portefeuille stratégique », optimal pour l'OPCVM MAÎTRE à moyen ou long terme investissant sur une base fondamentale. Pour ce faire, on recourt à divers outils d'analyse développés par la Société de gestion (générateurs de scénarios financiers, optimiseurs dynamiques de portefeuille).*

(ii) Ce « portefeuille stratégique » est modifié si nécessaire pour tenir compte de l'opinion de la Société de gestion sur les tendances à court terme des différents marchés et des risques qu'elles représentent.

Ce processus de gestion formalisé conduit donc à une allocation effective composée de supports représentatifs des classes d'actifs retenues pour la composition du « portefeuille stratégique » qui est la résultante de positions prises dans une perspective de moyen et long terme (sensible à la valorisation fondamentale des différents marchés) et de positions purement tactiques (cherchant à tirer profit de la dynamique de court terme des différentes classes d'actifs).

Ce processus ne prévoit pas de mécanisme de surexposition par l'usage d'instrument financier à terme. L'OPCVM MAÎTRE n'utilise pas de levier.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la proportion de l'exposition aux diverses classes d'actifs dans l'OPCVM MAÎTRE est susceptible d'évoluer très significativement en fonction de leurs cycles de surévaluation / sous-évaluation.

L'OPCVM MAÎTRE sera exposé jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM notamment d'OPCVM indiciels côtés et investira dans la limite de 30% en cumul de l'actif en parts ou actions de fonds d'investissement alternatifs de droit français ou étranger (« FIA »), répondant aux quatre critères édictés à l'article R 214- 13 du Code monétaire et financier.

Limites d'expositions :

- L'exposition à la classe d'actifs actions sera comprise entre 0% et 80% des actifs de l'OPCVM MAÎTRE dont la limite d'exposition sera portée à 20% maximum des actifs de l'OPCVM MAÎTRE pour les actions de petites ou moyenne capitalisation ;*
- L'exposition à la classe d'actifs obligations sera comprise entre 0% et 80% des actifs de l'OPCVM MAÎTRE dont la limite d'exposition sera portée à 30% maximum des actifs de l'OPCVM MAÎTRE pour les obligations de haut rendement (titres spéculatifs) ;*
- L'exposition à la classe d'actifs matières premières sera comprise entre 0% et 30% des actifs de l'OPCVM MAÎTRE ;*
- L'exposition à la classe d'actifs taux sera comprise entre 0% et 30% des actifs de l'OPCVM MAÎTRE ;*
- L'exposition à la classe d'actifs des marchés de pays émergents sera comprise entre 0% et 20% des actifs de l'OPCVM MAÎTRE ;*
- L'OPCVM MAÎTRE ne s'exposera pas de manière directe, mais uniquement de manière indirecte (e.g. par l'intermédiaire d'un indice ou de parts de fonds) à la classe d'actifs des matières premières ;*

- L'OPCVM MAÎTRE pourra être exposé aux risques de change, actions, obligations, taux à deux niveaux, dont le cumul peut dans certains cas représenter jusqu'à 100% de l'actif de l'OPCVM MAÎTRE :

1. au niveau de l'actif de l'OPCVM MAÎTRE, lorsque l'OPCVM MAÎTRE acquiert des titres vifs ou des parts d'OPCVM et/ou de FIA libellées dans une devise autre que l'Euro. Celle-ci sera limitée à environ 30% maximum de l'actif de l'OPCVM MAÎTRE; et

2. au sein des OPCVM et/ou des FIA sélectionnés, lorsque ceux-ci comportent une exposition au risque de change. Celle-ci ne sera pas contrainte au niveau de l'OPCVM MAÎTRE.

La Société de gestion pourra également utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et / ou de gré à gré. Le gérant pourra intervenir sur ces marchés pour se couvrir sur les risques de change. Les opérations portant sur les instruments dérivés et sur les titres intégrant des dérivés seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif de l'OPCVM MAÎTRE dans le cadre d'opérations de couverture du risque de change.

La prise de risque souhaitable pour l'OPCVM MAÎTRE dépend naturellement des configurations de marché et des perspectives de rendement sur les différentes classes d'actifs. La Société de gestion estime cependant que la volatilité de l'OPCVM MAÎTRE fluctuera autour d'une moyenne de 7%, soit un niveau similaire à celui d'un portefeuille équilibré composé de 50% d'actions et 50% d'obligations.

Certaines classes d'actifs sont caractérisées par des risques spécifiques : actions de petites capitalisations, pays émergents, obligations de haut rendement.

2. Actifs de bilan (hors derives integres)

• *Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement*

L'OPCVM MAÎTRE investira dans des OPCVM, notamment des OPCVM indiciels (ou ETF), jusqu'à 100 % de l'actif. Ces OPCVM pourront être conformes à la Directive 2009/65/CE (Directive OPCVM) jusqu'à 100% en cumul de l'actif.

De plus ces OPCVM pourront être négociés sur des marchés organisés comme le segment « NextTrack » d'Euronext Paris S.A. Des teneurs de marché s'engagent à assurer en permanence une fourchette achat/vente sur ces OPCVM afin d'assurer un minimum de liquidité.

Il pourra également s'agir de parts ou actions de FIA, répondant aux quatre critères édictés à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier dans la limite de 30% en cumul de l'actif.

La Société de gestion pourra investir dans des Fonds d'Investissement gérés par la Société de gestion, des sociétés liées et/ou des entités du Groupe Société Générale.

• *Actions*

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion l'OPCVM MAÎTRE, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion. L'OPCVM MAÎTRE pourra investir dans des paniers d'actions.

• *Titres de créances*

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion de l'OPCVM MAÎTRE, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion. L'OPCVM MAÎTRE pourra investir dans des ETN « Exchange Traded Note ».

L'OPCVM MAÎTRE ne conclura pas de contrat d'échange sur rendement global (total return swap ou TRS).

3. Actifs de hors bilan (instruments derives)

Pour atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM MAÎTRE peut effectuer des opérations sur les instruments dérivés suivants :
Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels l'OPCVM MAÎTRE désire intervenir :

- action
- taux
- change
- crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition

Nature des instruments utilisés :

- options
- change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, change, taux, actions, obligations. – jusqu'à 100% de l'actif
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques – jusqu'à 100% de l'actif

L'OPCVM MAÎTRE aura recours, à des contrats de change à terme pour exposer le fonds à des couples de devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Pour les classes de parts qui ne sont pas libellées en EUR, l'OPCVM MAÎTRE conclura également des contrats de change à terme entre la devise de la classe de parts et l'Euro afin de couvrir au mieux pendant la durée de vie de l'OPCVM MAÎTRE tout ou partie du risque de change propre à chacune des catégories de parts.

En sus, l'OPCVM MAÎTRE pourra avoir recours à des options listées sur actions et/ou obligations, à des fins de couverture et d'exposition.

4. Titres intégrant des dérivés utilisés par l'OPCVM MAÎTRE

Néant.

5. Dépôts effectués par l'OPCVM MAÎTRE

L'OPCVM MAÎTRE pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces effectués par l'OPCVM MAÎTRE

L'OPCVM MAÎTRE pourra avoir recours temporairement, et, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts, notamment en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres effectués par l'OPCVM MAÎTRE

L'OPCVM MAÎTRE n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

8. Information relatives aux garanties financières de l'OPCVM MAÎTRE

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au à l'OPCVM MAÎTRE, notamment dans le cadre de l'utilisation par le l'OPCVM MAÎTRE de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre (le fonds ne réalisera pas ces opérations), l'OPCVM MAÎTRE pourra recevoir des titres et/ou des espèces qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations.

Toute garantie financière reçue par l'OPCVM MAÎTRE sera remise en pleine propriété à l'OPCVM MAÎTRE et livrée sur le compte de l'OPCVM MAÎTRE ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif de l'OPCVM MAÎTRE. En cas de défaillance de la contrepartie, l'OPCVM MAÎTRE peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis de l'OPCVM MAÎTRE dans le cadre de la transaction garantie. Toute garantie financière reçue par l'OPCVM MAÎTRE dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de qualité, offrir un niveau de liquidité conforme aux minima définis par la direction des risques de la Société de Gestion et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable;
- (b) elles doivent être évaluées au prix du marché (mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent répondre à des limites en termes de corrélation (fixées par la direction des risques de la Société de Gestion) calculées au titre des contrats financiers dans le cadre de la réglementation EMIR;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative de l'OPCVM MAÎTRE;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la Société de Gestion de l'OPCVM MAÎTRE sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par l'OPCVM MAÎTRE pourront être composées :

- 1) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire;

- 2) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- 3) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente;
- 4) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points 5) et 6) ci-dessous;
- 5) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée [et dont la notation financière est au moins égale à BBB- (S&P et/ou Fitch, et son équivalent chez Moody's);
- 6) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion de l'OPCVM MAÎTRE appliquera une marge aux garanties financières reçues par le FCP. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Les garanties reçues dans une devise autre que l'Euro pourraient faire l'objet d'une marge additionnelle.

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

Profil de risque

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des parts de l'OPCVM MAÎTRE.

Le profil de risque du Compartiment est identique à celui de l'OPCVM MAÎTRE (rappelé ci-dessous).

Rappel du profil de risque de l'OPCVM MAÎTRE :

Risque de perte en capital

Le capital investi dans l'OPCVM MAÎTRE n'est pas garanti. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.

Risque que l'objectif de gestion de l'OPCVM MAÎTRE ne soit pas atteint

Il ne peut y avoir de garantie quant à la réalisation de l'Objectif de Gestion de l'OPCVM MAÎTRE. Il n'y a aucune certitude que la Société de Gestion sera en mesure d'allouer les actifs de l'OPCVM MAÎTRE de façon profitable et l'OPCVM MAÎTRE pourrait subir des pertes malgré une performance positive concomitante de certains marchés financiers.

Risque actions

L'OPCVM MAÎTRE pourra être exposé directement ou indirectement à des actions. Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant, mais peut également fluctuer selon les anticipations des investisseurs. Les marchés d'actions montrent historiquement une plus grande volatilité des prix que les marchés de taux. En particulier, l'OPCVM MAÎTRE pourra être exposé aux sociétés de petite et moyenne capitalisation, ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Ces variations de cours peuvent donc affecter négativement la valeur liquidative de l'OPCVM MAÎTRE.

Risque de change

L'OPCVM MAÎTRE peut être exposé à un risque de change résultant de ses expositions directes ou indirectes dans des actifs libellés dans d'autres devises que l'euro.

Les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro peuvent donc affecter négativement la valeur liquidative de l'OPCVM MAÎTRE.

Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation ou d'un titre de créances dépend des variations des taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent. Le risque de taux d'intérêt est généralement plus important pour des investissements à longue durée ou maturité. La variation des taux d'intérêts peut donc avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative de l'OPCVM MAÎTRE.

Risque de crédit

Si l'émetteur d'un titre de créances (y compris les obligations convertibles) auquel l'OPCVM MAÎTRE est exposé directement ou indirectement n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur du titre concerné peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM MAÎTRE. La dégradation de la qualité de signature d'un ou plusieurs émetteurs de titres de créances auxquels l'OPCVM MAÎTRE est exposé directement ou indirectement peut entraîner une dépréciation de la valorisation des titres concernés et pourra donc impacter négativement l'OPCVM MAÎTRE. En particulier, l'OPCVM MAÎTRE pourrait être exposé à des obligations spéculatives, notées non-investment grade. En cas de défaut ou d'insolvabilité de l'émetteur concerné, ces obligations peuvent faire l'objet d'un risque de perte supérieur à celui encouru par des obligations de qualité de crédit supérieure.

Risques liés aux instruments dérivés

L'OPCVM MAÎTRE peut avoir recours à des Contrats Financiers, en particulier des contrats à terme de gré à gré (forwards), des options listées ou de gré à gré et des contrats d'échange (swaps). L'exposition à des Contrats Financiers peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour initier une position en Contrats Financiers est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces contrats, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. La valeur de marché des Contrats Financiers est très volatile et peut donc subir des variations importantes. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils. Ces différentes fluctuations de valeur et de prix peuvent donc affecter négativement la valeur liquidative de l'OPCVM MAÎTRE.

Investissement dans les titres de notation de crédit « Non-Investment Grade » (obligations spéculatives ou « High Yield »)

L'OPCVM MAÎTRE sera exposé à des obligations spéculatives notées « non-investment grade » (ou obligations à « haut rendement ») ou à des obligations spéculatives qui ne sont notées par aucune agence mais jugées de qualité comparable à des obligations « non-investment grade ». En cas de défaut ou d'insolvabilité de l'émetteur concerné, ces obligations peuvent faire l'objet d'un risque de perte, en revenu et/ou en capital, supérieur à celui encouru par des obligations ayant des caractéristiques comparables mais de qualité de crédit supérieure. Leur valeur de marché peut également se révéler plus volatile.

Risque de contrepartie

L'OPCVM MAÎTRE est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille. Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. En cas de défaillance de la contrepartie, le Contrat Financier pourra être résilié par anticipation et l'OPCVM MAÎTRE devra, le cas échéant, conclure un autre contrat avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour l'OPCVM MAÎTRE et avoir des impacts sur la capacité de l'OPCVM MAÎTRE à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un FCP, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du FCP par contrepartie.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie d'un Contrat Financier ou d'opérations d'acquisition et/ou cession temporaires de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion de l'OPCVM MAÎTRE et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

Risques liés à l'exposition aux marchés émergents et en développement

L'exposition à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés en raison, par exemple, d'une volatilité accrue de ces marchés ou d'un risque d'instabilité économique et/ou politique.

Risque lié aux matières premières

Les marchés de matières premières sont souvent confrontés à des risques plus importants et plus variables que les autres marchés. Le prix des matières premières peut ainsi être très volatile, ce qui pourrait affecter négativement la performance de l'OPCVM MAÎTRE.

Risques en matière de durabilité

L'OPCVM MAÎTRE ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par l'OPCVM MAÎTRE. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du prospectus de l'OPCVM MAÎTRE.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

Le Compartiment est destiné aux besoins d'investisseurs ayant une faible aversion au risque. Le niveau de risque dépend notamment des configurations de marché et des perspectives de rendement sur les différentes classes d'actifs.

L'attention de l'investisseur est donc attirée sur le fait que la proportion des divers titres financiers à l'actif de l'OPCVM MAÎTRE est susceptible d'évoluer très significativement en fonction de leurs cycles de surévaluation / sous-évaluation.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Les U.S. Persons (telles que définies dans le prospectus - voir INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL) ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 28 juin 2019..*
- *Date de création du compartiment : 19 juillet 2019..*

rapport d'activité

Entre le 30/10/2020 et le 29/10/2021, la performance de Lyxor Planet Monde a été de +15.66%, en ligne avec celle de l'OPCVM Maitre. Cette performance s'inscrit dans une année qui aura été marquée par la normalisation de l'économie mondiale. Globalement, sur la période, les marchés actions auront été haussiers et ce principalement sur les marchés développés, les marchés émergents ayant connu une progression plus limitée. Sur la période, les obligations ont connu une année plus compliquée, le retour de l'inflation ayant fait augmenter les taux longs ce qui aura pénalisé la classe d'actif que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Ce Fonds relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »). Il ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'a pas pour objectif l'investissement durable

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques au titre du règlement (UE) 2020/852

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Le fonds est un fonds structuré dans lequel la société de gestion cherche à atteindre ses objectifs de placement principalement par l'investissement ou l'utilisation d'instruments financiers dérivés (par exemple, swap, pension, titres de créance (EMTN)).

Lyxor a implémenté un engagement actionnaire. La politique de vote de Lyxor est référencée dans la politique ISR de Lyxor et disponible sur le site de Lyxor.com. Le périmètre de vote défini par Lyxor pour cette année d'exercice n'inclut pas ce fonds.

L'ensemble des actions générales menées par la société de gestion relatives aux critères ESG est présenté dans la politique d'investisseur responsable disponible sur le site Lyxor.com.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

- La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO₂e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

- Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.8	6.1	5.8	5.6

Portfolio noté 65%
Nbre Titres notés 6 079

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.5	14.0%		5.2	7.2%
	Changement Climatique	7.9	4.9%	Externalités Environnementales	6.7	2.0%
	Opportunités Environnementales	5.7	4.0%	Ressources Naturelles	4.7	5.2%
	Capital Naturel	6.1	2.7%			
	Pollution, Gestion des Déchets	5.6	2.4%			
Social		5.3	30.2%		7.9	7.2%
	Capital Humain	4.9	14.6%	Capital Humain	8.3	4.3%
	Responsabilité des Produits	5.6	12.8%	Environnement Economique	7.3	2.9%
	Possibilités Sociales	5.4	2.1%			
	Opposition des parties prenantes	6.7	0.8%			
Gouvernance		5.0	26.9%		6.6	14.4%
				Gouvernance Financière	4.9	5.8%
				Gouvernance Politique	7.8	8.7%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Non-sector mapped			6.6%	0.0%				
Communication Services	0.1%	0.3%	1.1%	2.8%	0.7%	0.3%	0.0%	
Consommation Discrétionnaire	1.0%	2.4%	4.0%	2.1%	0.5%	0.4%	0.0%	
Biens de Consommation de Base	0.9%	2.2%	0.9%	1.0%	0.0%	0.0%	0.0%	
Énergie	0.1%	0.2%	0.9%	0.5%	0.0%	0.0%		
Finance	1.7%	5.7%	21.4%	3.5%	0.4%	0.1%	0.0%	
Santé	0.4%	1.7%	1.3%	2.8%	2.1%	0.1%	0.0%	
Industrie	1.3%	2.3%	2.4%	1.5%	1.0%	0.0%	0.0%	
Technologies de l'Information	6.7%	4.2%	2.0%	1.6%	0.2%	0.1%	0.0%	
Matériaux	0.4%	0.4%	2.4%	0.4%	0.0%	0.0%	0.0%	
Immobilier	0.1%	0.5%	0.4%	0.2%	0.0%	0.0%	0.0%	
Services aux Collectivités	0.8%	0.2%	0.3%	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%	

Les meilleurs (AAA,AA) 33%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 65%
Les moins bons (B, CCC) 1%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur le portefeuille d'exposition.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 1%
Orange 21%
Jaune 24%
Vert 26%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	65%
23	129	151	Scope 1 reporté (vs estimé)	97%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	93%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur le portefeuille d'exposition.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	3%
Charbon thermique	1%
Gaz Naturel	3%
Pétrole	3%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	13
Gaz (MMBOE)	0.0004
Pétrole (MMBOE)	0.0004

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	39.6
Charbon thermique	23.9
Pétrole	193.8
Gaz	131.2
Total	394.3

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	23.9
Sable bitumineux	33.7
Huile de schiste ou gaz de schiste	14.8
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	72.4
Autre	321.9

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	3.4%	4.5%	4.7%
Certains efforts	61.1%	64.0%	54.6%
Efforts limités/Informations	2.2%	1.1%	1.9%
Aucun effort/Aucune preuve	4.5%	1.7%	10.1%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	4.4
Low carbon transition management Score	4.2
Operational Transition	4.6%
Production Transition	4.6%
Neutral	54.2%
Solutions	6.3%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	13.0%	Combustibles liquides	1.9%	Gaz naturel	36.6%
Nucléaire	17.0%	Renouvelables	18.8%	Charbon	12.6%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	15%
20-49.9%	7%
50-100%	1%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	8.2%	Efficacité énergétique	22.7%	Bâtiment vert	1.2%
Prévention de la pollution	4.3%	Eau durable	3.6%	Agriculture durable	0.2%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	0.4%	Efficacité énergétique	3.3%	Bâtiment vert	0.2%
Prévention de la pollution	0.1%	Eau durable	0.1%	Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo

4.0%

Indicateur de performance climatique des émetteurs souverains

Cet indicateur donne le score pondéré par le poids des émetteurs souverains en portefeuille de l'indice de performance climatique Germanwatch.

www.climate-change-performance-index.org

supérieur à 75 (Très bien)

supérieur à 60 (bien)

supérieur à 50 (Intermédiaire)

supérieur à 40 (Mauvais)

inférieur à 40 (Très Mauvais)

Indicateur de performance climatique des émetteurs souverains en portefeuille

Score **38.8**

Niveau **Très Mauvais**

Score de performance environnementale des émetteurs souverains

Évalue la performance environnementale d'un pays. Trois points de données sont utilisés pour évaluer ce sous-facteur:

(1) la population touchée par les catastrophes naturelles,

(2) le changement du couvert forestier,

(3) la tendance de l'intensité des gaz à effet de serre (GES).

Les régions avec une proportion plus élevée de la population touchée par les catastrophes naturelles, la réduction du

couvert forestier et l'augmentation de l'intensité des GES obtiennent de mauvais résultats. (Score: 0-10)

Score de performance environnementale des émetteurs souverains en portefeuille

Score **7.2**

Indice de vulnérabilité environnementale des émetteurs souverains

L'indice de vulnérabilité environnementale reflète la mesure relative à l'exposition de l'environnement naturel d'un pays aux dommages et à la dégradation. Cet indice contient des indicateurs sur le temps et le climat, la géologie, la géographie, les ressources et services écosystémiques, les vents violents, les périodes de sécheresse, les endémies, la fréquence des tremblements de terre, les tsunamis, les éruptions volcaniques, etc.

L'échelle de notation est:

inférieur à 215 (résilient),

supérieur à 215 (à risque),

supérieur à 265 (vulnérable) et

supérieur à 315 (hautement vulnérable),

supérieur à 365 (extrêmement vulnérable).

(Source: indice de vulnérabilité)

Indice de vulnérabilité environnementale des émetteurs souverains en portefeuille

Score **331.1**

Niveau **Hautement vulnérable**

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	2%
Vague froide	25%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	7%
Ouragan	4%
Stress hydrique	44%
Wildfire	15%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	3.9%	53.5%	42.7%	90.6%	6.5%	2.9%
Émissions de dioxyde de carbone	1.2%	36.0%	62.8%	80.8%	14.3%	4.9%
Déchets électroniques	2.0%	10.3%	87.7%	97.4%	0.4%	2.2%
Opportunités dans le bâtiment vert	1.6%	45.6%	52.8%	98.7%	1.0%	0.3%
Opp's dans les énergies renouvelables	3.9%	86.9%	9.1%	98.5%	0.6%	0.9%
Matériel d'emballage et déchets	8.7%	64.2%	27.1%	86.5%		13.5%
Stress hydrique	7.9%	88.5%	3.6%	60.0%	29.7%	10.3%
Émissions et déchets toxiques				54.8%	32.2%	13.0%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

La couverture de la mesure de l'alignement au regard de différents scénarios climatiques est insuffisante pour les fonds

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
 - Prêts de titres : -
 - Emprunts de titres : -
 - Prises en pension : -
 - Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
 - Change à terme : -
 - Future : -
 - Options : -
 - Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Instruments financiers	28 948 847,97	792 167,15
• OPC MAÎTRE	28 948 847,97	792 167,15
• CONTRATS FINANCIERS	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	10 103,00	2 547,91
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	10 103,00	2 547,91
Comptes financiers	219 635,25	2 966,28
Liquidités	219 635,25	2 966,28
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	29 178 586,22	797 681,34

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	29 034 957,83	783 632,50
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	268 516,48	14 289,33
• Résultat de l'exercice	-312 524,93	-9 367,15
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	28 990 949,38	788 554,68
Instruments financiers	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	187 636,84	9 126,66
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	187 636,84	9 126,66
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	29 178 586,22	797 681,34

HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	1 049,53	-
Total (I)	1 049,53	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-632,57	-7,94
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-632,57	-7,94
Résultat sur opérations financières (I - II)	416,96	-7,94
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-127 327,01	-5 824,63
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-126 910,05	-5 832,57
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-185 614,88	-3 534,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-312 524,93	-9 367,15

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la Société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Frais du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au COMPARTIMENT	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	1.20% TTC par an maximum
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion) ⁽²⁾	Actif net	1.10% TTC par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou FIA.

⁽²⁾ incluant les frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion) facturés à l'OPCVM MAÎTRE.

<i>Frais facturés à l'OCVM MAÎTRE</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux barème</i>
<i>Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾</i>	<i>Actif net</i>	<i>0.1% TTC</i>
<i>Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion)</i>	<i>Actif net</i>	<i>1.00% TTC par an maximum</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>
<i>Commission de mouvement :</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0.10% TTC sur les parts de UCITS ETF 0.10% TTC sur les ETN 0.10% TTC sur les paniers d'actions</i>

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou FIA.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Capi : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 évolutionactif net

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	788 554,68	351 541,12
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	33 031 008,41	840 696,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-5 626 291,81	-416 552,37
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	98 763,64	12 251,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-54,17	-1 109,01
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-4 843,08	-174,81
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	831 771,29	6 684,68
- Différence d'estimation exercice N	841 196,11	9 424,82
- Différence d'estimation exercice N-1	9 424,82	2 740,14
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-126 910,05	-5 832,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	*-1 049,53	*1 049,53
Actif net en fin d'exercice	28 990 949,38	788 554,68

* Indemnisation encaissée suite prise en compte d'un ordre sur une NAV erronée sur l'exercice 2020.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Opc Maître	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		10 103,00
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
- Souscription à recevoir		10 103,00
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		187 636,84
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achat à règlement différé		159 984,65
Frais provisionnés		27 652,19
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	288 125,077	33 031 008,41	48 770,431	5 626 291,81
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	28 948 847,97
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-312 524,93	-9 367,15
Total	-312 524,93	-9 367,15
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-312 524,93	-9 367,15
Total	-312 524,93	-9 367,15
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	268 516,48	14 289,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	268 516,48	14 289,33
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	268 516,48	14 289,33
Total	268 516,48	14 289,33
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	-	-
Actif net	28 990 949,38	788 554,68	351 541,12	-	-
Nombre d'actions en circulation	247 128,619	7 773,973	3 500	-	-
Valeur liquidative	117,31	101,43	100,44	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,17	0,63	-0,34	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 juillet 2019.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
FR0010755769	LYXOR PLANET Z	PROPRE	228 880,834682	28 948 847,97	EUR	99,85
<i>Total O.P.C.V.M.</i>				<i>28 948 847,97</i>		<i>99,85</i>
<i>Total Valeurs mobilières</i>				<i>28 948 847,97</i>		<i>99,85</i>
<i>Liquidités</i>						
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-159 984,65	-159 984,65	EUR	-0,55
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	219 635,25	219 635,25	EUR	0,76
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	10 103,00	10 103,00	EUR	0,03
<i>Total BANQUE OU ATTENTE</i>				<i>69 753,60</i>		<i>0,24</i>
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-27 652,19	-27 652,19	EUR	-0,10
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				<i>-27 652,19</i>		<i>-0,10</i>
<i>Total Liquidités</i>				<i>42 101,41</i>		<i>0,15</i>
Total PLANET MONDE				28 990 949,38		100,00

LYXOR GREEN BOND INDICIEL

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR GREEN BOND INDICIEL est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Capi : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un fonds nourricier d'un fonds luxembourgeois à gestion passive ayant pour indice de référence l'indice Solactive Green Bond EUR USD IG.

L'objectif de gestion du Compartiment est identique à l'objectif de gestion de l'OPCVM MAÎTRE décrit dans la section « INFORMATIONS RELATIVES A L'OPCVM MAÎTRE ».

La performance du Compartiment différera de celle de l'OPCVM MAÎTRE en raison des frais supportés par le Compartiment et/ou en raison de la détention de liquidités par le Compartiment.

Le Compartiment a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

INFORMATIONS RELATIVES A L'OPCVM MAÎTRE

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'investissement de MULTI UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF consiste à suivre l'évolution, à la hausse comme à la baisse, de l'indice Solactive Green Bond EUR USD IG (l'« Indice ») libellé en euros, afin d'offrir une exposition au marché des obligations vertes, tout en minimisant la volatilité de l'écart entre le rendement du Compartiment et celui de l'Indice (l'« Écart de suivi »).

Pour les classes d'actions Monthly Hedged, le Compartiment appliquera également une stratégie de couverture de change mensuelle afin de minimiser l'impact de l'évolution de la devise de chaque classe d'actions par rapport aux devises de chaque composante de l'Indice.

L'écart de suivi prévu dans des conditions de marché normales est de 0,50 % maximum.

Indicateur de référence :

Dans la mesure où l'objectif de gestion du Compartiment consiste à investir dans les actions de l'OPCVM MAÎTRE, l'indicateur de référence pertinent pour le Compartiment est, par transparence, l'indicateur de référence de l'OPCVM MAÎTRE.

INFORMATIONS RELATIVES A L'OPCVM MAÎTRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE DE L'OPCVM MAÎTRE :

Objectifs de l'Indice

L'Indice est représentatif de la performance des obligations vertes émises par des entités investment grades et libellées en euro et en dollar américain. L'émission des obligations vertes a pour but de financer des projets ayant des effets positifs sur l'environnement.

Méthode de construction de l'Indice

Pour pouvoir être incluse dans l'Indice, une obligation doit être considérée comme « obligation verte » par la Climate Bonds Initiative et répondre à des critères spécifiques liés à la taille de l'émission de l'obligation (encours minimum de 300 millions), à l'échéance (d'au moins un an), à leur notation (seules les obligations notées « investment grade » sont éligibles) et à la devise de libellé (seules les obligations libellées en EUR et en USD sont éligibles).

La Climate Bonds Initiative est une organisation à but non lucratif axée vers l'investisseur visant à promouvoir les investissements à grande échelle destinés à développer une économie à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique (vous obtiendrez davantage d'informations sur le site Internet : <http://www.climatebonds.net/>). La Climate Bonds Initiative a développé et adopté les critères suivants pour définir les obligations vertes éligibles pour entrer dans la composition de l'Indice :

i) Obligations à thème environnemental (auto-labelisées): pour être éligibles, les obligations vertes doivent être déclarées publiquement par leurs émetteurs comme étant censées être bénéfiques pour l'environnement par le biais de la labélisation. Les labels éligibles les plus courants incluent, sans s'y limiter, les labels «verts»,

«conscience climatique», «climat», «environnementaux», «carbone», «durabilité» et «ESG» (environnement, social et gouvernance). L'émetteur doit utiliser le label ou la description dans un document public pour que le label soit valide (par exemple, dans un communiqué de presse, dans une déclaration, dans le prospectus de l'obligation ou dans les documents d'offre de l'obligation remplissant les critères nécessaires)

ii) Structures d'obligations éligibles, qui comprennent :

- Structures liées à des actifs ou obligations «d'utilisation du produit», dans lesquelles le produit de la vente d'obligations est affecté à des projets verts éligibles; et

- Structures adossées à des actifs consistant en:

a) des obligations liées à un projet, qui sont éligibles si elles sont adossées à un projet durable et que le produit de la vente d'obligations est utilisé uniquement pour financer ce même projet durable; et

b) des obligations titrisées, qui sont éligibles si le produit est destiné à des projets durables ou actifs verts.

iii) Utilisation du produit: les émetteurs doivent s'engager à utiliser le produit de la vente d'obligations dans son intégralité (net de tous frais de montage obligataire) pour financer des projets durables ou actifs verts éligibles. Par exemple, des obligations où plus de 5% du produit est utilisé à des `` fins générales de l'entreprise " ou des projets qui ne sont pas définis comme durables, ou des obligations dont le produit doit être réparti entre différents projets (par exemple, une obligation ESG avec des projets sociaux et des projets durables distincts) ne sont pas éligibles à l'inclusion dans l'Indice.

iv) Adhésion à la «Taxonomie Climate Bonds»: le produit d'une obligation verte éligible doit être utilisé pour financer des actifs verts éligibles ou des projets qui soient généralement liés à l'un des secteurs suivants (comme décrit dans la taxonomie des obligations climatiques) :

- Énergies renouvelable et alternative

- Efficacité énergétique

- Transport à faible émission de carbone

- Eau durable

- Déchets, recyclage et pollution

- Agriculture et sylviculture durables

- Infrastructure résiliente au climat et adaptation au climat

Comme décrit plus en détail dans la «Taxonomie Climate Bonds», des domaines des secteurs ci-dessus peuvent être exclus (par exemple, les économies d'énergie dans les activités d'extraction de combustibles fossiles - pour la catégorie d'efficacité énergétique - ou la décharge sans captage de gaz - pour la catégorie des déchets -) et les obligations connexes ne sont pas éligibles à l'inclusion dans l'Indice.

Plus d'informations peuvent être trouvées sur le site Web: <http://www.climatebonds.net/> et <https://www.climatebonds.net/standard/taxonomy>.

L'OPCVM Maître suit une approche extra-financière engageante significative qui contribue et a des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique en investissant en permanence au moins 90% de la valeur nette d'inventaire du Compartiment dans des obligations vertes composant l'Indice. Pour être éligibles à l'Indice, les obligations vertes doivent répondre aux critères définis par la Climate Bonds Initiative (comme mentionné ci-dessus).

L'OPCVM Maître a obtenu le label Greenfin.

Par sa méthodologie et la manière dont il est construit (comme décrit ci-dessus), l'Indice est aligné sur l'objectif d'investissement durable de l'OPCVM Maître et diffère d'un large indice de marché.

Les limites de l'approche extra-financière sont mentionnées dans la section «Avertissement sur les risques» ci-dessous.

Pour pouvoir intégrer l'Indice, les obligations vertes doivent respecter un processus en quatre étapes qui inclut : l'identification des obligations servant à financer des projets environnementaux, la révision des structures des obligations éligibles, l'évaluation de l'utilisation des produits et l'identification de projets ou d'actifs verts susceptibles d'être intégrés à la taxonomie de la Climate Bonds Initiative. Vous trouverez plus d'informations sur le site Internet : <http://www.climatebonds.net/>.

L'Indice est pondéré par la valeur de marché, ce qui signifie que le poids de ses composantes est défini en fonction de l'encours de chaque obligation. L'Indice est notamment établi sur la base des prix fournis par Solactive et par des sources tierces. L'Indice est calculé quotidiennement. L'Indice est construit, administré et géré par Solactive.

La composition de l'Indice est révisée et repondérée le dernier jour ouvrable du mois. La fréquence des repondérations tel que décrit ci-dessus aura une incidence sur les coûts en ce qui concerne la réalisation de l'objectif d'investissement. Ce rééquilibrage de l'Indice peut notamment engendrer des coûts de transaction supplémentaires.

L'Indice est un indice de « rendement total » (les coupons détachés des composantes de l'indice sont réinvestis dans celui-ci).

La méthode de construction de l'Indice (y compris les règles régissant sa repondération et l'actualisation de sa composition et les conséquences sur les coûts au sein de la stratégie) est décrite de manière exhaustive sur le site Internet suivant : <https://www.solactive.com>.

Informations supplémentaires sur l'Indice de référence

Des renseignements supplémentaires sur l'Indice, sa composition, son mode de calcul et ses règles de révision et de rééquilibrage périodiques ainsi que sur la méthodologie générale présidant à sa conception sont disponibles à l'adresse <https://www.solactive.com> Pour de plus amples informations concernant l'Indice, veuillez vous reporter au paragraphe B « Investissements effectués par des compartiments indiciaires » de la Section I « Objectifs d'investissement / Pouvoirs et restrictions en matière d'investissements », qui figure dans la partie principale du présent Prospectus, ainsi qu'à l'ANNEXE F – REGLEMENT SUR LES INDICES DE REFERENCE.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment étant un fonds nourricier de l'OPCVM MAÎTRE, il se doit réglementairement d'investir à minima 85% de ses actifs dans les actions de l'OPCVM MAÎTRE sachant que son objectif est d'investir un pourcentage proche de 100% de son actif net en parts de l'OPCVM MAÎTRE.

A titre accessoire, le Compartiment pourra également détenir des liquidités.

Un rappel de la stratégie d'investissement de l'OPCVM MAÎTRE est mentionné dans le paragraphe ci-dessous.

RAPPEL DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DE L'OPCVM MAÎTRE :

REFERENCE : DANS LA PRESENTE SECTION « RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DE L'OPCVM MAITRE », LES TERMES « SOCIETE DE GESTION » FONT REFERENCE A LA SOCIETE DE GESTION DU FONDS MAITRE.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT de l'OPCVM MAÎTRE

1. Processus d'investissement de l'OPCVM MAÎTRE

L'OPCVM MAÎTRE recourra à la technique de Réplication directe et pourra réaliser son objectif d'investissement en investissant dans un portefeuille de titres négociables ou autres actifs éligibles incluant généralement les composantes de l'indice financier telles qu'elles sont exposées dans l'Annexe qui le concerne et qui est jointe au présent Prospectus et appliquera pour cela les seuils d'investissement tels qu'ils sont exposés dans le Prospectus.

Afin d'optimiser cette méthode de Réplication directe, l'OPCVM Maître peut avoir recours à une techniques d'« échantillonnage » qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'indice financier tels qu'ils sont exposés dans l'Annexe qui le concerne et qui est jointe au Prospectus.

Selon cette technique d'échantillonnage, un Compartiment pourrait investir dans une sélection de titres négociables représentatifs de l'indice financier, tels qu'ils sont exposés dans l'Annexe qui le concerne et qui est jointe au présent Prospectus, dans des proportions différentes de celles de l'indice financier, ou bien même investir dans des titres autres que les composantes de l'indice financier.

En outre, et dans une certaine mesure, l'OPCVM MAÎTRE recourant à la technique de Réplication Directe peut également se livrer à des transactions sur des instruments financiers dérivés (« IFD »), principalement pour atteindre les objectifs définis aux alinéas (i) et (ii) ci-dessous, qui peuvent comprendre des transactions sur contrats de futures, Swaps de gré à gré, swaps de couverture, contrats forward, contrats forward non livrables, transactions de change au comptant, afin de :

- Réduire les écarts de suivi, ou;
- Optimiser la gestion de sa trésorerie, ou;
- Réduire les coûts de transaction ou permettre l'investissement dans le cas de titres illiquides ou indisponibles pour des raisons réglementaires ou ayant trait au Marché, ou;
- Aider à la réalisation de l'objectif d'investissement et permettre par exemple une meilleure efficacité de l'investissement sur l'Indice financier ou sur ses composantes, ou;
- Pour d'autres raisons que les Administrateurs jugent bénéfiques pour l'OPCVM MAÎTRE.

Si sous certaines circonstances l'OPCVM MAÎTRE venait à conclure un contrat IFD, la contrepartie de cet IFD serait une institution financière de premier rang spécialisée dans ce type de transaction. Cette contrepartie ne jouira d'aucun pouvoir discrétionnaire quant à la composition du portefeuille de l'OPCVM MAÎTRE ou à l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de Réplication Directe (réplication intégrale de l'indice financier ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplication) et sur ses conséquences en termes d'actifs dans le portefeuille de l'OPCVM MAÎTRE, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs détenus par l'OPCVM MAÎTRE sont disponibles sur la page dédiée de l'OPCVM MAÎTRE accessible sur le site Internet www.lyxoretf.com. La fréquence des mises à jour et/ou la date d'actualisation des informations mentionnées ci-dessus est également précisée sur la même page du site Internet mentionné ci-dessus.

L'OPCVM Maître peut, à titre accessoire, détenir des liquidités et avoirs équivalents dans les limites énoncées dans le Prospectus.

Restrictions d'investissement particulières

L'OPCVM Maître n'investira pas plus de 10 % de son actif dans des unités, parts ou actions d'autres OPCVM. Aucun investissement dans des OPC ne sera effectué.

De plus amples informations relatives à la politique d'investissement du Compartiment figurent au paragraphe « Restrictions sur les investissements » de la partie E. TECHNIQUES D'INVESTISSEMENT, chapitre I/ Objectifs d'investissement /Pouvoirs et restrictions en matière d'investissement du Prospectus de l'OPCVM MAÎTRE.

TECHNIQUES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM MAÎTRE ne conclura pas d'opérations de prise en pension, de mise en pension et d'achat-revente. L'OPCVM conclura des opérations de prêt et emprunt de titres dans un niveau attendu de 0% de l'actif net et de 25% maximum de l'actif net.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des parts de l'OPCVM MAÎTRE.

Le profil de risque du Compartiment est identique à celui de l'OPCVM MAÎTRE (rappelé ci-dessous).

Rappel du profil de risque de l'OPCVM MAÎTRE :

Risque de perte en capital

Le capital investi dans l'OPCVM MAÎTRE n'est pas garanti. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.

Risque que l'objectif de gestion de l'OPCVM MAÎTRE ne soit pas atteint

Il ne peut y avoir de garantie quant à la réalisation de l'Objectif de Gestion de l'OPCVM MAÎTRE. Il n'y a aucune certitude que la Société de Gestion sera en mesure d'allouer les actifs de l'OPCVM MAÎTRE de façon profitable et l'OPCVM MAÎTRE pourrait subir des pertes malgré une performance positive concomitante de certains marchés financiers.

Risques liés aux prêts de titres

Dans le cadre des opérations de prêt de titres, les investisseurs doivent notamment être conscients que (A) en cas de défaut de l'emprunteur des titres prêtés par l'OPCVM Maître, si l'Agent de prêt ne les restitue pas ou ne dédommage pas l'OPCVM Maître en vertu des clauses d'indemnisation en cas de défaut de l'emprunteur stipulées dans le Contrat avec l'Agent de prêt, il existe un risque que la garantie reçue soit réalisée pour une valeur inférieure à celle des titres prêtés, que ce soit en raison d'une valorisation incorrecte, d'évolutions défavorables du marché, d'une détérioration de la notation du crédit de ses émetteurs, ou de l'illiquidité du marché sur lequel la garantie est négociée ; (B) le réinvestissement éventuel d'une garantie en numéraire peut (i) engendrer un effet de levier avec des risques inhérents et un risque de pertes et de volatilité, (ii) introduire un risque de marché incompatible avec les objectifs de l'OPCVM Maître ou (iii) générer un rendement inférieur au montant de la garantie qui doit être restituée ; et que (C) la restitution tardive des titres prêtés peut restreindre la capacité de l'OPCVM Maître à remplir ses obligations de livraison en vertu des ventes de titres.

Risque lié à une faible diversification

Les investisseurs peuvent être exposés à un indice ou à une stratégie concentré(e) sur un nombre restreint de titres sous-jacents et/ou représentant un(e) région/secteur/stratégie spécifique et ne pas bénéficier d'une diversification aussi importante que dans le cas d'un indice/d'une stratégie plus large qui serait exposé(e) à plusieurs régions/secteurs/stratégies et/ou à un plus grand nombre de titres sous-jacents. Cela peut se traduire par une volatilité plus élevée qu'avec un indice/une stratégie diversifié(e) et à un risque de liquidité accru en cas de faible liquidité ou de suspension de cotation d'une ou plusieurs composantes de l'indice/la stratégie.

Risques liés aux techniques d'échantillonnage et d'optimisation

Il peut s'avérer coûteux et difficile de répliquer la performance de l'Indice/la stratégie en investissant dans chacune de ses composantes. Il se peut que certaines composantes ne soient pas négociées en raison, par exemple, d'embargos internationaux ou de suspensions de la cotation sur le marché. Aussi le gérant du Compartiment peut avoir recours à des techniques d'optimisation et/ou d'échantillonnage. Ces techniques d'échantillonnage consistent à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non dans tous les titres) composant l'Indice/la stratégie, dans des proportions différentes de celles de l'Indice/la stratégie. S'agissant des techniques d'optimisation, le Compartiment peut investir dans des titres autres que les composantes de l'Indice/la stratégie ou dans des instruments dérivés. Le recours à ces techniques peut entraîner une augmentation de l'écart de suivi ex post et conduire à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indice/la stratégie.

Risque de liquidité de l'OPCVM Maître (sur le marché primaire)

La liquidité et/ou la valeur de l'OPCVM Maître peut être affectée de façon défavorable si, lorsque l'OPCVM Maître (ou une contrepartie d'un instrument financier dérivé) rééquilibre son exposition, les marchés financiers sous-jacents sont fermés, si les transactions qui peuvent y être exécutées sont limitées ou si les fourchettes de cours acheteurs et vendeurs y sont anormalement larges. L'incapacité à exécuter des ordres en raison de faibles volumes de négociation peut également affecter les processus de souscription, de conversion et de rachat d'Actions.

Risque de liquidité sur le marché secondaire

Les investisseurs sont invités à consulter la section V. Marché secondaire pour les Classes d'actions/Compartiments des ETF ayant le statut d'OPCVM qui figure dans la partie principale du présent prospectus.

Risque de change

L'OPCVM Maître peut être exposé à un risque de change si (i) les composantes de l'Indice de référence/la stratégie sont libellées dans une autre devise que celle de la Classe détenue par l'investisseur, ou si (ii) certaines classes de l'OPCVM Maître sont cotées sur certaines Bourses et/ou systèmes de négociation multilatérale dans une devise différente de celle des composantes de l'Indice de référence/la stratégie. Chaque investisseur peut donc être exposé à des fluctuations du taux de change entre la devise de son investissement et la devise de chaque composante de l'Indice de référence/la stratégie. Ces fluctuations peuvent donc avoir un impact défavorable sur la performance de l'investissement de chaque Actionnaire.

Les investisseurs doivent être conscients que, lorsque leur devise d'investissement est différente de la devise de base de l'Indice de référence, la performance de leur investissement peut varier par rapport à celle de l'indice de référence en raison des fluctuations du taux de change. Par exemple, la performance de l'investissement de tout Actionnaire peut être négative même si la valeur de l'Indice de référence augmente.

Risque de couverture de change de la Classe

Pour couvrir (entièrement ou partiellement) le risque de change des Classes couvertes, l'OPCVM Maître est susceptible d'utiliser une stratégie de couverture essayant de réduire l'impact des fluctuations de la devise de la Classe concernée par rapport à la devise de chaque composante ou de certaines composantes de l'Indice de référence/la stratégie. Cependant, la stratégie de couverture utilisée par l'OPCVM Maître peut s'avérer imparfaite en raison de la fréquence de repondération et des instruments utilisés. La Valeur liquidative de la Catégorie concernée peut alors être affectée par les mouvements du marché des devises fluctuant à la hausse comme à la baisse. De plus, les coûts de couverture peuvent également avoir un impact négatif sur la Valeur liquidative de la Catégorie concernée. L'adoption d'une stratégie de couverture de risque de change pour une Classe peut limiter sensiblement la capacité des détenteurs de cette Classe à bénéficier de la hausse d'une ou de plusieurs devises des composantes de l'Indice de référence/la stratégie par rapport à la devise de cette Classe.

Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation ou d'un titre de créances dépend des variations des taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent. Le risque de taux d'intérêt est généralement plus important pour des investissements à longue durée ou maturité. La variation des taux d'intérêts peut donc avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative de l'OPCVM MAÎTRE.

Risque de crédit

Si l'émetteur d'un titre de créances (y compris les obligations convertibles) auquel l'OPCVM MAÎTRE est exposé directement ou indirectement n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur du titre concerné peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM MAÎTRE. La dégradation de la qualité de signature d'un ou plusieurs émetteurs de titres de créances auxquels l'OPCVM MAÎTRE est exposé directement ou indirectement peut entraîner une dépréciation de la valorisation des titres concernés et pourra donc impacter négativement l'OPCVM MAÎTRE. En particulier, l'OPCVM MAÎTRE pourrait être exposé à des obligations spéculatives, notées non-investment grade. En cas de défaut ou d'insolvabilité de l'émetteur concerné, ces obligations peuvent faire l'objet d'un risque de perte supérieur à celui encouru par des obligations de qualité de crédit supérieure.

Risques liés aux instruments dérivés

L'OPCVM MAÎTRE peut avoir recours à des Contrats Financiers, en particulier des contrats à terme de gré à gré (forwards), des options listées ou de gré à gré et des contrats d'échange (swaps). L'exposition à des Contrats Financiers peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour initier une position en Contrats Financiers est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces contrats, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. La valeur de marché des Contrats Financiers est très volatile et peut donc subir des variations importantes. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils. Ces différentes fluctuations de valeur et de prix peuvent donc affecter négativement la valeur liquidative de l'OPCVM MAÎTRE.

Risque de contrepartie

L'OPCVM MAÎTRE est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille. Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction.

En cas de défaillance de la contrepartie, le Contrat Financier pourra être résilié par anticipation et l'OPCVM MAÎTRE devra, le cas échéant, conclure un autre contrat avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour l'OPCVM MAÎTRE et avoir des impacts sur la capacité de l'OPCVM MAÎTRE à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un FCP, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du FCP par contrepartie.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie d'un Contrat Financier ou d'opérations d'acquisition et/ou cession temporaires de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion de l'OPCVM MAÎTRE et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

Risque lié à la gestion des garanties

Le risque de contrepartie découlant des investissements dans des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré est en règle générale atténué par le transfert ou le nantissement de la garantie en faveur de l'OPCVM Maître. Il est cependant possible que les transactions ne soient pas intégralement adossées à des garanties. Les commissions et les rendements attribuables à l'OPCVM Maître peuvent ne pas être adossés à des garanties. Si une contrepartie fait défaut, l'OPCVM Maître pourrait se trouver dans l'obligation de vendre des garanties reçues autres qu'en numéraire au prix en vigueur sur le marché. Dans un tel cas, l'OPCVM Maître pourrait essuyer une perte du fait, entre autres, d'une estimation ou d'un suivi inadéquat des garanties, de fluctuations de marché défavorables, d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des garanties ou de l'illiquidité du marché sur lequel se négocie la garantie. La difficulté à revendre les garanties est susceptible de retarder ou de restreindre la capacité de l'OPCVM Maître à honorer les demandes de rachat.

Risques liés à l'exposition aux marchés émergents et en développement

L'exposition à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés en raison, par exemple, d'une volatilité accrue de ces marchés ou d'un risque d'instabilité économique et/ou politique.

Risques de marché liés à une controverse

Les sociétés qui ont précédemment satisfait aux critères de sélection de l'Indice, et qui ont donc été incluses dans l'Indice, peuvent être affectées de manière inattendue ou soudaine par un événement de controverse grave qui a un impact négatif sur leur prix et, par conséquent, la performance de l'OPCVM Maître. Cela peut se produire lorsque des activités ou des pratiques d'entreprises qui étaient auparavant cachées sont soudainement mises en évidence et que le sentiment négatif des investisseurs qui en résulte pourrait faire baisser leur prix. Lorsque ces sociétés font partie des composants existants de l'Indice, elles pourraient rester dans l'Indice et donc continuer à être détenues par l'OPCVM Maître jusqu'au prochain rebalancement prévu. Au moment où l'Indice exclut les titres concernés, le prix des titres pourrait déjà avoir baissé et ne pas encore s'être rétabli, et l'OPCVM Maître pourrait donc vendre les titres concernés à un prix relativement bas.

Limites de l'approche extra-financière

L'approche extra-financière mise en oeuvre par l'OPCVM Maître est largement basée sur des données de tiers qui peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. La Société de gestion est donc dépendante de la qualité et de la fiabilité de ces informations. Enfin, les investissements dans les obligations vertes peuvent induire des biais sectoriels sur le marché obligataire mondial.

Risque en matière de durabilité :

Dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité de l'OPCVM Maître, la Société de gestion s'appuie sur l'administrateur de l'Indice, Solactive, dont la méthodologie intègre les risques en matière de durabilité au travers de la méthodologie de l'Indice telle que décrite ci-dessus. Une telle intégration a un impact direct sur l'univers d'investissement de l'Indice. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des actifs compris dans l'Indice. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'Indice veuillez-vous référer au site internet : <https://www.solactive.com>. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du prospectus de l'OPCVM Maître.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

Le Compartiment est destiné aux besoins d'investisseurs ayant une faible aversion au risque. Le niveau de risque dépend notamment des configurations de marché et des perspectives de rendement sur les différentes classes d'actifs.

L'attention de l'investisseur est donc attirée sur le fait que la proportion des divers titres financiers à l'actif de l'OPCVM MAÎTRE est susceptible d'évoluer très significativement en fonction de leurs cycles de surévaluation / sous-évaluation.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Les U.S. Persons (telles que définies dans le prospectus - voir INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL) ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 2 mois et 16 jours.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 21 janvier 2021.*
- *Date de création du compartiment : 16 août 2021.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du fonds Lyxor Green Bond Indiciel a évolué de -2.307% sur l'exercice et s'établit à 9.7693 EUR au 29/10/2021.

Le fonds réplique la performance de l'indice de référence Solactive Green Bond EUR USD IG Index.

Cet indice observe une évolution de -2.08 % sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous : - Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion - Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée - Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement *(non auditée par le commissaire aux comptes)*

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

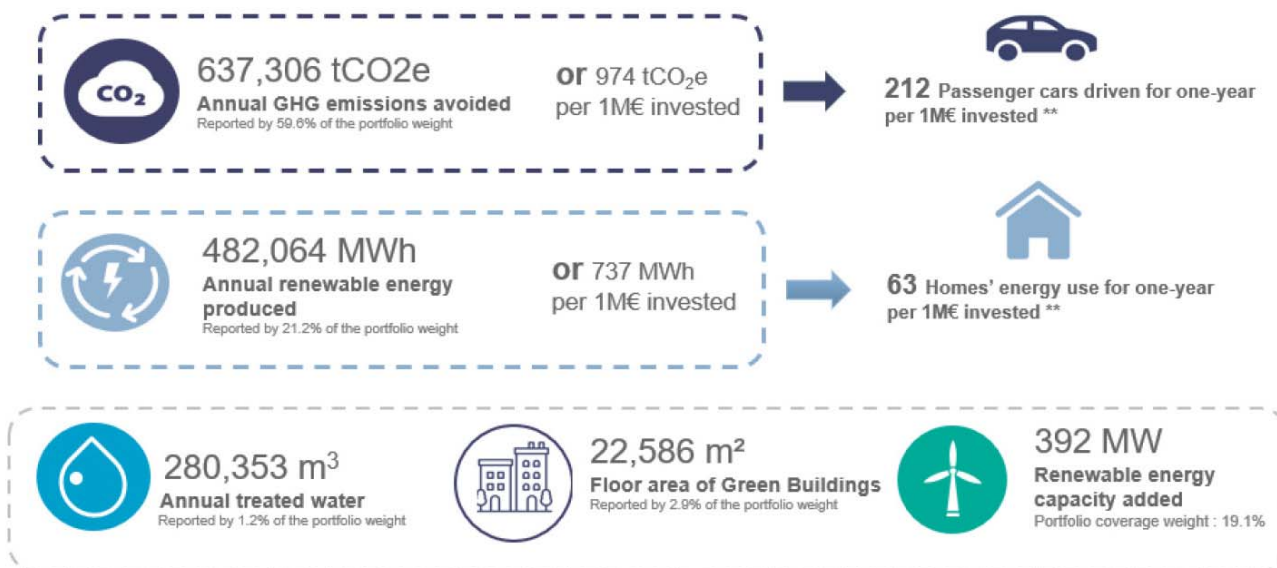
Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Transparence des investissements durables dans les rapports périodiques

En application de l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), l'incidence globale du produit financier en matière de durabilité est décrite au moyen des indicateurs de durabilité ci-dessous* :

Portfolio Impact indicators

The following indicators are available for 61.13% of the portfolio weight*



* One or several of the relevant indicators are reported

** Source of the conversion tool: <https://www.epa.gov/energy/greenhouse-gas-equivalencies-calculator>

*Lorsqu'un indice a été désigné comme indice de référence, la description correspond à une comparaison entre l'incidence globale du produit financier en matière de durabilité et les incidences de l'indice désigné et d'un indice de marché large, au moyen d'indicateurs de durabilité.

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques

Le Fonds peut réaliser un investissement dans une activité économique qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental au sens de l'article 5 du règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie »).

Le Règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental (« Activités Durables »).

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, et (vi) protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause de préjudice important à aucune de ces objectifs (principe dit du « DNSH », « Do No Significant Harm ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie. Le principe du DNSH s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Fonds peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux suivants: atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

Alors que le Fonds peut d'ores et déjà détenir des investissements dans des Activités Durables sans être engagé au respect d'une part minimum d'investissement, la société de gestion fournit ses meilleurs efforts pour que cette part minimum des investissements sous-jacents au produit financier effectués dans des Activités Durables soit disponible dès qu'il en sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires liées au contenu et à la présentation des informations à fournir conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du règlement (UE) 2019/2088 tel que modifié par le Règlement Taxonomie (Regulatory Technical Standards with regards to the content and presentation of disclosures pursuant to Article 8(4), 9(6) and 11(5) of Regulation (EU) 2019/2088 as amended by the Taxonomy Regulation).

Au fur et à mesure de la disponibilité des données et du développement des méthodologies de calcul, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des Activités Durables sera mise à la disposition des investisseurs. Cette information, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront intégrées dans une future version du prospectus.

Cet engagement sera atteint de façon progressive et continue, en engageant des discussions avec l'administrateur de l'indice afin que ce dernier intègre dès qu'il en sera raisonnablement possible les exigences du Règlement Taxonomie au sein de la méthodologie de l'indice. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables qui sera mis à disposition des investisseurs à ce moment.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables ne sera pas disponible auprès des investisseurs.

Pour toute question, veuillez contacter la société de gestion à l'adresse indiquée ci-après : client-services-etf@lyxor.com.

La société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Ce Fonds a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »).

L'objectif d'investissement durable du Fonds est atteint via le processus d'investissement mis en œuvre. Pour plus d'informations sur cet objectif d'investissement durable, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte

En terme d'engagement, Lyxor a défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes : un engagement lié aux assemblées générales, un engagement lié aux sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, et un engagement en faveur du climat. Ce troisième axe comporte quatre campagnes d'engagement :

- Une première campagne liée à l'initiative Climate Action 100+, où Lyxor s'engage ainsi à demander aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat au travers notamment de l'application des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure).
- Une seconde campagne liée au plastique et à l'économie circulaire.
- Une troisième campagne liée à la gestion de l'eau.
- Une quatrième campagne liée aux technologies propres et responsables.

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Localized Water Management, Plastic & Circular Economy, Responsible Cleantech

L'approche dite thématique environnementale et/ou sociale consiste à choisir des entreprises actives sur des thématiques ou secteurs liés au développement durable tels que les énergies renouvelables, l'eau, la santé, ou plus généralement le changement climatique, l'éco-efficience, le vieillissement de la population.

Pour les fonds actions, les entreprises sont éligibles si la part de leur chiffre d'affaires tirée du secteur d'activité est au-dessus d'un certain seuil, ou si elles sont en position dominante sur le marché en question.

Pour les fonds de type ETF qui visent à répliquer l'indice ESG de référence, la description des critères ESG ci-dessus s'applique à l'indice Benchmark.

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse

Concernant les fonds ETF à investissement thématique :

Les fonds ETF cherchent à reproduire la performance de l'indice de référence.

L'indice de référence est calculé par un fournisseur d'indice à partir d'une sélection de valeurs potentiellement effectuées par un fournisseur de données ESG (Robeco SAM, Equileap, CBI...)

Vous trouverez les détails sur la méthodologie de l'indice sur le site Web du fournisseur d'indice.

Politique d'engagement :

Pour mener à bien ses campagnes d'engagement, Lyxor peut :

- organiser des rencontres individuelles avec la direction, les membres du conseil d'administration, les relations investisseurs, les équipes de développement durable ou toute personne de l'entreprise capable d'apporter des réponses au thème engagé ;
- s'associer à d'autres sociétés de gestion pour avoir plus de poids auprès des sociétés ciblées; (iii) rejoindre des groupes de travail ou des initiatives spécialisées dans certains domaines.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

En terme d'engagement, le détail des campagnes menées est présenté ci-après.

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

Le Lyxor Green Bonds(DR) UCITS ETF est investi en obligations vertes qui sont des titres obligataires dont le produit de l'émission est dédié aux projets ayant un impact positif sur l'environnement

Le Lyxor world water UCITS ETF vise à refléter la performance du secteur mondial de l'eau, ce qui comprend les infrastructures, les produits & équipements pour le traitement de l'eau et la fourniture & le retraitement de l'eau.

Le Lyxor new energy UCITS ETF vise à reproduire la performance d'un indice dédié au secteur de l'énergie renouvelable incluant les 20 plus importantes valeurs présentes dans les secteurs suivants: Énergie renouvelable, Efficience énergétique, Décentralisation de l'alimentation en énergie.

Le LYXOR ETF Gender suit l'évolution d'un indice qui répertorie les entreprises les plus avancées en matière d'égalité hommes-femmes dans les fonctions de direction et de production ainsi qu'en matière de rémunération, d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de politiques internes, de transparence et de responsabilité entre autres.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

•La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

•Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

•Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

-Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

-Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

LYXOR GREEN BOND INDICIEL

(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
6.2	6.4	6.1	6.1

Portfolio noté 97%
Nbre Titres notés 552

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		7.0	20.9%		4.4	6.4%
	Changement Climatique	7.0	10.0%	Externalités Environnementales	6.7	1.8%
	Opportunités Environnementales	6.4	3.9%	Ressources Naturelles	3.5	4.6%
	Capital Naturel	8.2	4.5%			
	Pollution, Gestion des Déchets	6.3	2.4%			
Social		5.7	26.4%		7.9	6.4%
	Capital Humain	6.0	11.9%	Capital Humain	8.2	3.9%
	Responsabilité des Produits	4.8	7.0%	Environnement Economique	7.4	2.6%
	Possibilités Sociales	5.5	5.6%			
	Opposition des parties prenantes	7.3	1.8%			
Gouvernance		5.6	27.0%		7.2	12.9%
				Gouvernance Financière	6.1	5.2%
				Gouvernance Politique	7.9	7.7%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Non-sector mapped	11.0%	6.9%	1.8%	1.2%	1.4%	0.2%		
Communication Services	0.1%	0.2%	0.5%	0.2%				
Consommation Discrétionnaire			0.5%			0.1%	0.1%	
Biens de Consommation de Base			0.1%					
Énergie			0.1%					
Finance	4.5%	13.8%	18.3%	8.7%	2.6%	1.1%		
Industrie	0.6%	0.1%	1.2%	0.6%	3.5%			
Technologies de l'Information				1.0%				
Matériaux	0.3%		0.1%	0.4%	0.1%	0.1%		
Immobilier	1.4%	1.0%	1.0%	0.7%	0.1%			
Services aux Collectivités	4.1%	3.2%	5.2%	0.6%	0.1%	0.1%	0.1%	

Les meilleurs (AAA,AA) 47%
Dans la moyenne (A, BBB, BB) 50%
Les moins bons (B, CCC) 2%

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont répondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur le portefeuille d'exposition.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes, sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 9%
Jaune 13%
Vert 52%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Portefeuille couvert (poids)	96%
49	417	364	Scope 1 reporté (vs estimé)	96%
			Scope 2 reporté (vs estimé)	91%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur le portefeuille d'exposition.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	5%
Charbon thermique	1%
Gaz Naturel	4%
Pétrole	4%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	1.6
Gaz	9.7
Total	15.2

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	5.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	5.0
Autre	10.2

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	12.3%	0.9%	1.8%
Certains efforts	42.6%	67.7%	41.8%
Efforts limités/Informations	3.9%	4.6%	10.3%
Aucun effort/Aucune preuve	12.4%	1.0%	20.8%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	4.5
Low carbon transition management Score	4.2
Operational Transition	7.5%
Production Transition	7.5%
Neutral	51.7%
Solutions	5.2%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)					
Hydroélectricité	14.1%	Combustibles liquides	1.9%	Gaz naturel	42.0%
Nucléaire	19.7%	Renouvelables	14.6%	Charbon	7.6%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	19%
20-49.9%	9%
50-100%	6%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres					
Énergie alternative	19.5%	Efficacité énergétique	18.7%	Bâtiment vert	5.7%
Prévention de la pollution	0.6%	Eau durable	1.4%	Agriculture durable	0.7%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales					
Énergie alternative	2.6%	Efficacité énergétique	3.0%	Bâtiment vert	2.4%
Prévention de la pollution	0.0%	Eau durable	0.1%	Agriculture durable	0.3%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo

8.3%

Indicateur de performance climatique des émetteurs souverains

Cet indicateur donne le score pondéré par le poids des émetteurs souverains en portefeuille de l'indice de performance climatique Germanwatch.

www.climate-change-performance-index.org

supérieur à 75 (Très bien)

supérieur à 60 (bien)

supérieur à 50 (Intermédiaire)

supérieur à 40 (Mauvais)

inférieur à 40 (Très Mauvais)

Indicateur de performance climatique des émetteurs souverains en portefeuille

Score 51.9

Niveau Intermédiaire

Score de performance environnementale des émetteurs souverains

Évalue la performance environnementale d'un pays. Trois points de données sont utilisés pour évaluer ce sous-facteur:

(1) la population touchée par les catastrophes naturelles,

(2) le changement du couvert forestier,

(3) la tendance de l'intensité des gaz à effet de serre (GES).

Les régions avec une proportion plus élevée de la population touchée par les catastrophes naturelles, la réduction du

couvert forestier et l'augmentation de l'intensité des GES obtiennent de mauvais résultats. (Score: 0-10)

Score de performance environnementale des émetteurs souverains en portefeuille

Score 7.5

Indice de vulnérabilité environnementale des émetteurs souverains

L'indice de vulnérabilité environnementale reflète la mesure relative à l'exposition de l'environnement naturel d'un pays aux dommages et à la dégradation. Cet indice contient des indicateurs sur le temps et le climat, la géologie, la géographie, les ressources et services écosystémiques, les vents violents, les périodes de sécheresse, les endémies, la fréquence des tremblements de terre, les tsunamis, les éruptions volcaniques, etc.

L'échelle de notation est:

inférieur à 215 (résilient),

supérieur à 215 (à risque),

supérieur à 265 (vulnérable) et

supérieur à 315 (hautement vulnérable),

supérieur à 365 (extrêmement vulnérable).

(Source: indice de vulnérabilité)

Indice de vulnérabilité environnementale des émetteurs souverains en portefeuille

Score 358.0

Niveau Hautement vulnérable

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	5%
Vague froide	29%
Inondation	3%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	4%
Stress hydrique	43%
Wildfire	8%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	8.5%	74.8%	16.7%	81.3%	16.6%	2.2%
Émissions de dioxyde de carbone	2.5%	31.0%	66.4%	73.4%	24.7%	1.9%
Déchets électroniques	2.2%	6.4%	91.4%	98.7%	0.1%	1.2%
Opportunités dans le bâtiment vert	3.4%	32.0%	64.6%	94.5%	1.5%	4.0%
Opp's dans les énergies renouvelables	4.6%	71.1%	24.3%	82.3%	8.4%	9.3%
Matériel d'emballage et déchets	12.9%	21.4%	65.7%	98.7%		1.3%
Stress hydrique	22.9%	67.3%	9.7%	72.1%	18.6%	9.3%
Émissions et déchets toxiques				67.0%	25.2%	7.7%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

La couverture de la mesure de l'alignement au regard de différents scénarios climatiques est insuffisante pour le fonds

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Localized Water Management, Plastic & Circular Economy, Responsible Cleantech

Climate Action 100+ : En 2018, Lyxor a rejoint le Climate Action 100+, une initiative internationale menée par les investisseurs, visant à mobiliser les plus importants principaux émetteurs de gaz à effet de serre du monde ainsi que d'autres entreprises, qui ont été identifiées comme disposant d'importantes opportunités pour conduire la transition vers les énergies propres et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

A travers cette initiative, Lyxor a pour objectif d'obtenir des engagements de la part des Conseils d'administration ou de Surveillance et/ou des principaux dirigeants afin :

1. De mettre en œuvre un cadre de gouvernance solide qui énonce clairement la responsabilité et la supervision du Conseil à l'égard des risques climatiques ;
2. De prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de la chaîne de valeur, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de passer, dans la mesure du possible à une trajectoire 1,5 °C. Cela implique notamment l'ambition d'atteindre l'objectif de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ou peu de temps après ; et
3. D'améliorer la communication de l'information conformément aux recommandations finales de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et du Global Investor Coalition on Climate Change (le cas échéant) afin de permettre aux investisseurs d'évaluer la robustesse des stratégies des entreprises par rapport à une gamme de scénarios climatiques, y compris bien en deçà de 2 °C, et d'améliorer la prise de décisions en matière d'investissement.

Plastic & Circular Economy : Lyxor a rejoint une campagne d'engagement collaborative sur la thématique du plastique et de l'économie circulaire. L'objectif est de comprendre auprès d'acteurs clés quels sont les enjeux du plastique et comment intégrer les risques associés tout au long de la chaîne de valeur.

Tout au long de cette campagne d'engagement d'une durée initiale de trois ans, Lyxor et les différentes parties prenantes abordent des problématiques centrales comme l'analyse du cycle de vie qui est cruciale dans la mise en place d'une économie circulaire, ou encore la qualité des matériaux recyclés et la confiance dans le matériau, un des principaux défis à relever pour accroître l'utilisation de plastiques recyclés. Au-delà d'évaluer l'engagement des entreprises, Lyxor explore les questions pratiques quant à l'établissement d'une économie circulaire et échange sur les meilleures pratiques du marché afin de trouver des solutions durables et accessibles pour tous les acteurs concernés.

Responsible Cleantech : Lyxor a initié en 2020 une campagne thématique sur les technologies propres et responsables. L'objectif de cette campagne d'engagement est d'instaurer une approche holistique pour évaluer et gérer les risques ESG associés au développement de ce type de technologies. Au-delà d'évaluer les pratiques des entreprises, cette campagne a pour but d'identifier des potentiels points de vigilance et d'amélioration, de les valider avec les entreprises et de travailler ensemble dans la recherche de solutions durables.

Plus précisément, cet engagement thématique vise à :

- Appliquer une approche axée sur le cycle de vie aux produits de technologies propres ;
- Catalyser une production plus durable de certaines des solutions de technologies propres les plus populaires ;
- Explorer des façons de traiter plus efficacement les risques environnementaux et sociaux dans les chaînes de production et d'approvisionnement.

Localized Water Management : Conscient du défi croissant que représente cette ressource, Lyxor a initié en 2020 une campagne d'engagement thématique collaborative sur la gestion de l'eau. La plupart des entreprises sont conscientes de l'importance des enjeux liés la gestion de l'eau mais n'en font pas pour autant une priorité. L'objectif de cette campagne est de remédier à ce phénomène pour permettre à toutes les entreprises d'intégrer ces enjeux tout au long de leur chaîne de valeur.

Le point de départ d'une bonne gestion des enjeux liés à l'eau est de bien cartographier les risques et les impacts associés qui relèvent à la fois du contrôle direct et indirect des entreprises. Au-delà d'évaluer les pratiques des entreprises, l'idée est de les mobiliser davantage sur cette thématique, autrement dit, veiller à ce que l'approche de ces entreprises en matière d'évaluation et de gestion des risques liés à l'eau :

- Contribue de façon proactive et efficace à la continuité opérationnelle à long terme ;
- Est durable sur le plan environnemental ;
- Respecte les besoins de développement des pays concernés.

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	0
Nombre d'engagement	0
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	0%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
 - Prêts de titres : -
 - Emprunts de titres : -
 - Prises en pension : -
 - Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
 - Change à terme : -
 - Future : -
 - Options : -
 - Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

29.10.2021

-

Devise	EUR	EUR
Instruments financiers	488 905,01	-
• OPC MAÎTRE	488 905,01	-
• CONTRATS FINANCIERS	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	488 905,01	-

BILAN passif

29.10.2021

-

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	489 014,76	-
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-97,99	-
• Résultat de l'exercice	-450,09	-
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	488 466,68	-
Instruments financiers	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	174,91	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	174,91	-
Comptes financiers	263,42	-
Concours bancaires courants	263,42	-
Emprunts	-	-
Total du passif	488 905,01	-

HORS-bilan

29.10.2021

-

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

29.10.2021

-

Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-0,34	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-0,34	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-0,34	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-449,75	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-450,09	-
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-450,09	-

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 2 mois et 16 jours.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la Société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Frais du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,45% TTC par an maximum
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion) ⁽²⁾	Actif net	0,4% TTC par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou FIA.

⁽²⁾ incluant les frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion) facturés à l'OPCVM MAÎTRE.

<i>Frais facturés à l'OCVM MAÎTRE</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux barème</i>
<i>Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾</i>	<i>Actif net</i>	<i>0,4% TTC par an maximum</i>
<i>Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion)</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>
<i>Commission de mouvement</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Néant</i>

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou FIA.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Capi : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 évolution actif net

29.10.2021

-

Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	-	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	500 000,00	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5,88	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-92,11	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-10 985,24	-
- Différence d'estimation exercice N	-10 985,24	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-450,09	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	488 466,68	-

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Opc Maître	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances			
Opérations de change à terme de devises :			-
Achats à terme de devises			-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises			-
Autres Créances :			-
-			-
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-
Dettes			174,91
Opérations de change à terme de devises :			
Ventes à terme de devises			-
Montant total négocié des Achats à terme de devises			-
Autres Dettes :			
Frais provisionnes			174,91
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	50 000	500 000,00	-	-
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,45
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	488 905,01
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.10.2021	-
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-450,09	-
Total	-450,09	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-450,09	-
Total	-450,09	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.10.2021	-
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-97,99	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-97,99	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-97,99	-
Total	-97,99	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	29.10.2021	-	-	-	-
Actif net	488 466,68	-	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	50 000	-	-	-	-
Valeur liquidative	9,7693	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,01	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 16 août 2021.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
LU1563454310	MULTI UNITS LUXEMBOURG LYXOR GREEN BD UCITS ETF	PROPRE	9 057,00	488 905,01	EUR	100,09
<i>Total O.P.C.V.M.</i>				488 905,01		100,09
<i>Total Valeurs mobilières</i>				488 905,01		100,09
<i>Liquidités</i>						
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-263,42	-263,42	EUR	-0,05
<i>Total BANQUE OU ATTENTE</i>				-263,42		-0,05
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-174,91	-174,91	EUR	-0,04
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				-174,91		-0,04
<i>Total Liquidités</i>				-438,33		-0,09
Total LYXOR GREEN BOND INDICIEL				488 466,68		100,00